



HAL
open science

L'un et le multiple. L'imparfait de l'indicatif en français. Valeur en langue et usages en discours

Adeline Patard

► To cite this version:

Adeline Patard. L'un et le multiple. L'imparfait de l'indicatif en français. Valeur en langue et usages en discours. Linguistique. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2007. Français. NNT: . tel-00257801

HAL Id: tel-00257801

<https://theses.hal.science/tel-00257801>

Submitted on 20 Feb 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paul-Valéry, Montpellier III
Arts · Lettres · Langues · Sciences humaines & sociales

Département de Sciences du langage

Doctorat de l'université Paul-Valéry, Montpellier III

THÈSE

L'un et le multiple

**L'imparfait de l'indicatif en français :
valeur en langue et usages en discours**

Présentée par
Adeline PATARD

Sous la direction de
M. le Professeur Jacques BRES

Tome I^{er}

Membres du jury

M^{me} Jeanne-Marie BARBÉRIS	Professeure de l'université Paul-Valéry (Montpellier III)
M. Jacques BRES	Professeur de l'université Paul-Valéry (Montpellier III)
M. Laurent GOSSELIN	Professeur de l'université de Rouen
M. Carl VETTERS	Professeur de l'université du Littoral (Côte d'Opale)

Novembre 2007


N° attribué par la bibliothèque

Remerciements

Je voudrais d'abord remercier mon directeur de thèse Jacques Bres pour m'avoir encadré pendant ces cinq dernières années et pour s'être montré disponible et attentif durant l'élaboration de cette thèse. Ses conseils ainsi que ses critiques ont beaucoup apporté à mon travail.

Je remercie également les membres du laboratoire Praxiling pour m'avoir accueilli au sein de leur équipe et de m'avoir soutenu, financièrement et scientifiquement, dans mon travail de recherche. Je remercie plus particulièrement les gens avec qui j'ai collaboré ou qui ont de près ou de loin contribué à la réalisation de cette thèse : Joan, Audrey, Céline V., Aleksandra.

Je remercie Walter De Mulder d'avoir eu la gentillesse de me transmettre la bibliographie à laquelle je n'avais pas directement accès. Je remercie Vincent d'avoir consacré de son temps pour m'aider dans la finition du manuscrit et Céline M. d'avoir mis à ma disposition son scanner.

Je remercie tout spécialement Aude L. pour sa relecture attentive et constructive et pour tous les efforts qu'elle a fournis alors qu'elle préparait la venue d'un heureux événement.

Un grand merci aussi à Gilles de m'avoir consacré de son temps pour me faire profiter de son expertise dans l'utilisation du logiciel \LaTeX et de s'être montré disponible lorsque j'ai eu besoin de lui (notamment lors d'un accident de disque dur en toute fin de parcours).

Je remercie également les « gens du rez-de-chaussée et du troisième » (ou associés) : Vincent, Adélaïde, Céline M., Lionel, P.-H., Helder, Ludo, Eudes, Denis, Alfred, Slimane, Judikaël, Lara, Aurélie et Jean, dont la bonne humeur et la camaraderie m'ont largement aidé à maintenir un bon moral.

Je remercie enfin mon meilleur coach Julien qui m'a supporté (dans les deux sens du terme j'imagine) pendant cette difficile période de fin de thèse. Son soutien infailible a été d'un grand réconfort et je le remercie encore de l'aide qu'il m'a apporté dans les tous derniers moments.

Sommaire

TOME PREMIER

Remerciements	v
Sommaire	vii
Table des figures	xi
Liste des tableaux	xiii
1 Introduction. Temps, praxis et langage	3
1.1 Du réel au langage : essai d'une généalogie des catégories grammaticales	3
1.2 Les praxis du temps	5
1.3 Le temps linguistique	12
1.4 Réflexions conclusives	26
I Quelle approche pour l'imparfait ?	27
2 La sémantique des temps verbaux	31
2.1 La localisation dans le temps	31
2.2 L'aspect	103
2.3 La fluence du temps	147
3 Les principales approches de l'imparfait	169
3.1 Les approches aspectuo-temporelles	169
3.2 Les approches inactuelles	213
3.3 Les approches anaphoriques	235
4 Pour une nouvelle approche de l'imparfait	257
4.1 L'un en langue : le sémantisme de l'imparfait	257
4.2 Le multiple en discours : l'interaction avec le co(n)texte	268
II Mise en œuvre de l'approche	277
5 Les emplois temporels	281
5.1 Les emplois monologiques : les imparfaits descriptif, narratif et contre-factuel	282
5.2 Les emplois dialogiques : l'autre en discours	328
5.3 Conclusion sur les emplois temporels de l'imparfait	333

6 Les emplois modaux	335
6.1 Aspectualité, temporalité et modalité	335
6.2 Monologisme et modalité illocutoire	337
6.3 Dialogisme et modalité épistémique	351
6.4 Modalité illocutoire ou modalité épistémique? : le préludique	363
6.5 Conclusion sur les emplois modaux de l'imparfait	378
7 Imparfait et relations temporelles	381
7.1 Éléments théoriques	383
7.2 Imparfait, relation temporelle et interaction co(n)textuelle	398
7.3 Conclusion	408
Bibliographie	419
Index	441
Table des matières	443

TOME SECOND · CORPUS (annexes)

Sommaire	453
A Textes littéraires	459
A.1 Zola, <i>La terre</i> , Livre de poche, 1984	459
A.2 Modiano, <i>Une jeunesse</i> , Folio, 1981	517
B Textes journalistiques	595
B.1 Journaux télévisés	595
B.2 Journaux radiophoniques	609
B.3 Presse écrite nationale	618
B.4 Presse écrite régionale	674
B.5 Presse sportive : <i>L'équipe</i> , 23 juin 2004	696
B.6 Presse féminine : <i>Marie-Claire</i> , octobre 2006	712
C Textes interactionnels	769
C.1 Talk-shows télévisés	769
C.2 Talk-shows radiophoniques	778
C.3 Conversations orales	790
C.4 Entretiens sociolinguistiques	799
C.5 Forums de discussion	826
D Observation indirecte d'une petite fille et sa mère en situation de jeu symbolique	897
D.1 Enregistrement 1	897
D.2 Enregistrement 2	898
D.3 Enregistrement 3	899
D.4 Enregistrement 4	901
D.5 Enregistrement 5	902
D.6 Enregistrement 6	902
D.7 Enregistrement 7	903
D.8 Enregistrement 8	904
D.9 Enregistrement 9	904
D.10 Enregistrement 10	904
D.11 Enregistrement 11	905
D.12 Enregistrement 12	906
D.13 Enregistrement 13	906

D.14 Enregistrement 14	906
Table des matières	907

Table des figures

1.1	Du réel au praxème en praxématique (d'après Siblot [1997, p. 88]).	4
1.2	Du réel au grammème en praxématique.	5
1.3	La métaphore MOVING TIME (adapté d'après Evans [2004, p. 215])	16
1.4	La métaphore MOVING TIME sans repérage déictique.	17
1.5	La métaphore MOVING EGO (adapté à partir d'[Evans 2004, p. 219])	18
1.6	Représentation topologique du sens de : « ça va venir ».	19
1.7	La conception du temps dans la langue toba (d'après Radden [2003, p. 231])	22
1.8	La conception du temps avec un observateur orienté vers le passé.	23
1.9	La conception face-à-face des séquences temporelles (d'après Radden [2003, p. 233]).	24
1.10	La conception en tandem des séquences temporelles (D'après Radden [2003, p. 233]).	24
2.1	Repérages temporels dans <i>La planète des singes</i> de Pierre Boulle [Vetters 1996, p. 181].	39
2.2	Passé simple et imparfait selon Reichenbach.	48
2.3	L'aspect aoristique et l'aspect inaccompli chez Gosselin [1996, p. 22].	50
2.4	Le système de Vet [Vet 1980, p. 33].	61
2.5	Passé simple, imparfait et ordre temporel d'après Kamp et Rohrer ([Kamp & Rohrer 1983, p. 254-255]).	90
2.6	Le point de perspective aspectuelle <i>P</i> et l'opposition perfectif/imperfectif d'après Vetters [1992].	117
2.7	L'opposition perfectif/imperfectif chez Rideout [Rideout 2002, p. 21].	117
2.8	L'aspect inaccompli chez Gosselin [1996, p. 22].	124
2.9	L'aspect aoristique chez Gosselin [1996, p. 22].	124
2.10	Le passé composé et le passé simple chez Vet [Vet 1980, p. 80].	125
2.11	Structuration des classes aspectuelles.	143
2.12	Les classes aspectuelles des procès.	143
2.13	Les visualisations ascendante et descendante du temps selon Gustave Guillaume [Guillaume 1971, Leçon du 16 décembre 1948].	148
2.14	La représentation du temps dans le mode subjonctif [Guillaume 1969 <i>b</i> , p. 264].	150
2.15	L'action séparatrice du présent de position dans le mode indicatif [Guillaume 1969 <i>b</i> , p. 197].	150
2.16	La double action séparatrice du présent dans le mode indicatif [Guillaume 1969 <i>b</i> , p. 211].	151
2.17	Représentation du temps dans le mode indicatif [Guillaume 1969 <i>b</i> , p. 255].	151
2.18	Représentation du Moi et du présent en mouvement sur la ligne du temps [Koschmieder 1996, p. 13].	153
2.19	Représentation du Moi et du présent immobiles traversés par la ligne du temps en mouvement [Koschmieder 1996, p. 15].	154
2.20	La double dynamique du temps dans le langage [Gosselin 2005, p. 100].	156
2.21	La gestalt conceptuelle de la monstration/perception d'un procès (d'après Gosselin [Gosselin 1996, p. 81]).	156
2.22	La monstration d'un procès par un temps verbal [Gosselin 2005, p. 101].	156

2.23	Signifiés des prépositions temporelles <i>jusque</i> et <i>à partir de</i>	160
2.24	Signifiés des auxiliaires <i>venir de</i> +inf et <i>aller</i> +inf.	160
2.25	Représentation d'un procès selon la métaphore MOVING TIME.	163
2.26	Représentation d'un procès selon la métaphore MOVING EGO.	164
2.27	Représentation d'une séquence de deux procès vus en ascendance.	167
3.1	La chronogénèse de Gustave Guillaume [Guillaume 1971, p. 88].	170
3.2	Représentation et formule de l'imparfait chez Guillaume [Guillaume 1991, p. 95].	171
3.3	Le système des temps de l'indicatif en français selon Wilmet [Wilmet 2003, p. 319].	179
3.4	Signifié de l'imparfait selon Wilmet [Wilmet 2003, p. 415].	179
3.5	Les valeurs modales du temps selon Aristote [Gosselin 2005, p. 89].	204
3.6	Les valeurs modales de l'aspect aoristique selon Gosselin [Gosselin 2005, p. 89].	204
3.7	Valeur en langue de l'imparfait selon Gosselin.	205
3.8	L'imparfait selon Sten [Sten 1952, p. 125].	220
3.9	La situation visuelle canonique d'après Langacker [2002, p. 16].	228
3.10	Imparfait et point de vue distant d'après Doiz-Bienzobas [Doiz-Bienzobas 2002, p. 306].	229
3.11	Une approche en réseau de l'imparfait d'après De Mulder [De Mulder 2004, p. 218].	231
4.1	L'instruction [+passé].	258
4.2	Les instructions [-parfait] et [-perfectif].	259
4.3	L'ouverture à droite du procès à l'imparfait.	260
4.4	L'instruction [-ascendant].	265
4.5	Représentation d'une séquence de deux procès vus en ascendance.	267
4.6	Représentation du procès offerte par l'imparfait.	268
5.1	Analyse des adverbes présuppositionnels ENCORE et DÉJÀ [Gosselin 1996, p. 237].	287
5.2	Un tribunal qui voit s'accumuler les comparutions des pollueurs /	309
5.3	le capitaine du Nova Hollandia <i>devait</i> répondre cet après-midi	309
5.4	d'une pollution de 18 kilomètres observée le 21 janvier dernier /	309
5.5	il y a un mois c'était au tour du Nicholas M d'être jugé	309
6.1	Marqueurs et expression du temps, de l'aspect et de la modalité selon Gosselin [2005, p. 78].	336
6.2	Les contraintes B et C d'antériorité immédiate et de recouvrement dans l'emploi atténuatif de l'imparfait.	342
6.3	La contrainte B de recouvrement dans l'emploi forain de l'imparfait.	349
6.4	Le sens dialogique du conditionnel présent.	354
6.5	L'interprétation dialogique de l'imparfait.	356
6.6	L'interprétation dialogique de l'imparfait et du conditionnel présent dans la phrase hypothétique [<i>si</i> +imparfait, conditionnel].	362
7.1	La double détermination linguistique et pragmatico-référentielle de la cohérence temporelle [Gosselin 1999b, p. 13].	384
7.2	<i>J'étais</i> un précurseur (<i>Le canard enchaîné</i> , 21 septembre 2005).	395

Liste des tableaux

2.1	Système de Beauzée [Vetters 1996, p. 30]	44
2.2	Système de Beauzée des formes spécifiquement françaises [Vetters 1996, p. 30]	44
2.3	Opposition entre temps du présent et temps du passé dans le système de te Winkel.	45
2.4	Opposition entre action synchrone et action postérieure dans le système de te Winkel.	46
2.5	Système de te Winkel.	46
2.6	Terminologie du système de Reichenbach [1947].	47
2.7	Le système de Reichenbach.	48
2.8	Système de te Winkel réinterprété par Verkuyl & Loux-Schuringa [1985, p. 250].	59
2.9	Système de Vikner [1985 <i>b</i> , p. 94].	60
2.10	Le système de Reichenbach réinterprété par Comrie [1981].	62
2.11	Complexité et localisation temporelle dans les temps verbaux.	63
2.12	Les temps du passé selon de Saussure [de Saussure 2003].	64
2.13	Le système temporel de Gosselin et la complexité des temps verbaux.	67
2.14	Les temps absolus et les temps relatifs selon Brunot ([Brunot 1926]).	69
2.15	Traits définitoires des classes aspectuelles.	142
2.16	Distribution des classes aspectuelles des procès à l'imparfait et au passé simple dans la nouvelle <i>Les bijoux</i> de Maupassant.	145
2.17	Théories de la fluence temporelle.	158
2.18	Fluence et représentation du temps interne du procès	162
3.1	Valeurs des temps de l'indicatif en français selon Bres [Barceló & Bres 2006, p. 15]	187
3.2	Les instructions des temps verbaux selon Gosselin [1996].	203
4.1	Composition du corpus	280
5.1	Les emplois temporels de l'imparfait	334
6.1	Temps verbaux employés dans le jeu symbolique des enfants en fonction du type de séquences. Les pourcentages sont calculés par rapport au nombre total de formes verbales ($n=261$).	370
6.2	Les emplois modaux de l'imparfait	379

Liste des abréviations, symboles et conventions de transcriptions

T_0	moment de l'énonciation
« < »	relation de progression
« > »	relation régression
« = »	relation coïncidence
« C »	relation de recouvrement
« D »	relation d'incidence
« ← »	relation d'explication
« → »	relation de résultat
« ∃ »	relation d'élaboration
« »	relation de comparaison rétrospective
« , »	relation d'indétermination temporelle
« ... »	interruption de parole
« XXX »	passage inaudible
<u>soulignement</u>	chevauchement de parole
« / », « // », « /// »	pause plus ou moins longue
« : », « :: », « ::: »	allongement des syllabes plus ou moins long
« ' »	syllabe tronquée interne à un mot (ex. m'sieur)
« - »	syllabe tronquée à l'initiale ou à la finale d'un mot (ex. a- alors)
MAJUSCULES	voix forte
« ? »	intonation montante interrogative
« ! »	intonation emphatique exclamative
[entre crochets]	indications contextuelles
(entre parenthèses)	signaux de back-channel ou particularités d'élocution

Avant-propos

L'imparfait de l'indicatif est certainement le temps le plus étudié du français. Régulièrement des numéros de revue ou des livres sont consacrés à ce tiroir ou à un de ses emplois (cf. [Le Goffic 1986a], [Bres 1999c], [Labeau & Larrivée 2005]), sans compter le nombre considérable d'articles dont il est fréquemment l'objet. Malgré cette abondante littérature, l'imparfait semble toujours résister à l'analyse linguistique. Les désaccords restent profonds concernant sa valeur sémantique et son fonctionnement en discours et les débats, toujours âpres, ne permettent pas encore semble-t-il de trouver de consensus.

Notre objet d'étude n'est donc ni nouveau, ni original, mais nous espérons enrichir la réflexion sur l'imparfait en adoptant un point de vue différent, global. En effet, rarement les études portant sur l'imparfait ont cherché à rendre compte de ce temps dans une analyse approfondie portant sur l'ensemble de ses usages. Pourtant un certain recul semble aujourd'hui nécessaire pour faire bouger les lignes et peut-être faire avancer le débat. De plus une perspective plus globale peut offrir un éclairage nouveau sur les problèmes que posent l'imparfait et permettre d'entrevoir des solutions plus justes. Le premier intérêt de notre approche réside donc dans une prise en compte plus globale de l'imparfait et de ses emplois.

Quelles sont les difficultés rencontrées par l'analyse linguistique et qui rendent en même temps l'étude de ce temps si attractive ? D'abord il y a ce qui apparaît comme une extrême polysémie de ce tiroir. L'imparfait est en effet lié, dans ses nombreux usages, à des effets de sens très variés, parfois assez éloignés les uns des autres. L'imparfait est ainsi utilisé pour rendre compte de faits passés (1), d'autre fois il s'applique à des éventualités présentes (2) et d'autre fois encore à des éventualités ayant lieu dans le futur (3).

- (1) J'ai vécu mes premières années à Phoenix (Arizona) avec Jim, un père sensationnel. Il *s'occupait* de moi pendant que ma mère *travaillait* comme prof dans une réserve indienne. [...] J'*étais* sa fille unique et je l'*adorais*. Il *était* très beau, avec des cheveux noirs brillants et des yeux bleus ; il *était* très intelligent. Il avait appris le chinois à l'université et il *militait* contre la guerre au Vietnam. Il *se faisait* de l'argent en dealant de la marijuana et *multipliait* les petits boulots. (*Marie-Claire*, octobre 2006, B.6 page 732)
- (2) merci d'être venu et puis François Valéry on *voulait* encore vous remercier on a passé trois jours en votre compagnie / et c'est vrai qu'on a découvert aussi un autre aspect de votre talent et de ce que avez fait dans votre carrière (Talk-show télévisé, « Le fabuleux destin de ... », *France 3*, 14 mai 2004, C.1.2 page 771)
- (3) Si Sarko *forçait* son destin, le député Domergue pourrait bénéficier des retombées. (*Midi Libre*, 25 juin 2004, B.4.2 page 690, B.4.2 page 690)

Dans certains usages, l'imparfait décrit des événements factuels (4) et, dans d'autres, des événements fictionnels (5).

- (4) [Coupe du monde de football] Une passe en retrait mal ajustée de Gerrard fit de Thierry Henry un buteur potentiel avant que David James commette l'irréparable et le penalty (2-1, 92e). Après avoir redonné l'espoir, Zizou *offrait* à la France le droit

de rêver. Il y a des signes qui ne trompent pas... (*Midi Libre*, 14 juin 2004, B.4.1 page 684)

(5) Ah si j'*étais* riche! (Maupassant, *Les bijoux*)

Enfin, l'imparfait est associé à de très nombreuses nuances sémantiques diverses et variées que l'on trouve décrites dans les grammaires : effets descriptif, habituel, duratif, subjectif, d'arrière-plan, progressif, onirique, narratif, pittoresque, de rupture, dramatique, de passé récent, de concordance, hypothétique, conditionnel, d'irréel, de potentiel, d'imminence contrariée, de réalisation antidatée, préludique, hypocoristique, mignard, atténuatif, de politesse, de discrétion, forain etc. (cf. [Labeau 2002]).

De cette variété découle toute la difficulté d'une étude sur l'imparfait : comment définir le sémantisme de ce temps ? Est-il monosémique ou polysémique ? Signifie-t-il le passé ou la fictionnalité ? Est-il modal ou temporel ou bien les deux ? L'épineux problème du sens de l'imparfait explique les nombreuses divergences entre les auteurs. Ensuite une seconde difficulté apparaît lorsqu'on essaie de rendre compte des emplois de ce temps : comment une seule forme peut-elle être associée à autant de sens différents dans ses usages ? Est-il possible d'expliquer tous ces effets de sens en discours à partir d'un signifié unique en langue ? Le défi principal concernant l'imparfait réside donc dans l'articulation de son unité morphologique (et sémantique) avec la multiplicité de ses usages en discours. Nous tenterons dans ce travail de thèse de relever ce défi : définir la valeur de l'imparfait, et rendre compte, à partir de cette valeur, des emplois et des effets de sens attachés à ce temps en discours.

Notre réflexion s'organisera en deux volets. Dans une première partie théorique, nous commencerons par évaluer les outils théoriques dont l'analyse linguistique dispose pour rendre compte du signifié des temps verbaux, et de l'imparfait en particulier. Nous discuterons ensuite dans un second chapitre les principales approches de l'imparfait développées actuellement. À partir de ces discussions, nous proposerons, dans un troisième chapitre, des instructions décrivant le signifié de l'imparfait ; puis, dans un quatrième chapitre, nous présenterons un système théorique permettant de rendre compte de la production de sens en discours et ainsi d'articuler l'unité de l'imparfait à ses multiples usages.

Dans une seconde partie, nous mettrons en pratique le dispositif mis en place. Nous analyserons alors, à partir d'un corpus de 4403 occurrences authentiques recueillies dans textes littéraires, journalistiques et interactionnels (oraux et écrits), différents usages de l'imparfait en discours. Nous nous intéresserons dans un premier chapitre aux emplois « temporels » de l'imparfait, puis dans un second chapitre à ses emplois « modaux » et enfin nous aborderons, dans un troisième chapitre, la question de l'interaction entre l'imparfait et les relations temporelles. Ce travail d'analyse nous permettra de valider ou non notre théorie de l'imparfait.

Mais, avant de débiter cette étude, nous aimerions, dans un premier chapitre introductif, nous interroger sur le rapport entre langage et réel et plus spécifiquement sur la représentation du temps dans le langage.

Chapitre 1

Introduction. Temps, praxis et langage

Notre travail de thèse s'appuie sur l'idée suivante : l'imparfait offre une représentation particulière du « temps »¹ dans le langage. Cette idée nous amène à nous interroger d'abord sur les rapports entre *langage* et *réel* : comment le langage peut-il parler du réel ? Comment l'imparfait peut-il représenter le temps ? Sans avoir la prétention de répondre à ces questions, nous voulons suggérer dans un premier temps une articulation possible entre réel et langage dans le cadre de la théorie praxématique². Selon cette théorie, il n'est pas de représentation linguistique du monde concevable hors des informations que l'homme tire de ses expériences pratiques³. Cette perspective théorique nous incite donc à nous interroger sur nos expériences du temps et sur leur représentation dans le langage, ce que nous ferons dans un second temps en donnant un aperçu des expériences temporelles de l'homme et de leurs inscriptions dans une langue comme le français. Ces réflexions préalables permettront d'approfondir notre compréhension du sens et du fonctionnement de l'imparfait de l'indicatif en français.

Nous allons donc consacrer un premier paragraphe à la conception praxématique du rapport entre langage et réel.

1.1 Du réel au langage : essai d'une généalogie des catégories grammaticales

Dans une première partie, nous présenterons comment la praxématique conçoit le lien entre *réel* et *catégories linguistiques*. Puis nous présenterons rapidement dans une seconde partie un processus particulier à l'origine de certaines catégories grammaticales : la *dépraxémisation*.

1.1.1 Praxis, représentation et catégorisation

La théorie praxématique propose une vision matérialiste du langage : celui-ci est déterminé pour une large part par des données matérielles, c'est-à-dire par le réel. On peut rendre compte de cette détermination à l'aide des notions de *praxis*, de *représentation* et de *catégorisation*.

La notion de *praxis*, dérivée du verbe grec *prassein* (pratiquer, réaliser, achever, réussir bien)⁴, est un concept central de la théorie praxématique auquel il fournit d'ailleurs le radical du nom. Ce terme désigne « la source des informations perceptives et des connaissances acquises par l'expérience pratique, informations à partir desquelles s'élaborent les représentations versées dans le langage » [Siblot 2001a,

1. Au sens large du terme.

2. Cette théorie du langage s'est développée à Montpellier sous l'impulsion de Lafont (notamment Lafont 1978).

3. Cf. [Siblot 2001c].

4. [Siblot 2001a, p. 265].

p. 268]. En d'autres termes, nos pratiques quotidiennes fondent notre cognition et de fait influent sur la catégorisation de nos connaissances dans le langage. Les construits cognitifs ainsi obtenus forment ce que nous appelons des *représentations*.

Issue du latin *repraesentatio* (action de mettre sous les yeux)⁵, la notion de représentation est couramment utilisée dans les sciences humaines. Le Ny en donne la définition suivante :

Entité cognitive (dans le sens de connaissance) qui entretient des relations de correspondance avec une entité extérieure à elle, et qui peut se substituer à elle comme objet de certains traitements. [Le Ny 2002, p. 252]

Le terme *représentation* est en réalité très polysémique dans son usage, même à l'intérieur du domaine de la linguistique. Les représentations dont nous parlons dans cette section sont des *représentations mentales*⁶ qui ont pour caractéristique majeure de « pouvoir exister et fonctionner en l'absence de stimulus ou de situations externes » [Le Ny 2002, p. 253]. Ainsi, les représentations issues de nos praxis forment un contenu, conscient ou non conscient, de notre appareil cognitif qui « reproduit » une réalité vécue. Le processus de catégorisation permet ensuite de verser ces représentations dans le langage.

La *catégorisation* correspond « au découpage du réel, à partir de traits communs, en classes d'objets rangés sous une même dénomination » [Leroy 2001, p. 48]. Ce processus permet ainsi d'obtenir une représentation générale associée à une dénomination et capitalisée en langue. Dans la théorie praxématique, l'outil qui permet cette nomination et cette catégorisation est appelé *praxème*⁷ [Siblot 2001c]. Les praxèmes permettent, lorsqu'ils sont actualisés en discours, de référer au réel, et offrent, par les classifications qu'ils opèrent, une grille de lecture de celui-ci. La praxis linguistique détermine donc en retour la représentation du réel qui fonde nos pratiques langagières.

Siblot [1997] propose le schéma 1.1 qui résume le rapport du langage au réel tel qu'il est conçu par la praxématique⁸.

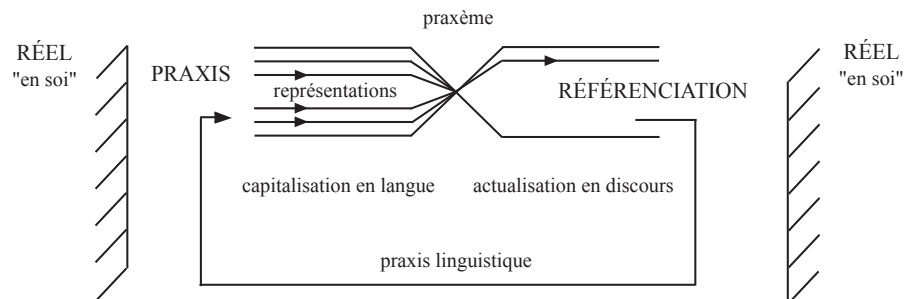


Figure 1.1: Du réel au praxème en praxématique (d'après Siblot [1997, p. 88]).

1.1.2 Du lexique à la grammaire : la dépraxémisation

Certains praxèmes connaissent une étape supplémentaire dans leur formation, étape au cours de laquelle ils changent de catégorie pour devenir *grammème*. Dans la théorie praxématique, ce processus est appelé *dépraxémisation*⁹. Selon Barbéris Barbéris [1997b, p. 171], la dépraxémisation¹⁰ s'opère par un double effet de :

5. [Détrie 2001, p. 298].

6. Par opposition aux représentations physiques constituées d'entités physiques qui entretiennent une certaine correspondance avec une autre réalité. Les panneaux de signalisation sont ainsi des représentations physiques qui symbolisent un certain message (danger, stop etc.).

7. Le praxème est l'équivalent du terme *lexème* que l'on trouve dans les théories linguistiques classiques.

8. Le schéma n'est pas tout à fait repris à l'identique : pour illustrer notre propos, nous avons substitué au terme de *programme de sens* la notion de *représentation*.

9. Le terme est employé la première fois par Lafont [1978] au sujet de la préposition *pendant* (qui vient du participe présent du verbe *pendre*).

10. Guillaume parle aussi de *subduction* [Guillaume 1969b, p. 73].

- désémantisation : le praxème perd la possibilité d'inscrire en lui les représentations reproduisant la diversité des praxis qui l'ont fondé : son sémantisme est ainsi allégé et plus générique.
- renforcement des dépendances syntaxiques : le praxème subit une rigidification des relations syntaxiques qui le rattachent à d'autres praxèmes et/ou grammèmes.

Par ailleurs, ces phénomènes s'accompagnent souvent de réductions phonétiques.

La dépraxémisation ne correspond pas forcément à un changement clair de catégorie et à la création d'un nouveau grammème. Il existe en réalité différents stades de dépraxémisation qui forment un continuum entre lexique et grammaire, du praxème le plus spécifique sémantiquement au grammème le plus désémantisé (ne parle-t-on pas des prépositions incolores à et de?). Barbéris propose ainsi la notion de *grammémisation* pour renvoyer à la dépraxémisation partielle et instable d'un praxème¹¹, par opposition au terme *grammaticalisation*, généralement employé dans la littérature, qui marque plutôt une rupture avec la dépraxématisation totale du praxème.

L'étude menée par Bybee, Perkins & Pagliuca [1994] sur l'évolution des formes verbales exprimant le temps, l'aspect et la modalité dans les langues du monde, indique qu'un grand nombre de ces formes trouvent leurs origines dans des praxèmes décrivant les grands lieux de l'expérience humaine. Suivant les conclusions de cette étude, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'un grammème comme l'imparfait dérive aussi (avant sa formation que nous lui connaissons du latin au français) d'une (ou plusieurs) source(s) lexicale(s) ayant subi un processus de dépraxémisation. Nous proposons ainsi de compléter le schéma de Siblot [1997] 1.1 page ci-contre pour y intégrer les catégories grammaticales issues d'une dépraxémisation (comme c'est peut être le cas de l'*imparfait*). On obtient le schéma 1.2 qui résume la double relation entre ces grammèmes et le réel :

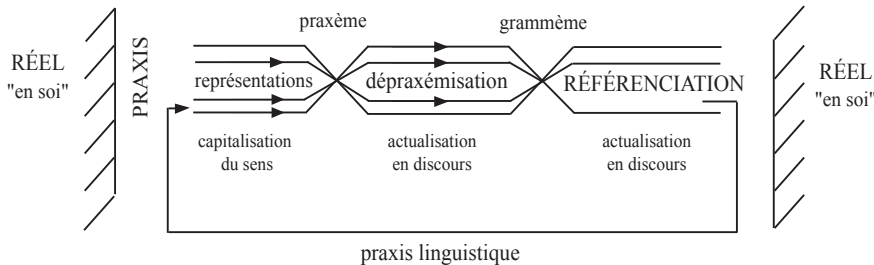


Figure 1.2: Du réel au grammème en praxématique.

Après cette succincte généalogie des catégories grammaticales, nous allons nous focaliser sur le rapport entre temps et langage en évoquant les praxis du temps mises en jeu et en rappelant quelques caractéristiques de la représentation du temps du langage.

1.2 Les praxis du temps

Nous aborderons les praxis sensori-motrice, conceptuelle et culturelle du temps, mais avant de nous interroger sur ces pratiques, nous pouvons nous demander quelle est la réalité du temps physique.

1.2.1 Quelques éléments sur le temps physique

Le questionnement sur la nature du temps a longtemps été l'apanage de la philosophie. Mais, depuis Galilée et surtout depuis ces deux derniers siècles, un certain

11. La notion de grammémisation est proposée dans le cadre d'une étude portant sur le fonctionnement de *rue* dans les expressions du type « aller/être rue X » Barbéris [1997b].

nombre de disciplines des sciences dites « dures » ont permis de faire de remarquables avancées dans la connaissance de ce phénomène.

C'est à Galilée puis à Isaac Newton que nous devons, au XVII^e siècle, une première formalisation mathématique du temps physique¹². Le temps galiléo-newtonnien est décrit comme un temps absolu, unidimensionnel¹³, linéaire¹⁴ et mesurable. On peut noter qu'il s'agit là de la conception du temps la plus communément partagée aujourd'hui. Nous reviendrons sur ce point plus tard (section 1.2.4).

Les connaissances scientifiques sur le temps ont été depuis bouleversées par différents travaux menés durant la première moitié du XX^e siècle. D'abord les théories de la relativité restreinte puis de la relativité générale¹⁵ formulées par le physicien Albert Einstein font du temps absolu de la physique classique, un temps malléable, soumis aux influences de la matière. Le temps ne s'écoule plus de façon uniforme et identique partout en tout point de l'Univers, mais accélère ou ralentit en fonction des champs gravitationnels. Le mot « maintenant » n'a donc plus de sens dans le cadre einsteinien, « maintenant » pouvant référer à des moments différents selon l'observateur. Parallèlement, la physique des particules permet de confirmer le principe de causalité, et donc la linéarité orientée du temps^{16, 17}. Enfin, la théorie des quanta puis la physique quantique ont démontré que l'écoulement du temps n'était pas continu et que le temps était en réalité « discret » [Klein 2004, p. 158]. Les physiciens ont pu en effet mettre en évidence l'existence d'une durée minimale, dite « durée de Planck », en dessous de laquelle nous ne pouvons aller et où les lois de la physique cessent d'être vraies. Le temps ne s'écoulerait donc pas continûment comme un fleuve mais pourrait se diviser en une infinité de durées minimales successives.

Ces dernières découvertes commencent à se diffuser lentement dans l'esprit des gens, mais la représentation que nous avons du temps correspond encore largement à la conception classique galiléo-newtonnienne. Ces nouvelles connaissances n'ont donc pour l'instant aucune incidence sur la façon dont le temps est représenté dans le langage.

1.2.2 La perception du temps

Il n'existe pas chez les êtres vivants d'organe sensoriel particulier permettant d'appréhender le temps [Weil-Barais 2005, p. 185]. En effet, la perception du temps passe par l'expérience sensorielle du changement : nos sens détectent dans notre environnement des événements que nous pouvons alors interpréter temporellement [Weil-Barais 2005, p. 187].

Les psychologues ont décrit les différents aspects de la perception du temps¹⁸ :

1. La *durée*. Cette notion englobe plusieurs phénomènes correspondant à différents intervalles en rapport avec des événements : elle peut ainsi correspondre à la période de temps nécessaire à l'accomplissement d'un événement ou à l'intervalle de temps séparant des événements.

12. Voir par exemple [Lestienne 2003].

13. Le temps constitue la quatrième dimension du référentiel absolu espace-temps.

14. En formulant les lois de la dynamique, Newton a pour la première fois donné un fondement mathématique à l'interprétation causale du temps : l'état futur d'un système peut être déterminé à partir de son état présent. Cette interprétation causale donne lieu à une conception linéaire et orientée du temps que l'on peut représenter par une flèche.

15. Voir par exemple [Lestienne 2003].

16. Voir [Klein 2004, p. 105-107].

17. En appliquant le principe de causalité aux particules, le physicien Paul Dirac prédit l'existence de nouvelles particules dotées d'une énergie négative pour lesquelles le temps s'écoulerait dans le sens opposé. Cette prédiction fut confirmée par la détection, d'abord d'antiélectrons puis d'antiprotons et d'antineutrons.

18. Voir par exemple [Michon 1979], [Block 1990] ou [Crépault 1998].

2. L'*ordre temporel* (ou *succession*). L'ordre temporel renvoie, quant à lui, à l'occurrence séquentielle d'événements. Il correspond ainsi aux relations d'antériorité, de simultanéité et de postériorité¹⁹.
3. Le *présent psychologique* (ou *présent subjectif*)²⁰. Le présent psychologique délimite ce qu'on appelle un empan, c'est à dire une durée définie pendant laquelle plusieurs événements successifs peuvent être perçus comme faisant partie d'un même ensemble. Ce présent psychologique caractérise ainsi la durée maximale pouvant être perçue de façon immédiate²¹. Celui-ci nous permet d'entendre les mélodies et les rythmes qui nous apparaîtraient sinon comme de simples successions de notes et de sons. Au-delà, il n'y a plus perception directe de la durée mais *estimation* de celle-ci avec la mise à contribution de la mémoire. Ainsi, du point de vue de la psychologie, le présent n'est pas juste une coupure séparant passé et futur, mais possède une réelle épaisseur, celle de la perception.
4. Le *moment psychologique* (ou *moment perceptif*)²² : cette notion renvoie à la plus petite entité temporelle pouvant être psychologiquement appréhendée²³. Une controverse²⁴ oppose aujourd'hui les psychologues qui pensent que le traitement de l'information perceptive se fait sur la base de moments psychologiques (c'est-à-dire d'intervalles discrets) à ceux qui considèrent que ce traitement se fait de façon continue à travers une fenêtre de durée fixe (le présent psychologique). La question n'est pas encore véritablement tranchée.

Ces aspects de la perception du temps interviennent lors de processus de traitements automatiques et inconscients. Lorsque ces processus sont insuffisants pour interpréter les informations temporelles, ils sont relayés par d'autres mécanismes, lents, conscients et fondés sur la mémoire [Michon 1979, p. 283] qui font intervenir des représentations temporelles, ce que Piaget appelle la *notion de temps*.

1.2.3 Du temps perçu au temps conçu : la construction de la notion de temps

Les travaux de Piaget sur la construction de la notion de temps chez l'enfant²⁵ montrent que perception et conception du temps sont intimement liées : les représentations temporelles abstraites trouvent en effet leur racine dans l'expérience sensorimotrice de l'enfant.

Au premier stade de son développement, appelé stade *sensori-moteur*²⁶, l'expérience que le bébé a du temps semble essentiellement perceptive et motrice : l'enfant perçoit la durée et l'ordre temporel et apprend à décentrer ses perceptions de son activité propre. Toutefois, malgré cette connaissance empirique du temps, l'enfant ne possède pas encore les schèmes qui lui permettront d'appréhender le temps de façon consciente.

À partir de 18 mois, le temps commence à être « conçu » et plus uniquement « perçu »²⁷ : l'enfant construit progressivement des représentations²⁸ qui vont lui permettre de se dégager de sa perception directe pour élaborer la notion de temps.

19. Michon a par exemple montré qu'il devait s'écouler au moins 150 à 250 millisecondes pour que deux événements consécutifs soient perçus comme indépendants [Michon 1979, p. 259] et donc pour que l'homme puisse percevoir une durée ou une succession temporelle.

20. Voir par exemple [Block 1990, p. 5-6] ou [Delorme & Flückiger 2003, p. 422].

21. La durée moyenne du présent psychologique tournerait autour de deux à trois secondes, mais pourrait parfois atteindre trente secondes dans certaines conditions.

22. Voir par exemple [Delorme & Flückiger 2003, p. 422]

23. La durée de ce moment psychologique tournerait autour de quelques dizaines de millisecondes.

24. Voir [Block 1990, p. 4].

25. Notamment [Piaget & Inhelder 1966], [Piaget 1977] et [Piaget 1981].

26. Ce stade qui va de la naissance jusqu'à l'apprentissage du langage constitue la première étape du développement cognitif de l'homme. Durant cette période s'opère la construction progressive : « d'une intelligence avant le langage, essentiellement pratique, c'est-à-dire tendant à des réussites et non pas à énoncer des vérités » [Piaget & Inhelder 1966, p. 8].

27. Cette évolution coïncide avec l'émergence du langage.

28. Piaget conçoit la représentation comme l'« évocation par l'image ou par un système de signes d'objets absents » [Piaget 1977, p. 303].

Le développement de cette notion passe, semble-t-il, par la construction des notions de *durée*, d'*ordre temporel*, de *perspective psychologique* et de *temps-convention*.

1. La *durée*. La construction de la notion de durée consiste pour l'enfant à pouvoir mettre correctement en relation la durée avec d'autres facteurs temporels et spatiaux (ordre temporel, vitesse, distance etc.) qui n'appartiennent pas forcément au champ de la perception immédiate [Crépault 1998]. Cela signifie que l'enfant est capable de faire le lien entre la longueur d'un trajet que doit effectuer un mobile, la vitesse de ce mobile, l'ordre temporel (si un mobile x est parti avant ou après un mobile y), la durée du trajet etc.²⁹. La notion de durée est complètement acquise vers 9 ans, lorsque l'enfant est capable de raisonnements corrects dans des situations complexes mettant en jeu des durées relatives [Crépault 1998, p. 377-378]. Un autre signe de cette maturité est donné par les travaux en psychophysique : les jugements de durées (comparaison, production et reproduction de durée) supérieures à 2 ou 3 secondes ne deviennent précis qu'après 8 ans. C'est donc à cet âge que les enfants commencent à évaluer véritablement des durées s'étendant au-delà du présent perceptif.
2. L'*ordre temporel*. Comme pour la durée, la notion d'ordre temporel se construit à partir de l'expérience sensori-motrice de l'enfant et implique d'être mise en rapport avec d'autres facteurs spatio-temporels : durée, distance, vitesse etc. [Piaget 1981]. L'acquisition de l'ordre temporel semble plus précoce que celle de la durée et pourrait même constituer un prérequis nécessaire [Crépault 1998, p. 379]. Ce développement semble passer principalement par une dissociation entre ordre temporel et ordre spatial (en ne confondant plus par exemple l'*avant* et l'*après* avec les positions spatiales *devant* et *derrière*).
3. La *perspective temporelle*. La perspective temporelle ou horizon temporel renvoie à l'expérience humaine du temps en tant que passé, présent et futur³⁰. Cet aspect du temps psychologique correspond à la prolongation du présent perceptif vers le passé et vers le futur, prolongation qui ne peut être opérée sans la pensée représentative [Nuttin 1979, p. 313]. Les perspectives temporelles passée et future ne semblent véritablement acquises qu'après quatre ans. L'emploi des temps verbaux constitue un indice révélateur de cette évolution. En effet, après quatre ans, l'enfant commence à employer massivement l'imparfait et le futur simple à la place du passé composé et du futur proche jusque-là prédominants [Laterrasse & Lescarret 1990, p. 16-17] : c'est un signe que l'enfant est capable de se représenter les événements au-delà du présent élargi que forment le passé composé et le futur proche.

Il nous faut noter que la perspective temporelle possède une certaine dimension culturelle : cette notion est fonction de l'environnement dans lequel vit l'individu. Des études ont, par exemple, montré que les perspectives temporelles variaient dans une plus large mesure entre des individus de pays différents qu'entre des individus d'un même pays [Block 1990, p. 27].

4. Le *temps-convention* : Une série de travaux s'est également intéressée à un autre aspect de la notion de temps : la représentation du temps comme pure convention³¹. C'est ce qu'on appelle en psychologie le temps-convention. Ces travaux se fondent sur l'emploi du vocabulaire temporel (« hier », « demain », les jours de la semaine, les mois etc.), la sériation des événements historiques, l'appréhension du temps des horloges, etc.. Ces études révèlent que l'acquisition du temps-convention est assez tardive. Il faut attendre l'adolescence pour qu'un individu commence à concevoir le temps métrique et calendaire comme une convention [Fraisie 1967, p. 300]. Mais une majorité d'adolescents a encore une représentation primitive du temps conventionnel [Crépault 1989, p. 57]. Ainsi, un certain nombre d'adolescents voient le temps comme une quantité réelle

29. Par exemple, si le trajet est plus long, la durée du trajet l'est aussi, si le mobile va plus vite, la durée du trajet est moindre etc.

30. Voir [Fraisie 1967], [Nuttin 1979], [Block 1990] et [Laterrasse & Lescarret 1990] parmi d'autres.

31. Voir par exemple [Crépault 1989].

manipulable, et croient, par exemple, que le changement d'heure fait vieillir ou rajeunir et donc ajoute ou ôte du temps. La sériation historique qui est un autre aspect du temps-convention est maîtrisée plus tôt, mais reste relativement tardive par rapport aux autres composantes du temps conçu [Crépault 1989, p. 60] : les enfants ne sont en général pas capables de sérier des événements historiques selon leur date avant l'âge de 10/11 ans.

Comme la perspective temporelle, le temps-convention a, par sa nature même, quelque chose d'éminemment culturel : les concepts temporels appris par les enfants varient d'une culture à l'autre et d'une langue à l'autre³².

En résumé, le développement de la notion de temps chez l'enfant s'opère par la construction progressive de schèmes temporels abstraits. Cette conception abstraite du temps s'enrichit par ailleurs de représentations supplémentaires qui vont se développer au contact d'une culture spécifique, ce qui sera l'objet du paragraphe suivant.

Avant de commencer ce paragraphe, une dernière remarque s'impose. Nous avons choisi, pour plus de clareté, de distinguer l'expérience « naturelle » du temps (perception et conception) de son expérience culturelle. Mais ce n'est là qu'un choix méthodologique. En effet, comme Lakoff & Johnson [1985, p. 66], nous pensons que « chaque expérience [naturelle] a lieu sur fond de présuppositions culturelles » et qu'il est donc très difficile de distinguer les praxis immédiates du temps de ses praxis culturelles - nous avons déjà pu le remarquer en traitant la perspective temporelle et le temps-convention. On peut tout au plus concevoir des praxis « plutôt physiques » et des praxis « plutôt culturelles ».

Ainsi, après avoir examiné les praxis du temps de nature essentiellement sensorielle et psychologique, nous nous intéressons à ses praxis qui sont principalement d'ordre culturel.

1.2.4 Les praxis culturelles du temps

En tant que membre d'une société, l'homme est confronté à un certain nombre de représentations circulantes du temps qui se nourrissent de l'histoire, des systèmes de pensée, des institutions, des coutumes etc. de la société dans laquelle il vit. C'est l'appropriation de ces représentations de nature culturelle³³ qui constitue l'expérience culturelle du temps. Depuis les premières civilisations, on peut observer trois types de représentations récurrentes : le *temps comme devenir*, le *temps cyclique* et le *temps linéaire*.

1.2.4.1 Le temps comme devenir

La représentation du temps comme devenir est certainement la représentation la plus communément répandue dans les sociétés passées et actuelles. Elle provient, selon Klein, de l'assimilation du temps aux événements qui se passent dans le temps [Klein 2004, p. 30-31]. L'identification du temps au devenir apparaît très tôt dans un certain nombre de récits cosmogoniques occidentaux et orientaux. Ces cosmogonies décrivent un « monde stagnant, pré-chronique » précédant l'avènement du temps réel [Klein 2004, p. 39] : à l'état initial du monde originel, le temps ne s'écoule pas, jusqu'à ce que survienne un événement fondateur qui marquera le début du temps et du monde réel. On retrouve par exemple ce schéma dans les mythes de la création de la Grèce ancienne. Au début il n'y avait que le Ciel et la Terre, Ouranos et Gaïa. Ouranos recouvrait totalement Gaïa, et ne laissait aucun espace entre le Ciel et la Terre pour que les enfants qu'il avait conçus avec elles puissent avoir une existence autonome. Gaïa et ses enfants furent libérés d'Ouranos par Kronos, le dernier enfant conçu. Cette

32. Ainsi, dans la culture iraqw de Tanzanie, il n'y a pas de temps calendaire ou chronologique : le temps est seulement fractionné en entités différentes : année, mois (lune), jour et heure [Alverson 1994, p. 119].

33. Nous entendons ici le mot culture dans son sens le plus large où il s'oppose à la nature, à ce qui est biologiquement déterminé chez l'homme.

libération inaugure le commencement du temps : la succession des générations peut alors prendre le pas sur la stagnation initiale du monde.

Le temps comme devenir se manifeste également dans l'idée que le temps puisse s'arrêter ou « suspendre son vol ». La perspective d'un temps qui se fige a particulièrement inspiré les romans de science-fiction contemporains. Les premières lignes du *Jour où le temps s'est arrêté*³⁴ sont de ce point de vue symptomatiques :

Le 24 mai 2006, un vendredi, à onze heures, vingt-sept minutes, trente-quatre secondes, le temps s'arrête : Raymond, sur un des trottoirs de la grand-place, remontait justement sa montre. Les aiguilles restent immobiles. Il secoue sa montre. Les aiguilles sont immobiles. [...] Les feux aux carrefours ne changent plus, restant les uns rouges, les autres verts. Les automobiles, les autobus ne roulent plus, figés. Le cycliste, qui pédalait, perd l'équilibre, tombe.

Là encore, le temps est confondu avec le devenir : l'arrêt du temps signifie alors l'arrêt du changement, les choses se figent dans un état permanent.

Ainsi, l'assimilation du temps au changement a donné lieu à une praxis très commune qui, à différentes époques et dans différentes civilisations, représente le temps comme mouvement. Mais ce mouvement a pu ensuite être conçu de deux façons différentes : soit le temps implique le retour incessant d'une période ou d'une durée définie, soit il s'écoule inexorablement sans revenir en arrière. Il s'agit là des représentations cyclique et linéaire du temps.

1.2.4.2 Le temps cyclique

La représentation cyclique du temps a longtemps dominé dans les civilisations humaines avant de céder la place à une conception linéaire du temps [Klein 2004]. On peut penser, comme le suggère Kaempfer [Kaempfer 1998, p. 45], que cette conception du temps procède de l'observation de cycles omniprésents dans la nature³⁵. Dans toutes les cultures, l'homme a ensuite élaboré des artefacts qui reproduisaient ce temps cyclique (et permettaient de le maîtriser) : horloges solaires, clepsydres³⁶, calendriers, sabliers etc.. Si les calendriers et les horloges impliquent une circularité du temps, ils n'excluent pourtant pas (dans la majorité des cas) une conception historique de celui-ci.

Pour trouver des conceptions plus radicales, il faut s'intéresser à certaines religions et à certains systèmes philosophiques. Par exemple, dans l'hindouïsme, l'Univers est assujéti à un renouvellement cyclique infini marqué par l'alternance de destructions et de renaissances [Kaempfer 1998, p. 80]. De façon analogue, le bouddisme conçoit une répétition de cycles cosmiques appelés *kappa* marqués par deux phases de progression et de régression [Kaempfer 1998, p. 81]. L'idée d'un éternel retour se fait encore plus radicale dans certains systèmes philosophiques occidentaux. Ainsi, chez les stoïciens, le monde périt pour se régénérer à l'identique, avec les mêmes individus, dans une suite infinie jalonnée d'éclipses et de renaissances [Klein 2004, p. 75]. Plus récemment Nietzsche et Schopenhauer ont aussi défendu l'idée d'un temps cyclique. Nietzsche enseigne ainsi :

34. Bernard, Jean, 1997, *Le jour où le temps s'est arrêté*, Paris : Odile Jacob.

35. Les événements cosmiques sont souvent de nature cyclique : l'alternance du jour et de la nuit, les cycles lunaires, l'allongement et le raccourcissement de la durée du jour, le mouvement des étoiles etc.. De même, des phénomènes naturels comme les marées ou les saisons sont soumis à une certaine périodicité. Dans la nature, les animaux et les végétaux obéissent aussi à des cycles biologiques : l'alternance entre sommeil et veille ou entre période d'activité et période d'hibernation chez les animaux (notamment chez les vertébrés), les phénomènes de nyctinastie (qui provoquent par exemple l'ouverture et la fermeture des corolles des fleurs selon l'alternance du jour et de la nuit) et la succession de phase de croissance et de phase de dormance chez les plantes, en sont des exemples. L'homme n'est pas une exception. Il possède, comme de nombreux êtres vivants un rythme circadien (de 24 heures). La succession des générations peut elle-même être interprétée de façon circulaire : une nouvelle vie ponctuée des mêmes moments, naissance, enfance, adolescence, vie adulte et mort, peut être vue comme la répétition d'un cycle qui se reproduit de génération en génération.

36. Sorte d'horloge à eau.

que toutes choses éternellement reviennent et vous-mêmes avec elles, et que vous avez déjà été là un nombre incalculable de fois et toutes choses avec vous ; [...] qu'il y a une grande, une longue, une immense année du devenir, qui, une fois achevée, écoulée, se retourne aussitôt comme un sablier, inlassablement, de sorte que toutes ces années sont toujours égales à elles-mêmes, dans les plus petites et dans les plus grandes choses.³⁷

De cette conception circulaire du temps, Nietzsche tire une sorte de morale. Comme les événements se reproduisent à l'infini, nous devons faire la part entre les expériences qui valent d'être vécues à nouveau et celles qui ne le valent pas [Klein 2004, p. 77]. Quant à Schopenhauer, il considère que le devenir est une illusion et que les petites comme les grandes histoires se rejouent indéfiniment. De sorte, il n'existe pas selon lui d'Histoire avec un grand H, mais une éternelle « répétition du même drame » [Klein 2004, p. 78-79]. Le concept de perpétuel retour a aussi alimenté de nombreux mythes comme le mythe de Sisyphe et son rocher ou celui de la roue d'Ixion.

Ces conceptions cycliques du temps sont devenues marginales dans la société occidentale actuelle où prévaut plutôt une représentation linéaire du temps. Cependant, le temps cyclique reste encore, d'une certaine manière, très présent. En effet, comme le remarque Kaempfer [1998, p. 9], le fonctionnement de nos sociétés modernes dépend fortement de la segmentation du temps en unités « réitérables ». Sans heure, sans jour, sans année pour organiser vie professionnelle et vie privée, l'activité de l'homme moderne deviendrait impossible. Comment, par exemple, un salarié pourrait-il aujourd'hui faire sa semaine de 35 heures, calculer ses R.T.T. et planifier ses vacances sans horaires de travail ou calendrier ? Pour les historiens, cette culture du temps métrique s'est développée au moyen-âge avec l'émergence d'une économie capitaliste [Alverson 1994, p. 94]. Ainsi, la bonne marche de nos sociétés modernes nécessite une conception circulaire du temps décomposable en une succession d'unités se répétant sans cesse. Cependant cette conception coexiste avec la représentation aujourd'hui dominante d'un temps linéaire.

1.2.4.3 Le temps linéaire

La vision linéaire du temps prédomine dans les sociétés occidentales modernes. On peut y voir l'influence de la pensée judéo-chrétienne, d'une part, puis celle des progrès scientifiques d'autre part [Klein 2004, p. 86].

Des historiens estiment que la pensée judéo-chrétienne a favorisé en Occident une conception linéaire du temps [Alverson 1994, p. 97]. En effet, le temps judéo-chrétien construit une chronologie linéaire des événements bibliques. D'abord, le temps n'a qu'un début et qu'une fin (contrairement au temps cyclique qui alterne constructions et destructions) : il commence avec la création du monde et doit finir le jour du jugement. Le temps chrétien est donc borné contrairement à l'éternel renouvellement du temps cyclique. Ensuite, les événements bibliques se succèdent sans jamais se répéter. L'Ancien testament raconte l'histoire du peuple d'Israël depuis la création du monde jusqu'au règne d'Hérode durant lequel Jésus naquit. Le Nouveau Testament quant à lui narre la vie de Jésus et des premiers chrétiens qui ont répandu la parole de Dieu. Le temps de la Bible se déroule donc depuis sa création jusqu'au jour du jugement sans jamais revenir sur lui-même.

Par ailleurs, le temps biblique est un temps d'attente et d'espérance totalement orienté vers le futur. En effet, l'Ancien et le Nouveau testaments font l'écho de promesses faites au peuple de Dieu : promesse d'une terre et d'une descendance (à Abraham), promesse d'un libérateur (alors que le peuple juif est retenu en esclavage en Egypte), promesse d'un Messie, promesse de rédemption. Aujourd'hui, la foi juive et chrétienne repose également sur l'espérance d'un Salut annoncé dans la Bible : l'arrivée du Messie pour les uns et une vie après la mort pour les autres (après le jugement). Or, ce temps dirigé vers une délivrance promise exclut l'idée d'un éternel

37. Nietzsche, Friedrich, 1978, *Ainsi parlait Zarathoustra*, Paris : livre de poche, 20-21.

recommencement : si le temps se répète sans cesse, l'événement attendu aurait déjà eu lieu et il n'y aurait plus aucune raison de l'attendre.

Les progrès scientifiques depuis Galilée ont certainement aussi favorisé l'image d'un temps linéaire. Le principal argument que la science fournit dans ce sens est celui donné par le principe de causalité formalisé par Newton (section 1.2.1 page 5). Celui-ci peut se formuler sous la forme suivante :

« Tout fait a une cause et [...] la cause d'un phénomène est nécessairement antérieure au phénomène lui-même. [Klein 2004, p. 87]

Le principe de causalité implique que les événements se produisent dans un ordre défini sans possible retour en arrière : il donne donc nécessairement lieu à une vision linéaire et orientée du temps.

Selon la théorie praxématique, les praxis perceptuelles, conceptuelles et culturelles du temps évoquées ont forgé des représentations qui se sont versées dans le langage sous forme de catégories linguistiques. Nous allons donc maintenant nous intéresser à la manière dont ces catégories représentent le temps dans le langage.

1.3 Le temps linguistique

Toutes les langues possèdent des catégories lexicales et grammaticales pour exprimer le temps. Si cette catégorisation est nécessairement différente d'une langue à l'autre, on peut toutefois constater des ressemblances dans les diverses représentations qu'offrent les langues.

1.3.1 Convergences des représentations linguistiques du temps

Deux types de convergences sont particulièrement notables dans les différentes représentations linguistiques du temps : l'existence de primitives temporelles et la spatialisation du temps.

1.3.1.1 Des primitives temporelles

Il semble que les représentations du temps dans les langues naturelles aient en commun un ensemble de primitives temporelles, c'est-à-dire de représentations temporelles basiques à partir desquelles se construisent des représentations temporelles plus complexes. Pour dégager ces primitives, nous nous appuyerons sur les analyses proposées par Klein [1994]³⁸ et par Culioli [1999a]³⁹. Dans la mesure où ces primitives semblent avoir un lien direct avec les composantes du temps perçu mises au jour par les travaux sur la perception du temps (voir 1.2.2 page 6), nous proposons d'utiliser la même terminologie afin de faire le lien avec ces travaux.

Les primitives de la représentation linguistique du temps seraient au nombre de quatre : l'*ordre temporel*, la *durée*, le *présent* et le *moment*.

a. L'*ordre temporel* paraît être un incontestable fondamental de l'expression du temps dans les langues. Ainsi, pour Klein, la relation d'ordre (« order relation ») fait partie des composants du « Basic Time Concept » (ou « BTC ») qui sous-tend, selon lui, l'expression du temps dans toutes les langues [Klein 1994, p. 64]. Dans son paradigme, l'ordre temporel est plus précisément conçu comme la relation d'antériorité reliant deux périodes du temps (« time span ») qui ne se chevauchent pas. On peut noter que la notion de simultanéité que pourrait contenir le concept d'ordre temporel n'est pas évoquée par Klein.

38. Klein décrit au chapitre quatre « Time structure » de son livre *Temps et langage* les composants du « Basic Time Concept » (ou « BTC ») qui sous-tend, selon lui, l'expression du temps dans toutes les langues [Klein 1994, p. 64].

39. Dans cet article, Culioli présente trois « ordres de représentation » de la temporalité dans le langage (et les langues).

Culioli intègre également l'ordre temporel dans ses « ordres de représentation » de la temporalité dans les langues. On notera que l'ordre temporel est découpé, selon qu'il concerne des instants ou des intervalles. S'agissant d'instant, Culioli définit la relation d'ordre « telle que tout instant tX [est] antérieur ou postérieur par rapport à un instant-repère tY » [Culioli 1999a, p. 165]. Pour ce qui est des intervalles, Culioli propose l'ordre de représentation « consécution, concomitance, emboîtement » [Culioli 1999a, p. 166].

b. La *durée* est un second aspect de la temporalité qui ressort des propositions de Klein et Culioli. Chez Klein, la notion de durée est représentée par le concept de période de temps (« time span ») défini comme un intervalle fermé (ou ouvert) de nombres réels [Klein 1994, p. 61-62].

Culioli n'intègre pas explicitement la durée dans ses trois ordres de représentations linguistiques de la temporalité [Culioli 1999a, p. 165]. Pourtant, en définissant le concept de *coupure* qui fait partie de ces trois ordres de représentations, il l'implique fortement :

[...] soit la représentation linguistique d'un certain état de choses auquel un sujet veut se référer. Pour construire un tel marqueur, on sera amené à définir sur la succession ordonnée des instants *un ensemble de points* (chaque point représente un état instantané), qui délimite *un intervalle*. On construit alors des couples de points successifs, et l'on recherche si les états successifs sont qualitativement indiscernables (on a, dans ce cas, affaire à un état, sans altération [...]), ou s'il existe une coupure, telle que la position antérieure de l'intervalle à laquelle appartient l'un des points soit qualitativement différente de la position ultérieure, à laquelle appartient l'autre point du couple.⁴⁰ [Culioli 1999a, p. 165]

En présentant de cette façon le concept de coupure, Culioli présuppose le concept de durée en tant qu'*ensemble de points* formant un *un intervalle*. Ce faisant, il implique bien la durée comme primitive de la représentation du temps dans le langage.

c. Un autre fait semble fréquent dans les langues naturelles : l'expression d'un *présent*⁴¹. Klein désigne ce phénomène constitutif du BTC par le terme *origo* [Klein 1994, p. 62]. L'*origo* renvoie pour Klein « au temps de l'expérience présente ». Plus loin, il précise sa définition :

[The origo is] a distinguished time span, at which we experience the surrounding world rather than remembering or imagining or expecting it. [Klein 1994, p. 67]

On remarquera que cette description est exactement celle du présent psychologique (voir section 1.2.2 page 6). L'*origo* correspond grosso modo au moment de l'énonciation, même si, comme Klein le remarque, les choses ne sont pas toujours si simples [Klein 1994, p. 63].

Culioli n'évoque pas directement l'expression d'un *présent* dans les langues, mais souligne la nécessité de la « construction de l'espace de référence » pour « localiser les représentations d'états de choses, afin qu'elles soient munies de valeurs référentielles » [Culioli 1999a, p. 166]. Pour Culioli, c'est le sujet qui constitue l'origine du système de référence [Culioli 1999a, p. 167], d'où le terme ensuite employé de sujet-origine [Culioli 1999a, p. 168]. L'idée de présent se matérialise donc chez Culioli dans la notion de sujet-origine. Culioli précise ensuite que le sujet-origine est mobile, qu'il se déplace vers l'avenir et forme par ce mouvement « un *intervalle* qui ne comporte pas de dernier point, puisqu'il y a toujours un autre instant qui, sans lacune, succède à l'instant antérieur »⁴² [Culioli 1999a, p. 168]. Le moment qui caractérise le sujet-origine n'est donc pas juste une coupure entre les instants passés et les instants à venir, mais possède une réelle épaisseur, tout comme le *présent psychologique*.

40. C'est nous qui soulignons.

41. Transposé au langage, le présent du sujet psychologique devient le présent du sujet parlant, c'est-à-dire la position temporelle de l'énonciateur-locuteur.

42. C'est nous qui soulignons.

d. Enfin, la notion de *moment* conçue comme unité de temps indivisible apparaît aussi comme une primitive de la représentation du temps dans le langage. Klein n'y fait pas directement référence dans les composants du BTC, mais la définition de période de temps (« time span ») comme succession de nombres réels [Klein 1994, p. 61-62], c'est-à-dire d'instants, se fonde bien sur cette notion. Klein lui-même l'admet [Klein 1994, p. 63] en interprétant ces nombres réels comme des moments du temps (« time moments »). Étant donné que la période de temps est une notion fondamentale dans le BTC et qu'elle est définie en termes de « moments », on peut considérer que le concept de moment est lui-même central dans le dispositif de Klein.

La notion de moment désigné sous le terme d'« instant » est aussi au cœur de l'analyse de Culioli. Celui-ci l'évoque d'abord dans le premier ordre de représentation de la temporalité qu'il donne : la « succession ordonnée des instants » [Culioli 1999a, p. 165], mais aussi pour définir le deuxième ordre de représentation de la temporalité : la « coupure ». Ainsi, pour un ensemble de points délimitant un intervalle où l'on construit des couples de points successifs, il y a coupure si :

« la position antérieure de l'intervalle à laquelle appartient l'un des points [est] qualitativement différente de la position ultérieure, à laquelle appartient l'autre point du couple » [Culioli 1999a, p. 165].

De fait, que ce soit pour définir l'ordre temporel ou pour poser le concept de coupure, Culioli fait intervenir la notion de moment (« instant ») qui apparaît donc comme un concept clé de la temporalité dans les langues.

Cet exposé nous a permis de dégager quatre primitives du temps représenté dans les langues : l'ordre temporel, la durée, le présent et le moment. Ces concepts fondamentaux peuvent servir à structurer d'autres concepts temporels plus complexes tels que la distinction chronologique entre *passé* et *futur* (qui fait intervenir les notions d'ordre temporel et de présent) ou encore les notions aspectuelles (qui se fondent sur les notions d'ordre temporel, de durée et/ou de moment)⁴³.

Par ailleurs, on peut constater que, dans les langues naturelles, ces primitives forment fréquemment, en se combinant, des représentations spatialisées du temps. C'est ce que nous allons voir dans un second paragraphe.

1.3.1.2 La spatialisation du temps

La spatialisation du temps dans le langage, c'est-à-dire la structuration des catégories temporelles à travers des catégories spatiales, est un fait largement reconnu⁴⁴. Un grand nombre de linguistes se sont intéressés à ce phénomène qu'ils analysent le plus souvent comme une « métaphore spatiale du temps ». Que signifie cette « métaphorisation » du temps ?

Traditionnellement, la métaphore est le nom donné à une figure de style établissant une relation de ressemblance entre deux éléments. Cette notion de rhétorique est longtemps tenue en suspicion par les linguistes qui lui reprochent son manque de scientificité (le rapport établi se fonde sur une relation *analogique* - et non *logique* - dont il est souvent difficile de rendre compte)⁴⁵. Pour ces raisons, la métaphore est restée en marge des études linguistiques.

43. Par exemple, l'aspect imperfectif peut être défini comme la position particulière d'un moment (ou d'une durée) de référence, postérieure à la borne initiale et antérieure à la borne finale de la durée d'un événement.

44. En effet, Lyons constate par exemple que :

« The spatialization of time is so obvious and so pervasive a phenomenon in the grammatical and lexical structure of so many of the world's languages that it has been frequently noted, even by scholars who would not think of themselves as subscribing to the hypothesis of localism » [Lyons 1977, p. 718].

45. La citation suivante de Bally illustre parfaitement cette position :

« [La métaphore] n'est autre chose qu'une comparaison où l'esprit, dupe de l'association de deux représentations, confond en un seul terme la notion caractérisée et l'objet sensible pris pour point de comparaison. Celui qui dit : « Cet homme est rusé comme un renard (comparaison), énonce sous une forme analytique la même chose que s'il dit :

Ce sont les grammairiens cognitivistes qui ont ouvert la brèche dans les années 1980 en donnant à la notion de métaphore un statut central dans leur théorisation (voir par exemple Jackendoff [1983] ; Putnam [1984] ; Lakoff & Johnson [1985]). Ainsi, pour Lakoff et Johnson, notre système conceptuel, qui nous sert à penser, à agir et à se représenter le monde à travers le langage, « est de nature fondamentalement métaphorique » [Lakoff & Johnson 1985, p. 13]. La métaphore est alors définie comme le processus permettant « de comprendre un aspect d'un concept en termes d'un autre », par exemple de concevoir un aspect de la discussion en termes de combat⁴⁶ [Lakoff & Johnson 1985, p. 20]. Plus précisément, le processus métaphorique consiste à transférer une partie de l'organisation conceptuelle - Lakoff et Johnson évoquent des *gestalts expérientielles*⁴⁷ - d'un domaine d'expérience à un autre domaine [Lakoff & Johnson 1985, p. 127].

Pourquoi notre système conceptuel se construit-il dans une large mesure de façon métaphorique ? Les grammairiens cognitivistes y voient en général un gain cognitif. Jackendoff explique ainsi que « l'esprit ne fabrique pas des concepts abstraits à partir de rien [...] Il adapte la machinerie qui est déjà disponible » [Jackendoff 1983, p. 209]^{48, 49}. Ainsi, au lieu de conceptualiser *ex nihilo* un type d'expérience qui ne permet pas l'abstraction de représentations bien définies (comme l'expérience du temps), l'appareil cognitif humain utilise les domaines déjà structurés en appliquant certains de ses schèmes au nouveau domaine. Les grammairiens cognitivistes insistent moins sur la nature des relations impliquées par le transfert métaphorique⁵⁰ (co-occurrence, similitude⁵¹, homologie, analogie ...) que sur le transfert métaphorique lui-même considéré comme processus fondateur de notre système conceptuel. C'est là un point central de la thèse de la grammaire cognitive.

Revenons maintenant à la métaphore spatiale du temps. On peut se demander en premier lieu pourquoi les catégories temporelles dans les langues sont en grande partie forgées à partir de catégories *spatiales*. Lakoff et Johnson répondent à cela que, pour le domaine spatial, les concepts émergent directement de notre expérience sensori-motrice [Lakoff & Johnson 1985, p. 67]. Pour cette raison, le champ de l'espace n'a pas besoin d'être structuré par d'autres *gestalts expérientielles*. À l'opposé, l'expérience du temps, qui nous est pourtant aussi très commune, ne permet pas l'émergence de concepts temporels clairs et distincts. Le domaine temporel requiert donc une définition métaphorique « pour satisfaire les objectifs que nous nous fixons dans notre vie quotidienne » [Lakoff & Johnson 1985, p. 128]. Enfin, si le domaine conceptuel du temps est organisé à partir de la *gestalt spatiale*, c'est parce que nous trouvons

« cet homme est un renard » (métaphore). D'ailleurs ces associations sont fondées sur de vagues analogies, parfois très illogiques » [Bally 1909/1951, p. 187].

46. On trouve par exemple cette métaphore dans un grand nombre d'expressions du langage courant :

« Vos affirmations sont *indéfendables*. Il a *attaqué chaque point faible* de mon argumentation. Ses critiques [allaient] *droit au but*. J'ai *démoli* son argumentation. [...] Tu n'es pas d'accord ? *Défends-toi* ! Si tu utilises cette *stratégie*, il va t'*écraser*. Les arguments qu'il m'a opposés ont tous *fait mouche* » [Lakoff & Johnson 1985, p. 14].

47. Il s'agit selon eux de « tous structurés dans les expériences humaines fréquentes » [Lakoff & Johnson 1985, p. 127].

48. « the mind does not manufacture abstract concepts out of thin air [...] It adapts machinery that is already available ».

49. On retrouve la même idée développée par Cassirer au sujet des catégories linguistiques qui se structurent en fonction d'autres catégories :

« Le langage ne crée pas pour chaque nouveau domaine de significations qui s'ouvre à lui de nouveaux moyens d'expression ; c'est même au contraire sa force qu'il puisse informer de diverses manières un matériel donné, qu'il puisse surtout intrinsèquement le mettre au service d'une autre tâche et par là imprimer une nouvelle forme spirituelle » [Cassirer 1972, p. 172].

50. Comme c'était le cas traditionnellement.

51. Ces termes sont utilisés par Lakoff et Johnson [Lakoff & Johnson 1985, p. 164].

des corrélations systématiques dans notre expérience de l'espace et du temps, par exemple la métaphore LE TEMPS EST UN OBJET EN MOUVEMENT qu'on trouve notamment en anglais est fondée sur « la corrélation entre un objet se déplaçant vers nous et le temps qu'il met à parvenir jusqu'à nous » [Lakoff & Johnson 1985, p. 67-68]. Voici donc l'explication avancée par les grammairiens cognitivistes : notre esprit conçoit le temps à l'aide de concepts spatiaux qui émergent directement de notre expérience sensori-motrice, le langage qui est un reflet de notre appareil conceptuel traduit donc également cette structuration du temps en termes d'espace.

La littérature abonde de travaux constatant la spatialisation du temps dans diverses langues naturelles⁵². Ces différentes études tendent à montrer que la spatialisation du temps dans les langues passe principalement par les deux facettes d'une même métaphore : TIME AS MOTION (« le temps comme mouvement »), connues aujourd'hui sous le nom de MOVING TIME (« le temps en mouvement ») et de MOVING EGO (« l'ego en mouvement »)⁵³. Dans la métaphore MOVING TIME, le temps et les événements s'écoulent du futur vers le passé tandis que le référentiel (l'observateur humain) reste stationnaire⁵⁴ [Radden 2003, p. 236]. Le temps comme les événements sont alors conceptualisés comme des entités ou des objets en mouvement. La métaphore MOVING TIME peut être schématisée par la figure 1.3⁵⁵. Les flèches et les ronds représentent respectivement le temps qui passe et les événements qui se suivent, le bonhomme figure l'observateur humain immobile.

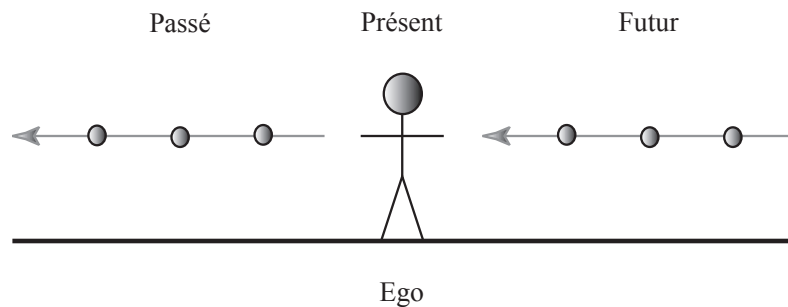


Figure 1.3: La métaphore MOVING TIME (adapté d'après Evans [2004, p. 215])

La métaphore MOVING TIME rend compte de données linguistiques telles que :

MOVING TIME

(1a) The time for action has *arrived*. [Evans 2004]

(1b) The deadline is *approaching*. [Evans 2004]

(1c) Christmas is *coming up* on us. [Evans 2004]

(1d) The summer has just *zoomed by*. [Evans 2004]

52. Voir par exemple [Alverson 1994], [Evans 2004], [Givon 1973], [Grady 1997], [Guillaume 1970], [Koschmieder 1996], [Lakoff 1993], [Lakoff & Johnson 1985], [Núñez, Motz & Teuscher 2006], [Núñez & Sweetser 2006], [Perrin 2005], [Radden 2003], [Talmy 1978], [Traugott 1978], [Wierzbicka 1992], [Yu 1998].

53. Voir entre autres [Alverson 1994], [Evans 2004], [Grady 1997], [Koschmieder 1996], [Lakoff 1993], [Lakoff & Johnson 1985], [Perrin 2005], [Radden 2003], [Yu 1998].

54. Dans certaines langues (comme en anglais et en français), l'observateur « fait face » au temps qui passe, mais dans d'autres langues, il lui « tourne le dos ».

55. Ce schéma correspond à celui présenté par Evans [Evans 2004] à une différence près : nous ne précisons pas si l'observateur humain fait face ou tourne le dos au temps qui arrive du futur (dans le schéma d'Evans, l'observateur humain fait face au futur). La représentation que nous donnons permet d'inclure dans la métaphore MOVING TIME des langues comme l'Aymara où l'observateur humain est au contraire tourné vers le passé.

- (1e) Time *flows on/by*. [Evans 2004]
- (2a) Le temps *viendra* où ... [Lakoff & Johnson 1985, p. 51-52]
- (2b) Beaucoup de temps a *passé* depuis que ... [Lakoff & Johnson 1985, p. 51-52]
- (2c) J'attends l'*arrivée* de Noël avec plaisir. [Lakoff & Johnson 1985, p. 51-52]
- (2d) La fin du siècle *approche* rapidement. [Gosselin 1996, p. 78]
- (2e) Je dois *reculer* mon rendez-vous. [Gosselin 1996, p. 78]

Certains auteurs⁵⁶ ont souligné que la métaphore MOVING TIME n'impliquait pas forcément de repérage déictique. En effet, le temps (et les événements) peuvent se mouvoir sans que ce déplacement ne soit envisagé à partir d'un point de référence assimilable au présent de l'observateur. Voici un schéma de cette vision du temps.

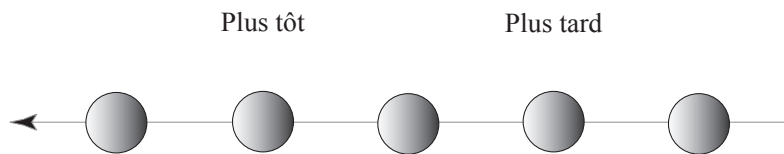


Figure 1.4: La métaphore MOVING TIME sans repérage déictique.

On retrouve ce type de représentation dans des phrases telles que :

- (3a) Time *flows on* forever. [Evans, p. 20]
- (3b) Wednesday *follows* Tuesday. [Núñez *et al.* 2006, p. 135]
- (3c) February *comes before* March. [Núñez *et al.* 2006, p. 135]
- (3d) Mary's birthday *precedes* mine.
- (3e) No one can stop *the march* of time.
- (4a) Les minutes *s'écoulent* plus vite que les secondes.
- (4b) Les jours et les semaines *se suivent* sans se ressembler.
- (4c) Le pot sera *précédé* d'un discours de bienvenue.
- (4d) La nuit *vient* plus tard en été.
- (4e) La *course* du temps est sans fin.

La très grande fréquence de la métaphore MOVING TIME dans le langage peut, selon Radden, en partie s'expliquer par les avantages cognitifs qu'elle présente [Radden 2003, p. 236] :

- Cette représentation du temps (le monde est en mouvement à l'exception de l'observateur humain qui est lui stationnaire) coïncide avec notre « vision auto-centrée du monde » dans laquelle chaque homme se voit comme le centre du monde.
- Cette représentation nous permet de concevoir l'expérience du temps comme changement : le futur se transforme en présent pour ensuite devenir du passé.

56. Par exemple Lakoff [1993] et Núñez *et al.* [2006].

- Cette représentation permet de conférer au temps une existence propre : les unités temporelles deviennent mesurables relativement à elles-mêmes, sans qu'aucun repère déictique ne soit nécessaire.

Parallèlement au modèle MOVING TIME s'est développée la métaphore du MOVING EGO. Dans cette seconde représentation, le temps et les événements sont statiques, traversés du passé vers le futur par l'observateur humain [Radden 2003, p. 236]. Cette vision du temps suppose que l'observateur fasse face au temps et aux événements qu'il parcourt [Radden 2003, p. 236]. Le temps, dans la métaphore MOVING EGO est ainsi conçu comme un « paysage » Lakoff [1993] ou un « chemin » « jalonné » par des événements [Evans 2004, p. 219] où l'observateur déambule. On peut figurer cette métaphore par le schéma 1.5. Le temps est représenté par une ligne, le déplacement de l'observateur humain par une flèche.

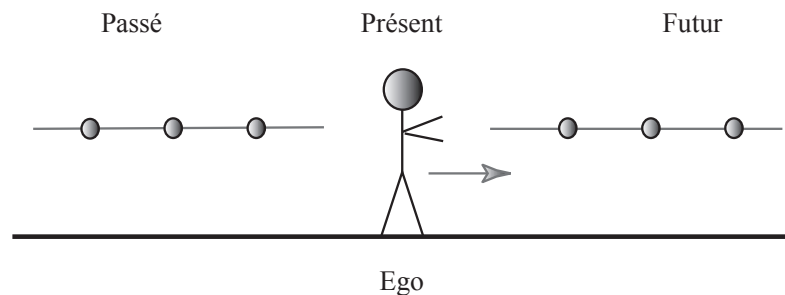


Figure 1.5: La métaphore MOVING EGO (adapté à partir d'[Evans 2004, p. 219])

Cette représentation du temps est présente dans des énoncés tels que :

- (5a) We're *coming up* on Christmas.
- (5b) We're *getting close* to Christmas.
- (5c) We *passed* the deadline.
- (5d) We've *reached* June already.
- (5e) We're *close to* the start of the new year. [Evans, p. 5]
- (6a) Nous *approchons* (à grands pas) de la fin du siècle. [Gosselin 1996, p. 78]
- (6b) Nous allons *quitter* les années quatre-vingt-dix. [Gosselin 1996, p. 78]
- (6c) Nous nous *éloignons* des années quatre-vingt-dix. [Gosselin 1996, p. 78]
- (6d) Nous allons *aborder* le vingt-et-unième siècle. [Gosselin 1996, p. 78]
- (6e) Ma montre avance de cinq minutes.⁵⁷ [Gosselin 1996, p. 79]

⁵⁷. Comme l'explique Gosselin [Gosselin 1996, p. 79], « la montre appartient, du point de vue de la représentation linguistico-cognitive, à la sphère du sujet ». Donc dire que « sa montre avance », c'est signifier que l'on est décalé, en tant que sujet humain, dans le futur par rapport au présent « normal ». Ici, c'est donc le sujet humain qui avance : nous sommes bien dans une perspective MOVING EGO. Par contre un énoncé comme :

Ex. Il faut que j'*avance* mon rendez-vous.

signifie qu'on décale le moment du rendez-vous vers le passé (en faisant venir ce moment plus rapidement) et correspond donc à une représentation du temps du type MOVING TIME.

Ce modèle du MOVING EGO est également très courant dans les langues naturelles. Radden rend compte de ce phénomène par les bénéfices cognitifs suivants [Radden 2003, p. 237] :

- Cette représentation cadre avec notre vision ascendante de la fluence du temps : l’observateur se déplace du passé vers le futur.
- Cette représentation permet de conceptualiser le temps en accord avec notre expérience sensorimotrice de la locomotion.
- Cette représentation permet de mettre en relation des notions temporelles avec d’autres concepts importants comme l’idée d’intentionnalité. Ainsi, la locomotion dans le temps peut impliquer, avec l’idée de destination, un but qui est visé.

Lakoff et Johnson estiment que les deux métaphores (MOVING TIME et MOVING EGO) sont logiquement incompatibles : elles ne peuvent, selon eux, être employées en même temps [Lakoff & Johnson 1985, p. 53]. Selon nous, cette affirmation se justifie tout à fait. En effet, comme tout mouvement, la fluence du temps nécessite un référent pour qu’on puisse en rendre compte. Il faut donc choisir un repère fixe, l’observateur humain ou le temps, pour représenter ce mouvement. Cela explique pourquoi l’énoncé suivant, fourni par Miller et Johnson-Laird et cité par Radden [Radden 2003, p. 235], peut s’interpréter de deux façons différentes :

- (7) He *advanced* the date of the meeting by two days. [Miller & Johnson-Laird 1976, p. 463]
 « Il a *avancé/reculé* la date de la réunion de deux jours. »⁵⁸

Si on pense le temps comme avançant vers nous du futur, (7) signifie que la réunion aura lieu deux jours plus tôt. Inversement, si c’est l’observateur humain qui s’achemine vers le futur, (7) signifie que la réunion aura lieu deux jours plus tard. Les deux visions du temps ne semblent donc pas pouvoir être mises en œuvre simultanément. Plus précisément, ce qui est impossible, c’est qu’un même événement (en l’occurrence le verbe *to advance*) soit considéré des deux points de vue à la fois.

Par contre, lorsque les deux points de vue (MOVING TIME et MOVING EGO) s’appliquent à deux événements différents, ils peuvent tout à fait cohabiter dans la même phrase, comme l’atteste l’exemple suivant donné par Gosselin :

- (8) Ça *va venir*. [Gosselin 2005, p. 101]

Le verbes *aller* et *venir* peuvent renvoyer respectivement à une vision du type MOVING EGO et MOVING TIME car ils ne portent pas ici sur le même événement : *venir* s’applique à l’événement *ça* et réfère alors à la période précédant cet événement (lorsque l’on dit « ça vient », c’est que *ça* n’est pas encore arrivé), tandis que *aller* porte sur *venir* et désigne la période qui sépare *venir* du locuteur. On peut donner une représentation topologique du sens de cet énoncé dans le schéma 1.6.

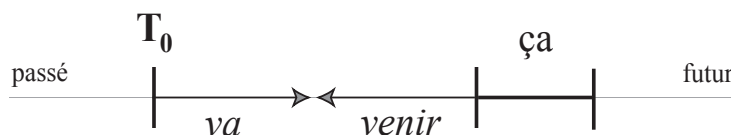


Figure 1.6: Représentation topologique du sens de : « ça va venir ».

Cette analyse est corroborée par le fait que l’interprétation diffère légèrement entre l’exemple évoqué et la phrase : « ça vient » : dans ce dernier cas, l’événement attendu semble imminent, tandis qu’avec « ça va venir », l’événement *ça* paraît plus éloigné dans le futur. C’est que *va* et *venir* portent sur deux événements différents et que leur

58. Comme on l’a vu dans la note précédente, cette ambiguïté n’existe pas en français : « avancer un rendez-vous » signifie faire en sorte que le rendez-vous ait lieu plutôt.

sens « futur » se cumule au lieu de faire doublon (ce qui serait le cas s'ils qualifiaient le même événement). En conclusion, l'énoncé (8) n'est pas un contre-exemple de la non-compatibilité des points de vue MOVING TIME et MOVING EGO car les deux marqueurs *aller* et *venir* s'appliquent ici à deux événements différents.

En bref, les métaphores MOVING TIME et MOVING EGO représentent deux façons de voir un même mouvement : le mouvement relatif du temps par rapport à l'observateur humain. Si le référent fixe est le temps, nous sommes dans la perspective MOVING EGO, s'il s'agit au contraire de l'observateur humain, on a alors la perspective MOVING TIME. Le choix d'un référent fixe fait qu'un même événement ne peut être envisagé des deux points de vue en même temps : on a nécessairement l'une ou l'autre métaphore.

La spatialisation du temps dans le langage passe aussi par des représentations non dynamiques de celui-ci [Núñez & Sweetser 2006]. On constate ainsi un assez grand nombre de métaphore dites d'« orientation » [Lakoff & Johnson 1985, p. 24] (notons-les LE TEMPS A UNE ORIENTATION) et qui permettent de structurer notre expérience du temps en termes de position spatiale relative. La relation spatiale *avant/arrière* peut ainsi donner lieu aux deux métaphores suivantes :

(i) le futur est DEVANT et le passé DERRIÈRE,

(ii) le futur est DERRIÈRE et le passé DEVANT.

La différence des deux métaphores tient en partie au référent qu'on adopte, celui donné par l'observateur humain ou celui donné par le temps (et les événements). Si on se place du point de vue de l'observateur, on est dans le cas décrit en (i). Ainsi, en (9),

(9) Il a encore toute sa vie *devant* lui.

le sujet fait face à son avenir et tourne le dos au passé. On se positionne donc dans cette phrase par rapport au référent humain : le futur est alors DEVANT et le passé DERRIÈRE. Au contraire, si l'on se situe du point de vue du temps et des événements, on obtient la métaphore décrite en (ii). Par exemple, en 10 :

(10) Son anniversaire a lieu *avant* le mien.

on exprime le fait que l'anniversaire de « il » a lieu plus tôt, qu'il est plus avancé sur la ligne du temps que celui du locuteur. La perspective choisie est donc celle de l'événement où le futur est DERRIÈRE et le passé DEVANT. On peut noter que les différences qu'on observe ici se retrouvent dans les métaphores du temps comme mouvement vues précédemment. On peut donc penser que la métaphore TIME AS MOTION se fonde en partie sur les métaphores d'orientation.

On peut citer une autre métaphore d'orientation qui est cette fois construite à partir de la relation haut/bas : LE TEMPS A UNE ORIENTATION HAUT/BAS. Cette métaphore associe le futur à la position basse et le passé à la position haute. On la retrouve dans des langues comme le chinois⁵⁹ : par exemple, *shànyuè* (haut.mois) signifie « le mois dernier », et *xiàyuè* (bas.mois) « le mois prochain » [Radden 2003, p. 228]. Cette métaphore existe aussi en anglais mais de façon moins systématique. Ainsi peut-on dire :

(11) This tradition has lasted *down* to the present day. [Radden 2003, p. 228]

« Cette tradition a perduré *jusqu'à* aujourd'hui. »

La tradition dont il est question a traversé le temps (comme l'observateur humain) du passé jusqu'à aujourd'hui en suivant l'orientation passé/futur, c'est-à-dire l'orientation haut/bas, d'où l'emploi de « down » (bas). Comme la métaphore d'orientation précédente, la métaphore LE TEMPS A UNE ORIENTATION HAUT/BAS, peut se combiner avec la métaphore du temps comme mouvement. On peut alors avoir le temps

59. Voir par exemple Radden [Radden 2003, p. 228] et Yu [1998].

conçu comme allant du bas (le futur) vers le haut (le passé)⁶⁰ ou bien l'observateur humain comme se déplaçant du haut (le passé) vers le bas (le futur)⁶¹.

Il est un autre type de métaphore spatiale du temps à laquelle le langage semble recourir dans une assez large mesure : la métaphore LE TEMPS COMME ENTITÉS ET COMME SUBSTANCE [Lakoff & Johnson 1985, p. 36]. Ce type de métaphores permet de concevoir des expériences et des perceptions comme des objets ou des substances ayant des propriétés physiques (et donc spatiales). Ces métaphores sont nombreuses et diverses. Nous n'en donnerons que quelques exemples. On peut d'abord citer la métaphore du TEMPS COMME ENTITÉ SEGMENTABLE ET MESURABLE, qui permet, entre autres, de découper le continuum temporel en unités discrètes et d'émettre des jugements de durée. C'est par exemple le cas dans les énoncés suivants :

- (12) Il fait toujours froid pendant cette *partie* de l'année.
- (13) The appointments are too *close* together. [Núñez *et al.* 2006, p. 135]
« Les rendez-vous sont trop *proches* l'un de l'autre. »

où le temps est morcellé en « parties » (12) et où l'on évalue la distance temporelle entre deux moments du temps (13).

On peut aussi relever la métaphore du TEMPS COMME OBJET AYANT DES PROPRIÉTÉS TOPOLOGIQUES. Selon cette métaphore, les entités temporelles sont véritablement considérées comme des objets physiques localisables dans l'espace et à partir desquels on peut se repérer. Ainsi :

- (14) *Au-delà de* cette date, il sera trop tard.
- (15) Nous partirons en vacances *aux alentours du* 24.

On trouve aussi la métaphore : LE TEMPS COMME CONTENANT [Lakoff & Johnson 1985, p. 68] :

- (16) Il l'a fait *en* dix minutes. [Lakoff & Johnson 1985, p. 68]
- (17) Ils déménagent *dans* une semaine.

La structuration du domaine temporel en termes d'espace semble donc profondément liée au fonctionnement de notre appareil cognitif qui conceptualise notre expérience du temps, dans la pensée et dans le langage, à partir de schèmes spatiaux. Cela se manifeste dans les langues naturelles notamment à travers les métaphores du TEMPS COMME ORIENTATION, COMME ENTITÉ OU COMME SUBSTANCE, mais surtout à travers la métaphore du temps COMME MOUVEMENT. La spatialisation du temps apparaît omniprésente dans le langage et pourrait bien constituer, à ce titre, l'un de ses universaux.

Après avoir examiné les convergences marquantes de la représentation du temps dans les langues, nous allons pointer quelques différences significatives qui peuvent exister d'un langage à l'autre.

1.3.2 Quelques divergences notables

La variation opère principalement sur deux plans : la structuration des catégories temporelles (comment les catégories temporelles signifient-elles le temps dans les langues ?) et le temps des événements (comment les différentes langues font-elles pour référer aux événements ?).

60. C'est par exemple le cas dans la phrase suivante [Radden 2003, p. 228] :

Ex. The new year is coming *up*.

« Le nouvel an *approche*. »

où le temps monte du futur/bas vers le passé/haut.

61. C'est le cas de l'exemple (11).

1.3.2.1 Structuration des catégories temporelles

Un premier constat s'impose : les langues peuvent offrir des représentations très différentes du temps. La structuration des catégories temporelles constitue donc un premier lieu de la variation dans l'expression linguistique du temps. Nous pointerons quelques exemples significatifs.

D'abord, la catégorie représentant un temps-matrice, qui englobe passé, présent et futur en un tout, n'existe pas dans toutes les langues. S'il est présent par exemple dans les langues indo-européennes (on trouve le lexème *temps* en français, *time* en anglais, *Zeit* en allemand etc.), il reste, pour d'autres langues, totalement étranger (c'est le cas parmi d'autres des langues bantous).

Ensuite les métaphores du temps offrent de multiples possibilités de représentation. La métaphore LE TEMPS C'EST L'HORLOGE, qui assimile la fluence du temps à la course des aiguilles d'une horloge, et la métaphore LE TEMPS C'EST DE L'ARGENT évoquée précédemment (section 1.3.1.2) caractérisent par exemple les langues de cultures occidentales (comme l'anglais et le français), mais ne se retrouvent pas dans des idiomes tels que l'hindi, le bantou ou le mandarin [Alverson 1994].

Les métaphores du temps comme mouvement ne sont pas une exception : on observe là aussi de nombreuses variations qui se manifestent à plusieurs niveaux. D'abord, concernant la « ligne » du temps, on constate que le langage exploite deux schémas possibles. Nous rappelons en effet que le temps peut être représenté selon l'axe DEVANT/DERRIÈRE ou selon l'axe HAUT/BAS (1.3.1.2). La forme donnée au temps peut également varier. Si la grande majorité des langues a une représentation rectiligne du temps, il arrive cependant que celui-ci soit conçu autrement, de façon circulaire. C'est le cas de la langue toba qui a élaboré un modèle du temps particulièrement sophistiqué combinant conception cyclique et orientation de l'observateur humain vers le passé [Radden 2003, p. 230-231]. Le temps s'éloigne du champ de vision de l'observateur jusqu'à ce que l'événement disparaisse de sa vue, pour ensuite revenir vers lui du futur (voir figure 1.7).

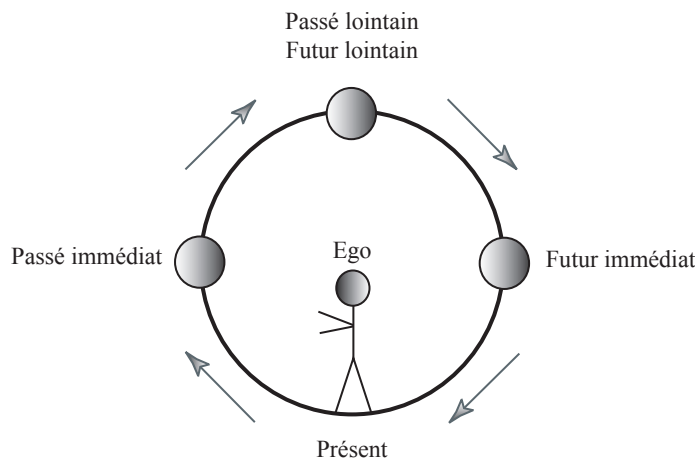


Figure 1.7: La conception du temps dans la langue toba (d'après Radden [2003, p. 231])

Les langues européennes ne sont pas dépourvues de représentations cycliques du temps, même si elles ne sont pas proprement circulaires. On trouve ainsi les expressions suivantes en anglais et en français :

(18a) Guided tours are offered *year-round*. [Radden 2003, p. 229]

« Des visites guidées sont proposées *toute l'année*. »

(18b) Our shop is open *round the clock*. [Radden 2003, p. 229]

« Notre magasin est ouvert *toute la journée*. »

(19a) Dépêche-toi ! L'heure *tourne* !

(19b) C'est ce soir qu'on *boucle* l'affaire.

Un autre lieu de variation dans la métaphore du temps comme mouvement se trouve dans la position relative de l'observateur vis-à-vis de la ligne du temps. Dans la plupart des langues, l'observateur humain fait face au futur et tourne le dos au passé, comme c'est obligatoirement le cas dans une représentation du type MOVING EGO (section 1.4 page 17). Seulement, comme on l'a vu précédemment, il se peut que, dans certaines langues, l'observateur tourne le dos aux événements qui arrivent du futur et fasse face à ceux qui s'éloignent dans le passé. C'est ce qui se produit dans des langues amérindiennes comme le toba ou l'aymara ([Radden 2003, p. 230] et [Núñez & Sweetser 2006]) ou dans des langues africaines comme le malgache ([Núñez & Sweetser 2006]) ou le gbaya (communication de Moniño cité par Perrin [2005, p. 631]). On peut représenter cette vision du temps dans le schéma 1.8 :

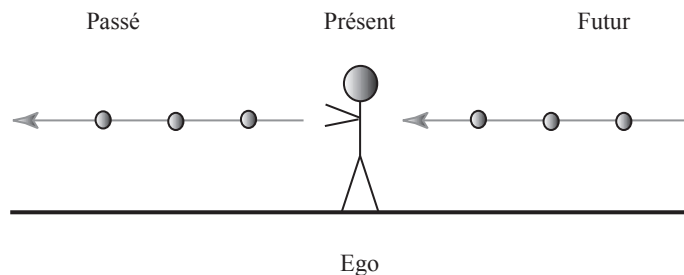


Figure 1.8: La conception du temps avec un observateur orienté vers le passé.

Ainsi en aymara, le *passé* se dit *nayra timpu* (« œil temps », c'est-à-dire, « le temps devant mes yeux »), et le *futur* se dit *q'ipi uru* (« dos jour », c'est-à-dire, « le jour derrière mon dos ») [Radden 2003, p. 230]. Cette conception du temps repose sur l'analogie avec la perception visuelle : ce qui est connu est visible devant nous et ce qui est inconnu n'est pas visible (et derrière nous)⁶².

Enfin, la métaphore du temps comme mouvement peut varier en fonction des conceptions de l'ordonnement des unités temporelles (événements ou périodes de temps), ce qui dépend également de la façon de concevoir le séquençage spatial. Dans les langues européennes, l'observateur humain placé dans une séquence d'entités spatiales ou temporelles considère que celles-ci possèdent une orientation opposée à lui-même, de façon à leur faire face. Radden nomme cette représentation la perspective *face-à-face* (« face-to-face perspective »). On peut la figurer par le schéma 1.9 page suivante (les unités temporelles sont représentées par des ronds).

Les expressions suivantes fonctionnent selon cette perspective.

(20a) I graduated *before* I got married. [Radden 2003, p. 233]

« J'ai eu mon diplôme *avant* de me marier. »

(20b) Mary will come the day *after* tomorrow. [Radden 2003, p. 233]

« Mary viendra *après*-demain. »

(21a) Son anniversaire a lieu *avant* le mien.

(21b) On a rendez-vous le jour *suivant*.

62. Un des informateurs de Dahl l'explique ainsi que le futur reste totalement inconnu car « personne ne possède d'yeux derrière la tête » (c'est nous qui traduisons) [Dahl 1995, p. 198].

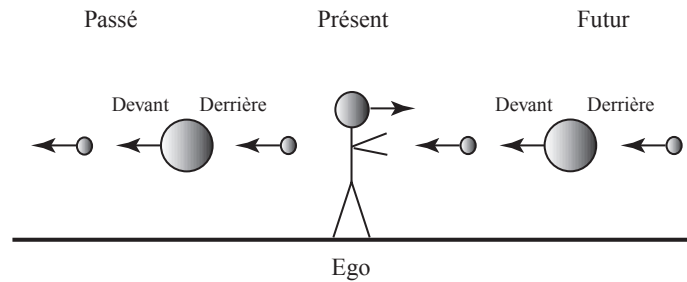


Figure 1.9: La conception face-à-face des séquences temporelles (d'après Radden [2003, p. 233]).

En effet, ce qui est « avant » est considéré comme antérieur (l'obtention du diplôme en (20a) et l'anniversaire du locuteur en (21a)), et ce qui vient « après » est vu comme postérieur (la venue de Mary en (20b) et le rendez-vous en (21b)).

Cette façon de voir les choses n'est cependant pas unique. Il existe d'autres conceptions de l'ordonnancement spatial et temporel. Les langues d'Afrique de l'ouest construisent par exemple leur séquence d'objets ou d'unités temporelles de telle façon que ces derniers sont orientés dans le même sens que l'observateur humain : ils lui présentent donc leur « dos » [Radden 2003, p. 232]. Dans ces langues, le mot signifiant littéralement « avant » voudra ainsi dire « postérieur à » (alors que nous utilisons à la place le mot *après*), tandis que le mot signifiant « après » voudra dire « antérieur à » (tandis que nous utilisons le mot *avant*). Cette vision des séquences spatiales et temporelles est qualifiée de perspective *en tandem* (« in-tandem perspective »). On peut la représenter par le schéma 1.10.

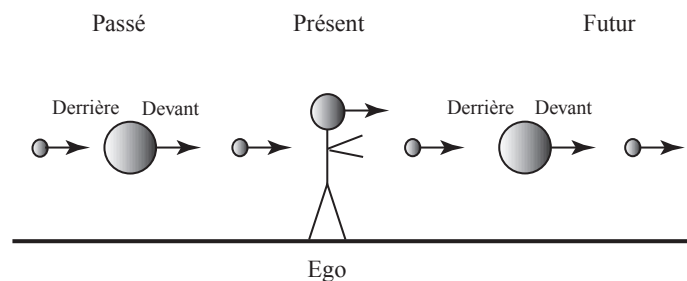


Figure 1.10: La conception en tandem des séquences temporelles (D'après Radden [2003, p. 233]).

La représentation des séquences temporelles ne se limite pas à ces deux cas, on peut trouver bien d'autres schémas possibles (voir Radden [2003] pour plus d'exemples).

En bref, la structuration des catégories temporelles (notamment au travers de métaphores) est loin d'être homogène dans les langues naturelles : on peut penser que, dans les différentes cultures, les primitives temporelles décrites précédemment (1.3.1.1) se sont recombinaées de diverses façons selon les praxis propres à chaque société. Nous allons voir maintenant un second lieu de la variation de la représentation linguistique du temps qui mérite notre attention : la temporalité des événements.

1.3.2.2 Le temps des événements

La référence à des événements⁶³ dans le discours constitue aussi une part importante de l'expression du temps dans les langues. Grâce aux progrès en linguistique

63. Par *événement* nous entendons tout type d'éventualité statique ou non.

générale, on se rend compte aujourd'hui que les outils utilisés pour opérer cette référence peuvent varier beaucoup d'une langue à l'autre.

Dans la tradition grammaticale occidentale, la référence aux événements passe principalement par la localisation dans une époque (passée, présente ou future). Selon cette tradition, ce sont les temps morphologiques attachés au verbe qui sont responsables de cette localisation. Humboldt a ainsi écrit que le verbe⁶⁴ était le mot « chrono-logique par excellence »⁶⁵. Cependant, les études interlinguistiques démontrent aujourd'hui qu'il ne s'agit que d'une expression possible parmi d'autres. En effet des langues telles que le malais [Cassirer 1972, p. 176], le mandarin [Smith & Erbaugh 2001] ou le vietnamien [Do-Hurinville 2004] expriment la référence temporelle différemment : en faisant porter la flexion sur une autre partie du discours (sur le nom en malais), ou par des moyens lexicaux (pour le mandarin et le vietnamien). Toutefois, il semblerait que, dans les langues qui ont des temps grammaticaux, le temps soit normalement une catégorie du verbe⁶⁶, même si ce dernier n'en porte pas forcément la flexion.

On sait également que la localisation dans une des trois époques n'est pas le seul moyen de référer aux événements. L'ancrage dans le temps peut aussi passer par des morphèmes signifiant l'opposition actuel/inactuel ou présent/non-présent comme en éwé (langue africaine) ou en tlingit (langue amérindienne) [Cassirer 1972, p. 176]. D'autres langues comme l'hébreu [Koschmieder 1996] ou le navajo [Smith 1991] qui ne possèdent pas de temps morphologiques pour les trois époques⁶⁷ s'appuient sur des oppositions aspectuelles⁶⁸ pour situer les événements dans le temps.

D'autre part, avec le développement de l'aspectologie, l'*aspect grammatical*⁶⁹ apparaît comme un autre moyen, extrêmement répandu dans les langues, de référer aux événements. Au lieu de localiser l'événement dans le temps, des morphèmes aspectuels associés au verbe permettent ainsi de renvoyer à la « cohérence temporelle interne » de l'événement. L'événement peut ainsi être représenté dans son déroulement, dans sa globalité, dans son état résultant etc.. Dans ce domaine aussi, on peut constater une certaine variabilité. Pour n'évoquer qu'un cas bien connu, on peut rappeler que, parmi les langues indo-européennes, certaines langues comme les langues romanes possèdent des morphèmes marquant l'aspect *imperfectif*⁷⁰, alors que d'autres langues comme les langues germaniques en sont dépourvues⁷¹.

Nous avons tenté dans cette dernière partie de broser un tableau de l'expression du temps dans le langage en adoptant une perspective interlinguistique. Nous avons

64. En allemand, *Zeitwort* qui signifie mot temporel.

65. Cité par Cassirer [Cassirer 1972, p. 176].

66. L'argument est le suivant : le verbe est nécessairement dans la portée du temps verbal, alors que les arguments nominaux du verbe ne le sont qu'occasionnellement (Enç [1981] citée par Comrie [1985, p. 12-13]).

67. En effet, l'hébreu, comme la plupart des langues sémitiques, ne possède pas de temps morphologiques. Quant au navajo, il ne comporte qu'un temps morphologique, le futur.

68. La catégorie sémantique de l'aspect concerne les informations temporelles se rapportant au déroulement d'un procès dénoté dans un énoncé. Les oppositions accompli/inaccompli, perfectif/imperfectif, événement borné/événement non borné etc. sont donc des oppositions aspectuelles. Nous précisons les notions en rapport avec l'aspect ultérieurement (section 2.2.2).

69. Nous partirons de la définition de Comrie (Comrie appelle *aspect* ce que nous nommons *aspect grammatical*) :

« aspects are different ways of viewing the internal temporal constituency of a situation. » [Comrie 1989a, p. 3]

(les aspects correspondent aux différentes façons de voir la cohérence temporelle interne d'une situation.)

70. L'aspect imperfectif correspond à la représentation d'un événement en un point de son cours. Il s'oppose à l'aspect perfectif qui présente le procès de façon globale. Nous précisons cette définition ultérieurement (section 2.2.3.1) .

71. Dans les langues germaniques, l'aspect imperfectif, soit n'est pas exprimé morphologiquement - on utilise alors la forme non marqué \emptyset -, soit se traduit par une forme progressive (l'aspect progressif permet de voir une action dans son cours).

pu relever des points communs (l'existence de primitives représentationnelles, l'omniprésence de la spatialisation du temps dans le langage), mais aussi des variations (dans la structuration des catégories temporelles et dans l'expression de la temporalité des événements). On peut maintenant s'interroger sur le rôle que jouent les praxis du temps dans son expression linguistique.

1.4 Réflexions conclusives

Rappelons la motivation de notre démarche : selon la perspective praxématique que nous avons adoptée, il n'est pas de représentation linguistique du monde concevable hors des informations que l'homme tire de ses expériences pratiques⁷². La représentation du temps qu'offre l'imparfait en français trouve donc son origine dans certaines praxis humaines du temps. Pour faire le lien entre praxis et représentation linguistique, nous avons choisi de rendre compte de certaines expériences (perceptuelles, conceptuelles, culturelles) du temps ainsi que des représentations auxquelles elles ont éventuellement donné lieu dans les langues. Plusieurs éléments doivent retenir notre attention.

On trouve d'abord une homologie presque parfaite entre le temps newtonnien / judéo-chrétien, linéaire et orienté (c'est l'image de la flèche du temps prégnante dans les sociétés occidentales), et l'expression du temps selon la perspective MOVING EGO : dans les deux cas la fluence du temps est conçue comme une droite orientée vers le futur.

Un deuxième élément notable est le lien étroit qui unit le temps à l'espace à la fois dans notre expérience sensori-motrice et dans la représentation linguistique du temps. En effet, on a vu que chez le jeune enfant l'ordre spatial et l'ordre temporel sont confondus. Cela fait écho à l'emploi fréquent, dans les langues, de catégories spatiales pour dénoter le temps, donnant ainsi une représentation spatialisée du temps (cf. la métaphore LE TEMPS COMME MOUVEMENT). Cela confirme la thèse des grammairiens cognitivistes selon lesquels notre appareil conceptuel est essentiellement métaphorique : nous structurons des domaines abstraits de nos connaissances (le temps) en utilisant de schèmes acquis à partir d'expériences concrètes (l'espace). La spatialisation du temps serait donc un élément constitutif de la cognition humaine.

Enfin, il est remarquable que les composants du temps perçu se rapprochent fortement des primitives de la représentation du temps dans le langage que l'on a pu dégager. On retrouve ainsi, dans les deux cas, les notions d'*ordre temporel*, de *durée*, de *présent* et de *moment*. On peut donc penser que les primitives temporelles qui sous-tendent la représentation du temps dans le langage trouvent directement leur origine dans notre expérience sensori-motrice, ce qui expliquerait également leur caractère « universel » : tous les hommes partageant, en tant qu'hommes, la même perception du temps, les primitives temporelles qui pourraient dériver de cette perception seraient les mêmes dans toutes les langues.

Ce premier chapitre introductif permettra de mettre en perspective le travail qui va suivre sur l'imparfait, en éclairant notamment certains aspects de son sémantisme. Nous verrons en effet que l'imparfait, en tant que catégorie grammaticale exprimant le temps, possède dans son sémantisme des traces de certaines des praxis que nous avons évoquées (en particulier la représentation spatialisée du temps qu'il donne de l'événement).

72. Cf. [Siblot 2001c].

Première partie

Quelle approche pour l'imparfait ?

Le but de cette première partie est d'évaluer, en premier lieu, les outils théoriques dont on dispose pour appréhender l'imparfait, et de proposer, en second lieu, une nouvelle approche de ce temps. Cette réflexion se fera en trois étapes. Nous examinerons d'abord des dispositifs qui tentent aujourd'hui de rendre compte de la sémantique des temps verbaux. Nous pourrons ensuite discuter et confronter entre elles les principales analyses de l'imparfait. À l'issue de ce travail, nous serons en mesure de présenter une nouvelle approche de l'imparfait dans le cadre réaliste de la praxématique.

Chapitre 2

La sémantique des temps verbaux

Nous examinerons dans ce chapitre trois types d'outils mis en place par l'analyse linguistique pour décrire et comprendre la sémantique des temps verbaux : la localisation dans le temps et l'aspect qui sont largement exploités dans les diverses théories du temps verbal, et la « fluence temporelle » qui n'est utilisée qu'assez marginalement mais qui mérite selon nous sa place dans l'analyse du temps verbal. L'objectif est de définir précisément la nature et le contenu de l'information véhiculée par les temps verbaux.

2.1 La localisation dans le temps

Pour qualifier la « tâche référentielle » des temps verbaux, Kleiber la compare avec la référence pronominale [Kleiber 1993, p. 157-158] :

Le fait essentiel est que, s'ils [les temps verbaux] servent bien entre autres, à marquer un moment, ce n'est pas avec le but de référer à ce moment. Leur rôle ne consiste pas à identifier un intervalle temporel qui serait l'objet de référence, comme un pronom invite à identifier un individu qui constitue alors le référent de ce pronom. [...] La raison en est que leur tâche « référentielle », si on veut l'appeler ainsi, n'est qu'ancillaire. Ils servent, en somme, dans la référence à une autre entité qu'un seul moment ou intervalle. Et leur rôle se limite à la localisation de cette entité. [...] Dans ce sens, le temps grammatical sert uniquement « à situer, dans le temps, l'état de choses dont il est question dans la phrase » [Vet 1985, p. 38] et non à *référer* à un moment du temps. L'idée est qu'il ne renvoie pas lui-même à un objet extra-linguistique (ou conçu comme tel), mais qu'il contribue seulement à en identifier un qui exige une telle localisation.

Les temps verbaux n'ont pas pour but de référer à un moment, mais d'aider à la référence de la situation dénotée dans un énoncé (un *procès*) en la situant dans le temps. La façon dont s'opère cette localisation a été envisagée, dans les études sur le temps verbal, de différentes manières. C'est ce que nous allons voir dans les paragraphes suivants.

2.1.1 La division en époques : *passé - présent - futur*

Selon une tradition grammaticale qui remonte à Aristote, le temps est divisé en trois époques (le *passé* - le *présent* - le *futur*) qui trouvent chacune dans la langue leur propre moyen d'expression. L'ensemble des temps verbaux est ainsi classable en temps passés, présents ou futurs. Cette conception est encore aujourd'hui largement répandue, et c'est d'ailleurs le point de vue défendu par Guillaume pour qui le *temps expliqué* (la localisation d'un *procès* dans le temps) est « divisible en moments distincts - passé, présent, futur et leurs interprétations - que le discours attribue [au verbe] » [Guillaume 1969a, p. 48]. Cette conception est cependant mise à mal à plusieurs niveaux.

a. D'abord la tripartition du temps est mise en cause par la linguistique générale qui montre que toutes les langues ne possèdent pas de morphèmes verbaux pour chacune des trois époques. Ainsi, dans certaines langues, le verbe n'exprime pas le temps. C'est par exemple le cas du malais [Cassirer 1972, p. 176], du birman [Comrie 1985, p. 45, 51], de l'hébreu [Koschmieder 1996], du mandarin [Smith & Erbaugh 2001], ou du vietnamien [Do-Hurinville 2004] qui signifient la localisation temporelle différemment : en faisant porter la flexion sur une autre partie du discours (sur le nom en malais), en utilisant des marqueurs aspectuels (comme c'est le cas pour l'hébreu), modaux (comme en birman) ou des moyens lexicaux (le mandarin et le vietnamien).

Dans d'autres langues, on trouve un système binaire au lieu du système ternaire postulé : le futur ou le passé n'est alors pas exprimé par un tiroir propre. On trouve ainsi des langues avec la bipartition *non-futur - futur* (comme le hua¹ [Comrie 1985, p. 46, 49]) ou bien avec la bipartition passé - non-passé (comme le finnois ou l'allemand²). La troisième possibilité *présent - non-présent* n'existerait pas car, selon Comrie [1985, p. 50], l'époque *non-présent*, parce qu'elle est coupée en deux par le présent, ne forme pas un secteur continu.

Ces cas ne sont toutefois pas des arguments décisifs contre la division du temps en époques : ce n'est pas parce que certaines langues ne possèdent pas de temps signifiant la tripartition en époques que celle-ci n'est pas présente dans d'autres langues. Comme le préconise Vettters [Vettters 1996, p. 15], la démarche sémasiologique paraît ici souhaitable : il vaut mieux partir de l'observation des faits pour ensuite déterminer des concepts pertinents plutôt que d'appliquer aux phénomènes linguistiques des catégories prédéfinies, c'est seulement après cette première étape que l'on peut utilement procéder par onomasiologie et faire appel à des concepts déjà établis.

b. Le statut temporel des formes marquant le futur est aussi problématique pour la division en trois époques. En effet, on peut constater, comme le note Vettters [Vettters 1996, p. 8], une dissymétrie entre passé et futur. Les formes exprimant le passé sont beaucoup plus nombreuses que les formes exprimant le futur, ces dernières n'étant en général constituées que tardivement à partir d'auxiliaires modaux. Cela a sans doute amené un certain nombre de linguistes à mettre en cause, dans certaines langues, l'existence de temps futurs. Ainsi, selon certains auteurs (Lyons [1977] et Smith [1978] par exemple), le futur dans les langues permettrait moins de localiser un procès dans le futur que de décrire les intentions, les inférences ou les prédictions subjectives du locuteur [Lyons 1977, p. 814-817]. Cette hypothèse a également été soutenue pour le futur simple français par Fuchs et Léonard [Fuchs & Léonard 1979, p. 212]. Les auteurs considèrent que le « futur » français (et anglais) n'opère pas de repérage temporel dans le domaine du *certain* mais un repérage imaginaire et subjectif sur le plan modal du *non-certain*. Pour soutenir la thèse d'un futur modal³, des auteurs pointent entre autres le fait que le temps futur possède des emplois modaux (par exemple les emplois conjonctural⁴ ou de discrétion⁵). Mais cela n'explique pas la dissymétrie entre futur et passé dans la mesure où les temps du passé ont aussi bien souvent des emplois modaux (voir par exemple les emplois hypothétique⁶ ou d'atténuation⁷ de l'imparfait).

Par ailleurs, la dissymétrie entre temps du passé et temps du futur n'est pas forcément un signe de l'atemporalité du secteur futur mais peut très bien s'expliquer,

1. Il s'agit d'une langue papoue.

2. C'est ce qu'affirme Comrie en constatant que, dans ces langues, le temps *présent* peut toujours être utilisé pour référer à l'avenir, et que, même si ces langues possèdent des formes purement futures, celle-ci sont employées uniquement pour éviter une mauvaise interprétation en faveur d'une référence présente [Comrie 1985, p. 44, 49].

3. Voir [Vettters 1996, p. 9-11] et [Vettters & Skibinska 1998, p. 250-255] pour une analyse des arguments appuyant la thèse d'un futur modal.

4. Ex. Tiens, on sonne. Ce *sera* le colis que j'attends.

5. Ex. Cela *fera* un euro.

6. Ex. Si j'*étais* riche, je ferais le tour du monde.

7. Ex. Je *venais* vous demander un service.

comme le souligne Benveniste, par la nature des époques en question et de l'expérience que nous en avons :

Ce contraste entre les formes du passé et celles du futur est instructif par sa généralité même dans le monde des langues. Il y a évidemment une différence de nature entre cette temporalité rétrospective, qui peut prendre plusieurs distances dans le passé de notre expérience, et la temporalité prospective qui n'entre pas dans le champ de notre expérience et qui à vrai dire ne se temporalise qu'en tant que prévision d'expérience. La langue met ici en relief une dissymétrie qui est dans la nature inégale de l'expérience. [Benveniste 1974, p. 76]

Enfin, si on choisit comme point de départ une approche sémasiologique - on part du signe pour aller vers la détermination du concept - plutôt qu'onomasiologique - on cherche à retrouver dans les signes des concepts prédéfinis -, on peut tout à fait concevoir que certaines langues possèdent une forme verbale signifiant le futur tandis que d'autres langues emploient une forme modale pour exprimer la référence dans le futur, chaque langue ayant son système propre.

c. Une autre critique de la division en époques réside dans le fait que les temps verbaux ne semblent pas toujours avoir un sens temporel. On rejette ainsi la temporalité d'un secteur entier (c'est ce que nous avons vu précédemment pour l'époque future) ou de tiroirs sous prétexte que dans certains emplois le sens perçu ne paraît pas immédiatement temporel. Ainsi de nombreux auteurs ont souligné que des temps verbaux avaient des emplois modaux et ils en ont déduit que ces formes n'avaient pas de valeur proprement temporelle⁸. En effet, le futur connaît les emplois modaux suivants :

— le futur *conjectural* ou *épistémique* :

- (1) Paul n'est pas là / il *sera* malade. [Barceló & Bres 2006, p. 108]

— le futur de *mitigation* ou de *discrétion* :

- (2) oui mais là je vous *demanderais* un peu de cohérence [Barceló & Bres 2006, p. 109]

Il en va de même pour l'imparfait :

— L'imparfait de *politesse/d'atténuation* :

- (3) [Dans un laboratoire de recherche, une étudiante entre dans le bureau du directeur sur la pointe des pieds; celui-ci lève la tête de son écran d'ordinateur et regarde l'étudiante qui lui dit, sur un ton d'excuse] je *venais* vous *demandez* la clé de la bibliothèque [Barceló & Bres 2006, p. 59]

— L'imparfait d'imminence *contrariée/contrecarrée* :

- (4) Elle mit la main sur le loquet ... un pas de plus, elle *était* dans la rue. [Vetters 2002, p. 112]

— L'imparfait préludique :

- (5) On va jouer au papa et à la maman, hein ! Moi j'*étais* le papa, et, toi, tu *étais* la maman. [Warnant 1966, p. 343]

— L'imparfait forain :

8. Cf. [Lyons 1977] et [Smith 1978] pour le *futur tense* anglais; [Fuchs & Léonard 1979] pour le futur français ou encore [Damourette & Pichon 1970], [Cappello 1986], [Le Goffic 1986b], [Le Goffic 1995], [de Vogüé 1993], [Confais 1995], [Adam 1991], [Lebaud 1993], [Touratier 1996], [Touratier 1998], [Desclés 2000], [Vetters 2001], [Vetters 2002], [Caudal, Vetters & Roussarie 2003], [Caudal & Vetters 2005], [De Mulder 2003], [De Mulder 2004], [De Mulder & Brisard 2007], [De Mulder & Vetters 2002] et [Monville-Burston & Burston 2005] pour l'imparfait français.

- (6) [interaction de commerce ; un poissonnier à un client] - qu'est-ce il vous *fallait* ? [Barceló & Bres 2006, p. 58]
- L'imparfait hypocoristique :
- (7) [oral, une vieille dame à son chien] il *avait* envie de faire un gros pipi mon chienchien [intonation montante] oui oui on *allait* le sortir/ allez viens mon Mickey viens [Bres 2003a, p. 111]
- L'imparfait hypothétique :
- (8) Si je *gagnais* le gros lot, je le partagerais avec vous. [Vetters 2002, p. 112]
- L'imparfait optatif :
- (9) Ah! Si j'*étais* riche! (Maupassant, *Les Bijoux*)

Sans entrer dans le détail de chaque usage, on peut toutefois remarquer à l'instar de Vetters [2002, p. 123] que la modalité de ces emplois est liée au signifié temporel des temps utilisés. En effet, si on remplace le futur dans ses emplois modaux par un temps comme l'imparfait pouvant aussi exprimer la modalité, le sens et la force illocutoire des énoncés changent : l'imparfait ne permet pas, de la même manière, de produire le sens modal de conjecture ou de mitigation :

- (10) Paul n'est pas là / il *sera* malade. [Barceló & Bres 2006, p. 108]
- (10') Paul n'est pas là / il *était* malade.
- (11) oui mais là je vous *demanderais* un peu de cohérence [Barceló & Bres 2006, p. 109]
- (11') oui mais là je vous *demandais* un peu de cohérence

On peut conclure comme Vetters que le sens temporel et le sens modal « au lieu d'être incompatibles, vont logiquement ensemble » [Vetters 2002, p. 123]. Reste à préciser le lien entre les deux. Pour certains auteurs mettant en cause la valeur strictement temporelle des temps verbaux, temporalité et modalité sont dissoutes dans un même signifié. Le futur signifierait à la fois la futurité et le non-certain. Cette thèse est défendue par [Lyons 1977, p. 678] pour qui le futur est à la fois temporel et modal et par [Fuchs & Léonard 1979] et [Le Goffic 1986b] qui proposent la notion modalo-temporelle d'*à-venir* (par opposition au *certain*) à la place de celle de futur. Quant à l'imparfait, il incluerait dans son signifié à la fois un sens passé et un sens modal : il dénoterait ainsi la *toncalité*⁹, la *mise à distance*¹⁰, le *changement de repère*¹¹, le *repérage dans des mondes inaccessibles*¹², le *non-actuel* ou l'*inactuel*¹³ ou bien la valeur de *translaté*¹⁴. Toutes ces analyses postulent plus ou moins la même chose : l'imparfait ancre le procès dans une actualité autre que celle de l'énonciateur créant ainsi une distance, un changement de repère etc.. Cette actualité peut être comprise comme passée (lorsque l'interprétation est temporelle) ou fictionnelle¹⁵ (lorsque l'interprétation est modale).

9. Terme utilisé par Damourette & Pichon [1970] pour désigner les actualités autres que l'actualité du moi-ici-maintenant. Le terme est notamment repris par Monville-Burston & Burston [2005].

10. [Adam 1991].

11. [Lebaud 1993].

12. [Le Goffic 1995].

13. [Touratier 1996], [Touratier 1998], [Desclés 2000], [Vetters 2001], [Vetters 2002], [Caudal *et al.* 2003] et [Caudal & Vetters 2005].

14. [Cappello 1986] et [Culioli 1999b].

15. À l'instar de [Cappello 1986], nous prenons le terme *fictionnel* comme désignant à la fois l'*irréel* et le *potentiel*.

Pour le futur, Vettters a longuement discuté les différents arguments opposés à la valeur temporelle de ce temps (en anglais et en français) et a montré de façon convaincante que ceux-ci ne tenaient pas. Nous renvoyons à ses différents articles¹⁶. Pour l'imparfait, la thèse non temporelle peut paraître plus solide : les emplois modaux de l'imparfait sont plus nombreux et beaucoup plus difficilement analysables en termes de localisation dans le passé (notamment les emplois préléudique, hypocoristique, hypothétique ou optatif)¹⁷. Néanmoins, l'approche non temporelle de l'imparfait a ses faiblesses.

(i) D'abord, certains auteurs ont noté que le niveau de généralité exigé pour postuler un trait subsumant valeur temporelle et valeur modale était problématique. Ainsi, d'après Berthonneau et Kleiber, « l'abstraction élevée nécessaire pour recouvrir emplois temporels et emplois non temporels [...] se traduit par une puissance intempestive que rien dans le modèle présenté ne vient contraindre » [Berthonneau & Kleiber 1994, p. 64]. Vettters rétorque à ce type d'argument [Vettters 2001, p. 184] qu'il contrevient également à certaines approches temporelles telles que l'approche anaphorique méronomique de Berthonneau et Kleiber¹⁸. Néanmoins nous verrons que, dans cette dernière perspective, le problème du sens trop vague concerne le sens anaphorique méronomique de l'imparfait, plutôt que son sens temporel à proprement parler (voir section 2.1.3.2) ; à l'inverse, il nous semble que ce reproche ne peut pas être adressé aux approches aspectuo-temporelles classiques qui attribuent à l'imparfait un sens très précis comprenant une composante temporelle (sens passé) et une composante aspectuelle (sens *imperfectif* et *non parfait*¹⁹).

(ii) D'autre part, Gosselin fait ainsi valoir que la valeur modalo-temporelle obtenue est « si abstraite qu'elle est (volontairement) confuse » et qu'elle « ne permet plus de distinguer l'IMP d'autres marqueurs, qui ont pourtant des effets de sens très différents » tels que « le subjonctif » ou « le futur simple » [Gosselin 1999c, p. 31]. Pour défendre une conception non temporelle de l'imparfait, Vettters répond qu'il suffit de « subordonner la valeur « non actuelle » de l'imparfait à une opposition qui sépare le présent et le passé du futur, par exemple *certain / à-venir* - ou l'opposition *ultérieur / non ultérieur* » [Vettters 2001, p. 185]. En d'autres termes, l'imparfait ne saurait se confondre avec le futur si on lui adjoint la valeur de *certain* (par opposition au futur *non-certain*). Cette solution paraît intéressante mais rencontre quelques difficultés. Comparons les deux phrases hypothétiques suivantes :

(12) Si Pierre *venait* la voir demain, Marie serait heureuse.

(13) Si Pierre *vient* la voir demain, Marie sera heureuse.

En (12), le procès à l'imparfait *venait* revêt un caractère improbable (et rejoint de ce fait le sens non-certain du futur), alors qu'en (13), le procès au présent *vient* paraît nettement plus réalisable (sens certain). Ces exemples montrent qu'on ne peut ranger du côté du certain (ou du non-ultérieur) l'imparfait et le présent, et du côté de l'à-venir (ou de l'ultérieur) le futur, et donc que la distinction entre certain et non-certain ne s'applique pas aussi simplement à l'imparfait et au futur. Par ailleurs, le problème de la confusion de l'imparfait avec le subjonctif n'est pas résolu, alors que, sémantiquement, la valeur de non actuel attribuée à l'imparfait semble extrêmement proche du signifié du subjonctif : pourquoi avoir dans ce cas deux formes verbales ?

(iii) Un autre argument contre la thèse non temporelle de l'imparfait est formulé par Bres. Ce dernier souligne que la valeur passée « apparaît systématiquement dans les énoncés minimalement contextualisés comme “il neigeait” » [Bres 2005b, p. 5], ce

16. Cf. [Vettters 1996, p. 8-12] et [Vettters & Skibinska 1998].

17. La valeur temporelle est plus aisément récupérable dans les emplois d'atténuation et forain où l'imparfait semble renvoyer à un moment supposé du passé où le procès était vrai. Par ailleurs, dans le tour contrefactuel, le sens passé apparaît clairement (le procès appartient à l'époque passée). Ce qui manque, en revanche, c'est la valeur factuelle : le procès a failli avoir lieu, mais ne s'est finalement pas déroulé.

18. Voir [Berthonneau & Kleiber 1993] pour les principes généraux de cette approche.

19. Voir section 4.1.2 page 259.

qui semble indiquer que le sens temporel est premier dans le signifié de l'imparfait, et que le sens modal n'est qu'un effet de sens dérivé. Si le signifié de l'imparfait avait été modalo-temporel, le type d'énoncé minimal cité par Bres aurait dû, en l'absence de tout contexte, être ambigu avec deux interprétations possibles : l'une temporelle, l'autre modale. Cela n'est pas le cas, on l'a vu. L'imparfait apparaît donc bien avant tout temporel.

(iv) On peut noter par ailleurs que les approches non temporelles de l'imparfait ne rendent pas bien compte des multiples sens modaux produits en discours. Ces approches passent parfois (un peu trop) rapidement sur les différences qui existent d'un emploi à l'autre. Pourtant la politesse (emplois d'atténuation), la contrefactualité (emploi d'« imminence contrariée »), la fiction (emploi pré ludique), la « feinte obséquiosité »²⁰ (emploi forain), l'effet « caressant »²¹ (l'emploi hypocoristique), la moindre probabilité²² et l'hypothèse (les emplois hypothétique et optatif) sont des effets de sens qui sont loin d'être strictement identiques et méritent qu'on s'interroge sérieusement sur leurs spécificités individuelles. Dire que l'imparfait situe le procès dans une autre actualité ne suffit pas à expliquer tous ces effets (en particulier les effets d'atténuation, de feinte obséquiosité, caressant et de moindre probabilité²³). Pour illustrer notre propos, nous proposons d'examiner deux analyses inactuelles : celle que fait Lebaud des emplois d'atténuation et forain, et celle que fait Adam de l'emploi hypocoristique.

Pour Lebaud, l'imparfait marque dans ses emplois d'atténuation et forain, un décentrage de l'énonciation « en dissociant le repère de construction du dire, du repère de locution que [le locuteur] constitue », ce qui correspond à « une volonté de ne pas vraiment prendre en charge ce qu'il énonce » [Lebaud 1993, p. 175]. Autrement dit, l'imparfait permet dans ce cas de marquer une distance vis-à-vis de son énoncé. Cette explication qui permet de rendre compte simplement des emplois d'atténuation et forain n'est cependant pas satisfaisante pour deux raisons. D'abord, elle ne précise pas la nature du nouveau repère : appartient-il au passé ? à un monde fictif ? Ensuite, quel que soit le cas, ce décentrage convient mal au contexte d'emploi : le locuteur n'assumerait pas sa demande (emploi d'atténuation) ou son offre (emploi forain) au risque de ne pas se faire entendre auprès de son interlocuteur. Cela semble assez improbable. La raison de l'emploi de l'imparfait dans ce type de contexte semble donc résider ailleurs.

Pour Adam, l'imparfait en emploi hypocoristique génère un effet de « distanciation », distance confirmée par l'usage fréquent de la troisième personne et de la reprise finale sous forme nominale avec (souvent) un démonstratif [Adam 1991, p. 76]. L'imparfait marquerait donc en quelque sorte la différence de statut entre le locuteur-énonciateur et un interlocuteur qui apparaît dans une position d'infériorité (il s'agit souvent de jeunes enfants ou d'animaux). Si la notion de distance peut convenir pour rendre compte de la relation entre les interlocuteurs dans ce type de contexte, on voit mal en quoi le fait de « débray[er] de l'ICI-MAINTENANT-JE-TU » [Adam 1991, p. 75] produit ce type de distance intersubjective. L'approche non temporelle d'Adam rencontre donc également des difficultés pour expliquer cet emploi modal de l'imparfait.

(v) Pointons enfin un dernier problème que les approches non temporelles n'ont pas résolu. Dans les emplois où l'imparfait est lié à une valeur non factuelle (le procès n'appartient pas au monde réel), ce temps peut renvoyer au passé (l'emploi d'imminence contrariée), au présent (emploi hypothétique à valeur d'irréel du présent²⁴,

20. Cette description est proposée par Veyrenc [1988] (qui parle aussi de « révérence ») puis reprise par Adam [1991, p. 81].

21. Sens étymologique de hypocoristique.

22. Par rapport à l'emploi du présent dans la protase, et du futur dans l'apodose. Par comparaison avec l'exemple (8) :

Ex. Si je *gagne* le gros lot, je le partagerai avec vous.

23. Notons que ce dernier effet n'a jamais été analysé dans les approches non temporelles de l'imparfait.

24. Le procès est localisé dans un présent purement fictionnel :

emploi optatif) ou au futur (emploi préludivique²⁵). Les approches non temporelles ne cherchent pas en général à expliquer ces diverses interprétations alors que le changement d'actualité n'est pas en mesure de rendre compte de ces différences. Ainsi, même pour les emplois où la notion d'inactualité s'applique parfaitement (pour rendre compte d'un sens non factuel), des problèmes restent irrésolus.

Nous conclurons donc qu'en dépit de son attractivité et de sa simplicité, la conception non temporelle (ou modalo-temporelle) de l'imparfait n'est pour l'instant pas en mesure d'apporter des solutions aux problèmes qu'elles soulèvent. Nous nous tournerons donc vers l'approche (aspectuo-)temporelle classique pour rendre compte du sens de l'imparfait. Dans cette perspective, nous montrerons que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la valeur aspectuo-temporelle de l'imparfait est *suffisante* pour expliquer les effets modaux associés à ce temps dans certains de ses emplois (voir section 5 et 6). L'exemple de l'imparfait montre(ra) qu'il ne suffit pas de dire qu'une forme verbale possède des emplois « modaux » pour écarter d'emblée tout signifié temporel pour cette forme.

Quoi qu'il en soit, l'approche choisie devra pouvoir rendre compte de la place du temps en question dans le système verbal auquel il appartient (par exemple la place de l'imparfait par rapport au futur, au subjonctif, au passé simple), ainsi que du fonctionnement de ce temps dans ces divers emplois (temporels et modaux).

Un second type d'emplois peut poser problème à la division en trois époques. Ces emplois, que l'on peut qualifier de *non déictiques* [Kleiber 1993, p. 121], semblent aller contre le signifié temporel des tiroirs verbaux : le sens produit, sans être modal, ne correspond pas à la temporalité généralement attribuée au temps en question. On peut d'abord noter certains emplois en discours indirect dits « opaques »²⁶ où le temps verbal ne permet pas de localiser l'événement décrit par rapport au moment de l'énonciation. C'est le cas dans l'énoncé suivant à l'imparfait où l'on peut employer indifféremment les circonstants déictiques *hier / aujourd'hui / demain* :

(14) Paul a dit qu'il *venait hier / aujourd'hui / demain*.

Le problème est ici de retrouver la valeur passée de l'imparfait alors qu'il ne semble pas signifier l'antériorité par rapport à T_0 . Veters suggère une explication fondée sur l'opposition temporalité *de re* / temporalité *de dicto* de Martin [1987]. Dans ce type de contexte, l'imparfait ne situe pas le procès sur l'axe temporel des événements (temporalité *de re*), mais localise la prise en charge de la proposition qui décrit ce procès (temporalité *de dicto*). En d'autres termes, l'imparfait en discours indirect signifie l'antériorité par rapport à T_0 , non pas du procès, mais de son énonciation (l'énonciation de « je viens » a eu lieu dans le passé). La valeur temporelle passée est ainsi préservée.

On peut également relever des emplois « opaques » du passé simple :

(15) On dira après sa mort qu'elle *fut* une héroïne. (Nicolas Ruwet cité par Veters [1993, p. 89])

Ici, le procès *être une héroïne* peut très bien être antérieur, simultané ou postérieur à T_0 . On remarque que, dans ce cas, l'explication fondée sur la temporalité *de dicto* ne fonctionne pas : la prise en charge du procès se fait dans l'époque future (*on dira*)

Ex. Si *j'étais* riche, je ferais le tour du monde.

On oppose généralement cet effet à l'effet de potentiel selon lequel le procès à l'imparfait reste toujours envisageable dans le futur :

Ex. Si demain il *faisait* beau, nous irions à la plage.

25. L'imparfait préludivique apparaît dans la phase préparatoire de jeux durant laquelle les enfants négocient les différents détails de la mise en scène (attribution des rôles, cadre spatio-temporel, scénario etc.). Les procès à l'imparfait servent alors à décrire des actes ou des situations qui seront ensuite réalisés lors du jeu lui-même.

26. Terme employé par Fauconnier [1984].

alors que le passé simple est censé signifier le passé. La solution doit donc être cherchée ailleurs. Nous pensons, à l'instar de Vetters [1998, p. 25], que le passé simple ne situe pas le procès par rapport à T_0 , mais par rapport à un autre moment d'énonciation, celui exprimé par la principale *on dira*. Reste à savoir pourquoi l'imparfait permet la temporalité *de dicto* (14), et pas le passé simple²⁷. Nous répondrons à cette question dans notre seconde partie en nous appuyant sur la notion bakhtinienne de dialogisme.

Dans la série des usages non déictiques, le *présent historique* fournit aussi des arguments à ceux qui défendent l'atemporalité de ce tiroir²⁸. Le même raisonnement peut aussi valoir pour le *futur historique*. En effet, dans ce type d'usage, le présent et le futur apparaissent dans des récits au passé et portent donc sur des procès antérieurs à T_0 .

- (16) Il y avait à peine une demi-heure que Fabrice était en sentinelle au pont, quand il vit arriver six chasseurs montés et trois à pied ; il leur *communique* l'ordre du colonel. - Nous allons revenir, *disent* quatre des chasseurs montés, et ils *passent* le pont au grand trot. Fabrice parlait alors aux deux autres. Durant la discussion qui s'animait, les trois hommes à pied *passent* le pont. Un des deux chasseurs montés qui restaient *finit* par demander à revoir l'ordre, et l'*emporte* en disant : - Je vais le porter à mes camarades, qui ne manqueront pas de revenir, attends-les ferme. Et il *part* au galop ; son camarade le *suit*. Tout cela fut fait en un clin d'œil. (Stendhal, *La chartreuse de Parme* < [Barceló & Bres 2006])
- (17) On ne sait trop comment étaient organisées les premières sociétés celtiques. Ceux que les Grecs appellent indifféremment Celtes ou « Galates », que les Romains *appelleront* plus tard les « Gaulois » formaient peut-être une fédération de tribus (Miquel, *Histoire de la France* < [Vetters 1996])

Les tenants du signifié temporel ont alors souvent recours à l'idée d'un transfert temporel pour rendre compte de ces emplois²⁹. Le présent permettrait de transporter ou bien le *nunc* de l'énonciation dans le passé ou bien l'événement passé dans le présent de l'énonciation, afin de faire revivre l'événement passé par présentification. De façon similaire, le futur impliquerait, ou bien un déplacement dans le passé de T_0 d'où l'on pourrait considérer l'événement comme futur, ou bien un transfert d'un moment passé dans le présent de l'énonciation pour envisager l'événement comme futur. L'effet recherché serait aussi une dramatisation du récit. Pour Mellet, cette explication ne va pas de soi pour le présent dans la mesure où c'est plutôt l'alternance des formes que l'emploi de ce temps qui est responsable de l'effet dramatique (cf. les études citées dans [Mellet 2000a]). L'alternance avec des formes du passé pourrait aussi être à l'origine de la dramatisation du procès au futur historique. De plus, la présentification (et la futurisation ?) ne semble pas en mesure d'expliquer les contraintes sur l'alternance des temps (cf. entre autres [Kiparsky 1968], [Bres 1998d] et [Bres 2005a]).

Nous ne résoudrons pas ici le problème des emplois non temporels des tiroirs verbaux, mais on peut au moins dire qu'ils pointent les difficultés de l'approche onomasiologique : l'application stricte de la division *passé - présent - futur* ne permet pas d'expliquer pourquoi les temps verbaux n'expriment pas toujours le « temps ». La conduite sémasiologique paraît plus que jamais nécessaire au moins dans un premier temps : on doit partir du fonctionnement de chaque forme pour en déterminer le signifié. C'est l'observation détaillée de tous les emplois qui permettra de dire si tel temps verbal a un sens temporel, et le cas échéant, pourquoi dans certains contextes, celui-ci semble disparaître au profit d'un sens non temporel. C'est ce que nous tenterons de faire pour l'imparfait.

27. Ce temps n'est guère possible en discours indirect avec la temporalité *de dicto*, c'est-à-dire avec un verbe de dire au passé :

Ex. Paul a dit qu'il **vint* (hier / aujourd'hui / demain).

28. Voir [Damourette & Pichon 1970], [Bres 1999b], [Bres 2005a], [Mellet 2000a], [Mellet 2000a], [Mellet 2001] pour le français.

29. Voir [Vuillaume 1993] pour le présent ou [Barceló & Bres 2006] pour le futur.

d. Certains cadres théoriques font dépendre le signifié temporel des temps verbaux (notamment ceux du passé) du type de textualité dans lequel ils apparaissent ([Benveniste 1966], [Weinrich 1973] et [Hamburger 1957/1986]). Ces approches postulent deux types de textes en fonction de leur statut énonciatif et des formes temporelles présentes (tiroirs verbaux, circonstants). Les conclusions que les auteurs tirent concernant les temps verbaux sont cependant différentes.

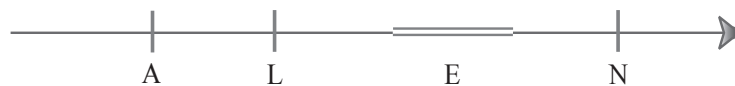
Weinrich distingue deux types de texte, le commentaire et le récit, sur la base des temps qui prédominent tendanciellement. Weinrich postule donc deux sous-systèmes qui s'excluent mutuellement [Weinrich 1973, p. 22] :

- le groupe I des temps commentatifs : le présent, le passé composé et le futur ;
- le groupe II des temps narratifs : le passé simple, l'imparfait, le passé antérieur, le plus-que-parfait et le conditionnel.

Weinrich ajoute que les tiroirs du passé n'ont pas pour fonction d'exprimer le passé :

Le prétérit, comme tous les temps du groupe II, signale qu'il y a récit. Sa fonction n'est donc pas de marquer le passé. Il serait injustifié de confondre passé et récit ; les deux concepts ne se recouvrent pas. Nous pouvons actualiser le passé autrement qu'en le racontant, et inversement nous pouvons raconter autre chose que du passé. [Weinrich 1973, p. 100]

Un de ses arguments principaux est le suivant : les romans d'anticipation tel que *1984* de George Orwell³⁰ sont écrits au passé (et non au futur) alors que les faits narrés sont postérieurs à l'écriture, c'est donc le signe que les temps ne situent pas dans une époque donnée, mais indiquent si le texte est narratif ou commentatif [Weinrich 1973, p. 44]. Cependant, Weinrich oublie de faire la distinction entre l'*auteur* et le *narrateur* [Genette 1972]. Les événements qui sont racontés dans les romans d'anticipation sont postérieurs au moment de l'énonciation de l'*auteur* dans le monde réel, mais ils sont antérieurs à la position du *narrateur* qui raconte l'histoire dans le monde raconté. Pour l'illustrer, on peut reprendre l'exemple de *La planète des singes* de Pierre Boulle donné par Vetters [1996, p. 181]. L'auteur Pierre Boulle a écrit son roman en 1962, Vetters l'a lu en 1984, les événements racontés se situent dans un avenir lointain (en partie au XXV^e siècle) et l'énonciation du narrateur est encore postérieure à ces événements. Cette situation est figurée dans le schéma 2.1.



(A = auteur (1962) ; L = lecteur (1984) ; E = événements ; N = narrateur)

Figure 2.1: Repérages temporels dans *La planète des singes* de Pierre Boulle [Vetters 1996, p. 181].

Les temps du passé dans les romans d'anticipation expriment donc bien l'antériorité par rapport à un centre déictique qui n'est pas l'énonciation de l'auteur, mais celle du *narrateur*.

Vetters signale un argument qui va dans ce sens : les tiroirs du passé ne sont pas utilisés dans les romans prospectifs où les événements narrés se situent après l'énonciation du narrateur [Vetters 1996, p. 181]. Ce sont des formes futures qu'on emploie alors :

- (18) [...] vous *boirez* lentement, les mains libres et l'esprit libre, un caffélatte mousseux, bien confortablement assis devant le spectacle, [...] lisant les quotidiens que vous *viendrez* d'acheter au moment même où le cycliste les *aura livrés*. (Butor < [Vetters 1996, p. 181])

30. Le roman a été écrit au début des années 1950.

C'est encore par rapport au narrateur que les tiroirs du passé expriment le passé. Les arguments de Weinrich contre la temporalité des temps du passé ne tiennent donc pas.

Hamburger se fonde, quant à elle, sur une théorie de l'énonciation pour classer les genres littéraires en deux catégories :

- la *fiction* où « l'objet d[e] [la] narration n'est pas référé à un Je-Origine réel mais à des Je-Origines fictifs » [Hamburger 1957/1986, p. 82] ;
- l'*énoncé de réalité* où « la "réalité" de l'énoncé tient à son énonciation par un sujet réel, authentique » [Hamburger 1957/1986, p. 56].

Elle explique ensuite que, dans l'*énoncé de réalité*, le prétérit³¹ dénote bien le passé :

Le prétérit dans un énoncé de réalité signifie que les événements dont il est rendu compte sont passés ou, ce qui revient au même, reconnus comme étant passés par un Je-Origine. [Hamburger 1957/1986, p. 80]

mais pas dans la fiction :

La mutation sémantique consiste en ce que le prétérit perd la fonction grammaticale de désigner le passé. [Hamburger 1957/1986, p. 80]

et cela, même si le prétérit est accompagné d'une date :

La date est au fond un *maintenant* et même un *aujourd'hui* fictif dans la vie d'un personnage fictif : loin d'être un *jadis* dans l'expérience fictionnelle du lecteur ou de l'auteur, on peut dire qu'elle n'intervient à aucun degré de cette expérience. [Hamburger 1957/1986, p. 108]

L'un des principaux arguments de Hamburger se fonde sur la combinaison de circonstants déictiques avec le prétérit. Elle suggère que les compléments de temps déictiques tels que *maintenant* ou *aujourd'hui* se combinent avec le prétérit uniquement dans la fiction :

(19a) Sous ses paupières, elle *voyait*³² *aujourd'hui* encore le visage devant elle [...] (Thomas Mann, *Lotte à Weimar* < [Hamburger 1957/1986, p. 81])

(19b) [...] et bien sûr il *allait* à la réunion *ce soir* (Virginia Woolf, *Mrs Dalloway* < [Hamburger 1957/1986, p. 81])

Étant dans le cadre d'une fiction, ces compléments déictiques n'auraient pas pour repère un Je-Origine réel, mais des Je-Origine fictifs, c'est-à-dire des moments dans la vie des personnages. Selon Hamburger, si le prétérit peut s'employer avec ces déictiques, c'est qu'il n'a pas pour fonction de désigner le passé.

Cependant, cet argument est contredit par les faits. En effet, il est tout à fait possible de trouver, dans des énoncés de réalité, des compléments déictiques associés à des tiroirs du passé comme le prétérit allemand ou l'imparfait français :

(20) [Biographie de Jimmy Page] Après plus d'un an de silence il participa de nouveau à des jams. Il emmena dans sa maison un autre type timide comme lui : Eric Clapton. Dans le salon regorgeant de matériel *c'était maintenant* le blues que l'on jouait. (*google*)

La combinaison des circonstants déictiques avec des tiroirs du passé ne permet donc pas de différencier les récits de fiction des énoncés de réalité. Si on suivait le raisonnement de Hamburger jusqu'au bout, il faudrait donc admettre que les tiroirs du passé signifient le passé ou bien dans les deux types de textes, ou bien dans aucun des deux. Par ailleurs, si l'on reconnaissait le rôle du *narrateur* (cf. [Genette 1972]) dans les énoncés de fiction, il n'y aurait plus de difficulté à supposer que, dans ces énoncés, le prétérit et les autres tiroirs du passé expriment le passé : il marquerait l'antériorité par rapport au centre déictique occupé par le narrateur. La véritable

31. Hamburger traite du prétérit allemand, mais ces affirmations valent aussi pour les tiroirs français du passé, l'imparfait et le passé simple.

32. Le prétérit allemand est ici traduit par un imparfait.

difficulté consiste en fait à expliquer pourquoi, dans certains cas, les compléments tels que *aujourd'hui* ou *maintenant* sont déictiques et expriment un lien vis-à-vis de l'énonciation, et pourquoi, dans d'autres cas ((19) et (20)), ils fonctionnent de façon relative sans rapport avec le moment de l'énonciation, mais cette question ne nous concerne pas directement et ne nous renseigne pas sur l'atemporalité des temps verbaux dans les récits de fiction.

Par ailleurs, l'opposition *fiction/réalité* ne semble pas pertinente linguistiquement. Comme le souligne Vettters [1998, p. 15], il n'est pas toujours aisé de faire la part entre ce qui est fictif et ce qui est vrai. Aucun moyen ne permet de déterminer par exemple une vraie biographie de la biographie d'un personnage fictif, seule notre connaissance du monde peut nous y aider. De plus, Martin estime qu'Hamburger ne rend pas compte d'une chose essentielle : dans le monde de la fiction, tout se passe comme si tout était vrai :

Pour le lexicographe, ou le critique ou l'historien de la mythologie, l'être de fiction est un être de fiction, le monde de référence étant le monde de la réalité. Pour le narrateur, il est un être réel. [Martin 1988a, p. 163]

Ainsi, dans le monde de la fiction, les événements et les personnages sont aussi réels que nous le sommes dans le nôtre. La distinction *fiction/réalité* ne semble donc pas avoir de justification linguistique et ne saurait donc déterminer le sens temporel ou non des temps verbaux. Reste à voir la position de Benveniste.

Benveniste défend, quant à lui, le point de vue traditionnel [Benveniste 1966] : quel que soit le contexte textuel, les tiroirs verbaux (du passé) expriment bien le temps. Comme le fait remarquer Vettters [Vettters 1998, p. 16], la position de Benveniste n'est cependant pas logique avec son cadre théorique. Ce dernier distingue en effet deux plans de l'énonciation :

- celui de l'*histoire* : « il s'agit de la présentation [de] faits survenus à un certains moments du temps, sans aucune intervention du locuteur dans le récit » [Benveniste 1966, p. 238-239] ;
- celui du *discours* où l'énonciation « suppos[e] un locuteur et un auditeur et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière » [Benveniste 1966, p. 242].

Benveniste considère donc que, dans le récit historique, l'énonciateur-narrateur tend à s'effacer de lui-même :

À vrai dire, il n'y a même plus alors de narrateur. Les événements sont posés comme ils se sont produits à mesure qu'ils apparaissent à l'horizon de l'histoire. Personne ne parle ici ; les événements semblent se raconter eux-mêmes. Le temps fondamental est l'aoriste, qui est le temps de l'événement hors de la personne d'un narrateur.

Ainsi, si dans l'histoire, il n'existe plus de narrateur, on peut se demander par rapport à quoi les temps du passé expriment le passé ? C'est peut-être plus le statut non énonciatif du récit historique que la temporalité des tiroirs du passé qui est à remettre en cause. En effet, il n'est pas rare de trouver dans ce type de texte des marques qui signalent directement la présence d'un narrateur dans les romans. Soit l'extrait suivant :

- (21) *Je* n'avais guère été, jusqu'alors, courir dans les rues avec les gamins du bourg. Une coxalgie, dont *j'*ai souffert jusque vers cette année 189... *m'*avait rendu craintif et malheureux. *Je me* vois encore poursuivant les écoliers alertes dans les ruelles qui entouraient la maison, en sautillant misérablement sur une jambe... [...] L'arrivée d'Augustin Meaulnes, qui coïncida avec *ma* guérison, fut le commencement d'une vie nouvelle. (Alain Fournier, *Le grand Meaulnes*)

Les pronoms personnels *je*, *j'*, *m'*, *me* et l'article possessif *ma* renvoient directement au narrateur (fictif) qui raconte sa propre histoire. Et c'est par rapport à ce narrateur que les temps du passé expriment une antériorité.

En conclusion, les tiroirs du passé expriment bien le passé quel que soit le type de textualité, à condition de préciser que dans les fictions ou les récits historiques, ils signifient l'antériorité par rapport au narrateur et non par rapport à l'auteur.

f. Enfin, certains auteurs vont jusqu'à contester le sens temporel de l'ensemble du système verbal : ils estiment que les tiroirs verbaux expriment autre chose que le temps (entre autres [Maillard 1995], [de Vogüé 1993], [Le Goffic 1995]). Soit l'ouverture de la communication de Maillard ([Vetters 2002, p. 106]) :

Nous voudrions souligner la fausseté radicale de la conception temporelle du système verbal, dite théorie des « trois époques » - d'origine aristotélicienne - selon laquelle tous les paradigmes verbaux seraient, aux modes principaux, classables en « temps » passés, présents ou futurs, et étiquetables en conséquence ; les uns et les autres étant porteurs de marques temporelles spécifiques qui lieraient chacun d'eux à un moment déterminé du temps, antérieur, concomitant ou postérieur au moment de l'énonciation. Cette vision totalement mythique des choses, nous nous proposons de la remettre en question. [Maillard 1995]

Ces auteurs s'orientent plus vers un signifié aspectuel et/ou modal et font dépendre l'ancrage temporel du contexte discursif et situationnel. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de l'analyse car chaque temps et chaque emploi mériteraient alors une étude. Nous évoquerons à titre d'exemple l'analyse que fait Le Goffic [1995] du passé simple [Le Goffic 1995, p. 146]. Selon cet auteur, le rôle premier de ce temps est de représenter le procès de façon *globale* ou *ponctuelle*, de dénoter que celui-ci est *réalisé*. La valeur temporelle passée du passé simple ne serait qu'une conséquence seconde de ce signifié de base :

que peut-on faire avec un objet ainsi défini ? où peut-il trouver sa place ?, on répondra sans doute qu'un *denotatum* de ce genre n'a sa place que dans le passé : en somme, la localisation comme événement dans le passé ne serait que la résultante, la conséquence nécessaire, de la représentation livrée par le tiroir. [Le Goffic 1995, p. 146]

Les études en linguistique générale nous apprennent néanmoins qu'une représentation globale du procès n'induit pas forcément une localisation dans le passé. On peut ainsi citer le cas du russe qui comporte une forme temporelle non passé marquant le futur avec l'aspect perfectif et le présent avec l'aspect imperfectif [Smith 1991, p. 327]. La représentation globale du procès peut donc être également associée à la localisation dans le futur. Par conséquent, il ne suffit pas de dire que le passé simple signifie l'aspect global pour en déduire l'antériorité par rapport à T_0 , il est aussi nécessaire de postuler, pour ce tiroir, une valeur temporelle passée.

Rappelons enfin, avant de conclure, l'exemple minimalement contextualisé de Bres :

(22) Il neigeait. [Bres 2005b, p. 5]

Un tel énoncé ne peut être interprété sans faire intervenir la valeur temporelle passée de l'imparfait. Il ne semble donc pas si simple d'évacuer la temporalité des temps verbaux, même pour un temps aussi insaisissable que l'imparfait. Nous montrerons de façon plus approfondie dans notre seconde partie que le sens de l'imparfait ne peut se réduire à de l'aspect et/ou de la modalité.

Essayons de dresser un bilan. La répartition en époques *passé - présent - futur* ne semble pas en elle-même convenir pour décrire les temps verbaux. La démarche onomasiologique qu'elle induit se heurte à deux difficultés majeures :

- elle ne permet pas de rendre compte de la diversité des systèmes verbaux dans les langues ;
- et elle n'explique en rien les emplois non-temporels des formes verbales.

Néanmoins, les catégories *passé - présent - futur* qu'elles postulent peuvent se révéler pertinentes si l'on part d'abord de l'observation des faits linguistiques (démarche sémasiologique). L'étude du fonctionnement d'une forme verbale peut permettre ainsi de dire si celle-ci possède ou non un signifié temporel *passé, présent* ou *futur* et d'expliquer, le cas échéant, les nuances non temporelles qui peuvent être associées à cette forme.

Si on admet que les tiroirs verbaux d'une langue ont un signifié temporel, il reste un problème essentiel à résoudre : la relation entre le moment de l'énonciation et l'événement décrit qui fonde les trois époques *passé - présent - futur* ne suffit pas pour décrire l'information temporelle qui est donnée. En effet, comment expliquer alors qu'il existe plusieurs formes pour référer au passé (l'imparfait, le passé simple, le passé composé, le plus-que-parfait et le passé antérieur par exemple pour le français) ? Pour résoudre ce problème, des auteurs vont proposer des systèmes plus élaborés sur la base de coordonnées temporelles. C'est ce que nous allons traiter dans le paragraphe suivant.

2.1.2 Les systèmes de coordonnées temporelles

L'idée de décrire le signifié des temps verbaux à l'aide de relations entre des coordonnées temporelles n'est pas nouvelle, mais elle a connu un engouement particulier depuis les années quatre-vingt avec la (re)découverte du système à trois coordonnées imaginé par le logicien américain Hans Reichenbach [Reichenbach 1947]. Les quelques pages de son livre *Elements of Symbolic Logic* qui traitent des temps verbaux ont fait beaucoup d'émules mais ont aussi suscité de nombreuses critiques. Nous examinerons dans ce paragraphe des théories, qui, comme celle de Reichenbach, décrivent le signifié des temps verbaux en termes de relations entre coordonnées temporelles. Nous nous intéresserons tour à tour aux précurseurs, au système reichenbachien puis aux alternatives proposées pour améliorer ce dernier modèle.

2.1.2.1 Les précurseurs

Parmi les systèmes qui préfigurent le modèle de Reichenbach, on peut citer ceux de Beauzée et de Winkel.

Le système de Beauzée Nicolas Beauzée, philosophe et encyclopédiste français du XVIII^e siècle, propose un système à quatre paramètres ([Beauzée 1767/1974] et [Beauzée 1782/1986]) :

- la relation entre l'événement et l'*époque/période de comparaison*³³ qui permet de distinguer les temps *présents, prétérits* et *futurs* ;
- la relation entre l'*époque/période de comparaison* et le moment de la parole qui rend compte de trois types de temps : les temps *actuels, antérieurs* ou *postérieurs* ;
- la distinction entre *époque précise* et *époque indéterminée* qui donne lieu à deux types de temps : les temps *définis* et les temps *indéfinis*³⁴ ;
- la différenciation qu'on peut qualifier d'aspectuelle entre les temps *simples* (comme l'imparfait) et les temps *périodiques* (comme le passé simple)³⁵.

Il y a donc chez Beauzée deux types de relations à envisager entre trois coordonnées temporelles (au lieu d'une relation entre deux coordonnées pour la division aristotélicienne en trois époques) : celle entre l'événement et l'époque/période de comparaison et celle entre l'événement et le moment de la parole. On obtient donc un système temporel de $3 \times 3 = 9$ formes verbales (tableau 2.1 page suivante) que Beauzée considère comme étant universel [Beauzée 1767/1974, p. 506].

33. Une époque correspond à un moment ponctuel tandis qu'une période réfère à un intervalle de temps.

34. Pour Beauzée, les temps indéfinis sont les temps *actuels* et les temps définis, les temps *antérieurs* ou *postérieurs*.

35. Les temps simples sont ceux qui nécessitent chez Beauzée une *époque* (donc un point) de comparaison et les temps périodiques ceux qui nécessitent une *période* (donc un intervalle) de comparaison.

Tableau 2.1: Système de Beauzée [Vetters 1996, p. 30]

Présent	indéfini	<i>je parle</i>
	défini antérieur	<i>je parlai</i> (périodique) / <i>je parlais</i> (simple)
	défini postérieur	<i>je parlerai</i>
Prétérit	indéfini	<i>j'ai parlé</i>
	défini antérieur	<i>j'eus parlé</i> (périodique) / <i>j'avais parlé</i> (simple)
	défini postérieur	<i>j'aurai parlé</i>
Futur	indéfini	<i>je dois parler</i>
	défini antérieur	<i>je devais parler</i>
	défini postérieur	<i>je devrai parler</i>

Pour le français, Beauzée complète ce système en ajoutant trois séries de formes supplémentaires. Parallèlement aux prétérits présentés ci-dessus qu'il appelle *positifs*, il ajoute deux autres types de prétérits : les prétérits *comparatifs* qui correspondent aux formes surcomposées et les prétérits *prochains* formés à partir de *venir de*; et, à côté des futurs *positifs* fondés sur *devoir*, il prévoit des futurs *prochains* formés sur *aller*. D'où le tableau 2.2 des formes spécifiquement françaises³⁶.

Tableau 2.2: Système de Beauzée des formes spécifiquement françaises [Vetters 1996, p. 30]

Prétérit comparatif	indéfini	<i>j'ai eu parlé</i>
	défini antérieur	<i>j'eus eu parlé</i> (périodique) / <i>j'avais eu parlé</i> (simple)
	défini postérieur	<i>j'aurais eu parlé</i>
Prétérit prochain	indéfini	<i>je viens de parler</i>
	défini antérieur	<i>je venais de parler</i>
	défini postérieur	<i>je viendrai de parler</i>
Futur	indéfini	<i>je vais parler</i>
	défini antérieur	<i>j'allais parler</i>

Ce système se révèle être d'une étonnante modernité à plusieurs niveaux. D'abord, il explique pourquoi il existe, dans une langue comme le français, plus d'un tiroir par époque, ce qui constitue un progrès notable par rapport à la simple tripartition *passé - présent - futur*. Ce système tient aussi compte du fait que l'événement n'est pas directement situé par rapport au moment de l'énonciation, mais par rapport à une époque ou un moment « de comparaison », préfigurant ainsi le point *R* de Reichenbach. Enfin, pour le français, ce système a l'avantage d'inclure les formes du futur proche (*aller + infinitif*) et du passé récent (*venir de + infinitif*).

Néanmoins, le système de Beauzée possède certains inconvénients. Le défaut principal de ce système est qu'il ne permet pas d'inclure les formes du conditionnel présent (*je parlerai*) et du conditionnel passé (*j'aurai parlé*) dans les temps de l'indicatif³⁷. Ensuite, comme le souligne Vetters [1996, p. 33], le traitement des temps postérieurs (les formes futures) ne semble pas satisfaisant. En effet, Beauzée range dans cette catégorie de temps, les formes développées sur le verbe *devoir* dont le signifié est plutôt modal que temporel, au lieu de prendre les formes avec l'auxiliaire *aller* qui semblent plus juste sur le plan sémantique. Vetters suppose que ce choix est motivé par le fait que la forme **j'irai parler* n'existe pas, l'auxiliaire du futur *aller* ne pouvant se conjuguer au futur³⁸. Cela laisserait une case vide à l'endroit du *futur postérieur* et briserait le bel équilibre du système. Enfin, la terminologie s'avère parfois inadéquate. Wilmet pointe certaines contradictions :

36. Beauzée n'explique pas l'absence de la forme **j'irai parler*.

37. Chez Beauzée, les formes du conditionnel sont placées dans le mode *suppositif*.

38. Notons toutefois que cette affirmation n'est pas complètement exacte. Damourette et Pichon citent en effet des emplois au futur de *aller+infinitif* signifiant l'« allure extraordinaire » :

si l'auteur avait réservé à la division 3 les appellations préalablement retenues pour la division 1, il se serait épargné de flagrants accrocs au bon sens : un « futur » *je devais louer* ; un « prétérit » *j'aurai loué* ; les « présents » *je louais, je louai, je louerai* [Vetters 1996, p. 33]

De plus, l'appellation *périodique* paraît contre-intuitive appliquée au passé simple (et au passé antérieur) alors que ce tiroir est souvent qualifié de « ponctuel » ; le qualificatif *simple* attribué à l'imparfait (et au plus-que-parfait) aurait ici mieux convenu.

On peut conclure que le système de Beauzée représente une avancée dans la description des temps verbaux par rapport à la tripartition aristotélicienne en époques : il permet de rendre compte avec élégance du fait que les temps verbaux en français ne se limitent pas à la seule division du temps en époques. Cependant, des problèmes descriptifs importants restent à résoudre : l'inclusion des formes du conditionnel et le traitement des temps *postérieurs*.

Le système de te Winkel Au XIX^e siècle, le grammairien néerlandais te Winkel conçoit également un système descriptif des temps du néerlandais fondé sur un repérage entre des coordonnées temporelles [te Winkel 1866, p. 3]. Ce modèle n'a été redécouvert que très récemment par Verkuyl & Loux-Schuringa [1985]. Ce système s'appuie sur trois oppositions.

- L'opposition entre deux points : le présent (*Pr*) et le passé (*Pa*). Elle permet de diviser les temps en deux séries (voir tableau 2.3³⁹), l'une fondée sur le point présent, l'autre sur le point passé [te Winkel 1866, p. 68].

Tableau 2.3: Opposition entre temps du présent et temps du passé dans le système de te Winkel.

Série du présent	<i>il parle</i> <i>il a parlé</i> <i>il parlera</i> <i>il aura parlé</i>
Série du passé	<i>il parla / il parlait</i> ⁴⁰ <i>il eut parlé / il avait parlé</i> <i>il parlerait</i> <i>il aurait parlé</i>

- L'opposition entre deux types de relations : une action peut être, ou bien *synchronique*, c'est-à-dire contemporaine avec *Pr* ou *Pa*, ou bien *postérieure* à *Pr* ou *Pa*. Cette distinction (entre temps *synchroniques* et temps *postérieurs*) revient en fait à introduire un moment de référence correspondant au point *R* de Reichenbach, moment qui peut être contemporain ou postérieur à *Pr* ou *Pa*. En effet, les formes composées comme *il a parlé* ou *il avait parlé*, qui impliquent l'antériorité du procès par rapport à *Pr* et à *Pa*, dénotent des actions *synchroniques* dans le système de te Winkel : c'est donc qu'elles signifient la contemporanéité d'un moment de référence, et non de l'action elle-même, par rapport à *Pr* ou *Pa*. Cette opposition donne lieu aux deux séries du tableau 2.4 page suivante.

- L'opposition entre les *actions en cours* (les temps simples) et les *actions achevées* (les temps composés) aux moments *Pr* ou *Pa*.

Sur la base de ces trois critères binaires, il obtient un système de $2 \times 2 \times 2 = 8$ formes verbales que l'on peut représenter par le tableau 2.5 page suivante.

À l'instar de Beauzée, le système de te Winkel se fonde sur deux relations :

Ex. il est bien évident que ce n'est pas un médecin qui *ira nier* l'influence du physique sur le moral. (oral < [Damourette & Pichon 1970])

39. Nous avons ici repris le tableau que Vetters [1996, p. 35] propose pour représenter les hypothèses de te Winkel.

Tableau 2.4: Opposition entre action synchrone et action postérieure dans le système de te Winkel.

Action synchrone	<i>il parle</i> <i>il a parlé</i> <i>il parla / il parlait</i> <i>il eut parlé / il avait parlé</i>
Action postérieure	<i>il parlera</i> <i>il aura parlé</i> <i>il parlerait</i> <i>il aurait parlé</i>

Tableau 2.5: Système de te Winkel.

Temps du présent	Action synchronique	Action en cours Action achevée	<i>il parle</i> <i>il a parlé</i>
	Action postérieure	Action en cours Action achevée	<i>il parlera</i> <i>il aura parlé</i>
Temps du passé	Action synchronique	Action en cours Action achevée	<i>il parla</i> <i>/il parlait</i> <i>il eut parlé</i> <i>/il avait parlé</i>
	Action postérieure	Action en cours Action achevée	<i>il parlerait</i> <i>il aurait parlé</i>

- la relation (synchrone ou postérieure) entre *Pr* ou *Pa* et un moment de référence qui n'est pas explicitement nommé ;
- la relation entre le moment de l'action et ce même moment de référence qui permet de voir l'action *en cours* ou *achevée*.

Néanmoins, à la différence de Beauzée, son modèle fait intervenir quatre coordonnées :

- le moment présent *Pr* ;
- le moment passé *Pa* ;
- le moment de l'action que l'on peut noter *E* ;
- le moment de référence qui sert de repérage intermédiaire entre d'une part *Pr* et *Pa*, et d'autre part le moment de l'action. Notons le *R*.

La différence principale réside donc au niveau du moment de la parole qui est dédoublé chez te Winkel avec *Pr* et *Pa*. Au final, cela donne deux sous-systèmes (celui fondé sur *Pr* et celui fondé sur *Pa*) dans lesquels chaque forme verbale donne des informations sur les relations entre trois coordonnées : *Pr/Pa*, le moment de l'action et le moment de référence.

Ce système présente des avantages significatifs (notamment par rapport à celui de Beauzée). D'abord, il permet d'intégrer le conditionnel présent et le conditionnel passé, ce qui n'était pas le cas dans le système de Beauzée. Ensuite son modèle tient compte des oppositions qui existent au niveau morphologique et sémantique entre les « tiroirs du passé » et les « tiroirs du présent », et entre les formes fondées sur l'auxiliaire *zullen* (conjugué au présent pour former le futur ou conjugué au passé pour former le conditionnel) et celles qui ne le sont pas. Ce système permet enfin de rendre parfaitement compte des huit formes verbales du néerlandais (et de l'anglais).

Un élément fait cependant problème dans le système de te Winkel, c'est la nature des coordonnées *Pr* et *Pa* et ce que nous avons appelé le « moment de référence ». Que représente-t-elle ? On peut penser sans trop d'hésitation que *Pr* correspond au moment de l'énonciation ; mais alors que dire de *Pa* qui est mis sur le même plan ? Réfère-t-il lui aussi à un acte d'énonciation ? Pour ce qui est du moment de référence, il n'est pas nommé par l'auteur bien que son système le rende absolument nécessaire. À quoi correspond-il ? On peut, à ce stade, ne faire que des suppositions.

Tableau 2.6: Terminologie du système de Reichenbach [1947].

La relation entre S et R	La relation entre E et E
R - S past	E - R anterior
R , S present	E , R simple
S - R future	R - E posterior

En conclusion, on peut dire que le système de te Winkel offre une remarquable cohérence et permet de décrire de façon assez efficace le système verbal du néerlandais mais aussi celui de l'anglais. Il nécessite cependant qu'on précise la nature des coordonnées qui servent de repère. Reste que ce type d'approche fondé sur des relations entre coordonnées connaît les mêmes difficultés que celles rencontrées par la traditionnelle répartition en époques : dans les deux cas, il n'est pas possible d'expliquer les emplois non temporels des temps verbaux.

Intéressons-nous maintenant au système de Reichenbach, qui est sans doute aujourd'hui l'une des analyses qui a eu le plus d'influence sur les études du temps verbal ces trente dernières années.

2.1.2.2 Le système de Reichenbach

Les travaux de Reichenbach n'ont pas connu de succès immédiat. Son livre *Elements of Symbolic Logic* a été publié en 1947, mais ses travaux n'ont vraiment été découverts qu'au début des années 1970. Reichenbach y décrit le système verbal de l'anglais à l'aide de trois coordonnées :

- E , le point de l'événement (*event point*) ;
- S , le point de la parole (*speech point*) ;
- R , le point de référence (*reference point*)⁴¹.

À partir de ces trois points et des relations d'antériorité et de simultanéité qui peuvent exister entre eux, il obtient un système de 13 combinaisons possibles. Constatant que l'anglais dispose de beaucoup moins de formes, il décide de réduire le nombre de tiroirs possibles en choisissant S comme point de départ [Reichenbach 1947, p. 296]. On doit donc d'abord envisager la relation entre S et R , ce qui implique trois possibilités, puis entre R et E , ce qui implique à nouveau trois possibilités. Le système obtenu prévoit ainsi $3 \times 3 = 9$ tiroirs verbaux (comme celui de Beauzée, mais à la différence du système de $2 \times 2 \times 2$ formes de te Winkel) que Reichenbach considère comme fondamentaux. La terminologie utilisée est présentée dans le tableau 2.6.

En combinant ces deux relations, il parvient au système temporel du tableau 2.7 page suivante⁴².

Reichenbach [1947, p. 291] décide ensuite de compléter son dispositif pour prendre en compte la différence qui peut exister par exemple en français entre le *passé simple* et l'*imparfait* ou en anglais entre les formes simples et les formes progressives. E est alors conçu, soit comme un *point* dans le cas du *passé simple* français ou des formes simples anglaises, soit comme une *période* dans le cas de l'*imparfait* français et des formes progressives anglaises. D'où le schéma 2.2 page suivante.

Le système de Reichenbach se démarque des systèmes de Beauzée et de te Winkel notamment sur trois points.

- D'abord, il envisage plusieurs formules pour décrire une seule forme : c'est le cas du *posterior past* et de l'*anterior past*. Reichenbach considère en effet que seules les relations entre R et S , et entre R et E sont pertinentes. Par conséquent, lorsque R n'est simultanément avec aucun des deux autres points (comme c'est le cas pour le *posterior past* et l'*anterior past*), la position relative de E et de S est indéterminée et offre trois configurations possibles : E - S , E , S et S - E , donnant ainsi trois formules pour un seul tiroir. Pour les autres tiroirs, R coïncide avec

41. C'est nous qui traduisons.

42. Le cadratin - signifie que le temps verbal n'est que potentiel et n'est pas réalisé dans la langue.

- (23) Un nouveau rêve l'emporta, il ne songea plus à mourir, il *resta des heures*, les pieds dans la boue, la bruine du dégel sur les épaules, enfiévré par l'espoir d'une victoire encore possible. (Zola, *Germinal*)

Ainsi, le procès *rester* occupe clairement un intervalle (*des heures*). De même, un procès à l'imparfait ne réfère pas forcément à un événement étendu :

- (24) À trois tours de la fin, Hill comptait un peu plus d'une minute d'avance sur Villeneuve, mais à deux tours cette marge de sécurité *tombait brusquement* à 24", puis à 3"473 à un tour du drapeau à damiers. (*L'Humanité*, 11 août 1997)

b. Ensuite, la distinction *point / période* appliquée au *passé simple* et à l'*imparfait* nuit à l'équilibre du système en français⁴³. En effet, à part dans le cas de l'imparfait, l'événement est toujours considéré comme ponctuel (Reichenbach parle du « point de l'événement »). On aurait donc, d'une part, tous les temps du système qui envisagent l'événement comme ponctuel, et, d'autre part, un seul tiroir (l'*imparfait*) qui décrit l'événement comme périodique. Cette dissymétrie ne correspond pas aux faits : l'imparfait n'est pas le seul temps à s'appliquer aux événements duratifs.

c. Un dernier élément est problématique dans l'affirmation de Reichenbach : l'équivalence qu'il pose entre, d'une part, le passé simple et les formes simples de l'anglais (notamment le *simple past*), et, d'autre part, entre l'imparfait et les formes progressives (notamment le *simple past* progressif). Les deux oppositions ne se recoupent pas forcément dans les deux langues. Ainsi, dans un précédent travail [Patard 2003] sur une nouvelle de Maupassant (*Les bijoux*) et sa version anglaise, nous avons pu constater que l'imparfait français se traduisait dans 68% des cas par un *simple past* :

- (25) La jeune fille *semblait* le type absolu de l'honnête femme à laquelle le jeune homme sage rêve de confier sa vie. Sa beauté modeste *avait* un charme de pudeur angélique, et l'imperceptible sourire qui ne *quittait* point ses lèvres *semblaient* un reflet de son cœur.

Tout le monde *chantait* ses louanges ; tous ceux qui la *connaissaient répétaient* sans fin : « Heureux qui la prendra. On ne pourrait trouver mieux ».

« The girl *seemed* the perfect exemple of the virtuous woman to whom every sensible young man dreams of entrusting his life. Her simple beauty *had* a modest, angelic charm and the imperceptible smile which always *hovered* about her lips *seemed* to be a reflection of her heart.

Everybody *sang* her praises and people who *knew* her never *tired* of saying : « Happy the man who marries her. Nobody could find a better wife. » »

Comment un tiroir *étendu* (l'imparfait français) dans une langue pourrait-il correspondre à une forme impliquant un événement ponctuel (le *simple past* anglais) dans une autre ? Le système de Reichenbach ne semble pas en mesure d'expliquer ce fait.

Cette difficulté que rencontre Reichenbach peut tenir au fait que l'opposition *passé simple / imparfait* en français ou formes simples / formes progressives en anglais ne relève pas de la localisation temporelle d'un événement, mais de l'aspect grammatical, c'est-à-dire de la représentation de la structure interne du procès. Pour rendre compte de ces différences, le modèle de Reichenbach doit donc être étoffé d'outils théoriques traitant de l'aspect. Certains auteurs comme [Gosselin 1996, 2005] ont proposé, dans ce sens, une solution ingénieuse pour améliorer le système : considérer les coordonnées de Reichenbach, non comme des points, mais comme des intervalles. Cela permet d'intégrer les oppositions

43. Cela ne fait pas problème pour l'anglais, car l'opposition formes simples / formes progressives traverse l'ensemble du système verbal.

aspectuelles sans complexifier le système. Le *passé simple* fait alors coïncider l'intervalle de référence avec celui de l'événement (aspect *aoristique*), tandis que l'imparfait inclut l'intervalle de référence dans celui de l'événement (aspect *inaccompli*) (voir figure 2.3).

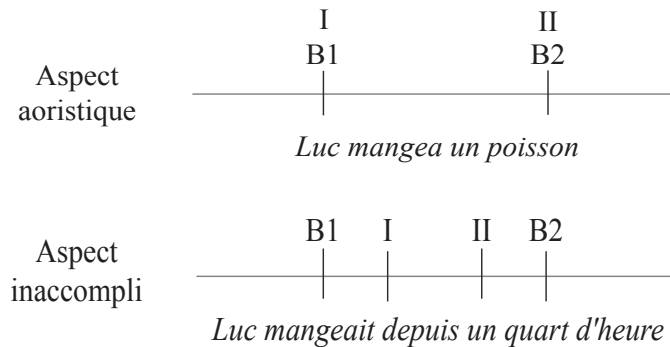


Figure 2.3: L'aspect aoristique et l'aspect inaccompli chez Gosselin [1996, p. 22].

Nous discuterons plus tard de cette proposition (section 2.2.3.1). La véritable question qu'il faut se poser ici concerne la nature de l'opposition *passé simple / imparfait* en français (et de l'opposition *formes simples / formes progressives* en anglais) : s'agit-il bien de deux variantes aspectuelles d'une même forme temporelle ? Cette question sera traitée section 2.2.3.2.

2. LE SYSTÈME 3X3=9 FORMES. Le postulat des neuf formes a fait couler beaucoup d'encre. Voici les principales critiques qui ont été formulées.

a. Des auteurs ont d'abord souligné que le système de Reichenbach prévoit une place qu'il est impossible de remplir : celle du *posterior future* ([Vet 1980, p. 26], [Vetters 1996, p. 20]). En effet, les études en linguistique générale n'ont jamais relevé de langue qui possédait une telle forme (cf. [Comrie 1985], [Dahl 1985] ou [Bybee *et al.* 1994]). L'exemple que Reichenbach donne, à savoir la forme latine *abiturus ero* (*je serai sur le point de partir*), n'est pas satisfaisante car, comme le remarque Vetters [1996, p. 20], elle ne constitue pas un vrai tiroir du latin et elle ne réfère pas directement à l'événement dénoté, mais plutôt à sa préparation. La forme qui est normalement utilisée pour exprimer le futur dans le futur, c'est le futur simple. C'est pourquoi des auteurs comme Verkuyl et Le Loux-Schuringa remplissent cette case par le *simple future* lorsqu'il présente le modèle de Reichenbach [Verkuyl & Loux-Schuringa 1985, p. 240]. Mais cela ne fait que déplacer le problème. Il faudrait alors expliquer pourquoi le futur simple apparaît dans une case supplémentaire et pourquoi il peut signifier à la fois *S-R,E* et *S-R-E*.

b. La forme du futur simple occupe deux places dans le système de Reichenbach, celle du *simple future* et celle du *posterior present*, et se laisse donc décrire par deux formules incompatibles : *S-R,E* et *S,R-E*. On pourrait alors en déduire qu'il s'agit de deux tiroirs homonymes mais ayant des signifiés différents. Cette thèse paraît cependant peu vraisemblable. Un linguiste comme Vikner [1985b] ne voit en effet aucun argument linguistique allant dans ce sens. Reichenbach qui avait vu le problème propose une amélioration du système [Reichenbach 1947, p. 296] : le *posterior present* (*S,R-E*) serait exprimé en français par le futur proche *je vais faire* et le *simple future* (*S-R,E*) par le futur simple *je ferai*. Cette solution paraît à première vue satisfaisante. En effet, la morphologie du futur proche fondée sur le présent du verbe *aller* concorde avec l'idée que le point de référence et le moment d'énonciation sont simultanés : cette forme permet de s'appuyer sur l'époque présente (*S,R*) pour situer un événement dans le futur

(*R-E*). Pourtant, Vet [1980] constate avec raison qu'une telle conception ne permet pas d'expliquer pourquoi, dans cette forme, l'idée de proximité s'ajoute à celle de futurité. De plus, cela ne règle pas les autres problèmes concernant le futur simple : on a vu dans le point a. que ce tiroir remplissait également la case du *posterior future*.

c. Une autre faiblesse du système de $3 \times 3 = 9$ formes réside dans sa surcapacité : une même forme logique peut avoir plusieurs structures différentes (phénomène qualifié d'allotopie par Verkuyl et Le Loux-Schuringa⁴⁴) bien qu'aucune langue ne dispose de formes différentes pour les différents cas (cf. [Declerck 1986, p. 306]). En effet, le *posterior past* (*je viendrais*) et l'*anterior futur* (*je serai venu*) possèdent chacun trois variantes allotopiques : *R-E-S*, *R-S-E* et *R-S-E* pour le premier, et *S-E-R*, *S,E-R* et *E-S-R* pour le second. Voyons ce qu'il en est dans les faits. D'abord, on peut constater que l'*anterior future* ne réalise (en français et en anglais) qu'une seule des trois formules postulées par Reichenbach : *S-E-R*.

(26a) *Paul dira dans dix ans (*R*) qu'il *aura vécu* un grand moment (*E*) HIER. [*E-S-R*]

(26b) *Paul dira dans dix ans (*R*) qu'il *aura vécu* un grand moment (*E*) MAINTENANT. [*S,E-R*]

(26c) Paul dira dans dix ans (*R*) qu'il *aura vécu* un grand moment (*E*) DEMAIN. [*S-E-R*]

L'allotopie de l'*anterior past* n'est donc pas fondée puisque, en réalité, une seule combinaison est possible.

Par contre, le *posterior past* connaît effectivement trois configurations [Vetters 1996, p. 21] :

(27a) Paul a dit (*R*) avant-hier qu'il *viendrait* (*E*) HIER. [*R-E-S*]

(27b) Paul a dit avant-hier (*R*) qu'il *viendrait* MAINTENANT (*E*). [*R-E,S*]

(27c) Paul a dit (*R*) avant-hier qu'il *viendrait* (*E*) DEMAIN. [*R-S-E*]

Cela signifie que, contrairement à l'*anterior past*, la relation *S-E* n'est pas pertinente pour le *posterior past*. Cette constatation implique que tous les temps verbaux ne peuvent être décrits à l'aide des mêmes relations temporelles, contrairement à ce que postule Reichenbach.

d. Un dernier défaut, noté entre autres par Vet [1980], Comrie [1981], Vikner [1985b] et Declerck [1986], est l'absence du conditionnel passé (*j'aurais fait*). Or il semble incohérent d'inclure dans le système des formes équivalant aux futur (*je ferai*), au conditionnel (*je ferais*), au futur antérieur (*j'aurai fait*), mais pas au conditionnel passé, qui est pourtant le dernier élément de cette double opposition [Vikner 1985b]. Cette absence s'explique par le fait que les deux relations qui sous-tendent le système (*S* et *R*, *E* et *R*) ne suffisent pas pour le décrire (cf. point 4. sur le point de référence).

3. LES DONNÉES DE LINGUISTIQUE GÉNÉRALE. Le modèle général de Reichenbach est censé pouvoir rendre compte des temps verbaux dans n'importe quelle langue. Or il s'avère que ce n'est pas toujours le cas. On peut d'abord rappeler ce que nous avons déjà signalé : toutes les langues ne possèdent pas des morphèmes temporels attachés au verbe. Pour les langues qui présentent cette

44. [Verkuyl & Loux-Schuringa 1985, p. 247].

configuration, la localisation dans le temps est exprimée par d'autres moyens, qui sont parfois indirects : ainsi en hébreu la localisation dans le temps se fait à l'aide de marqueurs aspectuels [Koschmieder 1996, p. 92].

Ensuite, pour les langues qui possèdent des morphèmes verbaux exprimant le temps, il arrive que le système temporel soit binaire : *non futur - futur* ou *passé - non passé* [Comrie 1985] au lieu d'être ternaire comme le postule Reichenbach. Cela signifie que pour ces langues, soit les relations *R-S* et *R,S* ne sont pas discriminées, soit ce sont les relations *R,S* et *S-R* qui ne sont pas distinguées.

Par ailleurs, dans certaines langues, la localisation temporelle dénotée par les temps verbaux n'est pas seulement d'ordre qualitatif mais aussi d'ordre quantitatif : les temps verbaux signifient également la distance temporelle qui sépare le moment de l'énonciation de l'événement qui est décrit. Par exemple, la langue bantoue chibemba dispose de quatre tiroirs métriques pour les époques *passé* et *futur* qui signifient les catégories temporelles suivantes : AVANT-HIER, HIER, PLUS TÔT AUJOURD'HUI et DANS LES TROIS HEURES QUI PRÉCÈDENT pour le passé, DANS LES TROIS HEURES QUI SUIVENT, PLUS TARD AUJOURD'HUI, DEMAIN, APRÈS-DEMAIN pour le futur ([Chung & Timberlake 1985, p. 208] cité par Vetters [1996, p. 40]). Ce type de langues fait problème au système de Reichenbach à deux niveaux :

- d'abord le dispositif des coordonnées de repérage ne permet pas de prendre en compte la distance temporelle exprimée par ces temps ;
- ensuite Reichenbach considère comme non pertinente la relation entre *E* et *S*, alors que celle-ci est mise au premier plan pour les temps qui signifient la distance temporelle entre le moment de l'énonciation et l'événement.

Enfin, certaines langues connaissent des emplois relatifs pour leur temps verbaux, c'est-à-dire des emplois qui n'expriment pas de rapport avec le moment de l'énonciation. C'est notamment le cas du russe dans le style indirect : le temps dans la subordonnée n'exprime que la relation temporelle vis-à-vis de la principale. Soit l'exemple suivant de Verkuyl et Le Loux-Schuringa cité par Vetters [1996, p. 58] :

- (28) Ja sprosil, počemu u nego *trjasutsia* (PRESENT) / **trjaslis'* (PAST) ruki. [Chung & Timberlake 1985, p. 211]
 « J'ai demandé pourquoi ses mains *tremblaient* [litt. *tremblent*]. »

En dépit du fait que l'événement de la subordonnée appartient à l'époque passée, c'est le présent qui y est utilisé, cela afin de signifier la simultanéité avec l'événement de la principale. Dans ce type d'emplois, la coordonnée *S* n'est donc plus pertinente. Comrie [1981, p. 26] propose pour pallier le problème une modification au système de Reichenbach : rendre la spécification de *S* facultative plutôt qu'obligatoire. Cependant, cette modification implique une réinterprétation radicale du système de Reichenbach étant donné que la coordonnée *S* constitue le point de départ de chaque formule du modèle.

4. LE POINT DE RÉFÉRENCE. Le point de référence, crucial dans le modèle de Reichenbach, est problématique à plusieurs niveaux.
- a. D'abord, Reichenbach n'en donne pas de définition précise, mais se contente de l'introduire à l'aide d'un exemple :

From a sentence like « Peter had gone » we see that the time order expressed in the tense does not concern one event, but two events, whose positions are determined with respect to the point of speech. We shall call these time points the *point of the event* and the *point of reference*. In the example, the point of the event is the time when Peter went ; the point of reference is a time between this point and the point of speech. [Reichenbach 1947, p. 16]

Selon cette citation, le point de référence serait un moment du temps. Mais quel est son rôle ? À quoi correspond-t-il ? À cause du vague laissé par Reichenbach, le point de référence a été interprété de diverses façons.

Certains auteurs y ont vu un second moment d'énonciation, une sorte de S' ([Oversteegen 1986], [Vetters 1996], [de Saussure 1998a], [de Saussure 2003]). Soit l'exemple suivant :

- (29) Augustin arriva (R) au port en retard . Son bateau *avait* déjà *quitté* (E) le quai.
[de Saussure 1998a, p. 37]

De Saussure commente cet exemple en disant que le point R du plus-que-parfait est « un *point d'observation* ou d'*évaluation*, situé de manière précise sur la ligne du temps », et qu'il fonctionne par conséquent comme une « projection » du point S [de Saussure 1998a, p. 38]. D'autres ont avancé que le moment d'énonciation était un premier point de référence [Vet 1980], ce qui revient finalement au même. Certains comme Guéron ont été jusqu'à dire que S n'est pas une coordonnée première, mais une des réalisations possibles du point R .

Ce rapprochement entre le point R et le point S fournit une solution aux usages relatifs des temps verbaux. Dans ces emplois, l'événement ne serait pas localisé par rapport au point S , mais par rapport à un autre moment d'énonciation, le point R , ce qui permettrait ainsi d'oublier le point S . Ces emplois ne seraient donc pas différents des autres : dans les deux cas l'événement est situé par rapport à une énonciation, « que ce soit [celle] de l'énonciateur du texte (S) ou [celle] d'un énonciateur DANS le texte (R) » [Vetters 1996, p. 72]. Soit l'exemple :

- (30) On dira après sa mort (R) qu'elle *fut* (E) une héroïne. (Nicolas Ruwet < [Vetters 1993, p. 89])

Le passé simple *fut* exprime l'antériorité de E , non pas par rapport à S , mais par rapport à l'acte d'énonciation R signifié par le verbe de la principale *dira*. Vetters [1996, p. 72] remarque que R peut correspondre à un verbe d'énonciation (c'est le cas de (30)), mais aussi à un verbe d'activité mentale tels que *penser*, *comprendre*, *constater*, *croire* ou *apprendre*. Ainsi, dans l'exemple suivant :

- (31) Dans 20 ans, on comprendra (R) que Robert Kennedy *fut* (E) un homme politique plus important que son frère John. [Vetters 2002, p. 105]

l'acte d'énonciation R , par rapport auquel est situé l'événement au passé simple *fut*, est exprimé par le verbe d'activité mentale *comprendra*.

Des auteurs ont par ailleurs souligné la fonction référentielle du point R . Ainsi, pour Vetters, les points E , S et R renvoient à des « situations » ou des « événements » qui ne sont pas en eux-même des entités fondamentalement différentes, mais qui endossent des fonctions distinctes lors de la localisation temporelle d'un événement opérée dans le discours (cf. [Vetters 1998, p. 23] et [Vetters 2002, p. 102]). Dans ce cadre, E est la situation décrite par l'énoncé, S la situation qui sert de T_0 , et R « tout autre événement que E ou S qui intervient dans la localisation de E » [Vetters 1998, p. 23]. Cette caractérisation négative laisse cependant encore un flou sur la véritable fonction de R . Vetters [1992] propose également de voir le point R comme un *point de perspective aspectuelle* noté P [Vetters 1992] d'où l'on envisage l'événement décrit. Cela permet de faire la distinction aspectuelle entre le passé simple perfectif et l'imparfait imperfectif :

- dans le cas de l'imparfait, P permet de voir le déroulement de l'événement d'un point de vue interne ;
- tandis que dans celui du passé simple, P permet de voir l'événement dans sa globalité, comme étant accompli d'un point de vue externe.

Cette conception du point R se rapproche de la position de Gosselin évoquée plus haut concernant l'imparfait [Gosselin 1996, p. 22]. Nous discuterons ultérieurement de ce type de propositions lorsque nous nous interrogerons sur le sens aspectuel des temps verbaux (section 2.2.3.1).

Gosselin s'est aussi interrogé sur la fonction référentielle de R et notamment sur l'aspect cognitif de cette fonction. Pour lui, l'intervalle de référence correspond à une « opération de monstration du procès » : il indique ce qui est « perçu/montré » du procès [Gosselin 1996, p. 73]. Cette conception nous semble particulièrement intéressante pour deux raisons. D'abord elle explique pourquoi on a souvent associé le point R au point S : l'acte d'énonciation correspond, tout comme le point R à un point de vue, le point de vue particulier du locuteur. Ensuite, le point R , en tant qu'il délimite ce qui est vu du procès, rend aussi compte de l'opposition aspectuelle entre perfectivité (le procès est représenté dans sa globalité) et imperfectivité (le procès est vu de façon partielle). Nous développerons ce dernier point en proposant une interprétation cognitive du point R section 2.3.3. Nous retiendrons pour l'instant que la fonction référentielle du point R est de renvoyer à ce qui est représenté d'un procès dans un énoncé.

Des auteurs ont en outre pointé le rôle crucial de R dans la cohérence temporelle d'un texte ([Kamp & Rohrer 1983], [de Saussure 2003] [Gosselin 2005]). Kamp et Rohrer font ainsi l'hypothèse, dans le cadre théorique de la DRT (*Discourse Representation Theory*), que les temps verbaux donnent des instructions sur les relations temporelles qui existent entre les procès d'une séquence textuelle. Le point R joue un rôle essentiel dans cette théorie en ce que, textuellement, l'avancée du temps est assimilée à l'introduction d'un nouveau point de référence. Kamp & Rohrer [1983] décrivent ainsi le fonctionnement du passé simple et de l'imparfait :

- a) la phrase au *passé simple* introduit un nouvel événement⁴⁵ antérieur à T_0 et suivant chronologiquement l'événement précédent, le passé simple remplace alors l'ancien point de référence par celui correspondant à l'événement nouvellement introduit [Kamp & Rohrer 1983, p. 252 et 254] ;
- b) la phrase à l'*imparfait* introduit un nouvel état antérieur à T_0 et incluant le dernier procès au passé simple, l'ancien point de référence est alors conservé [Kamp & Rohrer 1983, p. 253].

Les auteurs expliquent de cette façon pourquoi le temps avance avec le passé simple *téléphona* de l'exemple (32) :

- (32) Quand Pierre *entra*, Marie *téléphona*. [*entra* < *téléphona*] [Kamp & Rohrer 1983, p. 253]

et pourquoi le temps stagne avec l'imparfait *téléphonnait* dans l'exemple (78) :

- (33) Quand Pierre *entra*, Marie *téléphonnait*. [*entra* \subset *téléphonnait*]⁴⁶ [Kamp & Rohrer 1983, p. 253]

En résumé, pour Kamp et Rohrer, le passé simple fait avancer le récit en déplaçant le point référentiel vers le futur, tandis que l'imparfait le retarde en gardant l'ancien point de référence. Cette analyse rejoint d'une certaine manière les études qui ont été menées ces dernières décennies sur l'imparfait et qui insistent sur la dépendance contextuelle de ce temps, son incomplétude ou son anaphoricité⁴⁷. L'imparfait ne serait pas autonome car il nécessite de s'ancrer au point

45. Kamp et Rohrer distinguent les états statiques des événements dynamiques.

46. $a \subset b$ signifie a est inclu dans b .

47. [Ducrot 1979], [Tasmowski-De Ryck 1985], [Molendijk 1990], [Molendijk 1993], [Molendijk 1994], [Berthonneau & Kleiber 1993], [Berthonneau & Kleiber 1994], [Berthonneau & Kleiber 1998], [Le Goffic 1995].

R précédemment donné dans le contexte. Nous discuterons plus tard de ce type d'approche (voir section 2.1.3.2).

Les propositions de Kamp et Rohrer ont servi de base à de nombreuses études qui les ont reprises et retravaillées (entre autres [Hinrichs 1986], [Molendijk 1990], [Gosselin 1996], [de Saussure 2003], [Gosselin 2005]) sur lesquels nous reviendrons dans un chapitre ultérieur. On peut toutefois noter la contribution de Gosselin qui pense que l'ordre temporel est essentiellement déterminé, au niveau linguistique⁴⁸, par le caractère anaphorique de l'intervalle de référence. L'intervalle de référence déclenche en effet, selon lui, « une procédure de recherche dans le contexte d'un intervalle antécédent avec lequel il doit coïncider » [Gosselin 2005, p. 142]. Reprenons les cas de l'imparfait et du passé simple. Selon Gosselin, l'imparfait exprime souvent la simultanéité parce qu'il dénote habituellement l'aspect inaccompli [Gosselin 2005, p. 144]. L'explication est la suivante : l'intervalle du procès (E chez Reichenbach) ne peut constituer un antécédent adéquat pour l'intervalle de référence dans la mesure où les deux intervalles ne peuvent coïncider (R est inclus dans E), il s'ensuit une procédure de recherche d'un antécédent dans le contexte gauche qui pourra être un circonstant ou un procès précédent. Ainsi, dans l'exemple de Kamp et Rohrer :

(34) Quand Pierre *entra*, Marie *téléphonait*.

le procès à l'imparfait *téléphonait* trouve, comme antécédent pour son point R , le procès précédent *entra*⁴⁹. L'imparfait s'appuie sur un intervalle de référence déjà donné et ne fait donc pas progresser la chronologie du texte. Au contraire, pour le passé simple, la procédure de recherche d'un antécédent s'arrête au procès lui-même car il coïncide exactement avec l'intervalle de référence⁵⁰ [Gosselin 2005, p. 145]. Ainsi, dans (35) :

(35) Quand Pierre *entra*, Marie *téléphona*.

le procès au passé simple *téléphona* trouve comme antécédent pour l'intervalle de référence, son propre intervalle : cela lui permet d'introduire un nouveau R et donc de faire progresser le récit. Ainsi, l'anaphoricité de l'intervalle de référence contraint au niveau linguistique l'ordre temporel.

Notons enfin qu'il existe un débat sur la nature ponctuelle ou intervallaire de R . Pour de Saussure, son fonctionnement comme projection de S implique que R est un point abstrait, comme c'est le cas du moment d'énonciation ([de Saussure 1998a, p. 38] et [de Saussure 2003, p. 175]). Le point R est alors, pour lui, une coordonnée de repérage abstraite qu'il faut saturer pour effectuer le calcul référentiel de l'événement. Il s'oppose ainsi à des gens comme Gosselin ou Vetters qui défendent une conception non abstraite et intervallaire du moment de référence ([Gosselin 1996], [Vetters 1998], [Vetters 2002] et [Gosselin 2005]). En effet, Vetters, en supposant que R réfère avant tout à une « situation » ou un « événement » (voir *supra*), implique bien d'une certaine façon que R est un intervalle. Gosselin fait plus explicitement le choix de concevoir E , R et S comme des intervalles, intervalles qui sont cognitivement motivées [Gosselin 1996, p. 15] :

— l'intervalle d'énonciation représentent les limites temporelles physiques de l'acte locutoire ;

48. Il existe aussi, pour Gosselin, des contraintes pragmatico-référentielles qui peuvent remettre en cause les contraintes linguistiques.

49. Voir [Gosselin 2005, p. 143-144] pour les contraintes qui déterminent le choix de l'antécédent.

50. Gosselin précise toutefois que l'intervalle de référence est soumis à la contrainte de l'*ancrage circonstanciel* [Gosselin 2005, p. 145], même dans le cas du passé simple : l'intervalle de l'antécédent doit être localisé par un intervalle circonstanciel, mais sans qu'il y ait nécessairement coïncidence entre les deux.

- l'intervalle du procès correspond à une « opération de catégorisation » : l'événement est catégorisé en type de procès ;
- l'intervalle de référence correspond à une opération de monstration du procès : il indique ce qui est perçu/montré du procès.

D'autre part, la nature intervallaire de *R* se justifie chez Gosselin par le fait qu'elle permet d'intégrer dans le modèle de Reichenbach les oppositions aspectuelles, notamment entre inaccompli et aoristique (voir *supra*).

En bref, l'absence de définition du point *R* chez Reichenbach a laissé le champ libre à des interprétations diverses et parfois contradictoires : projection de *S*, fonction référentielle, aspectuelle ou textuelle ; moment, situation/événement ou coordonnée abstraite ; point ou intervalle etc.. Nous essaierons ultérieurement d'apporter des éléments supplémentaires sur la nature du point *R*, notamment sur son fondement cognitif, ce qui permettra de préciser par ailleurs sa réelle fonction dans le sémantisme des temps verbaux (section 2.3.3).

b. Un deuxième problème se pose avec le point *R* de Reichenbach. Selon lui, les adverbies de temps spécifient nécessairement le point *R*, mais manifestement ce n'est pas toujours le cas. Reprenons l'exemple qu'il donne.

- (36) In 1678, the whole face of things *had changed* (E_1) ... eighteen years of misgovernment *had made* (E_2) ... the majority desirous to obtain security for their liberties at any risk. The fury of their returning loyalty *had spent* (E_3) itself in its first outbreak. In a very few month they *had hanged* (E_4) and *half-hanged* (E_5), *quartered* (E_6) and *emboweled* (E_7), enough to satisfy them. The Roundhead party seemed to be not merely overcome, but too much broken and scattered ever to rally again. Then commenced the reflux of public opinion. The nation began to find out to what a man it had intrusted without conditions all its dearest interests, on what a man it had lavished all its fondest affection (Macaulay cité par Reichenbach [1947, p. 288])

« En 1678, les choses *avaient* complètement *changé* (E_1) ... dix-huit ans de mauvais gouvernement *avaient poussé* (E_2) la majorité à désirer la garantie de leurs libertés, quel qu'en fût le risque. La violence en récompense de leur dévouement *s'était épuisée* (E_3) à la première crise. En quelques mois, ils *avaient pendu* (E_4), *pendu* haut et court (E_5), *écartelé* (E_6), *éviscéré* (E_7), jusqu'à satisfaction. Le parti des têtes rondes semblait ne pas seulement avoir été vaincu, ils étaient trop désunis et trop dispersés pour jamais pouvoir se rallier à nouveau. Alors débuta le revirement dans l'opinion publique. La nation commença à découvrir à quelle sorte d'hommes elle avait confié sans condition ses plus chers intérêts, à quelle sorte d'hommes elle avait prodigué sa plus profonde affection »⁵¹

On peut admettre avec Reichenbach que l'année 1678 explicite le point *R* des trois premiers procès au *past perfect* (*change*, *made*, *spend*)⁵². Cependant, si l'on prend les énoncés qui suivent, on trouve un autre circonstant temporel : *in a very few months* qui ne spécifie pas le point *R*, mais les événements *E* qui sont décrits dans cette phrase (*hang*, *half-hang*, *quater* and *embowl*). Les circonstants de temps n'indiquent donc pas forcément *R*. Cela confirme ce qu'Hamann avait noté [Hamann 1987, p. 34] : les indications de durée se rapportent à *E* et non à *R*, comme c'est le cas dans l'exemple de Reichenbach.

De plus, Vetters [1996, p. 23] note que les indications temporelles de localisation ne précisent pas non plus forcément la position du point *R*. Ainsi, dans l'exemple :

- (37) Paul *a pris* son petit déjeuner à 9h.

51. C'est nous qui traduisons.

52. L'année 1678 est ici considérée comme une indication temporelle ponctuelle et non comme un complément de durée.

le circonstant à *9h* ne spécifie pas le point *R* du passé composé *a pris*, mais indique quand s'est déroulé l'événement *prendre son déjeuner*. Pour Gosselin, la différence entre un exemple comme (36) et un exemple comme (37) réside dans la syntaxe de la phrase. Il postule que [Gosselin 1996, p. 239] :

- lorsque le circonstancier de localisation temporelle est intégré au syntagme verbal (comme dans (37)), celui-ci porte sur l'intervalle du procès, donc sur *E* ;
- lorsque le circonstancier de localisation temporelle est détaché (comme en (36)), celui-ci porte sur l'intervalle de référence.

Cette description explique parfaitement la différence d'interprétation entre (36) et (37), elle pourrait donc correspondre aux faits.

De Saussure postule par ailleurs que, dans les cas où le circonstant de temps spécifie *R*, il ne lui est pas toujours co-extensif. Dans ce cas, le circonstant délimite alors une *période de restriction* à l'intérieur de laquelle *R* doit se situer *R* [de Saussure 2003, p. 177]. C'est ce qui se passe dans l'exemple suivant :

- (38) *Cette nuit-là*, Pierre *quitta* la maison sans bruit, *traversa* le jardin, *escalada* le mur et *courut* jusqu'à la ferme des conspirateurs. [de Saussure 2003, p. 176]

Le circonstant *cette nuit-là* ne coïncide pas exactement avec les points de référence (*R*) simultanés (*E*) *quitta*, *traversa*, *escalada* et *courut* (simultanéité due à l'aspect global du passé simple). En effet, la concomitance entre le circonstant et les *R* contredirait la succession temporelle qui existe entre les événements décrits. Donc, le circonstant *cette nuit-là* ne fait ici que déterminer une *période de restriction* dans laquelle les points de référence se situent et au cours de laquelle les événements décrits ont eu lieu.

c. Enfin, dans le système de Reichenbach, le point *R* semble tantôt insuffisant, tantôt superflu. Dans le cas du plus-que-parfait, l'identification du point *R* ne pose en général pas de problème. Soit l'exemple déjà cité :

- (39) Augustin arriva (*R*) au port en retard. Son bateau *avait* déjà *quitté* (*E*) le quai. [de Saussure 1998a, p. 37]

R est ici constitué par un deuxième événement : *arriver*, conformément à ce qu'avait dit Reichenbach. Malheureusement, les choses ne sont pas aussi simples avec le futur simple ou avec le conditionnel passé. Prenons l'énoncé suivant au futur simple :

- (40) Le TGV numéro 581 en direction de Paris *partira* voie A (Annonce SNCF) [Barceló & Bres 2006]

On voit mal à quoi peut correspondre le point *R* des formules *S,R-E* et *S-R,E* associées à ce temps : en vérité un seul événement est décrit, le départ du TGV. Pour cette raison, des auteurs comme Comrie [1981], Bertinetto [1986] ou Hamann [1987] avancent que le point *R* est uniquement requis pour les temps composés. Les points *E* et *S* suffisent à décrire les temps simples à l'exception du conditionnel présent (voir *supra*) :

Simple past : *E-S*

Simple present : *E,S*

Simple future : *S-E*

Par ailleurs, pour un temps comme le conditionnel passé, le point *R* ne semble pas suffisant. Peut-être est-ce la raison pour laquelle Reichenbach ne l'intègre pas dans son système. Ainsi, dans l'exemple suivant :

- (41) Jean a dit que Luc *serait* déjà *parti* quand Paul arriverait. [Vetters 1996, p. 26]

ce ne sont pas deux, mais trois événements qui sont impliqués par le conditionnel passé *serait parti* : l'événement *partir* (E), l'événement *arriver* (R) et l'événement *dire*. Reste à savoir quel statut donner à ce quatrième point. Des auteurs ont ainsi proposé d'en faire un second point R ([Vet 1980], [Comrie 1981], [Vikner 1985b]). Ainsi, si l'on reprend l'exemple de Vetters, le conditionnel passé implique deux points de référence : R_1 qui correspond à *arriverait* et R_2 qui correspond à *a dit*. Il n'y a donc plus deux, mais trois relations à prendre en compte, entre quatre coordonnées :

- R_2-S ,
- R_2-R_1 ,
- $E-R_1$.

Les relations entre E et S , et entre R_1 et S ne sont par contre pas pertinentes. Cette solution semble correspondre à la réalité. Lorsqu'on emploie le conditionnel passé, ce sont bien trois événements/moments qui sont impliqués en plus du moment d'énonciation, même si ceux-ci ne sont pas toujours explicités.

5. PROBLÈMES CONTRASTIFS. La théorie de Reichenbach, qui se veut un modèle valable pour toutes les langues, se heurte pourtant à des problèmes contrastifs : elle ne peut expliquer certaines non-correspondances existant d'une langue à l'autre. Nous donnerons deux exemples : le cas du *présent* français et du *simple present* anglais, et le cas du *passé composé* et du *present perfect*.

Dans le système de Reichenbach, les présents français et anglais se laissent décrire par la même formule : S,R,E . Leur sens étant identique, ils devraient logiquement trouver en discours des emplois semblables. Pourtant, on peut relever des différences notables qui contredisent les formules énoncées dans le modèle. Ainsi dans l'exemple :

- (42) Ils *habitent* Montpellier depuis 1985.
« They *have been living* in Montpellier since 1985. »

le *présent* français ne se traduit pas par un *simple present*, mais par un *present perfect*⁵³. Il y a là une contradiction évidente : comment un *présent* signifiant la relation S,R,E peut-il correspondre dans certains emplois à un *present perfect* exprimant la relation $E-S,R$? De même, l'exemple :

- (43) When my parents *come*, we'll go for a walk.
« Quand mes parents *viendront*, nous irons nous promener. »

le *simple present* anglais correspond cette fois-ci à un *futur simple* français qui ne signifie pas la relation S,R,E mais qui pourrait exprimer trois autres types de relations (voir *supra*) : $S,R-E$, $S-R,E$ et $S-R-E$. Ces non-correspondances restent inexplicables dans le système de Reichenbach.

Le modèle rencontre les mêmes difficultés avec le *passé composé* et le *present perfect*. Soit l'exemple :

- (44) J'*ai acheté* ce livre il y a deux mois.
« I *bought* this book two months ago. »

Ici, le *passé composé* a pour équivalent anglais un *simple past*, qui, au lieu de dénoter la relation $E-S,R$, signifie dans le système reichenbachien la relation $E,R-S$. On a pu constater dans l'exemple (42) le même type de non-correspondance avec un *present perfect* qui a pour équivalent un présent. Nous pouvons donner un autre exemple du même type :

- (45) This is only the second time that I'*ve travelled* by plane.
« C'est seulement la deuxième fois que je *voyage* en avion. »

53. Nous laissons ici de côté la question de la forme progressive.

Tableau 2.8: Système de te Winkel réinterprété par Verkuyl & Loux-Schuringa [1985, p. 250].

		Présent S',S	Passé S'-S
Synchronique S',R	<i>a.e.c.</i>	<i>he speaks</i>	<i>he spoke</i>
	<i>E,R</i>	<i>E,R,S',S</i>	<i>E,R,S'-S</i>
	<i>a.a.</i>	<i>he has spoken</i>	<i>he had spoken</i>
	<i>E-R</i>	<i>E-R,S',S</i>	<i>E-R,S'-S</i>
Postérieur S',R	<i>a.e.c.</i>	<i>he will speak</i>	<i>he would speak</i>
	<i>E,R</i>	<i>S',S-E,R</i>	<i>S'-E,R-S</i>
	<i>a.a.</i>	<i>he will have spoken</i>	<i>he would have spoken</i>
	<i>E-R</i>	<i>S',S-E-R</i>	<i>S'-E-R-S</i>

Le système de coordonnées de Reichenbach ne semble pas en mesure de pouvoir expliquer ces différences interlinguistiques.

Le modèle de Reichenbach fondé sur trois coordonnées de repérage et donnant lieu à un système de $3 \times 3 = 9$ formes temporelles ne parvient donc pas à donner une description satisfaisante du système verbal de langues naturelles comme le français ou l'anglais. Et même, il semble que ce système possède un certain nombre de désavantages par rapport à un système comme celui-ci de te Winkel : des cases présentant trois formules différentes (le *posterior past* et l'*anterior future*), des cases vides (le *posterior past* et le *posterior future*) et une case manquante (pour le *conditionnel passé*). Un certain nombre d'auteurs ont proposé des améliorations pour remédier à ces problèmes dans des modèles alternatifs.

2.1.2.3 Les alternatives

On peut distinguer deux types de modèles alternatifs :

- des systèmes à quatre points imaginés entre autres par Verkuyl & Loux-Schuringa [1985]⁵⁴ et Vikner [1985b] ;
- des systèmes faisant varier le nombre des points selon le temps verbal élaborés par exemple par Vet [1980], Comrie [1981, 1985], et plus récemment par de Saussure et Sthioul (entre autres [Sthioul 1998], [de Saussure & Sthioul 1999, 2005] et [de Saussure 2003]) et Gosselin [1996, 2005].

Un système à quatre points. Des auteurs ont d'abord proposé des systèmes fondés sur quatre coordonnées temporelles.

a. Verkuyl et Le Loux-Schuringa ont suggéré une réinterprétation reichenbachienne du système de te Winkel, ce qui permet de gommer les défauts du système de Reichenbach évoqués précédemment. Cela donne un système de $2 \times 2 \times 2$ formes verbales où chaque temps est défini à l'aide des relations temporelles entre quatre coordonnées. La nouveauté réside dans le dédoublement du point S : il faut maintenant considérer deux moments d'énonciation, un qui se situe dans le présent (*S*) et l'autre dans le passé (*S'*). Cela donne le tableau 2.8^{55, 56}.

Cette traduction du système de te Winkel en termes reichenbachiens n'est pas complètement fidèle. Te Winkel distingue clairement les trois relations temporelles qui sont pertinentes (ce qui donnerait avec les coordonnées de Reichenbach les relations entre *S* et *S'*, entre *S/S'* et *R*, et entre *R* et *E*) et laisse ainsi indéterminées les relations entre *S* et *E* et entre *S'* et *E*. Telles qu'ils présentent les formules des

54. Il s'agit de leur interprétation du système de te Winkel.

55. Nous avons quelque peu modifié le tableau en ne laissant que les exemples en anglais (et pas ceux en néerlandais), et en traduisant ceux-ci en français. Nous avons par ailleurs rajouté le point *S'* lorsqu'il était implicite, dans les formules des temps du présent.

56. *a.e.c.* signifie *action en cours* et *a.a.* *action achevée*.

Tableau 2.9: Système de Vikner [1985*b*, p. 94].

Present	1, <i>S</i>	1,2	<i>E</i> ,2
Present perfect	1, <i>S</i>	1,2	<i>E</i> -2
Future	1, <i>S</i>	1-2	<i>E</i> ,2
Future perfect	1, <i>S</i>	1-2	<i>E</i> -2
Past	1- <i>S</i>	1,2	<i>E</i> ,2
Past perfect	1- <i>S</i>	1,2	<i>E</i> -2
Future of the past	1- <i>S</i>	1-2	<i>E</i> ,2
Future perfect of the past	1- <i>S</i>	1-2	<i>E</i> -2

temps verbaux, Verkuyl et Le Loux-Schuringa impliquent au contraire que toutes les relations temporelles sont pertinentes, ce qui donne des définitions parfois surdéterminées. Ainsi, le conditionnel présent correspondant aux relations S^i - S , S^i - R et E , R dans le système de te Winkel, se voit associer avec Verkuyl et Le Loux-Schuringa à la formule S^i - E , R - S , qui, comme le souligne Vettters [1996, p. 39] rend bien compte d'énoncés comme :

(46*a*) Paul a dit (S^i) avant-hier qu'il *viendrait* (E) HIER. [S^i - E , R - S]

mais pas d'énoncés comme :

(46*b*) Paul a dit avant-hier (S^i) qu'il viendrait MAINTENANT (E). [S^i - E , R , S]

(46*c*) Paul a dit (S^i) avant-hier qu'il viendrait (E) DEMAIN. [S^i - S - E , R]

Ainsi, s'il améliore le système de $3 \times 3 = 9$ formes de Reichenbach (il n'y a plus ni case vide, ni case avec trois formules, ni formule manquante), le modèle de Verkuyl et Le Loux-Schuringa est problématique dans son traitement du conditionnel dont il n'est pas en mesure de rendre compte dans la totalité des emplois.

b. Vikner [1985*b*] élabore, quant à lui, un système similaire de $2 \times 2 \times 2 = 8$ formes avec deux points de référence notés respectivement 1 et 2 [Vikner 1985*b*, p. 92]. Trois relations sont envisagées :

- la relation entre S et 1 ;
- la relation entre 1 et 2 ;
- la relation entre 2 et E .

Il obtient le système représenté dans le tableau 2.9.

En ne considérant que les trois relations décrites précédemment, Vikner évite l'écueil du système de Verkuyl et Le Loux-Schuringa, à savoir la surdétermination de la valeur du conditionnel présent. On peut donc le considérer comme une avancée par rapport au système de Reichenbach. Cependant, un tel système connaît le même défaut qui a été reproché à Reichenbach (et qui vaut aussi pour Verkuyl et Le Loux-Schuringa) : contrairement à ce qui est postulé par Vikner, toutes les relations ne sont pas également pertinentes pour décrire l'ensemble des temps verbaux. En effet, comme on l'a vu précédemment, les points référentiels ne se justifient pas toujours : tantôt aucun ne semble nécessaire (pour les temps simples⁵⁷), tantôt un seul point de référence semble nécessaire (pour le *present perfect*, le *future perfect*, le *past perfect* et le *future of the past*), et tantôt deux (seulement pour le *future perfect of the past*). Seul le *future perfect of the past* a finalement besoin des quatre coordonnées prévues par le système. Le modèle pourrait donc gagner en économie s'il tenait compte de la différence de complexité entre les temps.

57. Cela exclut donc le *future of the past* qui, en anglais, est un temps composé de l'auxiliaire *would* et de la base verbale.

Un système avec un nombre de points variable. D'autres auteurs ont suggéré une solution pour intégrer cette différence de complexité en proposant un nombre variable des coordonnées mises en jeu selon le tiroir.

a. Vet [1980] propose un modèle très proche de celui de te Winkel qui comporte comme lui deux sous-systèmes qualifiés de *mondes possibles*. On a ainsi, d'une part, dans le monde réel et actuel, des temps s'appuyant sur un point de référence r_x présent, coïncidant avec S , et, d'autre part, dans le monde réel et non actuel, des temps fondés sur un point de référence r_x passé, antérieur à S . Un second point de référence r_y permet d'exprimer la postériorité par rapport à r_x . L'ensemble du système prévoit ainsi 2x2x2=formes verbales. Le système obtenu est représenté dans le schéma 2.4^{58, 59}.

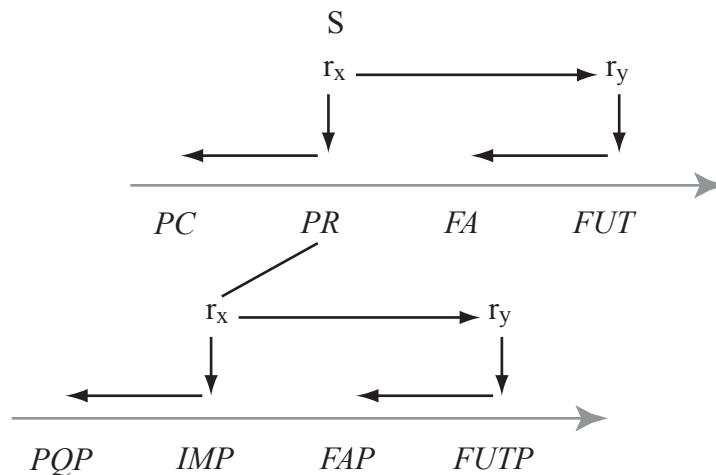


Figure 2.4: Le système de Vet [Vet 1980, p. 33].

Ici, à la différence des systèmes de Verkuyl et Le Loux-Schuringa et de Vikner, on a, selon le temps envisagé :

- soit trois points à prendre en compte : S , r_x et le point de l'événement (pour le *présent*, le *passé composé*, l'*imparfait/passé simple* et le *plus-que-parfait/passé antérieur*) ;
- soit quatre points : S , r_x , r_y et le point de l'événement (pour le *futur*, le *futur antérieur*, le *futur du passé* et le *futur antérieur du passé*).

Ainsi, il ressort de ce système que les temps conçus comme plus complexes, c'est-à-dire les temps qui nécessitent quatre coordonnées sont les temps exprimant une postériorité. Cette proposition, fort intéressante, ne paraît toutefois pas complètement correspondre aux faits. Si le conditionnel passé (« futur antérieur du passé » pour Vet), le conditionnel présent (le « futur du passé » pour Vet) et le futur antérieur semblent bien être des temps au signifié complexe, cette conception se révèle contre-intuitive pour le futur simple : il ne suffit en effet que de deux coordonnées pour décrire la relation de postériorité (S-E) signifiée par le futur simple. Ensuite, le sens du futur simple et celui du *conditionnel présent* temps paraît clairement plus « simple » que celui de leurs homologues composés qui signifie, en plus, l'accompli. La complexité des temps ne tiendrait donc pas uniquement à la seule expression de la postériorité, contrairement à ce que Vet semble penser.

b. Comrie a été amené, en critiquant le modèle de Reichenbach ([Comrie 1981] et [Comrie 1985]), à proposer son propre système dans [Comrie 1985]. Comrie propose

58. PR signifie le *présent*, PC le *passé composé*, FA le *futur antérieur*, FUT le *futur simple*, PQP le *plus-que-parfait*, IMP l'*imparfait*, FAP le *futur antérieur du passé*, FUTP le *futur du passé*.

59. Pour Vet, le passé simple et le passé antérieur sont des variantes aspectuelles de l'imparfait et du plus-que-parfait qui n'apparaissent que dans la langue écrite.

Tableau 2.10: Le système de Reichenbach réinterprété par Comrie [1981].

Temps simples	<i>Present</i> <i>Simple past</i> et <i>Present perfect</i> <i>Simple future</i>	<i>E,S</i> <i>E-S</i> <i>S-E</i>	<i>he speaks</i> <i>he spoke</i> <i>he has spoken</i> <i>he will speak</i>
Temps composés	<i>Past perfect</i> <i>Future perfect</i> <i>Conditional</i>	<i>R-S</i> et <i>E-R</i> <i>S-R</i> et <i>E-R</i> <i>R-S</i> et <i>R-E</i>	<i>he had spoken</i> <i>he will have spoken</i> <i>he would speak</i>
	<i>Conditional perfect</i>	<i>S-R1, R1-R2</i> et <i>E-R2</i>	<i>he would have spoken</i>

d'abord, on l'a vu, de supprimer le point *R* lorsque celui-ci se confond avec *E*, c'est à dire dans le cas des temps dits « absolus ». Comrie ajoute [Comrie 1981, p. 28-29] que le point *R* n'est pas non plus utile pour le *present perfect* qui se conduit, selon lui, de la même façon que le *simple past* sur le plan de la localisation dans le temps. Pour les autres temps le point *R* est par contre nécessaire. Reste enfin le *conditional perfect* qui requiert, selon Comrie, deux points de référence *R1* et *R2*. Celui-ci est donc traité à part.

On peut résumer sa position dans le tableau 2.10.

Le défaut majeur de la conception de Comrie réside dans son traitement du *present perfect*. Comrie soutient que ce temps situe l'événement dans le temps de la même façon que le *simple past*, à savoir en signifiant *E-S*⁶⁰. Cette hypothèse est démentie par un certain nombre de faits. Declerck montre par exemple que ces deux temps ont des fonctionnements clairement différents vis-à-vis des circonstants temporels. Soit les énoncés suivants :

(47) *I have NOW read two novels.* [Declerck 1986, p. 310].

« *Maintenant j'ai lu deux romans.* »

(48) *I saw him YESTERDAY.* [Declerck 1986, p. 310]

« *Je l'ai vu HIER.* »

Le *present perfect* est employé avec *NOW* et le *simple past* avec *YESTERDAY*, mais l'inverse n'est pas possible :

(47') *I *read two novels NOW.* [Declerck 1986, p. 310]

« *J'ai lu deux romans MAINTENANT.* »

(48') *I *have seen him YESTERDAY.* [Declerck 1986, p. 310]

« *Je l'ai vu HIER.* »

Cette différence ne peut s'expliquer que si l'on admet que les deux temps agissent différemment sur le plan de la localisation temporelle. On peut donner l'explication suivante pour l'emploi de *NOW* : si le *present perfect* est compatible avec *NOW* qui signifie la simultanéité avec l'énonciation, c'est parce qu'il inclut dans son signifié un point de référence postérieur à *E* et concomitant à *S* ; si, par contre, le *simple past* n'a pas cette possibilité, c'est qu'il ne possède pas le point *R* requis. Pour l'usage de *YESTERDAY*, les choses semblent plus compliquées. La solution pourrait impliquer que l'on postule un point *R* concomitant à *E* pour le *simple past*⁶¹, point *R* qui ferait défaut au *present perfect*, expliquant ainsi son incompatibilité avec *YESTERDAY* (*YESTERDAY* situerait un point *R* dans le passé). Quoiqu'il en soit, cette différence

60. Pour Comrie, la seule différence qui existe entre ces deux temps est d'ordre aspectuel : le *present perfect* impliquerait la « pertinence actuelle » (« current relevance ») du procès, mais pas le *simple past*.

61. Declerck [1986] suggère ce type de solution.

Tableau 2.11: Complexité et localisation temporelle dans les temps verbaux.

Temps définis par deux points	<i>Present</i> <i>Simple past</i> <i>Simple future</i>	E,S <i>E-S</i> <i>S-E</i>	<i>he speaks</i> <i>he spoke</i> <i>he will speak</i>
Temps définis par trois points	<i>Conditional</i> <i>Present perfect</i> <i>Past perfect</i> <i>Future perfect</i>	<i>R-S</i> et <i>R-E</i> <i>S,R</i> et <i>E-R</i> <i>R-S</i> et <i>E-R</i> <i>S-R</i> et <i>E-R</i>	<i>he would speak</i> <i>he has spoken</i> <i>he had spoken</i> <i>he will have spoken</i>
Temps définis par quatre points	<i>Past conditional</i>	<i>S-X</i> , <i>X-R</i> et <i>E-R</i>	<i>he would have spoken</i>

d'emplois montre que le *present perfect* n'obéit pas à la même formule que celle du *simple past* (*E-S*). La solution de Reichenbach : *E-S,R* semble plus adéquate.

Si on dresse, à partir de la proposition de Comrie, un bilan provisoire sur les coordonnées temporelles impliquées par les temps verbaux, on peut distinguer trois niveaux de complexité :

- les « temps simples » (sauf le *conditional*) nécessitent deux points : *E* et *S* ;
- les « temps composés » (sauf le *past conditional*) et le *conditional* nécessitent trois points : *E*, *S* et *R* ;
- le *past conditional* nécessite quatre points : *E*, *S*, *R* et un quatrième point que nous notons *X* pour le moment).

On obtient le tableau 2.11.

Les facteurs de complexité semblent donc doubles : (i) la composition qui donne lieu à des formes « parfaites » (*perfect*) qui requiert un point supplémentaire (*present perfect*, *past perfect*, *future perfect*, *past conditional*), (ii) l'expression de la postériorité dans le passé qui nécessite aussi une coordonnée de plus (le *conditional* et le *conditional past*).

Voyons maintenant deux systèmes plus récents proposés pour les temps du français : celui de de Saussure et celui de Gosselin.

c. De Saussure et Sthioul (entre autres [Sthioul 1998], [de Saussure & Sthioul 1999], [de Saussure 2003] et [de Saussure & Sthioul 2005])⁶² proposent également, dans un modèle qui traite des temps passés du français, de distinguer plusieurs niveaux de complexité. On peut noter deux modifications majeures par rapport aux systèmes vus précédemment :

- de Saussure [2003] suggèrent de supprimer le point *R* pour certains temps. Néanmoins, à la différence de Comrie, il s'agit des cas où *R* se confond avec *S* et non plus avec *E*. De Saussure adopte en fait ici l'analyse de Luscher & Sthioul [1996] du passé composé. Selon eux, le passé composé permet, dans un certain nombre d'emplois, « de communiquer quelque chose à propos du moment de l'énonciation », ce quelque chose étant un état résultant [de Saussure 2003, p. 233]. Ainsi dans les exemples :

(49) Victor Hugo *a écrit* les Misérables. ([Luscher & Sthioul 1996, p. 206] cité par de Saussure [2003, p. 232])

(50) Isabelle *est sortie*. [de Saussure 2003, p. 232]

62. Le modèle élaboré par les deux auteurs s'éloigne par beaucoup d'aspects du système de Reichenbach, même s'il s'en inspire. Nous nous focalisons ici sur ce qui touche à la complexité des différents temps verbaux, c'est-à-dire les coordonnées temporelles nécessaires à la définition du signifié de chaque temps.

Tableau 2.12: Les temps du passé selon de Saussure [de Saussure 2003].

Temps définis par deux points	<i>Imparfait</i> <i>Passé composé</i>	$E \supset P$ $E-S$	<i>il parlait</i> <i>il a parlé</i>
Temps définis par trois points	<i>Passé simple</i> <i>Plus-que-parfait</i>	$E, R-S$ $E-P-S$	<i>il parla</i> <i>il avait parlé</i>

le passé composé permet d'inférer les états résultant des événements dénotés correspondant aux situations présentes : « Victor Hugo est l'auteur des *Misérables* » et « Isabelle n'est pas là ». Selon de Saussure, cela justifie qu'on supprime, pour le passé composé, le point R car il coïncide avec S . Les autres emplois exprimant l'antériorité comme :

(51) Victor Hugo a écrit *Les Misérables* dans des conditions déplorables. ([Luscher & Sthioul 1996, p. 213] cité par de Saussure [2003, p. 235])

résultent quant à eux d'une opération pragmatique provoquant l'annulation de l'état résultant [de Saussure 2003, p. 235]. Le passé composé se définit donc pour lui par la relation : $E-S$.

- L'imparfait implique une rupture par rapport à l'énonciation, mais qui n'est pas forcément temporelle car, selon de Saussure, « les conditions de vérité de l'événement peuvent être satisfaites bien au-delà de la période de restriction temporelle [contenant R (voir *supra*)], jusque dans le présent, et même dans le futur » [de Saussure 2003, p. 238]. Il s'appuie sur l'exemple suivant :

(52) *Il y a une heure*, Max *boudait* dans son coin, et ça n'est pas près de changer. [de Saussure 2003, p. 238]

L'événement à l'imparfait *boudait* est vrai au moment de la période de restriction IL Y A UNE HEURE, et au-delà comme l'indique « ça n'est pas près de changer ». Par conséquent, pour de Saussure & Sthioul [1999, p. 176], la sémantique fondamentale de l'imparfait se limite à l'inclusion d'un point de perspective P , abstrait et sous-déterminé, dans E : $E \supset P$. Selon le co(n)texte, le point de perspective peut correspondre à un point R passé dans les usages descriptifs de l'imparfait (cf. IL Y A UNE HEURE dans l'exemple donné), mais il peut aussi renvoyer à un sujet de conscience C dans les usages interprétatifs de ce temps (l'imparfait n'implique alors pas nécessairement de relation d'antériorité par rapport à S)⁶³. Dans ce cadre, le rapport à S relève plutôt « d'enrichissements variables commandés par le contexte » [de Saussure & Sthioul 1999, p. 175] que de la sémantique fondamentale de l'imparfait.

Comme l'imparfait, le plus-que-parfait suppose une variable sous-déterminée P qui pourra être saturée, selon le co(n)texte, par un moment de référence R ou par un sujet de conscience C [de Saussure 2003, p. 249].

On peut illustrer la position de de Saussure dans le tableau 2.12.

Certaines propositions de de Saussure et Sthioul peuvent paraître problématiques. D'abord, la formule $E-S$ n'explique pas en elle-même le fait que le passé composé permet l'inférence d'un état résultant vrai au moment présent⁶⁴, elle ne fait que poser l'antériorité de E par rapport à S . De plus, il nous semble que la formule de Reichenbach $E-R, S$ est plus adéquate pour rendre compte de l'expression d'un état

63. Ces emplois incluent les emplois narratif, d'atténuation, hypocoristique, forain, de conséquence non réalisée ou préludique (cf. [de Saussure & Sthioul 1999, 2005] pour une analyse des emplois interprétatifs de l'imparfait).

64. C'est sans doute pour cette raison, que de Saussure augmente son système d'une règle pragmatique instaurant un état résultant dans ce type d'emploi. Pourtant c'est bien à partir des emplois exprimant l'accompli, c'est-à-dire l'« acquêt du présent », que de Saussure induit la formule sémantique de base du passé composé.

résultant : R permet de donner corps à cet état résultant et de signifier en même temps la concomitance de celui-ci avec le moment d'énonciation. Le parallèle avec le plus-que-parfait confirme ce point de vue : l'état résultant incarné par R n'est plus situé pour ce temps, dans le présent, mais dans le passé, d'où la formule de Reichenbach : $E-R-S$.

Ensuite il semble bizarre d'exclure de la sémantique fondamentale de l'imparfait le rapport à l'énonciation⁶⁵. D'autant plus que la présence, dans le co(n)texte, d'un sujet de conscience dissocié du locuteur ne suffit pas à permettre l'emploi de l'imparfait. Soit l'exemple suivant fabriqué à partir de (52) :

(52) Vous verrez que dans une heure Max **boudait* encore dans son coin.

Le verbe *verrez* implique un point de vue futur et donc un sujet de conscience distinct du locuteur (comme dans les imparfaits de style indirect). Pourtant l'imparfait n'est pas ici possible. Cela semble indiquer que le point P est nécessairement situé dans le passé (et pas uniquement coupé de S). La formule $E \supset P-S$ paraît donc plus juste pour décrire le signifié de l'imparfait.

Les modifications du système de Reichenbach suggérées par de Saussure ne semblent donc pas convenir : il paraît en définitive plus juste de prévoir un point R et un point S pour définir respectivement le sémantisme du passé composé et l'imparfait.

d. Le système de Gosselin [1996, 2005] s'inspire également du modèle de Reichenbach. Il s'en distingue néanmoins à maints égards, notamment sur les trois points suivants.

1. Les points E , S et R sont remplacés par des intervalles respectivement notés $[B1,B2]$, $[01,02]$ et $[I,II]$ [Gosselin 1996, p. 15].
2. La relation entre l'intervalle de référence $[I,II]$ et l'intervalle d'énonciation $[01,02]$ définit la catégorie grammaticale du « temps absolu », c'est-à-dire de la localisation sur la ligne du temps, et la relation entre l'intervalle de référence $[I,II]$ et l'intervalle de l'événement $[B1,B2]$ définit l'aspect grammatical du procès [Gosselin 1996, p. 20].
3. L'intervalle de référence $[I,II]$ est, sur le plan sémantique, dépendant du contexte, c'est-à-dire qu'il requiert nécessairement un antécédent avec lequel il doit coïncider. Comme nous l'avons vu précédemment, ce caractère anaphorique de $[I,II]$ déclenche une procédure de recherche d'un antécédent dans le contexte⁶⁶ [Gosselin 1996, p. 120].

Dans ce cadre, Gosselin fait trois suggestions originales concernant la complexité des temps verbaux :

1. Certains temps verbaux ne donnent aucune instruction aspectuelle et n'expriment donc aucun lien entre l'intervalle de l'événement $[B1,B2]$ et l'intervalle de référence $[I,II]$. C'est alors la procédure de recherche d'un antécédent déclenché par $[I,II]$ qui va déterminer contextuellement l'aspect sous lequel le procès est présenté et donc la relation entre $[I,II]$ et $[B1,B2]$ [Gosselin 1996, p. 131]. C'est par exemple le cas du *futur simple* qui ne donne que l'instruction temporelle du futur : $[I,II]$ POST $[01,02]$. La procédure de recherche d'un antécédent pour $[I,II]$, donne lieu la plupart du temps à une représentation *aoristique* (ou globale) du procès où $[I,II]$ et $[B1,B2]$ coïncident parfaitement. C'est par exemple le cas dans l'occurrence suivante où le procès est interprété comme s'accomplissant globalement dans le futur :

(53) Je *viendrai* demain.

65. Remarquons d'ailleurs que dans leur dernier article [de Saussure & Sthioul 2005], Saussure et Sthioul décident d'inclure dans la sémantique de base de l'imparfait le rapport de non-équivalence : $P \neq S$.

66. Voir [Gosselin 1996, p. 120] pour les principes qui régissent cette procédure de recherche.

Gosselin explique que, dans ce cas, la procédure de recherche s'arrête au procès lui-même, celui-ci étant le plus proche candidat (cf. les principes de la procédure de recherche). On a donc la relation de coïncidence : [I,II] CO [B1,B2]. Le *futur simple* est cependant possible avec l'aspect inaccompli dans certains contextes :

(54) Quand tu entreras, Pierre *sera* EN TRAIN DE *manger*.

Dans cet exemple, la locution EN TRAIN DE implique l'inclusion de [I,II] dans [B1,B2] et donc l'aspect inaccompli, la procédure de recherche s'arrête par conséquent au candidat suivant : la subordinnée circonstancielle *quand tu entreras* qui, du coup, définit l'intervalle de référence. Outre le futur, le présent ne donne aussi qu'une instruction temporelle sur la relation entre [I,II] et [B1,B2].

2. Du fait de leur morphologie plus complexe, les formes composées voient leur signifié enrichi de deux intervalles supplémentaires : l'intervalle [B1',B2'] qui correspond à la situation résultante du procès (il s'agit généralement, pour Gosselin, d'un procès de type état) et l'intervalle de référence [I',II'] qui lui est associé. Le temps de l'auxiliaire conjugué donne alors les instructions sur la représentation de cette situation résultante, comme si c'était un procès normal. Le participe passé indique quant à lui (i) l'antériorité de [I,II] par rapport à [I',II'] ([I,II] ANT [I',II']), et (ii) l'aspect aoristique du procès, c'est-à-dire la coïncidence entre [I,II] et [B1,B2] ([I,II] CO [B1,B2]).
3. Le *conditionnel présent* et le *conditionnel passé* requièrent un intervalle de référence supplémentaire noté [Ix,IIx], qui est antérieur à [01,02] ([Ix,IIx] ANT [01,02]) et par rapport auquel l'intervalle [I,II] est postérieur ([I,II] POST [Ix,IIx]).

On peut représenter son système dans le tableau 2.13 page suivante^{67, 68}.

En résumé, la suppression de l'intervalle de référence pour certains temps (pour le *futur* et le *présent*), l'introduction de nouveaux intervalles pour d'autres temps ([Ix,IIx] pour les conditionnels présent et passé et [I',II'] pour les formes composées) et le nombre de relations qu'entretiennent les intervalles entre eux donnent lieu, dans le système de Gosselin, à quatre niveaux de complexité :

- le *futur* et le *présent* nécessitent DEUX INTERVALLES qui correspondent au *E* et au *S* de Reichenbach ;
- l'*imparfait*, le *passé simple* et le *conditionnel* définissent TROIS INTERVALLES, correspondant (i) pour les deux premiers aux trois points *R, E, S* de Reichenbach, et (ii) pour le troisième aux points *E* et *S*, augmentés d'un point *Rx* ;
- le *passé composé* et le *futur antérieur* impliquent QUATRE INTERVALLES, les équivalents de *R, E* et *S* chez Reichenbach avec en plus un point *R'* représentant un état résultant, TROIS RELATIONS sont prises en compte ;
- le *plus-que-parfait*, le *passé antérieur* et le *conditionnel passé* requièrent CINQ INTERVALLES ; chez Reichenbach ils correspondraient, (i) pour le *plus-que-parfait* et le *passé antérieur*, aux points *R, E, S* avec en plus les points du procès résultant *E'* et *R'*, (ii) pour le *conditionnel passé* aux points *R, E, S*

67. Gosselin utilise les abréviations suivantes pour les relations qui définissent le temps et l'aspect :

Les relations définissant le temps :

- passé : [I,II] ANT [01,02] ([I,II] est antérieur à [01,02])
- présent : [I,II] SIMUL [01,02] ([I,II] et [01,02] sont simultanés)
- futur : [I,II] FUT [01,02] ([I,II] appartient au futur de [01,02])

Les relations définissant l'aspect (grammatical) :

- inaccompli : [B1,B2] RE [I,II] ([B1,B2] recouvre [I,II])
- aoristique : [I,II] CO [B1,B2] ([I,II] et [B1,B2] sont concomitants)
- accompli : [I,II] POST [B1,B2] ([I,II] est postérieur à [B1,B2])
- prospectif : [I,II] ANT [B1,B2] ([I,II] est antérieur à [B1,B2])

68. Nous n'intégrons pas dans ce tableau les formes prospectives.

Tableau 2.13: Le système temporel de Gosselin et la complexité des temps verbaux.

Niveaux de complexité	Temps verbal	Instructions temporelles	Formules de Reichenbach
Temps définis par deux intervalles	<i>Présent</i> <i>il parle</i>	[I,II] SIMUL [01,02] ⁶⁹	R,S
	<i>Futur</i> <i>il parlerai</i>	[I,II] FUT [01,02]	$S-R$
Temps définis par trois intervalles	<i>Imparfait</i> <i>il parlait</i>	[I,II] ANT [01,02] [B1,B2] RE [I,II]	$R-S$ $E \supset R$
	<i>Passé simple</i> <i>il parla</i>	[I,II] ANT [01,02] [I,II] CO [B1,B2]	$R-S$ R,E
	<i>Conditionnel présent</i> <i>il parlerait</i>	[I,II] POST [Ix,IIx] [Ix,IIx] ANT [01,02]	$Rx-R$ $Rx-S$
Temps définis par quatre intervalles	<i>Passé composé</i> <i>il a parlé</i>	[I,II] ANT [I',II'] [I,II] CO [B1,B2] [I',II'] SIMUL [01,02]	$R-R'$ R,E R',S
	<i>Futur antérieur</i> <i>il aura parlé</i>	[I,II] ANT [I',II'] [I,II] CO [B1,B2] [I',II'] POST [01,02]	$R-R'$ R,E $S-R'$
Temps définis par cinq intervalles	<i>Plus-que-parfait</i> <i>il avait appelé</i>	[I,II] ANT [I',II'] [I,II] CO [B1,B2] [I',II'] ANT [01,02] [B1',B2'] RE [I',II']	$R-R'$ R,E $R'-S$ $E' \supset R'$
		[I,II] ANT [I',II'] [I,II] CO [B1,B2] [I',II'] ANT [01,02] [I',II'] CO [B1',B2']	$R-R'$ R,E $R'-S$ R',E'
	<i>Conditionnel passé</i> <i>il aurait appelé</i>	[I,II] ANT [I',II'] [I,II] CO [B1,B2] [I',II'] POST [Ix,IIx] [Ix,IIx] ANT [01,02]	$R-R'$ R,E $Rx-R'$ $Rx-S$

auxquels s'ajoutent le point R' du procès résultant et le point Rx du conditionnel.

Les propositions de Gosselin rendent compte de façon très fine des différences de complexité dans la localisation temporelle exprimée par les temps verbaux. Elles accréditent l'idée déjà présente chez [Vet 1980] et [Comrie 1985] que la complexité des temps verbaux (de l'anglais et du français) provient entre autres de l'aspect parfait (les formes composées) et de l'expression de la postériorité dans le passé (les formes conditionnelles). Le dispositif de Gosselin confirme en outre que l'opposition aspectuelle perfectif/imperfectif (passé simple/imparfait, passé antérieur/plus-que-parfait) en français constitue également un enrichissement du signifié des temps verbaux.

Gosselin a par ailleurs formulé deux hypothèses qui nous paraissent prometteuses. D'abord, certains temps (présent, passé composé, futur simple, futur antérieur, conditionnel présent et conditionnel passé) ne donnent pas d'instruction directe sur le procès (ou son état résultant), mais uniquement sur la situation du moment de référence correspondant. C'est le contexte qui fait ensuite le lien avec l'événement par la médiation d'un intervalle de référence de nature anaphorique. Cette hypothèse, si elle paraît contre-intuitive (ces temps ne localisent pas directement le procès dans le temps), a pourtant l'avantage de rendre compte des différentes interprétations possibles (perfective ou imperfective ou indéterminée) du procès en fonction du contexte. La seconde proposition innovante est le traitement des temps composés qui n'impliquent plus un

seul procès, mais deux procès : celui décrit par le verbe et celui constitué par son état résultant. Cette analyse a des avantages certains, notamment pour expliquer les deux effets de sens, factuel et accompli, habituellement associés à ces formes (voir section 2.2.3.1 pour une discussion). En conclusion, nous ferons donc nôtres les propositions de Gosselin sur les différents niveaux de complexité qui existent dans le signifié des temps verbaux.

2.1.2.4 Conclusion

L'idée de décrire les temps verbaux d'une langue à l'aide de relations entre coordonnées temporelles a permis de faire des progrès majeurs pour comprendre la sémantique de ces formes. L'apport le plus important par rapport aux grammaires traditionnelles est l'identification d'un ou plusieurs point(s) de référence qui serve(nt), pour certains tiroirs, à repérer l'événement par rapport au moment de l'énonciation. Nous verrons que l'hypothèse d'un tel point de référence est absolument nécessaire pour décrire adéquatement le signifié de l'imparfait. De plus, s'ils ne tombent pas dans le piège d'une onomasiologie stricte, les systèmes à coordonnées temporelles permettent de rendre compte avec précision du fait que certains temps ont un sens plus complexe et plus riche que d'autres, et du fait que ces différences reposent sur des oppositions sémantiques (aspect parfait/non parfait, aspect perfectif/imperfectif, expression ou non de la postériorité dans le passé) qui structurent le système des temps verbaux.

Cette réflexion sur les systèmes fondés sur des coordonnées temporelles a en outre fait apparaître une chose importante. Nous avons pu constater, au fur et à mesure de notre discussion, que la localisation dans le temps ne se limitait pas à la seule tripartition *passé-présent-futur* (lorsque celle-ci est pertinente dans la langue étudiée), mais qu'elle incluait aussi fortement la dimension aspectuelle de la référence aux événements (cf. les oppositions aspectuelles parfait/non parfait et perfectif/imperfectif). Les systèmes à coordonnées temporelles doivent donc, pour être opérationnels, ne pas oublier d'intégrer le sens aspectuel des temps verbaux.

Nous terminerons cette discussion en pointant cependant un inconvénient de ce type d'approche pour la perspective praxématique qui est la nôtre. Ces approches proposent dans leur ensemble une description extrêmement formelle du sémantisme des temps verbaux, sans se soucier de la pertinence cognitive de leur dispositif⁷⁰. Or, l'esprit humain (et *a fortiori* le langage) ne fonctionne pas comme cela, en effectuant des opérations sur des coordonnées temporelles abstraites. Nous pensons qu'une théorie plus cognitive doit maintenant être mise en place pour véritablement appréhender la valeur des tiroirs verbaux et leur fonctionnement en discours, en spécifiant notamment la nature cognitive du moment de référence et des différentes configurations où il intervient. C'est ce que nous tenterons dans la section 2.3. Cette dernière remarque n'enlève cependant pas l'intérêt de telles approches qui permettent de décrire de façon claire et précise comment chaque tiroir verbal localise un procès dans le temps.

Parmi les approches récemment développées dans l'étude des temps verbaux, on observe une deuxième voie (pas forcément très éloignée de la première voie que nous venons d'étudier) empruntée par un certain nombre de linguistes. Ceux-ci classent les temps verbaux en fonction de facteurs co(n)textuels qui déterminent la manière dont ils situent le procès dans le temps. C'est ce que nous allons voir dans les paragraphes suivants.

2.1.3 Les classifications des temps verbaux

L'étude de la fonction référentielle des temps verbaux a donné lieu à des classifications faisant état de plusieurs types de temps. Les critères utilisés pour ces classements sont fondés sur des paramètres contextuels divers (nombre d'événements impliqués, structure phrastique, relations textuelles ou lien avec la situation d'énonciation). On

70. À l'exception de l'approche de Gosselin qui propose un fondement cognitif pour l'opération de « monstration » du procès.

Tableau 2.14: Les temps absolus et les temps relatifs selon Brunot ([Brunot 1926]).

Temps absolus	<i>passé simple, passé composé, passé récent, présent, futur simple, futur proche</i>
Temps relatifs	<i>passé antérieur, plus-que-parfait, passé récent du passé, imparfait, futur proche du passé, conditionnel présent, futur antérieur, futur simple</i>

peut observer deux grands types de classifications : celles qui distinguent les *temps absolus* des *temps relatifs*, et celles qui distinguent les *temps anaphoriques* des *temps déictiques*.

2.1.3.1 Temps absolus et temps relatifs

Cette première classification prend pour critère le nombre d'événements (ou de moments) impliqués par un temps verbal. On retrouve donc là des préoccupations similaires à celles qui ont motivé les auteurs développant des systèmes à nombre de coordonnées variable (section 2.1.2.3). Sauf qu'ici, on ne cherche pas à décrire le sens de chaque tiroir, mais on souhaite classer les temps selon leur fonctionnement. La classification classique distingue ainsi deux types de temps : les temps *absolus* et les temps *relatifs*.

Sont généralement considérés comme absolus les temps qui instaurent une relation temporelle directe entre l'événement décrit et le moment de l'énonciation. En termes reichenbachiens, pour ces temps, seule la relation entre *E* et *S* est pertinente. Au contraire, sont considérés comme relatifs les temps qui impliquent au moins un événement (ou moment) supplémentaire. La localisation temporelle de l'événement ne se fait donc pas directement par rapport au moment de l'énonciation, mais par l'intermédiaire d'un autre événement (ou moment). En termes reichenbachiens, les relations pertinentes concernent non seulement *E* et *S*, mais aussi un ou plusieurs point(s) *R*.

Le point de vue de la linguistique romane La distinction entre *temps absolus* et *temps relatifs* est d'abord apparue dans les études en linguistique romane. Cette distinction semble remonter à la grammaire de Port-Royal d'Arnauld & Lancelot [1660]. En effet, même si les termes « absolu » et « relatif » ne sont pas employés, les auteurs distinguent les *temps simples* « considérés simplement dans leur nature de *présent*, de *prétérit*, et de *futur* », des *temps composés dans le sens*⁷¹ qui marquent « un rapport » à autre chose (Arnauld et Lancelot cité par Vetters [Vetters 1996, p. 45]).

C'est Girard [1747] qui a ensuite introduit les termes « absolu » et « relatif » :

Lorsqu'ils représentent le temps de l'événement par la seule comparaison avec celui où l'on parle, ils sont *Temps absolus*; lorsqu'ils le représentent par une double comparaison, non seulement avec le temps de la parole, mais avec celui de quelque autre événement, ils sont *Temps relatifs*. (Girard cité par Yvon [Yvon 1951, p. 268]).

D'autres grammairiens ont ensuite recours à cette distinction (entre autres de Tracy [1803], Ayer [1851] ou Brunot [1926]). Dans l'ensemble les classifications varient peu jusqu'à Brunot (à part le nombre de temps considérés ou les classifications proposées pour le *futur simple* et le futur antérieur)⁷². On peut donner à titre d'exemple la répartition donnée par Brunot (tableau 2.14) :

Ayer [1851] introduit toutefois un élément nouveau dans la distinction entre temps absolus et temps relatifs : il propose comme nouveau critère de prendre en compte

71. En parlant de *temps composés*, Arnauld et Lancelot ne renvoient pas nécessairement aux tiroirs morphologiquement composés. Ainsi, pour eux, l'imparfait fait partie des temps composés.

72. Voir [Vetters 1996] pour une analyse plus précise de ces théories.

la nature des propositions. Il associe ainsi les temps absolus aux propositions indépendantes « parce qu'ils sont capables d'exprimer une idée temporelle absolument complète » et les temps relatifs aux propositions subordonnées « parce que leur propriété essentielle est de se rapporter à une autre idée de temps » (Ayer cité par Yvon [Yvon 1951, p. 272]). Cette idée sera reprise plus tard par Lo Cascio [1986].

Plus récemment, en étudiant le même phénomène, Lo Cascio [1986] abandonne la terminologie *absolu / relatif* pour l'opposition *déictique / anaphorique*. Les définitions restent cependant similaires⁷³ à celles données dans les théories précédemment évoquées : si le temps établit une relation directe avec *S*, celui-ci est déictique tandis que s'il construit une relation indirecte avec *S*, en passant par un *R* explicité dans le contexte, le tiroir est anaphorique [Lo Cascio 1986, p. 198, 201]. On rejoint donc bien la distinction entre temps absolus et temps relatifs. Les propositions de Lo Cascio divergent néanmoins sur un point : l'auteur classe l'*imparfait* à la fois comme « déictique » (absolu) et comme « anaphorique » (relatif) [Lo Cascio 1986, p. 202], alors que, dans les théories précédentes, l'*imparfait* est exclusivement relatif.

Si elle permet de décrire des différences dans la fonction référentielle des temps verbaux, la distinction entre tiroirs absolus et tiroirs relatifs est néanmoins critiquable à plusieurs égards⁷⁴.

1. L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES TEMPS RELATIFS. Des auteurs (Chung & Timberlake [1985], Comrie [1985], Vetters [1996]) ont observé que les temps relatifs ne fonctionnaient pas tous de la même façon. Certains impliquent une relation directe avec le moment de l'énonciation :

(55) Jean a dit que Paul *était parti* le 5 juin. ([Vetters 1998, p. 25])

Ainsi, le plus-que-parfait exprime ici une double antériorité de l'événement de la subordonnée *partir* (i) par rapport à celui de la principale *dire* (sinon on aurait eu l'*imparfait partait*) (ii) et par rapport au moment de l'énonciation (sinon on aurait eu le passé composé *est parti*). Au contraire, certains temps relatifs ne signifient aucune relation directe entre l'événement et le moment de l'énonciation. C'est le cas du conditionnel dans des contextes opaques comme :

(56) Jean a dit qu'il *viendrait*. [Vetters 1993, p. 94]

Dans cette phrase, il est en effet impossible de dire si l'événement de la subordonnée *venir* a déjà eu lieu ou s'il doit se produire dans l'avenir. Ces différents comportements référentiels - soit l'événement est situé par rapport à *S*, soit il ne l'est pas - mettent en cause la pertinence de la classe des temps relatifs comme ensemble trop hétéroclite.

2. DES ANALYSE ÉCLATÉES DES TEMPS VERBAUX. L'appartenance à la classe des temps relatifs ou à la classe des temps absolus n'est pas exclusive : certains temps peuvent fonctionner à la fois relativement et absolument. Lo Cascio [1986] a en effet montré que tous les temps absolus pouvaient avoir des comportements relatifs. Soit l'exemple suivant du *passé simple* qui est traditionnellement considéré comme un temps absolu :

(57) Elle naîtra, fera de bonnes études, s'occupera de politique et évitera la troisième guerre mondiale. On dira après sa mort qu'elle *fut* une héroïne. (Nicolas Ruwet cité par Vetters [1996, p. 49])

73. Kleiber [1993] et Vetters ([Vetters 1996] et [Vetters 1998]) soulignent à cet égard l'inadéquation de la terminologie de Lo Cascio avec les définitions qu'ils donnent.

74. Voir notamment [Kleiber 1993], [Vetters 1993], [Vetters 1996], [Vetters 1998] pour une discussion de cette distinction.

Le passé simple *fut* employé dans la subordonnée exprime ici une relation d'antériorité, non par rapport au moment de l'énonciation, mais par rapport à l'événement *dura* décrit dans la principale. Il est donc bien, dans ce cas, utilisé relativement. Mais quel est alors l'intérêt de cette classification, si tous les temps verbaux d'une catégorie peuvent avoir des emplois relevant de l'autre catégorie? Vettters [Vettters 1998, p. 26-27] suggère une solution au problème. D'abord, il rappelle que, contrairement à ce qu'affirme Yvon⁷⁵, la distinction absolu/relatif est pertinente pour les temps relatifs qui ne peuvent pas être employés de façon absolue. Vettters [Vettters 1996, p. 50] commente ainsi les deux exemples suivants de Bertinetto :

- (58) [début d'un exposé - le locuteur montre un point sur une carte] ? Look! This is the town where I *had attended* primary school. [Bertinetto 1986, p. 49]
« Regarde! C'est la ville où j'*avais été* à l'école primaire. »
- (59) Look! This is the town where I *attended* secondary school; and that is the town where I *had* previously *attended* primary school. [Bertinetto 1986, p. 49]
« Regarde! C'est la ville où j'*étais* au lycée; et là c'est la ville où auparavant j'*avais été* à l'école primaire. »

La phrase (58) paraît anormale, car il n'est pas possible de récupérer dans le contexte un point de référence passé auquel l'événement *to attend* serait antérieur. Par contre, la phrase (59) semble tout à fait correcte, car le *pluperfect had attended* s'appuie sur un point *R* explicité par la proposition « I attended secondary school », par rapport auquel il peut exprimer une antériorité. On peut conclure avec Vettters que le *pluperfect* (et donc le plus-que-parfait) nécessite obligatoirement un point *R*, et ne peut donc s'utiliser en contexte absolu. Il semble donc bien que les temps relatifs comme le *plus-que-parfait* ne puissent avoir des emplois absolus. Prenons, pour nous en convaincre un autre exemple où le plus-que-parfait semble fonctionner de manière absolue :

- (60) *Marie est pour la première fois invitée à prendre un thé chez Sophie. Lorsque Marie entre dans l'appartement de son amie, elle découvre un chat qui dort sur le canapé et s'exclame :*
Mais tu ne m'*avais pas dit* que tu avais un chat!

Dans cet exemple, aucun élément cotextuel ne peut fournir de repère passé par rapport auquel le plus-que-parfait signifierait une antériorité : celui-ci semble tout simplement inscrire le procès *ne pas dire* dans le passé : il serait donc ici absolu. C'est sans compter sur le contexte. Le repère en question est suggéré par le contexte situationnel : il s'agit du moment où Marie aperçoit le chat. Marie signale donc l'antériorité du procès *ne pas dire* par rapport au moment où elle a vu le chat. Cette analyse est confirmée si l'on remplace le plus-que-parfait par un passé composé :

- (60') Mais tu ne m'*as pas dit* que tu avais un chat!

Si le plus-que-parfait avait un fonctionnement absolu en (60), il n'y aurait aucune différence de sens avec l'énoncé (60'). Pourtant, la différence ici apparaît clairement : le passé composé signifie l'antériorité du procès *ne pas dire* par rapport à l'énonciation, tandis que le plus-que-parfait implique un repère intermédiaire entre *ne pas dire* et l'énonciation : le moment où Marie aperçoit le chat.

Vettters note ensuite que les emplois relatifs des temps absolus ont tous lieu dans des énoncés au style indirect. Du coup, si l'on estime comme lui, que le

75. Pour Yvon [1951], ce sont les temps relatifs qui peuvent être employés de façon absolue et non l'inverse.

point *R* correspondant à l'événement de la principale (un verbe de discours ou de pensée) n'est en fait qu'un second moment d'énonciation (un *S'*), alors ces emplois restent des emplois absolus : le temps verbal signifie toujours « une relation directe par rapport à un acte d'énonciation ». Ainsi, si l'on reprend (57), on peut analyser le passé simple comme signifiant une relation d'antériorité entre l'événement *être une héroïne* et l'acte d'énonciation *S'* explicité par le verbe *dire*.

En conclusion, si on admet un petit changement définitionnel - au lieu de définir les temps absolus et les temps relatifs par la présence ou l'absence de lien direct avec le moment de l'énonciation, mais par la présence ou l'absence de lien direct avec *un acte d'énonciation* quel qu'il soit (même différent de l'énonciation en cours) -, alors l'appartenance aux deux classes de temps verbaux est bien exclusive et le problème des analyses éclatées disparaît.

3. LA NATURE DE LA PROPOSITION. L'hypothèse selon laquelle les temps des propositions indépendantes sont absolus alors que ceux des subordonnées sont relatifs (entre autres Ayer [1851] et Lo Cascio [1986]⁷⁶) paraît discutable. On peut en effet citer des énoncés où des temps dits relatifs apparaissent dans des propositions indépendantes. C'est ce qui arrive souvent lorsque le plus-que-parfait est associé à une relation temporelle de régression :

(61) Cette concession a toutefois suscité une irritation. Cinq minutes plus tôt, le ministre *avait précisé* que M. Otte n'étant pas responsable politique, il bénéficierait en quelque sorte d'une tolérance. (*Le Monde* < [Lauze 2007])

On trouve également des temps typiquement absolus comme le passé simple dans des subordonnées :

(62) Dans 20 ans, on comprendra que Robert Kennedy *fut* un homme politique plus important que son frère John. [Vetters 1998, p. 25]

Par conséquent, l'opposition entre temps relatifs et temps absolus ne semble pas liée à la nature de la proposition.

4. L'ANALYSE DE L'IMPARFAIT CHEZ LO CASCIO. L'analyse que fait Lo Cascio [1986] de l'imparfait appelle dans notre étude une attention particulière. Rappelons-le, Lo Cascio se démarque des autres théories en admettant que l'imparfait est à la fois un temps absolu et relatif [Lo Cascio 1986, p. 202]. Cette analyse de l'imparfait semble étrange alors que Lo Cascio avance, par ailleurs, que tous les temps absolus peuvent avoir des emplois relatifs. Lo Cascio aurait pu simplement considérer l'imparfait comme un temps absolu pouvant s'employer relativement. Pourquoi donc ce traitement spécial ?

Lo Cascio semble s'appuyer sur l'hypothèse évoquée précédemment selon laquelle les temps dans les propositions indépendantes sont absolus (« déictiques »), tandis que ceux employés dans les subordonnées sont relatifs (« anaphoriques ») [Lo Cascio 1986, p. 203-204]. Or, comme l'imparfait apparaît dans les deux types de contexte, avec une fréquence élevée dans les deux cas, il paraît logique d'en déduire sa double nature d'absolu et de relatif. Nous avons montré cependant à l'aide des exemples (61) et (62) que le contexte phrastique ne motivait aucunement la distinction entre temps absolu et temps relatif. La caractérisation de l'imparfait comme à la fois absolu et relatif ne peut donc se faire sur cette base.

76. Notons toutefois que Lo Cascio est plus nuancé dans ses propos. Celui-ci admet [Lo Cascio 1986, p. 208] que des temps anaphoriques (donc relatifs) peuvent être employés dans des propositions indépendantes, mais Lo Cascio ajoute que ces propositions se comportent alors, du point de vue de la référence temporelle, comme des propositions subordonnées.

En outre, la position traditionnelle qui voit dans l'imparfait un temps relatif paraît plus pertinente. En effet, on a pu voir en section 2.1.2.2 que l'ajout d'un point *R* permettait de décrire l'aspect imperfectif de l'imparfait : en incluant le point de référence dans l'événement, on rend compte de la représentation partielle que donne l'imparfait du procès ([Gosselin 1996, p. 22]). Comme la localisation de l'événement dans le temps doit d'abord passer par l'intermédiaire d'un point de référence, l'imparfait serait donc plutôt un temps relatif.

En conclusion, la distinction développée en linguistique romane entre temps relatifs et temps absolus se fonde sur un phénomène réel : la disparité des temps verbaux quant à leur façon de localiser l'événement dans le temps. Pour certains tiroirs, seule la relation au moment de l'énonciation semble pertinente tandis que, pour d'autres, la situation dans le temps fait nécessairement intervenir un point de référence. Cependant cette distinction présente, en l'état, des défauts importants : la catégorie des temps relatifs paraît trop peu homogène et gagnerait peut-être à être divisée en catégories plus fines, les critères phrastiques (proposition indépendante *versus* proposition subordonnée) ne sont pas encore bien définis et il reste des doutes concernant la classification de certains temps (l'imparfait par exemple). La linguistique générale va essayer d'apporter des solutions à ces problèmes, en proposant notamment une troisième catégorie hybride. C'est ce que nous allons voir dans le paragraphe suivant.

Les apports de la linguistique générale En étudiant les relations temporelles dans le cadre du discours indirect, la linguistique générale distingue trois types de temporalité ([Comrie 1985], [Chung & Timberlake 1985]).

1. LA TEMPORALITÉ ABSOLUE. Le temps exprime uniquement une relation entre l'événement dénoté (*E*) et le moment de l'énonciation (*S*). Cette relation peut être un rapport d'antériorité (temps *passé*), de simultanéité (temps *présent*) ou de postériorité (temps *futur*). Soit l'exemple de Comrie :

(63) At seven o'clock yesterday John *promised* to give me ten pounds. [Comrie 1985, p. 41]
« Hier à sept heures John *a promis* de me donner dix livres. »

Ici, le *simple past* fonctionne selon Comrie de façon absolue car il situe directement le procès *to promise* (« promettre ») comme antérieur au moment de l'énonciation.

2. LA TEMPORALITÉ RELATIVE. Le temps verbal exprime uniquement une relation entre l'événement décrit (*E*) et un point de référence (*R*), sans tenir compte du rapport au moment de l'énonciation. On rencontre beaucoup (mais pas uniquement) ce type de temporalité au style indirect dans certaines langues. C'est le cas du russe [Chung & Timberlake 1985, p. 211] ou encore de l'arabe classique [Comrie 1985, p. 56, 63-64]. C'est aussi le cas en allemand où le style indirect au mode indicatif⁷⁷ est régi par une temporalité relative :

(64) Er sagte mir daß er Diego *heißt*. (google)
« Il m'a dit qu'il *s'appelait* [littéralement *s'appelle*] Diego. »

La phrase (64) correspond à la phrase suivante au discours direct :

(64') Er sagte mir : « Ich *heiße* Diego ».
« Il m'a dit : « Je *m'appelle* Diego ». »

77. En allemand, on peut utiliser au style indirect, soit le mode indicatif, soit le mode subjonctif. Le mode indicatif signifie qu'on ne met pas en doute les faits qui sont rapportés. Au contraire, le mode subjonctif indique que le locuteur rapporte des paroles ou des pensées sans prendre position par rapport à elles. Aujourd'hui, à l'oral, on tend à utiliser plutôt l'indicatif que le subjonctif.

En (64), le présent *heißt* (« m'appelle ») employé dans la complétive exprime la simultanéité de l'événement *heißen* (« s'appeler ») dénoté dans la complétive avec un point de référence qui correspond ici à l'événement de la principale *sagte* (« a dit »), mais, contrairement au français, il ne signifie aucunement la relation d'antériorité qui lie l'événement (*heißen*) au moment de l'énonciation.

3. LA TEMPORALITÉ ABSOLUE-RELATIVE⁷⁸. Le temps employé exprime une double relation temporelle : (i) il situe un point de référence par rapport au moment de l'énonciation (il s'agit de la relation *S-R*), (ii) il situe l'événement par rapport au point de référence (il s'agit de la relation *R-E*). Le plus-que-parfait français est l'exemple typique d'un temps absolu-relatif. Reprenons l'exemple (61) sous (65) :

(65) Cette concession a toutefois suscité une irritation. Cinq minutes plus tôt, le ministre *avait précisé* que M. Otte n'étant pas responsable politique, il bénéficierait en quelque sorte d'une tolérance. (*Le Monde* < [Lauze 2007])

Le plus-que-parfait exprime ici une double antériorité : (i) celle de l'acte de *préciser* par rapport au moment de référence correspondant à l'événement *a suscité* décrit dans la phrase précédente, et (ii) celle du point de référence par rapport à l'énonciation.

En proposant la classification en trois catégories de temps, Comrie [1985] et Chung & Timberlake [1985] vont plus loin que la tradition romane : ils divisent l'ancienne notion de temporalité relative en deux types de temporalité : relative et absolue-relative. Le nouveau sens de « relatif » est donc plus restrictif : il ne réfère plus qu'à la relation entre l'événement et un (unique) point de référence (au lieu de renvoyer à toutes les relations nécessitant un point ou plusieurs *R*). Cela permet d'obtenir trois catégories homogènes :

- la temporalité absolue qui implique la relation entre *E* et *S*,
- la temporalité relative qui implique la relation entre *E* et *R*,
- la temporalité absolue-relative qui implique les relations entre *E* et *R*, et entre *E* et *S*.

Notons par ailleurs que, dans ce nouveau cadre, l'imparfait doit être conçu, non plus comme un temps relatif comme c'était le cas dans la tradition romane, mais comme un temps absolu-relatif. Soit l'exemple suivant :

(66) je voyais pas souvent mon père donc euh au bout d'un moment j'ai commencé à poser des questions / on m'a dit qu'il *avait* une autre vie (Talk-show télévisé, France 2, *Ça se discute*, 14 mai 2004, C.1.3 page 772)

L'imparfait signifie ici une double relation : (i) la simultanéité de l'événement dénoté *avoir* avec le point de référence donné par le procès *a dit* de la principale, et (ii) l'antériorité de ce point de référence avec le moment de l'énonciation.

Une classification ternaire des temps verbaux paraît donc à première vue satisfaisante. On peut cependant faire quelques remarques.

1. LE CONDITIONNEL PASSÉ. La division en trois catégories (temporalités absolue / relative / absolue-relative) ne suffit pas pour rendre compte des emplois du conditionnel passé. En effet, nous avons vu précédemment (section 2.1.2.3) que le conditionnel passé nécessitait au moins quatre points pour localiser un événement dans le temps. Prenons l'exemple (67) :

(67) Jean a dit que Luc *serait* déjà *parti* quand Paul arriverait. [Vetters 1996, p. 26]

⁷⁸. Chung & Timberlake [1985] emploient le terme de « sequence of tense » (*concordance des temps*) pour désigner ce que Comrie [1985] appelle la temporalité absolue-relative.

Dans cet exemple, le conditionnel passé *serait parti* implique quatre moments : (i) le moment de l'énonciation (S), (ii) l'événement *partir* (E), (iii) l'événement *dire* (R) et (iv) l'événement *arriver*. Ce dernier moment, rappelons-le, est souvent traité comme un second point R . Comrie [1985, p. 27] avait constaté le phénomène, mais il n'a pas cherché à l'intégrer dans sa classification. Vetters propose de pallier cette difficulté en prévoyant une catégorie supplémentaire ([Vetters 1996, p. 70]) : la temporalité complexe fondée sur quatre points. Il obtient la classification suivante qui permet d'inclure le cas du conditionnel passé :

- *Temporalité absolue* : deux points : E et S
- *Temporalité relative* : deux points : E et R
- *Temporalité absolue-relative* : trois points : E , R et S
- *Temporalité complexe* : quatre points : E , $R1$, $R2$ et S

La classification paraît ainsi complète.

2. LES ANALYSE ÉCLATÉES. Les améliorations apportées à la classification des tiroirs verbaux n'ont pas résolu le problème des analyses éclatées : on a toujours des temps classés absolus qui peuvent néanmoins avoir des emplois relatifs (au sens large de la linguistique romane). Si on considère comme Vetters que le point R est un S' , c'est-à-dire un autre acte d'énonciation, on peut alors résoudre le problème de la temporalité relative stricte. Il suffit de former une nouvelle catégorie regroupant temps absolus et temps relatifs (stricts) en disant qu'ils ont comme point commun de repérer l'événement par rapport à un acte d'énonciation quel qu'il soit (S ou S'). Les emplois du passé simple en discours indirect (57) s'expliquent alors : ce temps conserve dans ces cas un comportement absolu, seulement, au lieu de localiser l'événement par rapport à S , il le fait par rapport à un S' correspondant au procès de la principale.

Néanmoins le problème subsiste pour la temporalité absolue-relative qui prévoit conjointement un R et un S . On est alors toujours confronté à l'analyse éclatée d'une forme verbale qui peut fonctionner à la fois de façon absolue (avec deux points) et de façon absolue-relative (avec trois points). Le problème semble se poser dans ces termes pour le *futur simple*⁷⁹.

Conclusion La démarche des théories que nous venons d'évoquer diffère légèrement de celle des systèmes à coordonnées temporelles (section 2.1.2). Le but ultime de ces classifications n'est pas d'élaborer un système des temps verbaux sur la base des significations individuelles de chaque tiroir, mais de regrouper les temps verbaux en fonction de leur fonctionnement référentiel. La démarche est donc différente, mais complémentaire.

Comme les systèmes à coordonnées temporelles, la classification des temps verbaux selon leur temporalité absolue ou relative (puis par la suite absolue-relative ou complexe) permet de rendre compte de leur complexité, c'est-à-dire du nombre de moments (ou d'événements) nécessaires à la référence temporelle. Avec la classification donnée par Vetters [1996], on aboutit à quatre classes de temps avec deux, trois ou quatre événements mobilisés dans la localisation temporelle. C'est à peu de choses près le même résultat auquel aboutit Gosselin avec son modèle inspiré du système de Reichenbach⁸⁰. Les temps verbaux du français semblent donc requérir deux, trois ou

79. Voir l'analyse de Vetters [1996, p. 68-70].

80. La seule différence entre les deux dispositifs se situe au niveau des formes composées : pour Gosselin, une forme composée implique au minimum quatre intervalles temporels (en termes reichenbachiens E , S , R mais aussi R' , l'état résultant de l'événement), tandis que, pour Vetters, elle n'implique que trois événements (E , R et S). En vérité les conclusions sont les mêmes, mais la présentation des faits diffère. Gosselin inclut dans le signifié des temps composés les implications selon laquelle (i) le procès est achevé (d'où la formule aoristique [I,II] CO [B1,B2] du participe passé), (ii) et vu dans son état résultant (d'où la formule [I',II'] POST [B1,B2] de l'aspect accompli). Ces deux implications sont en fait les conséquences logiques de la formule reichenbachienne E - R propre à toutes les formes composées, et dont se contente Vetters.

quatre événements (en fonction de leur temporalité absolue/relative, absolue-relative ou complexe) pour localiser un procès dans le temps.

Les classifications de temps verbaux en fonction de leur temporalité présentent en plus un intérêt par rapport au système de coordonnées temporelles. Elles permettent de traiter les emplois particuliers de certains temps qui ne localisent pas l'événement par rapport à *S*, mais par rapport à un autre acte d'énonciation (*S'*) (voir les emplois du passé simple au style indirect). Ces classifications rendent donc compte des emplois relatifs (au sens strict) des temps verbaux.

Une question reste néanmoins sans réponse : pourquoi un temps absolu comme le futur simple peut-il avoir des emplois absolus-relatifs ? Une étude approfondie du contexte de ces emplois spécifiques permettrait peut-être de trouver une solution.

La classification que nous venons d'évoquer a récemment cédé le pas à un autre type de classification fondé cette fois sur le contexte (au sens large)⁸¹ : la division entre les temps déictiques et les temps anaphoriques.

2.1.3.2 Temps déictiques et temps anaphoriques

Cette classification s'inspire des travaux sur la référence nominale, notamment sur le fonctionnement référentiel des pronoms. L'idée principale est de transposer la dichotomie *deixis/anaphore* utilisée dans les études sur le (pro)nom au domaine verbal pour caractériser le signifié des temps verbaux.

Cette perspective a donné lieu à de nombreuses relectures de l'opposition *deixis/anaphore*, qui, il faut bien le reconnaître avec Kleiber [1993], donnent des résultats inégaux et discordants. La question se pose donc de savoir si la distinction entre *deixis* et *anaphore* est pertinente pour l'analyse des temps verbaux, et, le cas échéant, quelle est la conception qui conviendrait le mieux.

Origines d'un rapprochement Partee (notamment [Partee 1973], [Partee 1984]) a été parmi les premiers à rapprocher la référence verbale de la référence (pro)nominale. L'auteure compare les temps verbaux aux pronoms, et, plus précisément, les formes verbales de l'anglais (*past* et *present*) aux pronoms personnels (*je, tu, il*). Elle revisite ainsi la dichotomie déictique/anaphorique en qualifiant (i) de *déictique*, les temps référant à un moment saillant dans le contexte (la situation d'énonciation), et (ii) d'*anaphorique*, les temps référant à un moment mentionné dans le cotexte qui leur sert alors d'antécédent (comme pour les pronoms anaphoriques). Soit les exemples :

(68) I *turned* off the stove. [Partee 1973, p. 602]

« J'ai éteint le four. »

(69) At 3 p.m., June 21st, 1960, Mary had a brilliant idea. [Partee 1984, p. 245]

« À 15 heures, le 21 juin 1960, Mary eut une idée brillante. »

L'exemple (68) est considéré comme un usage déictique du *simple past* anglais, en ce qu'il ne nécessite aucun antécédent linguistique pour être interprété : l'événement est directement repéré par rapport au moment de l'énonciation auquel il est antérieur. Au contraire, dans l'exemple (141), le *simple past* aurait un usage anaphorique : pour être interprété il nécessite les compléments de temps *At 3 p.m., June 21st et 1960* qui lui fournissent un antécédent. Partee ne parle donc pas de temps proprement déictique ou proprement anaphorique, mais d'emplois déictiques ou anaphoriques.

En conclusion, chez Partee, la distinction entre *anaphore* et *deixis* appliquée aux temps verbaux reste assez proche de celle développée dans les études sur la référence pronominale. On retrouve chez elle l'opposition entre la référence au texte (à un

81. C'est-à-dire à la fois le contexte situationnel et le cotexte textuel.

antécédent linguistique) - l'anaphore -, à la référence à la situation d'énonciation - la deixis. Ces premières analyses vont inspirer de nombreuses autres études qui tenteront également d'appliquer aux temps verbaux le modèle de l'anaphore pronominale.

La référence verbale sur le modèle de l'anaphore pronominale À la suite de Partee, les conceptions de l'anaphore et de la deixis appliquées aux temps verbaux vont varier de façon sensible. Nous distinguerons quatre types d'approches :

- l'opposition entre texte et situation d'énonciation ;
- l'approche mémorielle ;
- l'approche thématique ;
- l'approche textuelle.

L'opposition entre texte et situation d'énonciation Un premier type d'approche s'inscrit directement dans le sillage de Partee et de l'analyse classique de la référence pronominale. Il se fonde essentiellement sur la présence ou non dans le texte d'un antécédent linguistique qui sert à interpréter le temps verbal. Si le temps s'appuie sur un antécédent linguistique, il est alors *anaphorique*. Sinon il est *déictique*. On note toutefois des divergences, dans cette perspective, sur la définition des temps anaphoriques.

a. Dans une première perspective dite « coréférentielle »⁸² développée par Houweling [1986], un temps est « anaphorique pur » lorsqu'il *coréfère* avec son antécédent linguistique⁸³ [Houweling 1986, p. 165]. L'auteur compte parmi ces temps l'imparfait, le présent et le futur simple. Soit l'exemple suivant de l'*imperfetto* italien :

- (70) *Stavo facendo gli spaghetti quando entrò Mario.* [Houweling 1986, p. 165]
 « J'étais en train de préparer des spaghettis quand Mario est entré. »

Dans cet exemple, la forme verbale *stavo facendo* est anaphorique car elle s'appuie sur la forme *entro* avec laquelle elle coréfère.

À côté des anaphoriques purs, Houweling prévoit des temps anaphoriques *hybrides* [Houweling 1986, p. 173]. Ces temps sont non autonomes (ils ont besoin d'un antécédent linguistique pour être interprétés) comme les temps anaphoriques, mais ils ont pour particularité de ne pas coréférer avec leur antécédent (ils peuvent lui être antérieurs ou postérieurs). Pour Houweling, ces temps sont à la fois anaphoriques et déictiques : il s'agit du plus-que-parfait, du passé antérieur et du futur antérieur.

Cette approche est intéressante mais présente un certain nombre d'inconvénients.

1. UNE DÉFINITION AMBIGÜE. Kleiber [Kleiber 1993, p. 135] voit un premier défaut : cette approche entraîne selon lui une conception équivoque de l'anaphore et de la deixis temporelle. En effet, une telle approche mène en réalité à une double opposition : (i) celle textuelle entre les temps non autonomes nécessitant un antécédent linguistique et les temps référentiellement autonomes ; (ii) celle coréférentielle entre les temps qui réfèrent au même intervalle temporel que leur antécédent et les temps qui réfèrent à un intervalle temporel différent. Cette ambivalence ne semble pas souhaitable sur le plan théorique.
2. LES « TEMPS COMPOSÉS RELATIONNELS »⁸⁴. Comme le souligne Kleiber [Kleiber 1993, p. 135-136], la double définition de l'anaphore temporelle a comme autre désavantage que les deux critères qu'elle implique ne donnent pas les

82. Le terme est de Kleiber [1993].

83. Celui-ci est mentionné dans le cotexte antérieur dans le cas d'une *anaphore* proprement dite ou dans le cotexte ultérieur dans le cas d'une *cataphore*.

84. Il s'agit pour Kleiber des temps composés qui ne situent pas directement l'événement par rapport au moment de l'énonciation, mais par l'intermédiaire d'un autre moment de référence : le plus-que-parfait, le passé antérieur, le futur antérieur ainsi que le passé composé dans certains de ses emplois.

mêmes classements pour les temps composés relationnels. Selon le premier critère, ces temps sont anaphoriques car ils sont non autonomes :

(71) Paul lut le livre que lui *avait prêté* son frère. [Kleiber 1993, p. 137]

Ici, le plus-que-parfait *avait prêté* s'appuie sur un antécédent linguistique, le verbe de la principale *lut*, afin de situer l'acte de *prêter* dans le temps.

Par contre, selon le second critère, les temps composés relationnels sont déictiques car ils ne satisfont pas le critère de coréférence. Si l'on reprend l'exemple (71), on observe en effet que l'événement au plus-que-parfait et son antécédent ne sont pas concomitants : *prêter* est antérieur à *lire*.

C'est certainement pour cette raison que Houweling a prévu la catégorie intermédiaire des anaphoriques hybrides. Mais, empiriquement, cela n'est pas satisfaisant car la classification ne permet pas de bien distinguer ce qui relève de la deixis de ce qui relève de l'anaphore.

3. DES ANALYSES ÉCLATÉES. On peut noter par ailleurs que cette approche entraîne des analyses éclatées des temps verbaux. En effet, le présent et le futur apparaissent à la fois non seulement dans la classe des déictiques, mais aussi dans celle des anaphoriques purs [Houweling 1986, p. 172-173]. Soit les exemples :

(72) Quando torni *dormo* senz'altro. [Houweling 1986, p. 173]
« Quand tu reviens, je *dormirai* [litt. *dors*] sûrement. »

(73) *Dormirò* quando Paolo arriverà. [Houweling 1986, p. 173]
« Je *serai endormi* quand Paolo arrivera. »

Ainsi, en (72) et en (73), le présent et le futur ont un emploi anaphorique : ils sont repérés par rapport à un événement, celui décrit dans la subordonnée. Si le présent et le futur appartiennent à la fois à la classe des temps anaphoriques et à la classe des temps déictiques, cela remet en cause la pertinence de la distinction de Houweling entre anaphore et deixis temporelles.

b. Dans une seconde perspective développée entre autres par Hinrichs [1986], il n'est plus question de coréférence. Seul le critère textuel est maintenu. Un temps est alors qualifié d'*anaphorique* lorsqu'il s'ancre à un point de référence donné indépendamment par le cotexte [Hinrichs 1986, p. 80]. Si au contraire le temps situe l'événement directement par rapport au moment de l'énonciation, celui-ci a un fonctionnement déictique⁸⁵. Hinrichs admet donc des relations anaphoriques de concomitance (le point de référence reste le même) :

(74) He *awoke* to the sound of her screeching. She *was shaking* him, screaming at him. [Hinrichs 1986, p. 69]
« Il *se réveilla* à cause de ses hurlements. Elle le *secouait* en lui criant dessus. »

Dans cet exemple le *past progressive* (*was shaking*) est anaphorique car il s'appuie sur le procès précédent *awoke* avec lequel il est concomitant. Hinrichs admet également des relations anaphoriques non coréférentielles :

(75) The elderly gentleman *wrote out* the check, *tore* it from the book and *handed* it to Costain. [Hinrichs 1986, p. 67]
« Le monsieur plus âgé *fit* le chèque, le *détacha* du chéquier et le *tendit* à Costain. »

85. Vet [2005] fait une hypothèse similaire dans le cadre de son modèle à deux sous-systèmes. Selon lui, les temps du système primaire centré autour du présent (le présent, le passé composé, le passé simple, le passé antérieur, le futur simple et le futur antérieur) sont des temps *déictiques* car ils « situent le procès par rapport au moment de la parole S » [Vet 2005, p. 40], tandis que les temps du système secondaire centré autour de l'imparfait (l'imparfait, le plus-que-parfait, le conditionnel et le conditionnel passé) sont des temps *anaphoriques* car ils établissent des relations temporelles « par rapport à un antécédent temporel (S') précédemment introduit dans le discours » [Vet 2005, p. 40]

Dans ce dernier exemple, Hinrichs interprète les *simple past* (*tore, handed*) comme anaphoriques car ils permettent d'introduire un nouveau point de référence, ultérieur au point de référence donné par la proposition précédente, et plus précisément par le verbe conjugué. Le verbe *wrote out* représente ainsi l'antécédent de *tore* qui lui-même est antécédent de *handed*.

Les temps déictiques sont, quant à eux, les temps qui ne requièrent pas de point de référence donné par le cotexte pour être interprétés. Soit l'exemple :

(76) Tiens, il *pleut*. [Hinrichs 1986, p. 137]

Ici, le présent *pleut* est déictique, car il ne s'appuie sur aucun autre élément du cotexte.

D'un point de vue définitoire, cette approche est moins ambiguë que celle de Houweling [1986] évoquée précédemment. On dispose en effet d'un critère précis pour distinguer la deixis temporelle de l'anaphore temporelle : la présence ou non dans le texte d'un antécédent linguistique.

Sur le plan empirique cette définition permet également de pallier le problème des temps composés relationnels auquel était confrontée l'approche de Houweling. Dans l'optique d'Hinrichs, ces temps n'ont plus de statut hybride : ils sont bien anaphoriques car ils nécessitent un antécédent, et ce, malgré la non-concomitance de l'événement qu'ils dénotent avec cet antécédent.

Néanmoins, une telle conception ne permet pas vraiment de faire une véritable classification des temps verbaux. On remarquera effectivement que Partee comme Hinrichs parlent d'*emplois* (déictiques ou anaphoriques) plutôt que de classes de temps. On aboutit donc à des analyses éclatées où une même forme verbale peut présenter les deux types d'usages. Soit les exemples suivants de l'imparfait :

(77) [Paul est parti à la mer faire de la planche à voile, activité qui tombe à l'eau à cause de la pluie. Paul rentre plus tôt que prévu, puis au locuteur de lui faire une réflexion]
Tiens, il *pleuvait*! [Tasmowski-De Ryck 1985, p. 69]

(78) Pierre entra. Marie *téléphonait*. [Kleiber 1993, p. 137]

L'imparfait *pleuvait* en (77) doit être considéré comme déictique car il ne s'appuie sur aucun élément cotextuel. Au contraire, l'imparfait *téléphonait* en (78) est simultanément au procès précédent *entra*, il est donc, de ce fait, anaphorique. Ainsi, l'imparfait (comme presque tous les autres temps) peut être à la fois déictique et anaphorique. Cette conception de l'anaphore temporelle ne permet donc pas d'obtenir une classification tranchée des temps verbaux.

L'approche mémorielle Des auteurs vont proposer une approche différente qui évite l'écueil des analyses éclatées. Au lieu de mettre l'accent sur le lieu de l'antécédent (dans le cotexte ou dans le contexte), ces auteurs vont plutôt se focaliser sur l'existence ou non d'un antécédent, quelle que soit l'origine de cet antécédent. Dans cette optique, un temps sera considéré comme *anaphorique* s'il renvoie à un moment déjà saillant dans le cotexte ou la situation d'énonciation. Par opposition, un temps sera considéré comme *déictique* s'il introduit un nouveau référent. C'est la voie « mémorielle »⁸⁶ qu'ont choisie entre autres Tasmowski-De Ryck [1985] et Vet [1985]⁸⁷.

Tasmowski-De Ryck adopte ce point de vue pour rendre compte de l'imparfait dit « de rupture »⁸⁸. Selon elle, l'imparfait (qu'il soit de rupture ou non) s'appuie toujours sur un point de référence « à l'avant-plan de la conscience des locuteurs »

86. Qualificatif employé par Kleiber [1993].

87. Notons que ces auteurs parlent de temps anaphoriques, mais sans véritablement les opposer à des temps déictiques. Néanmoins, nous pouvons, à partir de leur conception de l'anaphore temporelle, déduire leur vision de la deixis dans les temps verbaux.

88. Cet emploi correspond à ce qu'on nomme généralement l'emploi « narratif » de l'imparfait.

[Tasmowski-De Ryck 1985, p. 69], que celui-ci soit donné par le cotexte ou par la situation d'énonciation. Soit les exemples d'imparfaits « de rupture » :

- (79) QUINZE JOURS PLUS TARD, lady Burbury qui résidait en compagnie de son époux dans leur domaine de Burbury, *s'éprenait* d'un jeune pasteur des environs, venu déjeuner au château. (Aymé, *Le passe-muraille* < [Tasmowski-De Ryck 1985, p. 60])
- (80) [Paul est parti à la mer faire de la planche à voile, activité qui tombe à l'eau à cause de la pluie. Paul rentre plutôt que prévu, puis au locuteur de lui faire une réflexion] Tiens, il *pleuvait*! [Tasmowski-De Ryck 1985, p. 69]

Dans l'exemple (79), l'imparfait *s'éprenait* s'interprète grâce au point de référence donné par le circonstant QUINZE JOURS PLUS TARD présent dans le cotexte gauche. Dans l'exemple (80), c'est le contexte qui fournit le point de référence - le moment où Paul devait faire de la planche à voile - à l'imparfait *pleuvait*.

b. Vet [1985] étend cette analyse à trois temps du passé (le passé composé, l'imparfait et le passé simple) et à deux temps du futur (le futur simple et le futur proche). Pour lui sont anaphoriques les temps qui n'introduisent pas de nouvel intervalle temporel, mais qui reprennent un intervalle déjà connu leur servant alors d'antécédent. Par opposition, les temps déictiques sont les temps qui introduisent un nouvel intervalle de temps.

Selon Vet [1985, p. 44], l'imparfait est anaphorique car il donne à l'interlocuteur l'instruction de chercher un antécédent temporel dans la S(tructure de) R(eprésentation) D(iscursive) dont il dispose, c'est-à-dire parmi les informations obtenues à partir du cotexte et de la situation d'énonciation. Pour Vet, cet antécédent doit nécessairement être antérieur au moment de l'énonciation et doit être inclus dans l'événement discursif à l'imparfait. Par opposition, le passé simple et le passé composé seraient déictiques car ils ne déclenchent pas une telle procédure de recherche et ne font qu'introduire un nouvel « événement discursif ». Par exemple :

- (81) Le général *attaqua* l'ennemi qui *se retirait*. (Both-Diez & Molendijk [1980] cité par Vet [1985, p. 42])
- (82) Il se planta tout près de son ombrelle et il *affecta* d'observer une chaloupe sur la rivière. [Vet 1985, p. 43]

Ainsi, selon Vet, l'imparfait *se retirait* en (81) (i) déclenche la recherche d'un antécédent temporel qui aboutit au verbe de la principale *attaqua* et (ii) indique que l'événement introduit inclut cet antécédent. Dans le second exemple, au contraire, le passé simple *affecta* ne demande pas une telle recherche, mais introduit juste un nouvel intervalle de temps postérieur à l'événement discursif précédent.

Pour ce qui est des temps du futur, Vet estime [Vet 1985, p. 46] que le futur simple est anaphorique car il requiert également un antécédent temporel, mais qui doit cette fois être postérieur au moment de l'énonciation :

- (83) Tu sais que tu vas vivre deux mois au Canada et que tu y *seras* très libre. (Cardinal, *La clé sous la porte* < [Vet 1985, p. 46])

Ainsi, en (83), le futur simple *seras* reprend l'antécédent temporel donné par le verbe *vas vivre* qui est postérieur au moment de l'énonciation. Le futur proche au contraire serait déictique car il ne requiert aucun antécédent temporel. Ainsi, en (84) :

- (84) Tu *vas mettre* la poubelle dehors. [Vet 1985, p. 51]

le futur proche *vas mettre* se contente ici d'introduire un nouvel intervalle de temps correspondant à l'événement décrit.

Il est par ailleurs important de rappeler que, pour Vet, l'antécédent n'est pas forcément donné par le cotexte, il peut aussi provenir de la situation d'énonciation.

C'est par exemple le cas du présent qui, dans l'analyse de Vet [Vet 1985, p. 56], prend son antécédent dans la situation d'énonciation en se référant à T_0 .

Une première remarque s'impose concernant ce type d'approche fondé sur l'opposition entre l'introduction d'un intervalle temporel nouveau (pour la deixis) et la prise en compte d'un intervalle temporel déjà connu (pour l'anaphore) : cette conception sous-tend la réintroduction du critère de coréférence, même si cela n'est pas dit explicitement. En effet, les temps qui sont caractérisés comme anaphoriques (l'imparfait, le futur simple, le présent) reprennent, dans cette optique, un antécédent temporel connu. Autrement dit ils réfèrent au même intervalle temporel que lui (cf. les exemples (79), (80), (81) et (83)). Au contraire, les temps classés comme déictiques (le passé simple, le passé composé, le futur proche) introduisent un nouvel intervalle de temps non concomitant avec les intervalles de temps déjà saillants dans le co(n)texte (cf. les exemples (82) et (84)).

Cette conception de l'anaphore et de la deixis temporelle semble bien fonctionner car elle permet d'obtenir une classification tranchée des temps verbaux avec d'un côté des temps uniquement anaphoriques (le présent, l'imparfait, le futur simple) et de l'autre côté des temps uniquement déictiques (passé composé, passé simple, futur proche). Néanmoins, elle est confrontée aux deux problèmes que rencontrent généralement les analyses en termes d'anaphore et de deixis :

1. LES TEMPS COMPOSÉS RELATIONNELS. Comme le remarque Kleiber [Kleiber 1993, p. 140], cette approche n'échappe pas au problème des temps composés relationnels (voir *supra* l'analyse de Houweling [1986]). Comme ces temps introduisent de nouveaux intervalles correspondant aux événements qu'ils décrivent, on devrait les classer parmi les temps déictiques. Cependant, leur référence (l'état résultant qu'ils dénotent) semble la plupart du temps devoir s'appuyer sur un intervalle de temps déjà présent dans le co(n)texte. Il est difficile pour cette raison de les exclure définitivement des temps anaphoriques. Prenons l'exemple :

(85) Le voleur s'échappa. Il *avait été prévenu* par un indicateur. [Kleiber 1993, p. 125]

Le plus-que-parfait *avait été prévenu* introduit un nouvel intervalle : l'événement *prévenir* qui est antérieur à l'événement précédent *s'échapper*. Mais ce plus-que-parfait reprend également l'intervalle de temps défini par *s'échappa* pour construire la référence de l'état résultant de *prévenir*. Il y a donc également coréférence entre le référent du plus-que-parfait et son antécédent. Il paraît donc difficile de choisir, pour les temps composés relationnels, s'ils sont déictiques ou anaphoriques.

2. LES ANALYSES ÉCLATÉES. Il existe des emplois particuliers de temps verbaux qui peuvent remettre en question la classification de ces temps comme déictique ou comme anaphorique, donnant ainsi lieu à des analyses éclatées. Nous prendrons deux exemples, celui d'un imparfait « déictique » et d'un passé simple « anaphorique ».

(86) C'est alors qu'un des trois membres de l'équipage qui s'était porté à leur secours était assommé d'un coup de bôme. Il ne *pouvait* être remonté et *disparaissait* dans les flots (*Le Monde* < [Bres 2005b, p. 130]).

(87) Elle naîtra, fera de bonnes études, s'occupera de politique et *évitera* la troisième guerre mondiale. On dira après sa mort qu'elle *fut* une héroïne. (Nicolas Ruwet cité par Vetters [1993, p. 89])

Dans l'exemple (86), les deux imparfaits *pouvait* et *disparaissait* introduisent de nouveaux intervalles temporels sans reprendre d'intervalle préexistant, ils seraient donc, dans l'optique évoquée, déictiques. Pour l'exemple (87), le passé simple *fut une héroïne* s'appuie sur un antécédent temporel fourni par le cotexte gauche : l'événement *être une héroïne* semble en effet coïncider avec le procès

évitera. Suivant ces exemples, on devrait admettre que l'*imparfait* et le *passé simple* peuvent être à la fois anaphoriques et déictiques, ce qui remet en partie en cause cette distinction.

En conclusion, si l'approche en termes de nouveau/connu a permis de préciser théoriquement ce que pourrait être la deixis et l'anaphore dans le temps verbal, elle se heurte, comme les approches précédentes, à des problèmes récurrents : le statut des temps composés relationnels et l'analyse éclatée des temps verbaux.

L'approche thématique Un ensemble d'approches va proposer une conception différente en se focalisant sur le rôle joué par les temps verbaux dans la structure informationnelle de la phrase en termes de thème/propos ou en termes de prédication. Ce type d'analyses s'écarte sensiblement du modèle pronominal et ne se présente pas vraiment comme des approches de l'anaphore temporelle. Cependant on retrouve dans ces théories deux dénominateurs communs qui justifient qu'on les regroupe sous l'appellation d'approches anaphoriques et que Berthonneau et Kleiber formulent de la façon suivante [Berthonneau & Kleiber 1993, p. 56] :

1. leur description de l'imparfait en fait, explicitement ou implicitement, un temps anaphorique,
2. la relation anaphorique est une relation de simultanéité globale ou, si l'on veut, de coréférence temporelle⁸⁹, similaire à la relation anaphorique nominale des pronoms.

En d'autres termes, toutes ces approches défendent l'idée que l'imparfait ne localise pas à lui seul le procès qu'il introduit et qu'il doit donc, pour situer ce procès dans le temps, s'appuyer sur un antécédent accessible dans le co(n)texte.

Dans cette optique, nous évoquerons les travaux menés par Ducrot [1979], Ancombre [1992], et de Vogüé [1999a,b].

a. Ducrot [1979] analyse l'imparfait en termes de *thème* et de *propos* temporels. Le thème correspond à « la tranche de temps [dont] on parle ou à l'intérieur de laquelle on considère l'être dont on parle »⁹⁰ et le propos à « l'information donnée au sujet du thème » [Ducrot 1979, p. 3], c'est-à-dire, pour un temps verbal, l'événement qu'il permet de localiser⁹¹. Ce thème temporel peut être :

- mentionné par une indication temporelle explicite (*l'année dernière*) [Ducrot 1979, p. 3] ;
- non explicité (par exemple dans « J'ai écrit ma thèse. » en réponse à la question « Qu'est-ce que tu as fait l'année dernière ? ») [Ducrot 1979, p. 3] ;
- désigné par une indication temporelle comme un nom propre (*Napoléon*) [Ducrot 1979, p. 7] ;
- donné par un événement décrit dans le cotexte gauche (par exemple dans des phrases coordonnant des passés simples et/ou des imparfaits voir *infra*) [Ducrot 1979, p. 13].

89. Pour Berthonneau et Kleiber, cela signifie que la situation dénotée à l'imparfait « vaut pour toute la durée de celle de l'antécédent », autrement dit elle peut englober celle de son antécédent, mais « ni en être disjointe, ni y être incluse elle-même » [Berthonneau & Kleiber 1993, p. 60].

90. Cette définition du thème temporel nous semble parfaitement correspondre à la définition qu'on peut donner du point *R* de Reichenbach (cf. la fonction de monstration du point *R* section 2.1.2.2). Ducrot fait d'ailleurs lui-même la comparaison entre le thème temporel et le point *R* de Reichenbach [Ducrot 1979, p. 16]. Ce rapprochement semble également corroboré par le fait que les circonstants localisateurs en position thématique, servent à définir le point *R* [Gosselin 1996, p. 30].

91. Ducrot propose un certain nombre d'indices pour identifier le thème temporel dont (i) la position en tête de phrase caractéristique des éléments thématiques d'une phrase et (ii) le fait que l'indication temporelle destinée à être reprise dans une réponse concerne le thème temporel de cette réponse [Ducrot 1979, p. 3-4].

Dans ce cadre, l'imparfait a pour caractéristique définitoire de présenter, dans un énoncé, « l'état ou l'événement constituant son propos [...] comme des propriétés, comme des caractéristiques du thème » et de qualifier celui-ci « dans sa globalité » [Ducrot 1979, p. 6]. Prenons l'exemple (88) :

(88) L'ANNÉE DERNIÈRE à Paris il *faisait* chaud. [Ducrot 1979, p. 6]

Selon Ducrot, l'événement *faire chaud* constituant le propos de l'énoncé apparaît comme un attribut général du thème L'ANNÉE DERNIÈRE. Au contraire, des temps comme le passé composé ou le passé simple n'auraient pas cette fonction « qualificatrice », mais se contenteraient de caractériser uniquement certains éléments du thème, et non le thème dans son entier :

(89) L'ANNÉE DERNIÈRE à Paris il *a fait* chaud. [Ducrot 1979, p. 6]

Ici, par exemple, le propos au passé composé *a fait chaud* est valable pour une portion du thème L'ANNÉE DERNIÈRE, mais il ne signifie pas que la chaleur était une caractéristique générale de cette année-là.

Ducrot fait le lien entre cette valeur « qualificatrice » de l'imparfait à la relation de contemporanéité que ce temps implique fréquemment. Par exemple, dans les cas de phrases au passé simple et/ou à l'imparfait coordonnées⁹², le thème est fourni par un énoncé précédent⁹³, et comme l'imparfait caractérise de façon globale ce thème (temporellement il y a nécessairement contemporanéité), il donne lieu à une relation de simultanéité entre le procès fournissant le thème temporel et l'énoncé à l'imparfait. Soit l'exemple :

(90) À midi M. de Villeneuve *entra*. Nous *étions* dans le salon et y *formions* un tableau très agréable. M. Crimp *se faisait* peindre. M. de Saint Lambert *lisait* dans un coin. Je *jouais* aux échecs avec Mme d'Houdetot. (Diderot < [Ducrot 1979, p. 12])

Pour Ducrot, tous les procès à l'imparfait trouvent ici leur thème temporel dans l'événement du premier énoncé au passé simple *entra*, et c'est pourquoi, selon lui, tous ces énoncés décrivent des événements simultanés.

Ducrot oppose, dans ce même type de contexte, le fonctionnement de l'imparfait à celui du passé simple. Dans les séquences d'événements au passé simple (*PS+PS*), ce temps implique, selon lui, une relation de postériorité par rapport au thème donné par l'énoncé précédent [Ducrot 1979, p. 13]. Ainsi, en (91) :

(91) [A demande à B de deviner la couleur de la carte qu'il va tirer] B *dit* rouge. Ce *fut noir*. [Ducrot 1979, p. 13]

l'événement *être noir* succède à l'événement de l'énoncé précédent *dit* qui lui fournit son thème temporel.

Au contraire, dans les séquences où un énoncé au passé simple fait suite à un énoncé à l'imparfait (*IMP+PS*), Ducrot constate que le propos au passé simple se rapporte uniquement pour un des moments constituant le thème temporel à l'imparfait.

(92) La nuit *tombait*. La lutte *devint* ardente et noire. [Ducrot 1979, p. 14]

Dans cet exemple, l'événement au passé simple *devint* caractérise selon Ducrot un instant du thème temporel correspondant à la tombée de la nuit décrite à l'imparfait. Cette différence de fonctionnement entre l'imparfait et le passé simple découle, selon Ducrot, de leur valeur : l'imparfait qualifie globalement le thème temporel tandis que le passé simple (et le passé composé) le présente comme une succession d'instant.

92. Ducrot semble exclure ici les cas où le thème est donné par un circonstant frontal.

93. Qu'un énoncé trouve son thème temporel dans l'énoncé précédent est selon Bally la définition même de la coordination [Ducrot 1979, p. 12-13].

Malgré une terminologie différente (*thème/ propos*), l'approche de Ducrot se révèle assez proche des théories anaphoriques citées précédemment, notamment en ce qui concerne le traitement de l'imparfait. En effet, en qualifiant de façon globale le thème temporel de l'énoncé, ce temps ne permet pas de faire avancer le temps en fournissant un thème pour l'énoncé suivant. Par conséquent, l'imparfait se révèle être également chez Ducrot un temps référentiellement non autonome.

Par contre, le traitement du passé composé et du passé simple que propose Ducrot paraît moins claire. En effet, on constate chez cet auteur que ces deux temps s'appuient également sur le thème temporel. Cependant, ils ne le reprennent jamais tel quel : ou bien ils n'en caractérisent qu'une portion (voir les exemples (89) et (92)), ou bien ils introduisent un événement qui lui est ultérieur (cf. (91)). Donc, chez Ducrot, seul l'imparfait réinvestit tel quel le thème temporel. On voit là se profiler une conception où le passé simple et le passé composé introduisent réellement un nouveau point référentiel. Cette conception sera retravaillée chez Molendijk et chez Kamp et Rohrer (voir section 2.1.3.2).

b. Anscombe [1992] va poursuivre dans la même voie que Ducrot en se focalisant sur l'opposition imparfait/passé composé. Du point de vue théorique, il n'y a pratiquement aucun changement, sauf la notion de *thème* qu'Anscombe remplace par celle, plus large, d'*espace discursif*. Selon lui, un espace discursif constitue le « cadre » dans lequel s'inscrit la situation décrite par l'énoncé [Anscombe 1992, p. 45]. Pour Anscombe, l'imparfait et le passé composé s'opposent notamment sur le point suivant :

- avec l'imparfait, « le procès évoqué est présenté comme une PROPRIÉTÉ⁹⁴ de l'espace discursif temporel » [Anscombe 1992, p. 46],
- avec le passé composé, « le procès est présenté comme un ÉVÉNEMENT⁹⁵ dont l'espace discursif [...] est le lieu » [Anscombe 1992, p. 51]

Soit les exemples :

(93) Max *était courageux*. [Anscombe 1992, p. 50]

(94) Max *a été courageux*. [Anscombe 1992, p. 50]

Le procès à l'imparfait *était courageux* décrit une propriété de l'espace discursif temporel fourni par *Max*. À l'inverse, le procès au passé composé *a été courageux* décrit un événement qui est arrivé à *Max*.

Cette différence est à rapprocher, selon Anscombe [Anscombe 1992, p. 52], des comportements de l'imparfait et du passé composé vis-à-vis de l'avancée du temps dans un texte : l'imparfait sert plutôt à décrire des procès simultanés, alors que le passé composé est très souvent associé à la succession temporelle. Anscombe s'appuie sur les exemples suivants :

(95) Quand Victor Hugo MOURAIT, en 1885, toute la France *récitait* ses poèmes.

(96) Quand Victor Hugo EST MORT, en 1885, toute la France *a récité* ses poèmes.

En (95), l'imparfait entraîne la simultanéité des deux procès MOURAIT et *récitait*, car, dans l'optique d'Anscombe, le premier procès fournit l'espace discursif du second procès dont il est une propriété. Par contre, en (96), le passé composé ne décrit pas une propriété de l'espace discursif, c'est pourquoi l'on constate, selon Anscombe, que les deux procès EST MORT et *a récité* apparaissent comme des événements successifs et non comme des événements concomitants.

On retrouve bien là l'anaphoricité de l'imparfait : (i) ce temps doit caractériser un espace temporel discursif dont on suppose par conséquent l'existence préalable, espace discursif qui fonctionnerait ainsi comme antécédent : l'imparfait n'est donc

94. C'est nous qui soulignons.

95. C'est nous qui soulignons.

pas autonome référentiellement ; (ii) par ailleurs, comme il décrit les propriétés de l'espace discursif, le procès à l'imparfait est nécessairement en relation de coréférence avec ce dernier.

On remarquera que, comme pour Ducrot, cette conception rejoint dans une certaine mesure les analyses fondées sur l'avancée du point référentiel (voir section suivante) : le temps stagne avec l'imparfait à cause de la coréférence qu'il implique, contrairement au passé composé qui fait progresser le temps.

c. De Vogüé ([de Vogüé 1999a], [de Vogüé 1999b]) présente dans le sillage de Ducrot, une analyse très similaire à celle qu'Anscombe [1992] a développée, même si la formulation paraît différente. De Vogüé va reprendre l'idée de Ducrot selon laquelle les temps (notamment l'imparfait et le passé simple) impliquent des structures prédicatives différentes. Selon de Vogüé [de Vogüé 1999b, p. 107], l'imparfait relève de la *prédication attributive* - il permet de dire quelque chose d'une situation donnée -, tandis que le passé simple relève de la *prédication d'existence* - il sert à poser l'existence d'une situation -. Cette distinction permet d'expliquer la dépendance de l'imparfait vis-à-vis de son contexte : l'imparfait suppose « une situation déjà installée », à propos de laquelle la proposition P est validée [de Vogüé 1999b, p. 107]. Ainsi, dans l'exemple :

(97) Il pleuvait. [de Vogüé 1999b, p. 107]

l'imparfait indique que l'on parle d'une situation dont on peut dire que l'acte de *pleuvoir* est vrai. Cela explique donc que l'imparfait ne puisse faire avancer le temps.

À l'inverse, le passé simple se révèle autonome : il pose l'existence d'une situation et « construit [donc] lui-même la situation qu'il décrit » [de Vogüé 1999b, p. 107]. Par conséquent, dans un exemple comme :

(98) Il plut. [de Vogüé 1999b, p. 107]

le passé simple affirme l'occurrence de l'événement de pluie, qui s'est donc déroulé dans son entier. On retrouve là la distinction d'Anscombe entre *propriété* (imparfait) et *événement* (passé composé) ainsi que le postulat de l'anaphoricité de l'imparfait : ce temps nécessite de s'appuyer sur une situation prédéfinie (l'imparfait est donc non autonome) pour laquelle il valide la proposition P, d'où une relation de simultanéité avec cette situation ; à l'inverse le passé simple introduit un nouvel événement et peut donc faire progresser le temps. On retrouve donc aussi chez de Vogüé l'idée développée par Molendijk et Kamp et Rohrer selon laquelle le temps stagne avec l'imparfait, mais avance avec le passé simple.

Les trois approches évoquées ([Ducrot 1979], [Anscombe 1992], [de Vogüé 1999b] et [de Vogüé 1999a]) ont en commun de faire jouer à l'imparfait un rôle particulier dans la structure informationnelle de la phrase : ce temps permet, selon elles, d'attribuer au thème ou à la situation dont il est question dans la phrase les propriétés décrites par le procès. Cette hypothèse est séduisante pour plusieurs raisons. Elle permet d'abord d'expliquer le manque d'autonomie de l'imparfait : ce temps doit nécessairement se raccrocher à la situation ou à l'intervalle temporel qu'il qualifie. Ensuite elle rend compte du fait que l'« antécédent » auquel l'imparfait se raccroche peut-être de diverses natures : circonstant, procès précédent, syntagme nominal, élément du contexte situationnel etc. (voir *supra* l'analyse de Ducrot). Une approche thématique de l'anaphore temporelle paraît donc prometteuse, même si cette piste n'a été que peu empruntée.

Néanmoins, une telle approche se heurte à des difficultés liées à la relation de coréférence temporelle impliquée par l'imparfait. D'abord, on peut observer suivant Berthonneau et Kleiber [Berthonneau & Kleiber 1993, p. 63] que, dans certains contextes, l'imparfait semble ne pas être en rapport de coréférence temporelle avec le thème ou la situation qu'il qualifie. Soit l'exemple :

(99) L'ANNÉE DERNIÈRE, *je déménageais*.

Selon l'approche thématique, l'événement *déménageais* devrait être vrai pour la totalité de L'ANNÉE DERNIÈRE, ce qui n'est pas le cas. Pour défendre son point de vue, Ducrot explique que, pour l'énonciateur, le déménagement « a été l'affaire d'une année, que cet événement, même s'il n'a duré que quelques jours, cependant vu les préparatifs qu'il a demandés, les conséquences qu'il a eues, les soucis qu'il a entraînés, a marqué l'année entière » [Ducrot 1979, p. 8]. Cependant, cette explication ne semble pas en mesure de justifier l'imparfait dans ce type d'emploi.

Une solution simple pourrait pourtant résoudre le problème. On peut faire l'hypothèse que les circonstants temporels frontaux ne désignent pas toujours directement le thème temporel de l'énoncé, mais délimitent aussi parfois⁹⁶ une *période de restriction* dans laquelle le thème temporel se situe (cf. la proposition de de Saussure présentée en section 2.1.2.2). Dans ce cas, l'imparfait peut conserver la relation de coréférence avec le thème temporel qui est inclus dans cette période de restriction.

Néanmoins, une seconde difficulté indique que la relation de coréférence temporelle n'est pas adéquate pour décrire le rapport entre le procès à l'imparfait et le thème temporel. On peut constater, comme Berthonneau et Kleiber [Berthonneau & Kleiber 1993, p. 63], que l'imparfait est peu compatible avec les circonstants de « totalité » qui délimitent la durée totale du thème, alors que ce type de contexte constitue *a priori* un site favorable à la coréférence temporelle :

(100) *PENDANT DEUX ANS / DURANT DEUX ANS / PENDANT TOUTE L'ANNÉE / TOUTE L'ANNÉE, Paul *vivait* à Paris.

Dans cet exemple, le procès *vivre* à l'imparfait est vrai pour l'ensemble des périodes délimitées par les circonstants de totalité (il y a donc coréférence), pourtant l'imparfait n'est pas possible. La notion de coréférence temporelle n'est peut être pas assez précise pour définir le lien qui existe entre le procès à l'imparfait et le thème ou la situation qu'il qualifie. Notons qu'une conception aspectuelle imperfective de l'imparfait n'a aucun mal à rendre compte de l'anomalie de ce type d'exemples : les circonstants de « totalité » donnent à voir le procès dans sa globalité, ce qui est incompatible avec la représentation imperfective (donc partielle) que produit l'imparfait. Le lien entre le procès à l'imparfait et le thème temporel ne serait pas une relation de coréférence, mais plutôt une relation de recouvrement (le procès englobe le thème).

L'approche textuelle Certains auteurs ont exploré une voie textuelle pour rendre compte de la non-autonomie référentielle de l'imparfait. Ces auteurs proposent de considérer le rôle des temps verbaux dans les relations chronologiques qui structurent un texte. Ce type d'analyses textuelles s'éloignent un peu de l'approche traditionnelle sur le modèle pronominal, mais elles demeurent néanmoins des approches anaphoriques. En effet, comme pour les approches thématiques, on retrouve dans les analyses textuelles les deux principes qui caractérisent selon Kleiber [Berthonneau & Kleiber 1993, p. 56] les conceptions anaphoriques du temps verbal : (i) la non-autonomie référentielle de l'imparfait et (ii) la relation de coréférence temporelle qui relie l'imparfait à son antécédent. Ce type d'approche a notamment été développé par Molendijk et par Kamp et Rohrer.

a. Molendijk s'inspire, dans une série d'article ([Molendijk 1990], [Molendijk 1993], [Molendijk 1994], [Molendijk 1996], [Molendijk 2001], [Molendijk 2002]), de la conception des temps verbaux développée par Ducrot. Mais à la différence de ce dernier,

96. Il semble que ce soit nos connaissances du monde qui sont en jeu dans ce phénomène, et plus précisément les durées relatives du procès et de la période dénotée par le circonstant. Lorsque le procès a une durée courte et que le circonstant désigne une période de temps assez longue (comme c'est le cas dans (99)), il est fort probable que le circonstant soit interprété comme une *période de restriction* du thème temporel plutôt que comme le *thème temporel* lui-même.

Molendijk va plus spécifiquement chercher à définir le signifié de certains temps verbaux (l'imparfait et le passé simple) en termes de rapports temporels. Comme Ducrot, Molendijk pose que l'imparfait « présente le fait (moment) avec lequel il établit un rapport de simultanéité, comme un bloc temporel inanalysable » [Molendijk 1993, p. 171-172]. Molendijk insiste néanmoins sur le fait que l'imparfait n'exprime pas l'*inclusion* mais la *simultanéité globale*. Il est, sur ce dernier point, en opposition avec de nombreuses analyses de l'imparfait (cf. entre autres les approches aspectuelles imperfectives de ce temps). Il s'appuie, pour le montrer, sur des cas d'imparfaits qu'il qualifie de « perfectifs » comme en (179) :

(101) *Hélène était la fille du roi de Pologne.* [Molendijk 1990, p. 18]

Selon Molendijk, l'événement à l'imparfait *être la fille du roi de Pologne* est valable pendant toute la période délimitée par le sujet (le thème temporel dirait Ducrot) : celle qui couvre la vie d'Hélène. L'événement à l'*imparfait* serait donc bien globalement simultané avec un autre fait/moment.

Pour ce qui est du passé simple, Molendijk développe l'analyse de Ducrot, en disant que le passé simple introduit toujours un nouveau point référentiel [Molendijk 1993, p. 172]^{97, 98}. Cependant cela ne signifie pas pour lui que ce temps marque toujours une postériorité par rapport à ce qui précède dans le texte :

(102) Il s'énerva : il attendait ses invités dès 9 heures. Il les *attendit* en vain. Quelle situation : même son meilleur ami n'était pas venu ! [Molendijk 1993, p. 173]

Pour Molendijk, l'événement *attendit* exprime une simultanéité progressive par rapport au procès précédent à l'imparfait *attendait*. Pourtant, ce passé simple introduit bien, comme prévu, un nouveau point référentiel : la borne finale de l'acte d'attendre.

Molendijk remarque par ailleurs que les rapports temporels qui structurent un texte ne sont pas nécessairement établis entre des faits ou des moments explicites, mais peuvent relier des entités *présupposées* ou *impliquées*⁹⁹ à partir du cotexte [Molendijk 1993, p. 173]. Soit l'exemple :

(103) Jean se mit en route dans sa nouvelle Mercedes. Il attrapa une contravention. Il *roulait* trop vite. [Molendijk 1993, p. 179]

Ici, Molendijk explique que le dernier événement à l'imparfait *roulait*, ne se rattache pas temporellement au procès précédent *attrapa* mais à un procès implicite *il se déplacer dans un véhicule* qui est à la fois une présupposition de *rouler trop vite* et une implication de *se mettre en route*. L'imparfait signale alors un rapport de simultanéité globale entre l'événement décrit et l'événement présupposé/impliqué.

97. Molendijk semble renoncer dans ses articles plus récents ([Molendijk 1996] et [Molendijk 2002]) à ce traitement unitaire du passé simple. Selon lui, le passé simple peut alors établir les rapports temporels suivants : la postériorité, l'inclusion temporelle (comme dans les élaborations ou les relations d'incidence), ou l'antériorité directe par rapport au moment de l'énonciation [Molendijk 2002, p. 95].

98. Molendijk [1990] commente des exceptions apparentes à ce fonctionnement du passé simple [Molendijk 1990, p. 223-228]. Parfois, le passé simple semble en effet maintenir le même point référentiel. Mais, selon l'auteur, ces passés simples ne renvoient pas à l'énoncé qui précède immédiatement, mais à un énoncé antérieur par rapport auquel il introduit bien un nouveau point référentiel. Soit l'exemple :

Ex. Il *alla* voir les Dupont. Il *se montra* un hôte des plus aimables. Lui-même *fut* d'ailleurs reçu avec faste. [Molendijk 1990, p. 224]

Les deux derniers événements au passé simple *se montra* et *fut* semblent effectivement concomitants. Néanmoins, Molendijk explique que le dernier passé simple pose en fait un nouveau point référentiel non par rapport à *se montra*, mais par rapport au premier événement *alla*. Ainsi, si ce passé simple paraît maintenir le point référentiel, c'est qu'il renvoie à un point référentiel autre que le dernier mis en place.

99. Nous renvoyons à l'article de Molendijk ([Molendijk 1993, p. 175-176]) pour la différence entre présupposition et implication.

Enfin, Molendijk propose dans son article de 1996 d'améliorer le dispositif théorique en introduisant des hypothèses sur l'antécédent temporel d'une phrase¹⁰⁰ et un principe de cohérence textuelle. Nous n'évoquerons que les hypothèses qui concernent l'imparfait et son statut de temps anaphorique. Voici une première hypothèse qu'il formule au sujet de l'antécédent temporel d'une phrase :

L'antécédent temporel d'une phrase : principe de cohérence

L'antécédent temporel d'une phrase P est un fait auquel P est relié à l'aide d'un rapport textuel logique.

[Molendijk 1996, p. 113]

Autrement dit pour avoir une relation temporelle entre deux énoncés, il faut que les deux énoncés soient reliés par un rapport textuel logique tel que :

causalité/explication : *Jean alla chez le médecin. Il était malade.*

manière/précision : *Un homme se promenait dans la rue. Il boitait fortement.*

arrière-plan : *Pierre rentra. Il pleuvait.*

conséquence/résultat (possible, probable) : *Il alluma les lampes. La lumière éblouissante donnait à la pièce un air de tristesse.*

incidence : *Pierre se promenait dans la rue. Il trébucha sur une pierre.*

[Molendijk 1996, p. 113-114]

Ce principe implique la règle suivante spécifique à l'imparfait¹⁰¹ :

L'antécédent temporel d'une phrase à l'imparfait :

L'antécédent temporel d'une phrase P à l'imparfait est donc un fait auquel P est relié à l'aide d'un rapport textuel impliquant la simultanéité globale.

[Molendijk 1996, p. 115]

Enfin, Molendijk ajoute le principe de cohérence suivante :

Principe de cohérence

Soit P : une phrase figurant dans un texte, et P' : la phrase précédant immédiatement :

P et P' sont reliés à l'aide d'un rapport textuel. S'il n'est pas possible de relier P à P' à l'aide d'un tel rapport, le texte n'est pas cohérent.

[Molendijk 1996, p. 116]

Ce dernier principe interdit, dans un discours, l'enchaînement de deux énoncés successifs qui ne sont pas liés par un rapport textuel logique. Ces règles (notamment le principe de cohérence) permettent à Molendijk de traiter des énoncés dont il ne pouvait rendre compte auparavant. Soit l'exemple :

(104) Jean se réveilla à 8 heures, il **dormait* bien. [Molendijk 1996, p. 116]

100. Précisons que, pour Molendijk, toute phrase a un antécédent temporel. La notion d'antécédent n'est donc pas utilisée ici dans le cadre d'une analyse anaphorique des temps verbaux.

101. Dans son article de 1996, Molendijk ne traite pas du passé simple et n'énonce donc pas de règle pour ce temps.

Avec l'ancien dispositif de Molendijk, on ne pouvait pas expliquer le caractère déviant de l'énoncé à l'imparfait. L'événement *Jean se réveiller* présuppose en effet un autre événement *Jean dormir* auquel il est possible de rattacher globalement l'événement dénoté à l'imparfait *il dormir bien*. Le problème ne devait donc pas venir de l'imparfait. Avec le principe de cohérence, on peut, selon Molendijk, expliquer d'où vient le caractère déviant : les deux énoncés qui se suivent ne sont pas reliés par un rapport textuel logique et cet enchaînement se révèle donc incohérent. Le problème vient donc de l'incohérence de la succession des deux énoncés. Par ailleurs l'hypothèse sur l'antécédent temporel des phrases à l'imparfait indique que l'événement *Jean dormir* doit être relié à l'événement *il dormir bien* par un rapport logique compatible avec la simultanéité globale. Pour Molendijk ce lien existe effectivement et serait du type manière/précision.

En bref, pour Molendijk, l'imparfait signifie la simultanéité globale et se rattache donc temporellement à un moment/événement donné, impliqué ou présupposé par le cotexte antérieur. En cela il peut être ici qualifié d'anaphorique. Le passé simple au contraire apparaît comme plus autonome : il introduit un nouveau point référentiel correspondant à l'intervalle du procès, et permet donc (dans la plupart des cas) de faire progresser le temps.

b. Kamp & Rohrer [1983] proposent dans le cadre théorique de la DRT (*Discourse Representation Theory*) une analyse relativement similaire de certains temps du français (notamment l'imparfait, le passé simple, le plus-que-parfait). Selon eux, les temps verbaux donnent des instructions sur la progression (ou non) du point de référence entre deux événements décrits dans le discours. Comme nous l'avons déjà vu (section 2.1.2.2), ils énoncent les règles suivantes pour le *passé simple* et l'*imparfait* :

1. la phrase au *passé simple* introduit un nouvel événement antérieur à T_0 et suivant chronologiquement l'événement précédent, il remplace l'ancien point de référence par un nouveau correspondant à l'événement nouvellement introduit [Kamp & Rohrer 1983, p. 252, 254] ;
2. la phrase à l'*imparfait* introduit un nouvel événement¹⁰² antérieur à T_0 et incluant le dernier procès au passé simple, l'ancien point de référence est conservé [Kamp & Rohrer 1983, p. 253]¹⁰³.

Ainsi, pour eux, le passé simple introduit un nouveau point de référence dans l'exemple (105) :

(105) Quand Pierre entra, Marie *téléphona*. [Kamp & Rohrer 1983, p. 253]
 [*entra* < *téléphona*]

tandis que l'imparfait maintient l'ancien point de référence en (106) :

(106) Quand Pierre *entra*, Marie *téléphonait*. [Kamp & Rohrer 1983, p. 253]
 [*entra* \subset *téléphonait*]¹⁰⁴)

102. Kamp et Rohrer parlent ici d'*état* car ils font la distinction entre les états qui sont statifs et les événements qui sont dynamiques. Nous employons ici le mot événement dans son acception générique pour désigner tous types d'*éventualité*.

103. Notons que, pour Kamp et Rohrer, les relations temporelles (et donc les points de référence) ne sont pas nécessairement établies par le cotexte, mais elles peuvent être éventuellement inférées du contexte [Kamp & Rohrer 1983, p. 255, 261]. Pour eux, ce type d'inférence est par exemple mis en jeu dans les énoncés suivants :

Ex. L'été de cette année-là *vit* plusieurs changements dans la vie de nos héros. François *épousa* Adèle, Jean-Louis *partit* pour le Brésil et Paul *s'acheta* une maison à la campagne. [Kamp & Rohrer 1983, p. 261]

En effet, le passé simple est censé introduire un nouveau point de référence et faire progresser le temps d'une phrase à l'autre. Or, les procès au passé simple *épousa*, *partit* et *s'acheta* (i) sont tous inclus dans le premier événement décrit également au passé simple *vit* et (ii) ne sont pas temporellement ordonnés entre eux. Nous renvoyons pour d'autres exemples à l'article de Kamp et Rohrer.

104. [a \subset b] signifie que a est inclus dans b.

Le fonctionnement du passé simple et de l'imparfait est schématisé dans les figures 2.5¹⁰⁵.

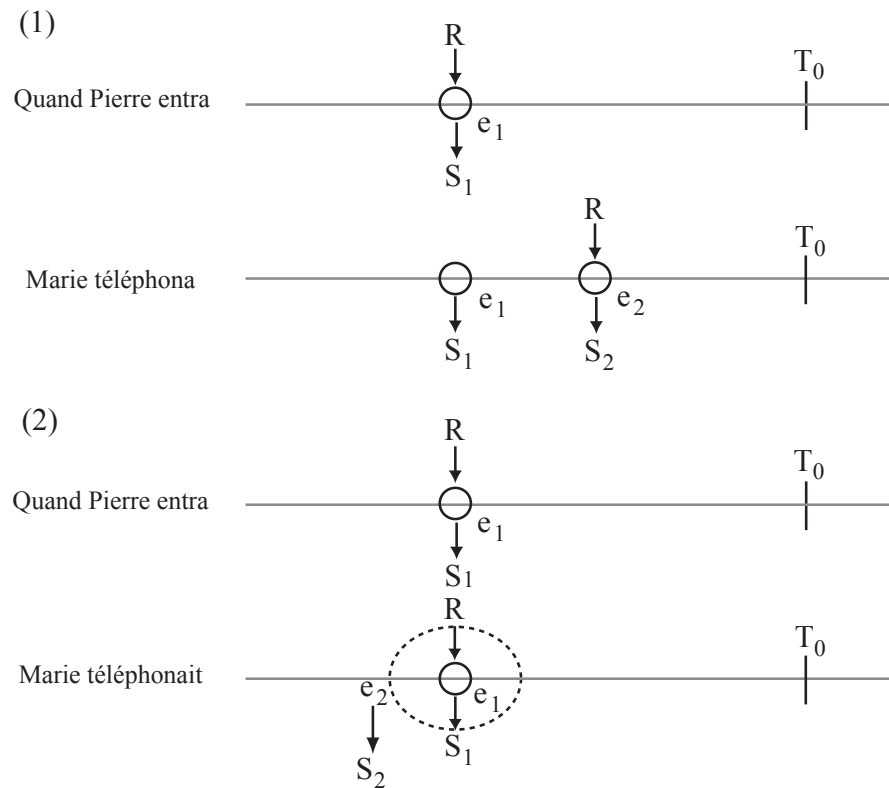


Figure 2.5: Passé simple, imparfait et ordre temporel d'après Kamp et Rohrer ([Kamp & Rohrer 1983, p. 254-255]).

En bref, l'imparfait serait anaphorique dans cette perspective, en ce qu'il dépend du contexte pour ancrer l'événement à un point de référence. Au contraire, un temps comme le passé simple s'ancrera lui-même dans le temps en introduisant un nouveau point de référence.

Les approches de Molendijk et de Kamp et Rohrer concordent sur les faits suivants :

- l'*imparfait* est un temps non autonome qui s'appuie sur un intervalle temporel dans le cotexte gauche avec lequel il coréfère, il ne fait donc pas progresser le temps ;
- le *passé simple* est plus autonome car il introduit en lui-même l'intervalle de temps correspondant au procès, faisant ainsi (généralement) progresser le temps.

En mettant l'accent sur la progression du temps ou plus précisément l'avancée du point de référence, ces approches donnent peut être une piste intéressante pour fonder une conception de l'anaphore et de la deixis temporelles dans les temps verbaux : l'introduction ou non d'un nouveau point de référence. Dans cette perspective, le maintien de l'ancien point de référence correspond alors à un comportement anaphorique (comme celui de l'imparfait), et le renouvellement du point de référence à un fonctionnement déictique (comme celui du passé simple).

On peut noter néanmoins une divergence significative sur le rapport temporel dénoté par l'imparfait. Pour Molendijk, l'imparfait implique une relation de *simultanéité globale*, alors que pour Kamp et Rohrer, l'imparfait englobe le dernier point de

105. S_1 et S_2 signifient phrase 1 et phrase 2 ; e_1 et e_2 renvoient aux événements 1 et 2 ; les cercles de plus ou moins grande taille correspondent à des événements plus ou moins longs.

référence. Dans le premier cas, on a donc un rapport de parfaite concomitance entre l'événement à l'imparfait et le point de référence, alors que dans le second cas, c'est un rapport de recouvrement. Nous pensons ici que ce sont Kamp et Rohrer qui ont raison. Prenons l'exemple suivant donné par Kamp et Rohrer :

(107) Quand Pierre *ENTRA*, Marie *téléphonait*. [Kamp & Rohrer 1983, p. 253]

Ici, le point de référence est donné par la subordonnée introduite par *quand* et correspond au moment où Pierre pénètre dans la pièce. Le procès à l'imparfait *téléphonait* coïncide bien avec ce moment (il y a donc une forme de simultanéité), mais il englobe également cet intervalle de temps. On comprend en effet que Marie téléphonait déjà *avant* que Pierre n'entre et continue de téléphoner *après* l'entrée de ce dernier (on a donc une relation de recouvrement). Toutefois, pour Molendijk, ce type d'exemple ne prouve rien dans la mesure où, selon lui, l'imparfait n'est pas le responsable de l'inclusion du point de référence dans l'événement. Celui-ci soutient que c'est l'aspect des phrases mises en jeu qui explique alors la relation de recouvrement [Molendijk 1993, p. 171] : le procès *téléphoner* à l'imparfait étant une *activité* durative, et le procès *entra* un *achèvement* ponctuel, le second est nécessairement inclus dans le premier. Cette remarque est juste dans ce type d'exemple. Cependant, on trouve également la relation de recouvrement dans des énoncés où l'imparfait porte sur des procès de type *achèvement* :

(108) Rufus *ÉTENDIT* le bras pour décrocher sa tablette. Mais au même moment Xantipe, le maître d'école, *relevait* la tête en fronçant ses gros sourcils. (Winterfield, *L'affaire Caius* < [Bres 2005b, p. 33])

Dans cet exemple, le procès *relever* à l'imparfait est ponctuel et s'ancre au point de référence fourni par le procès précédent *ÉTENDIT*, qui est lui-même un *achèvement*. À première vue, on pourrait croire comme Molendijk que ces deux événements sont reliés par une relation de simultanéité globale. Cependant, en proposant les gloses suivantes à l'aide de *déjà*¹⁰⁶ et de *être en train de* :

(108') Rufus étendit le bras pour décrocher sa tablette. Mais au même moment Xantipe, le maître d'école, *relevait déjà* la tête en fronçant ses gros sourcils.

(108'') Rufus étendit le bras pour décrocher sa tablette. Mais au même moment Xantipe, le maître d'école, *était en train de relever* la tête en fronçant ses gros sourcils.

on se rend compte que le procès à l'imparfait est vu dans son cours, et donc qu'il englobe le point de référence donné par *étendit*. Par conséquent, même lorsque l'imparfait porte sur un procès de type *achèvement*, ce temps impose une relation de recouvrement entre l'événement décrit et le point de référence.

Reprenons maintenant l'exemple d'imparfait « perfectif » utilisé par Molendijk pour défendre la thèse de la simultanéité globale :

(109) *HÉLÈNE était la fille du roi de Pologne*. [Molendijk 1990, p. 18]

Molendijk explique ici que l'événement à l'imparfait *était la fille du roi de Pologne* est vrai pour tout l'intervalle de référence impliqué par le nom propre *HÉLÈNE*, c'est-à-dire la période de temps qui correspond à la vie d'Hélène. Dans ces conditions, on peut effectivement penser que l'imparfait signifie une simultanéité globale entre l'événement et le point de référence. Cependant, cet exemple peut être interprété autrement. En réalité, il peut y avoir, suivant le contexte, deux lectures différentes.

— Cet énoncé peut s'insérer dans une narration :

106. Pris dans son sens duratif comme signifiant qu'un événement a commencé plutôt que prévu, sans en envisager la fin.

(109') Pierre rencontra par hasard une jeune fille prénommée Hélène, mais il ignorait alors son rang. Hélène était la fille du roi de Pologne.

Comme le remarque Salkie [2000], ce type d'exemple implique que l'imparfait ne renvoie pas à l'événement dans son entier, mais focalise sur une partie de celui-ci qui sert d'arrière-plan à la trame du récit. En effet, le moment de référence désigné par l'imparfait dans l'exemple que nous avons forgé constitue l'arrière-plan du procès au passé simple *rencontra*. Donc, dans ce cas, il n'y a pas non plus de simultanéité globale entre le point de référence et l'événement, mais plutôt une relation de recouvrement.

- Cet énoncé peut également répondre à une question du type « Qui est l'Hélène ? ». On interprète alors le procès *être la fille du roi de Pologne* comme simultané à l'intervalle de temps correspondant à la vie d'Hélène. Cependant, cette simultanéité n'est pas signifiée par l'imparfait, mais par le cotexte, et plus précisément par la relation d'identité établie entre le référent *Hélène* et le référent *fille du roi de Pologne*. Dans ce cas, la conception imperfective de l'imparfait peut être conservée, si l'on introduit la notion de de Saussure de *période de restriction*. Nous proposons l'analyse suivante : le prénom Hélène ne fournit pas directement l'intervalle de référence (ou le thème temporel) du procès, mais une période de restriction à l'intérieur de laquelle l'intervalle de référence se situe. L'imparfait signifie alors que le procès est vrai, au moins pendant la durée de cet intervalle ; au contexte ensuite de signifier qu'*être la fille au roi de Pologne* vaut, au-delà de l'intervalle de référence, durant toute la période délimitée par la vie d'Hélène. Si elle semble contre-intuitive, cette analyse apparaît cependant linguistiquement pertinente. En effet, ce type de phrase à l'imparfait s'accommode mal de circonstant de « totalité » qui porte sur l'entier du procès :

(110) Hélène *était une personne très gaie*? PENDANT TOUTE SA VIE.

Ici, le circonstant de totalité PENDANT TOUTE SA VIE indique une concomitance parfaite entre le procès *être une personne gaie* sur lequel il porte et l'intervalle dénoté par le sujet. L'emploi difficile de ce circonstant avec l'imparfait montre, par conséquent, que ce temps n'établit pas de simultanéité entre la vie d'*Hélène* et l'intervalle du procès, mais inclut un intervalle de référence moins étendu temporellement que la vie d'*Hélène* dans la durée du procès. Si l'imparfait avait été perfectif en signifiant une concomitance entre un intervalle de référence correspondant à la vie d'*Hélène* et le procès *être une personne gaie*, il aurait été parfaitement compatible avec le circonstant PENDANT TOUTE SA VIE, comme c'est le cas du passé simple en (111) :

(111) Hélène *fut une personne très gaie* PENDANT TOUTE SA VIE.

L'imparfait ne dénote donc pas ici la simultanéité globale du procès *être la fille du roi de Pologne* par rapport à l'intervalle dénoté par *Hélène*, mais le recouvrement de ce même procès par rapport à un intervalle de référence.

Enfin la thèse de la simultanéité globale est démentie par certains énoncés comprenant des adverbes temporels antécédents de « totalité » :

(112) *PENDANT TOUTE L'ANNÉE, Jean *travaillait* à la Poste. [Irandoost 1998, p. 73]

L'adverbe de totalité *pendant toute l'année* rend difficile l'emploi de *l'imparfait* pour le procès *travailler* alors qu'il devrait, dans cette perspective, favoriser ce temps. Au contraire, la relation de recouvrement explique l'incompatibilité de l'imparfait avec ce type de contexte : les adverbes de totalité impliquent une relation de concomitance entre l'événement et l'intervalle de référence (ces adverbes donnent à voir la totalité du procès), tandis que l'imparfait implique une relation de recouvrement. Il y a donc contradiction entre l'imparfait et les adverbes de totalité. Cela indique que *l'imparfait*

entraîne, comme le suggèrent Kamp et Rohrer, l'inclusion du point de référence dans l'événement.

Les approches textuelles de l'anaphore présentent au moins deux avantages. Le premier apport est qu'elles permettent d'envisager une définition claire de l'anaphore et de la deixis temporelle fondée sur un critère précis : l'introduction ou non d'un nouveau point de référence (et plus seulement d'un intervalle temporel quelconque). Ensuite, avec ces approches, il devient possible de traiter des temps composés relationnels sans obtenir de classification hybride (à la fois anaphorique et déictique). En effet, les temps composés relationnels situent généralement un état résultant grâce à un intervalle temporel déjà présent dans le co(n)texte. Comme ils n'introduisent pas de nouveau point de référence, on peut les considérer comme anaphoriques. Kamp & Rohrer [1983] avancent ainsi que le *plus-que-parfait* fonctionne de ce point de vue comme l'imparfait : il maintient l'ancien point de référence sans en introduire de nouveau. Soit :

- (113) Le téléphone SONNA. C'ÉTAIT Mme Dupont à l'appareil. Son mari *avait pris* deux cachets d'aspirine, il *avait avalé* sa lotion contre les aigreurs d'estomac, il *s'était mis* un suppositoire contre la grippe, il *avait pris* un comprimé à cause de son asthme, il *s'était mis* des gouttes dans le nez, puis il *avait allumé* une cigarette. Et alors, il y *avait eu* une énorme explosion. Le docteur réfléchit un moment ; puis il lui conseilla d'appeler les pompiers. [Kamp & Rohrer 1983, p. 253]

Selon Kamp et Rohrer, tous les plus-que-parfaits de cet exemple possèdent le même point de référence que l'imparfait ÉTAIT qui a lui-même repris le point de référence introduit par l'événement précédent au passé simple : SONNA. Les plus-que-parfaits fonctionnent donc ici clairement comme des formes anaphoriques.

Cependant, malgré ces qualités, l'approche textuelle de l'anaphore se heurte à des difficultés. En effet, dans l'optique de Kamp et Rohrer, l'antécédent de l'imparfait correspond au point de référence d'un procès donné (ou impliqué ou présupposé) dans le cotexte gauche, avec lequel il coréfère (selon un rapport de simultanéité globale ou de recouvrement). Cette conception de l'anaphore ne peut expliquer les contextes où le procès fait progresser le temps :

- (114) Il *alluma* les lampes. La lumière éblouissante *donnait* à la pièce un air de tristesse désolée. [Molendijk 2002, p. 100]

Ainsi, dans cet exemple, l'imparfait *donnait* introduit un procès postérieur au procès précédent *alluma*, renouvelant ainsi le dernier point de référence. Cela signifie-t-il que l'imparfait n'est plus anaphorique dans cet emploi ? L'imparfait serait-il parfois anaphorique et d'autre fois non anaphorique ? On retombe ici dans le problème des classes hybrides.

Molendijk propose une solution. Pour sauvegarder la relation de simultanéité globale dans ce type de contextes, l'auteur fait appel aux notions de présupposition et d'implication. Pour l'exemple donné, il propose l'analyse suivante : l'imparfait est dans un rapport de simultanéité globale avec une phrase impliquée par la phrase au passé simple. Selon lui (114) équivaut ainsi à (114') :

- (114') Il alluma les lampes. LES LAMPES ÉTAIENT DONC ALLUMÉES. La lumière éblouissante *donnait* à la pièce un air de tristesse désolée. [Molendijk 2002, p. 101]

Pour Molendijk, l'événement à l'imparfait entretient donc ici une relation de simultanéité globale avec l'événement impliqué : ÉTAIENT ALLUMÉES. Ce n'est qu'en apparence que l'imparfait *prenait* serait en rapport de progression avec ce qui précède.

L'explication est ingénieuse, mais semble contrariée par la possibilité d'employer à la place de l'imparfait un passé simple :

(114'') Il *alluma* les lampes. La lumière éblouissante *donna* à la pièce un air de tristesse désolée.

Molendijk, qui a anticipé la critique, avance alors que « rien ne s'oppose à ce qu'on considère *la lumière donner un air de tristesse à la pièce* comme la conséquence de *X allumer les lampes* » [Molendijk 2002, p. 103]. Le passé simple signifierait alors simplement la succession par rapport au procès précédent. Cette dernière explication ne paraît cependant pas convaincante. En effet, elle suppose d'admettre que le procès *donner* n'est pas relié aux mêmes procès suivant le temps employé (à *étaient allumées* avec l'imparfait ou à *alluma* avec le passé simple), ou bien que les implications de la phrase *il alluma la lampe* ne sont pas les mêmes selon qu'on emploie l'imparfait (l'implication *Les lampes étaient donc allumées* existe alors), ou le passé simple (elle n'existe plus). Il n'en est à l'évidence pas question. Le recours à des énoncés implicites (présupposés ou impliqués) paraît donc ici une solution *ad hoc*.

En conclusion, dans la conception textuelle de l'anaphore, l'imparfait aurait tantôt des emplois anaphoriques lorsqu'il coréfère avec le point de référence du dernier procès - qui joue ainsi le rôle d'antécédent -, tantôt des emplois non anaphoriques lorsqu'il ne s'appuie pas sur le dernier procès. Cette analyse éclatée de l'imparfait remet en cause ce type d'approche. La solution thématique développée entre autres par Ducrot (puis par Anscombe et de Vogüé) ne rencontre pas ce genre de difficulté. Dans cette perspective, l'antécédent (c'est-à-dire le thème) peut être fourni par le procès précédent, mais aussi par d'autres éléments du co(n)texte : circonstant, syntagme nominal, éléments du contexte situationnel etc. (voir l'analyse de Ducrot *supra*). Du coup, l'approche thématique autorise n'importe quelle relation temporelle avec le procès précédent (progression, régression etc.), du moment que le procès à l'imparfait continue de coréférer avec son thème temporel. Reprenons sous (115) l'exemple (114) :

(115) Il *alluma* les lampes. La lumière éblouissante *donnait* à la pièce un air de tristesse désolée. [Molendijk 2002, p. 100]

Le thème de l'imparfait est ici donné par le syntagme nominal *la lumière éblouissante*, dont on infère, à partir de nos connaissances du monde, la postériorité par rapport au procès précédent *alluma*. Cet exemple ne pose donc aucun problème à la perspective ducrotienne : l'imparfait *donnait* qualifie le thème temporel fourni par le sujet *la lumière éblouissante*. L'approche thématique de l'anaphore se révèle donc ici plus adéquate.

Conclusion Aucune des approches anaphoriques envisagées ne semble complètement satisfaisante. On peut résumer rapidement les différentes critiques qu'on peut leur adresser :

- l'opposition entre texte et situation d'énonciation donne lieu à des analyses éclatées des temps verbaux (y compris de l'imparfait) ;
- l'approche mémorielle se heurte aux problèmes des temps relationnels et des analyses éclatées ;
- l'approche thématique rencontre des difficultés avec la relation de coréférence avec le thème temporel ;
- l'approche textuelle fait des fausses prédictions sur les relations temporelles entre procès, donnant ainsi lieu à une analyse éclatée de l'imparfait.

L'application du modèle pronominal de l'anaphore au temps verbal ne semble donc pas vraiment concluante. Néanmoins, en pointant le manque d'autonomie de certains temps (notamment de l'imparfait) par rapport à d'autres temps (le passé simple, le passé composé), ces approches ont permis de poser de nouvelles questions et de faire progresser l'analyse du temps verbal. Nous retiendrons ainsi, pour notre étude sur l'imparfait, deux solutions qui ont été proposées :

- l’accessibilité dans le co(n)texte d’un thème temporel ou d’un moment de référence (nous avons vu que les deux notions étaient finalement très proches) pour situer le procès à l’imparfait (cf. l’approche thématique et l’approche textuelle) ;
- la relation de recouvrement qui existe entre le procès à l’imparfait et le point de référence/thème temporel (cf. [Kamp & Rohrer 1983]).

Pour avancer dans le domaine de l’anaphore verbale, des auteurs ont proposé d’abandonner ce modèle, et d’essayer de nouvelles pistes.

De nouvelles voies Nous examinerons deux voies nouvelles qui ont récemment été explorées en linguistique française : l’approche anaphorique méronomique de Berthonneau et Kleiber et l’approche sur le modèle des déterminants de Tasmowski-De Ryck & Vettters [1996].

L’anaphore méronomique Berthonneau et Kleiber ont développé dans une série d’articles¹⁰⁷ une hypothèse originale sur le fonctionnement anaphorique de l’imparfait. Berthonneau et Kleiber rejettent la conception classique issue du modèle du pronom qui voit dans la relation anaphorique liant l’imparfait à son antécédent une relation purement temporelle de *coréférence*¹⁰⁸. Soit l’exemple suivant :

- (116) [On sonne à la porte. Jules va ouvrir. Quand il revient au salon, Marie lui demande] Qu’est-ce qu’il **voulait* / **disait*? [Berthonneau & Kleiber 1993, p. 63]

Berthonneau et Kleiber expliquent que, si l’on reprend l’argument de Tasmowski-De Ryck [1985], l’imparfait devrait être ici parfaitement acceptable. Rappelons que, pour cette dernière, l’imparfait renvoie toujours à un point de référence passé « à l’avant-plan de la conscience des locuteurs », que celui-ci soit donné par le cotexte ou par la situation d’énonciation. Or, en (116), le coup de sonnette constitue un moment passé saillant dans la situation de communication avec lequel l’imparfait pourrait coréférer. Celui-ci devrait donc être parfaitement naturel. Pourtant ce temps apparaît discordant dans ce contexte car, comme le remarque justement Berthonneau et Kleiber, la question posée présuppose que Marie sait déjà qui a sonné, ce qui n’est pas le cas. Cela montre, selon eux, que le lien qui relie l’imparfait à son antécédent, n’est pas seulement temporel mais doit également être conceptuel.

Berthonneau et Kleiber suivent le même raisonnement avec l’hypothèse de Molendijk¹⁰⁹ selon laquelle un imparfait peut signifier la simultanéité globale avec un événement impliqué ou présupposé. Berthonneau et Kleiber formulent les exemples suivants :

- (117) Jean se mit en route dans sa nouvelle Mercedes. Il attrapa une contravention. Il *roulait* trop vite. [Berthonneau & Kleiber 1993, p. 64]

- (117’) Jean se mit en route dans sa nouvelle Mercedes. Il attrapa une contravention. Il *?roulait* avec plaisir. [Berthonneau & Kleiber 1993, p. 64]

Dans la perspective de Molendijk, le premier événement *Jean se mettre en route dans sa nouvelle Mercedes* implique un second événement *Jean se déplacer* avec lequel l’événement *roulait* est concomitant. L’explication fonctionne tout à fait pour (117)

107. [Berthonneau & Kleiber 1993], [Berthonneau & Kleiber 1994], [Berthonneau & Kleiber 1997], [Berthonneau & Kleiber 1998], [Berthonneau & Kleiber 1999], [Berthonneau & Kleiber 2000], [Berthonneau & Kleiber 2003], [Berthonneau & Kleiber 2007] et [Kleiber 2003].

108. Berthonneau et Kleiber entendent par coréférence le fait que la situation dénotée à l’imparfait vaut pour toute la durée de celle de l’antécédent. Les auteurs englobent donc sous la notion de coréférence temporelle les cas de simultanéité parfaite ou globale, mais aussi les cas de recouvrement. 109. [Molendijk 1990], [Molendijk 1993], [Molendijk 1994], [Molendijk 1996], [Molendijk 2001], [Molendijk 2002].

qui est parfaitement acceptable, mais pas pour (117') où *trop vite* a été remplacé par *avec plaisir*. Dans ce dernier exemple, l'imparfait est devenu inapproprié car, selon Berthonneau et Kleiber, on ne voit plus la relation entre le fait d'avoir été verbalisé et le fait de rouler avec plaisir. Pour Berthonneau et Kleiber, cela prouve une nouvelle fois que le lien qui relie l'imparfait à son antécédent n'est pas une relation purement temporelle de coréférence, mais un lien qui associe les contenus même des situations mises en jeu.

Ces critiques à l'égard des approches anaphoriques coréférentielles amènent Berthonneau et Kleiber à réinterpréter le statut anaphorique de l'imparfait. Pour eux la relation qui relie l'imparfait à son antécédent n'est pas purement temporelle, mais associative et méronomique, autrement dit cette relation est motivée par un lien conceptuel du type partie/tout. La situation dénotée à l'imparfait devient alors un « ingrédient » d'une autre situation jouant le rôle d'antécédent [Berthonneau & Kleiber 1993, p. 68]. Cela implique, entre autres choses, que l'antécédent n'est pas seulement une entité temporelle mais plus largement une situation. Berthonneau et Kleiber formulent ainsi les hypothèses suivantes sur l'anaphoricité de l'imparfait :

- (i) L'imparfait est un temps anaphorique, parce que son interprétation exige toujours la prise en compte d'une situation temporelle du passé, donc d'un antécédent, explicite ou implicite.
- (ii) La relation anaphorique entre la situation antécédent du passé et la situation présentée à l'imparfait est une relation de type partie (imparfait)- tout (antécédent).

Reprenons pour illustrer ces hypothèses, l'exemple (117) sous (118) :

- (118) Jean se mit en route dans sa nouvelle Mercedes. Il attrapa une contravention. Il *roulait trop vite*. [Berthonneau & Kleiber 1993, p. 64]

Berthonneau et Kleiber expliquent ici que la situation décrite à l'imparfait *il rouler trop vite* constitue une partie de la situation passée décrite précédemment *il attraper une contravention*. Si l'on remplace maintenant *trop vite* par *avec plaisir* (cf. (117')), on ne voit plus, selon les auteurs, en quoi la situation *il rouler avec plaisir* constitue un ingrédient de la situation *il attraper une contravention*. L'hypothèse anaphorique permet donc de rendre compte de l'étrangeté de l'imparfait en (117').

L'hypothèse anaphorique méronomique présente des avantages. D'abord, elle permet de tenir compte de la référence particulière qu'opèrent les temps verbaux. Comme l'a souligné Kleiber dans un article, la tâche référentielle des temps verbaux n'est qu'« ancillaire » [Kleiber 1993, p. 157-158] : ils ne réfèrent pas à un objet extralinguistique qui serait en l'occurrence un intervalle temporel, mais ils aident à localiser la situation à laquelle réfère le prédicat. Comme le référent réel est une situation, il semble en effet logique de penser que la relation anaphorique relie deux situations, et non plus seulement deux moments du temps.

Ensuite, le cadre théorique extrêmement simple n'a besoin d'être enrichi d'aucun dispositif supplémentaire pour traiter des divers emplois de l'imparfait et expliquer les effets de sens qui y sont attachés (cf. les imparfaits forain et d'atténuation [Berthonneau & Kleiber 1994], les imparfaits de discours indirect [Berthonneau & Kleiber 1997], les imparfaits de rupture et de clôture [Berthonneau & Kleiber 1999], les imparfaits d'imminence contrariée [Berthonneau & Kleiber 2003]). Nous détaillerons ultérieurement les analyses pour chaque emploi (section 3.3.3).

Néanmoins on peut constater que l'analyse de Berthonneau et Kleiber rencontre des difficultés.

1. DÉFINITION DU RAPPORT PARTIE/TOUT. Si l'on suit la thèse de Berthonneau et Kleiber, il est parfois problématique de trouver un lien conceptuel, pas uniquement temporel, entre la situation à l'imparfait et son antécédent. Cette difficulté existe pour certains emplois typiques de l'imparfait qui ne font par ailleurs aucune difficulté aux approches anaphoriques coréférentielles :

(119) Paul entra. Marie *faisait* la vaisselle. [Berthonneau & Kleiber 1993, p. 69]

Suivant Berthonneau et Kleiber, il faudrait ici admettre que la situation dénotée à l'imparfait *Marie faire la vaisselle* soit une partie de l'antécédent *Paul entrer*. Pourtant on ne voit pas bien en quoi l'activité de Marie pourrait être une partie de l'événement que constitue l'entrée de Paul. L'explication méronomique ne paraît donc pas, à première vue, convaincante.

Pour justifier leur hypothèse, Berthonneau et Kleiber décrivent comme suit le fonctionnement de l'imparfait dans cet exemple : « il présente la situation [à l'imparfait] comme étant un ingrédient du cadre spatio-temporel tel qu'il est au moment où s'y produit l'entrée de Paul » [Berthonneau & Kleiber 1993, p. 70]. En conséquence, cela signifie que l'on a une relation anaphorique méronomique dès lors qu'il y a coïncidence spatio-temporelle entre l'événement à l'imparfait et l'événement antécédent. Si le problème semble résolu, la solution présente toutefois deux désavantages.

(i) D'abord, la seule prise en compte du cadre spatio-temporel revient, d'une certaine façon, à réinstaurer le critère de coréférence temporelle. En effet, la dimension spatiale apparaît comme un critère peu précis pour définir une situation : on peut parler d'une même situation pour des événements qui se déroulent dans un même lieu, mais aussi pour des événements très distants dans l'espace :

(120) [Véronique] en vint à ne plus me reconnaître... Son Joseph nourricier, son Sauveur, - comme elle l'appelait, - *était* captif dans une contrée lointaine, et je lui paraissais un bourreau venu à sa place pour la tourmenter. (Bloy, *Le désespéré*)

Dans cet exemple, les deux situations devraient être, dans l'optique de Berthonneau et Kleiber, unies par un lien partie/tout : l'événement *Véronique en venir à ne plus le reconnaître* est causé par l'événement *il être captif dans une contrée lointaine*, pourtant ces deux événements sont très éloignés l'un de l'autre d'un point de vue géographique. Peut-on véritablement parler dans ce cas d'un même cadre spatial ? Cela n'est pas évident. Il ne reste donc plus que la dimension temporelle comme paramètre fiable. Cela nous amène à conclure, pour des exemples comme (119) et (120), que le lien conceptuel entre les deux situations se réduit à une coréférence temporelle.

(ii) Ensuite, l'explication fondée sur un cadre spatio-temporel commun oblige à accepter un énoncé comme (117') jugé pourtant bizarre, car il remplit les conditions posées par Berthonneau et Kleiber pour avoir une anaphore méronomique. Pour mémoire, reprenons cet exemple sous (121) :

(121) Jean se mit en route dans sa nouvelle Mercedes. Il attrapa une contravention. Il *?roulait* avec plaisir. [Berthonneau & Kleiber 1993, p. 64]

En effet, l'événement *rouler avec plaisir* appartient bien au cadre spatio-temporel de l'événement *Jean attrape une contravention*, ces énoncés devraient donc être corrects selon cette dernière conception de la méronomie (ce qui n'est pas le cas). Le critère d'un cadre spatio-temporel commun n'est donc plus en mesure d'expliquer l'incongruité de cet exemple. Finalement, l'hypothèse méronomique fondée sur un même cadre spatio-temporel est donc confrontée aux mêmes problèmes que ceux rencontrés par les approches coréférentielles.

En conclusion, on peut dire que Berthonneau et Kleiber hésitent entre deux conceptions du lien partie/tout. Ils penchent parfois pour une définition conceptuelle et logique de ce lien (par exemple un lien causal (cf. (117)), mais ils ne peuvent pas alors rendre compte des emplois où un tel lien n'existe pas. Ils optent alors pour une définition en termes de coïncidence spatio-temporelle (cf. (119)), mais cette solution revient à réintroduire la simple coréférence temporelle dont ils cherchaient pourtant à se défaire. Donc, au final, aucune des deux conceptions ne se révèle réellement adéquate.

2. LE LIEN PARTIE/TOUT NE SUFFIT PAS. Molendijk [1996] a avancé, contre l'explication de Berthonneau et Kleiber, un argument qui nous semble tout à fait pertinent. Celui-ci montre que le lien partie/tout qui relie une situation à un tout-antécédent passé ne suffit pas pour permettre l'emploi de l'imparfait. Il donne l'exemple suivant :

(122) Jean se mit en route dans sa nouvelle Mercedes. Il attrapa une contravention.
*Il brûlait un feu rouge. [Molendijk 1996, p. 118]

Dans la perspective méronomique, la situation *il brûler un feu rouge* apparaît bien comme une partie du scénario *il attraper une contravention*, à savoir sa cause. Les conditions seraient donc remplies pour employer l'imparfait. Berthonneau et Kleiber expliquent l'impossibilité d'avoir l'imparfait en objectant que le lien entre *brûler un feu rouge* et *attraper une contravention*, n'est pas du type partie/tout. Cela tient, selon eux, à l'*Aktionsart* du verbe *brûler un feu rouge* [Berthonneau & Kleiber 1998, p. 54-57]. Celui-ci est un procès télélique ou transitionnel qui nécessite l'atteinte d'une culmination pour être vrai : un feu rouge n'est pas brûlé tant qu'on ne l'a pas franchi. Berthonneau et Kleiber en déduisent que, dans le scénario d'une verbalisation, le feu doit être brûlé (la culmination doit être atteinte) pour qu'il y ait contravention. Ainsi, les gendarmes constatent « que [Jean] a brûlé un feu rouge, mais pas qu'il brûle un feu ; autrement dit [...] pas qu'il est *en train* de brûler un feu, seulement qu'il a déjà été brûlé » [Berthonneau & Kleiber 1998, p. 55]. C'est, selon eux, pour cette raison que l'imparfait est impossible en (122). Paradoxalement, cette explication sous-entend que l'incompatibilité de l'imparfait est due ... à l'aspect de ce temps qui donne à voir un procès télélique dans son cours (*brûlait un feu rouge*), alors que celui-ci doit être représenté comme achevé (*a brûlé un feu rouge*). Avec cette explication, on s'éloigne donc de l'hypothèse anaphorique méronomique pour cette fois se tourner vers une conception aspectuelle de l'imparfait.

3. LES CIRCONSTANTS DE TEMPS. Selon Berthonneau et Kleiber, une situation à l'imparfait ne peut pas être localisée par un circonstant de temps [Berthonneau & Kleiber 1998, p. 50]. Les auteurs expliquent en effet qu'il ne peut pas exister de lien conceptuel partie/tout entre une situation et un circonstant de temps [Berthonneau & Kleiber 1998, p. 67]. Cependant, comme le remarquent De Mulder et Vettters [De Mulder & Vettters 1999, p. 43], les exemples (123) ou (124) sont tout à fait acceptables :

(123) AUTREFOIS, on croyait que le Soleil tournait autour de la Terre (*Grand Larousse de la langue française, s. v. autrefois* < [De Mulder & Vettters 1999, p. 43])

(124) EN 1953, Edmund Hillary escaladait l'Everest. [De Mulder & Vettters 1999, p. 43]

Les circonstants AUTREFOIS et EN 1953 n'introduisent pas des situations antécédents pour *croyait* et *escaladait*, et pourtant ils servent bien à localiser les situations à l'imparfait. L'emploi seul de circonstants temporels avec l'imparfait remet donc en cause l'hypothèse anaphorique méronomique.

En bref, l'hypothèse anaphorique méronomique de Berthonneau et Kleiber, à première vue séduisante, ne paraît au final pas complètement satisfaisante pour rendre compte de l'anaphoricité de l'imparfait. Le lien conceptuel partie/tout postulé entre la situation dénotée à l'imparfait et la situation antécédent ne permet pas de prédire les possibilités d'emploi de ce temps : parfois ce lien n'est tout bonnement pas accessible à partir du co(n)texte, d'autre fois celui-ci existe mais ne suffit pas à autoriser l'emploi de l'imparfait.

Examinons maintenant une dernière approche de l'anaphore temporelle dans les temps verbaux. Celle-ci s'éloigne du modèle du pronom et opte pour un rapprochement avec le fonctionnement anaphorique des déterminants.

La référence verbale sur le modèle des déterminants Tasmowski-De Ryck & Vetters [1996] proposent d'abandonner la comparaison des temps verbaux avec le fonctionnement anaphorique des pronoms pour tenter un rapprochement avec celui des déterminants dans les groupes nominaux¹¹⁰. Ils suggèrent, pour trois temps du français (passé simple, imparfait et passé composé), les équivalences [Tasmowski-De Ryck & Vetters 1996, p. 131] :

Passé simple = SN indéfini
 Passé composé = SN démonstratif
 Imparfait = SN défini

Tasmowski-De Ryck et Vetters assimilent d'abord le fonctionnement du passé simple à celui de l'article indéfini pour la raison suivante : tout comme un SN indéfini, un verbe au passé simple permet d'introduire un nouveau référent. Les SN indéfinis renvoient à un nouvel objet du monde, tandis qu'un verbe au passé simple introduit, en plus d'un nouvel événement, un nouveau laps de temps¹¹¹. Soit :

(125) *Un avion s'est écrasé hier. *Un avion venait de Londres.* [Tasmowski-De Ryck & Vetters 1996, p. 132]

Cet exemple montre que le SN indéfini *un avion* est utilisé pour introduire un nouveau référent (premier énoncé), mais que cet emploi n'est plus possible une fois le référent connu (second énoncé). Soit :

(126) *La chienne s'empara de l'os. Elle s'aperçut qu'il était en caoutchouc. Elle le rejeta.* (Vet [1986] cité par Tasmowski-De Ryck & Vetters [1996, p. 132])

Ici, les verbes au passé simple *s'empara*, *s'aperçut* et *rejeta* permettent à chaque fois d'introduire un nouvel intervalle de temps. Les auteurs précisent que, de ce fait, le passé simple ne peut pas être associé à un cadre relationnel prédéfini, que ce soit la situation de communication ou une autre situation donnée par le co(n)texte.

Tasmowski-De ryck et Vetters rapprochent ensuite le passé composé du déterminant démonstratif car les deux morphèmes possèdent la caractéristique commune de localiser le référent (objet ou événement) à partir du cadre énonciatif, sans que l'on ait besoin de recourir à un autre cadre relationnel, c'est-à-dire d'associer le référent à une autre situation. Par exemple :

(127) [Deux personnes se promènent par une route que jamais encore ils n'ont empruntée. Sur le bord du chemin, un arbre, un seul] *Oh! Cet arbre est malade.* [Tasmowski-De Ryck & Vetters 1996, p. 133]

Le démonstratif *cet* indique ici que le référent *arbre* fait partie de la situation de communication. De même :

(128) [Des traces de pluie sont observables] *Tiens, il a plu.* [Tasmowski-De Ryck & Vetters 1996, p. 136]

Le passé composé localise l'événement *pleuvoir* à l'aide de la situation de communication. Cependant, Tasmowski-De Ryck et Vetters notent une différence par rapport à son équivalent nominal [Tasmowski-De Ryck & Vetters 1996, p. 137] : ce n'est pas l'événement référent lui-même que le passé composé situe dans la situation de communication, mais son *état résultant*.

110. Notons dans le domaine germanique le rapprochement proposé par Janssen [1996] entre les temps verbaux (le *present* et le *simple past* de l'anglais et du néerlandais) et les déterminants démonstratifs.

111. Tasmowski-De Ryck et Vetters remarquent [Tasmowski-De Ryck & Vetters 1996, p. 135] que, contrairement aux syntagmes nominaux, les verbes renvoient fréquemment à de nouveaux référents, c'est-à-dire à un nouvel événement. Lorsque nous disons que le passé simple introduit un nouveau référent, c'est en fait un abus de langage pour signifier que ce temps introduit un nouveau moment.

Enfin, Tasmowski-De Ryck et Vettters comparent l'imparfait à l'article défini ¹¹² car les deux morphèmes s'appuient sur un cadre relationnel différent du cadre énonciatif pour renvoyer au référent (objet ou événement) :

(129) J'ai quitté la maison en fermant *la porte*. [Tasmowski-De Ryck & Vettters 1996, p. 134]

L'article défini *la* implique ainsi que le référent *porte* se rapporte au cadre relationnel *avoir quitté la maison*, et donc qu'il s'agit de l'unique porte d'entrée. De même :

(130) [Après examen des vestiges d'une voile] Le bateau *mesurait* à peu près cinq mètres. [Tasmowski-De Ryck & Vettters 1996, p. 140]

L'imparfait associe, suivant les auteurs, le référent *mesurer* au cadre relationnel passé ¹¹³ (*l'existence d'un bateau*) que l'on peut ici rétablir grâce à des indices dans la situation de communication (les vestiges). Le cadre relationnel peut également être donné par le cotexte :

(131) Jean s'est levé. Il *frissonnait*. [Tasmowski-De Ryck & Vettters 1996, p. 141]

Le cadre relationnel du verbe à l'imparfait *frissonnait* est ainsi donné par le premier énoncé au passé composé. Le cadre relationnel peut aussi être implicite :

(132) Jean a allumé une cigarette. La fièvre *donnait* au tabac un goût de miel. [Tasmowski-De Ryck & Vettters 1996, p. 141]

Pour les auteurs, l'état de fait décrit dans la seconde phrase renvoie à la situation qui suit l'événement décrit dans la première phrase (*allumer*), c'est-à-dire au moment où Jean fume.

Tasmowski-De Ryck et Vettters adoptent par ailleurs l'idée développée dans Tasmowski-De Ryck [1985] que, lorsque le cadre relationnel est établi par la situation d'énonciation, le contexte de communication ne suffit pas pour répondre automatiquement à l'exigence d'une situation passée. Il faut que les interlocuteurs partagent l'expérience qui définit la situation passée en question [Tasmowski-De Ryck & Vettters 1996, p. 138] :

(133) Qu'est-ce qu'il *pleuvait*, n'est-ce pas ? [Tasmowski-De Ryck & Vettters 1996, p. 138]

Il semble en effet impossible d'engager la conversation avec un énoncé comme (133). Par contre, les auteurs jugent que cet énoncé devient possible si on imagine un contexte approprié : le fait qu'à un moment du passé les deux interlocuteurs ont cherché ensemble à se mettre à l'abri de la pluie. L'imparfait permet alors de renvoyer à cette expérience commune.

L'approche proposée par Tasmowski-De Ryck et Vettters a le mérite de prendre en compte une spécificité commune aux temps verbaux et aux déterminants : leur tâche référentielle « ancillaire ». Tout comme les temps verbaux, les déterminants ne réfèrent pas en eux-mêmes à des entités extralinguistiques (l'objet décrit par le nom, ou l'événement dénoté par le verbe), mais aident à localiser ces entités. La comparaison avec la détermination nominale paraît donc plus pertinente que le rapprochement avec les pronoms.

Ce rapprochement présente pourtant certaines limites.

1. DES DIFFÉRENCES ENTRE LA « DÉTERMINATION VERBALE » ET LA DÉTERMINATION NOMINALE. Tout d'abord, comme le remarquent eux-mêmes Tasmowski-De Ryck et Vettters, la « détermination verbale » ne fonctionne pas exactement comme la détermination nominale. En premier lieu, les verbes se distinguent

112. De Mulder & Vettters [2002] rapprochent également le comportement anaphorique de l'imparfait du fonctionnement de l'article défini.

113. Pour Tasmowski-De Ryck et Vettters, dire que le cadre relationnel situé dans le passé revient à parler d'un cadre relationnel différent de la situation d'énonciation [Tasmowski-De Ryck & Vettters 1996, p. 137].

des syntagmes nominaux en ce qu'ils introduisent presque toujours un nouveau référent, c'est-à-dire un nouvel événement (cf. [Tasmowski-De Ryck & Veters 1996, p. 135]). De fait, on devrait considérer que tous les temps verbaux sont déictiques car ils ne reprennent que très rarement un référent déjà mentionné¹¹⁴. On voit bien ici que la définition de l'anaphore temporelle ne peut se faire sur les mêmes bases que celles de la détermination nominale.

Ensuite, les événements qui sont dénotés dans un texte entretiennent entre eux des rapports temporels, si bien que, lorsqu'on décrit un nouvel événement, celui-ci se rattache toujours temporellement à des événements racontés précédemment, quel que soit le lien temporel (simultanéité, successivité ...). Dans ces conditions, en suivant la détermination nominale, on devrait considérer l'ensemble des temps verbaux comme anaphoriques, ce qui n'a pas de sens. Cela rejoint donc notre première remarque : l'anaphore dans les temps verbaux ne doit pas être pensée comme les phénomènes de reprises liés aux syntagmes nominaux et à leur déterminant.

2. PEU DE NOUVEAUTÉS. On se rend compte que le rapprochement avec le fonctionnement des déterminants ne donne pas lieu à des résultats très nouveaux. L'emploi de l'imparfait repose en effet sur la préexistence d'un cadre relationnel défini par le cotexte ou par la situation de communication. Ce temps apparaît donc comme anaphorique (au sens mémoriel) dans la mesure où il dépend d'un antécédent temporel cognitivement saillant pour les interlocuteurs. Le passé simple s'avère déictique¹¹⁵ comme son homologue nominal, car il introduit un nouveau laps de temps. Le passé composé, quant à lui, dépend du cadre énonciatif. Dans une perspective mémorielle, il serait donc anaphorique, alors que dans une perspective textuelle, il serait déictique.

Il en ressort que la comparaison entre temps verbaux et déterminants, dans l'état actuel de son développement, n'aboutit pas à des résultats nouveaux par rapport aux approches sur le modèle du pronom et rejoint même sur de nombreux points les approches mémorielles (cf. [Tasmowski-De Ryck 1985] et [Vet 1985]).

3. DES QUESTIONS SANS RÉPONSE. La tentative de rapprochement que constitue l'analyse de Tasmowski-De Ryck et de Veters laisse dans l'ombre certains points. D'abord, elle ne dit rien sur le rôle du point de référence (ou du thème temporel) qui est pourtant apparu crucial dans la définition de l'anaphore temporelle (cf. les approches thématiques et textuelles *supra*).

De même, la question du rapport entre ce point de référence et l'événement dénoté à l'imparfait reste posée : s'agit-il d'un lien de simultanéité globale ou de recouvrement ?

Enfin, le problème des temps composés relationnels n'est pas non plus résolu : faut-il les considérer comme des temps anaphoriques ou comme des temps déictiques ?

En conclusion, le fait de comparer les temps verbaux et les déterminants dans leur comportement référentiel est une idée qui paraît à première vue pertinente étant donné les points communs entre les deux types de « déterminations ». Ce rapprochement pourrait certainement nous en apprendre plus sur l'anaphore temporelle si l'on explorait plus en avant cette piste. Cependant, l'analogie ne doit pas non plus faire abstraction des différences de fonctionnement notables qui existent entre les deux types de morphèmes.

Conclusion sur les nouvelles voies explorées Le point commun des deux approches ci-dessus est d'avoir remis en question l'assimilation de l'anaphore verbale

114. Sauf dans le cas des reprises anaphoriques avec le verbe *faire*.

115. Pour Tasmowski-De Ryck et Veters, le passé simple est aussi dans une certaine mesure anaphorique, car on doit interpréter l'événement qu'il introduit comme postérieur à l'événement précédent [Tasmowski-De Ryck & Veters 1996, p. 136]. Le passé simple serait donc à la fois déictique et anaphorique, il serait *anadéictique*.

à l'anaphore pronominale. Ces approches s'inspirent finalement toutes deux de l'anaphore nominale. Berthonneau et Kleiber proposent ainsi de repenser l'anaphoricité de l'imparfait en termes d'anaphore associative (comme dans le domaine nominal). Ils affirment ainsi que la situation à l'imparfait constitue une partie d'une autre situation passée impliquée par le co(n)texte. Nous avons cependant vu que le lien conceptuel postulé entre les deux situations faisait difficulté dans une telle approche.

Tasmowski-De Ryck et Vettters suggèrent quant à eux une analogie entre la détermination nominale et la détermination verbale : les temps verbaux, tout comme les déterminants, contribuent à référer à des entités du monde (des référents nominaux pour les déterminants et des référents verbaux pour les temps), mais sans opérer eux-mêmes cette référence. L'idée se révèle intéressante mais nécessite d'être encore développée.

En bref, les tentatives qui ont récemment été faites en matière de référence verbale n'ont pas encore abouti semble-t-il à une conception pleinement satisfaisante de l'anaphore dans les temps verbaux.

Conclusion En cherchant à qualifier la tâche référentielle des temps verbaux, les linguistes ont tour à tour comparé la référence verbale à la référence pronominale et à la référence nominale, associant ainsi les temps verbaux aux pronoms, puis aux déterminants. Dans ce domaine, tous s'accordent sur une certaine dépendance cotextuelle et/ou contextuelle de l'imparfait, et sur une certaine autonomie du passé simple et/ou du passé composé. Néanmoins, la disparité des conceptions et la divergence de résultats qui se révèlent dans l'ensemble inégaux entament sérieusement le bien-fondé d'une approche anaphorique des temps verbaux. Les difficultés liées à une telle approche sont multiples et peu souvent prises en compte. Comme le souligne Kleiber (Kleiber [1993]), un temps verbal ne réfère pas vraiment comme un pronom ou comme un nom (sa tâche référentielle n'est qu'« ancillaire »). Ensuite, la référence verbale a ses spécificités : chaque verbe introduit un nouveau référent, contrairement aux noms qui souvent renvoient à un référent déjà mentionné (cf. Tasmowski-De Ryck & Vettters [1996]), la référence verbale passe nécessairement par la localisation temporelle du référent, mais pas la référence nominale etc.. La démarche (onomasiologique) adoptée par ces approches paraît donc risquée.

Pour clore ce chapitre, nous dirons cependant que le bilan des approches anaphoriques n'est pas aussi négatif que nous le laissons croire. Les approches anaphoriques du temps verbal ont largement contribué au débat en posant de nouvelles questions et en proposant des réponses. Pour notre étude nous retiendrons les points suivants :

- la tâche référentielle des temps verbaux est « ancillaire » : ils aident à localiser un événement dans le temps mais ne réfèrent pas en eux-mêmes à un objet extralinguistique qui serait un moment du temps ;
- l'imparfait nécessite un moment de référence (ou thème temporel) accessible dans le co(n)texte pour situer le procès dans le temps (cf. l'approche thématique et textuelle) ;
- l'imparfait implique que l'événement qu'il dénote englobe le point de référence (ou thème temporel).

Dans ce premier chapitre, nous avons évoqué des théories qui attribuent aux temps verbaux une valeur référentielle particulière, à savoir la localisation temporelle d'un événement décrit par un verbe. Diverses conceptions souvent complémentaires ont été développées : la division en époques, les systèmes de coordonnées temporelles, les classifications des temps en termes d'absolu et de relatif ou en termes de deixis et d'anaphore. Ces théories constituent un premier paradigme majeur dans la description des temps verbaux. Nous allons, dans le chapitre suivant, en examiner un second tout aussi important que nous désignons par l'appellation d'*aspect*.

2.2 L'aspect

2.2.1 Introduction

Jusqu'à présent, nous nous sommes intéressée aux théories qui s'interrogent essentiellement sur la façon dont les temps verbaux localisent un procès dans le temps. Cependant, la sémantique des temps verbaux ne se réduit pas à cette caractéristique. Certains énoncés font en effet apparaître la nécessité de développer de nouveaux outils théoriques. Soit les exemples :

(134) Nous *étions* à l'étude quand le proviseur *entra*. [Vetters 1996, p. 77]

(134') *Nous *fûmes* à l'étude quand le proviseur *entra*. [Vetters 1996, p. 77]

(135) Elle remonta à sa chambre, et pendant que je l'*embrassais*, elle *dit* : [...]. [Vetters 1996, p. 77]

(135') *Elle remonta à sa chambre, et pendant que je l'*embrassai*, elle *disait* : [...]. [Vetters 1996, p. 77]

(136) Il *se noyait* quand l'agent le sauva en le retirant de l'eau. [Vetters 1996, p. 78]

(136') *Il *se noya* quand l'agent le sauva en le retirant de l'eau. [Vetters 1996, p. 78]

(137) [L'abbaye de Notre-Dame de l'Atre] *se mourait*, n'ayant plus que six religieux pour la soigner, lorsque la révolution la supprima. (Huysmans, *En route*)

(137') *[L'abbaye de Notre-Dame de l'Atre] *se mourut*, n'ayant plus que six religieux pour la soigner, lorsque la révolution la supprima.

Comment ainsi expliquer qu'on ne puisse intervertir le passé simple et l'imparfait en (134) et en (135), ou remplacer l'imparfait par le passé simple en (136) et en (137), alors que ces temps font tout deux référence au passé. Ces faits ne peuvent s'expliquer par la seule localisation dans le temps. Les approches en termes d'anaphore ont essayé d'apporter des solutions en invoquant notamment la dépendance co(n)textuelle de l'imparfait due à sa nature anaphorique. Le bilan de ces approches est, nous l'avons vu, mitigé, et, de plus, celles-ci ne permettent pas d'expliquer les (in)compatibilités entre les temps verbaux et certaines expressions :

(138) Pierre *mangea* sa soupe EN CINQ MINUTES. [Gosselin 1996, p. 36]

(138') Pierre **mangea* sa soupe DEPUIS CINQ MINUTES. [Gosselin 1996, p. 36]

(139) Napoléon *était* un tyran. [Gosselin 1996, p. 127]

(139') Napoléon **était* un tyran (PENDANT) TOUTE SA VIE. [Gosselin 1996, p. 127]

Pourquoi le passé simple est-il possible en (138) avec EN CINQ MINUTES, mais pas avec DEPUIS CINQ MINUTES ? De même, pourquoi l'imparfait est-il incompatible en (139') avec (PENDANT) TOUTE SA VIE, alors que le sens ne varie guère par rapport à (139). Le paradigme de la localisation dans le temps s'avère insuffisant pour rendre compte de ces phénomènes qui soulignent donc la nécessité d'un paradigme supplémentaire pour décrire adéquatement le fonctionnement des temps verbaux. Nous regroupons ces manifestations sous la catégorie générale de l'*aspect*. Voyons comment cette catégorie a été appréhendée par la théorie linguistique.

2.2.2 À la recherche d'une théorie de l'aspect

2.2.2.1 Les premières études sur l'aspect : la slavistique

Les études sur l'aspect se sont d'abord développées au XIX^e siècle avec la tradition slavisante¹¹⁶. On cherchait alors à rendre compte de certaines variations sémantiques des verbes slaves qui proviennent (cela sera établi par la suite) essentiellement d'affixes verbaux modifiant le signifié du verbe dans un sens *perfectif* ou *imperfectif*^{117, 118}. Les définitions de l'aspect apparaissent d'abord assez floues. Celle que donne Greč dans sa Grammaire pratique du russe (publiée en 1827) est assez symptomatique [Binnick 1991, p. 140] :

the times are limited in nature to three : the present, past, and future, but in grammatical tenses, that is in the forms of language by which times are expressed, there can be expressed accessory circumstances by which are more closely defined the signification and the extent of the action ... The forms serving to express these circumstances of the action are called "aspects".

L'aspect est ainsi souvent conçu comme regroupant tout ce qui précise le sens du procès, mais qui n'est pas du domaine du *temps* à proprement parler.

Les définitions peu précises et l'absence de critères fiables vont donner lieu à des classifications des aspects diverses et parfois contradictoires. Par exemple, Boldyrev présente les cinq classes sémantiques suivantes du verbe russe :

les *inchoatifs* : *belet'* « blêmir, pâlir, blanchir »
 les *duratifs indéterminés* : *delat'* « faire »
 les *fréquentatifs* : *delyvat'* « faire (de façon répétée) »
 les *semelfactifs* : *dernut'* « tirer (une seule fois) »
 les *complétifs unitaires* : *srubit'* « couper (en un coup) »¹¹⁹

Par comparaison, Brugmann & Delbrück [1886-1900]¹²⁰ suggèrent des classes comme celles des *causatifs*, des *désidératifs*, des *diminutifs*, des *intensifs* etc..

L'impression qui se dégage de ces premières classifications est donc une certaine confusion : les aspectologistes slaves ne semblent pas pouvoir donner de définition précise de l'aspect et ne semblent pas non plus pouvoir s'accorder sur le nombre de classes à prendre en compte.

À partir de la fin du XIX^e siècle, la tradition occidentale va largement s'inspirer des travaux de slavistique en appliquant le modèle de l'aspect (notamment des modes d'actions) à d'autres langues indo-européennes. La confusion régnant en slavistique sera souvent reproduite dans tout le domaine indo-européen. De plus, les problèmes rencontrés seront amplifiés par le fait que l'aspect dans les langues étudiées est souvent grammaticalisé et lexicalisé d'une toute autre façon¹²¹.

Les débuts de l'aspectologie se révèlent donc relativement difficiles. Néanmoins, la recherche linguistique permettra tout au long du XX^e siècle d'éclaircir certaines zones d'ombre et de trouver des points de convergence, même si aujourd'hui il n'existe pas encore de large consensus sur une théorie de l'aspect.

2.2.2.2 Les théories actuelles : des convergences

Par rapport au début du siècle dernier, on peut noter plusieurs évolutions majeures.

116. Pour les travaux de slavistique accomplis dans le domaine de l'aspect, nous nous appuyons sur l'exposé de Binnick dans les chapitres cinq et six de son livre [Binnick 1991].

117. C'est-à-dire dans un sens global ou non global.

118. Ces affixes peuvent aussi apporter des nuances sémantiques supplémentaires comme l'inchoativité, l'itération ou encore le fait d'avoir lieu pendant un temps limité etc.. Ces nuances seront par la suite désignées sous le terme d'*Aktionsarten* ou *modes d'action*.

119. Cité par Binnick [1991, p. 140].

120. Cité par Vetters [Vetters 1996, p. 81].

121. Voir l'exposé de Binnick dans son cinquième chapitre.

a. En premier lieu les définitions de l'aspect se font plus précises et convergent sur certains points. On peut d'abord observer un accord sur le fait que, contrairement au temps (dans le sens de l'anglais *tense* ou de l'allemand *Tempus*), l'aspect n'est pas une catégorie déictique définie par son rapport à la situation d'énonciation, mais relève plutôt de la structure temporelle propre de l'événement. Ce point de vue apparaît dans les définitions qu'en donnent des auteurs comme Comrie :

[...] tense is a deictic category, i.e. locates situations in time, usually with reference to the present moment, though also with reference to other situations. Aspect is not concerned with relating the time of situation to any other time-point, but rather with the internal temporal constituency of the one situation ; one could state the difference as one between situation-internal time (aspect) and situation-external time (tense) [Comrie 1989*a*, p. 5]

Vet :

Par aspect, nous entendons toute information contenue dans une phrase qui se rapporte non pas à la place, mais à la structure interne de l'intervalle I [intervalle pendant lequel est valable une situation décrite dans une phrase] [Vet 1980, p. 45]

ou Coseriu :

[...] l'aspect se rapport[e] à la façon de considérer ou de présenter l'action verbale (ou mieux : l'événement désigné par le verbe), et l'on peut bien considérer cela comme un point acquis, en définissant l'aspect comme la catégorie concernant l'action verbale en tant que telle (c'est-à-dire, par exemple indépendamment des actants ou de sa collocation dans le temps, par rapport au moment de la parole). [Coseriu 1980, p. 15]

Cela rejoint également la distinction que Guillaume fait entre le *temps expliqué* « divisible en moments distincts - passé, présent et futur et leurs interprétations - que le discours lui attribue » et le *temps impliqué* « que le verbe emporte avec soi, qui lui est inhérent, fait partie intégrante de sa substance et dont la notion est indissolublement liée à celle du verbe » [Guillaume 1969*a*, p. 47-49].

Les définitions de l'aspect renvoient aussi souvent aux différentes étapes du déroulement du procès. C'est ce qui apparaît dans les définitions de Grévisse :

L'aspect du verbe est le caractère de l'action considérée dans son développement, l'angle particulier sous lequel ce déroulement (le « procès ») de cette action est envisagé, l'indication de la phrase à laquelle ce « procès » en est dans son déroulement ; c'est donc en somme, la manière dont l'action se situe dans la durée ou dans les parties de la durée [Grévisse 1980, p. 47-49]

et de Gross :

Les termes pertinents au déroulement du procès dans le temps et autres que ceux qui indiquent des positions relatives de procès sont des termes d'aspect. [Gross 1980, p. 70]

Similairement, Binnick défend une conception phasique de l'aspect (notamment l'*Aktionsart* et ce qu'il dénomme l'aspect aristotélien) :

the Aristotelian categorization represents a classification of situations (and the linguistic expression denoting it) in terms of abstract phasic structures. The *Aktionsarten* represent rather a classification of (expressions for) phases or situations and subsituations. [Binnick 1991, p. 213]

La définition que Wilmet donne de l'aspect implique également l'idée de phases, même s'il n'en est pas fait explicitement mention :

Soit un procès quelconque, exprimé par un verbe (ou par un nom déverbal : *marche, course, épluchure, épluchage, etc.*), allant d'un terminus a quo (α)

à un terminus ad quem (ω). [...]. La totalité des informations touchant le pôle α (avec ses antécédents liés $< \alpha$), le pôle ω (avec ses conséquents liés $> \omega$) et l'intervalle α - ω intéressent l'aspect.

b. Ensuite, depuis l'article fondateur d'Agrell [1908], les linguistes tendent à discriminer les *classes aspectuelles*¹²² et l'*aspect (grammatical)*^{123, 124}. On donne traditionnellement deux critères, l'un sémantique, l'autre formel, pour distinguer les classes aspectuelles de l'aspect grammatical :

1. LE CRITÈRE SÉMANTIQUE. Les classes aspectuelles décrivent les caractéristiques objectives intrinsèques d'une situation tandis que l'aspect (grammatical) correspond à la façon subjective dont le déroulement du procès est envisagé (d'un point de vue interne, externe, dans sa globalité ou de façon partielle etc.). Cette opposition sémantique recoupe également la distinction, ici formulée dans une acception guillaumienne, entre référence *virtuelle* - les classes aspectuelles renvoient à l'aspect virtuel d'une proposition en langue - et référence *actuelle* - l'aspect (grammatical) correspond à l'aspect d'une phrase actualisée en discours (notamment grâce à un temps verbal).
2. LE CRITÈRE FORMEL. Les classes aspectuelles relèvent plutôt du lexique tandis que l'aspect (grammatical) relève plutôt de la grammaire : traditionnellement, on oppose la dérivation qui caractérise souvent les classes aspectuelles¹²⁵ à l'inflexion qui permet généralement d'exprimer l'aspect (grammatical)¹²⁶.

Comme le font remarquer Coseriu [Coseriu 1980, p. 6-7] et Lyons [Lyons 1977, p. 706], ces critères ne convergent pas forcément dans toutes les langues où les mêmes contenus peuvent être exprimés par différents moyens lexicaux et/ou grammaticaux. Donc, si il faut admettre une catégorie de l'*Aktionsart*, il semble plus raisonnable de se fonder sur l'un ou l'autre critère, mais pas sur les deux en même temps. Nous choisirons dans le présent travail le critère sémantique.

En conclusion, nous parlerons de classe aspectuelle pour qualifier l'aspect d'un procès comme *Jean lire un livre*. Si, par contre, il est question de la manière dont ce procès est envisagé dans un énoncé comme :

(140) Jean *lisait* un livre.

nous parlerons de l'aspect (grammatical) sous lequel est vu le procès.

c. Enfin, les auteurs ont tendance à distinguer moins de catégories aspectuelles. Les catégories qui sont alors définies forment souvent des oppositions binaires disjointes.

Ainsi, dans la catégorie des classes aspectuelles, Garey n'identifie par exemple que deux types de situations [Garey 1957, p. 106] :

122. On trouve également dans la littérature les termes *Aristotelian aspect* [Binnick 1991], *aspect non déictique* [Vet 1980], *aspectual character* [Lyons 1977], *inherent meaning* [Comrie 1989a], *lexical aspect* [Garey 1957], *mode d'action* ([Culioli 1999b] et [Vetters 1996]), *situation type* [Smith 1991] ou *time schemata* [Vendler 1967].

123. Smith [1991] parle aussi de *viewpoint*.

124. Certains auteurs prônent une tripartition de l'aspect en ajoutant une troisième catégorie de l'aspect : celle de l'*Aktionsart*. Ce point de vue est notamment défendu par Binnick [1991] et Coseriu [1980]. Binnick [Binnick 1991, p. 170] propose le critère suivant pour différencier l'*Aktionsart* de l'aspect grammatical et des classes aspectuelles : les *Aktionsarten* sont des catégories optionnelles et non systématiques tandis que les marques de l'aspect grammatical et les classes aspectuelles sont au contraire obligatoires. En effet, une situation dénotée par une phrase appartient forcément à une des classes aspectuelles, mais cette situation ne sera pas nécessairement caractérisée par une *Aktionsart* particulière. En français, des périphrases comme *être en train de+infinitif* ou *continuer à+ infinitif* peuvent ainsi être considérées comme des marques de l'*Aktionsart*. Notons que cette tripartition de la catégorie de l'aspect est beaucoup moins répandue que la bipartition *classes aspectuelles / aspect grammatical*.

125. On voit là, évidemment, l'influence des travaux de slavistique pour qui les *Aktionsarten* sont exprimées par les différents affixes du verbe slave.

126. L'aspect (grammatical) peut aussi être dénoté par des auxiliaires (cf. les temps composés) et par des périphrases (cf. la périphrase progressive de l'anglais).

- (i) les situations *téliques* qui comportent une borne inhérente (comme *atteindre le sommet*)
- (ii) les situations *atéliques* qui n'en comportent pas (comme *marcher*)¹²⁷.

Ces types sont disjonctifs¹²⁸ : une situation est soit télique, soit atélique. Cette distinction a été beaucoup reprise notamment par les romanistes.

Dans la littérature anglo-saxonne, on distingue habituellement quatre classes aspectuelles. Le paradigme qui a eu le plus d'impact est certainement celui de Vendler [1967] qui identifie les quatre catégories disjointes suivantes :

- les *états* (« states ») : *aimer*
- les *activités* (« activities ») : *courir*
- les *accomplissements* (« accomplishments ») : *dessiner un cercle*
- les *achèvements* (« achievements ») : *gagner une course*

On retrouve ici la distinction entre situations télique - accomplissements et achèvements - et atélique - états et activités. Mais Vendler introduit en plus l'opposition entre procès statiques et procès dynamiques - états *versus* activités, accomplissements et achèvements - et l'opposition entre procès duratifs et procès non duratifs - achèvements *versus* états, activités et accomplissements. Nous reviendrons sur ces distinctions en section 2.2.4.2 lorsque nous examinerons les critères qui fondent ce type de classifications.

Pour ce qui est de l'aspect (grammatical), les auteurs admettent souvent une seule distinction fondée sur la complétude de l'éventualité (cf. Garey [1957], Vettters [1996]), celle entre :

- (i) l'aspect *perfectif* qui représente une situation comme s'étant déroulée jusqu'à son terme (comme dans « Julien a fait ses courses »),
- (ii) et l'aspect *imperfectif* qui représente une situation de façon partielle sans prendre en compte la borne finale (comme dans « Julien faisait ses courses »).¹²⁹

Notons que la terminologie perfectif/imperfectif met ici l'accent sur l'atteinte ou non de la borne finale. Cette conception diffère donc légèrement de celle qu'on trouve en slavistique où l'aspect perfectif correspond plutôt à l'aspect *global*, c'est-à-dire à une représentation du déroulement du procès dans sa totalité.

Des auteurs font aussi parfois la distinction entre le *perfect* (« parfait ») et le *non perfect* (« non parfait »), ce qui correspond morphologiquement à l'opposition entre formes simples et formes composées¹³⁰. Une telle distinction implique qu'on retourne à la conception slave (vision globale *versus* vision partielle) de l'opposition imperfectif/perfectif et qu'on abandonne la conception de Garey en termes de complétude du procès (fini *versus* non fini). En effet, telle qu'elle était définie chez cet auteur, la catégorie des perfectifs comprend déjà la catégorie des perfects. Donc, pour distinguer les perfects des perfectifs, il est nécessaire d'adopter la conception en termes de globalité.

Malgré ces points de convergences, des désaccords perdurent entre les différentes théories sur l'aspect.

127. Pour différencier ces deux types de situations, Garey propose le test suivant [Garey 1957, p. 105] :

TEST DE GAREY : Si on *verbait*, mais a été interrompu tout en *verbant*, est-ce qu'on a *verbé* ?

Si la réponse à cette question est oui, la situation est atélique. Si par contre la réponse est non, la situation est télique. Ainsi le verbe *marcher* dénote une situation atélique : si A était en train de *marcher*, et qu'on l'ait interrompu, on peut dire que A *a marché*. Par contre le verbe *dessiner un cercle* décrit une situation télique : si A était en train de *dessiner un cercle*, et qu'on l'ait interrompu, on ne peut pas dire que A *a dessiné un cercle*.

128. Dans la tradition slave, au contraire, les différents aspects pouvaient souvent se cumuler.

129. Certains auteurs comme Smith [1991] introduisent un troisième aspect : l'aspect neutre.

130. Voir par exemple les travaux de Comrie [1989a] ou de Guillaume (notamment [Guillaume 1971] et [Guillaume 1969a]). Ce dernier parle d'aspect *immanent* (pour les formes simples), *transcendant* (pour les formes composées) ou *bi-transcendant* (pour les formes sur-composées).

2.2.2.3 Les théories actuelles : des divergences

Un des désaccords majeurs tient à la difficulté à délimiter la catégorie même de l'aspect, à faire la part entre les phénomènes qui relèvent de cette catégorie de ceux qui n'en relèvent pas. On peut *grosso modo* distinguer deux conceptions de l'aspect, une conception large encore empreinte de la tradition slave, et une conception plus étroite.

a. Selon une conception large de l'aspect ([Martin 1971], [Lyons 1977], [Coseriu 1980], [Binnick 1991]), tous les phénomènes qui se rapportent à la structure interne d'un procès ou à ses différentes phases appartiennent à cette catégorie. L'aspect recouvre dans ce sens, non seulement les classes aspectuelles, les aspects perfectif/imperfectif (éventuellement parfait/non parfait) exprimés par des morphèmes grammaticaux, mais aussi tous les éléments linguistiques exprimant des oppositions qui rappellent fortement les *Aktionsarten* décrits dans les langues slaves : duratif/ponctuel, itératif/semelfactif, progressif/non progressif, statique/dynamique etc.. Coseriu défend ainsi cette position [Coseriu 1980, p. 15] :

Mais il y a beaucoup de points de vue dont on peut représenter ou considérer une action verbale. Ainsi, l'on peut considérer sa quantité objective (« durée »), son « nombre » (action unique ou multiple), ses termes (point initial ou final), son résultat, sa phase objective (le degré de son déroulement au moment où on la considère), ses rapports avec d'autres actions, sa détermination ou orientation objective (par exemple action orientée ou non orientée vers un point à rejoindre), son orientation par rapport à un point de vue qu'on adopte dans l'acte de désigner (par exemple : action se déroulant jusqu'ici ou d'ici en avant) etc.. [...] Par conséquent, de la même façon que l'on ne réduit pas d'avance une catégorie beaucoup plus simple telle que celle de genre à la seule opposition masculin/féminin (puisque l'on peut avoir aussi par exemple, animé/non animé, personne/non personne etc.), on ne peut pas réduire d'avance la catégorie de l'aspect, par exemple à la dimension de l'achèvement : les réductions n'appartiennent pas à la théorie mais à la description [...].

Coseriu considère par conséquent que le « nombre verbal » (l'itération) tel qu'il est par exemple exprimé dans certains affixes du russe (cf. l'opposition entre *govorit'* « parler » et *govarivat'* « parler à plusieurs reprises »), mais aussi de certaines langues romanes (cf. l'opposition en français entre *sauter* et *sautiller*, ou en espagnol entre *besar* « embrasser » et *besuquear* « bécoter ») relève également de la catégorie de l'aspect.

b. Selon une conception plus étroite de l'aspect (cf. [Garey 1957], [Vet 1980], [Comrie 1989a], [Smith 1991], [Gosselin 1996] ou [Vetters 1996]), cette catégorie se limite :

- (i) aux classes aspectuelles - on en compte généralement deux (situations télique / atélique) ou quatre (cf. les *time schemata* de Vendler), mais parfois aussi cinq¹³¹ - ;
- (ii) et à un nombre réduit d'aspects grammaticaux - tous les auteurs reconnaissent généralement l'opposition entre perfectif et imperfectif, certains admettent également, nous l'avons vu, l'opposition parfait/non parfait¹³².

131. Binnick [Binnick 1991, p. 181-183] suggère par exemple d'ajouter aux classes vendleriennes la classe des *séries* qui impliquent la répétition de situations similaires; Smith [Smith 1991, p. 6] postule un cinquième type de situation : les semelfactifs qui renvoient à des événements dynamiques, atéliques et instantanés; Gosselin [Gosselin 1996, p. 54] propose quant à lui de diviser la catégorie des états en deux types : les états nécessaires (qui ne sont pas bornés) et les états contingents (qui ont un début et une fin).

132. Certains auteurs ajoutent des aspects liés aux différentes phases de la situation. Gosselin [Gosselin 1996, p. 22] inclut par exemple l'aspect *prospectif* qui donne à voir la situation dans sa phase préparatoire. L'aspect *bi-transcendant* postulé par les guillaumiens décrit également une phase particulière propre à une situation : la phase qui suit son état résultant.

Vetters [Vetters 1996, p. 85-86] propose, pour restreindre la catégorie de l'aspect grammatical, de se fonder sur deux traits qui caractérisent selon lui les marqueurs aspectuels qu'il appelle *aspectifs* : (i) leur emploi systématique et (ii) leur emploi obligatoire. Ainsi, si un marqueur s'emploie systématiquement dans un sens aspectuel, et s'il apparaît de façon obligatoire (non optionnelle) dans un contexte approprié, celui-ci peut être considéré comme un *aspectif*. Le premier critère permet d'exclure de la catégorie des aspectifs des morphèmes comme le préfixe *re-* pourtant considéré par Martin comme « le préfixe aspectuel par excellence du français » [Martin 1971, p. 82], car celui-ci n'exprime pas systématiquement la répétition : *réagir* ne signifie pas « agir à nouveau », rebondir « bondir à nouveau » ou représenter « représenter à nouveau ». Le second critère permet d'inclure parmi les aspectifs la forme progressive anglaise qui est effectivement obligatoire dans certains contextes :

- (141) Mary *was* already *sleeping*/ already **slept* when John came back home.
« Marie *dormait*/*dormit* déjà quand Jean rentra à la maison. »

Mais ce critère oblige aussi à écarter certaines tournures périphrastiques dans les langues romanes qui sont pourtant proches de la forme progressive anglaise. En effet, ces périphrases sont toujours optionnelles, comme le montrent les exemples français et portugais équivalant à l'exemple anglais (141) :

- (141') Marie *était* déjà *en train de dormir*/*dormait* quand Jean est rentré à la maison.

- (141'') *María já estava dormindo*/*dormía* cuando João voltou para casa.

Les critères utilisés par Vetters, qui paraissent raisonnables, limitent le nombre d'aspectifs associés à une langue et vont dans le sens d'une conception plus étroite de l'aspect. Nous adopterons ce point de vue dans notre travail.

Guillaume propose un autre critère, systémique cette fois, pour statuer sur le caractère aspectuel d'une forme. Les oppositions aspectuelles transcendent, selon lui, les autres oppositions du système et doivent donc traverser tous les temps et tous les modes :

L'aspect est une forme qui, dans le système même du verbe, dénote une opposition transcendant toutes les autres oppositions du système et capable aussi de s'intégrer à chacun des termes entre lesquels se marquent les dites oppositions. L'aspect est dans le système du verbe une distinction qui, sans rompre l'unité sémantique de ce dernier, le scinde en plusieurs termes différenciés, également aptes à prendre dans la conjugaison la marque du mode et du temps [Guillaume 1969a, p. 46]

En conséquence, la catégorie de l'aspect concerne, chez Guillaume, l'opposition que l'on retrouve à chaque étape de la chronogénèse entre les formes simples (*tensives*), composées (*extensives*) et surcomposées (*bi-extensives*). Adopter ce critère revient donc à considérer que le français ne possède qu'une seule opposition aspectuelle : celle qui existe entre les temps simples « non parfaits » et les temps composés « parfaits ».

Après ce rapide parcours des théories qui traitent de l'aspect dans les langues, faisons le point sur les principes que nous retiendrons pour notre étude.

2.2.2.4 Principes théoriques

La catégorie de l'aspect trouve dans les langues diverses formes d'expression, lexicales et grammaticales, pouvant varier de façon importante d'une langue à l'autre. On peut néanmoins appréhender cette diversité sur la base des principes suivants :

1. *Définition.* La catégorie générale de l'aspect correspond aux informations temporelles se rapportant aux différentes phases du déroulement d'un procès dénoté dans un énoncé. L'aspect constitue donc pour nous avant tout une catégorie sémantique du langage.
2. *Séparation entre classes aspectuelles et aspect grammatical.* Nous reprenons à notre compte la distinction habituellement faite entre les classes aspectuelles et l'aspect grammatical. Nous retiendrons pour cette opposition le critère sémantique : les classes aspectuelles renvoient aux différents types de situations en fonction de leur structure phasique objective tandis que l'aspect grammatical correspond au point de vue qui est donné de la situation et de ses différentes phases.
En français (et dans un certain nombre de langues indo-européennes), les classes aspectuelles sont déterminées par une constellation d'éléments lexicaux (notamment le verbe et ses arguments) que nous détaillerons section 2.2.4. Concernant l'aspect grammatical, il est le plus souvent exprimé par des morphèmes grammaticaux (essentiellement des flexions et/ou des auxiliaires).
3. *Combinaison d'aspect.* Les classes aspectuelles s'excluent mutuellement et ne peuvent donc se combiner. Par contre, même si les aspects grammaticaux s'excluent au sein d'une même opposition aspectuelle, ils peuvent se cumuler avec des oppositions aspectuelles de nature différente. Le plus-que-parfait nous fournit un exemple :

(142) Phileas Fogg était en prison. On l'avait enfermé dans le poste de Customhouse, la douane de Liverpool [...]. (Verne, *Le tour du monde en quatre-vingt jours*)

Le signifié de ce temps semble en effet comporter deux traits aspectuels : (i) le trait [+parfait] selon lequel la situation est représentée dans sa phase résultante (le procès *enfermer* est en effet envisagé au-delà de son terme), et (ii) le trait [+imperfectif] selon lequel les phases d'un procès sont envisagées de façon partielle sans prendre en compte leurs bornes inhérentes (la phase résultante du procès *enfermer* est ici vue dans son cours, on n'en connaît ni le début, ni la fin). Le plus-que-parfait combine donc l'aspect parfait et l'aspect imperfectif.

4. *L'emploi des aspectifs est systématique et obligatoire.* Nous adoptons enfin les critères posés par Veters pour discriminer les véritables aspectifs, marqueurs de l'aspect grammatical, des morphèmes qui peuvent exprimer l'aspect de façon non systématique et/ou optionnelle. Suivant ces critères, les aspectifs doivent toujours exprimer la même nuance aspectuelle et doivent s'employer de façon obligatoire dans certains contextes.

Notre cadre théorique général étant défini, nous pouvons maintenant nous interroger sur les catégories aspectuelles (classes aspectuelles et aspects grammaticaux) pertinentes pour l'étude de l'aspect dans les langues et notamment en français.

2.2.3 L'aspect grammatical

On constate dans les différents travaux de linguistique générale qui traitent de l'aspect grammatical deux points de vue différents concernant l'universalité des catégories aspectuelles. Certains auteurs postulent des catégories universelles (par exemple Comrie [1989a]¹³³, Smith [1991]¹³⁴.) qui trouveraient dans chaque langue une expression particulière divergeant plus ou moins avec les catégories prototypiques ; d'autres admettent une variabilité de l'aspect grammatical dans les langues (par exemple Coseriu [1980], Hewson & Bubenik [1997], Lyons [1977]), certaines langues possédant telle ou telle catégorie, tandis que d'autres non. Faute de place, nous ne prendrons pas

133. Pour Comrie, l'aspect grammatical repose uniquement sur l'opposition perfectif/imperfectif.

134. Plus précisément, Smith ne reconnaît que deux formats possibles : soit la tripartition aspect perfectif / aspect imperfectif / aspect neutre, soit la présence d'une unique catégorie neutre.

part au débat et nous nous limiterons pour l'essentiel aux oppositions aspectuelles qui sont exprimées en français.

2.2.3.1 Les oppositions aspectuelles

L'opposition perfectif/imperfectif Tous les auteurs qui travaillent sur l'aspect en français admettent plus ou moins cette opposition et s'accordent en général pour dire qu'elle se traduit uniquement dans les temps verbaux du passé par l'opposition passé simple / imparfait (ou passé antérieur/plus-que-parfait pour les formes composées)¹³⁵. Néanmoins celle-ci a donné lieu à diverses interprétations qui sont plus ou moins liées les unes aux autres. Par souci de clarté, nous dégageons cinq grandes conceptions tout en étant consciente que celles-ci sont fortement intriquées.

1. L'OPPOSITION DURATIF / PONCTUEL. Les grammaires, notamment scolaires, ont souvent vu dans la perfectivité du passé simple et dans l'imperfectivité de l'imparfait une opposition entre *punctualité* et *durativité* : l'aspect perfectif indiquerait que le procès est ponctuel, par opposition à l'aspect imperfectif qui présenterait le procès comme ayant une certaine durée. Aujourd'hui, ce point de vue n'est guère plus défendu par les spécialistes. On retrouve toutefois, chez certains auteurs, les notions d'aspects ponctuel/duratif, mais dans une acception plus large. Le passé simple est alors conçu comme ponctuel en ce qu'il fait abstraction du déroulement interne du procès, ce dernier étant envisagé comme un tout fermé. Dans cette optique, l'aspect perfectif signifie que le procès est ponctuel, non dans le sens de « momentané », mais dans le sens où, en ne donnant aucune information sur la durée objective du procès, il réduit le procès à ses contours, c'est-à-dire à un point abstrait. Ce point de vue est notamment soutenu par Imbs :

Le passé simple représente l'événement [...] dans sa globalité impénétrable à l'analyse. Il n'exclut pas la durée, mais en fait l'abstraction [...]. De là vient la facilité avec laquelle son temps interne peut être considéré comme comprimé à l'extrême, le passé simple prenant alors l'*aspect ponctuel* [...] [Imbs 1960, p. 86]

Martin :

[...] le PS envisage l'action synthétiquement, comme un noyau *indivis*, comme un tout fermé sur lui-même, et en offre une vision globale indifférenciée, non sécante. [Martin 1971, p. 70]

Comrie :

[...] the whole situation is presented as a single unanalysable whole ; with beginning, middle, and end rolled into one ; no attempt is made to divide this situation up into the various individual phases that make up the action. [Comrie 1989a, p. 3]

While it is incorrect to say that the basic function of the perfective is to represent an event as momentary or punctual, there is some truth in the view that the perfective, by not giving direct expression to the internal structure of a situation, irrespective of its objective complexity, has the effect of reducing it to a single point. [Comrie 1989a, p. 17-18]

Perfectivity involves lack of explicit reference to the internal temporal constituency of a situation. [Comrie 1989a, p. 21]

¹³⁵. Nous n'aborderons pas ici le problème de la perfectivité ou de l'imperfectivité des temps des autres époques. Notons simplement que le débat est encore largement ouvert. Ainsi pour les temps simples, certains auteurs considèrent que le présent, le conditionnel présent et le futur sont neutres à l'égard de cette opposition aspectuelle (entre autres Barceló & Bres [2006] et Gosselin [1996]), tandis que d'autres postulent que le futur simple et le conditionnel présent sont perfectifs et que le présent est imperfectif (par exemple Vet [1980] et Wilmet [2003]).

On retrouve cette idée chez Smith :

Sentences with a perfective viewpoint present a situation as a single whole. The span of the perfective includes the initial and final end-points of the situation : it is closed informationally. [...] Perfective viewpoints present situations as punctual. The impression of punctuality arises from the nature of the perfective presentation. [Smith 1991, p. 103-104]

Cette acception large de la ponctualité de l'aspect perfectif, comme abstraction de la durée interne du procès, paraît compatible avec l'expression de la durée en discours. Si, en effet, l'aspect perfectif ne donne aucune information sur la durée du procès, cela n'empêche pas que le procès ait, par ailleurs, une certaine durée, comme c'est le cas dans l'exemple (143) :

(143) Là, PENDANT UNE HEURE ENTIÈRE il *se promena* sur les dalles des trottoirs solitaires (Stendhal, *Lucien Leuwen*)

La conception ponctuelle de la perfectivité (dans l'acception large de « ponctuel ») semble donc, à première vue, appropriée.

Ce point de vue a été néanmoins critiqué par des auteurs comme Molendijk [1990]. Ce dernier s'appuie sur la notion de ponctualité telle qu'elle apparaît chez Kamp ([Kamp 1981, p. 48-49]). Molendijk interprète ainsi les propositions de Kamp :

Un fait est ponctuel si et seulement si ce fait est présenté (dans le texte) comme indivisible temporellement. Un fait est duratif si est seulement si ce fait n'est pas ponctuel.

Un fait E est présenté comme indivisible temporellement si et seulement si E n'est pas divisé en (au moins) deux parties p (1) et p (2) tel qu'un fait E' coïncide avec p (1) et qu'un fait E'' coïncide avec p (2), E' et E'' n'ayant aucune portion temporelle en commun. [Molendijk 1990, p. 24]

Molendijk propose alors l'exemple suivant qui montre, selon lui, que « le PS peut être duratif » :

(144) Jeanne prit sa lunette (P1), et *scruta* l'horizon (P2). Elle aperçut un homme (P3). C'était un soldat de l'armée anglaise (P4). Soudain, l'homme se mit à courir (P5). [Molendijk 1990, p. 24]

Selon le principe qu'il énonce, le passé simple *scruta* n'est pas ponctuel parce qu'il est divisé en deux parties, les événements de P4 et de P5, qui n'ont aucune portion en commun. Cependant cet exemple ne montre pas que le passé simple n'est pas ponctuel dans l'acception large que nous avons pointée. Le problème provient de la notion de ponctualité telle qu'elle est définie par Kamp : Kamp entend le terme *ponctuel* dans le sens traditionnel d'*indivisible*, alors qu'aujourd'hui les auteurs parlent d'aspect ponctuel pour signifier la non-prise en compte de la durée propre du procès. Or la conception moderne de la ponctualité du passé simple n'est pas en soi incompatible avec une subdivision du procès signifiée par le contexte, comme c'est le cas dans l'exemple donné par Molendijk. L'argument de Molendijk contre la ponctualité du passé simple ne tient donc pas.

On peut cependant opposer un autre argument à la conception ponctuelle du passé simple. En effet, ce point de vue semble procéder d'un amalgame entre la représentation globale du procès et la non-prise en compte du déroulement interne du procès. Cet amalgame apparaît par exemple dans l'article de Leeman [Leeman 2003] consacré à la ponctualité du passé simple et notamment dans le passage ci-dessous :

Dans cette perspective, dire que l'imparfait est « duratif », c'est signifier qu'il intègre le fait que le procès suppose *des phases successives* : l'imparfait procède à une décomposition, en quelque sorte à une certaine analyse (il saisit le procès en son déroulement et de telle sorte qu'une partie en est accomplie [...]). En revanche, définir le passé simple comme « ponctuel », c'est dire qu'il *neutralise les phases internes* du procès, n'en tient pas compte, et donc procure de l'événement une vision synthétique.¹³⁶ [Leeman 2003, p. 24]

Leeman met donc sur le même plan l'absence d'aspect sécant du passé simple - celui-ci ne permet pas de différencier les « phases successives » du procès, c'est-à-dire sa parcelle d'accompli et sa parcelle d'inaccompli - et sa ponctualité. Ainsi Leeman pose une équivalence, qui nous semble abusive, entre le fait de ne pas découper le procès en différentes phases, et celui de faire abstraction de la durée du procès. Nous pensons au contraire que le procès peut être envisagé dans sa durée sans qu'on en donne pour autant de représentation sécante, hétérogène.

En outre, pour défendre la ponctualité du passé simple, l'auteure rappelle les incompatibilités de ce temps avec certaines conjonctions ou prépositions. Leeman remarque par exemple que le passé simple ne peut se combiner avec *depuis que* qui suppose la prise en compte de la durée écoulée d'un événement en cours :

(145) Depuis qu'il **dormit*, il ne cessa de faire des cauchemars. [Leeman 2003, p. 26]

À Leeman d'expliquer :

C'est cette *durativité imperfective* qu'inclut *depuis (que)* qui interdit sa combinaison avec le passé simple (par comparaison par exemple avec *dès (que)*, qui la permet) - ce qui était l'hypothèse d'une « ponctualité » de ce temps (le terme étant entendu au sens de « saisie globale, synthétique, de la situation »)¹³⁷.

Pour Leeman, l'incompatibilité du passé simple avec *depuis que* s'explique donc par deux oppositions : (i) la globalité du passé simple contre l'imperfectivité de *depuis que* et (ii) l'aspect synthétique et ponctuel du passé simple contre la durativité de *depuis (que)*. La première opposition paraît fondée : l'aspect global du passé simple contredit la saisie imperfective, en cours, qu'impose *depuis (que)*. Néanmoins, la seconde opposition ne nous semble pas du tout justifiée. En effet, comme nous avons pu le constater précédemment (*supra* exemple (143)), le passé simple est compatible avec l'expression de la *durée*. Or, si le passé simple ne va pas contre la durée écoulée dénotée par *depuis que*, on peut se demander si le passé simple est véritablement « synthétique » ou « ponctuel », comme l'avance Leeman. L'incompatibilité du passé simple avec *depuis (que)* ne montre donc pas que le passé simple est ponctuel, mais seulement qu'il est global.

Enfin, l'*effet de sens ponctuel* produit dans la plupart des énoncés au passé simple peut s'expliquer sans faire appel à la ponctualité de ce temps. En effet, en imposant des limites à un procès, le passé simple n'offre pas la possibilité de voir la durée du procès se prolonger vers le passé et vers l'avenir (contrairement à l'imparfait) et suppose, de ce fait, une durée qui peut paraître réduite. Ainsi comme le note Touratier :

[...] la valeur propre du passé simple n'est pas véritablement de réduire à une sorte de point dépourvu de durée un événement passé, mais de le présenter comme un fait, c'est-à-dire comme un événement isolé et délimité dans sa globalité de fait objectif, ainsi que peut l'être une date dans un livre d'histoire [...]. [Touratier 1996, p. 104]

136. C'est nous qui soulignons.

137. C'est nous qui soulignons.

L'effet ponctuel est d'autant plus fréquent, que le passé simple s'emploie, le plus souvent, avec des procès de type achèvement, dépourvus de durée¹³⁸ comme c'est le cas pour l'extrait suivant :

- (146) L'orfèvre (1) *tira* d'un tiroir dix-huit grands billets, les (2) *compta*, les (3) *tendit* à Lantin, qui (4) *signa* un petit reçu et (5) *mit* d'une main frémissante l'argent dans sa poche. (Maupassant, *Les bijoux*)

À part le second passé simple (*compta*), on constate en effet que toutes les autres occurrences (*tira*, *tendit*, *signa*, *mit*) sont mises en relation avec des procès ponctuels.

En conclusion, il n'est pas théoriquement nécessaire de postuler la ponctualité du passé simple dans le sens où il fait abstraction de la durée interne du procès. Il est tout aussi concevable de voir dans la perfectivité de ce temps, une représentation de la totalité du déroulement du procès, sans forcément passer sous silence son épaisseur temporelle. Certains auteurs considèrent ainsi que le passé simple saisit le procès dans son accomplissement depuis sa clôture initiale jusqu'à sa clôture finale ([Guillaume 1970, p. 65] et [Barceló & Bres 2006, p. 27] parmi d'autres). De cette façon, ils ne réduisent pas la représentation du procès à un simple point, mais ils prennent en compte tout le temps impliqué par le procès. Nous adopterons ici cette conception et nous tenterons en section 2.3.3 de lui donner une légitimité cognitive.

L'aspect imperfectif de l'imparfait est parfois associé à la durativité. Cette idée est présente chez Damourette et Pichon qui attribuent à l'imparfait le caractère sécant du présent :

Tous ces saviez [imparfaits] ressortissent nettement, nous semble-t-il, à la notion d'actualité toncale. Comme nous l'avons déjà indiqué, l'actualité noncale est centrée autour du véritable présent ; et ce présent est toujours actuel. Il a une durée. Il s'y passe quelque chose. Il n'est jamais psychologiquement réduit à un point mathématique de longueur nulle. Ce moment réel, centre de l'actualité noncale, s'exprime par le savez. Que l'on vienne maintenant à prendre par la pensée pour origine des temps une autre époque que le présent réel et qu'on laisse pourtant au phénomène verbal son caractère de déroulement actuel, on obtiendra ce genre de passé que nous venons de voir s'exprimer par le saviez [imparfait]. [...] rien ne diffère quand on passe du savez [présent] au saviez [imparfait] si ce n'est le théâtre sur lequel se situe le déroulement des phénomènes : pure différence d'actualité. [Damourette & Pichon 1970, p. 205-206]

chez Imbs :

[l'imparfait] a en outre une grande force suggestive dans la mesure où il exprime le *temps continu* (la durée indéfinie) sur lequel notre intelligence découpe les moments *discontinus* où se produisent les événements [au passé simple]. La caractéristique essentielle de ce continu est qu'il n'a *de soi* ni commencement ni fin, à moins que son terme ne soit indiqué par le *contexte*. [Imbs 1960, p. 90]

De même, pour Martin [1971], l'imparfait est *analytique* car il permet de voir le déroulement du procès, et donc d'avoir accès à sa durée interne (contrairement au passé simple qualifié de « synthétique »). Martin précise que l'imparfait n'exprime pas la durée d'un procès telle qu'elle est « appréciée dans son étendue » mais telle qu'elle est « vécue dans son écoulement » [Martin 1971, p. 71]. L'aspect duratif de l'imparfait découle alors directement de son aspect sécant :

138. Dans notre mémoire de D.E.A., nous avons ainsi pu observer dans une nouvelle (*Les Bijoux* de Maupassant) que 64% des passés simples apparaissent avec un procès ponctuel (soit 85 occurrences sur 132).

l'IMP marque la durée vécue dans le processus qui lui est propre et qui consiste dans l'incessante transformation d'une parcelle d'avenir et d'une parcelle de passé. [...] pour différencier à l'intérieur d'un certain espace temporel ce qui est de ce qui n'est pas encore, l'esprit est contraint de recréer dans le passé l'incertitude de l'avenir, bref, de laisser le terme de l'action se perdre dans l'inconnu. [Martin 1971, p. 71]

Pour ces auteurs, l'imparfait ne dénote donc pas une durée mesurable, mais signifie la durée telle qu'elle est vécue dans son déroulement, comme partiellement accomplie et partiellement inaccomplie. En d'autres termes, l'imparfait permet de suggérer la durée du procès telle qu'elle peut être pensée à partir d'un point sécant. Cette conception subjective de la durativité de l'imparfait est plus opératoire que l'idée selon laquelle l'imparfait décrit une durée objective du procès, idée qui n'est d'ailleurs guère plus défendue. La conception subjective de la durativité s'accorde ainsi avec les cas où l'imparfait est associé à une durée courte :

- (147) Rouletabille *disparaissait* aussitôt par la porte du grand palier, et tout le groupe, formé par Koupriane, traversait le cabinet de toilette et la chambre du général, Maltrena Petrovna en tête, avec son précieux fardeau! (Leroux, *Rouletabille chez le tsar*)

Dans cet exemple, le procès *disparaître* n'est pas conçu comme ayant une certaine durée - le circonstant *aussitôt* dénote au contraire un instant très court -, mais est envisagé dans le cours de sa durée interne, comme en partie réalisé et comme en partie à réaliser.

La durée vécue dénotée par l'imparfait permet également d'expliquer l'*effet de durée* fréquemment produit. Soit l'exemple :

- (148) Il *était* mince, il *était* beau, il *sentait* bon le sable chaud, mon légionnaire (Édith Piaf, *Mon légionnaire*)

En (148), les procès à l'imparfait (*était*, *était* et *sentait*) sont des états qui ont une durée non limitée par le contexte. En envisageant ces états dans leur cours, comme partiellement réalisés, l'imparfait ne leur impose pas de délimitation, mais suggère plutôt que leur durée se déploie dans le passé et dans l'avenir. Ainsi, si l'imparfait semble parfois signifier la durée, c'est parce que ce tiroir n'implique pas de borne et offre donc la possibilité de voir le procès s'étendre de part et d'autre du point sécant, lorsque le contexte l'y autorise (comme c'est le cas avec des verbes statiques).

En conclusion, les termes de ponctualité et de durativité doivent être utilisés avec beaucoup de précaution pour parler des aspects perfectif et imperfectif. Si les procès au passé simple apparaissent souvent ponctuels, cela ne signifie toutefois pas que ce temps rend les procès ponctuels, ni qu'il les représente de façon ponctuelle, en faisant abstraction de leur contenu. On peut en revanche parler de durée vécue pour l'imparfait, dans la mesure où ce temps permet de suggérer, à partir d'un point sécant, l'écoulement du procès comme en partie accompli et en partie inaccompli. Cependant, cela n'induit pas que l'imparfait dénote une durée objective.

À ce bilan mitigé, s'ajoutent les erreurs d'emploi auxquelles conduisent régulièrement ces concepts chez les apprenants étrangers (cf. [Fuchs & Léonard 1979, p. 53]). Prenons à titre d'illustration l'énoncé authentique d'un apprenant cité par Leeman :

- (149) Pendant des années, les Américains *bombardaient* le Viêtnam (au lieu de *bombardèrent*). [Leeman 2003, p. 21]

Ces différents inconvénients rendent finalement compliqué le recours aux notions de ponctualité et de durativité. Pour cette raison, nous choisirons de ne pas les utiliser dans notre étude.

2. L'OPPOSITION POINT DE VUE EXTERNE / POINT DE VUE INTERNE. L'opposition perfectif/imperfectif a quelque fois été traitée en termes de point de vue externe ou interne sur le procès. L'aspect perfectif permettrait d'envisager le procès de l'extérieur, l'aspect imperfectif d'en rendre compte de l'intérieur. Cette interprétation a notamment été donnée par Wilmet :

les affixes de la conjugaison déclarent, du point de vue strictement aspectuel, la position du repère¹³⁹ [...] face au procès.

Une seule alternative :

(1) Ou le repère saisit le procès de l'extérieur, appréhende en bloc le *terminus a quo* α et le *terminus ad quem* ω , fermant aux extrémités l'intervalle α - ω . Aspect *global*, dont relèv[e] [...] [l']indicatif *marchai* [...].

(2) Ou le repère saisit le procès de l'intérieur, le scinde entre le *terminus a quo* α et le *terminus ad quem* ω , ouvrant aux extrémités l'intervalle α - ω . Aspect *sécant* de [...] [l']indicatif [...] *marchais*. [Wilmet 2003, p. 345]

Cette conception est également partagée par Comrie :

Another way of explaining the difference between perfective and imperfective meaning is to say that the perfective looks at the situation from outside, without necessarily distinguishing any of the internal structure of the situation, whereas the imperfective looks at the situation from inside, and as such is crucially concerned with the internal structures of the situation, since it can both look backwards towards the start of the situation, and look forwards to the end of the situation, and indeed is equally appropriate if the situation is one that lasts through all time, without beginning and without any end. [Comrie 1989a, p. 4]

Vetters [1992] fait également le lien entre l'opposition perfectif/imperfectif et la différence de point de vue sur le procès. Celui-ci propose de voir le point *R* de Reichenbach comme un *point de perspective aspectuelle* (*P*) [Vetters 1992] d'où on envisage l'événement décrit. Avec le passé simple, *P* se situe à l'extérieur du procès et permet de saisir le procès du dehors, dans sa globalité. Avec l'imparfait, *P* se situe au contraire à l'intérieur du procès et offre donc un point de vue interne sur le déroulement du procès. On peut représenter cette distinction par le schéma 2.6 page suivante.

Un certain nombre d'auteurs reprennent aujourd'hui cette caractérisation de l'imparfait. C'est le cas de de Saussure et Sthioul (de Saussure [2003], de Saussure & Sthioul [1999], de Saussure & Sthioul [2005]) qui décrivent ainsi la sémantique de l'imparfait :

cette sémantique est celle d'une variable sous-déterminée *P* (pour *point d'appréhension du procès*), saturable soit par *R* soit par un moment attribuable à un sujet de conscience distinct du locuteur au moi-ici-maintenant. Cette variable *P* reste naturellement incluse dans *E*, car le procès à l'imparfait est, selon nous, toujours appréhendé de manière interne. [de Saussure & Sthioul 2005, p. 108]

Rideout exprime le même point de vue :

139. Chez Wilmet, les temps de l'indicatif permettent de localiser le procès dans une des trois époques grâce à un repère dont la position vis-à-vis du procès détermine l'aspect de la forme verbale en question. C'est de ce repère dont il est question dans la définition de Wilmet.

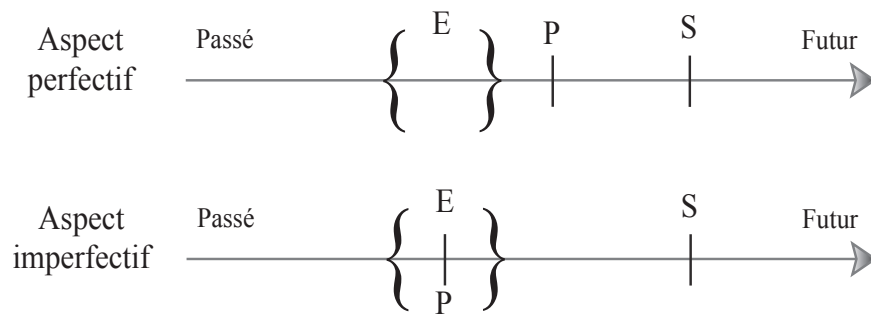


Figure 2.6: Le point de perspective aspectuelle P et l'opposition perfectif/imperfectif d'après Vettters [1992].

L'imperfectif saisit la structure temporelle interne d'une situation à partir d'un point de référence α situé à l'intérieur de la situation sans égard aux bornes début/fin de cette situation, tandis que le perfectif saisit la structure temporelle interne à partir d'un point de référence α situé à l'extérieur de la situation. Indifférent à la structure temporelle interne de la situation, le perfectif présente la situation comme un tout, dont seulement les bornes sont identifiables, c'est-à-dire le début et/ou la fin de la situation. On peut visualiser l'opposition ainsi : l'imperfectif marque le fait d'être dans une situation, le perfectif, le fait d'entrer / sortir d'une situation. [Rideout 2002, p. 15]

Ce dernier illustre dans le schéma 2.7 sa position :

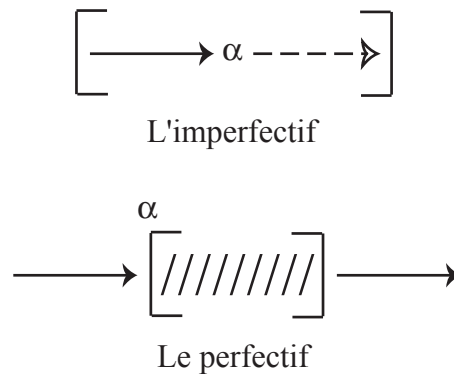


Figure 2.7: L'opposition perfectif/imperfectif chez Rideout [Rideout 2002, p. 21].

On remarque que la conception en termes de point de vue externe ou interne est souvent liée à la conception ponctuelle/durative des aspects perfectif et imperfectif. En effet, comme l'aspect perfectif saisit le procès de l'extérieur, il n'a pas accès aux phases internes de celui-ci dont il ne peut donc rendre compte ; à l'inverse, l'aspect imperfectif saisit le procès de l'intérieur et ne peut donc donner à voir la durée interne de celui-ci. Cette interprétation du couple perfectif/imperfectif permet donc d'expliquer avec élégance la globalité et la ponctualité du passé simple en recourant à la métaphore scopique du point de vue. Si le passé simple donne à voir le procès dans son entier, en ne prenant en compte que les bornes et en faisant abstraction de la durée de celui-ci, c'est parce que le procès est appréhendé de façon externe, d'où seuls les contours sont accessibles, comme le seraient les contours d'un objet en trois dimensions (disons une maison) qui seraient seulement visibles de l'extérieur.

Néanmoins, l'approche reichenbachienne de Vetters pointe un problème qui nous semble majeur : la localisation du point (de perspective) d'où est envisagé le procès de façon externe. Vetters dispose P entre E et S , ce qui revient à dire que le passé simple exprime la relation $E-R-S$ (qui est celle du plus-que-parfait dans le système de Reichenbach) et non $E,R-S$ normalement prévue dans le système. Il n'est donc pas possible de localiser et d'identifier le repère qui devrait permettre au passé simple d'envisager le procès de l'extérieur. La notion de point de vue externe apparaît donc finalement peu appropriée pour le passé simple.

En revanche, le point de vue interne sur le procès semble tout à fait adéquat pour décrire le sémantisme imperfectif de l'imparfait. En termes reichenbachiens, cela revient à dire que le point R (le *point de perspective* de Vetters ou le *point d'appréhension du procès* de Saussure et Sthioul) qui sert à repérer le procès et d'où ce dernier est envisagé, se situe entre les bornes inhérentes du procès, ce qui correspond bien à la formule donnée par Reichenbach : $E,R-S$. La représentation du procès est alors nécessairement partielle car on ne considère qu'un point du cours du procès. D'autre part, cette représentation induit forcément une idée de durée vécue car elle implique une portion du procès déjà écoulée et une portion restant à s'écouler.

En conclusion, la métaphore scopique du point de vue interne semble satisfaisante pour décrire l'aspect imperfectif de l'imparfait. Par contre la notion de point de vue externe ne semble pas convenir pour la perfectivité du passé simple, dans la mesure où on ne peut identifier le point extérieur d'où serait considéré le procès.

3. L'OPPOSITION POINT DE VUE OBJECTIF / POINT DE VUE SUBJECTIF. Nous traiterons ici d'un paradigme qui n'est pas vraiment aspectuel, mais qui s'en rapproche par certains égards. Ce paradigme s'est développé parallèlement à (et certainement en interaction avec) des travaux en narratologie qui ont cherché à modéliser la notion de point de vue objectif/subjectif sur un événement. Ainsi, dans la tradition anglo-saxonne (entre autres [Fleischman 1991]), on distingue habituellement deux façons d'envisager un événement dans un récit : (i) selon la perspective *interne* (subjective) du personnage, (ii) ou selon la perspective *externe* (objective) du narrateur. En narratologie française, on tend à distinguer depuis [Genette 1972] trois catégories de récit : (i) le récit *non-focalisé* où le narrateur est omniscient, (ii) le récit en *focalisation interne* où le narrateur adopte le point de vue d'un personnage, et (iii) le récit en *focalisation externe* où le narrateur tend à s'effacer de telle sorte que les faits semblent racontés de l'extérieur. On retrouve là la dichotomie entre point de vue subjectif (perspective/focalisation interne) et point de vue objectif (perspective/focalisation externe) (la focalisation zéro dans les récits non focalisés peut être considérée comme un point de vue interne ou externe selon que le narrateur omniscient marque sa propre subjectivité ou se contente de rapporter les faits). Dans l'ensemble, les études en narratologie se préoccupent peu des marques linguistiques qui pourraient être responsables des différents points de vue. C'est surtout la linguistique qui va s'intéresser aux rôles joués par certaines marques linguistiques (notamment les temps verbaux) dans la construction de ces points de vue.

C'est dans cette optique que le passé simple et l'imparfait ont parfois été qualifiés de temps objectif et de temps subjectif. L'imparfait serait une forme propre à décrire le point de vue subjectif d'un individu (énonciateur ou personnage). Le passé simple, au contraire, donnerait à voir le procès de façon objective, comme des faits détachés de tout point de vue. On voit tout de suite le lien avec l'aspect, et notamment avec les oppositions en termes de ponctualité/durativité et en termes de points de vue externe/interne. L'imparfait, en saisissant le procès de l'intérieur, donne à voir la durée du procès telle qu'elle peut être vécue par un sujet. Au contraire, en représentant le procès de l'extérieur en appréhendant

seulement ses contours, le passé simple permet un détachement par rapport à ce procès qui semble ainsi rapporté de manière objective.

La caractérisation de l'imparfait comme temps subjectif est motivée par des exemples comme :

- (150) Mme Arnoux suffoquait un peu. Elle s'approcha de la fenêtre pour respirer. De l'autre côté de la rue, sur le trottoir, emballeur en manches de chemise *clouait* une caisse. (Flaubert, *Éductions sentimentales*)

Ici, le verbe à l'imparfait *clouait une chaise* semble effectivement correspondre au point de vue subjectif de Mme Arnoux qui regarde au travers de la fenêtre.

Pour Bally (cité dans [Sørensen & Jørgensen 2002, p. 530]), les imparfaits de ce type :

n'indiquent pas une manière particulière dont les faits en soi sont envisagés ; ils montrent que ces faits sont passés par le cerveau d'un sujet mis en scène ou d'un sujet qu'on peut facilement imaginer. Voilà pourquoi les imparfaits appelés ici subjectifs sont au fond de même nature que ceux du style indirect libre. [Bally 1912, p. 603]

Plus récemment, des auteurs comme de Saussure et Sthioul admettent explicitement le sens subjectif de l'imparfait dans certains de ses usages dits interprétatifs. Ainsi, dans ses emplois narratifs, d'atténuation, forain, hypocoristique¹⁴⁰, l'imparfait décrirait les pensées d'un individu :

L'explication de ces cas passe selon nous par l'idée que l'imparfait amène le destinataire, lorsqu'il ne peut pas réaliser l'inclusion du point de référence dans l'événement (ceci pour des raisons contextuelles) à construire un *sujet de conscience* qui « observe la scène » de l'intérieur. Ce sont donc des *usages interprétatifs* de l'imparfait, puisqu'ils rapportent une pensée au sujet d'un état de fait. [de Saussure 2003, p. 240]

Cela explique que, chez certains auteurs, la tentation a été forte de considérer la subjectivité comme un trait définitoire de l'imparfait. Ainsi, après avoir convenu que « l'imparfait est bien une forme verbale propre à traduire la subjectivité des perceptions » [Rabatel 1998, p. 45], Rabatel se pose « la question de savoir si [...] cette propension de l'Imp à exprimer le PDV [point de vue] ne serait pas la valeur fondamentale propre à ce temps » [Rabatel 1998, p. 47]. Mais il refuse finalement de sauter le pas :

cette hypothèse, pour séduisante qu'elle soit, ne résiste pas à l'analyse. En réalité, ces valeurs ne tiennent pas au morphème d'imparfait lui-même, mais à l'opposition avec le PS ou le PC [...]. [Rabatel 1998, p. 49]

En effet, l'imparfait n'apparaît pas toujours subjectif, loin de là. Il peut, comme le souligne Bres, représenter le procès en focalisation zéro à partir d'un point de vue omniscient [Bres 2003c, p. 60] :

- (151) Maître Corbeau, sur un arbre perché, / *tenait* dans son bec un fromage./ Maître renard, par l'odeur alléché, / lui tint à peu près ce langage (La Fontaine, *Fables*)

ou même, dans certains contextes, paraître plus objectif que le passé simple :

- (152) Paul sortit. Dehors, il *fit* froid. [Sthioul 1998, p. 217]

- (152') Paul sortit. Dehors il *faisait* froid. [Sthioul 1998, p. 217]

140. Sthioul [1998], Sthioul [2000], de Saussure & Sthioul [1999], de Saussure & Sthioul [2005] et de Saussure [2003].

Sthioul remarque ainsi qu'un énoncé comme (152) n'est acceptable que si on y voit l'expression du point de vue de Paul : l'énoncé « point[e] sur le moment où le personnage décrit prend conscience d'une situation à propos de laquelle, par ailleurs, on peut inférer en vertu de nos connaissances du monde qu'elle a débuté antérieurement » [Sthioul 1998, p. 217]. Au contraire, dans l'énoncé (152'), l'imparfait ne provoque pas d'effet subjectif avec l'émergence d'un point de vue (celui de Paul) : ce temps permet juste de signifier l'inclusion du moment où Paul sort dans la période de temps où il neige. De fait, le passé simple apparaît ici plus « subjectif » que l'imparfait. On peut donc conclure que la subjectivité de l'imparfait dans certains emplois n'est pas un trait inhérent à ce temps, mais plutôt un effet de sens fréquent qui peut certainement s'expliquer par sa valeur imperfective.

La tentation d'assimiler le passé simple à l'expression d'une objectivité a aussi été grande parmi les linguistes. Cette idée apparaît chez Benveniste qui définit ce temps comme « temps de l'événement hors de la personne d'un narrateur », selon lequel « les événements semblent se raconter d'eux-mêmes » [Benveniste 1966, p. 241]. On la retrouve aussi d'une certaine façon chez Fleischman [1991]. Selon cette dernière, l'alternance des temps verbaux (passé ou futur, perfectif ou imperfectif) a pour fonction pragmatique de marquer, dans les textes narratifs, le type de focalisations ([Fleischman 1991, p. 45, 47] cité par Bres [2003c]). Dans cette perspective, l'alternance passé simple/imparfait dans les récits signifierait le passage du point de vue objectif du narrateur omniscient au point de vue subjectif des personnages. Là encore, la subjectivité de l'imparfait est opposée à l'objectivité du passé simple. Bres [Bres 2003c, p. 69] formule deux critiques qui fragilisent sérieusement l'hypothèse de Fleischman :

(i) dans la majorité des cas l'alternance imparfait/passé simple (et *vice versa*) ne produit aucune alternance de point de vue, comme l'atteste l'exemple suivant où, selon l'analyse de Bres, le passé simple *dit* et l'imparfait *était* sont tous les deux le fait du narrateur :

(153) Au cours de la bataille de Waterloo, Napoléon distingue dans le lointain une silhouette qu'il croit être celle de son général Grouchy, mais erreur il s'agit de celle du prussien Blücher.

Soudain, joyeux, il *dit* : Grouchy ! – *C'était* Blücher.

L'espoir changea de camp, le combat changea d'âme. (Hugo, *L'Expiation* < [Bres 2003c, p. 68])

(ii) l'alternance de point de vue ne s'accompagne pas forcément d'un changement de temps :

(154) Le soir Gervaise *avouait* franchement en riant qu'elle en serait tombée malade si on l'avait empêché d'avoir la boutique. Toutefois, avant de dire : C'est fait ! elle *voulait* emmener Coupeau voir les lieux et tâcher d'obtenir une diminution du loyer.

– Alors, demain, si ça te plaît, dit son mari. (Zola, *L'Assommoir* < [Bres 2003c, p. 69])

Bres commente ainsi l'emploi des deux imparfaits *avouait* et *voulait* :

le premier, en emploi dit narratif, ne fait l'objet d'aucune focalisation ; le second, par contre, du fait du cotexte, très précisément du discours direct du mari de Gervaise, qui se présente conversationnellement comme un tour réactif répondant à un tour initiatif, présuppose que la proposition « elle voulait emmener Coupeau (...) » est du discours indirect libre. *Voulait* est donc à rapporter au personnage de Gervaise. La succession *avouait*, *voulait* recouvre donc un changement de perspective (narrateur > personnage). [Bres 2003c, p. 69]

Par ailleurs, de nombreux travaux récents¹⁴¹ ont montré que le passé simple pouvait revêtir une valeur subjective dans certains énoncés. Soit l'exemple :

- (155) La yole semblait glisser. Des arbres *se montrèrent* sur l'île, dont la berge était si basse que les yeux plongeaient dans l'épaisseur des fourrés. On s'arrêta ; le bateau fut attaché (Maupassant, *Une partie de campagne* < [Bres 2003c, p. 61])

Dans cet exemple, le passé simple *se montrèrent* sert effectivement à rendre compte du point de vue du personnage qui, embarqué sur la yole, voit surgir les arbres en s'approchant de l'île.

En conclusion, la perfectivité du passé simple et l'imperfectivité de l'imparfait ne peut se traiter en termes d'objectivité ou de subjectivité. Par contre, il apparaît clairement que l'imparfait entretient des relations d'affinités avec le point de vue subjectif et que le passé simple est souvent lié à une représentation objective des faits. Nous ferons plus tard l'hypothèse que les valeurs aspectuelles respectives de ces temps sont en partie responsables de ces tendances.

4. L'OPPOSITION ACCOMPLI / INACCOMPLI. L'opposition perfectif/imperfectif est parfois mise en rapport avec la complétude du procès. Dans cette perspective, l'aspect perfectif indique que le procès s'est réalisé jusqu'au bout, contrairement à l'aspect imperfectif qui ne peut attester de la réalisation totale du procès. Ce point de vue est défendu entre autres par Garey [1957]. Celui-ci propose de voir l'aspect perfectif comme suit¹⁴² :

[...] we can define as PERFECTIVE any simple tense in which E explicitly does not last beyond the end of R. [Garey 1957, p. 106]

Autrement dit, les temps perfectifs signalent que le procès est représenté à partir d'une période de temps qui se situe au terme de sa durée. Par opposition, les temps imperfectifs sont ceux pour lesquels le procès est représenté en-deçà de son terme, donc dans son cours.

Vet développe la même idée en termes vériconditionnels :

Nous croyons que le français possède deux aspects déictiques [ou grammaticaux] : l'aspect imperfectif et l'aspect perfectif. Dans le premier cas, le locuteur affirme la vérité d'une partie de la situation ; dans le second cas, il affirme la vérité de la situation entière. [Vet 1980, p. 75]

Cette optique, qui met l'accent sur l'achèvement du procès, fait que le terme de perfectivité peut s'appliquer, non seulement au passé simple, mais aussi à un temps composé comme le passé composé. Les deux auteurs sont parfaitement conscients de cette implication et tous deux voient d'ailleurs dans le passé composé un temps perfectif ([Garey 1957, p. 106] et [Vet 1980, p. 78]). En effet, le passé composé, comme le passé simple, dénote que le procès s'est réalisé jusqu'à son terme. La différence entre les deux formes tient au fait que le procès au passé simple est représenté dans son entier mais pas au-delà de son terme tandis que le procès au passé composé est saisi seulement à partir de son terme [Vet 1980, p. 79-80]. En conséquence, cette conception de la perfectivité est plus large que celles examinées précédemment : elle inclut, en plus de l'aspect « strictement perfectif », l'aspect parfait qui envisage le procès à partir d'un moment situé au-delà de la borne initiale.

Comrie critique cette vision de la perfectivité qui insiste trop, selon lui, sur la complétion du procès au détriment des autres phases de son déroulement. Pour ce dernier, la complétude du procès ou sa résultativité ne sont, au mieux, qu'un des (effet de) sens possibles de la perfectivité [Comrie 1989a, p. 19-20]. Il signale

141. Entre autres [Sthioul 1998], [Sthioul 2000], [Bres 2003c], [Leeman 2003], [Nølke & Olsen 2003] et [Rabatel 2003].

142. Pour Garey, l'aspect définit une relation entre les événements E et une période de référence R par rapport à laquelle les événements E sont situés.

ainsi que, dans de nombreuses langues, l'aspect perfectif appliqué à un procès statique peut servir à dénoter le début d'une situation. On peut alors parler d'effet de sens ingressif ou inchoatif. Cette remarque semble valoir pour le passé simple français :

- (156) Il *connut* chez les jansénistes un comte Altamira qui avait près de six pieds de haut, libéral condamné à mort dans son pays, et dévot. (Stendhal, *Le rouge et le noir*)

En (156), par exemple, le passé simple permet de décrire le commencement du procès statique *connaître*, signifiant ainsi *faire connaissance*. S'il est vrai que cette définition de la perfectivité paraît accorder trop d'importance à la complétude du procès, l'argument de Comrie ne nous semble néanmoins pas valable. En effet on peut aussi trouver des passés composés associés à un effet de sens inchoatif :

- (157) Nous avons eu par un drogman qui va entrer à notre service des nouvelles d'Ernest. Il l'*a connu* en Perse et a même été soigné par lui. (Flaubert, *Correspondances*)

Ainsi, en (157), le passé composé permet de signifier l'inchoation du procès statique *connaître* produisant, comme en (156), le sens de *faire connaissance*. L'assimilation de la perfectivité à la complétude du procès n'est donc pas incompatible avec l'expression d'un effet de sens inchoatif, au moins en français.

Pour autant, nous ne nous rallions pas à la position de Garey et de Vet. Il nous semble en effet que, d'un point de vue systémique, il vaut mieux discerner la représentation du procès qu'offre le passé simple (morphologiquement simple) de celle que donnent les formes comme le passé composé (morphologiquement composées). Nous préférons donc, plutôt que de nous focaliser sur les ressemblances : l'implication commune que le procès s'est réalisé jusqu'à son terme, insister sur ce qui différencie le passé simple des formes composées : le passé simple ne représente pas le procès au-delà de son *terminus ad quem* alors que les formes composées le font. Pour cette raison, nous n'identifierons pas l'aspect perfectif à l'aspect accompli.

5. L'OPPOSITION PARTIEL / GLOBAL. L'opposition perfectivité/imperfectivité peut être conçue en termes de représentation partielle ou globale du procès. L'accent est alors mis sur la prise en compte partielle ou totale du déroulement du procès.

a. On peut noter, dans cette perspective, un premier type de divergence sur la conception de l'imperfectivité :

(i) certaines analyses insistent sur le fait que le procès est vu dans son cours, et donc partiellement accompli et partiellement inaccompli : c'est la vision *sécante* du procès ;

(ii) d'autres analyses insistent sur le fait que le procès n'est pas considéré dans son entier : on peut alors parler de vision *non globale*.

Le premier point de vue est notamment défendu dans les approches guillaumiennes. Guillaume écrit ainsi que :

Dans le cas du passé, l'imparfait comparé au prétérit défini [le passé simple] porte une surcharge de réalité : à l'incidence, qui est l'accomplissement, il ajoute de l'accompli. Aussi apporte-t-il avec lui, dans le cas courant, une image selon laquelle le verbe se scinde sans rupture de continuité en deux parties de lui-même : la partie déjà accomplie, décadente, et la partie en accomplissement, incidente seulement. *Pierre marchait* signifie que Pierre a déjà marché (partie d'accompli décadente) et qu'il marche encore (partie incidente d'accomplissement). [Guillaume 1991, p. 95]

Cette idée est également présente chez Martin :

La vision de l'IMP, au contraire, fait revivre le procès dans son déroulement ; nous assistons à l'incessant passage de ce qui n'est pas encore à ce qui est. [Martin 1971, p. 75]

et chez Bres¹⁴³ :

[...] l'instruction [-incidence] qui demande de représenter le temps impliqué comme conversion de l'incidence en décadence, c'est-à-dire comme transformation de l'accomplissement en accompli, en un point situé au-delà de son *terminus a quo* et en-deçà de son *terminus ad quem*. [Bres 2005b, p. 57]

Bres précise toutefois que la vision sécante du procès n'est pas le signifié propre de l'imparfait, mais une conséquence qu'il faut inférer de sa valeur en langue :

L'instruction que donne l'imparfait est seulement de représenter le temps impliqué à un point de son cours, non spécifié, comme *conversion* de l'accomplissement en accompli. La représentation sécante, l'opposition d'une partie d'accompli à une partie d'inaccompli ne sont que des inférences que l'on tire de cette instruction. Soit, dans *il neigeait depuis deux heures*, l'imparfait demande d'imaginer l'acte de *neiger* se réalisant incessamment comme transformation de l'accomplissement en accompli. De cette représentation, on peut inférer que cet acte est en partie accompli (c'est sur cet accompli inféré que porte le circonstant *depuis deux heures*), et en partie non accompli. [Bres 2005b, p. 57]

L'interprétation non globale de l'aspect imperfectif qui insiste sur la saisie partielle du procès est exprimée par Smith :

Imperfective viewpoints focus on stages that are neither initial nor final, excluding endpoints [...]. [Smith 1991, p. 93]

On la retrouve également chez Gosselin pour qui l'aspect *inaccompli* entraîne la relation [B1,B2] RE [I,II] (l'intervalle du procès recouvre l'intervalle de référence) ainsi que chez Klein :

In the case of the IMPERFECTIVE, for example, the time for which an assertion is made [le moment de référence] falls entirely within the time of the the situation [le temps impliqué par l'événement] [...] [Klein 1994, p. 108]

Selon ces deux auteurs, le moment de référence est inclus dans le temps de l'événement, celui-ci n'est donc représenté que partiellement.

b. Par ailleurs, on peut distinguer un second type de divergence sur la nature de la parcelle du procès représentée par l'aspect imperfectif (autrement dit le R de Reichenbach) : s'agit-il d'un point ? d'un intervalle ? Certains auteurs semblent pencher pour la première solution (cf. [Bres 2005b, p. 57-58] ou [Wilmet 2003, p. 345] cités *supra*), tandis que d'autres paraissent préférer la deuxième possibilité. Nous avons ainsi vu que Gosselin considère R comme un intervalle inclus dans l'intervalle du procès lorsque l'aspect est inaccompli (cf. figure 2.8 page suivante).

En réalité, il semblerait qu'en discours, les deux configurations existent. Tantôt, la parcelle de temps représentée est un point :

(158) Lorsqu'il sortit, quelques gouttes de pluie froide *tombaient*. (Clavel, *La maison des autres*)

143. Chez Bres, la notion de non-incidence correspond à quelques nuances près à celle d'imperfectivité.

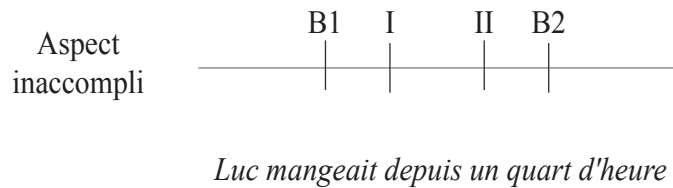


Figure 2.8: L'aspect inaccompli chez Gosselin [1996, p. 22].

L'imparfait représente ici un point du procès *tomber* qui correspond au moment désigné par la subordonnée, c'est-à-dire la sortie du protagoniste. Tantôt l'aspect imperfectif réfère à un intervalle :

- (159) Ce matin, pendant la prière, où nous *étions* tous réunis ensemble sous les regards du tout-puissant, la chambre *était* si pleine de vivants et de morts de tous les temps et de tous les pays que je ne *pouvais* plus distinguer entre la vie et la mort. (Barres, *Mes cahiers*)

Ainsi, les imparfaits *étions*, *était* et *pouvais* renvoient ici à l'intervalle correspondant à la durée de la *prière*. Nous dirons donc que la nature (intervallaire ou ponctuelle) de la parcelle de temps représentée par l'aspect imperfectif reste indéterminée, mais qu'elle peut être ensuite spécifiée par le co(n)texte. Nous parlerons alors de *moment de référence*, sans présumer donc de la nature ponctuelle ou intervallaire de ce moment.

La perfectivité du passé simple fait beaucoup moins débat dans la perspective évoquée. Les auteurs s'accordent plus ou moins pour dire que l'aspect perfectif de ce temps correspond à une représentation globale du procès qui est vu depuis sa borne initiale jusqu'à sa borne finale. Ainsi Martin écrit :

[...] l'esprit se donne, grâce au PS, la possibilité d'une conception globale ; il parcourt l'étendue du procès de son début jusqu'à sa fin, sans s'y arrêter, sans y pénétrer pour l'appréhender dans son écoulement, c'est-à-dire sans le saisir dans sa durée intérieure. [Martin 1971, p. 75]

De même, Bres :

[...] l'instruction [+incidence] [...] demande de représenter le temps impliqué par le procès en seule incidence, c'est-à-dire comme accomplissement depuis son *terminus a quo* jusqu'à son *terminus ad quem* [Bres 2005b, p. 57-58]

On trouve la même analyse chez Gosselin, mais sans toutefois la dimension d'accomplissement. Pour cet auteur, l'aspect aoristique (perfectif) indique que l'intervalle de référence [I,II] coïncide avec celui de l'événement [B1,B2], d'où la représentation qu'il en donne dans la figure 2.9.

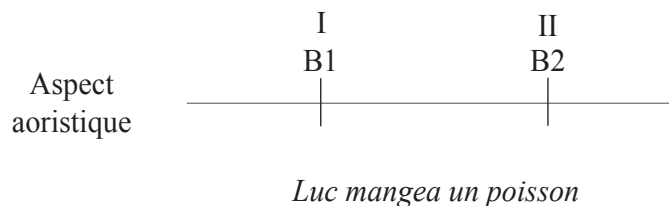


Figure 2.9: L'aspect aoristique chez Gosselin [1996, p. 22].

Guillaume remarque que l'absence d'aspect sécant a pour effet de rendre la représentation du procès homogène, contrairement à celle donnée par l'imparfait qui implique l'existence de deux différentes phases :

[...] quant au prétérit défini [passé simple], il [...] n'oppose pas en lui l'accompli à l'accomplissement. Il est isogène et ne contient que de l'accomplissement vu dans le passé. ([Guillaume 1991, p. 95])

C'est cette homogénéité de la représentation du passé simple qui donne lieu, dans certains contextes, à l'effet de sens ponctuel (voir *supra* la conception ponctuelle du passé simple).

Cette dernière interprétation de l'opposition perfectif/imperfectif comme représentation globale ou partielle du procès nous semble satisfaisante et c'est elle que nous adopterons dans notre thèse. Nous développerons plus loin ses avantages pour traiter de l'imperfectivité de l'imparfait.

En conclusion, l'opposition entre représentation globale et représentation partielle du procès paraît la plus adéquate pour interpréter le couple aspectuel perfectif/imperfectif. Dans ce cadre, l'aspect perfectif du passé simple implique que le procès est représenté comme s'accomplissant depuis son *terminus a quo* jusqu'à son *terminus ad quem*. L'aspect imperfectif de l'imparfait signale quant à lui que le procès est envisagé en un point de son cours, supposant ainsi qu'une partie est déjà réalisée tandis que l'autre reste à s'accomplir.

L'opposition parfait / non parfait. La plupart des linguistes qui travaillent sur l'aspect grammatical en français admettent une seconde opposition : celle qui différencie les temps *parfaits* (« perfect ») marqués morphologiquement par la forme composée des temps *non parfaits* (« non perfect ») marqués morphologiquement par la forme simple¹⁴⁴. Nous ne développerons pas cette opposition aspectuelle autant que la précédente dans la mesure où elle ne concerne que partiellement notre présent travail. Nous rappelons seulement rapidement quelques points sur lesquels s'accordent généralement les auteurs.

Les auteurs s'entendent habituellement pour dire que les temps composés saisissent le procès au-delà de sa borne finale, contrairement aux temps simples. Ainsi, pour Vet, les temps « accomplis » impliquent, contrairement aux temps non accomplis, un point référentiel r_x postérieur à l'intervalle I d'un procès transitionnel, point à partir duquel on peut envisager le résultat de la transition. Il illustre cette différence en figurant dans le schéma 2.10 le sémantisme du passé composé et du passé simple¹⁴⁵.

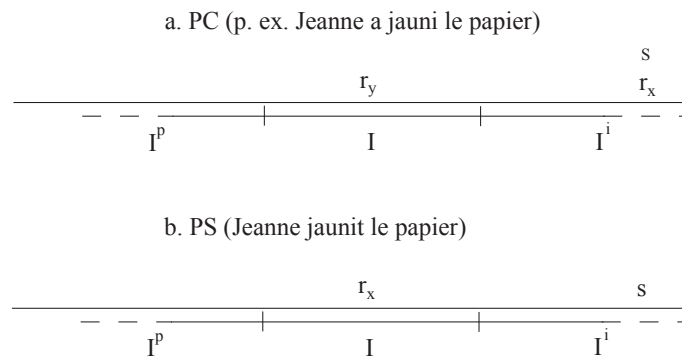


Figure 2.10: Le passé composé et le passé simple chez Vet [Vet 1980, p. 80].

144. Guillaume emploie aussi les termes *extensif/tensif* ou *transcendant/immanent* pour qualifier cette opposition.

145. Pour Vet, l'intervalle I correspond au procès lui-même, l'intervalle I^p à l'intervalle précédent où le procès est présupposé et l'intervalle I^i l'intervalle suivant où le procès est inféré. Les repères r_x et r_y correspondent respectivement au point référentiel principal (le R de Reichenbach) et à un point référentiel auxiliaire à partir duquel il est possible de « créer un passé ». Enfin, s correspond au moment de l'énonciation.

Ainsi, avec le passé simple, r_x se situe au niveau du procès, tandis que pour le passé composé, il se situe au-delà, c'est le point référentiel auxiliaire r_y qui se situe au niveau du procès.

Wilmet exprime la même idée : selon lui, l'« aspect extensif décrit la phase postérieure au *terminus ad quem* ω du procès $\alpha\text{-}\omega$ » [Wilmet 2003, p. 340].

Par ailleurs, certains auteurs comme Comrie insistent sur le fait que les temps parfaits désignent des états issus de l'achèvement du procès :

[the perfect] tells nothing directly about the situation in itself, but rather relates some state to a preceding situation. [Comrie 1989a, p. 52]

Cette idée est approfondie par Gosselin ([Gosselin 1996] et [Gosselin 2005]). Selon ce dernier, les temps « accomplis » donnent à voir en vérité deux procès :

- le procès décrit par le verbe au participe passé : celui-ci est présenté sous l'aspect « aoristique », c'est-à-dire *perfectif* ;
- l'état résultant du premier procès décrit par l'auxiliaire conjugué : celui-ci peut être présenté sous différents aspects selon le temps employé.

Ainsi, dans les exemples suivants :

(160) Quand je suis arrivé, Marie *avait* déjà mangé.

(161) Une fois qu'il *eut fini* son travail, Pierre alla au cinéma.

l'état résultant de *manger* en (55) est « inaccompli » (à cause du plus-que-parfait), alors que l'état résultant de *finir* en (161) est « aoristique » (à cause du passé antérieur). Nous adopterons dans notre étude cette analyse des temps parfaits qui nous semble très éclairante. Celle-ci a l'avantage de rendre compte des effets de sens *accompli* et *factuel* qui peuvent être associés aux formes composées. Ainsi, lorsque le thème temporel du procès (au sens de Ducrot : la « tranche de temps » dont on parle) correspond à l'intervalle de référence de l'état résultant, on a la lecture d'un accompli : on met l'accent sur les conséquences du procès. Soit l'exemple :

(162) Marie *a terminé* son travail depuis deux heures. [Gosselin 1996, p. 205]

Dans cet énoncé, on considère l'état résultant du procès *terminer son travail* dont on indique la durée écoulée (*depuis deux heures*). Lorsqu'au contraire le thème temporel correspond à l'intervalle de référence du procès même (au participe passé), on a l'interprétation factuelle : l'accent est mis sur la réalisation du procès qui est effective. Soit l'exemple :

(163) Pierre *a ouvert* la fenêtre ; il *a regardé* dans le jardin ; il *a aperçu* Marie. [Gosselin 1996, p. 205]

Ici, l'objet de l'énoncé est une série d'événements successifs : [*a ouvert* < *a regardé* < *a aperçu*]. Le thème temporel ne correspond donc pas aux états résultants de ces procès, mais aux procès eux-mêmes dont on décrit la successivité.

Toutefois, notre conception des temps parfaits va se différencier sur un point important : le signifié du participe passé. En effet, nous ne pensons pas que le participe passé donne une représentation « aoristique » (ou perfective) du procès. Ce serait mettre là sur le même plan les représentations du temps impliqué offertes par le passé simple et par le participe passé. Aspectuellement, nous estimons au contraire que le participe passé diverge du passé simple sur deux points :

(i) D'abord, le participe passé saisit le procès au niveau de sa borne finale (autrement dit le R de Reichenbach correspond à la borne finale du procès) comme étant achevé¹⁴⁶, et non dans la globalité de son accomplissement, comme c'est le cas pour le passé simple.

146. Pour Guillaume, le participe passé permet de saisir le procès en décadence (comme accompli) sous incidence nulle (sans accomplissement), ce qui en fait « la forme morte du verbe » [Guillaume 1971, p. 170].

(ii) Ensuite, le participe passé donne une vision descendante du temps impliqué par le procès¹⁴⁷ tandis que le passé simple en donne une vision ascendante¹⁴⁸.

Nous reformulerons donc les choses de la façon suivante : un procès à l'aspect parfait est représenté sous la forme de deux procès :

(i) le procès lui-même exprimé par le participe passé : le procès est représenté comme achevé, au niveau de sa borne finale et selon un cinétisme descendant ;

(ii) l'état résultant du procès signifié par l'auxiliaire conjugué : cet état résultant peut être diversement représenté selon l'aspect de la forme employée (aspect perfectif, aspect imperfectif ou non spécifié).

L'opposition prospectif / non prospectif. On peut finalement distinguer une dernière opposition aspectuelle entre les formes prospectives formées sur la périphrase *aller+infinitif*¹⁴⁹ et les formes non prospectives. En effet, selon les critères de Vetters (voir section 2.2.2.3), cette opposition peut être considérée comme aspectuelle (du moins en français), dans la mesure où les formes prospectives sont obligatoires et systématiques. Ainsi, la périphrase *aller+inf* ne peut pas toujours être remplacée par une forme équivalente (comme le futur simple lorsque la prospection se fait à partir du présent). Soit l'exemple :

(164) Lionel sait toujours quand il *va pleuvoir* [Barceló & Bres 2006, p. 166]

(164') ?? Lionel sait toujours quand il *pleuvra* [Barceló & Bres 2006, p. 166]

Le futur simple *pleuvra* ne peut ici se substituer au présent prospectif *va pleuvoir*, car, comme le soulignent Barceló et Bres, le circonstant omnitemporel *toujours* rend difficile le changement d'époque (du présent au futur). La forme du présent prospectif est donc ici obligatoire. D'autre part, la forme prospective exprime bien toujours de façon systématique la prospection.

En conclusion, nous considérons comme pertinentes pour notre étude les oppositions aspectuelles suivantes : imperfectif/perfectif (en termes de global/partiel), parfait / non parfait et prospectif / non prospectif. À présent, nous allons nous focaliser sur l'opposition qui existe entre le passé simple perfectif et l'imparfait imperfectif et discuter les arguments qui ont été avancés contre le traitement aspectuel de cette opposition.

2.2.3.2 Objections contre l'opposition aspectuelle passé simple/imparfait

Les critiques qui peuvent être formulées contre la thèse aspectuelle de l'opposition passé simple/imparfait concernent essentiellement le traitement imperfectif de l'imparfait et se fondent généralement sur trois types de faits :

- l'emploi narratif de l'imparfait où ce temps semble alterner librement avec le passé simple ;
- la valeur supposée perfective de l'imparfait dans certains emplois (cf. [Molendijk 1990]) ;
- la dépendance contextuelle de l'imparfait (cf. [Kleiber 2003]).

a. Parmi les faits qui font difficulté à la thèse aspectuelle, on peut en premier lieu citer l'emploi de l'imparfait dans le tour *narratif*. Cet emploi pourrait constituer un obstacle pour une approche aspectuelle de l'imparfait dans la mesure où ce temps semble alors (la plupart du temps) prendre la place d'un passé simple, et ne paraît donc pas réaliser sa valeur imperfective. Soit l'exemple :

147. Selon Guillaume, le participe passé saisit le procès au niveau de décadence auquel est associé le cinétisme descendant [Guillaume 1969a].

148. L'ascendance du passé simple sera discutée section 2.3.

149. On parle aussi de *futur proche* ou de *futur périphrastique* pour la forme présente du prospectif (*je vais aller au marché*).

(165) Le 24 mai un chat *traversait* devant le peloton et *effaçait* tout. Blessé, Marco Pantani *ralliait* l'arrivée à 15 km/h (*Le monde* < [Bres 2005b, p. 13]).

(165') Le 24 mai un chat *traversa* devant le peloton et *effaça* tout. Blessé, Marco Pantani *rallia* l'arrivée à 15 km/h ([Bres 2005b, p. 13]).

Les imparfaits *traversait*, *effaçait* et *ralliait* s'appliquent ainsi à des procès qui atteignent leur borne finale et peuvent être remplacés par des passés simples (*traversa*, *effaça*, *rallia*). L'imparfait ne paraît donc pas saisir le procès dans son cours, comme c'est le cas dans ses emplois prototypiques.

Pour sauver la thèse aspectuelle, certains auteurs ont soutenu que, dans le tour narratif, l'imparfait avait une valeur perfective ([Tasmowski-De Ryck 1985], [Lebaud 1993], [Gosselin 1996], [Gosselin 1999b], [Gosselin 2005]¹⁵⁰ et [Labeau 2005]).

Pourtant, plusieurs éléments semblent indiquer que l'imparfait a bien, dans ce tour, sa valeur imperfective habituelle. D'abord, on peut rencontrer des occurrences d'imparfaits narratifs associés avec l'adverbe DÉJÀ qui implique pourtant que le procès (ou qu'une partie du procès) est « dépassé » [Franckel 1989, p. 257], et donc « accompli » [Martin 1980, p. 175]. Il ne peut donc *a priori* s'employer avec le passé simple qui est vu en seul accomplissement, mais non comme accompli. Soit :

(166) Mais, dans l'ombre du couloir, deux hommes avaient surgi. Tarrou eut à peine le temps d'entendre son compagnon se demander ce que pouvaient bien vouloir ces oiseaux-là. Les oiseaux, qui avaient l'air de fonctionnaires endimanchés, *demandaient* en effet à Cottard s'il s'appelait bien Cottard et celui-ci, poussant une sorte d'exclamation sourde, *tournaît* sur lui-même et *fonçait* DÉJÀ dans la nuit sans que les autres, ni Tarrou, eussent le temps d'esquisser un geste. La surprise passée, Tarrou demanda [...]. (Camus, *La peste* < [Bres 2005b, p. 17])

Dans cet extrait on trouve trois imparfaits en emploi narratif : *demandaient*, *tournaît* et *fonçait* dont un qui est effectivement lié à DÉJÀ. Comme le remarque Bres, l'association difficile de cet adverbe avec l'expression de la perfectivité se voit confirmer par l'impossibilité d'avoir le passé simple à cet endroit :

(166') Mais, dans l'ombre du couloir, deux hommes avaient surgi. Tarrou eut à peine le temps d'entendre son compagnon se demander ce que pouvaient bien vouloir ces oiseaux-là. Les oiseaux, qui avaient l'air de fonctionnaires endimanchés, *demandèrent* en effet à Cottard s'il s'appelait bien Cottard et celui-ci, poussant une sorte d'exclamation sourde, *tourna* sur lui-même et **fonça* DÉJÀ dans la nuit sans que les autres, ni Tarrou, eussent le temps d'esquisser un geste. La surprise passée, Tarrou demanda [...]. [Bres 2005b, p. 17]

On pourrait objecter à cet argument que DÉJÀ n'est pas totalement incompatible avec le passé simple. Soit l'exemple :

(167) En se précipitant dans le cabinet de toilettes, elle comprit ce que sont les recherches de la parure, les soins corporels les plus minutieux, quand ils sont commandés par l'amour et non par la vanité ; DÉJÀ, ces apprêts lui *aidèrent* à supporter la longueur du temps. (Balzac, *La Duchesse de Langeais* < [Bres 2005b, p. 17])

En effet, le passé simple *aidèrent* se trouve ici combiné à DÉJÀ. Notons néanmoins que le verbe *aider* désignant ici un procès atélique de type activité, le passé simple donne lieu à un effet inchoatif et permet de focaliser sur le début du procès. Dans ce cas, DÉJÀ indique que l'inchoation est dépassée et accomplie, d'où la combinaison possible avec le passé simple. Par contre, lorsque le passé simple n'est pas associé à un effet inchoatif, il ne peut s'employer avec *déjà* (voir (166')). Ce contre-argument ne tient donc pas.

150. Gosselin, qui défend la thèse aspectuelle, explique que, dans ces cas, la valeur de l'imparfait est modifiée sous la pression du contexte. Nous ne partageons pas ce point de vue polysémiste de l'imparfait et nous défendons au contraire que ce temps conserve sa valeur aspectuelle imperfective quel que soit le contexte.

Un autre élément confirme l'imperfectivité de l'imparfait dans son emploi narratif : il s'agit de sa possible combinaison, dans certains énoncés, avec la périphrase ÊTRE EN TRAIN DE+INFINITIF qui implique une saisie en cours du procès (cf. [Franckel 1989, p. 65]). Soit :

- (168) L'instant d'après, il *était* EN TRAIN D'*exiger*, sous la menace de son arme, qu'elle lui indique où se trouvait le coffre. Elle obtempéra sans résistance. [Bres 2005*b*, p. 18]

En effet, le verbe *exiger* à l'imparfait narratif se combine bien ici avec ÊTRE EN TRAIN DE. L'imparfait paraît donc bien ici comme ailleurs imperfectif.

Pourtant le problème semble toujours se poser car, comme le constate avec raison Tasmowski-De Ryck [Tasmowski-De Ryck 1985, p. 61-62], « avec l'IR [imparfait de rupture] la situation est décrite globalement, comme tout à fait réalisée ». C'est donc que l'imparfait inclut la borne finale du procès. Toutefois, cet argument n'est pas valable, ainsi que l'explique Bres :

[...] il [l'argument de Tasmowski-De Ryck] réalise typiquement une imputation abusive : il met à l'actif de l'imparfait un élément produit non par cette forme elle-même mais par un élément cotextuel. [Bres 2005*b*, p. 19]

Pour le montrer, l'auteur propose les exemples suivants :

- (169) Un quart d'heure plus tard, M. Sigisbert *entrait* chez moi et me contait son aventure (Maupassant, *Clochette* < [Bres 2005*b*, p. 19])

- (169') Un quart d'heure plus tard, M. Sigisbert *entrait* chez moi quand un coup de feu l'abattit sur le seuil de la porte. [Bres 2005*b*, p. 18]

La différence qui existe entre (169) où l'imparfait est narratif et (169') où l'imparfait est prototypique s'explique avant tout par le contexte. En (169), l'enchaînement du procès *entrer chez moi* avec le procès *me conter son aventure* suppose que l'acte d'entrer est arrivé à terme avant que l'acte de conter ne commence. Ce sont donc ici des éléments contextuels qui sont responsables de la lecture globale du procès à l'imparfait narratif. Au contraire, en (169'), il n'existe aucune contrainte de cette sorte : le procès est vu dans son cours, son interruption étant signifiée par la subordonnée *quand un coup de feu l'abattit sur le seuil de la porte*.

Un autre argument en faveur d'un imparfait perfectif en contexte narratif serait son association avec la relation discursive de progression. Cet argument peut se formuler de la façon suivante : si l'imparfait permet de faire avancer le temps dans un récit, c'est que les procès qu'il représente ont atteint leur terme comme l'indiqueraient les temps narratifs habituels (passé simple et passé composé). Néanmoins cet argument repose sur la fausse équivalence entre progression temporelle et marquage de la borne finale du procès. Nous montrerons en section 7 que l'imparfait peut être non narratif et en même temps contribuer à faire avancer le temps dans un texte. Par ailleurs, comme le montre Bres [Bres 2005*b*, p. 20], l'impression de perfectivité dégagée par les imparfaits narratifs n'est pas toujours en relation avec une progression du temps. L'auteur donne les exemples suivants :

- (170) Il y a des choses qui ne s'inventent pas, même dans les plus mauvais feuilletons démocrates. Le 29 novembre, LE JOUR PRÉCISÉMENT OÙ Kathleen fut reçue à la Maison blanche, Ed *se suicidait*. (Le monde < [Bres 2005*b*, p. 20])

- (171) Le 16 avril 1972, il [Kawabata] mettait fin à ses jours [...] Dans un entretien avec le poète Jean Pérol, il *confirmait*, UN AN PLUS TÔT, en 1971, à propos de Mishima, qu'il n'avait ni sympathie ni admiration pour la mort volontaire. (Le monde < [Bres 2005*b*, p. 20])

Ceux-ci montrent clairement que l'imparfait narratif peut être aussi associé à un rapport de simultanéité (170) et même à un rapport de régression (171). La relation de

progression n'est donc pas un bon argument en faveur de la perfectivité de l'imparfait narratif.

En dernier lieu, on peut donner deux signes qui donnent à penser que l'imparfait n'est pas perfectif dans le tour narratif. D'abord, Bres souligne avec raison que si l'imparfait était bien perfectif dans cet emploi, il ne devrait pas paraître marqué voire dissonant [Bres 2005*b*, p. 20]. Or l'imparfait produit clairement un/des effet(s) stylistique(s) dans ce tour qu'on qualifie de diverses façons dans la littérature : *pittoresque, impressionniste, perspectif, d'accélééré, de ralenti, de rupture* etc.¹⁵¹, certains auteurs remettant même en cause, dans certains cas, son acceptabilité. Par exemple, pour Vettters, l'énoncé suivant est inacceptable :

(172) Le cinq juin 1989, Jules *attendait* JUSQU'À 5 HEURES. [Vettters 1996, p. 113]

Il explique ainsi que « le complément de temps *jusqu'à cinq heures* indique que l'événement en question est saisi dans sa globalité et exclut donc l'*imparfait* ». Pourtant on peut trouver des occurrences authentiques de ce type¹⁵² :

(173) L'île Maurice en stage

Du côté mauricien, on *attendait* JUSQU'À HIER MATIN, les arrivées des joueurs évoluant à la Réunion (quatre) et le joueur pro de Niort (Ligue II française). L'équipe est entrée en stage depuis dimanche dernier à Port Louis. [fin de la brève] (site officiel d'une fédération nationale de football)

En conclusion, si l'imparfait ne s'accorde pas totalement avec le contexte perfectif et s'il produit de ce fait des effets stylistiques, c'est qu'il doit être imperfectif.

Enfin, l'imparfait en emploi narratif se combine difficilement, voire pas du tout, avec des circonstants proprement perfectifs en contexte singulatif. Soit l'exemple de Vettters :

(174) Le lendemain, il ?*travaillait* DE 5H À 8H.

Si l'imparfait apparaît étrange ici, c'est qu'il ne s'accorde pas avec l'expression globale *de 5h à 8h*. Cela confirme encore l'idée que l'imparfait n'est pas perfectif, mais imperfectif dans son emploi narratif.

Un autre type de critiques très sérieux a été par ailleurs émis par les tenants du principal paradigme concurrent de l'approche aspectuelle, celui de l'anaphore. Nous nous focaliserons sur les arguments formulés par Molendijk [1990] et par Kleiber [2003].

b. Pour montrer que l'imparfait n'est pas imperfectif, Molendijk [1990] s'appuie sur quatre types d'exemples prototypiques de l'imparfait où ce temps semble perfectif.

(i) L'imparfait semble référer à un intervalle « clos sur lui-même » :

(175) Hélène *était* la fille du roi de Pologne. [Molendijk 1990, p. 18]

Molendijk explique que « le fait mentionné est présenté comme étant valable pendant toute une période bien délimitée : celle qui couvre la vie entière d'Hélène ». Autrement dit, l'imparfait est ici perfectif car l'intervalle de référence qu'il pose coïncide exactement avec l'intervalle du procès. Pourtant, cet argument ne tient pas. Comme nous l'avons déjà souligné, il y a en réalité deux lectures différentes de cet énoncé selon le contexte où il apparaît.

1. Cet énoncé peut s'insérer dans une narration :

(175') Pierre rencontra par hasard une jeune fille prénommée Hélène, mais il ignorait alors son rang. Hélène *était* la fille du roi de Pologne.

151. Voir entres autres [Bres 2000*b*] et [Labeau 2005] pour une liste plus exhaustive des différents qualificatifs utilisés.

152. Nous expliquerons en section 5.1.2 pourquoi ce type d'emploi peut être malgré tout possible.

Comme le remarque Salkie [2000], ce type d'exemple implique que l'imparfait ne renvoie pas à l'événement dans son entier, mais focalise sur une partie de celui-ci qui sert d'arrière-plan à la trame du récit. Le moment de référence désigné par l'imparfait dans l'exemple que nous avons forgé coïncide ainsi avec le procès au passé simple *rencontra* dont il constitue l'arrière-plan. De fait, l'imparfait ne représente pas le procès dans sa totalité, mais seulement une parcelle de ce dernier. Ce tiroir est donc ici aussi imperfectif.

2. Cet énoncé peut également répondre à une question du type « Qui est Hélène ? ». Dans ce cas, l'interprétation du procès est effectivement perfective. Cependant, nous avons vu en section 2.1.3.2 que l'imparfait n'a rien de perfectif dans cet exemple : il dénote une relation de recouvrement entre le procès *être la fille du roi de Pologne* et un moment R situé dans la *période de restriction* (cf. de Saussure) correspondant à la vie d'*Hélène* : [*être la fille du roi de Pologne* \supset R \subset *Hélène*] ¹⁵³, ¹⁵⁴. L'effet perfectif provient alors, non pas de l'imparfait, mais de la simultanéité globale impliquée par la relation d'identité entre le sujet *Hélène* et l'attribut *la fille du roi de Pologne* : l'intervalle dénoté par *Hélène* correspond donc à la durée du procès dans son entier. Par conséquent, l'imparfait n'est pas perfectif dans cet exemple, mais bien imperfectif.

(ii) La phrase à l'imparfait reprend « exactement un laps de temps (un fait) aux contours bien nets, mentionné avant l'apparition de [la phrase à l'imparfait] » :

(176) Le roi mourut à l'âge de 65 ans. Pendant deux semaines, les journaux publièrent des panégyriques du défunt. On *vantait* sa prudence, son courage, et cent autres qualités qu'il n'avait jamais eues. [Molendijk 1990, p. 18]

(177) Soudain, il interrompit le silence. « Il faut enfin se décider ! » dit-il. Sa voix *trahissait* l'impatience. Puis il retomba dans le silence. [Molendijk 1990, p. 18]

En (176), l'imparfait semble renvoyer à l'intervalle défini par *pendant deux semaines*, et en (177) à celui correspondant au procès *dit-il* : ce temps serait donc ici perfectif. Plus précisément, on a, selon Molendijk, les relations suivantes : [*pendant deux semaines* = *vantait*] et [*dit* = *trahissait*] ¹⁵⁵. Mais, en réalité, aucun élément ne permet cotextuellement d'affirmer que les procès à l'imparfait sont vus globalement et, contrairement à ce que semble penser Molendijk, rien n'est dit sur les limites de ces procès. En effet, on peut très bien comprendre comme Bres [Bres 2007c, p. 26] que l'acte de *vanter* « déborde » celui de *publier* : on peut dire que les panégyriques publiés lors de ces deux semaines vantent toujours aujourd'hui, sauf si on en a modifié le contenu, les qualités du roi défunt. On peut donc, pour l'exemple (176), aussi interpréter la relation : [*depuis deux semaines* \subset *vantait*]. On peut par ailleurs montrer que la relation de simultanéité n'est pas construite par l'imparfait, mais par le co(n)texte. En effet, la continuité sémantique entre les lexèmes *panégyriques* et *vanter* suggère une relation de simultanéité entre les deux procès : dans les panégyriques, l'on vante habituellement les qualités de la personne défunte. L'imparfait n'a donc rien à voir là-dedans. Suivant une approche imperfective, l'imparfait se contente de signifier l'inclusion du moment de référence dans le temps impliqué par le procès. Nous faisons ici l'hypothèse que le moment de référence n'est pas directement donné par le cotexte, mais est localisé dans la *période de restriction* donnée par le procès précédent *publièrent*. L'imparfait ne signifie donc pas la simultanéité entre l'acte de publier et l'acte de vanter (c'est le cotexte qui s'en charge), il implique seulement que l'acte de vanter recouvre temporellement le moment de référence inclus dans l'acte de publier. L'imparfait n'est donc ici nullement perfectif.

De même, en (177), si l'on interprète effectivement une relation de concomitance entre les procès *dit* et *trahit*, elle n'est pas due à l'imparfait, mais au co(n)texte. Nous

153. $A \supset B$ signifie que A recouvre B.

154. $A \subset B$ signifie que A est inclus dans B.

155. $A = B$ signifie que A et B sont parfaitement concomitants.

faisons l'analyse suivante : le procès *dit* fournit une *période restriction* à l'intérieur de laquelle se situe le moment de référence du procès *trahir*. Dans ce cas, l'imparfait ne signifie nullement la concomitance entre les deux procès, mais dit juste que l'acte de trahir recouvre le moment de référence inclus dans la période de restriction donnée par l'acte de dire. C'est ensuite le co(n)texte : la continuité sémantique entre le lexème verbal *dire* et le lexème nominal *voix*, et non l'imparfait, qui entraîne la lecture d'une simultanéité entre les deux procès. Ainsi, pour ces deux exemples, l'interprétation globale du procès à l'imparfait n'est pas le fait de ce temps, mais du co(n)texte. L'imparfait se contente dans ces énoncés de signifier l'inclusion du moment de référence dans la période de temps qui délimite l'événement.

(iii) L'imparfait apparaît avec un complément nettement perfectif :

(178) Pendant un siècle, des hommes comme Hudson observèrent Vénus, sans savoir interpréter les phénomènes bizarres qu'ils enregistraient. PENDANT TOUT CE TEMPS, les Vénusiens *se préparaient*. [Molendijk 1990, p. 19]

L'argument paraît imparable : si l'imparfait est compatible avec un circonstant tel que PENDANT TOUT CE TEMPS qui établit clairement les limites du procès, c'est que cette forme est perfective, tout comme le circonstant qui l'accompagne. Cependant, Salkie note pertinemment que la présence du circonstant n'implique pas du tout que le procès *préparaient* soit achevé [Salkie 2000], ce que montre la paraphrase (certes approximative) avec *continuer à* :

(178') Pendant tout ce temps, les Vénusiens *continuaient à se préparer*.

Cet exemple atteste que les préparatifs en question ne se cantonnent pas temporellement à la période de temps indiqué (donc au moment de référence), mais s'étendent au-delà. On a donc la relation : [*pendant tout ce temps* \subset *se préparaient*] au lieu de la relation [*pendant tout ce temps* = *se préparaient*] postulée par Molendijk. L'imparfait signifie donc ici comme ailleurs l'inclusion du moment de référence dans l'intervalle du procès : il est bien imperfectif.

(iv) Les phrases à l'imparfait précédemment évoquées ne permettent pas d'acte d'incidence (dans les contextes donnés) :

(179) *Hélène *était* la fille du roi de Pologne lorsque, soudain ... [Molendijk 1990, p. 19]

(180) *On vantait sa sagesse (...) lorsque, soudain ... [Molendijk 1990, p. 20]

(181) *Sa voix trahissait l'impatience lorsque, soudain ... [Molendijk 1990, p. 20]

(182) *Pendant tout ce temps, les Vénusiens se préparaient lorsque, soudain ... [Molendijk 1990, p. 20]

Pour Molendijk, l'impossibilité d'une relation d'incidence semble signifier que les procès sont représentés de façon globale, perfective, et donc que l'imparfait y est perfectif. Pour le premier exemple, nous ne sommes pas d'accord avec le jugement de Molendijk. On peut très bien imaginer l'occurrence suivante :

(179') Hélène *était* la fille du roi de Pologne lorsqu'on apprit, un jour, qu'elle était une fille illégitime.

Le procès à l'imparfait peut être interrompu par un procès au passé simple (*on apprit*). Cette forme est donc ici tout ce qu'il y a d'imperfectif.

Pour les trois autres exemples, il nous semble que l'impossibilité d'une incidence imputée à l'imparfait provient en fait d'un autre élément du contexte. En effet, dans tous les cas, le moment du procès représenté par l'imparfait est circonscrit par un

intervalle posé par un circonstant et/ou un procès présent dans le cotexte gauche : *pendant deux semaines* et *publièrent* en (180), *dit-il* en (181), et *pendant tout ce temps* en (182). Or, ces intervalles sont contextuellement donnés comme perfectifs, comme clos sur eux-mêmes. Ils n'admettent donc pas l'incidence d'un autre procès qui supposerait au contraire que ces derniers soient ouverts. Ici, ce n'est donc pas l'imparfait qui empêche l'acte d'incidence, mais les intervalles fermés contenant le moment de référence dénoté par l'imparfait.

En conclusion, l'impossibilité d'avoir une incidence dans les exemples cités par Molendijk n'est pas un argument valable pour affirmer que les imparfaits y sont perfectifs.

Intéressons-nous maintenant à l'argumentation développée par Kleiber.

c. Pour Kleiber [2003], l'approche aspectuelle de l'imparfait se révèle inadéquate car elle ne permet pas de rendre compte de l'anaphoricité de ce temps, autrement dit de sa dépendance contextuelle. En effet, on peut difficilement avoir un énoncé minimal à l'imparfait tel que :

(183) Il *pleuvait*. [Gosselin 1999b, p. 25]

L'exemple semble bien meilleur avec une indication temporelle :

(184) MARDI, il *pleuvait*. ([Gosselin 1999b, p. 25])

Kleiber discute ainsi deux propositions faites respectivement par [Bres 1998a] et par Gosselin ([Gosselin 1996] et [Gosselin 1999a]) pour dériver l'anaphoricité de l'imparfait de sa valeur imperfective.

Pour Bres, la dépendance contextuelle de l'imparfait n'est qu'une conséquence de la valeur imperfective (« non incidente ») de l'imparfait. Selon cet auteur, l'imparfait signifie la conversion du temps impliqué du procès d'accomplissement en accompli en un point situé au-delà de la clôture initiale et en-deçà de la borne finale. L'imparfait se trouve donc dépourvu de « point d'incidence » et nécessite de ce fait un ancrage cotextuel :

c'est cette absence de point d'incidence qui implique la non-autonomie textuelle de l'imparfait et demande - sens procédural - de le relier à une situation apparaissant contextuellement ou textuellement comme dotée d'un point d'incidence [Bres 1998a, p. 164]

Bres donne l'exemple de l'imparfait forain qui déclenche, du fait de l'absence d'un point d'incidence, une procédure de recherche qui trouvera comme ancrage dans ce contexte une « situation posée dans son incidence au temps, [l']entrée dans le magasin » [Bres 1998a, p. 164].

Pour Kleiber, cette explication n'est pas valable car elle implique que des temps comme le passé simple et le passé composé, qui ne sont pas imperfectifs, deviennent également des expressions anaphoriques, ces temps « n'indiqu[ant] pas par eux-mêmes les points d'incidence qui les relient au temps d'univers » [Kleiber 2003, p. 9]. Autrement dit, le passé simple et le passé composé, tout comme l'imparfait, nécessitent un intervalle de référence pour ancrer le procès au temps : *il plut* comme *il a plu* demande un point d'ancrage temporel. Dans ce sens, ces temps (perfectif et parfait) sont aussi anaphoriques, et donc l'anaphoricité ne peut être dérivée de l'imperfectivité.

Cette critique, qui semble imparable, part néanmoins d'un malentendu sur la notion de « point d'incidence » que Bres éclaircit dans [Bres 2007c]. Pour Kleiber, le point d'incidence correspond à l'intervalle de référence. Il dit ainsi que « l'explication la plus explicite et la plus convaincante est celle qui se fonde sur l'absence de *point d'incidence ou d'intervalle de référence* »¹⁵⁶ [Kleiber 2003, p. 9]. Pour Bres, au contraire, le point d'incidence correspond à l'« inscription du procès à partir de sa borne initiale » [Bres 2007c, p. 28]. Ainsi, si l'on confère à la notion d'incidence le sens que lui attribue Bres, le passé simple et le passé composé sont incidents car ils

156. C'est nous qui soulignons.

inscrivent le procès depuis leur clôture initiale, mais pas l'imparfait qui ne représente pas les bornes du procès. C'est donc, pour Bres, l'absence d'inscription à partir du *terminus a quo* qui explique l'anaphoricité de l'imparfait. L'explication tient toujours.

Gosselin donne une explication similaire, mais dans des termes différents, de l'anaphoricité de l'imparfait. Cet auteur fait l'hypothèse que « l'intervalle de référence est intrinsèquement anaphorique et [qu']il déclenche donc une procédure de recherche, dans le contexte, d'un intervalle antécédent avec lequel il doit coïncider »¹⁵⁷ [Gosselin 1999a, p. 25]. Ainsi, chaque temps nécessite un intervalle de référence et requiert donc un certain ancrage temporel. C'est à nouveau l'absence ou la présence de borne qui va rendre compte des différences de comportement entre, d'une part, le passé composé et le passé simple, et, d'autre part, l'imparfait. Comme le passé simple et le passé composé impliquent un bornage du procès, la procédure de recherche d'un intervalle de référence se limite alors au procès lui-même, d'où l'autonomie relative de ces temps par rapport à l'imparfait. Gosselin précise [Gosselin 1999a, p. 27] que le passé composé est plus « indépendant » que le passé simple. La raison provient de la nécessité d'un ancrage circonstanciel de l'intervalle de référence (on doit pouvoir répondre à la question « quand ? ») : le passé composé est associé à un second intervalle de référence correspondant au moment de l'énonciation qui lui fournit donc d'emblée l'ancrage circonstanciel nécessaire (d'où la moindre dépendance contextuelle de ce temps) ; à l'inverse, l'intervalle de référence du passé simple ne peut pas être repéré par rapport à l'énonciation, la recherche d'un ancrage circonstanciel se poursuit donc dans le contexte (d'où la moindre autonomie par rapport au passé composé). Contrairement à ces deux tiroirs, l'imparfait ne représente pas les bornes du procès, la procédure de recherche d'un intervalle de référence ne s'arrête donc pas au procès lui-même et doit s'étendre au-delà dans le contexte. L'imparfait a besoin d'un adjuvant cotextuel extérieur pour repérer le procès, d'où son manque d'autonomie (par rapport au passé composé et au passé simple).

Pour Kleiber, cette explication semble aller à rebours de ce que l'on dit d'habitude sur le passé simple et l'imparfait :

Il s'ensuit que le passé simple est doublement anaphorique, une fois par l'intervalle de référence et une seconde fois à cause de la localisation temporelle, alors que l'imparfait ne l'est qu'une fois, par l'intermédiaire de l'intervalle de référence, la localisation temporelle étant fournie [...] par l'antécédent recruté. [Kleiber 2003, p. 10]

Le passé simple serait donc plus anaphorique que l'imparfait. Kleiber semble ici pousser le raisonnement un peu trop loin. Gosselin défend son hypothèse dans son livre sur le temps et la modalité [Gosselin 2005]. L'auteur corrige ainsi une approximation de Kleiber : ce n'est pas les temps qui sont conçus comme anaphoriques, mais l'intervalle de référence : on ne peut donc dire, dans le cadre de Gosselin, que le passé simple est « plus anaphorique » que l'imparfait. Ensuite, l'idée suggérée par Kleiber, que le passé simple serait cotextuellement plus dépendant que l'imparfait (car il est doublement anaphorique), déforme quelque peu les propos de Gosselin. Pour ce dernier, la moindre autonomie du passé simple par rapport au passé composé ne signifie pas que ce temps est moins autonome que l'imparfait. Au contraire, l'intervalle de référence est immédiatement saturé par le procès au passé simple, alors que l'imparfait doit attendre de trouver le bon candidat plus loin dans le contexte. Le passé simple reste donc quand même plus « indépendant » que l'imparfait.

Nous aimerions, à ce niveau, discuter une observation de Kleiber. Pour montrer la nécessité d'une relation méronomique entre le procès à l'imparfait et son antécédent, Kleiber remet en question la bonne formation d'un énoncé tel que (185), pourtant validé par les approches aspectuelles, soupçonnant qu'il manque quelque chose :

157. Déclarer que l'intervalle de référence est anaphorique revient à dire que toute forme verbale réfère à un moment du temps qui doit être par ailleurs identifié, repéré. Cette identification peut passer par le procès lui-même (le référent temporel correspond au procès lui-même), ou par un autre élément du contexte (un procès précédent, un circonstant etc.). Il y a donc une grande ressemblance avec l'explication donnée par Bres où l'on trouve la même nécessité d'inscrire, donc de repérer, le procès dans le temps.

(185) Mardi il *pleuvait*. [Gosselin 1999b, p. 25]

Selon lui, cette mauvaise formation est amplifiée par la modalité interrogative :

(186) *Pleuvait-il hier* ? [Kleiber 2003, p. 13]

Alors que le passé composé semble tout à fait convenir :

(187) *A-t-il plu hier* ? [Kleiber 2003, p. 13]

Et à la question interrogeant sur le temps qu'il a fait la journée précédente, le passé composé paraît bien meilleur que l'imparfait :

(188) Quel temps a-t-il fait hier ?
? Hier, il *pleuvait* (toute la journée) / Hier, il *a plu* (toute la journée). [Kleiber 2003, p. 13]

Pour Kleiber, l'emploi peu naturel de l'imparfait dans ces exemples est le signe qu'un lien temporel avec un antécédent (ou l'ancrage temporel *via* un élément cotextuel) ne suffit pas pour utiliser correctement ce temps. Il faut en plus, selon lui, une relation conceptuelle avec une situation saillante dans le contexte. Si ce fait est avéré, il invaliderait les approches aspectuelles de l'imparfait et conforterait l'approche anaphorique méronomique.

Pour notre part, il nous semble difficile, comme le fait Kleiber, de juger un énoncé non contextualisé comme *Mardi, il pleuvait*. Et après observation d'un certain nombre d'occurrences dans la base de données textuelles FRANTEXT, il apparaît que le type d'énoncé à l'imparfait, si sévèrement jugé, peut tout à fait convenir dans certains contextes. En voici trois exemples parmi d'autres :

(189) Le 20 octobre 1857, il *pleuvait* à verse. Je leur fis mon avant-dernière visite. (Michelet, *Journal*)

(190) Un samedi, il *pleuvait*, Pauline ne put faire sa distribution sur la terrasse, ainsi qu'elle en avait l'habitude. (Zola, *La joie de vivre*)

(191) [au début d'un chapitre] Il *pleuvait*. Madame Martin-Bellème voyait confusément, à travers les glaces ruisselantes de son coupé, la multitude des parapluies cheminer pareils à des tortues noires sous les eaux du ciel. (France, *Le lys rouge*)

Ensuite, si la question *Pleuvait-il hier* ? semble en effet bizarre, la question suivante à l'imparfait :

(192) Quel temps faisait-il hier ?

nous semble au moins aussi correcte que son équivalente au passé composé citée par Kleiber :

(193) Quel temps a-t-il fait hier ?

Si la question *Pleuvait-il hier* ? paraît peu naturelle, ce n'est donc pas dû à l'imparfait seul, mais plutôt à sa combinaison avec le verbe *pleuvoir*. On peut faire l'hypothèse suivante : sur le plan pragmatique, il paraît étrange de s'interroger sur le fait qu'il ait plu toute la journée d'*hier* sans interruption possible, autrement dit si le propos *pleuvoir* est vrai pour la globalité du thème temporel *hier* (cf. la valeur « qualificatrice » de l'imparfait décrite par Ducrot). Le passé composé paraît alors plus adéquat : on se demande plus simplement si le processus a eu lieu (à un moment) dans la journée.

Enfin, la phrase *Hier, il pleuvait (toute la journée)* ne convient pas comme réponse à la question *Quel temps a-t-il fait hier* ? pour plusieurs raisons, mais qui ne sont pas liées à la nécessité d'un lien méronomique. D'abord, il ne semble pas correct de changer de temps dans la réponse par rapport à celui de la question : la phrase à l'imparfait conviendrait beaucoup mieux si on employait aussi cette forme dans la

question : *quel temps faisait-il hier ? Hier, il pleuvait*. Ensuite, dans cet énoncé, le complément perfectif *toute la journée* entre en interaction discordante avec l'imparfait imperfectif, ce qui rend son emploi litigieux. Par contre, sans le circonstant, la réponse redevient tout à fait naturelle (comparer *Hier, il pleuvait* avec : *?Hier, il pleuvait toute la journée*).

Nous avons pris le temps de discuter les arguments de Kleiber pour essayer de montrer que l'approche aspectuelle de l'imparfait n'a pas les défauts qui lui sont reprochés. Le paradigme aspectuel est tout à fait en mesure de rendre compte de la dépendance contextuelle de l'imparfait (cf. [Bres 1998a], [Bres 2007c], [Gosselin 1996], [Gosselin 1999a], [Gosselin 2005]) en la dérivant de sa valeur imperfective, la relation conceptuelle méronomique n'est pas nécessaire pour expliquer cette dépendance. Pour nous, l'« anaphoricité » de l'imparfait se laisse décrire ainsi : comme il ne prend pas en compte les bornes du procès, l'imparfait engage la recherche d'un élément cotextuel (autre que le procès lui-même) pour réaliser sa référence temporelle (l'inscription d'un moment de référence à travers lequel est vu le procès) et ainsi ancrer le procès dans le temps.

Du côté du passé simple, peu d'auteurs ont remis en question sa valeur perfective globale, à part peut-être certains auteurs comme Guenthner, Hoepelman & Rohrer [1978] (cité dans [Vetters 1996, p. 131]) qui considèrent le passé simple comme un temps inchoatif. Ainsi, au lieu de représenter le procès depuis sa borne initiale jusqu'à sa borne finale, le passé simple focaliserait sur le début du procès. Cette position est motivée par certains énoncés au passé simple qui semblent effectivement signifier l'inchoation :

(194) Il en avait assez. Il *rentra*. En chemin, il rencontra Lucien. [Gosselin 1996, p. 197]

Dans cet exemple, le procès au passé simple *rentra* ne semble saisi qu'au niveau de sa borne initiale. Pourtant, on peut aussi parfaitement déduire l'effet inchoatif du contexte : comme le procès *rencontra*, qui suit dans le cotexte droit, intervient avant la fin du procès *rentra*, on interprète ce dernier non pas dans sa globalité mais dans son ingression. Cela se voit confirmé par un exemple comme :

(195) Il *rentra*, jeta ses vêtements sur une chaise, et prit une douche. [Gosselin 1996, p. 198]

Le verbe est le même, mais cette fois aucun autre procès ne vient s'immiscer avant le terme du procès en question, l'interprétation reste donc globale. Le passé simple ne signifie donc pas dans ce cas l'inchoation, mais bien la perfectivité du procès.

Pour Gosselin, la valeur du passé simple dans des énoncés comme (194) se déforme sous l'action du contexte : au lieu d'avoir son sens de base perfectif, il « se contract[e] sur la borne initiale » du procès et prend un sens inchoatif [Gosselin 1996, p. 197]. Néanmoins, le passé simple semble garder ici sa valeur perfective, car il reste malgré tout réticent à l'incidence d'un autre procès.

(196) Il en avait assez. ??Il *rentra* lorsqu'en chemin il rencontra Lucien.

L'incidence est impossible car, le procès étant vu globalement comme clos sur lui-même, le passé simple empêche l'intrusion d'un autre procès dans la même scène verbale que représente la phrase.

Après avoir décrit les oppositions aspectuelles qui existent en français (perfectif / imperfectif, parfait / non parfait, prospectif / non prospectif) et après avoir défendu le traitement du couple passé simple/imparfait en termes de perfectivité et d'imperfectivité, nous allons maintenant nous intéresser à une autre dimension, lexicale cette fois, de l'aspect : les classes aspectuelles.

2.2.4 Les classes aspectuelles

La littérature sur les classes aspectuelles et leur typologie est très abondante. Notre exposé ne sera donc qu'une esquisse rapide et partielle des idées développées dans ce domaine. Nous traiterons en priorité les points qui sont utiles à l'analyse des temps verbaux et de leurs interactions en discours avec le contexte.

2.2.4.1 Fondements des classes aspectuelles

Nous nous interrogerons dans cette partie sur les éléments qui sont en jeu dans la catégorisation des classes aspectuelles. Nous nous intéresserons dans un premier temps aux éléments linguistiques et paralinguistiques qui sont pertinents pour fonder une classe aspectuelle. Nous nous demanderons ensuite quelle est la nature (référentielle, cognitive, linguistique) des classes aspectuelles.

Du verbe à la prédication Aujourd'hui, les travaux sur les classes aspectuelles (ou types de procès) ne cherchent plus à élaborer une classification des seuls lexèmes verbaux, mais tâchent de prendre en compte d'autres éléments co(n)textuels pour établir plutôt une typologie des prédications ou des situations selon leur caractéristique temporelle¹⁵⁸. Le noyau verbal reste toutefois un élément central en ce qu'il restreint le panel des classes aspectuelles auxquelles il peut être associé. Ainsi, le procès dénoté par le verbe *mourir* étant télélique, il ne pourra jamais perdre son caractère borné et devenir atélélique. Cependant, comme nous l'avons dit, d'autres éléments peuvent être déterminants.

Brunot [1926] fut peut-être le premier à réaliser qu'un classement des types d'actions¹⁵⁹ ne peut en aucun cas correspondre à des classes de verbes, pour au moins deux raisons :

(i) Certains verbes polysémiques peuvent appartenir tour à tour à plusieurs types d'actions différents :

(197) Je tourne la page. [Brunot 1926, p. 438]
action instantanée

(198) L'ouvrier tourne un pied de table. [Brunot 1926, p. 438]
action limitée

(199) La terre tourne. [Brunot 1926, p. 438]
action illimitée

(ii) Le contexte linguistique peut modifier le caractère de l'action :

(200) Que fais-tu en ce moment ? Je sème mon blé. [Brunot 1926, p. 438]
action limitée

(201) Je sème mon blé en mars. [Brunot 1926, p. 439]
« action qui se répète d'une façon indéfinie, donc illimitée »

Quels sont alors précisément les éléments à prendre en considération pour déterminer la classe aspectuelle d'un procès ?

a. Un premier facteur à prendre en compte est constitué par l'*argument* ou les *arguments* du verbe. Des auteurs comme Verkuyl [1972] ont ainsi montré, que, suivant les compléments du verbe, on pouvait avoir telle ou telle classe aspectuelle. Smith compare ainsi les deux énoncés suivants :

158. Cf. Brunot [1926], Borillo [1991], Fuchs [1991b], Gosselin & François [1991], Martin [1988b], Steedman [1977], de Swart [1998], Vendler [1967], Verkuyl [1972], Verkuyl [2005], de Swart [1995], Vikner [1985a].

159. Brunot distingue quatre grands types d'actions : les actions instantanées (*il meurt*), les actions limitées (*la cuisinière épluche ses pommes de terre*), les actions illimitées (*cette personne est fort jolie*), les actions partiellement limités (*cette année, votre enfant est réellement en progrès*).

(202) Mary walked in the park. [Smith 1991, p. 7]
« Marie marchait dans le parc. »

(203) Mary walked to school. [Smith 1991, p. 7]
« Marie marcha vers l'école. »

Dans le premier exemple, le complément exprime une circonstance de lieu, le procès est atélique. Par contre, dans le second exemple, le complément indique une direction, le procès devient télique.

Similairement, Vendler [1967] constate que les procès de la catégorie des *activités*¹⁶⁰ construits intransitivement (*to run* « courir », *to write* « écrire ») deviennent des *accomplissements*¹⁶¹ construits intransitivement (*to run a mile* « courir un mile », *to write a letter* « écrire une lettre »).

La détermination dans le complément d'objet est également un paramètre à considérer. Verkuyl [1972] remarque ainsi que le nombre du déterminant peut transformer la classe aspectuelle du procès. Par exemple :

(204) Edward smoked cigarettes. [Smith 1991, p. 7]
« Edward fumait des cigarettes. »

(205) Edward smoked a cigarette. [Smith 1991, p. 7]
« Edward a fumé une cigarette. »

Ainsi, en (204), avec le pluriel, le procès est atélique, alors qu'en (205) il devient, avec le singulier, télique.

De même, des auteurs comme de Swart [1995], montrent que la distinction entre noms massiques et noms comptables peut aussi jouer un rôle.

(206) Anne a bu de la bière. [de Swart 1995, p. 91]

(207) Anne a bu deux bières. [de Swart 1995, p. 91]

Ainsi, en (206), le procès est une activité atélique avec un nom massique (*de la bière*), alors qu'en (207), avec un nom comptable (*deux (verres de) bières*), le procès devient un accomplissement télique.

Par ailleurs, la nature du *sujet* grammatical peut également influencer sur la classe aspectuelle du procès. Ainsi :

(208) L'enfant tombe. [Martin 1988b, p. 4]

(209) La pluie tombe. [Martin 1988b, p. 4]

Dans ces exemples, le verbe est intransitif dans les deux cas. Néanmoins avec un sujet animé (*l'enfant*), le procès est télique, alors qu'avec le sujet inanimé (*la pluie*), il devient atélique.

c. Pour certains auteurs comme de Swart ([de Swart 1995] et [de Swart 1998]), les *temps verbaux* peuvent aussi être un élément modificateur de la classe aspectuelle du procès. L'auteure considère ainsi que l'imparfait et le passé simple permettent, par un processus de réinterprétation contextuelle appelé *coercion*, de présenter respectivement des événements comme des états (210) et des états comme des événements (211) :

(210) À 8 heures, Anne *sortait* lorsque le téléphone sonna. [de Swart 1995, p. 108]

160. Pour Vendler, les activités sont des procès « dont chaque partie est de même nature que le tout » et qui peuvent se combiner avec la forme progressive.

161. Les accomplissements sont des procès qui « s'achèment vers un terme logiquement nécessaire ».

(211) Ils aperçurent l'ennemi. Jacques *eut* grand peur. [de Swart 1995, p. 108]

d. Les adverbiaux (notamment de temps) constituent aussi un paramètre important dans le calcul de la classe aspectuelle du procès. Ainsi, Gosselin & François [1991] notent la remarque de Steedman [1977] concernant les différences d'interprétation qui existent en anglais selon qu'on a un circonstant du type *for+N temps* ou du type *in+N temps* :

(212) The program ran in 2.3 seconds. [Gosselin & François 1991, p. 42]
« Le programme se lance en 2,3 secondes. »

(213) The program ran for 2.3 seconds. [Gosselin & François 1991, p. 42]
« Le programme tourne depuis 2,3 seconds. »

Avec *for+N temps*, le procès est télélique, tandis qu'avec *in+N temps*, il est atélique.

e. Enfin, le contexte discursif peut aussi avoir son importance. Borillo [1991] montre ainsi que les segments de discours qui précèdent la phrase en question peuvent induire ou non une lecture itérative d'un procès à l'imparfait :

(214) Jean entra. Marie *déjeunait* ... [Borillo 1991, p. 101]
lecture semelfactive

(215) Quand Jean avait cours, il ne rentrait pas à midi. Marie, elle, *déjeunait* ... [Borillo 1991, p. 101]
lecture itérative

En résumé, la classe aspectuelle d'un procès est déterminée par les facteurs suivants :

- 1° lexème verbal
- 2° arguments (sujet et complément(s))
- 4° temps verbal
- 5° circonstanciel
- 6° contexte discursif

Comme le fait remarquer Fuchs [1991*b*, p. 10], cette conception compositionnelle de l'aspect des procès - le procès, rappelons-le, correspond aux représentations sémantiques associées à un prédicat verbal - tend à estomper la frontière qui existe entre le plan de langue (plutôt notionnel et lexical) et celui du discours (plutôt grammatical et énonciatif), et donc à effacer les limites entre aspect lexical et aspect grammatical. Cette vision a l'avantage de rendre compte du fait que l'aspect est une catégorie sémantique qui traverse, le long d'un continuum, tous les niveaux de l'actualisation. Cependant, pour les besoins de notre thèse, nous ferons le choix méthodologique de soustraire l'aspect grammatical des temps verbaux des autres éléments linguistiques déterminant les classes aspectuelles des procès, afin de mettre à jour les interactions qui opèrent entre eux. Ainsi, nous posons que les classes aspectuelles peuvent se calculer à partir des paramètres suivants :

- 1° **lexème verbal**
- 2° **arguments (sujet et complément(s))**
- 3° **adverbial**
- 4° **contexte discursif**

En interagissant avec l'aspect grammatical de l'imparfait, ces éléments permettront de rendre compte en partie des faits de discours qui seront analysés dans notre seconde partie.

Nature des classes aspectuelles La compositionnalité des classes aspectuelles telle que nous l'avons décrite dans le paragraphe précédent implique que l'on ait une conception linguistique de cette catégorie. Or ce point de vue ne fait pas l'unanimité. Nombre d'auteurs considèrent qu'il s'agit plutôt d'une catégorie extralinguistique. Comrie montre ainsi que des facteurs contextuels et référentiels peuvent se révéler cruciaux¹⁶² :

Un exemple souvent cité pour illustrer l'opposition entre téléétique et non-téléétique est le contraste qui existe entre *lire* (non-téléétique, par exemple *Jean LIRE*) et *lire un livre* (téléétique, par exemple *Jean LIRE un livre*). Cependant, dans un contexte où le professeur demande à un groupe d'élèves de lire un texte à tour de rôle, le verbe *lire* sans objet peut être téléétique, de sorte qu'un élève peut dire *j'ai déjà lu*, voulant dire qu'il a terminé la lecture prescrite. Même une expression comme *Jean MOURIR* peut être non-téléétique dans des circonstances un peu bizarres, par exemple si l'on croit à la réincarnation. [Comrie 1989b, p. 60]

De même, Verkuyl commente ainsi le fameux exemple d'accomplissement *draw a circle* donné par Vendler (« dessiner un cercle ») :

I would say that one can draw a circle without actually drawing its parts with a pencil. If one has a sophisticated computer there are keys to touch in order to reach a result. One does not even have to see an incompleting circle on the screen. By hitting the last key in a series of tasks on the keyboard, the circle can be produced at once, which makes it analogous to *reach the top* or *win the race*. [...] I think it might be mistaken to restrict the meaning of *draw a circle* to the way we learn about drawing circle with the help of a pencil or with the help of compasses [...]. After all, all sorts of new techniques can be introduced changing the sort of muscular actions involved but leaving intact the concept of drawing, which might turn out to be focused on the product rather than on the use of arms of pencils to bring the drawing about. [Verkuyl 1989, p. 57]

Par ailleurs, on peut se demander si les classes aspectuelles ont une pertinence cognitive. Des travaux de psycholinguistique montrent que les représentations cognitives associées aux prédicats verbaux se stabilisent progressivement au cours du développement de l'enfant [Bonnotte, Fayolle & Gombert 1991], pour finalement atteindre un certain consensus inter-personnel à l'âge adulte [François & Verstiggel 1991]. Cela semble indiquer que les classes aspectuelles de procès ont bien également un fondement cognitif.

Par conséquent, comme le rappelle Miller & Johnson-Laird [1976] et Gosselin & François [1991], les classes aspectuelles peuvent être envisagées sur trois plans différents : référentiel, cognitif et linguistique :

une prédication est le corrélat linguistique d'une conceptualisation de procès (dans le « monde projeté »), laquelle constitue une structuration intersubjective de la « réalité extérieure ».

2.2.4.2 Pour une typologie des classes aspectuelles

De nombreuses typologies ont été proposées pour référencer les classes aspectuelles. Pour rendre compte de quelques tendances, nous nous appuyerons essentiellement sur l'ouvrage de Fuchs [1991a], et notamment sur l'article de Fuchs [1991b]¹⁶³.

162. Chez Comrie, les termes *téléétique* et *non-téléétique* signifient respectivement *borné* et *non borné*.

163. Nous laisserons volontairement de côté dans cette partie les typologies de procès développées entre autres en grammaire générative et en grammaire cognitive, ces dernières prenant en compte des facteurs actanciels non aspectuels tels que l'agentivité et la causativité. Nous nous concentrerons ici sur les typologies uniquement aspectuelles. Les relations actancielles n'interagissent en effet que très secondairement avec l'aspect grammatical des temps verbaux, contrairement aux paramètres purement aspectuels des classes de procès.

Dans leur ensemble, les typologies de procès convergent sur un certain nombre de points. La plupart du temps, elles ne comprennent que trois ou quatre grandes classes aspectuelles. Les tripartitions proposées s'accordent en général sur les mêmes classes (A / B / C) :

- Kenny [1963] : *état / activité / performance*¹⁶⁴ ;
- Franckel & Paillard [1991] : *compact / dense / discret* ;
- Desclés [1991] : *état / processus / événements*.

Les quadripartitions séparent la catégorie C en deux sous-classes C_1 et C_2 :

- Vendler [1967] : *état / activité / accomplissement / achèvement*¹⁶⁵ ;
- Mourelatos [1978] : *état / processus / développement / occurrences ponctuelles*.

Certains auteurs postulent parfois cinq catégories. Smith [1991] ajoute ainsi la catégorie des semelfactifs - procès instantanés, dynamiques et non bornés - à la classification de Vendler. Elle divise ainsi la catégorie des activités en deux sous-classes B_1 (les activités duratives) et B_2 (les activités instantanées ou semelfactives) :

état / activité / semelfactif / accomplissement / achèvement

Gosselin [1996] suggère, quant à lui, deux sous-classes d'états A_1 et A_2 , selon que ces états sont permanents (absence de bornes extrinsèques) ou pas (présence de bornes extrinsèques) :

état nécessaire / état contingent / activité / accomplissement / achèvement

Les typologies des procès s'accordent aussi souvent sur un ensemble de tests linguistiques qui aident à discriminer les grandes classes aspectuelles.

1. *La classe A*. L'incompatibilité avec la forme progressive est ainsi indicateur de ce que le procès est un état :

(216) *Je suis en train de savoir / d'aimer.

Les procès *savoir* et *aimer* sont en anglais comme en français des états. Les états sont aussi incompatibles avec des expressions comme SE METTRE À ou S'ARRÊTER DE :

(217) *Marie SE MET À / S'ARRÊTE d'être belle. [Fuchs 1991b, p. 11]

Marie être belle est donc ici un état.

Dans le cadre d'une distinction (A_1)/(A_2), Gosselin caractérise les états permanents par le fait qu'ils ne supportent aucun circonstanciel localisateur, contrairement aux états contingents :

(218) Napoléon **était intelligent* EN 1801.

(219) Napoléon *était empereur* EN 1801.

2. *La classe B*. Elle est donnée comme incompatible avec EN+DURÉE alors qu'elle est compatible avec PENDANT+DURÉE :

(220) Jean a couru *EN UNE HEURE / PENDANT UNE HEURE.

Des procès comme *courir* sont donc des activités.

Smith souligne que la catégorie des semelfactifs est incompatible dans une lecture singulative avec les adverbiaux duratifs tels que l'expression anglaise FOR+DURÉE. On interprétera alors nécessairement une répétition du procès :

(221) John coughed FOR 5 MINUTES. [Smith 1991, p. 56]

« John a éternué pendant cinq minutes. »

164. Cf. [Gosselin & François 1991, p. 35-36] pour une discussion de ce classement.

165. La classification de Vendler a donné lieu à de nombreuses reprises (cf. [Dowty 1986], [Martin 1988b], [Vetters 1996]).

Le procès *to cough* renvoie à une série de procès avec l'adverbial duratif FOR 5 MINUTES, il s'agit donc, selon Smith, d'un semelfactif.

3. *La classe C*. C'est l'inverse de la classe B. Les procès sont compatibles avec PENDANT+DURÉE, mais pas avec EN+DURÉE :

(222) Jean *a peint un tableau* EN UNE HEURE / *PENDANT UNE HEURE. [Vetters 1996, p. 88]

(223) Pierre *atteint le sommet* EN DEUX MINUTES / *PENDANT DEUX MINUTES.

Dans le cadre d'une quadripartition, pour différencier C_1 et C_2 , on teste la compatibilité du procès avec DEPUIS+DURÉE et À+INDICATION TEMPORELLE. Les procès C_1 ne sont compatibles qu'avec le premier type de circonstant, tandis que les procès C_2 ne sont compatibles qu'avec le second type de circonstants :

(224) Jean *peint un tableau* DEPUIS / EN / *À UNE HEURE.

(225) Jean *atteint le sommet* *DEPUIS / *EN / À UNE HEURE.

Peindre un tableau est donc un procès de type C_1 et *atteindre le sommet* un procès de type C_2 . Les procès C_2 ne se combinent pas non plus avec COMMENCER À, CONTINUER À, FINIR DE :

(226) Jean *COMMENCE À / *CONTINUE D' / *FINIT D' *atteindre le sommet*.

Pour définir ces classes aspectuelles, les typologies se fondent généralement sur les trois traits sémantiques suivants :

[+dynamique] *versus* [-dynamique]

[+borné] *versus* [-borné]

[+ponctuel] *versus* [-ponctuel]

Les différentes combinaisons de ces traits selon les classes aspectuelles sont présentées dans le tableau 2.15 :

Tableau 2.15: Traits définitoires des classes aspectuelles.

Classes aspectuelles	[dynamique]	[borné]	[ponctuel]
Classe A	-	-	-
Classe B	+	-	-
Classe B_1	+	-	-
Classe B_2	+	-	+
Classe C	+	+	
Classe C_1	+	+	-
Classe C_2	+	+	+

On peut à ce niveau observer un désaccord entre la conception de Smith qui affirme que des procès non bornés peuvent être ponctuels (c'est le cas de la classe B_2 des semelfactifs), et les autres conceptions qui associent non-bornage et durativité¹⁶⁶. Nous ne suivrons pas Smith sur ce point et nous considérons plutôt que les verbes comme *to cough* (« éternuer ») ne sont pas des verbes non bornés (et ponctuels), mais bien des verbes bornés, c'est-à-dire des procès de la classe C_2 des accomplissements.

Les différents traits que nous avons exposés peuvent être structurés différemment par les typologies présentées. On distingue essentiellement deux structurations que Fuchs illustre par des arborescences (voir figure 2.11 page suivante) :

Le premier schéma est typique des études anglo-saxonnes où la compatibilité avec la forme progressive (qui indique le caractère dynamique ou non du procès et donc s'il s'agit d'un état ou pas) joue un rôle clé, la forme progressive étant une forme

166. Voir notamment Martin [1988b] pour des arguments allant dans ce sens.

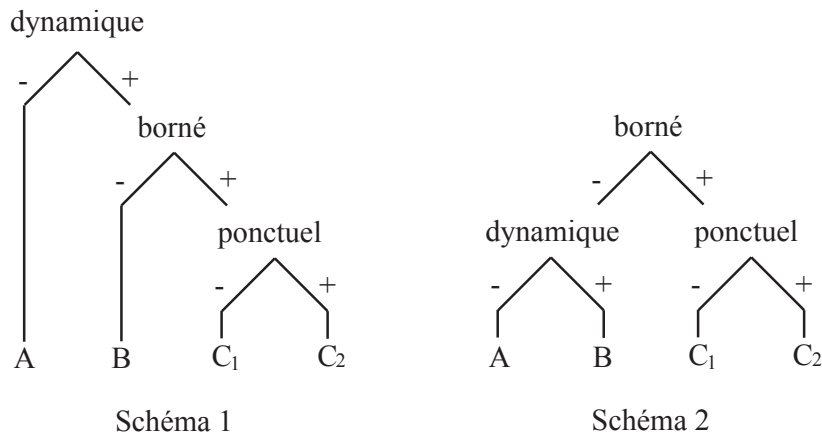


Figure 2.11: Structuration des classes aspectuelles.

aspectuelle à part entière du système verbal de l'anglais. Dans le domaine roman où les formes progressives ne sont pas systématiques, on emploie plutôt le deuxième type de classification, suivant ainsi Garey sur une première distinction entre procès télique (borné) et procès atélique (non borné). Cette perspective paraît plus pertinente pour l'étude des interactions aspectuelles dans les langues romanes car celles-ci connaissent, pour les temps du passé, une opposition aspectuelle entre forme perfective (bornée) et forme imperfective (non bornée), opposition qui n'existe pas dans les langues germaniques comme l'anglais. Pour ces raisons, nous adopterons le deuxième type de structuration.

Nous représentons dans le schéma 2.12 la conception des classes aspectuelles adoptée dans cette thèse. Nous reprenons par commodité la terminologie de Vendler qui est aujourd'hui la plus connue.

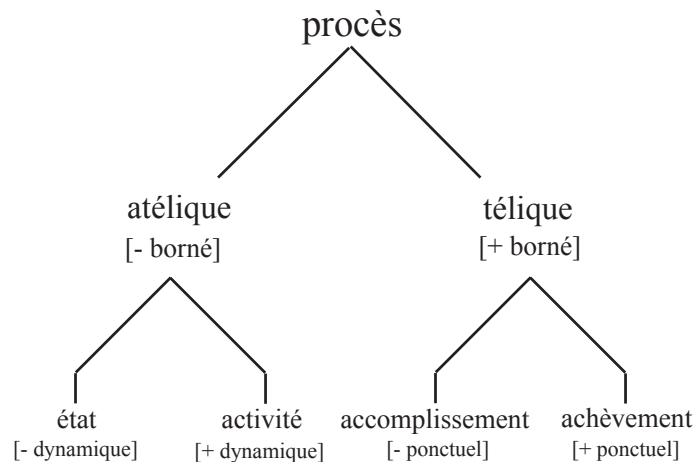


Figure 2.12: Les classes aspectuelles des procès.

Il n'est pas nécessaire de préciser si les procès atéliques sont ponctuels ou non, ou si les procès téliques sont dynamiques ou non. En effet, comme le rappelle Vettters [Vettters 1996, p. 106], il existe des incompatibilités logiques entre certains traits :

- (i) les procès atéliques qui sont non bornés ont nécessairement une durée, ils possèdent donc le trait [-ponctuel] ;
- (ii) les procès téliques qui sont bornés impliquent une transition et donc forcément une dynamicit , ils possèdent par cons quent le trait [+dynamique].

Voici enfin la formulation que nous proposons pour les classes aspectuelles des procès :

Les états sont des procès qui ne possèdent pas de borne inhérente (ils ont donc une certaine durée) et qui ne sont pas dynamiques : *aimer, vivre, savoir* etc. ;

Les activités sont des procès qui ne possèdent pas de borne inhérente (ils ont donc une certaine durée) et qui sont dynamiques : *chanter, marcher, jouer du piano* etc. ;

Les accomplissements sont des procès qui possèdent une (ou plusieurs) borne(s) inhérente(s) (ils sont donc dynamiques) et qui ont une certaine durée : *écrire une lettre, faire ses courses, travailler pendant deux heures* etc. ;

Les achèvements sont des procès qui possèdent une borne inhérente (ils sont donc dynamiques) et qui sont dépourvus de durée : *éclater, réussir, s'endormir* etc..

2.2.5 Interactions entre l'aspect grammatical et les classes aspectuelles

L'intérêt d'une typologie des classes aspectuelles lorsqu'on étudie le temps verbal, et particulièrement un temps comme l'imparfait avec une signification aspectuelle, réside dans le point suivant : ces classes de procès interagissent fortement avec l'aspect grammatical du temps, au moins de deux façons :

- il existe une certaine corrélation entre la classe aspectuelle du procès et le temps employé ;
- certaines combinaisons classe aspectuelle / temps verbal peuvent donner lieu à des effets de sens particuliers.

2.2.5.1 Le couple temps verbal / classe aspectuelle : affinités et réticences

On constate des claires correspondances entre la classe aspectuelle du procès et le temps verbal employé. En russe par exemple, l'aspect verbal perfectif n'est compatible qu'avec des procès téléliques. En français, il n'existe pas de telle restriction, mais on constate qu'en terme de distribution, des temps affichent de nettes affinités avec certaines classes aspectuelles, et des réticences vis-à-vis d'autres classes aspectuelles. Cela est surtout vrai pour l'imparfait qui s'emploie dans une très large mesure avec des procès atéliques et assez peu avec des procès téléliques, et pour le passé simple qui s'utilise surtout avec des procès téléliques, et beaucoup moins avec des procès atéliques.

Ce fait apparaît clairement à l'échelle d'un texte, même court. Ainsi, dans une étude que nous avons menée dans notre mémoire de D.E.A. sur la nouvelle *Les bijoux* de Maupassant, nous nous sommes intéressée (entre autres) à la distribution des temps verbaux en fonction des classes aspectuelles. Nos résultats sont consignés dans le tableau 2.16 page suivante :

On constate que l'imparfait apparaît dans 78% des cas avec un procès atélique, mais seulement dans 22% des cas avec un procès télélique. Cela s'explique aisément par la valeur aspectuelle imperfective de l'imparfait : l'imparfait ne donnant pas à voir les bornes d'un procès, il s'accorde particulièrement bien avec les procès qui n'ont pas de bornes. Par contre, l'imparfait convient moins bien aux procès téléliques car il ne peut représenter leur(s) borne(s) intrinsèque(s).

À l'inverse, le passé simple s'emploie dans 77% des cas avec un procès télélique contre 23% des cas avec un procès atélique. Là aussi, cette tendance s'explique par le sémantisme du passé simple : ce temps représente le procès depuis sa borne initiale jusqu'à sa borne finale, il "s'entend" donc bien avec les procès qui possèdent des bornes. Le passé simple s'accommode par contre moins bien des procès atéliques, en

Tableau 2.16: Distribution des classes aspectuelles des procès à l'imparfait et au passé simple dans la nouvelle *Les bijoux* de Maupassant.

Verbes à l'imparfait 100 occurrences		Verbes au passé simple 132 occurrences	
	<i>États</i>		<i>États</i>
<i>Procès atéliques</i> 78 occurrences 78%	33 occurrences 33%	<i>Procès atéliques</i> 30 occurrences 30%	9 occurrences 9%
	Activités 45 occurrences		Activités 21 occurrences
	<i>Accomplissements</i>		<i>Accomplissements</i>
<i>Procès téliques</i> 22 occurrences 22%	0 occurrence 0%	<i>Procès atéliques</i> 102 occurrences 77%	17 occurrences 13%
	Achèvements 22 occurrences 22%		Achèvements 85 occurrences 64%

ce qu'il impose des bornes extrinsèques à des procès qui ne sont pas en eux-mêmes bornés.

2.2.5.2 Temps, classes aspectuelles et effets de sens

En se combinant avec certaines classes aspectuelles, les temps verbaux donnent lieu à des effets de sens particuliers.

a. Concernant l'imparfait, on observe ce que Dowty [1979] a appelé le *paradoxe imperfectif*. Dowty constate ainsi que, lorsque la forme progressive s'applique à un procès atélique, il implique le même énoncé au *simple past* :

(227) John *was walking* = John *walked*.

En français, on trouve une implication similaire avec le passé composé :

(228) Jean *marchait* = Jean *a marché*.

En revanche, lorsque la forme progressive ou l'imparfait s'applique à un procès télique, ces implications ne valent plus :

(229) John *was buiding* a house \neq John *built* a house.

(230) Jean *construisait* une maison \neq Jean *a construit* une maison.

En d'autres termes, le paradoxe imperfectif réside dans le fait que l'imparfait (comme la forme progressive anglaise) implique que la réalisation du procès a atteint son terme lorsque ce dernier n'est pas borné, alors qu'il ne peut (paradoxalement ?) pas impliquer cette réalisation lorsque le procès est borné.

Ce paradoxe n'est qu'apparent. Il découle très logiquement de l'interaction entre l'aspect grammatical imperfectif de l'imparfait (et de la forme progressive) et la classe aspectuelle du procès. Comme l'a observé Garey [1957], un procès atélique n'a pas besoin d'atteindre un but pour se réaliser, il devient vrai dès son commencement. Au contraire, un procès télique tend vers une culmination qui doit être atteinte pour que le procès soit réalisé, il ne devient donc vrai qu'une fois cette culmination atteinte, lorsque le procès a abouti à son terme. Par conséquent, lorsqu'on emploie l'imparfait, qui représente le procès à un moment situé au-delà de sa borne initiale et en-deçà de sa borne finale, on doit envisager deux cas de figure, selon que le procès est borné ou non :

1. *Le procès est atélique*. L'imparfait indique que le déroulement du procès a bien commencé et donc que ce dernier s'est effectivement réalisé, d'où *Jean marchait* = *Jean a marché*.

2. *Le procès est télélique.* L'imparfait ne dit pas si le procès a atteint son terme et donc si le procès s'est réalisé, on ne peut donc inférer *Jean a construit une maison* de *Jean construisait une maison*.

Précisons que le paradoxe imperfectif n'existe que par défaut, dans des contextes qui ne donne aucune indication sur le déroulement du procès jusqu'à son terme. Dans le cas contraire, on peut tout à fait avoir des procès atéliques qui se poursuivent jusqu'au moment présent :

- (231) Jean-Jacques Rousseau *était* et *reste* un grand bonhomme parfaitement insupportable parce qu'il est l'image même de tout ce que nous voulons cacher de nous-même. (Desnos, *Mines de rien*)
= Jean-Jacques Rousseau *est* un grand bonhomme.

ou des procès téléliques qui se sont bien réalisés jusqu'à leur terme :

- (232) samedi dernier / vous le savez / l'Europe *s'élargissait* à 10 nouveaux pays / la communauté comporte désormais 25 états et a dû adapter ses structures politiques et administratives (Journal télévisé, *TF1*, 8 mai 2004, B.1.2 page 596)
= L'Europe *s'est élargie*

En conclusion, le paradoxe imperfectif n'est pas le signe d'une polysémie de l'imparfait (ou de la forme progressive) qui signifierait, selon le cas, que le procès a bien eu lieu ou qu'il n'a pas eu lieu, mais il est le résultat de l'interaction entre l'imperfectivité de l'imparfait et la classe aspectuelle du procès. La différence d'interprétation procède des propriétés des procès atéliques et téléliques qui ne requièrent pas les mêmes conditions de vérité.

b. Parmi les effets de sens liés à l'interaction temps verbal/classe aspectuelle, on peut aussi citer les effets non prototypiques causés par une dissonance entre les deux catégories. Pour l'imparfait, on peut noter le cas de l'emploi narratif où, souvent, la télélicité du procès entre en interaction discordante avec l'aspect imperfectif de ce temps¹⁶⁷. Ainsi, dans le corpus de Bres [2005*b*] comprenant 700 occurrences d'imparfait narratifs, 87% des cas concernent des procès téléliques [Bres 2005*b*, p. 88-90] dont 81% des procès de type achèvement. Par exemple :

- (233) Dix minutes après, Petit-Claud *entraît* dans l'horrible chambre de David et disait à Eve : « Retournez chez vous, Madame » (Balzac, *Illusions perdues*)

Cependant, comme le souligne Bres, il s'agit là d'une corrélation préférentielle et non systématique¹⁶⁸ (il reste 13% d'imparfaits narratifs avec des procès atéliques). La télélicité du procès n'est donc qu'un ingrédient parmi d'autres, qui participe à l'effet de sens narratif associé parfois à l'imparfait.

Bres résume ainsi la construction de l'effet de sens narratif :

imparfait *narratif* =

(i) demande [+incidence] du cotexte : implication selon laquelle le procès s'est réalisé jusqu'à son terme, (relation de progression), (circonstant frontal), (alinéa), (structure syntaxique de principale ou d'indépendante), (procès de type achèvement)

(ii) offre [-incidence] de l'imparfait

[Bres 2005*b*, p. 77]

Suivant cette analyse, la contribution de la télélicité des procès à l'effet narratif devient claire. Les procès téléliques demandent d'être représentés jusqu'à leur terme, ce qui constitue typiquement une demande d'incidence propre au cotexte narratif. L'imparfait, à l'inverse, ne prend pas en compte les bornes du procès et ne peut donc répondre à cette demande. De là émergent la discordance et l'effet de sens narratif.

167. Voir le chapitre 5 de [Bres 2005*b*].

168. Contrairement à ce qui disent des auteurs comme Martin [Martin 1971] ou Klum [Klum 1961, p. 185], il n'y a pas de correspondance obligatoire entre procès télélique et imparfait narratif.

On peut par ailleurs se demander pourquoi l'imparfait narratif se trouve surtout avec des procès de type achèvement (81% des occurrences du corpus de Bres) et beaucoup moins avec des procès de type accomplissement (6% des occurrences du corpus de Bres) qui sont pourtant aussi des procès téléliques. La réponse réside dans le trait [ponctuel] qui différencie les deux types de procès. N'étant constitué, pour ainsi dire, que d'une borne finale à cause du trait [-ponctuel], le procès de type achèvement entre en interaction très rugueuse avec l'imparfait qui ne tient justement pas compte des bornes d'un procès. Avec les procès accomplissements, le trait [-ponctuel] établit au contraire un espace entre les bornes que l'imparfait peut représenter. La dissonance est donc moins forte avec le procès de type accomplissement, l'effet narratif apparaît donc moins net, entraînant ainsi « des formes de brouillage qui insécurisent la frontière entre interprétation *standard* et interprétation *narrative* de l'imparfait » ([Bres 2005b, p. 90]).

Pour le passé simple, on peut noter l'effet de sens inchoatif qui apparaît parfois au contact de procès atéliques. Comme nous l'avons noté auparavant, le passé simple combiné à un procès atélique peut avoir pour conséquence de focaliser l'attention sur le début du procès. La classe aspectuelle n'est pas en elle-même responsable de cet effet inchoatif, mais c'est souvent un élément cotextuel qui force cette interprétation. Soit l'exemple déjà donné :

(234) Il en avait assez. Il *rentra*. En chemin, il rencontra Lucien. [Gosselin 1996, p. 197]

Ici, le procès suivant le passé simple inchoatif intervient avant le terme du procès précédent, une lecture pleinement perfective n'est donc pas possible. Si l'atélicité n'est pas là la seule cause de l'effet inchoatif, elle en est un élément clé. En effet, les procès atéliques n'imposent pas d'être représentés jusqu'à leur terme (puisque'ils n'ont pas de borne inhérente), ils autorisent donc une focalisation sur la phase initiale du procès. Au contraire, les procès téléliques demandent d'être représentés jusqu'à leur terme et supportent donc moins la focalisation sur le début du procès. C'est d'autant plus vrai pour les procès de type achèvement qui sont dépourvus de durée et qui ne possèdent donc pas à proprement parler de « début ».

En conclusion les classes aspectuelles interagissent de façon importante avec les temps verbaux, en déterminant en partie la distribution des formes verbales en fonction de leur valeur perfective ou imperfective, et en produisant, à leurs contacts, divers effets de sens contextuels. Aucune analyse travaillant sur les faits de discours liés aux temps verbaux ne peut donc faire l'économie des classes aspectuelles des procès.

Nous avons vu jusqu'à présent les deux outils principaux mis en place par l'analyse linguistique pour décrire et expliquer le fonctionnement des temps verbaux : la localisation dans le temps et l'aspect. Nous allons maintenant nous intéresser à une catégorie beaucoup moins développée dans les travaux sur le temps verbal, mais qui offre, nous allons le voir, un fondement cognitif au signifié des temps verbaux ainsi qu'une approche opératoire de certains faits de discours liés à ces formes.

2.3 La fluence du temps

On a pu voir que la représentation de la fluence temporelle est généralement admise dans le champ du lexique et des collocations (cf. les métaphores MOVING TIME et MOVING EGO). Pourtant celle-ci reste totalement absente de la plupart des études sur les temps verbaux. Seuls quelques travaux comme ceux des guillaumiens, de Koschmieder ou de Gosselin, traitent, à notre connaissance, de la dimension dynamique de l'écoulement du temps dans le temps verbal. Nous proposons dans cette partie (i) d'examiner ces différentes théories (ii) d'évaluer la pertinence du concept de fluence temporelle dans le champ du temps verbal, puis (iii) de réfléchir sur une théorisation et sur les applications possibles de ce concept.

2.3.1 Les paradigmes de la fluence temporelle

2.3.1.1 Les guillaumiens : ascendance et descendance

Dans la théorie guillaumienne des temps verbaux, la fluence du temps est appréhendée à travers les notions d'*ascendance* et de *descendance*. Ces notions renvoient avant tout à la double expérience que l'homme a de la fluence du temps. En effet, pour Guillaume, une personne peut éprouver le temps :

- de façon « subjective » - ascendante - comme un espace ouvert devant elle où inscrire son activité ;
- ou, à l'inverse, « objectivement » - de façon descendante - en constatant son irréversibilité [Guillaume 1971, Leçon du 16 décembre 1948].

À ces deux expériences correspondent deux visualisations spatialisées du temps¹⁶⁹. Celui-ci peut être vu comme :

- « [ayant] commencé dans le passé et se produi[sant] consécutivement en direction de l'avenir » ;
- ou comme « ven[ant] du futur, pass[ant] au présent et fu[yant] dans le passé » [Guillaume 1971, Leçon du 16 décembre 1948].

On peut représenter ces conceptions par le schéma 2.13.

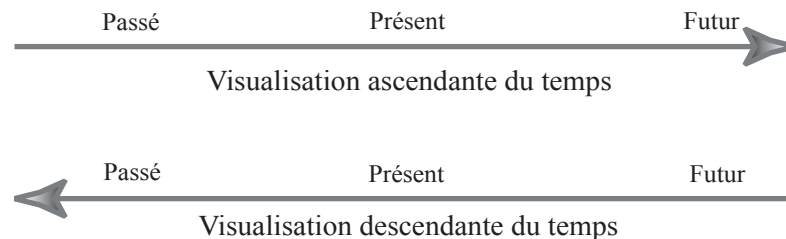


Figure 2.13: Les visualisations ascendante et descendante du temps selon Gustave Guillaume [Guillaume 1971, Leçon du 16 décembre 1948].

À la lecture des différents passages qui en traitent, les notions d'ascendance et de descendance paraissent ambiguës et ne donnent pas de réponse claire à certaines questions : où se situe exactement le mouvement temporel dans ces deux visualisations ? Est-ce la ligne du temps qui se déplace ? Ou bien les actes dans le temps ? À l'instar de Bres [Bres 1997a, p. 163], on peut observer un flottement entre deux positions :

1. soit dans les deux cas (mouvements ascendant et descendant) c'est la flèche du temps qui est en déplacement (cf. figure 2.13), le temps se meut alors du passé vers le futur dans la visualisation ascendante, ou du futur vers le passé dans sa visualisation descendante ;
2. soit il existe, entre les deux cinétismes, une différence qualitative :
 - dans la visualisation descendante, le temps se déplace, « la pensée [...] contempl[ant] passivement en elle, sans réagir, le temps qui descend du futur au passé » [Guillaume 1969b, p. 60] ;
 - dans la visualisation ascendante, le mouvement est imputable à l'homme dont la pensée « activement, en réagissant, [...] remonte le temps du passé au futur », le temps n'est alors plus qu'« un espace ouvert devant [la personne] pour qu'elle y inscrive son activité » [Guillaume 1971, Leçon du 9 décembre 1948].

Ainsi, dans la perspective descendante, c'est le temps qui se déplace, contrairement à la visualisation ascendante où c'est la pensée de l'homme qui progresse dans le temps.

169. Pour Guillaume, l'esprit humain a beaucoup de mal à penser le temps en termes temporels, et a donc tendance à se le représenter à travers des formes spatiales. L'auteur appelle cette structuration du domaine temporel en termes d'espace la *spatialisation du temps* [Guillaume 1969b, p. 209].

Bres prend parti pour la seconde explication qui semble en effet cognitivement plus juste, notamment pour ce qui est du cinétisme ascendant. Ainsi, le temps est pour nous irréversible : le futur se transforme sans cesse en passé (vision descendante), mais jamais le passé en futur ou le révolu en non révolu. Le mouvement temporel ascendant ne peut donc être que celui du sujet (sa pensée, ses activités) remontant le temps à la rencontre des événements.

On peut remarquer que les deux cinétismes définis par Guillaume correspondent traits pour traits aux métaphores MOVING TIME et MOVING EGO décrites par la grammaire cognitive (voir section 1.3.1.2).

- Dans la métaphore MOVING TIME, le temps est descendant : il s'en vient du futur, traverse le sujet immobile et s'en va vers le passé.
- Dans la métaphore MOVING EGO, le temps est immobile, le sujet s'y déplace selon un mouvement ascendant du passé vers le futur.

Voyons maintenant comment Guillaume intègre ces notions dans son analyse du temps verbal.

Guillaume avance que les mouvements ascendant et descendant participent aux signifiés des formes verbales subjonctives et indicatives. Ils apparaissent d'abord au mode subjonctif¹⁷⁰ qui se caractérise par l'apparition de la personne et la différenciation des deux cinétismes temporels qu'elle entraîne [Guillaume 1969b, p. 196]. En effet, pour Guillaume, c'est par rapport à la personne que le temps est perçu comme ascendant ou descendant :

Le mode subjonctif nous offre l'image d'un présent demeuré large, au sein duquel le temps se meut dans les deux sens : le sens descendant et le sens ascendant. Le temps descendant est l'image objective du temps. Si, en effet, nous proposons de considérer le temps objectivement, c'est-à-dire indépendamment des possibilités qu'il apporte à notre activité personnelle, le temps paraît prendre naissance dans le futur éloigné, s'écouler de là en direction du présent, puis passer, franchir le présent, et dès lors fuir irrévocablement dans le passé.

À cette image strictement objective du temps s'oppose une image inversée, subjective : celle du temps qui s'ouvre devant nous pour que nous puissions y inscrire notre activité et notre durée persistante. La vision obtenue du temps est une vision subjective, en liaison étroite avec la considération de l'activité de la personne dans le temps, et, au lieu de se propager dans le sens descendant, elle se propage dans le sens ascendant [Guillaume 1991, p. 141-142].

La ligne du temps peut ainsi être parcourue ou bien de façon descendante « en direction du temps qui s'en est allé » ou bien de façon ascendante « en direction du temps arrivant, non encore venu » [Guillaume 1969b, p. 264]. Ces deux mouvements s'approprient, par affinité, l'un ou l'autre des deux niveaux temporels que partage la ligne du temps du mode quasi-nominal jusqu'au mode indicatif¹⁷¹ :

1. le niveau 1 d'accomplissement ou d'*incidence* se trouve ainsi lié au cinétisme ascendant du temps ;

170. Dans le paradigme guillaumien, l'opération de construction de la représentation du temps dans le verbe, appelée *chronogénèse*, peut être saisie à trois niveaux de son développement. La saisie précoce correspond à l'image simplifiée du temps dans le mode quasi-nominal (infinitif et participe), la saisie médiane correspond à l'image plus complexe qu'offre le mode subjonctif et la saisie finale de la chronogénèse correspond à l'image aboutie du temps dans le mode indicatif (voir *infra*).

171. Selon Guillaume, le mode quasi-nominal permet la distinction de deux niveaux temporels grâce à la ligne du temps :

1. le niveau d'incidence au-dessus de la ligne du temps où le verbe est vu en accomplissement, cela correspond sémiologiquement à la forme infinitive ;
2. le niveau de décadence au-dessous de la ligne du temps où le verbe est vu comme accompli, sémiologiquement cela correspond à la forme du « participe passé ».

La forme du participe présent renvoie quant à elle à une image verbale à cheval sur les deux niveaux [Guillaume 1969b, p. 187-188].

- le niveau 2 d'accompli ou de décadence se trouve quant à lui dévolu au cinétisme descendant [Guillaume 1969b, p. 187-188].

Le niveau 1 et la dynamique ascendante ont pour signifiant le *présent du subjonctif* tandis que le niveau 2 et la marche descendante du temps sont signifiés par l'*imparfait du subjonctif*. Soit figurativement :

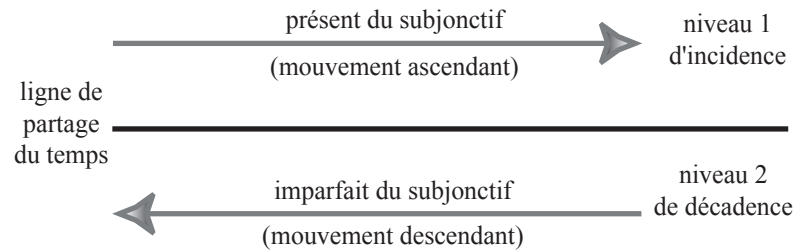


Figure 2.14: La représentation du temps dans le mode subjonctif [Guillaume 1969b, p. 264].

Au mode indicatif, la représentation du temps se complexifie encore avec la double action séparatrice du présent qui s'interpole sur la ligne du temps. D'abord, par sa *position* sur ladite ligne, il permet de différencier l'époque passée de l'époque future. Les deux cinétismes décrits précédemment s'appliquent alors « par affinité » aux deux époques discriminées par le présent. Ainsi, dans les langues romanes,

- le passé se développe en descendance à partir du présent ;
- le futur s'étend en ascendance à partir du présent [Guillaume 1969b, p. 197].

On obtient la représentation du temps du schéma 2.15.

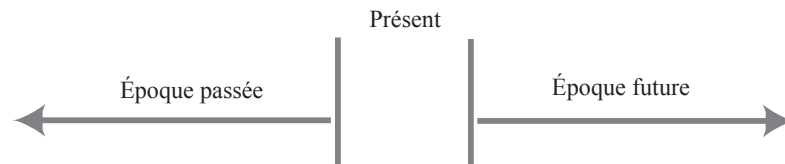


Figure 2.15: L'action séparatrice du présent de position dans le mode indicatif [Guillaume 1969b, p. 197].

Toutefois cela ne signifie pas, pour Guillaume, que toutes les formes du passé sont descendantes ou bien que toutes les formes du futur sont ascendantes. C'est sans compter sur la seconde action séparatrice du présent.

En effet, le présent français agit également par *composition*. Il se compose verticalement d'une parcelle de passé, le chronotype ω , et d'une parcelle de futur, le chronotype α , et possède un cinétisme inhérent du fait de la conversion incessante du chronotype α en chronotype ω . Cette composition se reporte sur les autres époques qui se trouvent de fait chacune divisée en deux niveaux : les niveaux 1 et 2 d'incidence et de décadence évoqués précédemment¹⁷². On obtient la représentation du mode indicatif de la figure 2.16 page suivante :

Dans le mode indicatif, la pensée peut opérer deux saisies transversales de l'image verbale : ou bien une saisie précoce (en incidence) ou bien une saisie tardive (en incidence et en décadence) donnant ainsi lieu aux formes verbales de l'indicatif qu'on connaît. En voici la systématique :

- le *présent* reste un, car il n'exerce pas en lui même son action séparative par composition ;

¹⁷². On observe ici le glissement très fréquent chez Guillaume de la distinction temporelle des chronotypes (futur *versus* passé) qui devient une distinction de niveaux temporels (incidence *versus* décadence).

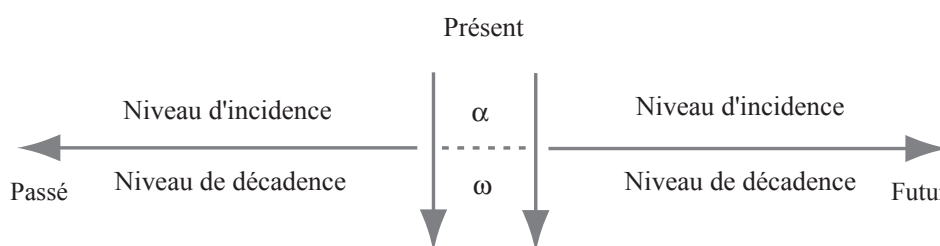


Figure 2.16: La double action séparatrice du présent dans le mode indicatif [Guillaume 1969*b*, p. 211].

- le *passé simple* ou *passé défini* marque le passé saisi en pure incidence et l'*imparfait* le passé saisi en incidence et engagé en décadence ;
- le *futur simple* ou *futur théorique* marque le futur saisi en pure incidence et le *conditionnel présent* ou *futur hypothétique* le futur saisi en incidence et engagé en décadence.

On obtient la représentation du temps dans le mode indicatif de la figure 2.17. La

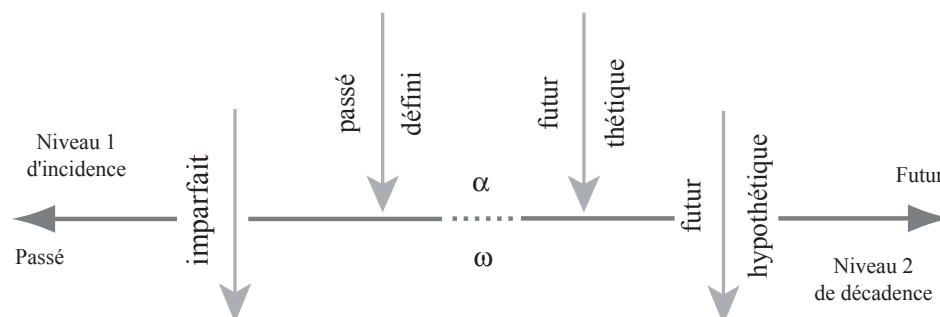


Figure 2.17: Représentation du temps dans le mode indicatif [Guillaume 1969*b*, p. 255].

saisie plus ou moins tardive de l'image verbale produit une opposition qu'on peut, suivant O'Kelly [1997], qualifier d'aspectuelle. En effet, on retrouve là deux façons de se représenter le temps impliqué par un procès : une représentation (i) soit globale en pur accomplissement (ii) soit sécante en accomplissement et en accompli. Autrement dit, cette saisie plus ou moins tardive donne lieu à la distinction entre aspect perfectif et aspect imperfectif.

À partir de cet exposé, nous pouvons constater que, chez Guillaume, la valeur des temps verbaux n'est pas directement décrite en termes de descendance ou d'ascendance (cette opposition est plutôt associée aux époques passées et futures), mais en termes « aspectuels » d'incidence et de décadence. Pourtant à de nombreuses reprises, Guillaume met en rapport le couple ascendance/descendance avec le couple incidence/décadence. Cela semble indiquer que, pour l'auteur, les notions d'ascendance et de descendance pourraient aussi être des catégories aspectuelles. Mais là encore Guillaume semble hésiter entre deux appariements possibles des couples ascendance/descendance et incidence/décadence.

1. Certaines fois Guillaume penche pour une relation symétrique (i) de l'ascendance avec l'incidence d'une part et (ii) de la descendance avec la décadence d'autre part. Soit l'appariement :

ascendance, incidence // descendance, décadence

[Bres 1997*a*, p. 178]

C'est la conception qui ressort de la représentation du temps dans le mode subjonctif (voir *supra*) et qui semble également valoir pour le mode indicatif.

En effet, dans certaines *Leçons*, les chronotypes du présent donnant lieu aux niveaux d'incidence et de décadence sont ainsi opposés : « les deux chronotypes α , ascendant par définition, et ω , descendant par définition » [Guillaume 1991, p. 183].

2. D'autres fois Guillaume semble au contraire choisir une relation asymétrique. En effet, comme le remarque Bres [Bres 1997a, p. 179], la conversion dans le présent d' α en ω , c'est-à-dire de l'incidence en décadence, se fait nécessairement dans un sens descendant, ce dont Guillaume est tout à fait conscient : « Le présent emporte avec soi un cinétisme descendant irréversible, lequel est le cinétisme vrai du temps » [Guillaume 1971, p. 99]. On aurait donc d'une part l'ascendance et d'autre part la descendance avec la conversion de l'incidence en décadence. Soit l'appariement :

ascendance // descendance, incidence/décadence
[Bres 1997a, p. 179]

La plupart des guillaumiens n'ont pas cherché à résoudre cette contradiction qui traverse l'ensemble de l'œuvre de Guillaume. Bres propose néanmoins une issue au problème [Bres 1997a, p. 179-180]. Il suggère d'associer en quelque sorte les cinétismes ascendant et descendant aux deux types de saisie de l'image-temps (en pure incidence et en conversion de l'incidence en décadence) prévus par Guillaume dans le système indicatif. On obtient ainsi les correspondances suivantes.

1. La conversion de l'incidence en décadence se fait selon un mouvement descendant.
2. Le maintien du procès en incidence se fait selon un mouvement ascendant.

Bres explique, pour justifier la seconde correspondance, que le temps impliqué par un procès est vu comme arrivant sans cesse, mais sans jamais pouvoir franchir la ligne du temps et tomber ainsi en décadence. De sorte, « empêché de glisser en deçà, le temps arrivant ne peut continuer d'arriver qu'en inversant le cinétisme descendant en cinétisme ascendant » [Bres 1997a, p. 180].

En posant ces correspondances, Bres articule directement l'ascendance et la descendance au tandem aspectuel perfectivité/imperfectivité qu'il renommera dans ces derniers travaux *incidence/non-incidence*. Ainsi, dans un certain nombre d'études¹⁷³, Bres va défendre cette articulation en associant passé simple et ascendance, et imparfait et descendance. Il écrit ainsi que :

- le passé simple donne à voir, sur la ligne du temps d'univers, l'*inscription* du temps impliqué par le procès comme se réalisant intégralement en seule *incidence* (accomplissement) depuis son point initial jusqu'à son terme. Le temps impliqué est de la sorte représenté selon l'orientation ascendante : du passé vers le futur ;
- l'imparfait donne à voir le temps impliqué par le procès s'inscrivant sur la ligne du temps d'univers comme *conversion incessante de l'incidence en décadence* (accompli), en non marquage de ses clôtures initiale et terminale. Le temps impliqué est de la sorte représenté selon l'orientation *descendante* : du futur vers le passé. [Bres 2000b, p. 62]

D'autres guillaumiens comme Hewson ([Hewson & Bubenik 1997] et [Hewson 1997]) aboutissent aux mêmes déductions. Pour ce dernier, le temps ascendant (*Ascending Time*) et le temps descendant (*Descending Time*), qui définissent selon lui les deux types possibles de temps (*tense*) dans les langues indo-européennes, donnent lieu à deux types d'aspect immanent¹⁷⁴ : « tenses in Descending Time are fundamentally Imperfective (internal view), and tenses in Ascending Time are fundamentally Performative (external vision) » [Hewson & Bubenik 1997, p. 358]. L'opposition entre

173. [Bres 1997b], [Bres 1998a], [Bres 1998c], [Bres 1999d], [Bres 2000b], [Bres 2005b] et [Bres 2005c].

174. L'aspect *immanent* correspond, pour Hewson, à la représentation aspectuelle intrinsèque à chaque temps verbal. Hewson distingue l'aspect immanent de l'aspect synthétique par exemple exprimé par le parfait latin (*amavi*) ou de l'aspect analytique par exemple marqué par les formes composées du français.

temps ascendant et temps descendant relève donc aussi pour Hewson de l'aspect grammatical des temps verbaux.

En conclusion, les travaux des guillaumiens semblent s'orienter vers une correspondance entre le temps descendant et l'aspect imperfectif d'une part, et le temps ascendant et l'aspect perfectif d'autre part. Koschmieder arrive nous allons le voir à la même idée mais dans un cadre théorique tout à fait différent.

2.3.1.2 Koschmieder et le rapport temporel de direction

Koschmieder place la prise en compte de la fluence temporelle au cœur de sa conception du temps verbal, et c'est là l'apport original de son travail. Cet auteur décrit la fluence temporelle en termes de *rapports temporels de direction*¹⁷⁵. Ces rapports temporels sont pour lui psychologiquement fondés et découlent d'un fait concret : le mouvement relatif du présent et du Moi par rapport aux *sites temporels*¹⁷⁶ des événements et à la ligne du temps. Le Moi peut appréhender ce mouvement de deux façons différentes, donnant ainsi lieu à deux représentations spatiales [Koschmieder 1996, p. 14-15] :

- le présent et le Moi progressent sur la ligne du temps et à travers les sites temporels selon la direction *passé* → *futur* ;
- le présent et le Moi sont immobiles et traversés par la ligne du temps et les sites temporels selon la direction inverse *futur* → *passé*.

Ces deux conceptions sont figurées dans les schémas 2.18¹⁷⁷ et 2.19¹⁷⁸ :

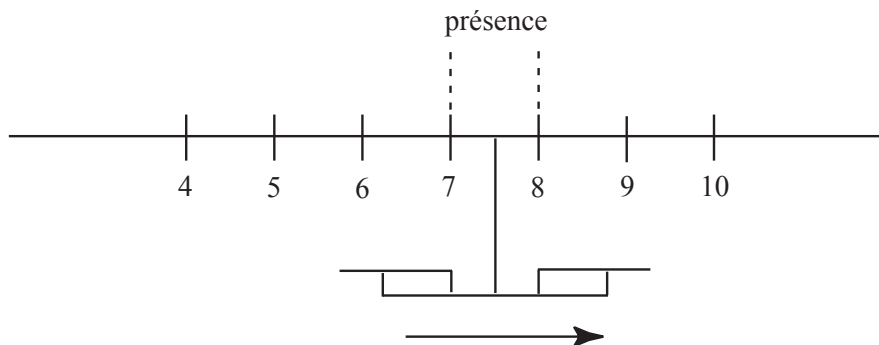


Figure 2.18: Représentation du Moi et du présent en mouvement sur la ligne du temps [Koschmieder 1996, p. 13].

On retrouve exactement, dans ces deux interprétations, les métaphores spatiales du MOVING TIME et du MOVING EGO. L'observateur humain se conçoit ou bien comme se déplaçant du passé vers le futur sur la ligne du temps, ou bien comme restant immobile par rapport au temps qui se déplace du futur vers le passé.

Pour Koschmieder, ces deux rapports de direction sont mis en jeu lorsqu'un locuteur veut, dans un énoncé, mettre un fait en rapport avec le temps. Ce type de rapport

175. Le rapport temporel de direction fait partie, pour Koschmieder, des trois types de rapports temporels logiques qui existent dans les temps verbaux. Les deux autres sont le *rapport temporel d'époque* qui permet de situer le site temporel d'un fait par rapport au locuteur, et le *rapport temporel de résultat* qui caractérise un fait comme l'état résultant d'une action antérieure [Koschmieder 1996, p. 26-27].

176. Le site temporel correspond pour Koschmieder au « moment auquel un processus concret, individuel, se déroule » [Koschmieder 1996, p. 12].

177. La graduation correspond à différents sites temporels qui se succèdent sur la ligne du temps. La flèche correspond au mouvement du Moi et du présent sur la ligne du temps. La « présence » renvoie à la conscience de soi dans le temps, conscience qui doit sa continuité au fait que « le Moi se pose à chaque instant comme ce qui vient d'être et ce qui est sur le point d'être », reliant ainsi « le passé et le futur dans la séquence de présence » [Koschmieder 1996, p. 13].

178. Nous avons remplacé dans le schéma le terme *passé*, qui nous semble être une erreur d'édition, par le terme *présent* : le Moi est effectivement simultané au présent et non au passé.

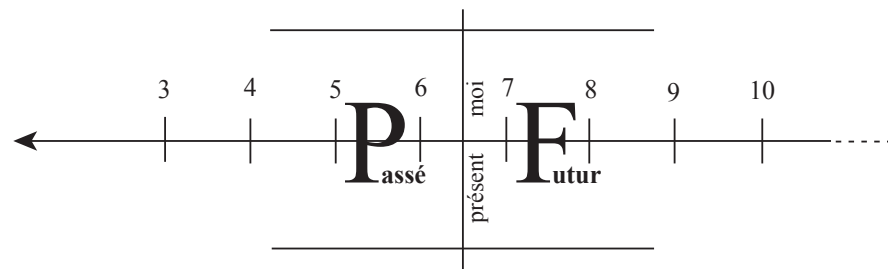


Figure 2.19: Représentation du Moi et du présent immobiles traversés par la ligne du temps en mouvement [Koschmieder 1996, p. 15].

définit alors la direction selon laquelle le fait se déroule aux yeux du Moi (du locuteur et du sujet ¹⁷⁹). On a donc affaire à une catégorie aspectuelle qui correspond, on va le voir, à la dichotomie perfectivité/imperfectivité. Le locuteur a donc deux possibilités [Koschmieder 1996, p. 22-23] :

- soit il appréhende le fait par rapport à un sujet (un Moi) pour lequel il est du présent, *advenant* (ce qui correspond à une représentation imperfective) : le fait est alors représenté **orienté du passé vers le futur** ;
- soit il appréhende le fait en fonction de son site temporel, il doit alors obligatoirement être considéré dans sa globalité, comme *advenu* (ce qui correspond à une représentation perfective) : le fait est donc représenté **orienté du futur vers le passé**.

Chez Koschmieder, la représentation imperfective d'un événement *advenant* se caractérise donc par une directionnalité *passé* → *futur* alors que la représentation perfective d'un événement vu comme *advenu* se caractérise par une directionnalité *futur* → *passé*. Soit :

rapport de direction *passé* → *futur* = aspect imperfectif

rapport de direction *futur* → *passé* = aspect perfectif

Koschmieder arrive donc à des conclusions qui contredisent celles des guillaumiens : alors que, pour l'un, les formes imperfectives donnent à voir le procès du passé vers le futur (rapport de direction *passé*→*futur*), pour les autres, ces mêmes formes représentent un procès dans la direction inverse (visualisation descendante). Parallèlement, les formes perfectives envisagent le procès du futur vers le passé pour l'un (rapport de direction *futur*→*passé*), et du passé vers le futur pour les autres (visualisation ascendante). Nous pensons que dans ce cas, ce sont les guillaumiens qui ont raison.

Prenons d'abord comme référentiel fixe celui donné par le présent de l'observateur humain. Le temps est alors conçu comme se déplaçant du futur vers le passé, du non révolu vers le révolu et pas l'inverse. Le procès est donc vu de façon descendante selon un rapport de direction *futur* → *passé*. Ensuite, si le fait est envisagé par rapport à son site temporel, c'est la ligne du temps contenant les événements qui constitue le référent fixe. On a donc cette fois-ci affaire au cinétisme ascendant. Le sujet se déplaçant à travers les événements depuis le passé vers le futur, le procès est représenté de façon ascendante selon un rapport de direction *passé* → *futur*. En bref, un fait conçu comme *advenant* présente une directionnalité *futur* → *passé* et non *passé* → *futur*, et un fait conçu comme *advenu* possède une directionnalité *passé* → *futur* et non *futur* → *passé*.

Koschmieder se propose également de décrire comment certaines langues (les langues slaves, le grec, l'anglais, le latin, l'akkadien, l'hébreu) actualisent le rapport

179. Pour Koschmieder, le sujet n'est pas (forcément) le « sujet grammatical », il s'agit plutôt du « sujet logique » [Koschmieder 1996, p. 22].

temporel de direction dans les catégories grammaticales. Il arrive à la conclusion suivante : c'est l'aspect qui est chargé, dans ces langues, d'exprimer ce type de rapport temporel. Son étude fait ainsi apparaître trois types de formes verbales :

- les formes *imperfectives* : les verbes slaves imperfectifs¹⁸⁰, le présent¹⁸¹ comme le présent slave et grec, le participe présent, la forme progressive anglaise, l'imparfait latin et français, l'« imparfait » akkadien et hébreu : celles-ci expriment la direction *passé* → *futur* ;
- les formes *perfectives* : les verbes slaves perfectifs, le participe passé, l'aoriste grec, les formes verbales fléchies de l'anglais¹⁸², le parfait latin, le passé simple français, le « prétérit » akkadien, le « parfait » hébreu : celles-ci expriment la direction *futur* → *passé* ;
- des formes neutres comme le futur grec : elles n'expriment pas en elle-même le rapport de direction.

En conclusion, la conception de la fluence temporelle développée par Koschmieder rejoint dans les grands principes celle des guillaumiens : les deux visualisations possibles de la fluence sont associées à l'opposition aspectuelle entre formes perfectives et formes imperfectives et permettent ainsi de prendre en compte la dimension dynamique de l'écoulement du temps impliqué par un procès. Intéressons-nous maintenant à un autre paradigme du temps verbal qui a intégré la fluence temporelle d'une façon tout à fait différente et originale : celui de Gosselin.

2.3.1.3 Gosselin et la monstration du procès

Gosselin aborde la problématique de la fluence temporelle d'une façon tout à fait inédite. La fluence temporelle ne sert pas à caractériser, chez lui, la valeur des temps verbaux. Il s'agit plutôt de prendre en compte, lors de la monstration d'un procès dans un énoncé, la dimension dynamique de la représentation temporelle qui est donnée. Avant de développer son point de vue, voyons sur quels éléments il se fonde.

Gosselin part de la métaphore spatiale du temps telle qu'elle se manifeste dans le langage (notamment dans les collocations). Il pose alors que la *Gestalt conceptuelle* du temps met en œuvre deux types de temporalité :

- une temporalité associée au sujet : pour ce dernier « le temps court du passé vers le futur » ;
- une temporalité associée au procès, c'est-à-dire à l'événement : pour celui-ci « le temps vient du futur et se dirige vers le passé » [Gosselin 2005, p. 100].

Pour Gosselin, ces deux temporalités forment les deux mouvements simultanés d'une dynamique double qu'il figure dans le schéma 2.20.

À partir de cette double dynamique de sens opposés, Gosselin propose une métaphore de la monstration/perception d'un procès conçue en termes spatiaux. Le sujet ouvre sur l'axe temporel du procès une « fenêtre »¹⁸³ à travers laquelle il perçoit les changements/procès au fur et à mesure qu'ils défilent devant cette fenêtre [Gosselin 2005, p. 100-101]. Gosselin propose pour l'illustrer le schéma 2.21 page suivante.

Pour Gosselin, cette gestalt est à l'œuvre en discours lors de la monstration du procès par un temps verbal. Le repère constitué par le sujet correspond alors à l'intervalle d'énonciation et la fenêtre ouverte par ce sujet sur l'axe temporel du procès

180. Les langues slaves ont pour particularité de posséder des affixes qui marquent entre autres l'opposition sécance/globalité. Koschmieder considère qu'il s'agit là d'un phénomène d'ordre grammatical et non lexical. C'est pourquoi il le traite comme une catégorie grammaticale exprimant le rapport temporel de direction.

181. Le présent dont parle Koschmieder est plus une forme aspectuelle que temporelle. Celui-ci doit en effet répondre à la question : *Que fais-tu là ?*. De sorte le présent renvoie moins au moment de la locution, qu'au fait que le sujet se trouve à l'intérieur de l'espace occupé par le procès.

182. À l'exception du présent précise Koschmieder.

183. Gosselin parle dans son premier ouvrage d'un « champ » à l'intérieur duquel les changements entrent et sortent à mesure que le temps s'écoule [Gosselin 1996, p. 181].

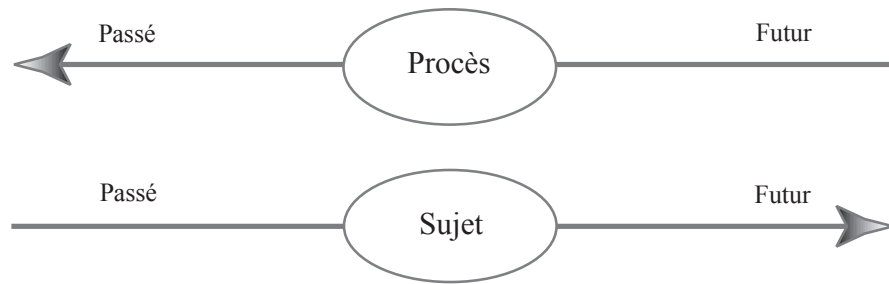


Figure 2.20: La double dynamique du temps dans le langage [Gosselin 2005, p. 100].

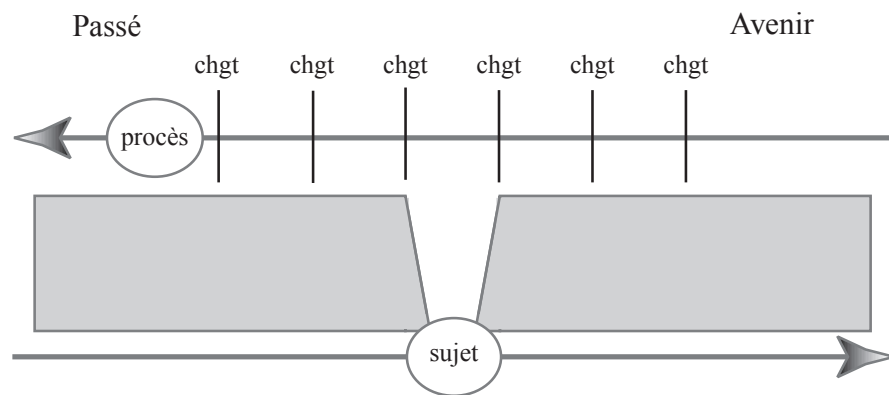


Figure 2.21: La gestalt conceptuelle de la monstration/perception d'un procès (d'après Gosselin [Gosselin 1996, p. 81]).

à l'intervalle de référence. L'auteur figure ainsi dans le schéma 2.22¹⁸⁴ un exemple de la monstration d'un procès.

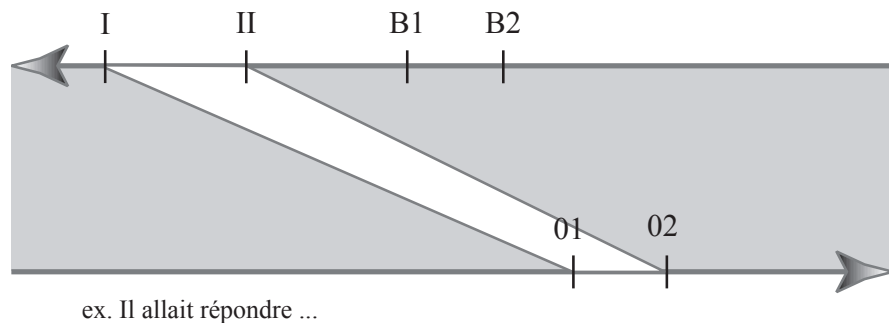


Figure 2.22: La monstration d'un procès par un temps verbal [Gosselin 2005, p. 101].

En bref, chez Gosselin, toute monstration d'un procès en discours implique la représentation de la dynamique double de la fluence temporelle, et cela quel que soit le temps employé. On retrouve donc aussi chez cet auteur la double appréhension du

184. Rappelons que Gosselin note [01,02] l'intervalle d'énonciation, [B1,B2] l'intervalle du procès et [I,II] l'intervalle de référence.

temps déjà observée chez les grammairiens cognitivistes, chez les guillaumiens et chez Koschmieder. Cependant cette conception est originale à plusieurs égards.

D'abord, contrairement à ce que défend la grammaire cognitive, il n'existe pas de repère statique dans la représentation de la fluence temporelle : chaque mouvement (ascendant et descendant) fournit un système de repérage à l'autre. Ainsi, les procès sont repérés par rapport au moment de l'énonciation qui se déplace vers le futur, l'énonciation étant elle-même repérée par rapport aux événements glissant vers le passé. Chaque repère est donc en mouvement. Gosselin compare cette double dynamique au mouvement du rameur décrit dans les *Géorgiques* : « sur le fleuve nous sommes le rameur qui lutte à contre-courant »¹⁸⁵ [Gosselin 2005, p. 101].

Ensuite, l'application de la fluence temporelle aux temps verbaux diffère nettement de ce que proposent les guillaumiens et Koschmieder. Pour Gosselin, les deux types de temporalité sont conjointes lors de la représentation d'un événement. Le locuteur n'a donc pas le choix entre l'une ou l'autre temporalité, comme c'est le cas chez les guillaumiens et chez Koschmieder : les deux dynamiques sont obligatoirement associées. Il n'y a donc pas, dans le paradigme de Gosselin, d'opposition aspectuelle liée à l'alternance des deux types de visualisation de la fluence du temps.

Cette conception ne nous semble pas adéquate pour plusieurs raisons. D'une part, théoriquement, la représentation du temps comme double dynamique de sens opposés apparaît comme une complexification de la métaphore du temps décrite par la grammaire cognitive. Et comme aucune donnée ne semble aller en particulier dans ce sens, il paraît plus simple de concevoir le temps comme un mouvement relatif du sujet par rapport aux procès pouvant être envisagé tour à tour du point de vue du sujet ou du procès. D'autre part, cognitivement parlant, l'absence de repère fixe ne semble pas non plus justifiée. En effet, la métaphore perceptive sur laquelle s'appuie Gosselin nécessite toujours un référent statique : lorsqu'on observe un mouvement, on le considère toujours par rapport à un élément fixe qui permet contrastivement de l'observer¹⁸⁶.

Pour justifier son choix, Gosselin avance qu'un sujet peut « penser (« percevoir ») les deux mouvements simultanément » [Gosselin 1996, p. 80] en donnant pour illustration la phrase suivante :

(235) *ça va venir* [Gosselin 2005, p. 101]

En effet, dans cet exemple, les verbes *aller* et *venir* renvoient respectivement aux deux types de temporalité ascendante et descendante. Cependant, comme nous l'avons vu en section 1.3.1.2, ces deux verbes correspondent à deux événements différents (voir schéma 1.6) : *venir* s'applique à l'événement *ça* et réfère alors à la période précédant cet événement (lorsque l'on dit « ça vient », c'est que *ça* n'est pas encore arrivé), tandis que *aller* porte sur *venir* et désigne la période qui sépare *venir* du locuteur. Ainsi, chaque événement présente une temporalité particulière. L'exemple de Gosselin ne prouve donc pas que les deux dynamiques temporelles peuvent être simultanément conçues pour un même événement.

Gosselin avance un deuxième argument : la construction de la temporalité narrative. Selon lui, toute narration présente une double dynamique temporelle : « à mesure que le récit *avance* (sur l'axe du sujet), les événements *défilent* (selon la dynamique temporelle de l'objet) » [Gosselin 1996, p. 92]. Gosselin précise que, la plupart du temps, le récit progresse sans que le regard du sujet ne bouge : le cheminement temporel procède alors de la fixité du regard du sujet-énonciateur qui laisse défiler les procès successifs à travers son champ d'observation. Cependant, il arrive parfois que le sujet déplace son champ d'observation en avant (prolepse) ou en arrière (analepse) en utilisant des marqueurs particuliers (plus-que-parfait, circonstanciels ...).

185. Virgile : *Géorgiques* I.

186. Guillaume avait déjà signalé l'impossibilité de percevoir les deux cinétismes en même temps [Guillaume 1971, p. 92].

Tableau 2.17: Théories de la fluence temporelle.

	MOVING TIME	MOVING EGO
Les guillaumiens	Ascendance	Descendance
	Saisie précoce	Saisie tardive
	incidence	conversion de l'incidence en décadence
	aspect incident	aspect non incident
Koschmieder	Rapport de direction passé → futur	Rapport de direction futur → passé
	Fait appréhendé par rapport à son site temporel	Fait appréhendé par rapport à un Moi
	Procès advenant	Procès advenu
	Imperfectivité	Perfectivité
Gosselin	Temporalité selon le procès	Temporalité selon le sujet

L'explication est élégante, mais ne fournit pas non plus d'argument déterminant en faveur d'une double dynamique de sens opposés. D'abord, les deux dynamiques temporelles décrites par Gosselin ne correspondent en fait qu'à un seul mouvement envisagé de deux façons différentes. Le cheminement temporel narratif peut en effet être vu tour à tour comme :

1. le mouvement des événements allant à la rencontre du sujet (ou de son champ d'observation) du plus ancien au plus récent ;
2. le mouvement du sujet (ou de son champ d'observation) vers les événements qu'il rencontre, également du plus ancien au plus récent.

Quel que soit le point de vue, la chronologie des événements reste la même : ils rencontrent le point d'observation du sujet dans un ordre donné¹⁸⁷. Ce n'est donc pas la dynamique du récit qui est double, mais l'interprétation qu'on peut en donner. Quant à la fixité habituelle du « regard » du sujet par rapport au flux des événements, elle peut être aussi bien conçue comme la progression du sujet à travers un ensemble d'événements fixes¹⁸⁸. Enfin, les possibles déplacements du regard du sujet (rétrospection et prospection) sont tout à fait compatibles avec les deux points de vue des métaphores MOVING TIME et MOVING EGO : dans les deux cas, le sujet-énonciateur peut décider d'avancer ou de reculer son champ d'observation sans suivre l'ordonnement chronologique des événements.

En définitive, la fluence du temps semble plus justement appréhendée comme mouvement relatif du sujet par rapport aux événements que comme « double dynamique de sens opposés ».

2.3.1.4 Résumé et conclusion

Comparons les oppositions développées dans les différentes théorisations de la fluence temporelle (voir tableau 2.17).

On retrouve, dans les trois paradigmes examinés, les métaphores spatiales du temps décrites par la grammaire cognitive. Les perspectives MOVING TIME et MOVING EGO correspondent ainsi au couple ascendance/descendance chez les guillaumiens, aux rapports de direction *passé* → *futur* et *futur* → *passé* chez Koschmieder et aux

187. Il s'agit de l'« ordre de découverte » (*order of discovery*) dans lequel les protagonistes voient les événements et dans lequel le narrateur les décrit [Dowty 1986].

188. Cela donne alors lieu à la représentation du récit comme « mise en ascendance des événements » (cf. [Bres 1994]).

temporalités selon le procès et selon le sujet de Gosselin. On peut cependant noter une divergence. Chez les guillaumiens et chez Koschmieder, les deux types de fluence temporelle sont considérés comme des catégories aspectuelles, mais pas chez Gosselin. Ce dernier postule une double dynamique de sens opposés où les deux temporalités sont nécessairement conjointes dans l'actualisation phrastique d'un événement. Nous avons vu que théoriquement et cognitivement cette conception n'était pas adéquate, et c'est pourquoi nous optons pour le point de vue aspectuel défendu par les guillaumiens et Koschmieder.

Ces derniers sont néanmoins en désaccord sur le sémantisme aspectuel impliqué par les deux perspectives de la fluence temporelle :

- chez Koschmieder, le déplacement du temps vers le sujet (MOVING TIME) et la progression du sujet dans le temps (MOVING EGO) sont respectivement associés à l'aspect perfectif et à l'aspect imperfectif ;
- au contraire, chez les guillaumiens comme Bres et Hewson, la descendance du temps et l'ascendance du sujet dans le temps impliquent respectivement une saisie sécante et une saisie globale du procès.

Nous avons montré que cette seconde solution était la seule acceptable cognitivement. On obtient donc les correspondances suivantes :

perspective MOVING EGO = aspect perfectif

perspective MOVING TIME = aspect imperfectif

En conclusion, le concept de fluence temporelle paraît utile dans l'analyse du temps verbal dans la mesure où il pourrait rendre compte de la dimension dynamique du temps impliqué par un procès à travers les perspectives MOVING TIME et MOVING EGO, fournissant ainsi un fondement cognitif et une compréhension approfondie de l'opposition aspectuelle perfectif/imperfectif. Nous tenterons dans la prochaine partie de fournir des arguments supplémentaires allant dans ce sens.

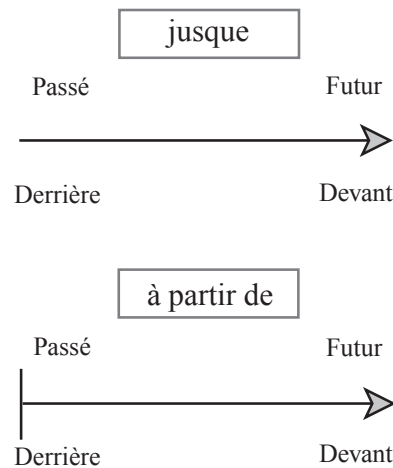
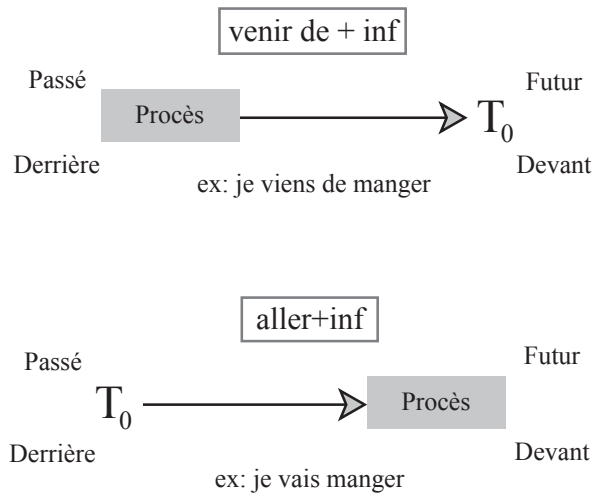
2.3.2 De la pertinence de la fluence temporelle

Le premier argument que l'on peut invoquer est cognitif : nous percevons (et nous concevons) le temps comme foncièrement dynamique. Il semble donc logique de penser que les temps verbaux, qui expriment le temps, traduisent également cette dimension dynamique.

Ensuite, sur le plan linguistique, la fluence temporelle se trouve exprimée dans de nombreux items lexicaux et grammaticaux. Nous avons évoqué en section 1.3.1.2 un certain nombre de collocations en anglais et en français qui reflétaient les visualisations *moving time* et *moving ego*. Mais on peut également citer de très nombreux exemples déjà observés dans le domaine grammatical. On peut ainsi évoquer les prépositions temporelles d'origine spatiale *jusque* et *à partir de*. *Jusque* exprime un mouvement vers une limite ultérieure tandis que *à partir de* implique le début d'un mouvement à partir d'une limite. Temporellement, *jusque* et *à partir de* supposent donc que l'avenir est « devant » et que le passé est « derrière » : ces deux prépositions relèvent de la métaphore MOVING EGO. On peut représenter leur sémantisme dans le schéma 2.23.

Les auxiliaires fournissent également des exemples d'items d'origine spatiale marquant la fluence temporelle. En français, on a ainsi les auxiliaires *venir de*+infinitif et *aller*+infinitif. Le premier renvoie à un événement qui s'est produit dans le passé immédiat et le second à un événement qui va se produire dans un futur proche. Quant à leur sens spatial, il implique, pour l'un, l'origine d'un mouvement centripète vis-à-vis d'un référent, et, pour l'autre, un mouvement centrifuge vis-à-vis d'un référent¹⁸⁹. Donc, en termes de métaphore spatiale, on se trouve pour ces deux auxiliaires dans une configuration du type *moving ego* : le passé se situe à l'*arrière* et le futur à l'*avant*. On peut donner une représentation du signifié de ces deux auxiliaires dans le schéma 2.24 page suivante.

189. Le référent est l'énonciateur et donc temporellement T_0 , le moment de l'énonciation.

Figure 2.23: Signifiés des prépositions temporelles *jusque* et *à partir de*.Figure 2.24: Signifiés des auxiliaires *venir de+inf* et *aller+inf*.

Si de nombreuses catégories grammaticales temporelles marquent ainsi la fluence du temps, les temps verbaux pourraient très bien s'ajouter à cet ensemble.

Enfin, d'un point de vue diachronique, on remarque que dans les langues naturelles, un grand nombre de formes verbales dérivent d'expressions lexicales impliquant la fluence temporelle. Les travaux de Bybee *et al.* [1994] fournissent de ce point de vue de précieux renseignements sur un vaste panel de langues. Nous retiendrons les faits suivants.

Bybee *et al.* [1994] notent d'abord que les sources lexicales des formes verbales à valeur passée¹⁹⁰ et/ou « perfective »¹⁹¹, qui ne sont pas formées sur des auxiliaires

190. Comme le *simple past* anglais.

191. L'origine lexicale de ces formes verbales n'est pas connue de façon uniforme [Bybee *et al.* 1994, p. 56]. Les formes exprimant l'accomplissement jusqu'à sa complétion, le résultat ou l'antériorité sont pour la moitié d'entre elles relativement transparentes. Par contre, seulement un cinquième de celles qui dénotent en propre le passé ou la perfectivité ont des sources lexicales connues. Néanmoins, comme les formes complétives, résultatives et antérieures évoluent, selon les auteurs, en formes passées et/ou perfectives, ces derniers font l'hypothèse que les faits constatés pour les premières formes valent également pour les secondes.

statiques¹⁹², ont un sens clairement dynamique. Il s'agit le plus souvent de verbes exprimant une action - « finir » ou « être fini, achevé » etc. - ou un mouvement - par exemple « aller », « mettre dans », « enterrer », « jeter au loin », « venir », « venir de », « se lever », « monter » etc. - mais aussi des adverbes ou des affixes désignant une direction - « au loin » « vers le haut », « vers l'intérieur » etc. - (cf. [Bybee *et al.* 1994, p. 58, 64]).

À l'inverse, les auteurs observent que la majorité des formes progressives dont l'origine est connue - elles représentent presque la totalité des formes « imperfectives » répertoriées - dérivent d'expressions locatives non dynamiques. La notion d'espace est alors signifiée, soit par un verbe auxiliaire qui exprime le plus souvent une posture (« être assis », « être debout » « être couché ») ou le fait d'être à un certain endroit (« être à » « rester » ou plus spécifiquement « vivre » « résider ») [Bybee *et al.* 1994, p. 129-130], soit par des prépositions ou des postpositions indiquant une localisation : « à » « dans » « sur » etc. [Bybee *et al.* 1994, p. 129]. Les auteurs déduisent de ces données que « la fonction originelle de la forme progressive est de localiser un agent comme étant au milieu d'une activité » [Bybee *et al.* 1994, p. 133]¹⁹³.

En bref, les formes passées et/ou perfectives (à l'exception des résultatifs et des antérieurs formés sur des auxiliaires statiques) sont très majoritairement dérivées d'items dynamiques indiquant un mouvement de l'agent, tandis que les formes progressives (imperfectives) sont issues d'expressions non dynamiques situant spatialement (et donc temporellement) l'agent au milieu d'une activité. On retrouve là les deux attitudes du sujet humain (que nous appelons désormais Moi) dans les métaphores MOVING EGO et MOVING TIME :

1. dans la perspective MOVING EGO, le Moi est dynamique : il progresse dans le temps ;
2. dans la perspective MOVING TIME, le Moi est statique et subit passivement la course du temps.

À partir de ces faits, on peut supposer que le signifié dynamique des formes passées et/perfectives reflète l'attitude active du Moi dans la métaphore MOVING EGO, et que le signifié locatif des formes progressives marque la posture statique du Moi dans la métaphore MOVING TIME.

Ainsi, l'origine lexicale des formes verbales étudiées par Bybee *et al.* [1994] corrobore notre hypothèse selon laquelle les visions opposées offertes dans les métaphores MOVING TIME et MOVING EGO peuvent se traduire grammaticalement par l'opposition aspectuelle perfectivité/imperfectivité.

En conclusion, les éléments cognitifs, synchroniques et diachroniques évoqués suggèrent que les métaphores spatiales MOVING EGO et MOVING TIME peuvent se révéler éclairantes dans l'analyse du temps verbal, et plus particulièrement dans l'étude de l'opposition aspectuelle perfectivité/imperfectivité. Nous proposons dans un dernier paragraphe de théoriser, dans cette optique, la notion de fluence temporelle et de préciser le lien qui existe entre les deux facettes de la fluence temporelle et les aspects grammaticaux perfectif et imperfectif.

2.3.3 Pour une approche cognitive de la fluence temporelle

2.3.3.1 Essai de théorisation

Nous adoptons la métaphore de la perception/monstration du temps de Goselin qui permet de voir l'énonciation comme une simulation de perception : dire (c'est-à-dire représenter linguistiquement) une situation, c'est en quelque sorte voir et donner à voir cette situation. Suivant cette métaphore, nous posons que le moment

192. Comme c'est le cas pour les formes résultatives ou pour certaines formes antérieures ou parfaites (cf. le *perfect* anglais).

193. « [...] the original function of progressive is to give the location of an agent as in the midst of an activity ».

Tableau 2.18: Fluence et représentation du temps interne du procès

	<i>Plan de la métaphore spatiale</i>	<i>Plan de la référence temporelle</i>
<i>L'énonciateur</i>	Il montre/perçoit le mouvement relatif entre le procès et le moi à partir un référent fixe ¹⁹⁵ .	Il réfère à la fluence du procès par l'intermédiaire d'un repère : le moment de référence.
<i>L'événement</i>	(i) Comme entité en mouvement, il est montré/perçu par l'énonciateur. (ii) Comme référent, il ouvre un champ de perception/monstration.	(i) Il est l'objet de la référence temporelle. (ii) Il fournit le moment de référence.
<i>Le Moi</i>	(i) Comme entité en mouvement, il est montré/perçu par l'énonciateur. (ii) Comme référent, il ouvre un champ de perception/monstration.	(i) Il est l'objet de la référence temporelle. (ii) Il fournit le moment de référence.

de référence impliqué par les temps verbaux représente ce qui est perçu/montré du procès. Le moment de référence permet ainsi d'ouvrir un « champ » à travers lequel le procès est donné à voir et grâce auquel ce dernier est situé dans le temps. Nous complétons ce dispositif à l'aide des métaphores MOVING TIME et MOVING EGO qui permettent de concevoir la fluence du temps du procès comme un mouvement dans l'espace. En faisant la synthèse des deux types de métaphores : la métaphore de la perception/monstration du procès et les métaphores MOVING TIME et MOVING EGO, nous proposons de voir la représentation du temps du procès comme la perception/monstration d'un mouvement dans l'espace.

Cette représentation du temps interne du procès implique trois protagonistes : l'énonciateur(-locuteur), l'événement et le Moi ¹⁹⁴, qui jouent chacun un rôle particulier sur le plan conceptuel de la métaphore spatiale (la fluence du temps impliqué par le procès est perçu/montré comme un mouvement dans l'espace) et sur le plan sémantique de la référence temporelle, le premier plan déterminant en partie le second plan. Leurs fonctions sont présentées dans le tableau 2.18.

Suivant le cinétisme temporel (ascendant ou descendant), le procès et le Moi ont des statuts différents (référent statique ou entité en mouvement). Ce sont ces différences qui rendent compte, selon nous, de l'opposition entre l'aspect perfectif et l'aspect imperfectif.

Dans une perspective MOVING TIME :

- le (temps impliqué par le) procès constitue l'entité en mouvement observée par l'énonciateur ;
- le Moi est fixe, il est donc le référent ouvrant un champ de perception/monstration pour l'énonciateur.

Suivant l'argumentation de Koschmieder [Koschmieder 1996, p. 22-23], cette situation implique nécessairement une saisie imperfective du procès. En effet, le Moi, en tant que référent, fournit un moment repère dans le temps : le moment de référence T_R . Ce

194. Nous préférons le terme Moi au terme ego employé par la grammaire cognitive. Ce Moi correspond à la figure humaine dans l'espace de la métaphore spatiale du temps comme mouvement. Il peut être ou non identifié selon les contextes, et correspondre tour à tour au sujet syntaxique, au locuteur, à un personnage etc.. Le critère essentiel pour son identification est sa coïncidence spatio-temporelle avec l'événement décrit par le procès, car, en ascendance comme en descendance, le Moi rend compte du temps impliqué par le procès.

moment correspond alors à la conscience du Moi d'être situé dans le temps, c'est-à-dire à la conscience d'un présent¹⁹⁶. Comme tel T_R implique un période de temps très courte¹⁹⁷ et ne peut donc embrasser la totalité de la durée d'un procès. Seule la partie coïncidant avec T_R est envisagée. Cela rejoint ce que Gosselin appelle la « contrainte aspectuelle sur la simultanéité » et selon laquelle « un sujet ne peut embrasser du regard un procès qui est simultanément à sa perception » car « toute situation perceptive implique une **distance** entre le sujet et l'objet et que la distance détermine la taille du champ de vision du sujet, les procès présents sont « trop près » du regard du sujet[...] pour que leur figure lui soit accessible » [Gosselin 1996, p. 86]. Autrement dit, le Moi, en tant que sujet observateur, n'a pas suffisamment de distance vis-à-vis de son objet, le procès¹⁹⁸, pour pouvoir l'envisager dans sa totalité; le champ de perception/observation qu'il ouvre ne permet donc de référer qu'à une partie du procès. En conclusion, la représentation du temps impliqué par le procès est partielle, imperfective. On peut l'illustrer par le schéma 2.25. Ainsi, seul un moment du procès est envisagé, celui qui coïncide avec T_R (la partie du procès non hachurée figurée en gris).

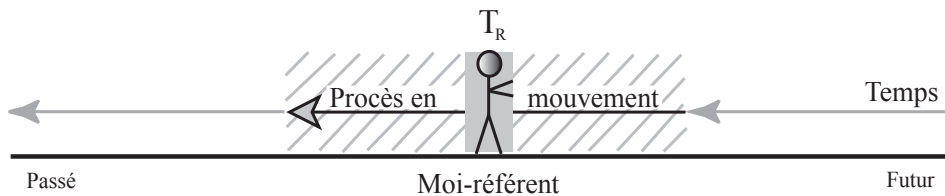


Figure 2.25: Représentation d'un procès selon la métaphore MOVING TIME.

Dans une perspective MOVING EGO :

- le procès est fixe, il est donc le référent ouvrant un champ de perception/monstration pour l'énonciateur ;
- le Moi constitue l'entité en mouvement observée par l'énonciateur .

Cette situation implique, selon Koschmieder [Koschmieder 1996, p. 23], une saisie globale du procès. En effet, dans la perspective MOVING EGO, le procès est le référent fixe : il fournit donc le moment de référence T_R qui servira de repère. Or, le procès ne peut fournir ce repère que s'il est considéré dans son entier¹⁹⁹. En tant que référent et repère temporel, le procès est donc forcément envisagé dans sa globalité. Celui-ci permet ensuite d'ouvrir un champ à travers lequel sera perçu/montré le mouvement ascendant du Moi. On peut l'illustrer à l'aide de la figure 2.26.

En résumé, selon le cinétisme temporel choisi, le Moi et le procès jouent tour à tour le rôle de référent. Lorsque le moi est référent, l'appréhension du procès est imperfective ; lorsque le procès est le référent, son appréhension devient perfective.

Notons que les métaphores spatiales MOVING TIME et MOVING EGO peuvent également être utiles dans la description d'autres tiroirs. Nous évoquerons ici une hypothèse sur un possible traitement du conditionnel, hypothèse que nous ne pourrions malheureusement pas approfondir ici faute de temps. Supposons que le morphème *-ait* (commun au conditionnel et à l'imparfait) soit responsable de la conception descendante du temps selon la perspective MOVING TIME. En conséquence, le conditionnel

196. Koschmieder parle lui de « présence » pour désigner cette conscience du Moi. Elle a selon lui pour caractéristique d'être située dans le temps (elle possède un « site temporel ») et de progresser vers le futur par rapport à la ligne du temps [Koschmieder 1996, p. 13-14].

197. En tant que conscience de présent, T_R se rapproche du présent psychologique qui implique un empan temporel assez court.

198. Dans le cas d'une représentation du temps interne du procès, le Moi est forcément situé entre les bornes du procès.

199. Nous reprenons ici l'argument de Koschmieder : « lorsqu'un fait est envisagé selon son site temporel [cela revient à dire qu'il sert de référent : sa position dans le temps sert à sa propre référence] il doit obligatoirement être considéré comme un bloc, dans sa totalité » [Koschmieder 1996, p. 23].

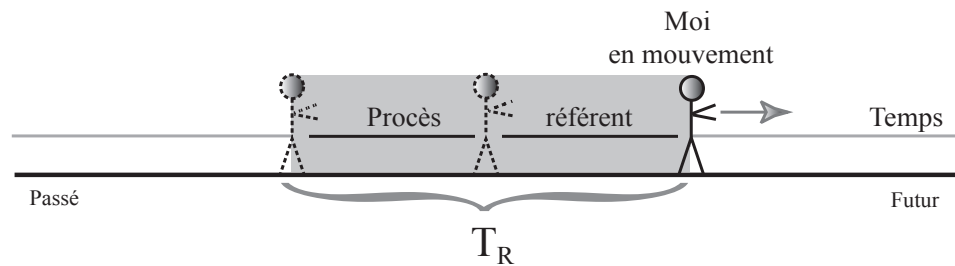


Figure 2.26: Représentation d'un procès selon la métaphore MOVING EGO.

impliquerait également la présence dans le passé d'un Moi qui appréhende le temps de façon descendante (morphème *-ait*) et qui envisage un événement postérieur à sa position (morphème *-r-* du conditionnel). Cette hypothèse nous paraît intéressante car elle permet d'expliquer par la présence d'un Moi situé dans le passé pourquoi l'imparfait et le conditionnel ont des affinités avec le dialogisme (voir section suivante), c'est-à-dire avec l'émergence d'un énonciateur secondaire (passé).

En conclusion, la métaphore de la perception/monstration du temps et les métaphores MOVING TIME et MOVING EGO permettent d'expliquer les points de vue perfectif et imperfectif sur le temps impliqué par un procès, et pourraient donc constituer le fondement cognitif de cette opposition aspectuelle. Nous parlerons donc, suivant Guillaume, de temps *descendant* pour les tiroirs qui envisagent le temps selon la perspective MOVING TIME (comme l'imparfait), et de temps *ascendant* pour les tiroirs qui conçoivent le temps selon la perspective MOVING EGO (comme le passé simple).

Maintenant nous proposons de voir dans un dernier paragraphe quelques faits linguistiques dont les notions d'ascendance et de descendance permettraient de rendre compte.

2.3.3.2 Applications

Nous pointerons deux faits, pour lesquels le recours aux notions d'*ascendance* et *descendance* peuvent s'avérer utiles : (i) l'emploi de l'imparfait et du passé simple en discours indirect et (ii) les relations temporelles implicites entre énoncés.

a. En français, l'imparfait est un temps qui s'emploie fréquemment en discours indirect alors que le passé simple y est au contraire très rare. Soit :

(236) Nous sommes allés vers l'arrêt d'autobus qui était un peu plus loin et Raymond m'a annoncé que les Arabes ne nous *suivaient* /*suivirent** pas. (Camus, *L'étranger*)

On constate en effet que l'imparfait présent en (236) dans le discours indirect « les Arabes ne nous *suivaient* pas » ne peut pas être remplacé par un passé simple. L'imparfait ne différant du passé simple qu'au niveau de l'aspect grammatical – l'imparfait est imperfectif alors que le passé simple est perfectif –, il ne peut s'agir là que d'un phénomène aspectuel. Les notions d'ascendance et de descendance apportent ici des éléments d'explication intéressants.

En tant que temps imperfectif et descendant, l'imparfait implique que le procès soit situé par rapport à un Moi-référent disjoint de l'énonciateur (voir section précédente). Ce Moi peut correspondre en discours à différents éléments : le sujet syntaxique, le locuteur, le narrateur, un personnage etc., ou même rester non identifié²⁰⁰. Or, dans le style indirect, certains éléments cotextuels – verbe d'énonciation, structure syntaxique enchâssée etc. – confèrent au Moi-référent le statut d'énonciateur. En vertu

200. Dans le cas par exemple d'un récit en focalisation externe.

du parallèle que l'on peut faire entre énonciation et perception du temps, le point de vue du Moi sur le procès est alors interprété comme une énonciation (passée) du procès. En somme, la descendance de l'imparfait qui implique un Moi-référent rendant compte du procès fait qu'il est compatible avec l'émergence d'un énonciateur secondaire passé.

Reprenons (236). Le Moi impliqué par l'imparfait ne peut être que Raymond – la position spatio-temporelle de Raymond coïncide avec l'événement *ne pas suivre* dont il est le témoin. Or le cotexte (le verbe d'énonciation *annoncer*, l'enchâssement syntaxique marqué par *que*) indique que Raymond est l'énonciateur du discours à l'imparfait. Le Moi prend donc ici le statut d'énonciateur secondaire et le procès à l'imparfait est interprété comme un dire rapporté correspondant à : « les Arabes ne nous *suivent* pas ». Ainsi, le caractère descendant de l'imparfait, qui implique que le procès est situé par rapport à un Moi, fait qu'il s'accorde bien avec le discours indirect.

Au contraire de l'imparfait, l'aspect ascendant du passé simple le rend totalement discordant avec la présence d'un énonciateur secondaire. En effet, le passé simple indique que le procès occupe la position de référent qui est situé, non par un Moi, mais directement par l'énonciateur (voir section précédente). Le passé simple ne permet donc pas de déléguer l'énoncé sur lequel il porte au Moi et donc à un énonciateur secondaire. L'ascendance du passé simple le rend ainsi incompatible avec le dédoublement énonciatif : il ne peut pas, comme l'imparfait, signifier la présence d'un énonciateur secondaire antérieur à l'énonciateur principal.

Reprenons (236). Suivant notre hypothèse, l'emploi du passé simple signifie que le discours enchâssé « les Arabes ne nous suivirent pas » est le fait de l'énonciateur principal – le procès est directement situé par l'énonciateur – ; ce qui est incompatible avec le cotexte qui désigne Raymond comme l'énonciateur de cet énoncé. Le passé simple est donc impossible.

On peut cependant objecter que les passés simples, s'ils sont rares en discours indirect, existent bien. Soit :

(237) On dira après sa mort qu'elle *fut* une héroïne. (Nicolas Ruwet cité par Veters [1993, p. 89])

De tels emplois ne remettent cependant pas en cause notre hypothèse. En effet, même si, en (237), le passé simple apparaît dans une subordonnée enchâssée au style indirect, il situe bien directement le procès *être* par rapport à un énonciateur sans passer par la médiation d'un Moi. Seulement cet énonciateur n'est pas l'énonciateur principal de la phrase, mais un énonciateur secondaire désigné par le pronom *on*. En témoigne le fait que le procès n'est pas situé dans le passé de l'énonciateur principal (sa position est indéterminée par rapport au centre déictique), mais dans le passé de « on dira », donc de l'énonciateur secondaire. Dans ce type particulier de discours indirect, le passé simple reste donc possible.

Le comportement du passé simple que nous venons de décrire confirme que ce temps fonctionne de façon absolue : le passé simple ne signifie qu'un seul rapport temporel : l'antériorité du procès par rapport à une instance énonciative et peut donc être qualifié, pour cette raison, de temps absolu. Par opposition, l'imparfait est un temps absolu-relatif car il signifie deux relations temporelles : il localise le procès dans le passé de l'énonciateur-locuteur, mais aussi dans le présent de l'énonciateur secondaire (rôle tenu par le Moi) que le procès recouvre temporellement.

Parmi les possibles emplois du passé simple en discours indirect, on peut également citer des énoncés du type :

(238) Marie savait qu'Einstein fut un grand savant. [Landeweerd & Vet 1996, p. 154]

Ces exemples n'invalident pas non plus notre hypothèse car, comme le note De Mulder, un tel emploi n'est possible que parce que « la proposition qui y est exprimée [dans

la phrase enchâssée] peut être acceptée comme vraie tant par le sujet de la principale que par le locuteur externe » [De Mulder 2003, p. 100]. Là aussi le passé simple opère un repérage du procès directement par rapport à l'énonciateur principal et sans passer par l'intermédiaire d'un Moi. Ou, en d'autres termes, le passé simple reste bien ici un temps absolu : il signifie l'antériorité du procès par rapport à une instance énonciative.

En conclusion, les notions d'ascendance et de descendance permettent d'expliquer efficacement les comportements absolu du passé simple et absolu-relatif de l'imparfait en discours indirect par l'absence ou la présence d'un Moi qui servirait d'intermédiaire à la localisation du procès. Ces différences de fonctionnement peuvent plus généralement être traitées en termes d'aptitude au dialogisme.

La notion de *dialogisme* est empruntée à Bakhtine (à la suite des travaux de Ducrot on peut aussi parler de polyphonie). Cette notion décrit la « capacité de certains énoncés à faire entendre, outre la voix de l'énonciateur(-locuteur), [une ou] d'autres voix qui le feuilletent énonciativement » [Bres 2001b, p. 83]. On peut ainsi distinguer l'énonciateur principal E1 responsable de l'énoncé des énonciateurs secondaires e1 qui peuvent éventuellement actualiser un second point de vue dans ce même énoncé. Nous développerons plus longuement le concept de dialogisme en section 5.2.1. Appliqué aux temps verbaux, le concept de dialogisme signifie qu'un tiroir a la possibilité de marquer la présence d'un énonciateur secondaire e1, dissocié de l'énonciateur principal E1. Dans le système verbal français, des temps comme l'imparfait et le conditionnel possèdent cette capacité qui se traduit notamment par leur emploi très fréquent en discours indirect. Ainsi dans les exemples suivants :

(239) Pierre a dit qu'il *était en vacances*.

(240) Pierre a dit qu'il *serait en vacances*.

l'imparfait et le conditionnel présent signalent, grâce au morphème *-ait*, la présence d'un énonciateur passé e1 dissocié de l'énonciateur-locuteur E1, que l'on peut cotextuellement identifier comme étant Pierre. Dans le cas de l'imparfait, le procès *être en vacances* rapporté au style indirect est présenté comme recouvrant l'énonciation de Pierre (valeur aspectuelle imperfective de *-ait*) : [*a dit* \subset *était en vacances*], dans le cas du conditionnel (également formé à partir du morphème *-r-* du futur), le procès *être en vacances* est donné comme postérieur à l'énonciation de Pierre : [*a dit* $<$ *serait en vacances*].

Cette aptitude de l'imparfait et du conditionnel présent à signifier la présence d'un énonciateur secondaire passé peut être mise en rapport avec la nature descendante du morphème *-ait*. Comme il représente le temps selon la perspective MOVING TIME, ce morphème implique la présence d'un Moi-référent qui donne à voir le procès. Le Moi peut envisager le procès, soit de l'intérieur (avec l'imparfait), soit comme postérieur à sa propre position (avec le conditionnel présent). Ce Moi peut être, en tant que sujet observateur, aisément identifié à un énonciateur passé lorsque le contexte (verbe de dire au passé, enchâssement syntaxique etc.) favorise cette interprétation. Le passé simple par contre ne possède pas cette aptitude à dénoter la présence d'un énonciateur secondaire e1 en ce qu'il repère le procès directement par rapport à l'énonciateur-locuteur, sans passer par l'intermédiaire d'un Moi qui pourrait jouer le rôle d'énonciateur secondaire.

Ainsi, l'existence ou non d'un Moi servant d'intermédiaire dans le repérage du procès par rapport à un locuteur détermine les capacités dialogiques des temps à signifier la présence d'un énonciateur secondaire, et donc à s'employer dans des contextes dialogiques comme le discours indirect. De fait, grâce au morphème *-ait* descendant, l'imparfait et le conditionnel sont favorables au dialogisme, à l'inverse du passé simple, ascendant, qui ne permet pas la dissociation énonciative. Voyons maintenant comment les notions d'ascendance et de descendance peuvent trouver leur utilité dans la description des relations temporelles entre procès.

b. Les auteurs qui travaillent sur les relations temporelles discursives se heurtent souvent aux mêmes difficultés. L'une de ces difficultés est la différence d'interprétation qui existe entre les deux séquences suivantes correspondant aux deux traductions possibles du fameux exemple anglais *Max fell. John pushed him.* :

(241) Max *tomba* (P_1). John le *poussa* (P_2).

(242) Max *est tombé* (P_1). John l'*a poussé* (P_2).

La séquence au passé simple s'interprète plutôt comme une progression : [*tomba* < *poussa*] : Max est tombé puis John l'a poussé, tandis qu'au passé composé, cette même séquence se lit, à l'instar de l'exemple anglais, plutôt comme une explication : [*est tombé* ← *a poussé*] : Max est tombé parce que John l'a poussé. La notion d'ascendance se révèle ici très précieuse pour expliquer ce fait.

En effet, la différence qui existe entre, d'une part le passé simple, et d'autre part le *simple past* anglais et le passé composé français, est que la première forme est ascendante, alors que les deux autres formes ne le sont pas. Du coup, en l'absence d'indice explicite contraire, comme c'est le cas dans l'exemple donné, le passé simple favorise la lecture d'une progression conforme à son ascendance : le Moi se déplace à travers les procès depuis leur borne initiale jusqu'à leur borne finale. Le premier procès est donc d'abord envisagé depuis sa borne initiale jusqu'à sa borne finale, puis le second procès de la même façon, en commençant par la borne initiale pour finir avec la borne terminale. Les deux procès s'enchaînent donc nécessairement dans la perspective ascendante imposée par leur saisie perfective. On peut illustrer ce phénomène par la figure 2.27.

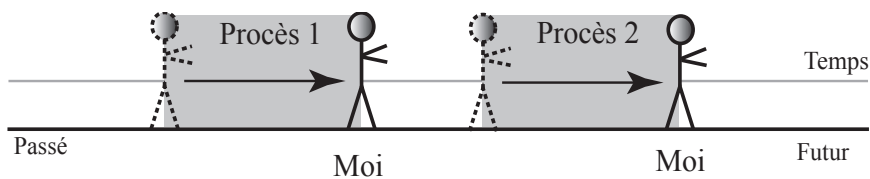


Figure 2.27: Représentation d'une séquence de deux procès vus en ascendance.

Au contraire, le *simple past* et le passé composé n'imposent ni ascendance, ni descendance. De fait, la relation causale impliquée par nos connaissances du monde entre le procès *tomber* (« to fall ») et le procès pousser (« to push ») n'est pas contredite cotextuellement et peut donner lieu à l'interprétation d'une explication et donc d'une rétrospection.

Ainsi, l'ascendance du passé simple permet de donner une explication au fait que ce temps réalise textuellement par défaut la relation de progression.

La descendance de l'imparfait permet aussi de comprendre le comportement de ce temps vis-à-vis des relations temporelles entre procès. C'est un fait reconnu que l'imparfait ne permet pas généralement de faire progresser le temps dans un texte²⁰¹. En effet, lorsque le contexte n'indique pas le contraire, l'imparfait entraîne généralement une lecture simultanée des événements. Soit :

(243) Deux heures sonnèrent, le ciel *restait* gris, sourd et glacé ; et des pelletées de cendre fine *paraissaient* y avoir enseveli le soleil pour de longs mois, jusqu'au printemps. Dans cette tristesse, une tache plus claire *pâlissait* les nuages vers Orléans, comme si, de ce côté, le soleil eût resplendi quelque part, à des lieues. *C'était* sur cette échancrure blême que *se détachait* le clocher de Rognes, tandis que le village *dévalait*, caché dans le pli invisible du vallon de l'Aigre. Mais, vers Chartres, au nord, la ligne plate de l'horizon *gardait* sa netteté de trait d'encre coupant un lavis, entre l'uniformité terreuse du vaste ciel et le déroulement sans bornes de la Beauce. (Zola, *La terre*)

201. Voir entre autres [Kamp & Rohrer 1983], [Molendijk 1990], [Molendijk 1996], [?], [de Saussure 2003].

Ainsi, on trouve dans cet exemple un certain nombre de procès à l'imparfait tous simultanés les uns aux autres : [*restait = pâissait = était = se détachait = dévalait = gardait*].

Comme le remarque Bres [Bres 2005*b*, p. 59], la nature descendante de l'imparfait explique parfaitement le peu d'affinité qu'a ce temps avec la progression temporelle. En effet, l'avancée du temps dans un récit suppose une vision ascendante des événements, peu compatible avec la vision *descendante* du temps donnée par l'imparfait. C'est pourquoi, par défaut, l'imparfait ne signifie pas la progression temporelle.

On peut se demander pourquoi l'imparfait n'entraîne pas, s'il est descendant, de régression temporelle. La réponse est la suivante : contrairement aux apparences, la notion de descendance ne signifie aucun retour en arrière. La conception descendante de la fluence temporelle implique juste que le mouvement du temps est envisagé du point de vue d'un Moi, statique, traversé par les événements : les événements se succèdent donc dans le même ordre que s'ils étaient envisagés en ascendance (avec un Moi allant à leur rencontre). Mais la notion de descendance ne veut nullement dire que les événements sont appréhendés à rebours de leur succession temporelle, en remontant dans le temps. L'imparfait ne signifie donc pas en lui-même la régression temporelle.

2.3.4 La fluence temporelle : remarques conclusives

La fluence temporelle permet d'éclairer à quoi correspond le point *R* postulé par Reichenbach : il correspond au référent qui sert à observer la fluence du temps dans un procès, dans la cadre d'une métaphore spatiale du temps. Il s'agit là d'un rôle qui peut être joué tour à tour par divers repères temporels, selon le temps verbal employé. Nous faisons l'hypothèse que le référent est un Moi inclus dans l'événement pour l'imparfait, que c'est l'événement lui-même qui occupe cette fonction pour le passé simple. Cette hypothèse permet de rendre compte de plusieurs faits que nous avons pointés concernant le passé simple et l'imparfait : leur emploi en discours indirect et les relations temporelles discursives auxquelles ils contribuent.

Nous avons pu examiner, dans les chapitres précédents, trois outils développés par l'analyse linguistique pour rendre compte du signifié des temps verbaux : la localisation dans le temps, l'aspect et la fluence temporelle. Il apparaît, au terme de notre discussion, que ces trois catégories sont pertinentes pour décrire le contenu conceptuel de l'imparfait.

Nous allons maintenant évaluer, dans le chapitre suivant, les principales approches de l'imparfait français que l'on rencontre dans l'analyse du temps verbal.

Chapitre 3

Les principales approches de l'imparfait

Le but de ce chapitre est de faire une lecture critique des principales approches de l'imparfait, afin d'en dégager une théorie qui puisse adéquatement rendre compte du signifié de ce temps et de son fonctionnement en discours. Actuellement, les approches de l'imparfait relèvent principalement de trois paradigmes explicatifs : le paradigme aspectuo-temporel, le paradigme de l'inactualité et le paradigme anaphorique. Notre discussion se focalisera donc sur les travaux menés dans ces trois perspectives.

3.1 Les approches aspectuo-temporelles

Le point commun de ce type d'approches est qu'elles confèrent à l'imparfait un sens caractérisé par une double composante (i) temporelle passée et (ii) aspectuelle imperfective. L'imparfait serait un temps qui donne à voir un procès passé dans son cours.

Ce paradigme relativement ancien est aujourd'hui associé à la tradition grammaticale française. Ainsi, au XVIII^e siècle, Beauzée [1767/1974] analysait déjà la valeur de l'imparfait français en lui octroyant un sens temporel (l'imparfait est un temps « antérieur ») et un sens aspectuel (l'imparfait est un temps « simple »). Le paradigme aspectuo-temporel a trouvé dans la première moitié du XX^e siècle une formulation claire donnée par Guillaume qui a connu une assez grande fortune. C'est par sa théorie et celles qu'il a par la suite inspirées que nous commencerons l'examen des approches aspectuo-temporelles.

3.1.1 Les approches guillaumiennes

3.1.1.1 La psychomécanique de Guillaume

Fondements Le traitement que fait Guillaume de l'imparfait s'inscrit dans le cadre de la psychomécanique, théorie du langage qu'il développe toute au long de sa vie. Nous donnerons quelques grands principes de cette théorie avant de nous intéresser en particulier à sa conception de l'imparfait.

L'idée maîtresse chez Guillaume, qui apparaît comme cognitive avant l'heure, est que les mécanismes de langue sont sous-tendus par des opérations psychiques ou mouvements de pensée, ce que signale le préfixe *psycho-* de psychomécanique. Guillaume décrit ainsi les psychomécanismes constitutifs de la langue :

on s'est rendu compte qu'il s'agissait du côté du signifié - du côté psychique - d'un ouvrage construit, la langue, qui est la résultante d'une saisie de la pensée en elle-même et par elle-même, et dont la loi de construction doit être cherchée dans la pensée même et les conditions perfectibles de la saisie qu'elle sait opérer de l'activité existante en elle [Guillaume 1971, p. 257]

L'idée principale est que :

la pensée, afin d'instituer dans la langue ses propres démarches, et éviter ainsi d'avoir à improviser perpétuellement ses moyens d'expression, d[oit] marquer et signifier les étapes de sa progression [Douay & Roulland 1990, p. 184]

Ainsi, chaque forme en discours résulte d'un processus psychique qui permet la sélection, dans un système de langue donné, d'une application grammaticale de cette forme parmi d'autres applications. Ce mouvement de pensée permettant le passage de la langue au discours est appelé *actualisation*. La tâche du linguiste est alors selon Guillaume :

d'étudier en elles-mêmes les constructions psychiques dont la langue se recompose, et, relativement à ces constructions considérées pré-établies dans l'esprit, les signes inventés en partant des apports de l'histoire pour en signifier les différentes parties composantes. [Guillaume 1971, p. 261]

Notons par ailleurs que Guillaume postule une monosémie en langue et polysémie en discours des formes linguistiques. Il considère en effet que la valeur que les formes linguistiques reçoivent du fait de leur position dans le système des temps « est constante et primordiale, et toutes les valeurs de [ces formes] dans le discours procèdent d'elle et sans difficulté se ramènent à elle » [Guillaume 1971, p. 96].

Le temps verbal chez Guillaume Concernant le temps verbal, l'opération de pensée responsable de l'actualisation d'une forme en discours est la *chronogénèse*. La chronogénèse produit sur le verbe l'« image-temps » nécessaire au passage de la langue au discours. En français, la chronogénèse peut être saisie à trois instants constitutifs de son déroulement :

- À l'instant initial du parcours de l'actualisation, l'image-temps saisie est virtuelle, en puissance de se réaliser. Il s'agit du temps *in posse* qui correspond au mode quasinominal, à savoir les formes infinitives et participiales du verbe.
- À l'instant médian, l'image-temps est sommaire car en cours de formation. Il s'agit du temps *in fieri* qui correspond au mode subjonctif du verbe. Cette étape est marquée par l'émergence des deux orientations possibles selon lesquelles le sujet appréhende la fluence du temps, suivant une orientation ascendante ou suivant une orientation descendante.
- À l'instant final, l'image-temps saisie est précise, achevée et réelle, le mouvement d'actualisation étant arrivé à son terme. Il s'agit de la position définissant le temps *in esse* correspondant au mode indicatif. À cet instant, le temps se trouve divisé en époques passée, présente et future sous l'action réalisatrice de la visée du locuteur. Guillaume représente ces étapes de la chronogénèse dans le schéma 3.1 :

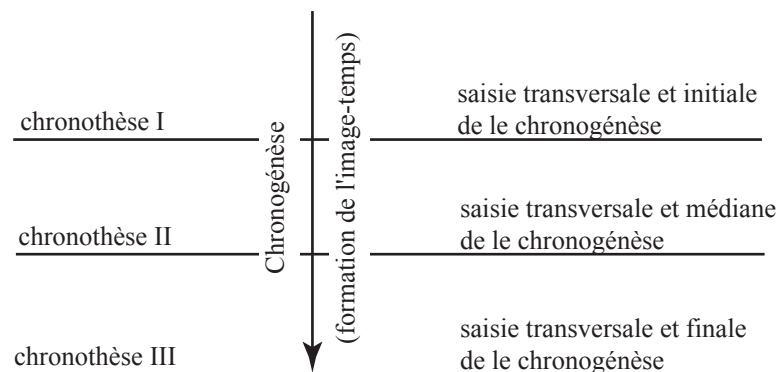


Figure 3.1: La chronogénèse de Gustave Guillaume [Guillaume 1971, p. 88].

Pour Guillaume, le mode indicatif se caractérise par la division en trois époques : futur, présent, passé. Le présent possède cette particularité d’opérer une double coupure [Guillaume 1970, p. 51] :

1. l’une avec le passé qui ampute, par là-même, une petite partie du passé, le chronotype α ;
2. l’autre avec le futur qui ampute, par là-même, une petite partie du futur, le chronotype ω .

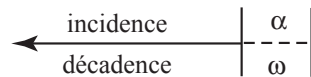
La juxtaposition du temps amputé par ces deux coupures fonde le présent. Cette double composition de l’époque présente se reporte ensuite sur les autres époques qui se trouvent de fait chacune divisée en deux niveaux temporels :

- le niveau 1 d’accomplissement au-dessus de la ligne du temps aussi appelé niveau d’*incidence* ;
- le niveau 2 d’accompli au-dessous de la ligne du temps aussi appelé niveau de *décadence*.

La pensée peut alors opérer deux saisies possibles de l’image verbale :

1. la saisie est précoce (en incidence ou accomplissement) produisant le passé simple dans l’époque passée et le futur simple dans l’époque future ;
2. la saisie est tardive (en incidence et en décadence, en accomplissement et en accompli) produisant l’imparfait dans l’époque passée et le conditionnel présent dans l’époque future.

Concernant l’imparfait, on obtient ainsi « une image double, comportant, sous la charge d’accomplissement, une surcharge d’accompli » [Guillaume 1991, p. 95]. Autrement dit, l’imparfait offre une représentation sécante du procès qui est vu en partie accompli et en partie en accomplissement. Guillaume propose la représentation et la formule suivantes de ce temps (schéma 3.2) :



1) Représentation de l'imparfait



2) Formule de l'imparfait

Figure 3.2: Représentation et formule de l’imparfait chez Guillaume [Guillaume 1991, p. 95].

Par ailleurs, Guillaume distingue, dans le système verbal français, trois aspects :

1. L’aspect simple qu’il appelle *tensif* ou *immanent* « éveille dans l’esprit l’image même du verbe dans son déroulement » [Guillaume 1970, p. 21]. Cet aspect correspond aux formes verbales simples comme *marcher* ou *marchait*.
2. L’aspect composé qu’il appelle *extensif* ou *transcendant* « éveille dans l’esprit non plus le déroulement même de l’image verbale, mais le déroulement d’une séquelle de cette image » [Guillaume 1970, p. 21]. Cet aspect correspond aux formes verbales composées telles que *ayant marché* ou *avait mangé*.
3. L’aspect surcomposé qu’il appelle *bi-extensif*, *bi-transcendant* ou *ultra-transcendant* « éveille dans l’esprit [...] la séquelle du déroulement de

l'image verbale comme inachevable » [Guillaume 1970, p. 21]. Cet aspect correspond aux formes verbales surcomposées telles que *ayant eu marché* ou *avait eu mangé*.

Selon Guillaume, le but des aspects extensif et bi-extensif est de « permettre l'expression de n'importe quel rapport d'antériorité sans avoir à changer d'époque » [Guillaume 1970, p. 22]. L'aspect ne concerne donc pas chez cet auteur l'ensemble des modes de réalisation d'un procès, comme il est consensuellement reconnu aujourd'hui, mais seulement le caractère tensif, extensif ou bi-extensif d'un procès.

Si on résume maintenant la pensée de Guillaume concernant l'imparfait, on a une forme verbale (i) monosémique en langue et polysémique en discours, (ii) passée, (iii) tensive (non parfaite) et (iv) sécante (imperfective). Voyons à présent, comment, à partir de cette valeur en langue, Guillaume rend compte de l'usage de l'imparfait en discours.

Les emplois de l'imparfait Guillaume s'est attaché à décrire un certain nombre d'emplois de l'imparfait. Voici les principales propositions, usage par usage :

1. *Les imparfaits d'habitude et de manière.* D'après Guillaume, l'imparfait peut permettre d'exprimer une habitude ou une manière de faire ou d'être. Soient les exemples :

- (1) Que *faisiez*-vous au temps chaud ? Je *chantais*. (La Fontaine, *La cigale et la fourmi* < [Guillaume 1992, p. 215])
- (2) Lesage *vivait* pauvre, obscur et digne. Il n'*avait* pas d'ambition. [Guillaume 1990, p. 228]

Guillaume justifie cet emploi en constatant que l'imparfait n'y saisit pas une pluralité de procès envisagés dans leur incidence individuelle, mais une série indéterminée de procès. L'imparfait suppose alors que « la série est envisagée du dedans, appréhendée en quelque sorte en son milieu, accomplie pour partie d'elle-même, inaccomplie pour le reste » [Guillaume 1992, p. 215]. En d'autres termes, l'imparfait d'habitude et de manière représente une itération de procès de façon sécante.

Les emplois itératifs du passé simple sont pour Guillaume différents de ceux de l'imparfait car, dans ces emplois, l'habitude « est référée à une incidence développée en accomplissement, à partir d'un instant positif de temps qui en marque l'origine et en dessous duquel on ne descend pas » [Guillaume 1971, p. 110]. Autrement dit, avec le passé simple, c'est l'ensemble des faits habituels qui est représenté en accomplissement, et non comme en partie accompli et en partie en accomplissement.

2. *Les imparfaits perspectifs.* Suivant sa conception monosémiste des formes grammaticales, Guillaume postule que l'imparfait présente en discours des valeurs variables, même si celles-ci sont toutes caractérisées par un même schéma invariant : une vision sécante de l'image verbale. Ce qui change, pour Guillaume, dans les divers emplois de l'imparfait, c'est la part d'accompli que ce temps retient en lui :

Il existe ainsi, à côté d'imparfaits de type courant, où l'accompli décadent est éloigné du minimum, des imparfaits moins fréquents, où l'accompli décadent, extrêmement réduit, se présente au minimum, autrement dit au voisinage immédiat de la nullité. [Guillaume 1971, p. 102]

Guillaume suggère donc l'existence d'imparfaits qu'il qualifie de *perspectifs* et qui possèdent une charge d'accompli avoisinant zéro (il les oppose

aux imparfaits *cursifs* qui comprennent au contraire une charge d'accompli non nulle [Guillaume 1992, p. 198-199]). Selon lui, ces imparfaits perspectifs se trouvent principalement en alternance avec, soit des passés simples, soit des conditionnels passés. On aura reconnu dans le premier type d'imparfaits l'usage narratif de ce temps. Dans cet emploi, l'imparfait a une charge d'accompli infinitésimale, si bien que le verbe est vu quasiment en seul accomplissement, à l'image du passé simple [Guillaume 1970, p. 66-69] :

(3) Au même moment Pierre *entraît*. [Guillaume 1971, p. 103]

(4) Au même moment Pierre *entra*. [Guillaume 1971, p. 103]

La seule différence avec le passé simple est la part minimale d'accompli qu'il reste encore à l'imparfait et qui lui permet de se différencier ici de cette forme « non par le sens, mais par l'expressivité » [Guillaume 1971, p. 102].

Dans le cas d'imparfaits alternant avec des conditionnels passés (imparfait contrefactuels ou d'imminence contrariée), la part d'accompli peut être si infime qu'elle laisserait tout le champ à la part virtuelle d'inaccompli, de telle sorte que l'image verbale ne soit plus qu'une perspective [Guillaume 1970, p. 67-69]. L'imparfait exprime alors « une chose non arrivée évitée de justesse » [Guillaume 1971, p. 78].

(5) Un instant après, la bombe *éclatait*. [Guillaume 1971, p. 78]¹

(6) Un instant après, la bombe *aurait éclaté*. [Guillaume 1971, p. 78]

3. *Les imparfaits de concordance*. L'imparfait de « concordance » (ou de discours indirect) peut servir, selon Guillaume, à exprimer une décadence syntaxique dans une subordonnée introduite par un verbe de dire :

(7) On m'a dit que vous *étiez* un extraordinaire lettré. (Jaloux, *L'ami des jeunes filles* < [Guillaume 1990, p. 238])

Cette décadence syntaxique découle de la subordination du verbe (ici le verbe *étiez*) au verbe de la principale qui est au passé. Guillaume décrit ce phénomène dans les termes suivants :

la subordination est en soi, ainsi que tout fait de syntaxe, une appartenance du présent de parole. D'où il suit que subordonner au passé, c'est faire descendre la subordination au-dessous de sa position propre [présente] [Guillaume 1971, p. 116-117]

Ainsi donc, la subordination dont la position est normalement celle du présent de parole doit descendre au passé pour s'ajuster au verbe de la principale, cette descente dans le temps impliquant de la décadence. L'imparfait emportant avec lui une charge d'accompli, il est logiquement dévolu à l'expression de cette décadence syntaxique.

4. *Les imparfaits de discrétion*. L'imparfait « de discrétion » qu'on appelle communément imparfait d'atténuation ou imparfait de politesse indique, selon Guillaume, une décadence d'ordre stylistique. Les imparfaits signalent alors que le locuteur, après avoir considéré l'usage d'une forme présente qui pourrait paraître catégorique, utilise une forme « sub-présente » moins directe, plus discrète, l'imparfait :

1. Notons que l'exemple de Guillaume peut avoir hors contexte deux lectures, l'une factuelle, le procès s'est déroulé à un moment du passé, l'autre contrefactuelle, le procès n'a pas eu lieu.

- (8) « Ecoute, je *voulais* te demander, est-ce que tu te sers en ce moment de tes jolies nappes brodées ? » (Maurois, *Cercle de famille* < [Guillaume 1971, p. 131])

Selon Guillaume, cet usage est possible car « la terminaison *-ait*, là encore, comme dans le plan du futur, nous fait descendre du catégorique à l'hypothétique »². C'est donc pour Guillaume la charge d'hypothétique sous-tendue par la décadence de l'imparfait qui permet cet emploi.

5. *L'imparfait de caresse*. Guillaume note qu'on peut également utiliser l'imparfait pour s'adresser à un enfant ou à un animal « d'une manière particulièrement amicale et caressante ». On reconnaît là l'imparfait hypocoristique :

- (9) Il *avait* du chagrin, le petit garçon. [Guillaume 1971, p. 121]

Guillaume explique, qu'en réalité, ce qui est dit n'est pas la pensée du locuteur, mais la pensée que le locuteur conçoit être celle de l'allocutaire. Ce n'est donc pas le locuteur qui pense « tu as du chagrin », mais plutôt le sentiment qu'il attribue au petit garçon : « j'ai du chagrin ». Cet imparfait dénote, selon Guillaume, une décadence stylistique et syntaxique :

le sujet parlant, par la manière dont il parle, signifie non pas ce que lui pense, mais ce que la personne à qui il s'adresse pense et qu'affectueusement il devine et lui traduit. La pensée est descendue du locuteur à l'allocutaire, de la personne qui parle à celle à qui on parle. [Guillaume 1971, p. 121]

C'est cette descente du sujet parlant au sujet écoutant que le morphème de l'imparfait permet d'exprimer grâce à sa charge de décadence.

6. *L'imparfait de condition*. Guillaume s'est également intéressé à l'imparfait « de condition » (ou imparfait d'hypothèse) que l'on rencontre dans les subordonnées introduites par *si* :

- (10) Si vous le *faisiez*, vous réussiriez. [Guillaume 1971, p. 123]

Ces emplois impliquent selon lui l'expression d'une décadence d'ordre « horizontale et notionnelle ». En effet, pour Guillaume, « il existe une chronologie de raison, selon laquelle la condition est par définition antécédente à la conséquence. Cette chronologie entraîne la décadence de la condition au-dessous de la conséquence, décadence qui s'établira horizontalement par changement d'époque » [Guillaume 1971, p. 123]. Ainsi, si la conséquence est au futur, la condition descend au présent et, par conséquent, si la conséquence est au conditionnel (retenant en lui plus de décadence que le futur selon Guillaume), la condition descend à l'imparfait [Guillaume 1971, p. 123]. Dans cet emploi, l'usage de l'imparfait se justifie donc surtout par le changement d'époque qu'il permet par rapport au conditionnel.

Discussion L'analyse que fait Guillaume de l'imparfait a clairement constitué un progrès par rapport aux travaux antérieurs sur les temps verbaux. Le premier mérite de Guillaume est d'avoir cherché dans la multitude et la diversité des emplois de ce temps un invariant sémantique capable de rendre compte de différents effets de sens auxquels l'imparfait est associé en discours. Dans son dispositif, il a également considéré le système verbal du français dans son

2. Pour bien comprendre cette affirmation, il est nécessaire de rappeler que, dans l'époque future, le futur simple n'est constitué que d'incidence et n'emporte avec lui qu'une *charge* d'hypothèse, d'où son caractère catégorique, alors que le conditionnel présent est constitué d'incidence et de décadence et emporte avec lui une *surcharge* d'hypothèse, d'où son caractère hypothétique [Guillaume 1971, p. 108].

ensemble, en montrant que le sens de chaque élément était défini par rapport à sa position dans le système. La prise en compte de la structure du système verbal s'est faite non seulement au niveau sémantique, mais aussi sur le plan morphologique : Guillaume a ainsi cherché à expliquer pourquoi le morphème *-ait* est dans l'imparfait, mais aussi dans le conditionnel. Enfin et surtout, Guillaume a proposé une des premières formulations claires du sens aspectuo-temporel de l'imparfait qui permet de rendre compte avec élégance d'effets de sens très divers liés à l'imparfait en faisant varier la part d'accompli décadent dans ce temps. En un mot, nous partageons, dans les grands principes la conception de Guillaume ; cependant, dans le détail des analyses, nous avons plusieurs objections à formuler.

D'abord d'un point de vue théorique, nous ne sommes pas d'accord avec la conception sécante « stricte » de l'imparfait postulée par Guillaume. La part d'accompli et la part d'inaccompli ne font pas partie du signifié réel de l'imparfait, mais apparaissent plutôt comme des inférences que l'on tire du signifié en langue de l'imparfait et qui peuvent être à tout moment annulées par un élément du co(n)texte. Soit la phrase suivante donnée par Garey :

(11) Je *chantais* quand le téléphone a sonné. [Garey 1957, p. 101]

Garey note que cette phrase peut être interprétée de deux façons : soit je me suis arrêtée de chanter lorsque le téléphone a sonné, soit j'ai continué à chanter. L'imparfait ne permet pas de trancher entre ces deux possibilités. Ce temps ne précise donc pas s'il reste une part du procès à accomplir, il dit juste que le procès est en cours. Cela apparaît plus clairement en modifiant l'exemple :

(12) Je *chantais* quand le téléphone a sonné. J'ai décroché. C'était ma mère.

L'énoncé : « j'ai décroché » indique que je me suis arrêtée de chanter pour répondre au coup de téléphone. L'inférence selon laquelle le procès va encore se dérouler un certain temps, et qui découle de la représentation imperfective du procès, est donc annulée par le cotexte droit. La part d'accomplissement du procès ne fait donc pas partie du signifié propre de l'imparfait, mais est impliqué par lui. Pour ce qui est de la partie accomplie, l'annulation de son inférence est moins fréquente, mais elle existe. Ce sont les cas d'imparfaits contrefactuels, du type : « Un pas de plus et je tombais ». Nous les traiterons *infra*.

Concernant les différents emplois de l'imparfait, nous ne sommes pas toujours d'accord avec l'analyse de Guillaume. Nous adhérons dans les grandes lignes aux explications fournies pour les imparfaits d'habitude et de manière d'être ou de faire, de concordance, de caresse, même si, pour les deux derniers cas, la notion de décadence (notamment lorsqu'elle est syntaxique ou stylistique) nous semble trop vague et pas suffisamment opératoire pour rendre compte adéquatement de l'usage de l'imparfait. Des précisions sont donc nécessaires pour les emplois de concordance et de caresse.

En revanche, pour les autres emplois (perspectif, de discrétion et de condition), les explications avancées paraissent peu satisfaisantes. Prenons d'abord le cas de l'imparfait narratif (premier cas d'imparfait perspectif). Selon Guillaume, ce type d'imparfaits voit sa charge d'accompli réduite à la quasi-nullité. Guillaume justifie d'ailleurs son hypothèse en pointant l'incompatibilité de ces imparfaits avec l'adverbe *déjà* qui requiert que le procès soit en partie accompli [Guillaume 1970, p. 67, note 1]. Cet argument ne tient pas. En effet, même si l'emploi de *déjà* est restreint dans l'emploi narratif de l'imparfait, il reste tout de même possible :

(13) Le train quitta Genève. Quelques heures plus tard, il entra *déjà* en gare de Lyon. [Sthioul 1998, p. 213]

Par ailleurs, l'imparfait narratif peut aussi être compatible avec la forme progressive ÊTRE EN TRAIN DE qui implique une saisie en cours du procès :

- (14) L'instant d'après, il *était* EN TRAIN D'*exiger*, sous la menace de son arme, qu'elle lui indique où se trouvait le coffre. Elle obtempéra sans résistance. [Bres 2005b, 26]

Il paraît difficile de soutenir dans ces conditions que la part d'accompli de l'imparfait narratif s'approche de zéro.

L'explication de Guillaume concernant les imparfaits d'imminence contrecarée (deuxième type d'imparfait perspectif) semble plus solide : le procès n'a effectivement pas eu lieu et peut donc être considéré comme purement perspectif. Pourtant, cette solution n'est pas en mesure d'expliquer certaines caractéristiques de cet emploi. On peut ainsi se demander pourquoi le constituant adverbial frontal (cf. UN INSTANT APRÈS dans l'exemple (6)) est nécessaire à l'interprétation perspective de l'imparfait. En effet, la postposition ou l'effacement de cet élément supprime l'effet contrefactuel (cf. Berthonneau & Kleiber [2003] et Bres [2006]). Comparons :

- (15) UNE SECONDE DE PLUS et j'*étais* libre (Renoir, *La Bête humaine* < [Bres 2006])

- (15') J'*étais* libre. [Bres 2006]

D'autre part, Guillaume n'a pas vu non plus qu'on avait affaire dans ce tour à une structure corrélatrice du type [protase, apodose], marquée par la structure intonative en accent circonflexe et parfois explicitée par la conjonction de coordination *et* [Bres 2006] :

- (16) Un peu plus ET *je tombais* de l'autre côté du mur, mais j'ai retrouvé mon équilibre, et aussitôt j'ai pu observer le jardin de Kamicha que je dominais. (Tournier, *Le Coq de bruyère*)

On a ici la structure [*un peu plus* (protase) + ET + *je tombais de l'autre côté du mur* (apodose)]. On retrouve cette même structure corrélatrice dans d'autres tours où l'imparfait n'a pas non plus sa valeur factuelle. On peut ainsi avoir la structure [*si*+protase, apodose] :

- (17) Si tu n'*avais* pas *été* ma femme, et si Grandmorin n'*avait* pas *plaidé* ma cause, par amitié pour toi, on m'*envoyait* en pénitence, au fond de quelque petite station. (Zola, *La Bête humaine* < [Bres 2006, p. à prêtre])

ou même tout simplement, la structure [protase, apodose] :

- (18) Ça *durait* encore dix minutes, et j'*étais* mort, et les Bastides y passaient. Il s'en est fallu de peu. (Giono, *Colline* < [Bres 2006])

Il semblerait donc que la structure corrélatrice [protase, apodose] joue un rôle important dans la production de l'effet contrefactuel lié à l'imparfait. Nous verrons en sections 3.1.1.2 et 5.1.3 que l'imparfait n'est pas ici perspectif ou contrefactuel, mais que cet effet provient d'une interaction complexe contextuelle mettant en jeu (entre autres) les éléments que nous avons pointés. Concernant l'imparfait de discrétion ou d'atténuation, l'explication de Guillaume ne paraît pas satisfaisante. Pour celui-ci, l'imparfait est employé à cause de la charge d'hypothèse que la terminaison *-ait* emporte avec elle, par rapport au présent plus catégorique. Cela permet de rendre compte de ce que le conditionnel présent, qui est aussi constitué du morphème *-ait*, connaît lui aussi un emploi d'atténuation :

- (19) Je *voudrais* vous demander à titre personnel pourquoi vous avez adopté un python [...]. (Romain Gary, *Gros-Câlin*)

Pourtant il s'avère que, dans son emploi atténuatif, l'imparfait n'a rien d'hypothétique : il exprime un fait réel qui s'est bien déroulé :

- (20) Il n'entend pas frapper à la porte, mais au bruit de la porte qui s'ouvre, lève la tête : c'est son fils Charles : - je *venais* te dire bonsoir. (André Gide, *Les faux-monnayeurs*)

La venue du locuteur est ici effective et ne peut donc être considérée comme hypothétique.

Par ailleurs, ce n'est pas le caractère hypothétique d'un temps qui rend possible son emploi dans le tour atténuatif puisqu'on trouve des futurs, pourtant catégoriques selon Guillaume, qui expriment également l'atténuation :

- (21) j'ai grande envie, madame, lui dit Lucien, de vous faire cadeau d'une petite gravure anglaise [...]; je vous *demanderais* la permission de la placer dans votre salon [...]. (Stendhal, *Lucien Leuwen*)

On peut conclure que l'emploi de l'imparfait dans le tour atténuatif n'est pas motivé par la charge d'hypothèse du morphème *-ait*.

Enfin, l'explication apportée pour l'imparfait de condition ne semble pas non plus convenir. L'idée d'une décadence horizontale et notionnelle, ou autrement dit l'antécédence de la condition par rapport à la conséquence, ne peut pas rendre compte de certains faits. D'abord, si la condition doit être au-dessous de la conséquence, il devrait exister des énoncés comme l'énoncé suivant :

- (22) *Vous le faisiez, vous réussiriez.

au lieu de :

- (23) Vous le *ferez*, vous réussiriez.

où l'imparfait marquerait l'antécédence de la cause [vous le *faire*] par rapport à la conséquence [vous *réussir*]. Ce n'est pas le cas. Il semblerait donc que ce soit (notamment) *si* qui implique ici l'emploi de l'imparfait, plutôt que la décadence notionnelle de la condition par rapport à la conséquence. En outre, comme le remarque Wilmet [Wilmet 2003, p. 375], si nous avons véritablement affaire à une antériorité notionnelle entre la condition et la conséquence, nous pourrions trouver dans la conditionnelle une forme composée du même niveau que celle de la principale, à savoir un conditionnel passé, la composition permettant, selon Guillaume, « l'expression de n'importe quel rapport d'antériorité sans avoir à changer d'époque » [Guillaume 1970, p. 22]. Or cette possibilité semble agrammaticale :

- (24) ? Si Sophie *serait partie*, je trouverais cela normal.

Par ailleurs, il arrive que dans certains cas, le même temps soit employé dans la protase et dans l'apodose. C'est ainsi le cas du français du Québec et du français populaire où l'on trouve la structure [*si*+conditionnel, conditionnel] :

- (25) on fait des conn'ries pourquoi on fait des conn'ries / si on *aurait* du travail / si on *aurait* quelque chose à faire / on *s'rait* pas là à faire des conn'ries (Journal télévisuel, *France 2*, 24 octobre 2006)

mais aussi la structure [*si*+imparfait, imparfait] :

- (26) Si le savant vieillard *quittait* le tribunal, le président *était* hors d'état de formuler un jugement. (Balzac, *Le Cabinet des antiques*)

Ce n'est donc pas l'expression de l'antériorité notionnelle de la condition par rapport à la conséquence qui justifie ici l'emploi de l'imparfait.

L'approche de Guillaume a suscité de nombreux travaux qui ont tenté de développer et d'améliorer son système du temps verbal. Parmi les principaux travaux sur les temps français et sur l'imparfait, on peut citer ceux de Hewson ([Hewson 1997], [Hewson & Bubenik 1997]), Joly ([Joly 1995], [Joly 1996]), Leeman ([Leeman-Bouix 2002], [Leeman 2003]), Martin ([Martin 1971], [Martin 1988b], [Martin 1991]), Moignet [Moignet 1980], Valin [Valin 1964], Warnant [Warnant 1966]. Nous ne leur consacrerons pas de section particulière, car, dans les grands principes, ils ne s'éloignent guère du traitement de l'imparfait par Guillaume. En revanche, nous ne manquerons pas d'évoquer leurs travaux au cours de notre analyse, lorsque cela sera utile.

Nous voulons néanmoins porter une attention particulière sur deux auteurs qui ont développé, à partir des travaux de Guillaume, deux réflexions tout à fait originales sur les temps verbaux et sur l'imparfait en particulier. Il s'agit de Wilmet et de Bres.

3.1.1.2 Les néoguillaumiens

Wilmet : l'imparfait à dominante soit temporelle soit aspectuelle Dans un premier temps, nous exposerons rapidement le système de Wilmet, puis nous présenterons le traitement qu'il propose des principaux emplois de l'imparfait, pour enfin discuter dans un troisième temps ses propositions.

Principes théoriques Pour l'exposé du cadre théorique de Wilmet nous nous appuyons principalement sur [Wilmet 1988], [Wilmet 1995] et [Wilmet 2003].

Selon Wilmet, le temps verbal permet de « rapporter un procès à un repère fixé en un point quelconque du temps cosmique » [Wilmet 2003, p. 316]. Cette définition lui permet de dégager trois modes selon que ce repère nommé R correspond :

- à un *lieu* (nommé L) qui classe les procès comme *arrivants* (par ex. *marcher*), comme *mi-arrivants mi-arrivés* (par exemple *marchant*), ou comme *arrivés* (par exemple *marché*) : il s'agit des modes infinitif et participe que Wilmet regroupe sous l'appellation *mode intemporel impersonnel* ;
- à une *personne* (nommé P) qui classe les procès d'un point de vue d'un sujet personnel comme *prospectifs*, « épousant la ligne du temps » (par exemple *marche/marchions*) ou comme *rétrospectifs*, « prenant la ligne du temps à rebours » (par exemple *marchasse*)³ : il s'agit du mode subjonctif aussi appelé *mode intemporel personnel* ;
- à une *époque* (nommé A comme abréviation d'« actualité »⁴) qui classe les procès suivant leur appartenance aux trois époques : passé (par exemple *marchais, marchais*), présent (par exemple *marche*), futur (par exemple *marcherai, marcherais*) : il s'agit du mode indicatif aussi appelé *mode temporel personnel*.

Wilmet explique ensuite que la catégorie du *temps* (que nous avons appelé localisation temporelle) situe le procès $\alpha\text{-}\omega$ par rapport à un des repères définis précédemment : L, P ou A [Wilmet 2003, p. 349]. Pour le mode indicatif, Wilmet constate qu'il existe en réalité deux repères A et A' qui constituent les foyers de deux sous-systèmes imbriqués :

- le sous-système à foyer A du présent, avec symétriquement, le passé 1 à gauche (par exemple *marchai*) et le futur 1 à droite (par exemple *marcherai*) ;
- le sous-système à foyer A' du passé 2 (par exemple *marchais*) projetant à droite le futur du passé (par exemple *marcherais*).

Il illustre cette organisation du système verbal français dans le schéma 3.3 page ci-contre.

Pour ce qui est de l'aspect verbal, il permet, selon Wilmet de situer le procès $\alpha\text{-}\omega$ par rapport au repère L, P, A ou A'. Nous avons vu que Wilmet faisait la distinction entre aspect global et aspect sécant (cf. section 2.2.3.1). Pour rappel [Wilmet 2003, p. 345] :

3. On aura reconnu une description de la fluence temporelle.

4. Il s'agit bien évidemment de l'actualité du locuteur.

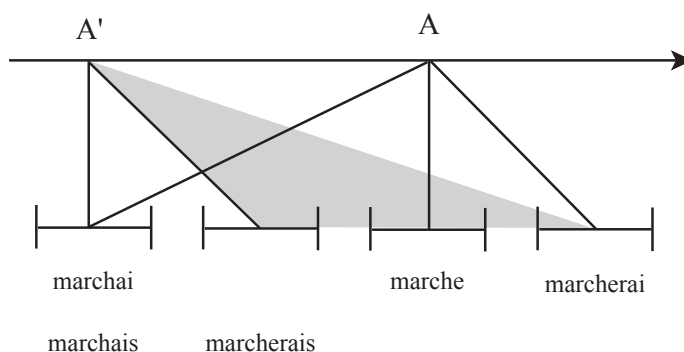


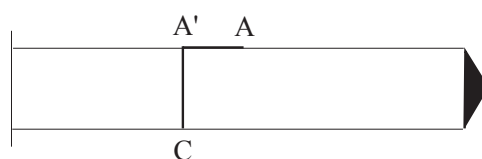
Figure 3.3: Le système des temps de l'indicatif en français selon Wilmet [Wilmet 2003, p. 319].

- l'aspect sécant saisit le procès de l'intérieur, le scindant en deux entre le *terminus a quo* α et le *terminus ad quem* ω ; cet aspect caractérise les deux temps servant de pivot aux deux sous-systèmes, à savoir le présent et l'imparfait ;
- l'aspect global saisit le procès de l'extérieur en appréhendant en bloc le *terminus a quo* α et le *terminus ad quem* ω ; cet aspect caractérise tous les autres temps de l'indicatif (passé simple, futur simple, conditionnel présent).

À cela s'ajoutent les formes composées et surcomposées formées sur les temps simples du système à partir des auxiliaires *être* ou *avoir* et du participe 2 (participe passé). Les formes composées permettent de « décrire la phase postérieure au *terminus ad quem* ω du procès $\alpha\text{-}\omega$ » et les formes surcomposées « la phase postérieure au *terminus ad quem* $\omega\text{-}\omega'$ « avoir marché »/« être sorti », postérieure au *terminus ad quem* ω du procès $\alpha\text{-}\omega$ « marcher »/« sortir » » [Wilmet 2003, p. 340].

Dans ce cadre, l'imparfait est donc mis en relation avec le repère A' d'une actualité autre que celle du locuteur et qui a pour particularité d'« hybride[r] le « moi » et le « autrui », le « ici » et le « là », le « maintenant » et le « alors » » [Wilmet 2003, p. 414]. Il est conçu comme un temps du passé ($A' < A$) et comme un temps sécant ($A' \subset \alpha\text{-}\omega$). Soit la caractérisation 3.4 de l'imparfait selon Wilmet⁵ :

En schéma, AAC' :



En tableau :

Temps	Aspect
Passé	Sécant

Figure 3.4: Signifié de l'imparfait selon Wilmet [Wilmet 2003, p. 415].

Wilmet propose ensuite un analyse succincte d'un certain nombre d'emplois de l'imparfait.

Les emplois de l'imparfait Wilmet distingue deux types d'emplois de l'imparfait : (i) les imparfaits à dominante temporelle (l'aspect sécant est alors de l'ordre

5. Le point C correspond à une représentation du procès $\alpha\text{-}\omega$ dont il est fait abstraction de la durée interne.

de la « conséquence recherchée ») et (ii) les imparfaits à dominante aspectuelle (le temps passé est alors une « conséquence non recherchée mais utilisable ») [Wilmet 2003, p. 418].

a. Parmi les imparfaits à dominante temporelle, Wilmet compte les imparfaits 1. duratifs, 2. itératifs, 3. oniriques, 4. narratifs, pittoresques ou de rupture, 5. d'atténuation, de politesse ou illocutoires, 6. d'accentuation ou de concordance.

1. *L'imparfait duratif*. Dans ce type d'emploi, le procès passé « s'étend [...] de part et d'autre de l'actualité A' » [Wilmet 2003, p. 419] :

(27) Ce siècle *avait* deux ans... (Hugo < [Wilmet 2003, p. 415])

2. *L'imparfait itératif*. Le procès se répète de part et d'autre de A' :

(28) Sitôt que de ce jour la trompette sacrée *annonçait* le retour ... (Racine < [Wilmet 2003, p. 415])

3. *L'imparfait onirique*. Pour Wilmet, « un rêve raconté émerge naturellement du passé » [Wilmet 2003, p. 419], l'imparfait se justifie donc :

(29) *j'étais* à la campagne chez mon grand-père mort depuis bien des années [Proust] = « je rêvais que j'étais à la campagne [Wilmet 2003, p. 415]

Wilmet précise que d'autres temps pouvant exprimer le passé (le passé simple et le passé composé) peuvent également avoir un emploi onirique :

(30) Mes frères, dit-il, vous me croirez si vous voulez : l'autre nuit, je me *suis trouvé*, moi misérable pécheur, à la porte du paradis. Je *frappai* : saint Pierre m'ouvrit. (Daudet, *Les lettres de mon moulin* < [Wilmet 2003, p. 415])

Wilmet souligne toutefois que l'aspect sécant de l'imparfait, en effaçant les limites des procès, contribue à « leur représentation flottante ». L'expressivité de l'aspect sécant est donc ici une conséquence recherchée.

4. *L'imparfait narratif, pittoresque ou de rupture*. Pour Wilmet, l'imparfait est ici essentiellement utilisé pour rapporter un fait passé :

(31) Le 4 septembre 1768, *naissait*, à Saint-Malo [...] (Guillaume < [Wilmet 2003, p. 416])

L'aspect sécant permet, selon Wilmet, d'apporter une nuance stylistique supplémentaire. Cet effet procède de la combinaison de l'aspect sécant avec l'aspect sémantique perfectif (c'est-à-dire téléique) du procès et d'un localisateur temporel frontal. Wilmet note néanmoins que ces éléments ne sont pas indispensables à la production de l'effet narratif.

5. *L'imparfait d'atténuation, de politesse ou illocutoire*. Dans ce type d'usage, le locuteur emploie des verbes comme *vouloir* ou *venir* afin de « refouler dans le passé » l'intention d'une requête [Wilmet 2003, p. 421]. L'interlocuteur est alors libre de percevoir ou non la réalité de la requête. D'où l'emploi d'un temps passé comme l'imparfait :

(32) Je *voulais* (*venais*) vous demander un petit service. [Wilmet 2003, p. 416]

6. *L'imparfait d'accentuation ou de concordance*. Ici l'imparfait permet de rattacher un procès passé à un autre procès lui-même présenté comme passé (grâce à un passé simple ou à un passé composé). L'aspect sécant permet alors de ne pas borner le procès. Soit l'exemple :

(33) Galilée *soutint* que la terre *tournait* autour du soleil. [Wilmet 2003, p. 416]

L'emploi du présent en lieu et place de l'imparfait signifierait que le procès lui-même est présent et non passé :

- (34) Ne demandiez-vous pas pourquoi, mademoiselle,
Contre ce seul rimeur cent hommes furent mis ?
C'est parce qu'on savait qu'il *est* de mes amis (Rostand, *Cyrano de Bergerac* <
[Wilmet 2003, p. 422])

Pour Wilmet, l'emploi de l'imparfait *était de mes amis* implique au contraire que le procès est révolu.

Par contre, concernant un imparfait de concordance tel que :

- (35) Qu'est-ce que maman a dit qu'on *mangeait* demain ? [Wilmet 2003, p. 416]

il constate que l'explication temporelle ne vaut plus (le procès à l'imparfait est futur et non passé) et que c'est ici l'aspect qui justifie l'emploi de l'imparfait. Il considère donc cet exemple comme un cas d'imparfait à dominante aspectuelle.

b. Les imparfaits à dominante aspectuelle sont, selon Wilmet, motivés par une *présentation dramatique des événements* [Wilmet 2003, p. 422]. Pour la plupart d'entre eux, ces imparfaits alternent avec le conditionnel présent. Parmi les emplois à dominante aspectuelle, Wilmet cite 1. certains imparfaits de concordance (comme celui de l'exemple précédent), 2. l'imparfait hypocoristique, mignard ou convenu, 3. l'imparfait ludique ou préludique, 4. l'imparfait commercial ou forain, 5. l'imparfait anticipatif ou de réalisation dramatique antidatée, et 6. l'imparfait de la sous-phrasé conditionnelle.

1. *L'imparfait de concordance*. L'explication de Wilmet reste ici très allusive. Reprenons l'exemple :

- (36) Qu'est-ce que maman a dit qu'on *mangeait* demain ? [Wilmet 2003, p. 416]

Il semblerait que, dans ce cas, le fait décrit par le procès *manger* soit quand même passé, dans la mesure où le menu du repas a été établi dans le passé⁶.

2. *L'imparfait hypocoristique*. Wilmet dégage deux traits caractéristiques de cet emploi [Wilmet 2003, p. 426-427] :

- le locuteur interpelle « un animal familier ou un jeune enfant non encore doué de parole, voire un adulte infantilisé » ;
- le locuteur ne se met pas en scène ou parle de lui à la troisième personne ; l'interlocuteur est le plus souvent nommé à la troisième personne.

Soit l'exemple :

- (37) Il *faisait* bon, mon chien, auprès du feu ? [Wilmet 2003, p. 416]

L'imparfait sert alors « de véhicule à une intonation selon les besoins apitoyée, caressante, consolante ou grondante, qu'un destinataire naïf perçoit à défaut de mots » [Wilmet 2003, p. 427]. L'aspect sécant s'impose, selon Wilmet, « afin de notifier la convention *en cours*, non soumise à l'accord de l'enfant et de l'animal [...] ou à une condition préalable [...], un pacte signé en l'absence et « par-dessus la tête » des principaux intéressés » [Wilmet 2003, p. 427].

3. *L'imparfait ludique ou préludique*. C'est un type d'imparfait que l'on trouve dans le discours des enfants en situation de jeu, au moment de se distribuer les rôles.

- (38) Toi tu *étais* le gendarme et moi le voleur. [Wilmet 2003, p. 416]

Cet emploi existe aussi au conditionnel présent qui, selon l'auteur, demeure la norme :

- (39) Toi tu *serais* le gendarme et moi le voleur. [Wilmet 2003, p. 416]

6. Wilmet signale en effet l'alternative possible : *Qu'est-ce que maman a dit qu'on mange* (va manger/mangera) *demain* qu'il interprète comme : *quand maman a décidé on est sûr du menu*.

Ici, l'imparfait aurait un caractère plus autoritaire que le conditionnel présent : alors que la première forme « confère d'autorité l'investiture », la seconde « quémande une approbation » [Wilmet 2003, p. 423].

4. *L'imparfait forain*. Cet emploi est surtout utilisé par des petits commerçants s'adressant à leur client :

(40) Qu'est-ce qu'il lui *fallait* ce matin à la petite dame? ([Valin 1964] cité dans [Wilmet 2003, p. 416])

Wilmet donne les caractéristiques suivantes de cet emploi : la modalité interrogative, la fréquente anticipation du sujet pronominal, la désignation de l'interlocuteur par la troisième personne ou par un titre et l'usage d'un verbe désidératif (*vouloir, falloir, désirer* etc.). L'imparfait se justifie par son aspect sécant qui « corrige la brutalité du présent » [Wilmet 2003, p. 424]. L'imparfait permet par ailleurs d'anticiper le désir du client et donc de « souligner le zèle du serveur » [Wilmet 2003, p. 424].

5. *L'imparfait de réalisation antidatée*. Il s'agit ici de décrire un procès avorté « imaginé dans son déroulement effectif » [Wilmet 2003, p. 443] :

(41) Sans la présence d'esprit du mécanicien, le train *dérailait*. [Wilmet 2003, p. 416]

C'est donc logiquement l'imparfait, temps sécant, qui est ici utilisé.

6. *L'imparfait de la sous-phrase conditionnelle*. Soit l'exemple :

(42) Si j'*étais* riche, je m'achèterais une Rolls. [Wilmet 2003, p. 416]

L'emploi de l'imparfait est ici commandé, selon Wilmet, par le subordonnant *si* qui « impose au moins un début de réalisation du procès [...], c'est-à-dire une vision sécante » [Wilmet 2003, p. 375]. Avec une apodose au conditionnel présent (qui appartient au même sous-système que l'imparfait), c'est donc l'imparfait qu'on emploie dans la protase.

Discussion Le dispositif de Wilmet apparaît comme un système élégant qui présente un certain nombre d'avantages. D'abord l'imbrication de deux sous-systèmes au mode indicatif⁷ a l'avantage d'expliquer certains faits. Elle permet d'abord d'interpréter la ressemblance morphologique qui existe entre l'imparfait et le conditionnel (tout deux possèdent le morphème *-ait*) comme l'appartenance à un même sous-système centré autour de A'. En outre, les deux sous-systèmes font écho au rapprochement que certains auteurs opèrent entre le présent et l'imparfait, ce dernier étant parfois vu comme un « présent du passé ». En effet, on retrouve des aptitudes communes dans les deux temps⁸ : aptitudes à exprimer un point de vue, à présenter un événement de façon dramatique, en cours etc.. La solution proposée par Wilmet est donc que l'imparfait comme le présent renvoient à deux actualités associées à un sujet humain (un « présent du passé ») dont la position dans le temps sert à repérer le procès. La seule différence entre les deux étant que, dans un cas, le sujet humain est le locuteur, mais pas dans l'autre.

Un autre intérêt de l'approche de Wilmet réside dans l'idée que l'on puisse avoir des imparfaits à dominante temporelle, et d'autres imparfaits à dominante aspectuelle. Cela ne signifie pas, pour Wilmet, que l'imparfait peut être ou bien temporel (la première série d'emplois observés), ou bien aspectuel (la deuxième série d'emplois observés), et en somme de dire que le sens de cette forme varie en discours. Il s'agit, au lieu de cela, de rendre compte du fait que l'imparfait répond en discours à une

7. Cette idée est aussi présente chez un auteur comme Vet [1980].

8. Cela ne signifie pas pour autant que les deux temps ont un signifié proche ou des traits sémantiques communs. Il peut aussi s'agir, et c'est la voie que nous développerons, d'une convergence d'effets dus à des interactions contextuelles, mais à partir de signifiés clairement différents.

demande contextuelle qui est parfois plutôt temporelle, et d'autrefois plutôt aspectuelle. Dit autrement, la raison de son emploi peut être, soit son trait temporel passé, soit son trait aspectuel. Nous apporterons toutefois un amendement à la proposition de Wilmet. Les faits linguistiques semblent indiquer qu'il n'existe pas réellement d'emplois à dominante aspectuelle, mais que le trait temporel passé est toujours également recherché (voir section 4.2.2) : il n'est pas, comme l'affirme Wilmet, « de l'ordre de la conséquence non recherchée mais utilisable » [Wilmet 2003, p. 418]. La localisation dans une époque apparaît comme un élément trop important pour passer au second plan dans l'interaction avec le contexte, contrairement à l'aspect et à la représentation du temps interne du procès. En bref, on aurait donc deux types d'emploi de l'imparfait :

- les emplois temporellement motivés,
- les emplois temporellement et aspectuellement motivés.

Les différentes motivations contextuelles se révèlent par le jeu des alternances avec d'autres temps verbaux, et notamment avec le passé simple. Soit l'exemple :

- (43) Je dormis mal la nuit suivante, j'*étais* agité, nerveux [...]. (Maupassant, *La main d'écorché*)

L'imparfait peut parfaitement être remplacé par un passé simple.

- (44) Je dormis mal la nuit suivante, je *fus* agité, nerveux.

Cette double possibilité (l'usage de l'imparfait imperfectif, ou du passé simple perfectif), s'explique par le fait que le contexte n'a aucune exigence aspectuelle particulière, mais impose seulement que le procès soit représenté comme passé. On a donc affaire à un emploi de l'imparfait temporellement motivé. Soit maintenant l'exemple :

- (45) Elle remonta à sa chambre, et pendant que je l'*embrassais*, elle dit : [...]. (Nerval, *Les filles du feu* < [Vetters 1996, p. 113])

Cet imparfait ne peut, par contre, être remplacé par un passé simple :

- (46) Elle remonta à sa chambre, et pendant que je l'**embrassai*, elle dit : [...].

En effet, l'incidence du procès *dit* impose une vision en cours du procès *embrasser* et donc un temps sécant comme l'imparfait. Un temps passé est par ailleurs requis, comme le montre le marquage impossible d'une autre époque :

- (47) Elle remonta à sa chambre, et pendant que je l'**embrasserais*, elle dit : [...].

Le contexte requiert donc également dans ce cas un ancrage temporel dans le passé.

Cependant, nous pointerons deux défauts de l'approche de Wilmet. En premier lieu, le classement des imparfaits à dominante temporelle et des imparfaits à dominante aspectuelle ne nous semble pas satisfaisant. Prenons d'abord la première catégorie d'usage. Wilmet a raison de dire que, pour un certain nombre d'emplois à dominante temporelle, l'aspect est aussi une « conséquence recherchée » de l'usage de l'imparfait, notamment pour des raisons expressives. Cela est surtout vrai des emplois onirique et narratif de ce temps, où effectivement, l'imparfait peut alterner (le plus souvent, mais pas toujours) avec un autre temps du passé :

- (48) Puis renaissait le souvenir d'une nouvelle attitude ; le mur *filait* / *fla* dans une autre direction : j'*étais* / *fus* dans ma chambre, chez Mme de Saint-Loup, à la campagne. Ces évocations tournoyantes et confuses ne durèrent jamais plus que quelques secondes. (Proust, *À la recherche du temps perdu* < [Wilmet 2003, p. 420])

- (49) Le 4 septembre 1768, *naissait* / *naquit*, à Saint-Malo [...] (Guillaume < [Wilmet 2003, p. 416])

Néanmoins, même pour ces deux derniers emplois, cela n'est pas une règle générale. En effet, très souvent, les emplois cités par Wilmet sont aussi largement motivés par l'aspect sécant qui est rendu obligatoire par la demande co(n)textuelle. Ces imparfaits ne sont donc pas uniquement à dominante temporelle, mais sont motivés temporellement ET aspectuellement. Une étude co(n)textuelle permet de le montrer. Soit les exemples suivants d'imparfaits itératif, onirique, narratif, d'atténuation, de concordance :

- (50) lorsque j'étais âgé d'une douzaine d'années, cet individu *avait* / **eut* / ?*a eu* l'habitude de dire de moi : « Ce gosse-là, malgré son air bête et ses pieds plats, il deviendra quelqu'un » (Queneau, *Saint Glinglin*, précédé de *Gueule de Pierre et de Les Temps Mêlés*)
- (51) Emma ne dormait pas, elle faisait semblant d'être endormie ; et tandis [que Charles] s'assoupissait à ses côtés, elle se réveillait en d'autres rêves. Au galop de quatre chevaux, elle *était* / **fut* / ?*a été* emportée depuis huit jours vers un pays nouveau, d'où ils ne reviendraient plus. (Flaubert, *Madame Bovary* < [Wilmet 2003, p. 420])
- (52) Quelques minutes plus tard, Jaja *était* / **fut* / **a été* déjà en train de placer un autre démarrage. Cette fois, ce fut le bon. (*Midi libre* < [Bres 2005b, p. 172])
- (53) Je *voulais* / **voulus* / **ai voulu* vous demander à titre personnel pourquoi vous avez adopté un python et pas un animal plus comment dirais-je ? – Plus comment dirais-je ? – Oui. Plus proche de nous, quoi. (Romain Gary, *Gros-Câlin*)
- (54) On m'a assuré que vous *étiez* / **fûtes* / ?*avez été* un bon médecin : guérissez-moi. [Wilmet 2003, p. 416]

Dans tous ces exemples, l'imparfait n'alterne pas librement avec un autre temps exprimant le passé (le passé simple ou le passé composé), car l'aspect sécant fait aussi partie des exigences obligatoires du co(n)texte. Ainsi, ces exigences proviennent de divers éléments : en (50) la relation de recouvrement impliquée par la combinaison de la subordonnée « lorsque j'étais âgé d'une douzaine d'années » avec la locution *avoir l'habitude de*, en (51) le circonstant *depuis huit jours*, en (52) l'adverbe *déjà* et la périphrase *être en train de*, en (53) l'atélécité du procès en contexte atténuatif (voir section 6.2.1) et en (54) le style indirect libre au passé. On ne peut donc considérer que ces emplois sont à dominante temporelle : ils peuvent être autant motivés par l'aspect que par le temps.

Pour ce qui est des emplois à dominante aspectuelle, nous pensons que cette caractérisation n'est vraie pour aucun des cas cités, ni pour l'ensemble des emplois de l'imparfait. Si l'imparfait n'est pas toujours obligatoire dans les emplois dits « à dominante aspectuelle » (c'est le cas des emplois hypocoristique, préludique, forain, de réalisation antitadée), le trait passé reste néanmoins toujours aussi important que l'aspect sécant. Seulement, comme les interactions co(n)textuelles y sont particulièrement complexes, le rôle de chaque trait reste difficile à évaluer. Nous ne donnerons à ce niveau que quelques éléments d'explication et nous renvoyons aux chapitre 6 et 7 sur les effets de sens liés à l'imparfait dans une analyse plus approfondie. Pour le moment examinons les exemples donnés par Wilmet :

- (55) Qu'est-ce que maman a dit qu'on *mangeait* demain ? [Wilmet 2003, p. 416]
- (56) Il *faisait* bon, mon chien, au près du feu ? [Wilmet 2003, p. 416]
- (57) Toi tu *étais* le gendarme et moi le voleur. [Wilmet 2003, p. 416]
- (58) Qu'est-ce qu'il lui fallait ce matin à la petite dame ? ([Valin 1964] cité dans [Wilmet 2003, p. 416])

(59) Sans la présence d'esprit du mécanicien, le train *dérailait*. [Wilmet 2003, p. 416]

(60) Si j'*étais* riche, je m'achèterais une Rolls. [Wilmet 2003, p. 416]

Nous faisons l'hypothèse que dans les exemples (55), (56), (57) et (60) l'imparfait fonctionne *dialogiquement*, c'est-à-dire qu'il sert à exprimer l'antériorité d'un dire passé. Il renvoie en (55) à un dire antérieur (« demain, on mange xxxx ») formulé par l'énonciateur correspondant au sujet grammatical de la principale, en (56), il renvoie à une pensée de l'allocutaire, qui se trouve le plus souvent dépourvue de parole, pensée qui est supposée et reconstruite par le locuteur (cf. [Bres 2003a]), et, en (57) et (60), il renvoie à une énonciation présupposée (ici « je suis riche » et « toi tu es le gendarme ») par le locuteur et dont celui-ci se défausse sur un énonciateur passé abstrait afin de suspendre l'actualité du procès décrit (cf. [Patard 2006], [Patard 2007a]). En (58), le temps passé est nécessaire pour signaler que le client a anticipé le désir de sa cliente (cf. [Berthonneau & Kleiber 1994]). Enfin, en (59), le trait passé est obligatoire car il indique que l'événement a failli se produire dans le passé (cf. [Bres 2006]). En somme, il appert que dans les emplois que Wilmet classe comme à dominante aspectuelle, le temps passé soit un ingrédient tout aussi essentiel dans l'interaction avec le contexte. L'imparfait n'y est donc pas plus aspectuel que temporel, il est au contraire autant motivé par le temps que par l'aspect.

En résumé, il semble préférable de substituer à la distinction entre les imparfaits à dominante temporelle et les imparfaits à dominante aspectuelle, une nouvelle distinction qui fait la part entre les imparfaits motivés essentiellement par leur trait passé, et ceux employés à la fois pour leurs sens passé ET leur sens imperfectif.

Un autre reproche qui peut être adressé à Wilmet est le rôle qu'il fait jouer à l'aspect sécant dans les emplois à dominante aspectuelle : ce rôle n'est pas toujours précisément défini. Ainsi, la « présentation dramatique » du procès qu'apporte l'imparfait dans les emplois de concordance (« Qu'est-ce que maman a dit qu'on *mangeait* demain ? »), préludique (« Toi tu *étais* le gendarme et moi le voleur. »), ou de sous-phrase conditionnelle (« Si j'*étais* riche, je m'achèterais une Rolls. ») n'apparaît pas clairement. Il reste donc à cet égard un certain nombre de choses à préciser.

Enfin, la façon dont Wilmet traite l'alternance entre l'imparfait et le conditionnel dans certains emplois (dits « aspectuels ») nous semble peu claire. Wilmet propose de voir dans l'imparfait l'« avatar aspectuel » du conditionnel. Il semble en effet penser que, dans les emplois dits « aspectuels », l'aspect sécant de l'imparfait est une alternative possible à la valeur de futur du passé du conditionnel. Plus précisément Wilmet semble poser une sorte d'équivalence entre les effets modaux de distance énonciative, potentiel ou irréel liés au conditionnel dans certaines circonstances, avec l'aspect sécant. Wilmet dit, par exemple, au sujet de l'emploi forain que :

Le passé 2 [l'imparfait], avatar aspectuel du futur 2 [le conditionnel présent], corrige à son instar la relative brutalité du présent (p. ex. « Qu'est-ce qu'elle VEUT, la dame ? ») [Wilmet 2003, p. 424]

Présentée telle quelle, cette articulation entre la valeur temporelle de futur du passé du conditionnel et la valeur sécante de l'imparfait ne nous semble pas aller de soi. La position de Wilmet gagnerait à être explicitée.

En guise de bilan, on peut dire que Wilmet a mis le doigt sur des problèmes essentiels concernant l'interaction de l'imparfait et de son signifié avec son co(n)texte : pourquoi ce temps est-il employé dans tel ou tel emploi ? est-ce pour son sens temporel ? est-ce pour son sens aspectuel ? ou bien les deux ? quel rôle jouent exactement ces deux traits sémantiques dans les différents emplois ? etc.. Wilmet pose aussi le problème de l'alternance de l'imparfait avec d'autres temps : le passé simple, le passé composé, le conditionnel passé : pourquoi l'imparfait est-il obligatoire dans tel usage, et non dans tel autre ? pourquoi peut-il parfois être remplacé par le passé simple, le passé composé, le conditionnel et pas d'autres fois ? Toutes ces questions nous paraissent cruciales et nous tenterons d'y répondre dans ce travail.

Bres : l'approche praxématique

Principes théoriques Pour les praxématiciens, l'acte de langage, en tant que praxis humaine, est « enveloppé de temps » [Bres 2005*b*, p. 52]. L'acte de langage prend du temps, un temps concret et mesurable au cours duquel le message oral se déroule dans sa syntagmatique. Ce temps de la formulation du message linguistique est appelé le temps du *dire*. Mais il convient de distinguer à côté de ce temps perceptible, le temps concret mais non observable de la programmation du message linguistique : le temps de l'*à-dire*. Durant ce temps d'existence mentale, s'élabore en inconscience le message qui va être extériorisé. On distingue enfin le temps du *dit* qui permet de verser dans la mémoire le produit de l'élocution, assurant ainsi la cohésion du discours en train de se construire. Comme le temps de l'*à-dire*, le temps du dit est un temps de nature mentale qui échappe à la conscience. On réfère au temps qu'occupent ces processus d'élaboration-extériorisation-mémorisation (ou processus d'actualisation) comme le *temps représentant*. Telle est l'hypothèse de la linguistique praxématique sur l'inscription temporelle de l'acte de langage dans le temps ([Barbérís 1995], [Barbérís 1997*a*], [Barbérís, Bres & Siblot 1998], [Détrie, Siblot & Vérine 2001], [Lafont 1985]).

L'acte de langage prend du temps, comme tout acte, mais il a aussi la capacité de l'exprimer. On parlera alors de temps *représenté*. Lors du processus d'actualisation, le spectacle phrastique (et au-delà textuel) est inscrit spatialement et TEMPORELLEMENT plus ou moins en réalité. Pour la dimension temporelle, l'actualisation permet donc de reporter ce spectacle sur l'imaginaire ligne du temps construite par le discours, en lui attribuant ainsi une référence. En français, le temps peut être représenté par diverses catégories grammaticales [Bres 2005*b*, p. 52-53] : le nom (*lundi*), l'adjectif (*antérieur*), l'adverbe (*demain*), la conjonction (*puis*), la préposition (*après*) ... et notamment le verbe (*marcher*) en ce qu'il réfère à un événement situé dans le temps et donc à un moment⁹. C'est par la variation morphologique des temps verbaux que le verbe implique linguistiquement ce temps. Bres note que l'inscription dans le temps opérée par les temps verbaux est floue :

(61) Le peuple de Paris *prit* la Bastille. [Bres 2005*b*, p. 53]

Le passé simple ne fait ici que situer le procès *prendre la Bastille* dans le passé, sans plus de précision. Les circonstants, remarque Bres, sont de bien meilleurs localisateurs.

(62) *En 1789*, le peuple de Paris *prit* la Bastille. [Bres 2005*b*, p. 53]

En français, le verbe a la capacité de représenter le temps de deux façons différentes que Guillaume qualifie de *temps expliqué* et de *temps impliqué* [Guillaume 1969*b*, p. 47-49]. Cette distinction est reprise par Bres [Bres 2005*b*, p. 53] :

- Le *temps expliqué* concerne l'aptitude du verbe, du fait de sa variation morphologique, à permettre la localisation dans le temps d'un événement en le situant, à l'indicatif, dans l'une des trois époques : passé, présent ou futur. Ce temps qu'« extériorise » le verbe correspond donc à ce qu'on appelle traditionnellement le temps ou le sens déictique d'une forme verbale.
- Le *temps impliqué* a à voir avec le temps propre interne d'un procès qui peut être représenté de différentes façons par les temps verbaux. Par exemple, selon cette perspective, le passé simple donne à voir le temps impliqué globalement de façon perfective tandis que l'imparfait donne une vision en cours, imperfective de ce temps. Ce temps qu'« intériorise » le verbe correspond à l'aspect (grammatical) signifié par un temps verbal.

Les temps de l'indicatif en français Dans ce cadre, les temps verbaux de l'indicatif en français donnent deux types d'instructions sur la manière de se représenter un procès dans le temps :

9. Notons que les noms peuvent aussi parfois référer à un événement temporel (par exemple *course*).

Tableau 3.1: Valeurs des temps de l'indicatif en français selon Bres [Barceló & Bres 2006, p. 15]

Temps	Instructions temporelles	Instructions aspectuelles
passé simple	[+passé]	[+tension] [+incidence]
passé antérieur	[+passé]	[+extension] [+incidence]
imparfait	[+passé]	[+tension] [-incidence]
plus-que-parfait	[+passé]	[+extension] [-incidence]
futur simple	[+futur]	[+tension] [±incidence]
futur antérieur	[+futur]	[+extension] [±incidence]
présent	[+neutre]	[+tension] [±incidence]
passé composé	[+neutre]	[+extension] [±incidence]
conditionnel présent	[+futur] [+passé]	[+tension] [±incidence]
conditionnel passé	[+futur] [+passé]	[+extension] [±incidence]

- a. Temporellement, ils peuvent donner [Barceló & Bres 2006, p. 11-12] :
- l'instruction [+passé] : le procès ou le repère à partir duquel est vu le procès est situé dans le passé ;
 - l'instruction [+futur] : le procès ou le repère à partir duquel est vu le procès est situé dans le futur ;
 - l'instruction [+neutre] : le procès n'est situé dans aucune époque particulière¹⁰.
- b. Aspectuellement, ils peuvent donner des instructions [Barceló & Bres 2006, p. 12-15] :
- concernant la tension du procès : (i) l'instruction [+tension] implique que le temps interne du procès est représenté dans sa tension, entre ses bornes inhérentes ; (ii) l'instruction [+extension] implique que le temps interne du procès est représenté en extension, à partir de la borne terminale atteinte¹¹ ;
 - concernant l'incidence du procès : (i) l'instruction [+incidence] implique que le temps interne du procès est représenté à partir de sa clôture initiale (pour le passé simple)¹² ou de sa clôture finale (pour le passé antérieur)¹³ et en seul accomplissement, c'est-à-dire sans glisser en-dessous de l'imaginaire ligne du temps construite par le discours ; (ii) l'instruction [-incidence] implique que le temps interne du procès est représenté en un point au-delà de sa clôture initiale (pour l'imparfait)¹⁴ ou au-delà de sa clôture finale (pour le plus-que-parfait)¹⁵ et en conversion de l'accompli en accomplissement, c'est-à-dire en glissant constamment en-dessous de l'imaginaire ligne du temps construite par le discours ; (iii) l'instruction [±incidence] signale que le temps est neutre vis-à-vis de l'incidence au temps¹⁶.

Au final, on obtient pour les temps verbaux de l'indicatif les valeurs reportées dans le tableau 3.1.

Approche de l'imparfait Dans ce cadre, l'imparfait est un temps du passé (instruction [+passé]). Pour justifier sa position, Bres avance l'argument selon lequel « avec un contexte minimal à savoir un verbe météorologique unipersonnel dans lequel

10. Pour Bres, le présent ne situe pas le procès dans l'époque présente, mais laisse indéterminée sa localisation temporelle. C'est alors le contexte qui précise l'ancrage dans une époque particulière, le procès étant le plus souvent, par défaut, situé dans l'époque présente. Nous renvoyons aux articles [Bres 1999b], [Bres 2005a] et au chapitre sept de [Barceló & Bres 2006] pour les arguments qu'avance Bres.

11. Bres inclut aussi dans certains travaux l'instruction [+biextension] qui rend compte des formes surcomposées (par exemple [Barceló & Bres 2006, p. 183]).

12. À cause de la combinaison de ce trait avec le trait [+tension].

13. À cause de la combinaison de ce trait avec le trait [+extension].

14. En raison de la combinaison de ce trait avec le trait [+tension].

15. En raison de la combinaison de ce trait avec le trait [+extension].

16. Bres parle aussi dans certains travaux de l'instruction aspectuelle [+prospection] liée aux formes prospectives (par exemple *je vais partir*) (cf. [Barceló & Bres 2006, p. 164]).

le sujet est une pure position syntaxique, l'imparfait est forcément compris comme donnant l'instruction [+passé] » [Bres 2005b, p. 54]. Il propose dans ce sens l'énoncé :

(63) Il *neigeait*. [Bres 2005b, p. 54]

Effectivement, hors contexte, on se représente la neige en train de tomber à une époque située avant le présent de l'écriture de cet énoncé. Bres oppose ce cas de figure aux énoncés où l'imparfait semble revêtir une valeur modale (par exemple dans le tour contrefactuel) et où un contexte est toujours nécessaire à cette interprétation. Ainsi un énoncé comme :

(64) Le train *dérailait*. [Bres 2005b, p. 54]

ne peut être compris comme contrefactuel que si on ajoute un circonstant du type UNE MINUTE DE PLUS :

(65) UNE MINUTE DE PLUS, le train *dérailait*. [Bres 2005b, p. 55]

Selon Bres, cela rend légitime la question suivante : « et si les effets de sens qui semblent invalider la valeur temporelle procédaient du co(n)texte? » [Bres 2005b, p. 55]. En effet, pour Bres, les emplois « modaux » de l'imparfait comme les tours forain, hypothétique et hypocoristique sont des « miroirs aux linguistes » où l'imparfait semble en apparence perdre sa valeur temporelle, mais où, en réalité, il la conserve, celle-ci participant même à la production de l'effet de sens modal.

L'imparfait est aussi conçu comme un temps aspectuellement tensif ([+tension]) et non-incident ([-incidence])¹⁷. Les termes de *tension* et d'*extension* sont de Guillaume avant d'avoir été repris et retravaillés par la praxématique. Le trait [+tension] caractérise ainsi les formes simples qui « éveille[nt] dans l'esprit l'image même du verbe dans son déroulement », alors que les formes composées possédant l'instruction [+extension] « éveille[nt] dans l'esprit non plus le déroulement même de l'image verbale mais le déroulement d'une « séquelle » de cette image » [Guillaume 1970, p. 55]. L'instruction [-incidence], quant à elle, renvoie à la nature aspectuelle décadente de l'imparfait. Les deux termes (incidence et décadence) sont aussi empruntés au vocabulaire guillaumien. Bres explique ces notions dans les termes suivants :

La notion de décadence [et d'incidence] concern[ent] principalement le mode aspectuel d'inscription du temps impliqué par le verbe sur l'imaginaire ligne du temps que construit le discours. On distingue, par rapport à cette ligne, deux niveaux dans la représentation de la fluence du temps impliqué : le niveau d'incidence fait de temps qui vient, arrivant ; le niveau de décadence fait de temps qui s'en va, arrivé. Décadence est à entendre comme traversée de la ligne du temps au-dessous de laquelle le temps impliqué s'inscrit en tant qu'accompli. [Bres 2001a, p. 71]

Incidence est à entendre comme rencontre, lors de l'actualisation, du temps impliqué par un morphème avec la ligne du temps sur laquelle il s'inscrit en tant qu'accomplissement. [Bres 2001c, p. 150]

Ainsi l'inscription en incidence saisit le procès dans son seul accomplissement tandis que l'inscription en non-incident (ou en décadence) saisit le procès en conversion d'accomplissement en accompli. Bres propose comme test la combinaison avec DEPUIS DÉJÀ X TEMPS qui nécessite qu'une partie du procès soit accomplie. Soit l'exemple :

(66) ? ? Il *neigea* DEPUIS DÉJÀ DEUX HEURES. [Bres 2005b, p. 56]

Si le passé simple est incompatible avec DEPUIS DÉJÀ DEUX HEURES, c'est que celui-ci n'est représenté qu'en accomplissement, et non en partie en accompli. Soit maintenant :

17. Dans des travaux plus anciens, Bres attribue aussi l'instruction [-ascendance] (ou [+descendance]) à l'imparfait ([Bres 1997b], [Bres 1998a], [Bres 1998c]). Cette instruction implique que le temps du procès est vu selon un cinétisme descendant : le temps est vu comme arrivant du futur, traversant le point de conversion où il est saisi par l'imparfait et fuyant vers le passé.

(67) Il *neigeait* DEPUIS DÉJÀ DEUX HEURES.

L'imparfait s'accorde parfaitement avec DEPUIS DÉJÀ DEUX HEURES. C'est que, selon Bres, ce temps offre une inscription non-incidente du procès impliquant une partie accomplie et une autre en accomplissement.

Bres précise que la représentation sécante qu'offre l'imparfait, à savoir l'opposition d'une partie d'accompli à une partie d'accomplissement, n'est qu'une inférence tirée du signifié de l'imparfait précédemment décrit. Ainsi, reprenant l'exemple « Il neigeait depuis déjà deux heures », il explique que l'instruction de l'imparfait donne à voir l'acte de neiger « se réalisant incessamment comme transformation de l'accomplissement en accompli » [Bres 2005b, p. 56], représentation à partir de laquelle on infère que le procès est en partie déjà accompli, et en partie à accomplir.

Enfin Bres attribue à l'imparfait une dernière instruction qui est impliquée par l'instruction [-incidence] : l'instruction [-ascendance] selon laquelle l'imparfait implique une vision descendante du temps. Les termes « ascendance » et « descendance » sont aussi des termes guillaumiens qui s'articulent au couple incidence/décadence. Lorsque le temps impliqué par un procès est représenté en incidence comme arrivant sans cesse sans franchir le niveau d'incidence, « il ne peut continuer d'arriver qu'en inversant l'orientation descendante d'où il procède et qui le porte, en orientation ascendante » [Bres 2005b, p. 59]. Ainsi à défaut de pouvoir traverser la ligne du temps, le temps impliqué inscrit en incidence est vu en ascendance comme remontant la ligne du temps du passé vers le futur. C'est pourquoi, selon Bres, le passé simple qui donne l'instruction [+ascendance] est particulièrement apte à porter la progression temporelle dans les textes narratifs [Bres 2005b, p. 59]. Au contraire, comme le temps impliqué par un procès à l'imparfait est représenté comme conversion de l'accomplissement en accompli, il a une orientation descendante. Arrivé du futur, le temps traverse ainsi la ligne d'échéance et fuit vers le passé. C'est pourquoi, selon Bres, l'imparfait est peu apte à porter la progression temporelle dans un récit. L'appréhension descendante qu'il donne du temps interne des procès ne lui permet pas en lui-même de faire avancer le temps, il donne plutôt à voir les procès comme simultanés. Soit l'exemple :

(68) Un soleil de juillet *flambait* au milieu du ciel ; l'air *semblait* plein d'un gaieté brûlante ; aucun frisson de brise ne *remuait* les feuilles de saules. (Maupassant, *La femme de Paul* < [Bres 2005b, p. 60])

On constate en effet que l'imparfait implique des relations de concomitance entre les procès : [*flambait* = *semblait* = *remuait*]. Cependant, Bres note que l'imparfait n'induit pas toujours une stagnation du temps (de même que le passé simple n'implique pas forcément une progression du temps). Soient les exemples :

(69) Son frère et Voskam ont poursuivi leurs efforts avant d'être rejoints. Durand *tentait* alors sa chance mais le Mayennais s'est fait avalé à 300 mètres de l'arrivée (*Le monde* < [Bres 2005b, p. 60])

Ainsi, l'exemple (69) associe l'imparfait à la relation de progression : [*ont poursuivi* < *être rejoint* < *tentait* < *s'est fait avalé*]. L'imparfait a donc des affinités avec la non-progression du temps, mais cela ne l'empêche pas d'être actualisé avec d'autres types de relations temporelles (voir chapitre 7).

Enfin, Bres insiste sur la monosémie de l'imparfait : malgré la diversité des emplois de l'imparfait en discours, les instructions qu'il donne restent les mêmes. Le morphème de l'imparfait n'a donc qu'une seule valeur qui reste invariablement la même en toutes circonstances [Bres 2005b, p. 63]. Bres explique la multiplicité apparente des effets de sens liés à l'imparfait en adoptant une approche interactionnelle et opérative de la production du sens grammatical en discours. Dans cette perspective, l'imparfait interagit, durant le temps opératif de l'actualisation, avec les éléments de son co(n)texte, ce qui aboutit au sens produit dans l'énoncé. Les divers effets de sens liés à l'imparfait

sont donc, pour Bres, le résultat actualisé de cette interaction. Au cours du temps de l'actualisation, les instructions de l'imparfait lui font jouer un rôle précis que Bres décrit en termes d'*offre* et de *demande* co(n)textuelles [Bres 2005b, p. 61] :

- l'imparfait *offre* temporellement de situer un élément (le plus souvent un procès) dans le passé, et aspectuellement de saisir le temps impliqué en tension et dans son cours ;
- l'imparfait *demande* qu'un élément (le plus souvent un procès) soit disponible pour l'actualiser temporellement comme passé, et aspectuellement en tension et en non-incidence.

L'offre et la demande de l'imparfait entre en interaction avec les offres et les demandes des autres éléments du cotexte (textuel) et du contexte (situationnel), produisant ainsi le sens final de l'énoncé. Bres explique de cette manière les effets de sens associés à l'imparfait dans ses différents emplois. Nous aurons l'occasion de détailler plus longuement cette conception de la production de sens en discours dans le chapitre suivant.

Les emplois de l'imparfait Bres a surtout travaillé sur quatre emplois de l'imparfait : l'imparfait narratif qui a fait l'objet d'un livre ([Bres 2005b]) et de nombreux articles ([Bres 1998b], [Bres 1999d], [Bres 2000b], [Bres 2000a], [Bres 2005c]), l'imparfait hypocoristique ([Bres 2003a]), l'imparfait hypothétique ([Bres 2005c]), et l'imparfait contrefactuel ([Bres 2006]). Bres a également proposé dans [Barceló & Bres 2006] des analyses plus succinctes des emplois en discours indirect et indirect libre, forain et d'atténuation. Examinons les propositions de Bres concernant ces différents emplois.

1. *L'imparfait narratif*. Conformément à ses propositions sur l'imparfait, Bres postule que l'imparfait narratif « n'existe pas en tant que tel » [Bres 2005b, p. 60]. Ce qui est narratif, selon lui, c'est l'effet de sens auquel l'imparfait participe et qui résulte d'une interaction tendancielle discordante entre :

- d'une part, le cotexte qui demande que le temps impliqué par le procès soit actualisé en seule incidence - c'est-à-dire comme pur accomplissement depuis sa clôture initiale jusqu'à sa clôture finale, et donc selon l'orientation ascendante ; - d'autre part, l'instruction aspectuelle [-incidence], [-ascendance] qu'offre l'imparfait pour représenter le procès. [Bres 2005b, p. 64]

Ainsi, l'effet narratif de l'imparfait procède de l'inadéquation entre la demande cotextuelle d'incidence et l'offre aspectuelle de non-incidence, ce que Bres résume par la formule suivante [Bres 2005b, p. 65] :

imparfait *narratif* = (i) demande [+incidence] du cotexte + (ii) offre [-incidence] de l'imparfait

Cette explication permet, selon Bres, de rendre compte (i) du fait que ce type d'imparfait est souvent remplaçable par un passé simple, (ii) mais aussi de l'impression que, dans ce tour, l'imparfait a une valeur proche de celle du passé simple. Voyons un exemple.

- (70) Et lorsque le notaire arriva avec M. Jeoffrin, ancien raffineur de sciure, elle les reçut elle-même et les invita à tout visiter en détail.

Un mois plus tard, elle *signait* le contrat de vente et achetait en même temps une petite maison bourgeoise [...]. (Maupassant, *Une vie* < [Bres 2005b, p. 65])

Mais, nous pourrions aussi avoir :

- (71) Et lorsque le notaire arriva avec M. Jeoffrin, ancien raffineur de sciure, elle les reçut elle-même et les invita à tout visiter en détail.

Un mois plus tard, elle signa le contrat de vente et acheta en même temps une petite maison bourgeoise [...]. [Bres 2005b, p. 65]

Ainsi, (i) le passé simple peut aisément remplacer l'imparfait dans cet emploi car il répond de façon concordante à la demande cotextuelle d'incidence, étant lui-même porteur de l'instruction [+incidence]; (ii) l'impression que l'imparfait a, dans le tour narratif, la même valeur que le passé simple procède de ce que cette analyse (notamment faite par les approches polysémistes) confond la demande du cotexte et l'offre de l'imparfait en identifiant la seconde à la première [Bres 2005*b*, p. 66].

Cette réflexion sur l'offre de l'imparfait et la demande cotextuelle dans le tour narratif amène d'ailleurs Bres à expliquer la différence entre emplois stylistiques et emplois typiques :

En emploi typique, l'interaction entre ce qu'offre l'instruction du morphème et la représentation demandée par le cotexte est parfaitement concordante, sans reste ; en emploi stylistique, l'interaction entre ce qu'offre l'instruction du morphème et la représentation que demande le cotexte est plus ou moins discordante, avec des restes. Et ce sont ces restes qui sont à l'origine des effets de sens particuliers. [Bres 2005*b*, p. 66]

Le tour narratif est donc un emploi stylistique de l'imparfait en ce que l'offre aspectuelle de ce tiroir ne concorde pas avec la demande aspectuelle du cotexte. Bres identifie ensuite quels sont les éléments constitutifs de la demande cotextuelle d'incidence. Il lui apparaît alors que la condition nécessaire est suffisante à l'interprétation narrative d'un imparfait est l'implication cotextuelle selon laquelle le procès s'est réalisé jusqu'à son terme [Bres 2005*b*, p. 76]. Cette demande du cotexte peut émerger, selon lui, de différents éléments linguistiques dont voici les plus importants :

(i) *La relation de progression*. La relation de progression [a < b] entre deux procès successifs a et b « sollicite une représentation du temps impliqué par le procès b à partir de son point d'incidence initial au temps » [Bres 2005*b*, p. 71]. Reprenons l'exemple :

(72) Et lorsque le notaire arriva avec M. Jeoffrin, ancien raffineur de sciure, elle les reçut elle-même et les invita à tout visiter en détail.

Un mois plus tard, elle *signait* le contrat de vente et achetait en même temps une petite maison bourgeoise [...]. (Maupassant, *Une vie* < [Bres 2005*b*, p. 71])

Nous avons ici la relation [*invita* < *signait*] qui implique, pour que le temps progresse, que l'acte de *signer* soit vu à partir de sa borne initiale.

(ii) *Le circonstant frontal*. Le circonstant frontal exprimant la postériorité, très fréquent dans le tour narratif, est demandeur d'incidence en ce qu'« il introduit un nouveau point référentiel progressif » [Bres 2005*b*, p. 72]. Soit :

(73) Pour la première fois de sa vie, il ne s'ennuya pas au théâtre et il passa sa nuit avec des filles.

SIX MOIS PLUS TARD, il *se remariait*. (Maupassant, *Les bijoux* < [Bres 2005*b*, p. 108])

Le circonstant SIX MOIS PLUS TARD implique une progression du temps entre le procès *passa* et le procès *se remariait*, ce qui demande, comme pour le cas précédent, une représentation du procès à partir de sa clôture initiale, donc une saisie incidente de celui-ci.

(iii) *Le type de procès*. L'aspect lexical du procès est, pour Bres, un élément cotextuel susceptible d'influer sur la demande d'incidence. Il explique ainsi que les procès de type achèvement sont demandeurs d'incidence car « dans la mesure où le temps impliqué se voit réduit à un point, ce point demande à être saisi globalement, en incidence, et non dans son cours » [Bres 2005*b*, p. 74]. Ce rôle du type de procès se traduit dans le fait que 81% des imparfaits narratifs portent sur un procès de type achèvement [Bres 2005*b*, p. 89] :

- (74) Comme Germinie *rentrait* un matin au petit jour, elle entendit, dans l'ombre de la porte cochère refermée sur elle, une voix lui crier [...] (Goncourt, Germinie Lacerteux < [Bres 2005b, p. 74])

Bres note par ailleurs que les verbes de type état, du fait qu'ils ne peuvent être délimités par des bornes initiale et finale, atténuent, au contraire des verbes de type achèvement, la requête d'incidence [Bres 1999d, p. 100]. Cependant, cette atténuation de l'effet narratif n'empêche pas celui-ci d'être présent, comme dans :

- (75) Quand la Chantefleurie apprit ces choses horribles, elle ne pleura pas, elle remua les lèvres comme pour parler, mais ne put. Le lendemain, ses cheveux *étaient* gris. Le surlendemain, elle avait disparu. (Hugo, Notre-Dame de Paris < [Bres 1999d, p. 106])

En somme, le type de procès participe à l'effet narratif en le renforçant lorsque le procès est télélique ou en l'atténuant lorsque celui-ci est atélique.

(iv) *La typographie*. Pour Bres, la typographie peut également contribuer à la demande cotextuelle d'incidence. L'auteur relève le cas de l'alinéa qui accompagne souvent la progression narrative et que l'on trouve dans un certain nombre de tours narratifs :

- (76) Et lorsque le notaire arriva avec M. Jeoffrin, ancien raffineur de sciure, elle les reçut elle-même et les invita à tout visiter en détail.
Un mois plus tard, elle *signait* le contrat de vente et achetait en même temps une petite maison bourgeoise [...]. (Maupassant, *Une vie* < [Bres 2005b, p. 65])

(v) *La structure phrastique*. La structure syntaxique d'indépendance joue également un rôle selon Bres dans la mesure où les propositions narratives sont le plus souvent des indépendantes (ou des principales) juxtaposées ou coordonnées [Labov 1972]. Bres illustre ce point avec le fait divers suivant dont le récit se compose de huit propositions narratives indépendantes ou principales :

- (77) (a) Vers 18h30, le client en colère *revenait* au café et (b) *réitérait* sa demande en brandissant deux armes de poing.
(c) Comme le propriétaire persistait dans son refus, Comte *tirait* à deux reprises, atteignant le tête de sa victime. (d) Son épouse *donnait* alors 200 F à l'agresseur mais (e) celui-ci *exigeait* 300 F de plus. (f) Sous la menace, elle *obtempérait*.
(g) Le lendemain des faits, Comte *se constituait* prisonnier. (h) Il *remettait* l'une des armes de l'agression. (*Midi libre* < [Bres 2005b, p. 149])

Ainsi, tous les éléments cités peuvent participer, selon Bres, à l'implication cotextuelle selon laquelle le procès à l'imparfait est vu comme ayant atteint son terme, et peuvent donc contribuer à la construction du tour narratif. Bres insiste cependant tout au long de son analyse sur le fait que ces éléments cotextuels ne sont pas pour autant obligatoires dans ce tour, mais qu'ils peuvent être tour à tour, ensemble ou séparément, responsables de la demande cotextuelle d'incidence qui fonde véritablement l'emploi narratif de l'imparfait.

Enfin, Bres propose d'analyser, à partir de la valeur aspectuelle de l'imparfait, les effets de sens pouvant se rattacher à l'emploi narratif de l'imparfait : l'effet « de rupture », l'effet « pittoresque » et l'effet « impressionniste », l'effet « de perspective », l'effet « d'accélération » et « de décélération » [Bres 2000a]. Nous ne rentrons pas dans le détail de ces analyses et renvoyons à l'article de Bres qui leur est consacré [Bres 2000a]. Examinons maintenant les analyses d'autres emplois de l'imparfait proposées par Bres.

2. *Les imparfaits hypocoristique et hypothétique*. Ces deux tours ont en commun le fait qu'ils semblent mettre en cause la dimension temporelle de l'imparfait. En effet, dans l'emploi hypocoristique, l'imparfait porte sur un procès qui se

déroule au moment présent. Parallèlement, dans son emploi hypothétique, le procès à l'imparfait peut être irréel ou éventuel, mais pas actualisé dans le passé. Pour traiter ces emplois résistant à l'approche aspectuo-temporelle, Bres sollicite l'approche dialogique déjà développée entre autres dans [Bres 1999e], [Bres 2001b] et [Bres & Vérine 2002]. En s'appuyant sur les travaux de Bakhtine (notamment [Bakhtine 1984]), Bres définit le dialogisme comme « la capacité de certains énoncés à faire entendre, outre la voix de l'énonciateur [-locuteur], [une ou] d'autres voix qui le feuilletent énonciativement » [Bres 2001b, p. 83]. Le dialogisme comme « dialogue interne » à l'énoncé s'oppose au « dialogue externe » des tours de parole [Bres 2003a, p. 114].

Plus précisément, un énoncé est dialogique lorsque l'actualisation phrastique s'applique à un élément qui a déjà un statut d'énoncé, contrairement aux énoncés monologiques où l'actualisation phrastique porte sur un *dictum* ou un contenu propositionnel ([Bres 2003a, p. 114] et [Bres 2005c, p. 23]). Bres propose alors de distinguer à l'analyse deux énoncés hiérarchisés :

- l'énoncé enchâssant (E) imputé à l'énonciateur (E1),
- l'énoncé enchâssé (e) imputé à un énonciateur (e1) [Bres 2005c, p. 23].

Ainsi, dans un énoncé dialogique, l'énonciateur principal E1 coréfère avec le locuteur mais diffère le plus souvent de l'énonciateur secondaire e1¹⁸. Bres donne l'exemple suivant à titre d'illustration :

(78) *oui*, la quête d'Aurore Brossard est légitime [Bres 1999e, p. 72]

Le *oui* est ici un marqueur dialogique dans la mesure où il implique outre la voix d'un énonciateur principal E1, la voix d'un énonciateur secondaire e1 à qui on peut imputer l'énoncé : « la quête d'Aurore Brossard est légitime ». Cet énoncé est donc dialogique car il présuppose un énoncé antérieur dont il est la confirmation. Passons maintenant à l'analyse des emplois hypocoristique et hypothétique de l'imparfait.

Selon Bres, le tour hypocoristique se caractérise par la situation contextuelle particulière d'une « interaction asymétrique entre un locuteur doué de parole et un infans [réel ou fictif] » [Bres 2003a, p. 128]. Bres postule que le locuteur-énonciateur prête à son allocutaire un énoncé qu'il va reprendre dialogiquement dans son propre énoncé. L'imparfait est ainsi le signe que l'énoncé a été construit à partir d'une énonciation (ou un signe, une attitude de l'allocutaire interprétés comme tels) antérieure [Bres 2003a, p. 116]. Cette analyse est congruente avec la conception temporelle de l'imparfait : ce temps exprime ici comme ailleurs le passé, et plus précisément, il signale dans cet emploi l'appartenance au passé de l'énoncé repris dialogiquement. Prenons un exemple cité par Bres :

(79) Il *avait* envie de faire un gros pipi mon chienchien (intonation montante) oui oui on *allait* le sortir / allez viens mon Mickey viens. [Bres 2003a, p. 114]

Pour Bres, l'imparfait montre que le locuteur-énonciateur, en l'occurrence ici une dame, impute à son chien un énoncé e qui pourrait être « j'ai envie de faire un gros pipi / on va sortir ? » [Bres 2003a, p. 114] et qu'elle reprend dialogiquement dans son énoncé sous la forme de (79). L'imparfait conserve donc bien ici sa valeur temporelle passée en marquant, dans cet emploi, l'antériorité de l'énoncé e imputé à e1 (le chien) par rapport à l'énonciation de E par E1 (la dame).

Intéressons-nous maintenant au tour hypothétique. Bres explique que dans la protase *si P*, *si* « sert à reprendre dialogiquement en supposition un énoncé antérieur P d'un autre énonciateur, pour en faire la base de l'assertion de l'apodose » [Bres 2005c, p. 26]. Selon Bres, l'imparfait explicite alors, grâce à sa

18. Parfois, e1 peut également renvoyer à la personne qui joue le rôle de E1. Bres [1999a, p. 196] parle alors d'autodialogisme : l'énonciateur E1 réfère à un dire qu'il a pu énoncer dans le passé en tant que e1.

valeur passée, l'antériorité de l'énonciation de *P* par rapport à l'énonciation de [*si P, Q*]. Soit l'exemple :

- (80) Si, d'ailleurs, la valeur actuelle du couple franc-mark *était* si avantageuse pour l'Allemagne et si nuisible pour la France, nous devrions être très déficitaires dans nos échanges avec notre puissant voisin. Or nous sommes largement excédentaires. (*Le monde* < [Bres 2005c, p. 26])

Selon l'analyse de Bres, l'imparfait *était* dans *si P* signale donc l'antériorité d'un énoncé du type : « la valeur actuelle du couple franc-mark *était* avantageuse pour l'Allemagne et nuisible pour la France » par rapport à l'énonciation de la phrase hypothétique [*si P, Q*] formulé en (80).

En conclusion, en faisant appel à la notion de dialogisme, l'analyse de Bres permet de retrouver la valeur temporelle passée de l'imparfait dans deux emplois où celle-ci paraissait pourtant absente.

Pour ce qui est de la valeur non incidente de l'imparfait, Bres la justifie dans les deux cas par la dépendance énonciative du procès par rapport à un dire (antérieur), ce qui implique selon lui une forme qui, aspectuellement, représente « l'incidence outrepassée », à savoir une forme verbale qui saisit le temps impliqué par le procès dans son cours (cf. [Bres 2003a, p. 116] et [Bres 2005c, p. 26]).

3. *L'imparfait contrefactuel*. Il s'agit là de l'emploi de l'imparfait aussi appelé imparfait de *réalisation antidatée*, d'*imminence contrariée* ou *contrecarrée* :

- (81) Deux amants évoquent le mari gênant :
Jacques – on peut tout de même pas le tuer
Séverine – hier en faisant une manœuvre il a failli se faire écraser entre deux wagons / une seconde de plus et j'*étais* libre (Renoir, *La Bête humaine* < [Bres 2006])

Bres considère que le tour contrefactuel n'est en réalité qu'une actualisation particulière du tour corrélatif hypothétique [protase, apodose] où la protase, habituellement introduite par la conjonction *si*, est ici elliptique, seul subsistant un circonstant frontal du type UN PEU PLUS. Cette analyse se voit confirmée par le fait que le circonstant frontal peut être paraphrasé par une protase avec *si* :

- (82) UNE MINUTE DE PLUS, l'homme, épuisé et désespéré, se laissait tomber dans l'abîme. (Hugo, *Les Misérables* < [Bres 2006])
(82') S'IL AVAIT TARDÉ UNE MINUTE DE PLUS, l'homme, épuisé et désespéré, se serait laissé tomber dans l'abîme. (Hugo, *Les Misérables* < [Bres 2006])

Dans ce contexte particulier, l'interaction entre les différents éléments du cotexte se révèle complexe. Bres rappelle que l'imparfait n'est pas ici la forme attendue, mais qu'il remplace un conditionnel passé qui est le temps orthonymiquement¹⁹ utilisé :

- (83) Dire que je l'ai connue confectionneuse de lingerie ! SANS MOI, plus de vingt fois elle *serait tombée* dans la crotte. Mais je l'y plongerai ! (Flaubert, *L'Education sentimentale* < [Bres 2006])

19. La notion d'orthonymie est empruntée à Chevalier & Delpart [1995] :

Nous vivons avec le sentiment qu'[...] il y a comme un degré zéro du matériel linguistique qui sert à le nommer : celui où nous nous donnerions l'illusion de ne pas intervenir [...]. Ces vocables, dans le choix desquels je n'aurais aucune part, on a proposé de les baptiser orthonymes [Chevalier & Delpart 1995, p. 90]

Appliquée à l'emploi des temps verbaux, cette notion signifie donc qu'un tiroir est la forme attendue dans un co(n)texte donné.

Pour Bres, le contexte contrefactuel (c'est-à-dire la structure [protase, apodose] et le circonstant frontal) demande (i) temporellement de situer le procès dans le passé, et (ii) aspectuellement de représenter le procès en perspective et en extension : « la saisie du procès à partir de sa borne terminale permet, lorsque le procès est situé dans le passé, de signifier que la perspective est dépassée, et n'a donc plus de possibilité de se réaliser » [Bres 2006]. Le conditionnel passé donnant les instructions [+passé], [+futur] et [+extension] répond, selon Bres, positivement à cette demande. En revanche, l'imparfait se révèle discordant : temporellement il remplit bien la condition d'une valeur passée, mais aspectuellement ce temps ne permet ni d'ouvrir une perspective, ni de déclarer cette perspective « sans avenir ». Cependant cette discordance n'est pas, pour Bres, rédhibitoire. En effet, l'imparfait ne représente le procès qu'en un point de conversion de l'accomplissement en accompli situé au-delà de la borne initiale et en-deçà de la borne finale et ne dit rien de l'atteinte de ladite borne finale : ce temps n'inscrit donc que peu le procès en réalité, à la différence du passé simple et du passé composé qui, en représentant la borne finale du procès, en signifient du coup la factualité. Selon Bres, l'imparfait peut, pour cette raison, se conjoindre au tour contrefactuel : il permet d'évoquer un événement qui ne s'est pas produit, en faisant comme si l'événement contrefactuel « se passait effectivement » [Bres 2006].

4. *L'imparfait en discours indirect ou indirect libre.* Pour Bres, la plupart des imparfaits en discours rapporté indirect s'expliquent par l'affinité de ce temps avec la relation d'*inclusion*. En effet, selon lui, l'imparfait est fréquemment associé à l'inclusion (l'imparfait inclut dans son cours l'incidence d'un autre procès) :

(84) Le compte Chabert *était* chez Derville, au moment où sa femme *entra* par la porte de l'étude. (Balzac, *Le colonel Chabert* < [Barceló & Bres 2006, p. 52])

Ainsi, dans cet exemple, le temps pendant lequel Chabert est chez Derville inclut l'entrée de sa femme : [*était* \supset *entra*]. Cette affinité procède, pour Bres, de l'instruction [-incidence] de l'imparfait qui demande de saisir le procès en un point de son déroulement. En laissant ainsi ouverte la borne finale du procès, l'imparfait rend possible l'incidence en son cours d'un autre procès. Bres constate ensuite que la plupart des emplois de l'imparfait en discours indirect implique une telle relation d'inclusion :

(85) Dans une allocution aux ateliers du tramway, Alain Juppé, président de la communauté urbaine de Bordeaux, *a indiqué* que « Bordeaux, depuis longtemps, *rêvait* d'un tramway ». (Le Monde, [Barceló & Bres 2006, p. 52])

(86) Une négresse coiffée d'un foulard se présenta en tenant par la main une petite fille, déjà grande. L'enfant dont les yeux roulaient des larmes, venait de s'éveiller. Elle la *prit* sur ses genoux : « Mademoiselle n'*était* pas sage, quoiqu'elle eût sept ans bientôt ; sa mère ne l'aimerait plus ; on lui pardonnait trop ses caprices ». [Barceló & Bres 2006, p. 52]

L'exemple (85) implique ainsi la relation d'inclusion : [*rêvait* \supset *a indiqué*] et l'exemple (86) les relations d'inclusion : [*était pas sage, pardonnait* \subset (acte de reproche implicite)] : ce type d'imparfait permet donc d'inclure dans le temps interne du procès le dire d'un énonciateur passé. L'imparfait constituerait par conséquent la forme attendue en discours indirect du fait de son affinité avec la relation d'inclusion.

Bres note néanmoins que cette explication ne convient pas pour un petit nombre d'énoncés qui n'entrent pas dans une relation d'inclusion :

- (87) La discussion allait bon train quand ils entendirent une voiture s'approcher bruyamment puis se garer devant la maison aux murs roses.
 - On dirait la voiture de Marie! fit remarquer Charly.
 - Attends, c'est pas possible, elle m'a dit au téléphone, tout à l'heure, qu'elle *venait* demain seulement ... objecta Patricia.
 La porte s'ouvrit et l'on vit d'abord une caisse de guitare passer l'entrebâillement : C'était bien Marie! (internet < [Barceló & Bres 2006, p. 54])

En effet, le procès à l'imparfait succède ici à l'énonciation passée qu'il aurait dû inclure, ce qu'explicite le circonstant *demain* : [*a dit* < *venait demain*]. Pour prendre en compte ce second cas de figure, Bres propose l'explication suivante. Tous les cas cités se caractérisent, selon lui, par une « subordination énonciative » : le procès à l'imparfait dépend d'un dire ou d'une pensée. Pour cette raison, « il [le procès du discours rapporté] ne peut s'inscrire sur la ligne du temps en incidence - c'est le verbe introducteur qui peut occuper cette place - et de ce fait se doit d'être actualisé à une forme non incidente » [Barceló & Bres 2006, p. 55], d'où l'emploi quasi obligé de l'imparfait ou du plus-que-parfait après un verbe de dire au passé.

5. *L'imparfait forain*. Pour Bres, les imparfaits forains comme :

- (88) - qu'est-ce qu'il vous *fallait*? (interaction de commerce dans une poissonnerie < [Barceló & Bres 2006, p. 58])

réalisent pleinement la valeur en langue de ce temps, mais dans un contexte très ritualisé : « il s'agit toujours d'un tour de parole initiatif, adressé le plus souvent par un commerçant à un client qui peut [...] être seul dans le commerce ; ou, plus fréquemment, avoir attendu son tour, dans une file plus ou moins longue » [Barceló & Bres 2006, p. 58]. La valeur passée de l'imparfait renvoie alors à un moment antérieur à l'énonciation, « celui où le client est entré dans la boutique parce qu'il lui « *fallait* » du poisson ; ou dans le cas d'une file d'attente, celui où le client attendait son tour d'être servi » [Barceló & Bres 2006, p. 58]. Dans les deux cas, le commerçant signale par l'emploi d'un temps passé qu'il a pris en compte la demande du client avant même qu'elle ne soit formulée. Prévenance qui produit, dans la plupart des cas, un effet de politesse.

La non-incidence de l'imparfait lui permet, par ailleurs, en ne représentant pas la fin du procès, de suggérer que celui-ci est encore vrai au moment de l'énonciation, et donc que le désir du client reste valable dans le présent.

6. *L'imparfait d'atténuation*. L'emploi d'atténuation de l'imparfait est également, selon Bres, un tour très contraint co(n)textuellement. L'auteur constate que, linguistiquement, on a affaire à une assertion avec pour verbe soit des désidératifs (*vouloir, désirer*) :

- (89) bonjour, je *voulais* demander si parmi vous il y a des personnes qui comme moi souffrent de ressentir vraiment trop fort les mots ... cela me pose un vrai problème dans ma vie de tous les jours ... énormément de mots me font mal ... me blessent, me bouleversent ... (Forum internet, [Barceló & Bres 2006, p. 59])

soit *venir* :

- (90) *Dans un laboratoire de recherche, une étudiante entre dans le bureau du directeur sur la pointe des pieds ; celui-ci lève la tête de son écran d'ordinateur et regarde l'étudiante qui lui dit, sur un ton d'excuse :*
 - je *venais* vous demander la clé de la bibliothèque. [Barceló & Bres 2006, p. 59]

dont le sujet est le plus souvent le locuteur. Pragmatiquement, Bres note que l'énoncé réalise le plus souvent un acte de demande indirecte adressée à l'interlocuteur.

Dans ce co(n)texte, l'instruction [+passé] exprime l'antériorité de la volonté ou de la venue par rapport à l'énonciation, marquant ainsi « l'antériorité chronologique (IMP) de l'antériorité logique (*vouloir / venir* demander) de sa propre demande » [Barceló & Bres 2006, p. 60]. Ce faisant, le locuteur signifierait sa demande de façon doublement indirecte, celui-ci apparaissant « moins comme formulant une demande que répondant à une question - implicite ou explicite » [Barceló & Bres 2006, p. 61].

L'instruction [-incidence] permet quant à elle de ne pas clôturer le procès, et donc de signifier que « [l]a volonté [du locuteur] est toujours valable au moment de l'énonciation » ou que sa venue toujours en cours « n'a pas atteint la borne terminale au-delà de laquelle la demande doit effectivement se formuler » [Barceló & Bres 2006, p. 61].

Discussion L'approche monosémique de Bres permet de traiter efficacement, à partir d'une valeur unique définie en langue, de la diversité des effets de sens que l'imparfait connaît en discours. En effet, l'hypothèse d'une interaction co(n)textuelle entre, d'une part l'imparfait qui offre ses instructions : [+passé], [+tension], [-incidence] et [-ascendance], et d'autre part le co(n)texte qui demande une représentation particulière du procès, rend compte avec élégance des différents emplois de ce temps : la multiplicité apparente n'est pas le fait de l'imparfait lui-même, mais de son interaction avec le co(n)texte qui, selon les éléments qui le composent, produira tel ou tel effet de sens. Par exemple, l'imparfait hypothétique se définit par son cotexte hypothétique (*si*+imparfait, structure [protase, apodose] avec l'apodose au conditionnel) ce qui donne lieu à l'effet hypothétique que les grammaires attribuent traditionnellement à l'imparfait dans cet emploi. Bres arrive donc avec un dispositif théorique minimal (un sens unique pour l'imparfait, l'interaction co(n)textuelle en termes d'offre et de demande) à expliquer l'hétérogénéité et la multitude des emplois de l'imparfait.

Un autre avantage de cette approche est qu'elle s'est intéressée de près aux effets produits par l'interaction co(n)textuelle. La distinction entre emplois standard et emplois stylistiques fondée sur la concordance ou la discordance de l'imparfait avec son co(n)texte précise pourquoi l'imparfait est attendu dans certains contextes, et pourquoi il paraît plus marqué dans d'autres. Cette distinction permet en outre de décrire, sur le plan linguistique, en détaillant les dissonances contextuelles, différents effets stylistiques qu'on a pu attribuer à l'imparfait, notamment dans son emploi narratif (effet « de rupture », effet « pittoresque » ou « impressionniste » etc.).

Concernant l'analyse des emplois de l'imparfait, l'approche de Bres semble fournir un bon paradigme explicatif. Nous retiendrons notamment son analyse du tour narratif qui permet de définir simplement cet usage comme conflit entre la demande co(n)textuelle d'incidence et l'offre de non-incidence de l'imparfait. Notons également la voie ouverte par Bres avec la notion de dialogisme pour traiter de certains emplois « modaux » de l'imparfait (hypocoristique et hypothétique) particulièrement problématiques pour une approche aspectuo-temporelle monosémiste. Le recours au dialogisme permet de conserver la valeur temporelle passée de l'imparfait (l'imparfait situe alors dans le passé une énonciation) et de répondre ainsi aux critiques des approches « inactuelles » - l'imparfait signifie l'appartenance à une actualité autre (passée ou hypothétique) que celle de l'énonciateur -, et polysémistes - l'imparfait serait soit temporel soit hypothétique. L'analyse qu'il propose du tour hypocoristique nous paraît à cet égard très éclairante. Enfin, l'approche proposée pour l'imparfait en emploi contrefactuel nous semble fort prometteuse. L'analyse du tour contrefactuel comme une réalisation particulière de la corrélation hypothétique permet de rapprocher les tours corrélatifs [*si*+imparfait, conditionnel], [imparfait, imparfait] et [*circonstant frontal*+imparfait] autrefois traités séparément, et de réfléchir à une analyse unique de ces trois emplois de l'imparfait.

En somme, nous dirons que l'approche de Bres qui reste encore en construction (tous les emplois n'ont pas été également approfondis) offre des explications

convaincantes pour un certain nombre d'usages (en particulier l'emploi narratif et l'emploi hypocoristique), et permet également d'envisager des pistes intéressantes pour d'autres emplois qui résistent encore à l'analyse linguistique (emploi hypothétique, contrefactuel, préludique etc.).

Nous ferons néanmoins quelques remarques ponctuelles. D'abord, la conception du temps sous-tendue par l'approche néo-guillaumienne de Bres semble en désaccord avec la cognition du temps telle qu'elle apparaît dans une langue comme le français. En effet, selon la métaphore spatiale du temps comme mouvement, le temps est conçu comme une dimension mue par un cinétisme qui peut être vu, soit de façon ascendante, soit de façon descendante. Or l'analyse bressienne, et psychomécanicienne en général, implique une conception bi-dimensionnelle du temps :

- la première dimension horizontale est celle de la fluence du temps selon un mouvement ascendant ou descendant : dans une visualisation descendante, « le temps est vu se dérouler du futur vers le passé » et, dans une visualisation ascendante, « le temps est vu se dérouler du passé vers le futur » [Bres 2005*b*, p. 59] ; on retrouve cette conception dans la description guillaumienne du mode subjonctif avec un présent du subjonctif ascendant et un imparfait du subjonctif descendant ;
- la seconde dimension verticale est celle de l'inscription du temps impliqué par le procès sur la ligne du temps (celle qui s'étire du passé au futur), cette inscription se fait verticalement à la ligne du temps de deux façons possibles : (i) soit le temps impliqué est représenté « comme s'inscrivant continûment sur la ligne du temps en tant qu'*accomplissement*, sans que cet accomplissement ne glisse du niveau d'incidence [niveau supérieur] qui est le sien au niveau de décadence [niveau inférieur] où il serait représenté comme déjà en partie *accompli* » [Bres 2005*b*, p. 56], cette inscription donne lieu à la représentation incidente et ascendante du passé simple, (ii) soit le temps impliqué est représenté comme « glissant continûment du niveau d'incidence de la ligne du temps au niveau de décadence » [Bres 2005*b*, p. 56], cette inscription donne lieu à la représentation non-incidente et descendante de l'imparfait.

Cette conception bi-dimensionnelle est clairement affichée par Guillaume : on la trouve illustrée de nombreuses fois dans la représentation du temps dans le mode indicatif où le cinétisme du temps est représenté à la fois horizontalement et verticalement par des flèches (cf. figure 2.17). La deuxième dimension verticale reste présente chez Bres, mais ce dernier ne semble pas en être conscient et elle apparaît le plus souvent de façon brouillée. Prenons pour exemple la citation suivante concernant l'inscription du temps par le passé simple :

Le temps impliqué par le procès est représenté comme arrivant sans cesse (accomplissement incident) sans que cette survenue se réalise en franchissement de la ligne du temps (accompli décadent), il ne peut continuer d'arriver qu'en inversant l'orientation descendante d'où il procède et qui le porte, en orientation ascendante. La fluence est représentée se déroulant en remontée de la ligne d'échéance (du passé vers le futur) faute de pouvoir la franchir. [Bres 2005*b*, p. 59]

Bres décrit ici l'inscription du temps du procès par le passé simple qui s'effectue sans *franchir* la ligne du temps (nous sommes donc bien dans une conception verticale du temps), néanmoins cette dimension est mêlée à la dimension horizontale de la fluence lorsqu'il parle de « la remontée de la ligne d'échéance (du *passé vers le futur*) ». Une telle conception de la fluence temporelle, à la fois horizontale et verticale, ne semble pas cognitivement motivée dans la mesure où, en français, la conception spatiale du temps comme mouvement est unidimensionnelle.

En outre, nous ne sommes pas totalement d'accord avec la formulation que Bres propose de la valeur aspectuelle de l'imparfait. Selon lui, ce temps permet de voir le procès en un point de son cours « comme *conversion* de l'ACCOMPLISSEMENT en accompli » [Bres 2005*b*, p. 57]. Il nous semble que parler de la conversion de

l'INACCOMPLI en accompli est plus juste. Bres donne cette définition pour rendre compte de la parcelle α de temps en accomplissement impliquée par l'imparfait en psychomécanique tout en critiquant le glissement de l'*accomplissement* en *inaccompli* que l'on trouve souvent dans les travaux dans le sillage de Guillaume. La motivation principale de la formulation « *conversion* de l'accomplissement en accompli » est donc la cohérence du système néo-guillaumien postulé par Bres. Néanmoins, cette conception paraît problématique : le temps impliqué du procès arrivant du futur (la parcelle α) n'est pas en accomplissement, c'est-à-dire en train de s'accomplir, mais reste à accomplir : elle est donc bien non accomplie. À la limite, l'accomplissement pourrait correspondre, dans la vision sécante du procès, au point de conversion lui-même, mais pas à la parcelle α impliquée par l'imparfait. Il apparaît donc que la formulation d'une conversion de l'*inaccompli* en accompli est conceptuellement plus adéquate.

Ensuite, si les analyses des emplois narratif et hypocoristique de l'imparfait paraissent solides, et si nous sommes dans l'ensemble d'accord avec l'analyse des tours forain et d'atténuation, il nous semble que les descriptions données des emplois hypothétique, contrefactuel et de discours indirect pourraient être retravaillées ou complétées.

Concernant le tour hypothétique, deux points particuliers méritent d'être rediscutés :

- D'abord, l'interprétation dialogique de l'imparfait ne semble pas être de la responsabilité de *si*, comme le postule Bres. En effet, dans les phrases conditionnelles [*si*+imparfait, imparfait] dont l'effet produit n'est pas l'hypothèse mais la concession, l'imparfait porte bien sur le procès et non sur une énonciation passée :

(91) s'il [Corneille] *était* sublime, il *l'était* alors dans le sens et selon la mode de son temps. (Sainte-Beuve, *Port-Royal*)

Le *si* introduisant la protase ne déclenche pas ici de lecture dialogique de l'imparfait : ce temps ne signifie pas ici l'antériorité d'un énoncé du type « il est sublime » par rapport à l'énoncé (91), mais situe un procès dans le passé, ici l'acte d'*être sublime*, comme il le fait dans tous ses emplois monologiques. Cela ne signifie pas pour autant que les phrases conditionnelles concessives ne sont pas dialogiques. Elles le sont : elles permettent en effet au locuteur de concéder un dire antérieur P, pour lui opposer Q, dans un phrase [*si* P, Q]. Seulement ce dialogisme-là n'entraîne pas l'interprétation dialogique de l'imparfait portant sur un dire antérieur. Il faut donc chercher ailleurs que dans *si* l'origine du dialogisme de l'imparfait.

- En outre, l'explication de Bres ne peut rendre compte des différences d'effets de sens entre le présent (le fait supposé paraît probable) et l'imparfait (le fait supposé paraît improbable). Comparons les exemples :

(92) - S'il *revient*, je le tuerai! (Vautrin, *Bloody Mary*)

(92') - S'il *revenait*, je le tuerais!

Le premier exemple au présent est de l'ordre du possible : l'éventualité que *il* revienne est envisageable. Dans le second exemple à l'imparfait, le retour de *il* apparaît plus incertain : l'éventualité est toujours envisagée mais semble moins plausible. L'explication de Bres d'une énonciation passée ne permet pas d'expliquer le sens moins probable de l'imparfait. La piste dialogique doit donc encore être approfondie pour ce qui est de l'emploi hypothétique de l'imparfait.

Il nous semble que l'analyse de l'emploi contrefactuel peut être améliorée. La description du contexte contrefactuel qui serait une réalisation particulière d'une corrélation hypothétique nous semble tout à fait convaincante. Néanmoins, la demande

cotextuelle formulée par Bres ne nous paraît pas complètement juste. En voulant montrer que le conditionnel passé est la forme orthonymiquement attendue dans cet emploi, il impute abusivement au cotexte un besoin (l'évocation d'une perspective conçue comme accomplie et donc sans avenir) qui correspond bien à la valeur du conditionnel passé, mais qui ne rend pas exactement compte de la demande du cotexte contrefactuel. En effet, que demande ce cotexte : une forme capable de représenter un procès passé comme ne s'étant pas réalisé. Le cotexte demande donc tout simplement une forme capable de ne pas inscrire le procès en réalité, mais de la situer dans le passé. Cette demande du cotexte se voit confirmée par un fait rappelé par Bres lui-même : diachroniquement c'est le subjonctif plus-que-parfait qui était orthonymiquement attendu :

- (93) Sa vie s'exaltait et s'évanouissait ; elle rougissait et pâlisait, devenait froide, puis brûlante. Une minute de plus, et l'âme l'eût quittée. (Gautier, *Récits fantastiques* < [Bres 2006])

Or le subjonctif plus-que-parfait n'exprime pas la perspective à travers l'instruction [+futur] et devrait donc être discordant selon l'hypothèse de Bres. Mais ce n'était pas le cas. Par contre, le subjonctif plus-que-parfait exprime, comme cela est traditionnellement admis, l'irréel du passé. Il remplit donc les conditions que nous avons formulées : une représentation contrefactuelle et passée du procès. Dans ce cas l'imparfait ne serait donc pas discordant au niveau aspectuel (parce qu'il ne donne pas l'instruction [+futur]), mais au niveau temporel : son instruction [+passé] l'oblige à situer le procès dans le passé de l'énonciation et non dans un autre monde possible. Nous développerons cette hypothèse dans la section 5.1.3.

Nous terminerons sur une remarque concernant le traitement de l'imparfait en discours rapporté indirect. La première explication que Bres propose et qui est fondée sur la relation d'inclusion nous semble tout à fait juste, même si elle doit être approfondie. Cette thèse revient à dire que le verbe d'énonciation introduisant le discours indirect sature le moment de référence à partir duquel est envisagé le procès. Comme l'imparfait implique une relation de recouvrement entre le moment de référence et le procès, il y a effectivement inclusion du dire (ou de la pensée) dans le temps du procès. L'emploi de l'imparfait dans le discours indirect est donc directement relié à sa valeur aspectuelle imperfective.

Bres pense pourtant être obligé de trouver une autre solution à cause d'un certain nombre d'énoncés où la règle de l'inclusion ne s'applique pas :

- (94) Pierre a prévenu qu'il *venait* à la soirée.

Ici, on a effectivement une relation de succession : [*a prévenu* < *venait*]. Pourtant, la difficulté peut être contournée si l'on fait appel à la notion de *déformation* introduite par Gosselin. Selon, ce dernier, il arrive souvent que différents éléments d'un même co(n)texte entrent en conflit. Ces conflits sont ensuite résolus lors de l'activité interprétative (ou on pourrait dire dans le temps de l'à-dire) par la déformation de représentations produites par certaines des instructions à l'origine du conflit. Dans le cas présent, il semblerait que l'on ait affaire à la déformation du procès. Gosselin note ainsi [Gosselin 1996, p. 200] que lorsqu'un procès ponctuel est employé avec un imparfait, on est parfois amené à interpréter celui-ci différemment, comme s'il était question de sa phase préparatoire :

- (95) Je *partais* pour l'Islande. Luc me prêta ses moufles. [Gosselin 1996, p. 200]

On comprend par exemple dans cet énoncé que l'intervalle dénoté par l'imparfait ne correspond pas à un moment dans le cours du procès *partir*, mais à un moment situé dans la phase préparatoire de ce procès, phase préparatoire qui se laisse interpréter comme la période de temps où le procès est à l'état de projet. Ce type de glissement vers la phase préparatoire du procès n'est pas propre qu'à l'imparfait, on le trouve

avec d'autre temps, dans différents emplois²⁰. Il se pourrait que ce soit le même phénomène qui soit à l'œuvre dans les cas problématiques d'imparfait en discours indirect.

En effet, les énoncés cités par Bres et qui font difficulté se caractérisent tous par des procès ponctuels de type achèvement (*partir, venir*). On peut donc voir les choses de la façon suivante. On a, dans ces phrases, un conflit qui procède de la conjonction des éléments co(n)textuels suivants : (i) l'usage d'un procès ponctuel et (ii) de l'imparfait dans le discours rapporté. En effet, l'imparfait ne peut pas représenter dans son cours, sans en envisager les bornes inhérentes, un procès qui n'est pour ainsi dire constitué que d'une borne. Il y a donc une incompatibilité représentationnelle entre l'aspect imperfectif de l'imparfait et la ponctualité du procès de type achèvement. Ce conflit est alors résolu, lors de l'interprétation, par le déplacement du moment de référence vers la phase préparatoire du procès. L'imparfait ne porte alors pas sur le procès lui-même, mais sur la période précédant le procès où celui-ci existe à l'état de projet. On peut alors rétablir la relation d'inclusion entre le verbe de dire et le procès à l'imparfait, soit pour l'exemple (94) : [(phase préparatoire de) *venait* \supset *a prévenu*]. La présence d'un circonstant indiquant le futur n'y change rien :

(94') Pierre a prévenu qu'il *venait* DEMAIN à la soirée.

puisque celui-ci porte sur le procès, et non sur la phase préparatoire à laquelle s'applique l'imparfait. En conclusion, les phrases avec des procès ponctuels ne constituent pas des exceptions au fonctionnement de l'imparfait en discours indirect tel que Bres l'a décrit dans un premier temps. Il n'est donc pas besoin de faire appel, comme il le fait par la suite, à la subordination énonciative pour rendre compte de ces cas, l'explication en termes d'*inclusion* (ou de valeur imperfective) suffit.

Nous allons maintenant nous intéresser à une approche aspectuo-temporelle de l'imparfait qui, contrairement aux approches précédentes, ne s'inscrit pas dans le sillage de Guillaume. Cette approche inspirée dans une large mesure des travaux de Reichenbach sur la sémantique des temps verbaux se veut un modèle à la fois calculatoire et cognitif : il s'agit du modèle de Gosselin.

3.1.1.3 Le modèle calculatoire et cognitif de Gosselin

Présentation du modèle Gosselin se propose, à travers une série d'articles ([Gosselin 1999b], [Gosselin 1999a], [Gosselin 1999c], [Gosselin 2000], [Gosselin 2001] et [Gosselin 2007]) et surtout à travers deux ouvrages ([Gosselin 1996] et [Gosselin 2005]), de rendre compte de la sémantique des temps verbaux du français et des principaux effets de sens (temporels et modaux) qu'ils produisent en discours. Il a élaboré, dans ce but, un modèle soumis à une double exigence :

- *calculatoire* : le modèle de Gosselin se veut prédictif : l'auteur propose un ensemble de règles permettant de reconstruire, sur la base de marqueurs linguistiques, les représentations aspectuo-temporelles attachées à un énoncé ;
- *cognitive* : Gosselin se fonde sur les métaphores spatiales du temps et utilise des concepts topologiques pour décrire les représentations aspectuo-temporelles associées aux procès, s'inscrivant ainsi dans la lignée de la grammaire cognitive.

Dans le modèle de Gosselin, les temps verbaux codent des instructions temporelles et aspectuelles sur la représentation d'un procès décrit dans un énoncé. Ces instructions peuvent mettre en jeu trois différents types d'intervalles temporels, chacun étant pourvu d'une signification cognitive particulière [Gosselin 1996, p. 15] :

20. Notamment avec le présent qui entraîne souvent ce type de déplacement lorsqu'il porte sur un verbe ponctuel :

Ex. - Est-ce que tu viens samedi soir ?
- Oui je *viens*.

On comprend ici que le présent porte sur la phase préparatoire du procès *venir* et non sur le procès lui-même.

- l'intervalle [B1,B2] du procès représentant la portion de temps durant laquelle la situation décrite dans l'énoncé se déroule ;
- l'intervalle [01,02] de l'énonciation correspondant à la durée de l'acte locutoire ;
- l'intervalle [I,II] de référence qui indique ce qui est « perçu/montré » du procès²¹.

C'est en définissant la disposition de ces intervalles sur l'axe du temps que les temps verbaux définissent la représentation aspectuo-temporelle du procès.

Selon Gosselin, les temps verbaux peuvent établir deux types de relations linguistiques entre ces différents intervalles, les unes signifiant l'*aspect* (grammatical), les autres signifiant le *temps* (« absolu » ou « relatif »). L'*aspect* (grammatical) est ainsi défini comme la relation entre l'intervalle de référence (ce qui est « perçu/montré » du procès) et l'intervalle du procès lui-même. Gosselin distingue quatre sortes de relation aspectuelle :

- l'aspect *auristique* : l'intervalle de référence et l'intervalle du procès sont concomitants ([I,II] CO [B1,B2]) :

(96) Luc *mangea* un poisson. [Gosselin 1996, p. 22]

- l'aspect *inaccompli* : l'intervalle du procès recouvre l'intervalle de référence ([B1,B2] RE [I,II]) :

(97) Luc *mangeait* du poisson depuis un quart d'heure. [Gosselin 1996, p. 22]

- l'aspect *accompli* : l'intervalle de référence est postérieur à l'intervalle du procès ([I,II] POST [B1,B2]) :

(98) Luc *avait terminé* depuis un quart d'heure. [Gosselin 1996, p. 22]

- l'aspect *prospectif* : l'intervalle de référence est antérieur à l'intervalle du procès ([I,II] ANT [B1,B2]) :

(99) Luc *allait être* malade (il était déjà pâle). [Gosselin 1996, p. 22]

Ensuite, le temps « absolu » met en relation l'intervalle de référence avec l'intervalle de l'énonciation. Gosselin discrimine trois relations temporelles absolues :

- le temps *passé* : l'intervalle de référence est antérieur à l'intervalle de l'énonciation ([I,II] ANT [01,02]) :

(100) Luc *dormait*. [Gosselin 1996, p. 23]

- le temps *présent* : l'intervalle de référence et l'intervalle de l'énonciation sont simultanés²² ([I,II] SIMUL [01,02]) :

(101) Luc *dort*. [Gosselin 1996, p. 23]

- le temps *futur* : l'intervalle de référence est postérieur à l'intervalle de l'énonciation ([I,II] POST [01,02]) :

(102) Luc *dormira*. [Gosselin 1996, p. 23]

Enfin, le temps « relatif » concerne le rapport entre deux intervalles de référence, par exemple celui d'une proposition principale ([I,II]) et celui de sa proposition subordonnée ([I',II']). Gosselin compte trois types de relations temporelles relatives :

- le temps *antérieur* : l'intervalle de référence [I',II'] est antérieur à l'intervalle de référence [I,II] ([I',II'] ANT [I,II]) :

21. Voir section 2.3.1.3 pour le fondement cognitif de l'opération de monstration du procès chez Gosselin.

22. Chez Gosselin, la notion de simultanéité est à comprendre dans son sens large : l'intersection entre les deux intervalles concernés est « non nulle » [Gosselin 1996, p. 19].

Tableau 3.2: Les instructions des temps verbaux selon Gosselin [1996].

Temps verbal	Instructions temporelles	Formules	Exemples
<i>Présent</i>	présent	[I,II] SIMUL [01,02]	<i>je mange</i>
<i>Futur</i>	futur	[I,II] FUT [01,02]	<i>je mangerai</i>
<i>Imparfait</i>	passé inaccompli	[I,II] ANT [01,02] [B1,B2] RE [I,II]	<i>je mangeais</i>
<i>Passé simple</i>	passé aoristique	[I,II] ANT [01,02] [I,II] CO [B1,B2]	<i>je mangeai</i>
<i>Conditionnel présent</i>	passé ultérieur	[Ix,IIx] ANT [01,02] [I,II] POST [Ix,IIx]	<i>je mangerais</i>
<i>Passé composé</i>	accompli aoristique présent	[I',II'] POST [B1,B2] ²⁴ [I,II] CO [B1,B2] ²⁵ [I',II']SIMUL[01,02]	<i>j'ai mangé</i>
<i>Futur antérieur</i>	accompli aoristique futur	[I',II'] POST [B1,B2] [I,II] CO [B1,B2] [I',II'] POST [01,02]	<i>j'aurai mangé</i>
<i>Plus-que-parfait</i>	accompli aoristique passé inaccompli	[I',II'] POST [B1,B2] [I,II] CO [B1,B2] [I',II'] ANT [01,02] [B1',B2'] RE [I',II']	<i>j'avais mangé</i>
<i>Passé antérieur</i>	accompli aoristique passé aoristique	[I',II'] POST [B1,B2] [I,II] CO [B1,B2] [I',II'] ANT [01,02] [I',II'] CO [B1',B2']	<i>j'eus mangé</i>
<i>Conditionnel passé</i>	accompli aoristique passé ultérieur	[I',II'] POST [B1,B2] [I,II] CO [B1,B2] [I',II'] ANT [01,02] [I',II'] POST [Ix,IIx]	<i>j'aurais mangé</i>

(103) Luc croyait qu'elle *avait dormi*. [Gosselin 1996, p. 23]

— le temps *simultané* : l'intervalle de référence [I',II'] et l'intervalle de référence [I,II] sont simultanés ([I',II'] SIMUL [I,II]) :

(104) Luc croyait qu'elle *dormait*. [Gosselin 1996, p. 23]

— le temps *ultérieur* : l'intervalle de référence [I',II'] est postérieur à l'intervalle de référence [I,II] ([I',II'] POST [I,II]) :

(105) Luc croyait qu'elle *dormirait*.

Dans ce cadre, les temps verbaux du français encodent un plus ou moins grand nombre de relations, en fonction de la complexité de leur signifié. Nous rappellerons rapidement dans le tableau 3.2 ce que nous avons déjà vu précédemment en section 2.1.2.3²³.

Pour Gosselin, ces instructions données par les temps verbaux constituent leur valeur en langue. Lorsqu'ils sont actualisés en discours, cette valeur entre parfois en conflit avec le signifié d'autres marqueurs aspectuo-temporels présents dans l'énoncé. Dans ce cas, la « déformation » de la valeur du tiroir verbal est utilisée comme moyen de résoudre le conflit. Ainsi, le modèle de Gosselin conçoit les temps verbaux de façon polysémique : chaque tiroir donne des instructions qui constituent son identité propre, mais, en cas de conflit, ce même tiroir peut être amené, sous l'action du contexte, à signifier autre chose.

23. Voir [Gosselin 1996, p. 193-216] pour la description du signifié des temps verbaux de l'indicatif.

Notons une autre règle centrale dans le dispositif de Gosselin [Gosselin 1996, p. 120] : le caractère anaphorique de l'intervalle de référence. En effet, pour Gosselin, l'intervalle de référence [I,II] est dépendant du contexte sur le plan sémantique et requiert, pour cette raison, un antécédent. Lors de l'interprétation, l'intervalle de référence [I,II] déclenche donc une procédure de recherche d'un antécédent dans le contexte. La position d'intervalle antécédent va ensuite être saturée par différents éléments selon le contexte (intervalle du procès, intervalle circonstanciel, intervalle de l'énonciation, intervalle de référence précédent etc.) en fonction de trois critères [Gosselin 2005, p. 143] :

- l'intervalle antécédent doit coïncider avec l'intervalle de référence ;
- l'intervalle antécédent doit disposer d'un ancrage circonstanciel (on doit pouvoir répondre à la question *quand ?*) ;
- l'intervalle de référence est choisi en fonction de sa saillance relative dans le contexte²⁶.

Le choix de l'antécédent aura notamment des conséquences sur l'interprétation aspectuelle des procès pour lesquels le temps ne code pas l'aspect²⁷ (par exemple le présent ou le futur) et sur la chronologie entre les procès (voir section 7).

Nous évoquerons enfin un dernier élément du dispositif théorique mis en place par Gosselin. L'auteur propose de traiter dans son dernier ouvrage du rapport entre *Temporalité et modalité*. L'auteur propose ainsi d'explicitier la dimension modale du temps et de l'aspect. Gosselin rappelle d'abord que, pour Aristote, le moment de l'énonciation opère une coupure modale entre le passé, irrévocable, et le futur, domaine du possible. Cela correspond à la représentation de la figure 3.5.

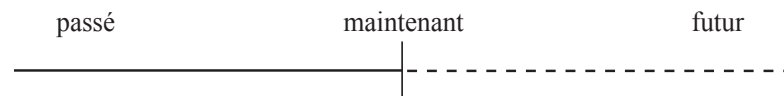


Figure 3.5: Les valeurs modales du temps selon Aristote [Gosselin 2005, p. 89].

Gosselin parle alors de « valeurs modales temporelles ».

Gosselin définit ensuite les « valeurs modales aspectuelles » qui dépendent de la coupure modale opérée cette fois par II, la borne finale de l'intervalle de référence. Gosselin constate qu'en-deçà de cette borne, les faits sont vus comme irrévocables car ils sont antérieurs à la période de temps envisagée, au-delà les faits appartiennent au champ du possible car ils sont postérieurs à la période de temps envisagée. Gosselin obtient ainsi la figure 3.6 pour l'aspect aoristique.

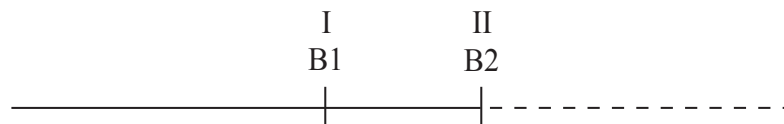


Figure 3.6: Les valeurs modales de l'aspect aoristique selon Gosselin [Gosselin 2005, p. 89].

Ainsi dans un énoncé comme :

(106) Luc traversa la rue. [Gosselin 2005, p. 91]

26. Voir [Gosselin 1996, p. 121] et [Gosselin 2005, p. 143-144] pour les degrés de saillance des intervalles candidats à la position d'antécédent.

27. En fonction de l'intervalle de référence choisi, on aura telle ou telle relation entre l'intervalle de référence et l'intervalle du procès, et donc telle ou telle relation aspectuelle.

Les faits antérieurs à la borne finale du procès *traverser la rue* sont irrévocables, tandis que ceux postérieurs à cette borne appartiennent au champ de l'incertain.

Ces valeurs modales temporelles et aspectuelles permettent d'expliquer de nombreux faits comme par exemple l'impossibilité d'avoir (107) alors que (108) convient tout à fait :

(107) ?? Attention, tu *tomberas*. [Gosselin 2005, p. 92]

(108) Attention, tu *vas tomber*. [Gosselin 2005, p. 92]

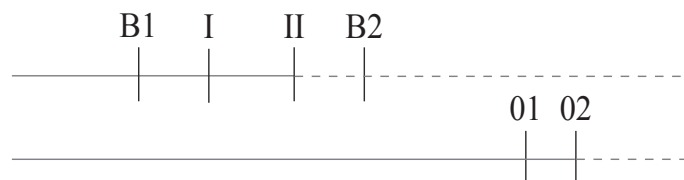
En effet, avec le futur simple (107), la coupure modale aspectuelle se situe au niveau de la borne finale du procès qui est ici vu comme aoristique, le procès est donc déjà conçu comme révolu et ne peut de fait être l'objet de l'impération *attention*. Par contre, avec le présent prospectif (108), la coupure modale aspectuelle est antérieure au procès (celui-ci est postérieur à l'intervalle de référence du fait de l'aspect prospectif). Du coup, le procès appartient au domaine du possible et peut donc faire l'objet de l'impération *attention*.

Dans ce cadre théorique, l'imparfait est donc défini en langue comme un tiroir :

- de temps *passé* : l'intervalle de référence est antérieur à l'intervalle de l'énonciation ([I,II] ANT [01,02]) ;
- d'aspect *inaccompli* : l'intervalle du procès recouvre l'intervalle de référence ([B1,B2] RE [I,II]).

L'imparfait se caractérise en outre par un conflit entre ses valeurs modales temporelles et ses valeurs modales aspectuelles : temporellement la coupure modale se situe dans le présent, à la fin de l'acte d'énonciation, tandis qu'aspectuellement, elle se situe dans le passé, au niveau de la borne finale de l'intervalle de référence. Cela rend compte de l'« ouverture » de la borne finale de l'imparfait (on ne sait pas si le procès atteint ou non son terme) malgré l'appartenance du procès au passé.

La conception de Gosselin de l'imparfait peut être illustrée par le figure 3.7.



Luc mangeait depuis un quart d'heure

Figure 3.7: Valeur en langue de l'imparfait selon Gosselin.

L'imparfait en discours Gosselin [1996] propose un classement des effets de sens attachés à l'imparfait. Il en distingue trois types : l'effet de sens typique, les effets de sens non typiques (non dérivés) et les effets de sens dérivés [Gosselin 1996, p. 199-202].

1. *L'effet de sens typique*. Pour Gosselin, l'imparfait renvoie typiquement à un moment du passé durant lequel le procès se déroule. La nature anaphorique de l'intervalle de référence fait que le procès à l'imparfait est donné comme simultané à un autre procès du contexte. Soit :

(109) Il *faisait* très chaud. Marie prit un bain. [Gosselin 1996, p. 199]

Le procès à l'imparfait *faisait* est envisagé dans son cours à un moment donné du passé comme simultané au procès *prit*.

2. *Effets de sens non typiques (non dérivés)*. Selon Gosselin, l'imparfait n'est pas forcément simultané à un autre procès du contexte. Il peut, par exemple, impliquer une autre relation lorsque l'antécédent de l'intervalle de référence est saturé par un circonstant :

(110) Mercredi, il pleuvait. JEUDI, il *faisait* beau. [Gosselin 1996, p. 199]

Ainsi, dans cet exemple, le procès *faisait* succède référentiellement au procès *pleuvait*, car l'antécédent est fourni par le circonstant JEUDI qui marque une progression par rapport à la proposition précédente.

Gosselin observe un autre effet de sens non typique : en l'absence d'intervalle antécédent, l'intervalle de référence est saturé par la période temps associée au sujet :

(111) LE GRAND-PÈRE DE MARIE *était noir*. [Gosselin 1996, p. 200]

Ici, la période temps correspondant à la vie du « grand-père de Marie » fournit l'antécédent de l'intervalle de référence de *était*. Dans ce cas, l'aspect inaccompli de l'imparfait trouve une réalisation particulière : B1 est infiniment proche de I ($B1 \propto I$) et II infiniment proche de B2 ($II \propto B2$). Ainsi, il existe, pour Gosselin, un décalage « imperceptible » entre les intervalles $[B1, B2]$ (*être noir*) et $[I, II]$ (l'existence du « grand-père de Marie ») [Gosselin 1996, p. 200], décalage qui est néanmoins linguistiquement pertinent comme l'atteste, selon lui, l'impossibilité d'avoir les énoncés (111') et (111'') :

(111') *Le grand-père de Marie *était noir* DEPUIS DEUX ANS. [Gosselin 1996, p. 200]

(111'') *Le grand-père de Marie *était noir* PENDANT TOUTE SA VIE. [Gosselin 1996, p. 200]

En effet, selon Gosselin, DEPUIS DEUX ANS implique que B1 soit complètement disjoint de I (donc le décalage ne peut pas être « imperceptible ») et PENDANT TOUTE SA VIE implique que $B1 = I$ et $B2 = II$ (il ne peut donc y avoir de décalage).

3. *Effets de sens dérivés*. Les effets de sens dérivés sont les effets de sens qui procèdent de la résolution d'un conflit entre la valeur aspectuo-temporelle de l'imparfait et des éléments du contexte. Pour Gosselin, ces effets proviennent de cinq types de conflits.

a. D'abord, la cooccurrence avec un procès *ponctuel* produit un conflit [Gosselin 1996, p. 200] qui peut se résoudre par la dilatation du procès :

(112) Luc *ouvrait* la porte, quand il reçut une balle en plein front. [Gosselin 1996, p. 200]

l'itération :

(113) Paul *toussait* (depuis cinq minutes). [Gosselin 1996, p. 200]

le déplacement vers la phase préparatoire du procès :

(114) Je *partais* pour l'Islande. Luc me prêta ses moufles. [Gosselin 1996, p. 200]

le déplacement vers l'état résultant du procès :

(115) J'*arrivais* de Marseille. [Gosselin 1996, p. 200]

le déplacement de la portée de l'aspect inaccompli qui passe du procès lui-même à la série de changements toute entière (valeur dite « de rupture ») :

(116) (...) Le lendemain, il *partait* pour les États-Unis. [Gosselin 1996, p. 200]

Dans ce dernier type d'exemple, l'imparfait prend souvent, selon Gosselin l'aspect aoristique. Nous reviendrons *supra* sur ce type d'emplois.

b. Ensuite, il y a conflit lorsque le procès à l'imparfait ne peut recouvrir l'intervalle circonstanciel fournissant l'antécédent à l'intervalle de référence [Gosselin 1996, p. 200]. Dans ce cas, le conflit se résout par l'itération :

(117) CETTE ANNÉE-LÀ, Pierre *jouait* une pièce de Labiche. [Gosselin 1996, p. 201]

ou par « une dilatation qualitative à valeur oppositive » [Gosselin 1996, p. 200] :

(118) CETTE ANNÉE-LÀ, Luc *emménageait* à Saïgon. [Gosselin 1996, p. 201]

c. On rencontre un troisième type de conflit [Gosselin 1996, p. 201] lorsqu'un circonstanciel de durée délimite les bornes du procès et sature ainsi la position d'antécédent de l'intervalle de référence. Selon Gosselin, ce conflit est généralement résolu par l'itération :

(119) Marie *nageait* PENDANT DEUX HEURES. [Gosselin 1996, p. 201]

d. Un quatrième type de conflit émerge [Gosselin 1996, p. 201] lorsqu'une série de procès à l'imparfait se succèdent référentiellement. Le conflit peut alors trouver une solution avec l'itération de toute la série :

(120) Luc se *levait*, *ouvrait* la fenêtre et *respirait* profondément. Les oiseaux *chantaient* depuis des heures.

ou bien la valeur d'inaccompli se voit reporter sur l'ensemble de la série de procès, donnant ainsi lieu à la valeur d'« imparfait de narration » [Gosselin 1996, p. 201] :

(121) Juve *quittait* son jeune collègue sans se préoccuper des salutations d'usage, il le *lâchait* au milieu du corridor et, avec une agilité extraordinaire de la part d'un homme de son âge, Juve *bondissait* en bas de l'escalier, *sautait* dans un taxi, *arrivait* rue blanche quelques minutes après. (Souvestre et Allain, *Le voleur d'or* < [Gosselin 1996, p. 202])

Comme pour l'« imparfait de rupture », Gosselin fait l'hypothèse que l'imparfait prend une valeur aoristique. Nous reviendrons *infra* sur ce type d'emploi.

e. Gosselin identifie un dernier type de conflit [Gosselin 1996, p. 202] qui apparaît lorsque le procès P à l'imparfait ne peut être simultané au procès P' qui fournit pourtant l'antécédent de l'intervalle de référence. Le conflit est alors résolu par l'itération :

(122) Pierre demanda à Marie comment elle gagnait sa vie. Elle RÉPONDIT qu'elle *jouait* du saxophone dans un orchestre. [Gosselin 1996, p. 202]

par l'expression « d'une situation intermédiaire entre deux changements constitutifs du procès lui-même » :

(123) Pierre demanda à Marie quelle était sa principale occupation en ce moment. Elle répondit qu'elle *composait* un opéra. [Gosselin 1996, p. 202]

par « le déplacement vers la situation préalable à celle qu'exprime P' » :

(124) Marie *se leva* à 5 heures du matin. Elle *dormait* seulement depuis une heure. [Gosselin 1996, p. 202]

par « le déplacement vers la situation résultante de celle qu'exprime P' »

(125) Marie *ouvrit* la fenêtre. La lumière de l'aube *inondait* la pièce. [Gosselin 1996, p. 202]

Pour ce qui est des emplois particuliers de l'imparfait, Gosselin s'est principalement intéressé aux tours narratifs et hypothétiques.

1. *L'imparfait narratif*. Gosselin²⁸ traite cet emploi de l'imparfait dans le cadre d'une conception polysémique des temps verbaux. Ainsi, si un temps est défini en langue par une valeur particulière, cette valeur peut être modifiée en discours dans certains contextes. Plus précisément, lorsque les instructions d'un tiroir entrent en conflit avec d'autres éléments du contexte, une procédure de résolution de conflit liée à l'activité interprétative peut engendrer une déformation de la valeur en langue donnant ainsi lieu à une valeur dérivée. Dans le cas de l'imparfait narratif, l'instruction inaccomplie de ce temps se heurte à « des expressions qui impliquent l'aspect aoristique (complément de durée) et/ou à un phénomène de succession dû à l'incompatibilité référentielle des procès ou à des marques de succession (ce qui par le biais de la corrélation globale entre aspect et chronologie, impose encore l'aspect aoristique) » [Gosselin 1999b, p. 32]. Le conflit est résolu ensuite par la constitution d'une série de procès sans itération : de fait « l'aspect est aoristique sur le procès lui-même, mais inaccompli sur la série (dont le procès ne constitue qu'une partie) » [Gosselin 1999b, p. 32]. La série de procès sur laquelle porte l'imparfait peut alors être constituée d'autres procès à l'imparfait narratif ou à l'aspect aoristique (au passé simple par exemple). Soit l'exemple suivant d'une succession d'événements :

(126) À dix heures et demie du soir, le baron Léopold *sautait* tranquillement du dernier des wagons, *franchissait* la voie ferrée, *sortait* de la gare de marchandises et *gagnait* la grand-route. (*Le train perdu* < [Gosselin 1999b, p. 32])

La succession des événements impose l'aspect aoristique, l'imparfait est donc ici employé narrativement. Chacun des procès est ainsi vu de façon aoristique, mais la série qu'ils forment [*sautait* < *franchissait* < *sortait* < *gagnait*] est envisagée comme inaccomplie.

Cette analyse permet à la fois de rendre compte de la compatibilité de l'imparfait narratif avec des expressions exprimant l'aspect aoristique (ce qui le rapproche du passé simple qu'il concurrence dans ce type d'emplois), et à la fois d'expliquer que l'imparfait reste possible avec des marqueurs qui n'acceptent que l'aspect inaccompli ou qui sont généralement associés à l'aspect inaccompli. Ainsi, dans l'énoncé suivant, la subordinée déictique ne tolère que l'aspect inaccompli et les imparfaits y apparaissent pourtant clairement narratifs :

(127) Il la vit *QUI entrait*, *traversait* la salle et *s'asseyait* à une petite table isolée. [Gosselin 1999b, p. 35]

En résumé, l'imparfait narratif se rapprocherait de la valeur du passé simple en offrant une représentation aoristique du procès, mais il resterait cependant différent de ce temps en conservant l'aspect inaccompli qui lui permet de voir, dans son cours, la série à laquelle appartient le procès.

La constitution d'une série permet également à Gosselin de décrire certains effets rhétorico-stylistiques liés à l'emploi narratif de l'imparfait. Cela expliquerait par exemple l'impression de « rapidité » ou « d'enchaînement sans heurt » des événements du fait qu'ils sont envisagés dans une série, l'impression que l'histoire (la série) n'est pas terminée ou encore l'effet de suspense (on attend la suite de la série) etc..

2. *L'imparfait hypothétique*. Pour expliquer l'emploi de l'imparfait dans les phrases hypothétiques [*si*+imparfait, conditionnel] comme :

(128) Si Pierre *était* riche, il achèterait une voiture. [Gosselin 1999c, p. 38]

Gosselin²⁹ postule que ce type de phrases associe à l'hypothèse de la protase

28. [Gosselin 1999b] et [Gosselin 2005].

29. [Gosselin 1999c] et [Gosselin 2005].

une modalité particulière, celle de la possibilité prospective : la « possibilité valide à un moment t qu'un procès soit le cas ultérieurement » [Gosselin 1999*c*, p. 36]. L'imparfait porte alors « non sur le procès exprimé par la subordonnée hypothétique mais sur le méta-procès correspondant à la possibilité prospective » [Gosselin 1999*c*, p. 36]. Ainsi, en tant que forme passée et inaccomplie, l'imparfait représente la possibilité prospective que le procès soit le cas comme passée et comme inaccomplie (cette possibilité peut encore exister au présent du locuteur ou au contraire être révolue).

Gosselin appuie sa théorie sur le comportement particulier de l'imparfait avec la paraphrase en C'EST VRAI QUE dans la protase [Gosselin 1999*c*, p. 38]. L'auteur observe qu'avec le passé composé le temps verbal porte bien sur le procès :

(129) Si Pierre *a vu* Marie, il a dû lui raconter son aventure. [Gosselin 1999*c*, p. 38]

(129') Si *c'est* VRAI QUE Pierre *a vu* Marie, il a dû lui raconter son aventure. [Gosselin 1999*c*, p. 38]

tandis qu'avec l'imparfait le temps verbal s'applique à l'expression C'EST VRAI QUE :

(128') Si *c'était* VRAI QUE Pierre *est* riche, il achèterait une voiture. [Gosselin 1999*c*, p. 38]

et non au procès :

(128'') ?? Si *c'est* VRAI QUE Pierre *était* riche, il achèterait une voiture. [Gosselin 1999*c*, p. 38]

Gosselin déduit de cette différence de comportement que « l'imparfait n'affecte pas le procès de la subordonnée, mais sa modalité d'assertion » [Gosselin 1999*c*, p. 38]. Ce que l'imparfait situe dans le passé, ce n'est donc pas le procès lui-même, mais sa modalité d'assertion, c'est-à-dire la possibilité prospective d'avoir encore lieu. Gosselin rend ainsi compte du fait que la référence du procès à l'imparfait n'est pas passée, mais présente ou future.

Gosselin propose également une explication pour les effets de sens potentiel et irréel pouvant être produits dans les phrases hypothétiques à l'imparfait. Pour l'auteur, la valeur d'irréel du présent constitue la valeur par défaut, mais peut se changer en valeur de potentiel dans les cas suivants :

(i) avec un procès perfectif :

(130) Si je *gagnais* au loto, j'achèterais une voiture. [Gosselin 1999*c*, p. 32]
potentiel du futur

(ii) avec un circonstant à valeur de futur :

(131) Si Luc *était* malade LUNDI PROCHAIN, ça serait ennuyeux. [Gosselin 1999*c*, p. 32]
potentiel du futur

(iii) avec un contexte d'ignorance (marqué ou inféré) :

(132) Si D'AVENTURE Luc *était* malade, ça serait ennuyeux. [Gosselin 1999*c*, p. 32]
potentiel du présent

Ainsi, si le contexte indique que la réalité du fait dont on parle n'est pas connue ou que le fait appartient au futur, la valeur d'irréel attachée à l'imparfait (et au conditionnel) cède la place à la valeur de potentiel.

Discussion Par maints égards, le modèle de Gosselin se révèle à la fois original et descriptivement très puissant. Parmi les nombreux avantages qu'offre cette approche, on peut d'abord citer les définitions très éclairantes proposées pour le temps absolu (comme rapport entre l'énonciation et un intervalle de référence), le temps relatif (comme rapport entre deux intervalles de référence) et l'aspect (comme rapport entre un intervalle de référence et l'intervalle du procès). Cette nouvelle conception du temps et de l'aspect permet selon nous de pointer la véritable fonction des temps verbaux : leur rôle n'est pas de localiser le procès dans le temps (aucun temps verbal ne situe directement le procès par rapport à l'énonciation), mais de repérer la « fenêtre » temporelle à travers laquelle on envisage le procès. Ces définitions soulignent aussi un fait relativement peu connu (ou reconnu) : les tiroirs qui ne donnent pas d'instruction temporelle ne signifient aucun rapport temporel avec le procès, c'est le contexte qui se charge alors de cette tâche. D'où l'interprétation soit perfective, soit imperfective, soit indéterminée d'un temps comme le futur ou comme le conditionnel présent :

(133) Jean *dormira* dès que tu rentreras du cinéma.
perfectif

(134) Jean *dormira* déjà lorsque tu rentreras du cinéma.
imperfectif

(135) Jean *dormira* lorsque tu rentreras du cinéma.
indéterminé

L'anaphoricité de l'intervalle de référence (et la nécessité d'un ancrage circonstanciel) constitue aussi selon nous un progrès considérable pour l'analyse des temps verbaux. Ce principe théorique rend compte, selon nous, d'une contrainte qu'on peut rattacher à la maxime de quantité de Grice : le moment dont on parle (autrement dit le thème temporel ou le moment de référence) doit être situé dans le temps (on doit pouvoir répondre à la question *quand ?*), sinon il manque des informations nécessaires à la communication. L'anaphoricité de l'intervalle de référence permet d'expliquer de nombreux faits. Nous en pointerons deux : l'interprétation aspectuelle en discours des temps qui ne codent pas l'aspect en langue et les relations temporelles entre procès.

Pour les temps qui n'encodent pas l'aspect (par exemple le futur simple ou le conditionnel présent), le choix de l'antécédent de l'intervalle de référence détermine si le procès est vu perfectivement, imperfectivement ou de façon indéterminée. Analysons les exemples de futurs simples cités ci-dessus. En (133), l'intervalle de référence est saturé par le procès *dormir* qui est lui-même ancré temporellement grâce à la subordonnée temporelle « dès que tu seras rentré du cinéma » : le procès s'interprète donc de façon aoristique comme débutant à partir de l'instant où l'allocutaire sera rentré du cinéma. En (134) en revanche, l'intervalle de référence n'est pas saturé par le procès dans son entier, mais par une portion uniquement à cause de *déjà* qui oblige à voir une partie du procès comme déjà écoulée (donc comme antérieure à l'intervalle de référence). Cet antécédent trouve ensuite un ancrage temporel dans la subordonnée temporelle « dès que tu seras rentré du cinéma » : le procès s'interprète donc imperfectivement, comme en cours au moment où l'allocutaire rentrera du cinéma. Enfin en (135), deux interprétations sont possibles. Soit l'intervalle de référence est saturé par le procès *dormir* qui est situé temporellement par la subordonnée : le procès s'interprète alors perfectivement (= *Jean s'endormira lorsque tu rentreras du cinéma*). Soit l'intervalle de référence est saturé par la subordonnée temporelle, la simultanéité du procès duratif *dormir* avec le procès ponctuel *rentrer* signifiée par *lorsque* s'interprète alors comme une relation de recouvrement : [*dormira* \supset *rentreras*]; l'interprétation du procès est alors imperfective (= *Jean sera en train de dormir lorsque tu rentreras du cinéma*). Ainsi, dans le dernier exemple, l'aspect reste indéterminé, deux lectures étant possibles : l'une perfective, l'autre imperfective.

De plus, l'anaphoricité de l'intervalle de référence détermine dans une certaine mesure les relations temporelles entre procès. En effet, nous avons vu que l'avancée du temps dans un récit correspondait à la progression du moment de référence. Or c'est l'anaphoricité du moment de référence qui permet de lui donner un ancrage temporel : on peut donc, à partir de là, identifier les différents moments de référence successifs et ainsi retracer la progression du temps dans un texte. Et comme, par ailleurs, l'aspect grammatical spécifie le rapport entre les intervalles de référence et les procès, il devient également possible de reconstruire la chronologie des procès. Nous développerons ce dernier point plus longuement dans le dernier chapitre.

Un autre élément intéressant du modèle de Gosselin est la prise en compte des conflits entre marqueurs linguistiques ainsi que leur résolution lors de l'interprétation. La déformation de la représentation du procès comme résolution possible d'un conflit nous paraît très utile pour rendre compte de certains effets de sens liés aux temps verbaux. Concernant l'imparfait, cela donne une explication élégante à des effets comme l'itération (lorsque le procès est téléique), la dilatation, le déplacement vers la phase préparatoire ou résultante du procès (lorsque le procès est ponctuel) etc.. Cependant, il nous semble que tous les cas envisagés par Gosselin ne correspondent pas à des résolutions de conflit. Prenons l'emploi narratif.

Gosselin envisage ce tour comme le conflit entre la représentation inaccomplie donnée par l'imparfait et la ou les représentation(s) aoristique(s) imposée(s) par le contexte. Pourtant, il semblerait que, dans ce cas, il n'y ait pas de conflit en soi dans le sens où il n'y a pas contradiction au niveau sémantique : l'imparfait ne donne qu'une vision partielle du procès, mais il n'interdit en aucun cas que le procès ait par ailleurs atteint son terme (vision aoristique du procès). En d'autres termes, nous pensons que, s'il y a un conflit, il ne se situe pas au niveau sémantique, mais au niveau pragmatique : il paraît étrange d'employer une forme qui ne peut marquer l'accomplissement total du procès alors que le contexte dit par ailleurs que le procès s'est bien déroulé entièrement, ou pour simplifier : l'imparfait ne dit pas tout ce qu'il y a à dire. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il y a une incompatibilité. Par conséquent, en l'absence de contradiction sémantique, il n'est pas nécessaire de prévoir de procédure interprétative de résolution. La constitution d'une série (de procès) pour donner une représentation perfective du procès et conserver la valeur de base d'inaccompli paraît donc superflue. On peut pointer pour preuve l'effet pragmatique discordant qui persiste dans ce tour. Soit l'exemple :

- (136) [...] à ce moment, comme par erreur, elle tourna la tête et Colin lui *embrassait* (/ *embrassa*) les lèvres. (Vian, *L'écume des jours* < [Gosselin 1999c, p. 32])

On constate que l'imparfait *embrassait* apparaît marqué alors qu'à l'opposé le passé simple *embrassa* semble par contre tout à fait normal. C'est donc que le conflit (pragmatique) n'a pas été résolu. Et c'est aussi pourquoi cet emploi apparaît clairement stylistique avec les nombreux effets de rapidité, de rupture, pittoresque, impressionniste etc. auxquels il peut donner lieu.

Enfin, l'analyse que fait Gosselin de la dimension modale du temps et de l'aspect nous semble très instructive pour mieux comprendre le fonctionnement de l'imparfait en discours. Le conflit modal qui existe entre sa valeur temporelle et sa valeur aspectuelle, c'est-à-dire le fait que « la fin du procès [soit] temporellement irrévocable, mais aspectuellement possible » [Gosselin 1999c, p. 32], permet d'expliquer de nombreux effets de sens liés à l'imparfait notamment l'effet subjectif. En effet, quoique temporellement irrévocable, le procès est vu dans son déroulement (saisie interne du procès), sans que l'on sache comment il va se finir : on a donc l'impression de voir le procès à travers les yeux d'un sujet humain qui découvre les faits au fur et à mesure qu'ils arrivent.

Nous sommes néanmoins en désaccord avec Gosselin sur certains points. Nous avons déjà évoqué son analyse du tour narratif de l'imparfait qui ne nous semble pas

adéquate. Nous ne sommes pas non plus totalement d'accord avec son explication de l'emploi de l'imparfait dans les phrases hypothétiques en [*si*+imparfait, conditionnel]. En particulier, l'interprétation d'une possibilité prospective portant sur le prédicat de la protase s'avère problématique. Gosselin ne précise pas quels sont les ingrédients du contexte qui sont responsables de cette interprétation. Interrogeons-nous un instant sur son origine.

L'idée d'une possibilité prospective n'apparaît pas dans les conditionnelles en *si* signifiant une concession :

(137) S'il *était* riche, il *était* pingre.

Ainsi, dans (137), l'événement « il est riche » n'est pas juste envisagé dans sa possible réalisation, il est posé comme réel dans le passé. L'imparfait ne porte donc pas ici sur la modalité d'assertion du procès, mais bien sur le procès lui-même. En conséquence, ce n'est pas la construction [*si*+protase, apodose] qui est responsable de la possibilité prospective.

L'interprétation d'une possibilité prospective semble plutôt liée à la présence du conditionnel. En effet, si l'on remplace dans (137) l'imparfait de l'apodose par un conditionnel présent (138), on constate que l'imparfait porte bien cette fois sur une modalité d'assertion du procès explicitée par C'EST VRAI QUE (cf. 138') :

(138) S'il *était* riche, il *serait* pingre.

(138') Si *c'était* VRAI QU'il est riche, il *serait* pingre.

Cependant, nous ne voyons pas en quoi cette modalité correspond à de la possibilité prospective. En effet, Si le conditionnel chez Gosselin peut signifier la prospection (c'est un ultérieur du passé), on voit mal comment il peut engendrer, dans la protase, l'interprétation d'une possibilité. Aussi, pensons-nous qu'il n'existe pas, contrairement à ce que postule Gosselin, de modalité de l'ordre de la possibilité prospective. Selon nous, il s'agit plus simplement d'une modalité d'assertion de la réalité du procès : C'EST VRAI QUE permet d'asserter la réalité du procès qui sera ensuite supposée par *si*.

Cela est confirmé par les paraphrases utilisées pour appuyer cette thèse. L'expression C'EST VRAI QUE exprime ici un prédicat d'existence plus qu'une possibilité prospective. Il faudrait donc plutôt employer une paraphrase en IL EST POSSIBLE QUE. La glose est possible dans les phrases hypothétiques (139), mais pas dans les phrases concessives (139') :

(139) Si *c'était* POSSIBLE QU'il soit riche, il *serait* pingre.

(139') ? Si *c'est* POSSIBLE QU'il *était* riche, il *était* pingre.

Cela rejoint notre remarque précédente : l'effet éventuel d'une « possibilité prospective » semble lié à l'emploi du conditionnel dans l'apodose, mais comme on l'a déjà dit, la valeur du conditionnel dans le paradigme de Gosselin ne suffit pas à en rendre compte. En conclusion, aucun élément du tour hypothétique ne semble en mesure de rendre compte de l'émergence d'une modalité de l'ordre de la possibilité prospective portant sur le procès, la solution proposée par Gosselin semble donc *ad hoc*.

Nous nous démarquons de l'approche de Gosselin sur un autre point : sa conception polysémique des temps verbaux. Nous ne traiterons pas tout de suite du problème de la polysémie ou de la monosémie des temps verbaux. Nous montrerons, dans notre partie analyse, qu'il n'est pas nécessaire de postuler une polysémie de l'imparfait pour rendre compte de ses différents emplois (notamment son emploi narratif, voir à ce sujet notre remarque *supra*).

3.1.2 Conclusion

Le paradigme aspectuo-temporel de l'imparfait français ne se limite évidemment pas aux approches évoquées³⁰, mais nous avons choisi de nous focaliser sur quatre théories car celles-ci nous semblaient les plus représentatives et les plus élaborées.

Ces théories tentent de répondre à la principale objection qui est faite à l'approche aspectuo-temporelle : l'imparfait n'est pas temporel car, dans un certain nombre d'emplois, il ne paraît exprimer la valeur passée postulée. Les solutions apportées sont plus ou moins satisfaisantes selon les approches, mais suggèrent des perspectives prometteuses pour traiter efficacement des emplois « réfractaires » en conservant le signifié temporel de l'imparfait.

Remarquons que, dans l'ensemble, le travail d'analyse effectué, dans le cadre aspectuo-temporel, sur les nombreux usages de l'imparfait est considérable, plus important nous semble-t-il que dans les autres paradigmes. Ces travaux offrent ainsi une masse d'informations précieuses sur les différents contextes où ce temps peut être employé, ce que nous ne manquerons pas d'exploiter.

Enfin, ces approches permettent aussi de mieux comprendre un certain nombre de phénomènes plus généraux mais également en rapport avec l'imparfait : la production de sens en discours, le rapport entre temporalité et modalité, les relations temporelles entre procès. Les enseignements qu'elles donnent sur ces thèmes sont variés et riches et fondent des bases solides pour une approche opératoire de l'imparfait français.

Nous retiendrons un certain nombre de propositions qui ont été faites, parmi lesquelles :

- l'interaction co(n)textuelle en termes d'*offre* et de *demande* : elle permet de bien distinguer ce qui relève de la sémantique de l'imparfait, de ce qui provient du contexte et de ce qui est produit par l'interaction entre les deux (les effets de sens) ;
- la *déformation* de représentation comme mode de résolution de conflit co(n)textuel : cette notion s'avère également très utile pour comprendre comment émergent de nombreux effets de sens liés à l'imparfait ;
- la notion de *dialogisme* introduite par Bres dans l'étude du temps verbal : il s'agit là d'une notion clé pour décrire les effets de sens modaux attachés à l'imparfait et provenant de sa valeur temporelle passée ;
- l'anaphoricité de l'intervalle de référence qui permet entre autres de rendre compte des relations temporelles discursives.

Nous allons maintenant examiner dans la section suivante un paradigme qui a connu un certain succès dans les dernières décennies : le paradigme de l'inactualité.

3.2 Les approches inactuelles

Les approches inactuelles de l'imparfait ont en commun le fait de postuler une valeur en langue qui subsume valeur temporelle passée et valeur modale irréal/potentielle et qu'on peut qualifier d'« énonciative » : la valeur *inactuelle* ou *non-actuelle*^{31, 32}. Cette thèse qui a été développée dans des cadres théoriques très divers pose que l'imparfait ancre le procès dans une actualité autre que celle du *hic et nunc* de l'énonciateur. Cette actualité peut être comprise comme passée (lorsque l'interprétation est temporelle) ou fictionnelle (lorsque l'interprétation est modale).

30. On peut également citer les articles suivants : [Vet 1980], [Vet 1981], [Vet 1985], [Swiatkowska 1988], [Curat 1991], [Smith 1991], [Delbart 1995], [Laurendeau 1995], [Maire-Reppert 1996], [Jayez 1998], [Chevalier 1999], [Mellet 2000a], [Mellet 2003], [Labeau 2002], [Labeau 2005], [Abouda 2004], [Anscombe 2004] ou encore [Rosier 2005] qui ont été réalisés dans des paradigmes plus ou moins proches de ceux que nous avons examinés.

31. Terme utilisé par Touratier [1996, 1998], Desclés [2000], Vettters et Caudal ([Vettters 2001], [Vettters 2002], [Caudal *et al.* 2003] et [Caudal & Vettters 2005]).

32. Dans la littérature, on trouve également les termes de *toncalité* ([Damourette & Pichon 1970] et [Monville-Burston & Burston 2005]), de *mise à distance* [Adam 1991], de *changement de repère* [Lebaud 1993], de *repérage dans des mondes inaccessibles* [Le Goffic 1995], de *translaté* ([Cappello 1986] et [Culioli 1999b]).

À première vue, cette perspective présente un avantage important par rapport au paradigme aspectuo-temporel : l'apparente polysémie de l'imparfait en discours, avec soit une valeur temporelle passée, soit une valeur modale fictionnelle, ne pose aucun problème à ces théories qui voient dans ces valeurs les deux réalisations possibles de la valeur inactuelle en discours. Pourtant, et c'est ce que nous tâcherons de montrer ici, cette facilité des approches inactuelles les a peut-être amenées à négliger des effets de sens latéraux dont elles n'ont pas en général cherché à rendre compte.

Nous présenterons dans un premier temps l'approche de Damourette et Pichon qui a très tôt ouvert la voie de l'inactualité de l'imparfait. Nous évoquerons ensuite deux théories récentes de l'inactualité. Notre choix s'est d'abord porté sur la théorie de Touratier, car en plus d'offrir une analyse approfondie, elle reflète assez bien selon nous le paradigme inactuel moderne. Nous avons ensuite choisi d'examiner les travaux de De Mulder, car il développe une approche cognitive originale de l'inactualité.

3.2.1 Damourette et Pichon : la toncalité

3.2.1.1 Cadre général

Damourette et Pichon élaborent de 1911 à 1933 un *Essai de grammaire de la langue française* [Damourette & Pichon 1970]. Nous nous intéressons ici uniquement au tome cinq de cet ouvrage qui traite des catégories du temps : les temps verbaux, les modes et les voix. Damourette et Pichon substituent à ces catégories considérées comme inadéquates, les répartitoires d'actualité, de temporaineté, d'énarration, de moeuf, de voix, d'immixtion et d'allure. La classique notion de temps se trouve, dans cette perspective, divisée en trois taxièmes : la *temporaineté*, l'*actualité* et l'*énarration*. Ces trois nouvelles notions rendent compte, selon les deux grammairiens, des emplois des tiroirs verbaux avec plus de finesse.

Le taxième de la *temporaineté* concerne « la position relative des faits verbaux le long de la ligne métaphorique du temps » [Damourette & Pichon 1970, p. 163]. Les tiroirs de la temporaineté établissent un rapport temporel direct (de postériorité ou d'antériorité) avec le présent : l'*ultérieur* (*je vais faire*) marque ainsi « un fait à venir en tant qu'il est vu du moment présent » [Damourette & Pichon 1970, p. 164], l'*antérieur* (*j'ai fait*) marque quant à lui « le fait passé en tant qu'il est vu du moment présent » [Damourette & Pichon 1970, p. 165].

Le taxième de l'*actualité* qui commande notamment l'emploi de l'imparfait, permet de distinguer l'actualité noncale centrée sur le « moi-ici-maintenant » du locuteur [Damourette & Pichon 1970, p. 168], de l'actualité toncale construite autour d'un autre centre actuel [Damourette & Pichon 1970, p. 168]. L'actualité *toncale* ou plutôt les actualités *toncales* sont ainsi caractérisées par « le placement du fait verbal dans une autre sphère d'action, une autre *actualité*, que celle où se trouve le locuteur au moment de la parole » contrairement à l'actualité noncale qui « centre le monde des phénomènes sur le locuteur se concevant lui-même dans l'instant présent » [Damourette & Pichon 1970, p. 177]. Les tiroirs toncaux sont les suivants : l'imparfait, le plus-que-parfait, le conditionnel présent et passé. Les désinences de la noncalité sont les terminaisons *-ais*, *-ais*, *-ait*, *-ions*, *-iez* et *-aient*.

Le troisième taxième touchant au répartitoire du temps, l'*énarration*, est celui qui exprime le plus proprement, selon Damourette et Pichon, l'idée d'époque temporelle. Contrairement aux précédents taxièmes, l'énarration permet de concevoir le passé et le futur de façon abstraite sans aucun lien avec le présent. Le *priscal* (*je fis*) permet ainsi de « plong[er] résolûment la personne délocutée dans le passé et [de] raccont[er] les faits de l'histoire de cette personne comme des événements périmés que le sentiment linguistique n'envisage pas [...] comme susceptibles d'avoir des conséquences vivantes » [Damourette & Pichon 1970, p. 169]. Parallèlement, le *futur* « enfouit le délocuté dans les brumes de l'avenir, sans présenter cet avenir comme procédant du présent par génération continue » [Damourette & Pichon 1970, p. 170]. Les événements sont ainsi présentés dans leur « surrection sèche et purement ponctuelle » [Damourette & Pichon 1970, p. 405].

Le présent est considéré comme le tiroir-canon³³, car il constitue, dans chacun de ces répartitoires, la phase indifférenciée dudit répartitoire, en ce que « rien dans le retentissement linguistique ne nous pousse à en employer un autre » [Damourette & Pichon 1970, p. 172]. Dans ce cadre, l'imparfait est renommé *toncal pur*, car il se différencie du tiroir-canon par son caractère toncal uniquement [Damourette & Pichon 1970, p. 172]. En tant que centre d'une actualité, l'imparfait permet, tout comme le présent, de décrire un fait « dans sa durée vivante en tant qu'*actuel* » [Damourette & Pichon 1970, p. 168]. Les auteurs précisent les choses plus loin :

Dans l'actualité toncale, on se transporte avec suffisamment de vivacité en dehors du présent pour ressentir en quelque sorte la durée vécue d'un laps de temps non présent. Ce centre actuel décalé s'exprime par le toncal pur ou saviez. Quant aux autres tiroirs toncaux, ils n'ont pas respectivement de caractère plus actuel que leurs homologues noncaux. Ils sont seulement, par rapport au toncal pur, dans les mêmes relations que leurs homologues noncaux par rapport au tiroir-canon. [Damourette & Pichon 1970, p. 198]

Ainsi, seul l'imparfait peut, comme le présent, décrire une situation comme actuelle.

3.2.1.2 Les emplois du toncal pur

Damourette et Pichon discriminent alors différents emplois du toncal pur qui ont tous pour point commun de dénoter un transfert de l'actualité noncale vers une autre actualité.

1. *La concordance toncalisante*. La *concordance toncalisante* ou concordance des temps, est le phénomène grâce auquel Damourette et Pichon montrent la valeur toncalisante (non temporelle) de l'imparfait. Ils constatent ainsi que les complétives et les percontatives subordonnées à un verbe au passé prennent des tiroirs toncaux et qu'en particulier le présent du discours direct est remplacé par un imparfait dans le discours rapporté au passé [Damourette & Pichon 1970, p. 176]. Ils observent également que, dans ce cas, l'imparfait est loin de toujours signifier le passé, mais peut exprimer d'autres nuances temporelles. Soit :

(140) On m'a dit que vous *étiez* un extraordinaire lettré. (Jaloux < [Damourette & Pichon 1970, p. 176])

Le saviez réfère ici à un présent.

Le procès *étiez un extraordinaire lettré* renvoie effectivement, non au passé, mais à l'époque présente. Cela fait dire à Damourette et Pichon que l'imparfait n'a pas une fonction chronologique et qu'il peut exprimer dans ces cas les mêmes nuances temporelles que le présent. Ils en déduisent que ce tiroir marque le transfert de l'événement dans une actualité différente de celle du « moi-ici-maintenant » : la concordance toncalisante indique que le procès de la subordonnée est transporté dans l'actualité dont « le centre actuel est défini par le verbe de la principale » [Damourette & Pichon 1970, p. 177]. Le toncal pur remplace alors dans la subordonnée le tiroir-canon qui était utilisé dans le discours d'origine, la différence entre les deux n'étant qu'une différence d'actualité.

Damourette et Pichon remarquent plus loin que le transfert dans une actualité toncale n'a pas toujours lieu :

- (141) Vous releviez un peu votre jupe pour ne pas la mouiller, car il y avait de la rosée dans l'herbe, si bien que je pus voir que vous *avez* des pieds charmants. (Dumas fils, *Le fils naturel* < [Damourette & Pichon 1970, p. 188])

Les auteurs expliquent alors que le maintien de l'actualité toncale (c'est-à-dire du présent) permet d'exprimer une nuance particulière : le « locuteur

33. Il est aussi appelé *phase extemporanée* dans le taxième de la temporaineté et *horain* dans le taxième de l'énarration.

marque que lui-même prend présentement à son compte l'affirmation de ce fait » [Damourette & Pichon 1970, p. 188].

2. *L'expression d'un passé.* Le toncal pur peut aussi exprimer un passé, mais Damourette et Pichon insistent sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un trait essentiel de ce tiroir, mais seulement d'un cas particulier de son sens toncal. Soient les exemples :

(142) L'obstacle invisible contre lequel le noir lutteur s'était tout à coup heurté n'était certes pas ordinaire. (Bernanos, *Sous le soleil de Satan* < [Damourette & Pichon 1970, p. 203])

(143) Parfois il *croisait* quelque noir tourbeur attardé. (Chateaubriand, *La brière* < [Damourette & Pichon 1970, p. 202])

(144) Après avoir dit quelques mots à la vieille dans un argot que je ne pus comprendre, il courut au hangar. Quelques instants après, je l'*entendais* galoper dans la campagne. (Mérimée, *Carmen* < [Damourette & Pichon 1970, p. 207])

Dans ce cas, le toncal pur rend compte d'un passé réel vu comme actuel dans sa durée vivante :

Que l'on vienne maintenant à prendre par la pensée pour origine des temps une autre époque que le présent réel et qu'on laisse pourtant au phénomène verbal son caractère de déroulement actuel, on obtiendra ce genre de passé que nous venons de voir s'exprimer par le saviez. [Damourette & Pichon 1970, p. 206]

On peut noter que ce dernier emploi comprend ce que les grammaires appellent traditionnellement l'imparfait « descriptif » (142), l'imparfait « itératif » ou « d'habitude » (143) et l'imparfait « narratif » (147). Pour Damourette et Pichon, c'est ce dernier emploi qui illustre le mieux leur conception du toncal pur. En effet dans cet usage, l'imparfait sert à décrire un événement unique de courte durée « dans son déroulement même, et par conséquent, avec toute sa couleur affective » [Damourette & Pichon 1970, p. 208], faisant ainsi contrastivement apparaître son sens *actuel*.

3. *Le fond de décor.* Damourette et Pichon observent que l'imparfait peut également être utilisé comme « *fond de décor* sur lequel [peuvent] venir brocher des tiroirs exprimant les événements passés sous une apparence ponctuelle (tiroir type sûtes) ou comme acquêt (tiroir type avez-su) » [Damourette & Pichon 1970, p. 209] :

(145) Gorenflot, moine scrupuleux, *voulait* à toutes forces manger d'une volaille, qui n'*était* point gibier d'eau, et *c'était* vendredi : il la BAPTISA carpe et l'AVALA de bon appétit. (Maurras dans *L'action française* du 12 décembre 1929 < [Damourette & Pichon 1970, p. 209])

Ainsi, dans cet exemple, les imparfaits : *voulait*, *était* et *était* servent de fond de décor aux passés simples *baptisa* et *avala*. Les auteurs précisent que cette fonction de l'imparfait ne signifie pas pour autant que ce tiroir exprime la *simultanéité*, contrairement à ce que l'on peut penser. Pour Damourette et Pichon, un tiroir seul ne peut dénoter la simultanéité qui ne s'exprime que « par l'emploi successif de deux fois le même tiroir, quel que soit ce tiroir » [Damourette & Pichon 1970, p. 209].

L'emploi de fond de décor s'explique par la valeur actuelle de l'imparfait qui permet au passé simple et au passé composé de « venir se piquer dans le corps même du laps de durée exprimé par le saviez, cette durée ayant commencé avant lui et continuant après lui » [Damourette & Pichon 1970, p. 210]. Cependant,

cela ne veut pas dire que la différence entre ces tiroirs est de nature chronologique avec l'imparfait affecté aux phénomènes duratifs et le passé simple et le passé composé aux phénomènes ponctuels. La différence est selon les auteurs « psychologique » et réside « dans la présentation des faits » [Damourette & Pichon 1970, p. 219]. C'est ce qui apparaît dans l'exemple suivant où le procès au passé simple n'est pas en soi plus court que les procès à l'imparfait :

- (146) Il PEIGNIT à la fois l'histoire, le portrait, le paysage, les fruits, les fleurs, les animaux, et il *était* habile dans tous les genres. Il *inventait* facilement et *exécutait* avec la même célérité. (Valentin, *Les Peintres célèbres* < [Damourette & Pichon 1970, p. 219])

L'imparfait permet donc, contrairement au passé simple et au passé composé, de présenter les événements dans leur durée.

4. *L'expression du contenu d'une pensée passée.* Damourette et Pichon relèvent ensuite l'emploi du toncal pur dans une principale exprimant le contenu d'une pensée passée. Il s'agit en fait de l'imparfait en discours indirect libre :

- (147) Ils feignirent d'abord de le prendre en riant : je *plaisantais*. Qu'*avais-je* à faire de ces terres ? Elles ne *valaient* rien, *c'était* qu'on n'en pouvait rien en faire. (Gide, *L'immoraliste* < [Damourette & Pichon 1970, p. 225])

Dans ce cas, la valeur de l'imparfait est la même que lors d'une concordance toncalisante : il ne s'agit pas de décrire un passé réel, mais « un fait présent à l'époque considérée dans la pensée du personnage dont il est parlé » [Damourette & Pichon 1970, p. 224]. L'imparfait indique alors que les procès appartiennent à l'actualité passée de la pensée rapportée par le locuteur.

5. *L'expression de ce qui aurait pu être.* Damourette et Pichon signalent un emploi fréquent où l'imparfait sert à considérer « ce qui aurait pu être », c'est-à-dire « un fait dont les possibilités de réalisation ne sont plus envisagées » [Damourette & Pichon 1970, p. 229]. On reconnaît l'emploi contrefactuel³⁴ de l'imparfait :

- (148) Son plafond est tombé sur sa table. Si elle avait été là, elle *était tuée*. (Entendu par Damourette et Pichon < [Damourette & Pichon 1970, p. 229])

Dans cet usage, l'imparfait permet de se transporter dans un monde phénoménal différent de celui centré autour du moi-ici-maintenant et où l'événement envisagé a eu lieu.

6. *Le toncal conditionnant.* Damourette et Pichon citent l'emploi de l'imparfait dans les propositions conditionnantes où le verbe de la principale est au conditionnel :

- (149) Si vous *aviez* moins de savon sur les joues, je vous embrasserais de tout cœur. (Dekobra < [Damourette & Pichon 1970, p. 238])

Ils relèvent également les cas sans principale au conditionnel où peuvent s'exprimer le regret (150), le souhait (151) ou la suggestion (152) :

- (150) Que si les tenebres qui me couvre, il y *avoit* au moins quelques intervalles de repos, et que je pusse quelquefois faire de beaux songes ! Mais tant extravagantes que soient mes resveries, elles ne le sont jamais assez pour me rien proposer d'agréable. (Voiture, *Lettres amoureuses* < [Damourette & Pichon 1970, p. 238])

34. Ou d'imminence contrecarrée ou contrariée.

(151) Si je *pouvais* tuer tous ceux qu'elle a aimés ! (France, *Thaïs* < [Damourette & Pichon 1970, p. 239])

(152) Écoutez, si vous le *retiriez*, Alphonsine. (Entendu par Damourette et Pichon < [Damourette & Pichon 1970, p. 240])

Pour Damourette et Pichon, l'imparfait n'exprime jamais ici un passé réel : c'est « un fait qui pourrait être présent » ou bien « restant possible dans l'avenir » [Damourette & Pichon 1970, p. 237]. Mais, dans ce cas, l'imparfait signifie que la condition est « erronée » ou qu'elle n'est possible « qu'au prix d'un tournant notable dans le déroulement du destin » [Damourette & Pichon 1970, p. 238]. Le fait qui est décrit n'appartient donc pas à la sphère noncale du moi-ici-maintenant.

7. *Le toncal hypocoristique*. Damourette et Pichon sont les premiers (à notre connaissance) à noter l'emploi hypocoristique de l'imparfait. Soit :

(153) Il *faisait* des grosses misères à sa maman, le vilain garçon. (Entendu par Damourette et Pichon < [Damourette & Pichon 1970, p. 241])

Selon eux, la phrase à l'imparfait pur n'exprime pas, dans ce cas, « une réalité dans laquelle le locuteur soit réellement plongé, mais un monde de phénomènes centré autour de l'allocutaire, souvent un enfant ou un animal » [Damourette & Pichon 1970, p. 241]. L'imparfait hypocoristique permet donc le transport de l'actualité du locuteur à l'actualité de *l'infans* auquel il s'adresse.

3.2.1.3 Discussion

L'analyse de Damourette et Pichon qui pose que l'imparfait n'est pas fondamentalement en langue un tiroir du passé, permet de résoudre élégamment les problèmes qui embarrassent les tenants de l'approche aspectuo-temporelle. Ainsi, les emplois « modaux » où le temps ne renvoie pas forcément à un passé (en concordance toncalisante, pour exprimer ce qui aurait pu être, le toncal conditionnant et le toncal hypocoristique) s'expliquent sans difficulté par la valeur de toncalité de l'imparfait : le procès dénoté appartient à une actualité décentrée de celle du moi-ici-maintenant, pouvant ainsi exprimer un passé réel, ou bien renvoyer à une actualité improbable ou à l'actualité d'un être différent du locuteur. L'approche inactuelle adoptée par Damourette et Pichon semble donc faire la démonstration probante de la valeur non temporelle, toncale, de l'imparfait.

De plus, l'opposition entre actualité noncale et actualité toncale fait apparaître, sur le plan morphologique, l'existence de deux séries de temps : les temps fondés sur le morphème *-ait* centrés sur l'imparfait et les autres tiroirs non fondés sur ce morphème mais centrés sur le présent. Cette idée rappelle fortement des propositions plus récentes faites par des auteurs comme Vet ou Wilmet³⁵ qui pose l'existence de deux sous-systèmes dans le mode indicatif français.

Enfin, l'approche inactuelle de Damourette et Pichon pourrait être dialogique avant l'heure : le toncal pur qui est au centre de l'actualité toncale a une valeur actuelle et exprime, tout comme le tiroir-canon qui représente la position du locuteur, la durée vécue d'un événement. Il semble donc possible d'interpréter le centre de l'actualité toncale comme un énonciateur secondaire qui pourra être passé (pour exprimer un passé réel, un dire ou une pensée passé(e)), imaginaire (expression d'une condition ou de ce qui aurait pu être) ou bien correspondre à l'allocutaire (toncal hypocoristique). L'imparfait serait donc en quelque sorte un tiroir dialogique chez Damourette et Pichon, rejoignant ainsi la position actuelle d'un auteur comme Vuillaume [2001].

35. Notamment [Vet 1980] et [Wilmet 2003].

L'approche de Damourette et Pichon apparaît donc, à beaucoup d'égards, très moderne et c'est pourquoi de nombreux auteurs s'en inspirent encore aujourd'hui.

Néanmoins l'édifice théorique de Damourette et Pichon comporte des faiblesses. On peut d'une part observer quelques problèmes théoriques. D'abord la notion de noncalité paraît peu adéquate pour des tiroirs comme le passé simple, le futur simple ainsi que leurs dérivés composés. Il paraît en effet bizarre d'inclure ces temps dans l'actualité noncale s'ils n'entretiennent aucun rapport direct avec le présent, mais surgissent d'eux-mêmes de façon sèche et abstraite dans une époque passée ou future. Plutôt que dire qu'ils appartiennent à l'actualité noncale, il semble plus juste de postuler qu'ils sont hors actualité.

D'autre part, d'un point de vue systématique, le passé simple et le passé antérieur posent problème. S'ils permettent d'exprimer (entre autres) la surrection sèche d'un passé dans l'actualité noncale, on devrait pouvoir trouver des temps homologues dans l'actualité toncale signifiant également l'apparition abstraite d'un fait antérieur au centre toncal. Or de tels tiroirs n'existent pas, le système paraît donc déséquilibré.

Ces deux réflexions nous font dire que la distinction entre l'actualité toncale et l'actualité noncale n'est peut-être pas pertinente.

Ensuite, l'analyse de l'imparfait ne semble pas satisfaisante. Damourette et Pichon ne font pas état de la valeur aspectuelle imperfective de l'imparfait, même s'ils la pressentent lorsqu'ils parlent de la valeur actuelle de « durée vécue ». Or certains phénomènes restent inexplicables si l'on ne postule pas de valeur imperfective pour l'imparfait : la compatibilité ou l'incompatibilité de l'imparfait avec certains adverbes et circonstants (par exemple avec *depuis*+durée et avec *en*+durée), le fait qu'un procès à l'imparfait peut être interrompu (mais pas un procès au passé simple ou au passé composé), ou encore ce qu'on appelle aujourd'hui le paradoxe imperfectif etc.. La non-prise en compte de la dimension aspectuelle de l'imparfait est donc un manque important dans la théorie de Damourette et Pichon. On ne peut néanmoins leur en tenir rigueur étant donné l'avancement des études sur l'aspect à l'époque où ils rédigeaient leur grammaire.

Enfin, l'analyse des emplois de l'imparfait ne semble pas complète. En particulier, la question se pose de savoir pourquoi, lorsque l'actualité toncale renvoie à un autre monde possible, l'interprétation de l'imparfait peut être passée (avec l'expression de ce qui aurait pu être), présente ou future (toncal conditionnant). Damourette et Pichon ne répondent pas à cette question, la valeur toncale de l'imparfait n'offrant aucune réponse. Et même, l'emploi de l'imminence contrecarrée soulève en plus un problème particulier : le fait décrit est à la fois passé et fictionnel. Il se pose alors la question de savoir ce qui est produit par la valeur toncale de l'imparfait : la situation dans le passé ou la fictionnalité, ou les deux. Si l'on choisit la seconde solution qui paraît plus logique, cela reviendrait à dire que la toncalité a, dans cet emploi, un double effet et qu'elle impose deux déplacements consécutifs dans une actualité autre. Cela suscite de nouvelles questions : pourquoi aurait-on parfois des emplois avec un seul transfert d'actualité, et parfois des emplois avec deux transferts d'actualité ? L'imparfait serait-il polysémique ? Toutes ces questions restent sans réponse.

3.2.2 Touratier : le « non-actuel »

3.2.2.1 Cadre théorique

Chez Touratier, le morphème de l'imparfait notamment représenté par les segments / ε / et /i/ est associé à un signifié non proprement temporel « non actuel ». Ce signifié peut recevoir deux grands types de particularisations sémantiques selon qu'il est appliqué au domaine temporel ou au domaine « notionnel »³⁶. Ainsi, dans son sens temporel, le signifié non actuel désigne ce qui n'est pas actuel du point de vue du temps : le passé, tandis que dans son sens notionnel, la valeur non actuelle « signifie

36. Le terme est emprunté à Pottier.

alors simplement « contraire à la réalité, non réel », sans que ladite réalité soit pour autant située dans le temps » [Touratier 1996, p. 108]. Pour Touratier, l'imparfait réalise donc, de façon négative, les deux sens du mot actuel - « effectif » et « présent » - décrits dans les dictionnaires [Touratier 1996, p. 108] :

actuel [...] **1.** Effectif, réel. Une actuelle et entière séparation (Fléchier) [...] L'âme peut avec l'aide de Dieu, s'établir dans une résolution actuelle et véritable de s'éloigner pour jamais du péché (Bourdaloue). **2.** Présent, qui a lieu présentement. Le moment actuel, les mœurs actuelles. Content de sa position actuelle. (*Littre*)

actuel [...] **1.** Philosophique. Qui est en acte (et non en puissance, virtuel) *cf.* **effectif**. « cette aperception actuelle, et non seulement virtuelle » (Bergson). [...] **3.** Courant. Qui existe, se passe au moment où l'on parle. *cf.* **présent**. A l'époque, à l'heure actuelle [...] *cf.* **contemporain**. Le pape actuel. L'actuel président de la République. (*Le Nouveau Petit Robert*)

Aspectuellement, l'imparfait ne donne aucune instruction. Ainsi, quand il prend un sens temporel passé, il se contente de signifier que le procès est non actuel du point de vue temporel. L'imparfait s'oppose ainsi au passé simple d'aspect « factuel »³⁷ en ce qu'il « ne précise pas que l'action inscrite dans le passé est objectivement délimitée et correspond à un fait historique bien isolable du reste du passé, avec un début et une fin parfaitement identifiés » [Touratier 1996, p. 110]. Touratier récuse ainsi l'idée que l'imparfait est imperfectif et saisit le procès dans son cours. Pour illustrer sa position Touratier présente le schéma de l'imparfait 3.8 proposé par Sten qu'il associe à une citation de Wagner [Wagner 1939, p. 320] :

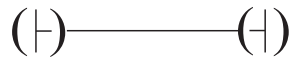


Figure 3.8: L'imparfait selon Sten [Sten 1952, p. 125].

L'imparfait, *originellement temps du passé* [Touratier inclut le commentaire suivant : « nous préférons dire : quand il a une valeur temporelle de temps passé »] a cette particularité de traduire des actions ou des états passés, en tant que *tels*, sans les enclore dans les limites de leur réalisation, sans les présenter comme ayant eu de commencement ni de fin.

En bref, chez Touratier, le signifié de l'imparfait n'est constitué que d'une seule instruction : il exprime le non actuel. Aspectuellement, l'imparfait est non marqué.

3.2.2.2 Les emplois de l'imparfait

Touratier distingue trois grands types d'emplois selon les nuances qui sont produites co(n)textuellement par la valeur non actuelle de ce temps : les emplois temporels, les emplois temporels à nuance prétendument aspectuelle et les emplois non temporels.

Les emplois temporels Touratier s'attache d'abord à décrire les emplois où la non-actualité de l'imparfait se traduit par une inscription de l'événement dans le passé. Parmi eux, il envisage deux types d'usage : les imparfaits en énonciation de récit, puis les imparfaits en énonciation de discours.

a. Dans le récit, c'est le passé simple qui est, selon Touratier, dévolu aux procès passés de la trame événementielle à cause de son signifié factuel. L'imparfait, avec sa valeur temporelle non spécialisée de passé simple, n'a donc plus que « la possibilité

37. Selon Touratier, le passé simple présente le procès comme « un fait, c'est-à-dire comme quelque chose de parfaitement délimité, et du coup nettement identifiable et isolable en tant que tel dans l'ensemble de ce qui est passé » [Touratier 1996, p. 102]. En d'autres termes, le passé simple serait aspectuellement perfectif.

d'affecter parmi les procès passés ceux qui n'appartiennent pas à la succession chronologique de la trame événementielle ou que le narrateur entend ne pas faire entrer dans cette trame événementielle » [Touratier 1996, p. 112-113]. C'est pour cette raison que l'on trouve l'imparfait dans différents lieux du récit : en début de récit, dans les descriptions et les fonds de décor, dans les commentaires et les explications, dans le discours rapporté, avec des événements historiques ou pour marquer une rupture.

1. *En début de récit.* Touratier constate que l'imparfait apparaît souvent en début de récit, avant que la trame événementielle ne soit mise en place :

(154) Un jour sur ses long pieds *allait* je ne sais où
Le héron au long bec emmanché d'un long cou. (La fontaine, *Fables* < [Touratier 1996, p. 113])

D'où l'impression, selon Touratier, que l'imparfait « campe un décor » dans lequel les événements vont avoir lieu.

2. *Descriptions et fond de décor.* Touratier observe l'usage fréquent de l'imparfait dans les descriptions et les fonds de décor, c'est-à-dire les procès qui n'appartiennent pas à la trame du récit mais qui fournissent la cadre de la narration :

(155) Il *était* sur son char ; ses gardes affligés
Imitaient son silence, autour de lui rangés.
Il suivait tout pensif le chemin de Mycènes ;
[...] Ses superbes coursiers [...]
Semblaient se conformer à sa triste pensée.
Un effroyable cri, sorti du fond des flots
Des airs en ce moment a troublé le repos. (Racine, *Phèdre* < [Touratier 1996, p. 113])

Ainsi, les imparfaits de ce récit constituent le fond de décor du procès *a troublé*. L'alternance entre les descriptions à l'imparfait et la trame événementielle constitue pour Touratier le « rythme propre du récit » [Touratier 1996, p. 114].

3. *Commentaires et explications.* Les commentaires, les réflexions ou les explications qui n'appartiennent pas à la trame événementielle mais qui émaillent un récit sont aussi très fréquemment à l'imparfait :

(156) Çà, c'est le marmitage des grand jours, ou je ne m'y connais pas, dit Gastaldi à ses compagnons. *C'était* la première phrase qu'il prononçait depuis leur arrivée dans le trou. (Romain, *Verdun* < [Touratier 1996, p. 115])

Touratier note un emploi particulier cité par Le Bidois : les énoncés à l'imparfait « développent un événement désigné par un verbe de parole » donnant ainsi l'impression de rapporter des propos tenus lors de l'événement en question :

(157) Elle se risqua enfin : Tout ça n'avait rien à voir ensemble [...], elle n'*aimait* pas à mêler la religion avec ces choses-là. Elle *était* pratiquante [...] Elle *remplissait* ses devoirs. (Mauriac, *Nœud de vipères* < [Touratier 1996, p. 115])

Touratier commente qu'il s'agit là d'une forme de discours indirect. En effet, on reconnaît là le discours indirect libre.

4. *Imparfait de condordance.* Ce sont les imparfaits qu'on emploie dans les subordonnées complétives régies par un verbe principal au passé :

(158) Il lui sembla que tant d'hommes ne *pouvaient* pas se tromper à la fois. (Romain, *Les Hommes de bonne volonté* < [Touratier 1996, p. 116])

Pour Touratier, la subordonnée à l'imparfait ne décrit pas un fait nouveau, mais « apporte un constituant propositionnel qui fait partie intégrante du procès passé introduit par le verbe principal » [Touratier 1996, p. 116]. En d'autres

termes, l'imparfait n'est pas là pour situer un événement dans le passé, mais marque que le propos rapporté dépend d'un verbe passé.

5. *L'imparfait d'événement*. Touratier remarque que certains imparfaits affectent des procès qui devraient appartenir à la trame événementielle, mais « que le narrateur n'intègre[nt] pas en réalité à la trame de son récit pour des raisons particulières qu'il signale au destinataire précisément par l'imparfait » [Touratier 1996, p. 117].

(159) En 1802, *naissait* à Besançon Victor Hugo.

Vingt jours avant moi, le 15 août 1768 (sic), *naissait* dans un autre île, à l'autre extrémité de la France, l'homme qui a mis fin à l'ancienne société, Bonaparte. (Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe* < [Touratier 1996, p. 117])

Ainsi, selon Touratier, l'emploi de l'imparfait permet de soustraire l'événement de la narration pour produire un certain effet de dramatisation ou de mise en perspective.

6. *Imparfait de rupture*. Selon Touratier, ce type d'imparfaits se rencontre généralement après un passé simple et il est toujours accompagné d'une indication temporelle précise. Comme dans l'emploi précédent, l'imparfait porte sur un procès qui décrit un événement de la trame événementielle. Soit l'exemple :

(160) Lorsque le notaire arriva avec M. Geoffrin [...] elle les reçut elle-même et les invita à tout visiter en détail. Un mois plus tard, elle *signait* le contrat de vente et *achetait* en même temps une petite maison bourgeoise. (Maupassant, *Une vie* < [Touratier 1996, p. 118])

Touratier explique l'appellation de rupture en citant Confais : cet imparfait entraîne, selon les deux auteurs une « rupture de la présentation séquentielle des procès » [Confais 1995, p. 118]. Ainsi, l'imparfait de rupture agit donc comme l'imparfait d'événement : il soustrait l'événement de la trame du récit et rompt ainsi la continuité de la chaîne événementielle.

Touratier précise que la valeur de rupture ne vient pas de l'imparfait lui-même, mais de son opposition avec les événements au passé simple ou au passé composé.

b. Pour Touratier, l'imparfait en énonciation de discours présente des emplois légèrement différents de ceux que l'on trouve en « énonciation historique », c'est-à-dire en récit, car les coordonnées spatio-temporelles ne sont pas les mêmes pour les deux plans de l'énonciation. Touratier reprend le point de vue de Benveniste explicité par Rémi-Giraud & Le Guern : l'imparfait indique, en énonciation de discours, que « la proposition est présentée comme ayant été vraie à un moment du passé, et que sa vérité est niée pour le moment où se situe l'énonciation » [Rémi-Giraud & M. Le Guern 1986, p. 118]. Soit l'exemple :

(161) Pierre, qui *était* mon voisin au Canada, vient dîner ce soir. [Touratier 1996, p. 120]

En effet, le procès a l'imparfait *être mon voisin au Canada* était vrai dans le passé, mais n'est plus le cas aujourd'hui. Cette interprétation est due, selon Touratier, à la situation énonciative. Le procès à l'imparfait est ici non actuel d'un point de vue temporel, c'est-à-dire passé, dans une énonciation où les références spatio-temporelles sont déterminées par rapport au *hic et nunc* de l'énonciateur. Il ne saurait donc être « actuel au point de vue temporel » [Touratier 1996, p. 121], c'est-à-dire concomitant avec le moment de l'énonciation. D'où l'interprétation que l'événement n'est plus vrai au moment présent³⁸, sauf si toutefois le locuteur dit explicitement le contraire :

(162) Il *portait* la barbe l'an passé et la porte encore aujourd'hui. [Touratier 1996, p. 121]

38. Par opposition aux procès à l'imparfait dans les récits qui sont « déconnectés » par rapport au *nunc* de l'énonciateur, et dont on ne peut donc inférer qu'ils ne sont plus vrais au moment présent.

Mais, sans aucune indication, l'imparfait dans un énonciation de discours signifie que le procès n'est plus vrai au moment de l'énonciation.

Les emplois temporels à nuance prétendument aspectuelle. Touratier examine ensuite les emplois où l'imparfait semble avoir une valeur aspectuelle, mais qui sont, selon lui, des leurres. Ainsi, il essaie de montrer que l'imparfait n'est pas à l'origine de la valeur durative ou habituelle à laquelle il peut être associé.

a. Touratier considère que, dans les emplois où l'imparfait semble exprimer la durée, la nuance durative ne provient pas de ce temps, mais d'autres éléments du contexte. La durée peut par exemple être signifiée par le sémantisme du verbe (163) ou par des circonstants (164) :

(163) Le temps *était* si beau et l'air si doux que tous les passagers *restaient* sur le pont. (Chateaubriand < [Touratier 1996, p. 131])

(164) Tout ce jour là, nous ne *marchions* pas, nous *courions*. [Touratier 1996, p. 131]

Ainsi, en (163), les verbes à l'imparfait sont des verbes d'état qui sont forcément duratifs, et, en (164), c'est le circonstant *tout ce jour-là* qui implique une durée. Dans les récits, l'impression de durée peut aussi provenir, selon Touratier, du contraste qui existe entre les procès à l'imparfait qui ne sont pas expressément délimités (du fait de sa valeur de simple passé), et les procès de la trame événementielle qui sont par définition « parfaitement délimité[s] et repéré[s] » [Touratier 1996, p. 132].

b. Touratier réfute également l'idée que l'imparfait puisse signifier l'habitude ou la répétition. Comme pour l'expression de la durée, l'interprétation d'une habitude ne procède pas de l'imparfait lui-même, mais d'éléments du contexte. Soient les exemples :

(165) Chaque dimanche, avant la guerre, Morissot *partait* dès l'aurore [...] Il *prenait* le chemin de fer d'Argenteuil. (Maupassant, *Deux amis* < [Touratier 1996, p. 134])

(166) Nos repas *se passaient* ainsi à causer longuement : le phare, la mer, des récits de naufrage, des histoires de bandits corses. (Daudet, *Le phare des sanguinaires* < [Touratier 1996, p. 134])

Ainsi, en (165), c'est le circonstant fréquentatif chaque dimanche qui signifie l'habitude, et, en (166), c'est le pluriel du sujet *nos repas* qui suggère la répétition. Touratier explique toutefois que l'imparfait est une forme qui s'accommode bien des contextes fréquentatifs. En effet, dans la mesure où il n'est pas délimité, il convient tout à fait « avec un contexte de répétition non expressément défini » [Touratier 1996, p. 134]. Par contre, il remarque que, lorsque la répétition est quantitativement définie, on emploie le passé simple qui peut signifier que la répétition est bien délimitée :

(167) QUATRE FOIS DE SUITE, le père Rolland *fit* stopper. (Maupassant, *Pierre et Jean* < [Touratier 1996, p. 134])

Touratier conclut que l'imparfait, du fait qu'il soit non marqué par rapport au passé simple factuel, est compatible avec toutes les nuances aspectuelles possibles. Cette différence avec le passé simple tient, selon lui, à la valeur de non actuel de l'imparfait :

Son signifié de « non actuel », quand il présente la valeur temporelle de « passé » est plus pauvre et donc plus général que le signifié de « passé factuel » du passé simple. Le morphème de l'imparfait n'a donc par lui-même aucune valeur aspectuelle propre, lorsqu'il est appliqué au domaine temporel, et peut donc de ce fait se prêter à tous les effets de sens contextuels possibles. Par contre, le passé simple a par lui-même une valeur que l'on peut qualifier d'aspectuelle ; car à sa signification temporelle de « passé », il ajoute la nuance non temporelle de « factuel ». [Touratier 1996, p. 134]

Passons maintenant aux emplois non temporels.

Les emplois non temporels Pour Touratier, lorsque le signifié non actuel de l'imparfait s'applique au domaine notionnel, ce temps ne reçoit pas une réalisation temporelle, mais marque que le procès n'est pas réel. Cette hypothèse permet de rendre compte des emplois « modaux » de l'imparfait où ce temps ne signifie pas l'ancrage dans une époque passée, mais dénote une valeur modale fictionnelle.

Touratier discrimine trois types d'emplois non temporels : l'imparfait de non réel, l'imparfait de politesse et l'imparfait hypocoristique.

a. Dans le premier type d'emploi, l'imparfait dénote le fait que le procès qu'il affecte n'appartient pas au monde réel. Suivant les contextes où il apparaît, le procès peut d'abord relever du domaine du possible dans le présent ou dans l'avenir :

(168) Si par hasard il *venait*, vous lui diriez [...]. (Simenon, *La fenêtre des Rouet* < [Touratier 1996, p. 136])

Ainsi, le procès *venait* est-il ici réalisable dans le futur.

Le procès à l'imparfait peut également n'être plus possible dans la réalité présente auquel il est contraire, l'imparfait signifie alors un irréel du présent. C'est, selon Touratier, le cas des exemples suivants :

(169) Mes vers fuiraient, doux et frêles,
Vers votre jardin si beau,
Si mes vers *avaient* des ailes,
Des ailes comme l'oiseau.
(Victor Hugo, *Les Contemplations* < [Touratier 1996, p. 137])

(170) Nom de Dieu d'imbécile! Buse! Brute! Une seconde de plus, le coup *partait*; je lui *logeais* une balle dans la peau! (Courteline, *Le Commissaire est bon enfant* < [Touratier 1996, p. 137])

(171) Si j'avais eu deux points de plus, j'entrais à l'école de Lyon et j'*étais* médecin militaire à l'heure actuelle. (D'après Damourette et Pichon < [Touratier 1996, p. 137])

Lorsque « le contenu de l'énoncé est déjà expressément situé dans le passé », l'imparfait peut aussi indiquer que le procès est irréel [Touratier 1996, p. 137] : on a alors affaire à un irréel du passé. Soit :

(172) Si le vent avait soufflé du nord, mes pins de Balissac *étaient perdus*. (Mauriac, Thérèse Desqueyroux < [Touratier 1996, p. 137])

(173) Enfin, sans roi, toute l'œuvre de la Constituante *s'écroulait*. (Gaxotte, *La révolution française* < [Touratier 1996, p. 137])

Touratier remarque que dans ce cas, l'imparfait pourrait être remplacé par un conditionnel passé : *auraient été perdus* en (172) ou *se serait écroulée* en (173). Selon lui, cela tient au fait que les deux temps signifient le « non actuel », le conditionnel passé permettant en plus avec son signifié d'accompli d'exprimer la valeur temporelle de passé qui n'est pas explicitée avec l'imparfait seul.

Pour Touratier, les imparfaits de « non réel » peuvent également exprimer un souhait concernant l'avenir :

(174) Peut-être encore tout allait-il prendre un sens [...] Ah, si Napoléon, brisant l'empire des tsars, *donnait* la terre aux paysans, *abolissait* le servage! (Aragon < [Touratier 1996, p. 138])

Enfin, l'imparfait peut également signifier l'irréalité dans les subordonnées introduites par la conjonction *comme si* et opérant une « comparaison imaginaire » [Touratier 1996, p. 138]. L'imparfait peut alors, selon que le contexte soit passé, présent ou futur, renvoyer à un non réel du passé (175), du présent (176) ou du futur (177) :

- (175) Deux secondes, il resta immobile, comme s'il *se recueillait*. (Martin du Gard, *Les Thibault* < [Touratier 1996, p. 138])
- (176) Pour le moment j'agis comme si je *prenais* au sérieux certains problèmes. (Camus, *Le mythe de Sisyphe* < [Touratier 1996, p. 138])
- (177) Avec moi ce sera comme si vous *étiez* seul. (Sartre, *Le sursis* < [Touratier 1996, p. 138])

Dans tous les emplois que l'on vient de citer, le sens non actuel de l'imparfait permet d'exprimer l'irréalité d'un fait passé, présent ou futur.

b. Parmi les emplois non temporels de l'imparfait, Touratier compte également l'imparfait de politesse que l'on trouve dans des énoncés comme :

- (178) Messieurs, en commençant ce cours, je *voulais* vous demander deux choses [...] ; votre attention d'abord, ensuite et surtout votre bienveillance. (Taine, *Philosophie de l'art* < [Touratier 1996, p. 139])

Selon Touratier, l'imparfait permet ici au locuteur d'atténuer son propos « en présentant comme non actuel ce qu'il est précisément en train de faire » [Touratier 1996, p. 139]. Touratier récuse ainsi l'explication traditionnellement fournie par les approches temporelles de l'imparfait selon laquelle ce temps permet de rejeter dans le passé une demande qui aurait paru trop catégorique dans le présent. Il rejette aussi l'idée selon laquelle le locuteur utilise un temps passé pour exprimer ce qu'il avait l'intention de faire avant de prendre la parole. Si cela avait été le cas, Taine aurait dû, selon lui, écrire :

- (179) Messieurs, AVANT DE COMMENCER ce cours, je *voulais* vous demander deux choses [...] ; votre attention d'abord, ensuite et surtout votre bienveillance. [Touratier 1996, p. 139]

Touratier note également que si la simple référence au passé suffisait à expliquer l'atténuation, un passé composé aurait aussi convenu. Si l'on préfère employer l'imparfait, c'est donc qu'il n'exprime pas qu'un simple passé.

Touratier signale que l'on peut rattacher ce tour aux emplois forains de l'imparfait tels que :

- (180) Elle *désirait* du beurre, la petite dame ? [Touratier 1996, p. 139]

Mais Touratier préfère analyser ces exemples comme des réalisations passées de l'imparfait. Il partage ainsi l'analyse de Berthonneau et Kleiber pour qui l'imparfait « renvoie à une situation du passé, à savoir celle où la cliente attendait que le commerçant puisse la servir » [Berthonneau & Kleiber 1994, p. 74]. La politesse découle alors de ce que « le locuteur signale en somme à l'interlocuteur que celui-ci était mentalement présent avant même qu'on s'adresse à lui. En indiquant à la cliente qu'il a perçu son attente, notre marchand lui signifie aussi qu'il ne pouvait la servir plus tôt, et, par là, s'en excuse indirectement » [Berthonneau & Kleiber 1994, p. 76].

c. Touratier cite un dernier emploi non temporel de l'imparfait : le tour hypocoristique. Soit :

- (181) Il *faisait* des grosses misères à sa maman, le vilain garçon. [Touratier 1996, p. 140]

Pour Touratier, ce type d'imparfait permet, grâce à la valeur de non actuel, de « désactualis[er] artificiellement des procès manifestement réels » [Touratier 1996, p. 140] afin de signifier la distance psychologique entre le locuteur qui est un adulte et l'interlocuteur qui est un jeune enfant ou un animal souvent dépourvu de parole. L'explication rejoint en quelque sorte l'analyse de Damourette et Pichon : le locuteur se transporte dans une autre actualité, celle de son interlocuteur qui ne peut parler.

3.2.2.3 Discussion

Touratier fournit une analyse assez fine des différents emplois, temporels et non temporels, de l'imparfait en se fondant sur un signifié non actuel de ce temps. On se rend bien compte, avec Touratier, de l'intérêt de l'approche inactuelle : tous les usages semblent naturellement découler du signifié de base inactuel. Dans certains contextes, l'imparfait peut signifier l'inactualité d'un point de vue temporel et prendre une valeur passée : il s'applique alors au procès de l'arrière-plan dans les récits ou aux procès qui ne sont plus vrais au moment présent dans les énonciations de discours. Dans d'autres contextes, la valeur de non actuel peut aussi servir à dénoter l'appartenance du procès à un monde irréel (passé ou présent) ou possible (présent ou futur). Enfin, dans d'autres contextes, la valeur inactuelle de l'imparfait permet d'atténuer une demande qui paraîtrait trop brutale au présent, ou bien de signifier la distance psychologique entre un locuteur adulte et l'allocutaire non doué de parole (petit enfant ou animal) auquel il s'adresse. Les « valeurs modales » (d'irréel, intersubjectives) que l'imparfait peut réaliser en discours ne posent donc a priori aucun problème à l'analyse en termes d'inactualité.

En se fondant sur une analyse précise du contexte, Touratier fournit également une explication au fait que l'imparfait puisse référer, dans ses usages « modaux », à différentes époques (passé, présent ou futur), ce dont Damourette et Pichon n'avaient pas cherché à rendre compte. Selon Touratier, ce sont les éléments du contexte, et non l'imparfait, qui déterminent alors l'inscription du procès dans une époque. Ainsi, dans les emplois de non réel, lorsque le contexte induit que le procès est contraire à la réalité présente (cf. (169)), on interprète le procès comme irréel dans le présent. Lorsque le contexte mentionne explicitement que le procès appartient au passé (cf. (173)), on a l'interprétation d'un irréel du passé. Enfin, quand aucune précision n'est donnée sur la validité du procès, celui-ci est vu comme potentiel dans le présent ou dans le futur selon le contexte. L'approche inactuelle est donc également en mesure d'expliquer, dans les usages de non réel de l'imparfait, l'inscription du procès dans diverses époques.

L'analyse inactuelle de Touratier qui paraît très convaincante comporte néanmoins quelques failles. D'abord, il semblerait que, dans les contextes d'irréel du passé, l'imparfait soit le seul marqueur d'une inscription du procès dans une époque passée. Soit l'exemple :

(182) Un pas de plus et cette voiture *m'écrasait*. (Duhamel, *Chronique des Pasquier*)

Cet énoncé exprime clairement un irréel du passé : l'acte d'*écraser* a failli avoir lieu dans le passé. Pourtant, aucun élément dans le contexte ne semble inscrire le procès dans l'époque passée, contrairement à ce que dit Touratier des énoncés signifiant l'irréel du passé. Cela est confirmé par les énoncés suivants où l'on remplace l'imparfait par un présent ou un présent prospectif :

(182') Un pas de plus et cette voiture *m'écrase*.

(182'') Un pas de plus et cette voiture *va m'écraser*.

Cet énoncé peut donc aussi dénoter un fait futur. Cela montre que l'inscription dans le passé en (182) ne peut procéder que de l'imparfait. Cela pose un sérieux problème à l'explication de Touratier, car cela implique que le sens inactuel de l'imparfait connaît dans ce type d'énoncé une double réalisation : temporelle (le procès est situé dans le passé) et modale (le procès est situé dans un monde irréel). L'imparfait pourrait donc actualiser ou bien une seule valeur inactuelle (temporelle ou modale), ou bien deux valeurs inactuelles à la fois (temporelle et modale). Cette explication n'est pas satisfaisante dans le cadre d'une monosémie : elle suppose que l'imparfait ait deux sens possibles en discours : soit un sens inactuel simple, soit un sens doublement inactuel. De plus, si on accepte cette analyse, il faudrait expliquer quel élément du contexte

requiert tel ou tel sens, or aucun élément particulier ne semble pouvoir déterminer un choix ou un autre.

L'analyse que fait Touratier du tour de politesse fait aussi problème. Rappelons que pour l'auteur l'imparfait de politesse présente comme non actuelle une demande du locuteur qui pourrait heurter l'interlocuteur. Pragmatiquement, cette explication ne convient pas : en donnant comme inactuelle une demande qui est pourtant actuelle, le locuteur violerait la maxime conversationnelle de qualité : *Do not say what you believe to be false*. La requête du locuteur risquerait alors fortement de n'être pas prise en compte par l'interlocuteur qui comprendrait que celle-ci n'est plus/pas valide au moment présent. Le recours à la valeur inactuelle de l'imparfait n'est donc pas ici une bonne explication.

L'approche de Touratier nous semble extrêmement problématique sur un autre point : la valeur aspectuelle de l'imparfait. Touratier réfute l'idée traditionnelle selon laquelle l'imparfait aurait un aspect grammatical imperfectif. Pour lui, ce tiroir n'a pas d'aspect. Aussi, lorsqu'il exprime le passé, il devient un simple passé (contrairement au passé simple qui est un passé « factuel ») et fonctionnerait donc comme le *simple past* anglais. Une telle conception nous semble totalement inadéquate car elle peine à rendre compte de nombreux phénomènes liés à l'aspect imperfectif. La comparaison avec l'anglais peut alors s'avérer très éclairante.

D'abord, si l'imparfait était vraiment un simple passé, textuellement il devrait contribuer à signifier autant la progression que la simultanéité, comme c'est le cas du *simple past* anglais (on le trouve autant dans les descriptions que dans les récits). Or on sait que l'imparfait a beaucoup d'affinités avec la simultanéité et la description, mais s'emploie très peu dans la « trame événementielle » pour faire progresser le temps. L'imparfait n'est pas qu'un simple passé comme le postule Touratier, mais un passé qui s'accorde mal avec la progression du temps dans les récits.

Un autre phénomène va à l'encontre de l'idée que l'imparfait puisse signifier un simple passé. Si tel était le cas, il n'existerait pas d'imparfait narratif (comme en anglais), c'est-à-dire des emplois où l'imparfait semble contrevenir aux exigences du contexte narratif où il apparaît. En effet, en tant que simple passé, l'imparfait devrait parfaitement s'intégrer aux contextes narratifs pour décrire des faits passés. Or, comme le constate Touratier, l'imparfait s'applique peu aux énoncés narratifs, et, quand il le fait, c'est, dit-il, pour faire « sortir de sa chronologie événementielle » l'acte qui est narré [Touratier 1996, p. 117]. L'imparfait doit donc, en plus de sa valeur passée, signifier quelque chose qui convient mal aux contextes narratifs. Selon nous, ce quelque chose, c'est l'aspect imperfectif : en ne représentant pas le procès dans son entier, l'imparfait fait l'ellipse d'une partie de la durée de ce dernier alors que le procès est censé se dérouler intégralement dans une narration.

En conclusion, l'approche inactuelle de Touratier semble pouvoir expliquer simplement les différentes valeurs « modales » associées à l'imparfait dans une partie de ces usages, mais rencontre des difficultés avec les emplois où ce temps sert à signifier un irréel du passé ou une demande polie. Par ailleurs, la non-prise en compte de l'aspect imperfectif de l'imparfait ne permet pas à l'analyse de Touratier de rendre compte de certains phénomènes (les relations temporelles, l'emploi narratif etc.) liés à ce temps.

Examinons maintenant l'approche inactuelle cognitive de l'imparfait développée par De Mulder.

3.2.3 De Mulder : l'approche cognitive

De Mulder propose dans une série d'articles ([De Mulder & Vettters 2002], [De Mulder 2003], [De Mulder 2004]) une conception inactuelle de l'imparfait qui s'inspire de travaux en grammaire cognitive.

3.2.3.1 Cadre théorique

De Mulder reprend à son compte l'analyse de Damourette et Pichon selon laquelle l'imparfait localise la situation décrite par le verbe dans une actualité autre que l'actualité présente du locuteur. Il la reformule dans les termes suivants :

In other words, whereas the speaker most naturally construes the world and its events from an “egocentric” point of view, his own “here-and-now” (*moi-ici-maintenant*), the *imparfait* signals that the events are presented from a point of view different from the “here-and-now” of the speaker. [De Mulder & Vettters 2002, p. 117]

Selon De Mulder, l'analyse inactuelle de Damourette et Pichon peut être interprétée cognitivement. L'auteur s'appuie ainsi sur l'idée de Langacker³⁹ qui propose de poser un parallèle entre la façon dont nous concevons une situation et la façon dont nous la percevons visuellement. Les deux phénomènes donnent lieu, selon Langacker, à des structures cognitives similaires. Ainsi, la « situation de perception visuelle canonique » comporte les éléments suivants (cf. [De Mulder 2003, p. 88] et [De Mulder 2004, p. 200]) :

- l'observateur *viewer* noté V qui perçoit la situation ;
- le champ maximal de perception visuel (*maximal field of vision*) qui représente l'ensemble de ce qu'on voit et qui possède des contours plus ou moins flous ; il inclut :
- un cadre de vision (*viewing frame*) qui contient tout ce qui attire l'attention et sert de scène (*onstage scene*) pour :
- l'objet de la perception (*perceived entity*) noté P qui attire le plus l'attention.

Langacker représente la structure de la situation visuelle canonique dans le schéma 3.9⁴⁰.

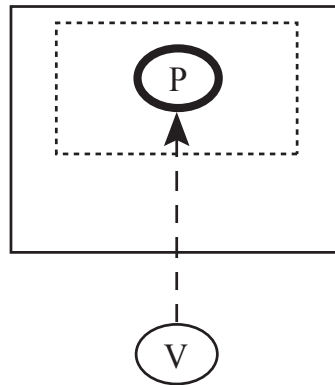


Figure 3.9: La situation visuelle canonique d'après Langacker [2002, p. 16].

De Mulder adopte les propositions de Doiz-Bienzobas ([Doiz-Bienzobas 1995] et [Doiz-Bienzobas 2002]) sur le *pretérito imperfecto* et le *pretérito indefinido* espagnol qui reprend le parallèle de Langacker entre conceptualisation et perception. Selon elle, le *pretérito imperfecto* espagnol indique que le conceptualiseur (le *viewer* chez Langacker) est distant du fond (*ground*), c'est-à-dire du moi-ici-maintenant du locuteur, alors que le *pretérito indefinido* marque une distance entre la situation décrite et son conceptualiseur (ce qui n'est pas le cas du *pretérito imperfecto*). Cette valeur du *pretérito imperfecto* fait qu'il impose un point de vue passé sur le procès :

Situations with the [Spanish imperfect] are conceptualized by a viewpoint which is *distal* or removed with respect to the ground. That is, the imperfect imposes a *past* viewpoint onto the situation it designates. Generally

39. Cf. entre autres [Langacker 1999] et [Langacker 2002].

40. Le champ maximal de vision est représenté par le rectangle extérieur, le cadre de vision par le rectangle intérieur hachuré et l'objet de perception par l'élément en caractère gras.

the past viewpoint is located *at* the situation time or at a time *prior* to the situation time [...]. [Doiz-Bienzobas 2002, p. 305-306] cité par De Mulder [2004, p. 201]

Doiz-Bienzobas illustre cette conception à partir du schéma 3.10⁴¹.

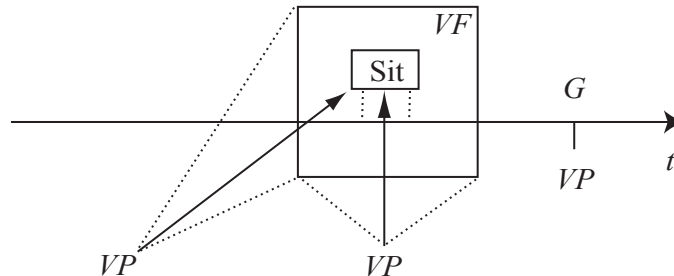


Figure 3.10: Imparfait et point de vue distant d'après Doiz-Bienzobas [Doiz-Bienzobas 2002, p. 306].

De Mulder n'appliquera pas telle quelle l'analyse de Doiz-Bienzobas à l'imparfait français. Il considère d'abord que le point de vue défini par l'imparfait français donne à voir la situation de l'intérieur, dans son déroulement [De Mulder & Vettters 2002, p. 127], [De Mulder 2003, p. 95] ; le point de vue ne peut donc être antérieur à la situation décrite, comme le suppose Doiz-Bienzobas. Ensuite, selon De Mulder, le point de vue distant du moi-ici-maintenant posé par l'imparfait n'est pas nécessairement situé dans le passé : il peut également se situer dans le présent [De Mulder & Vettters 2002, p. 122].

Selon Doiz-Bienzobas et De Mulder, cette analyse est également compatible avec la notion d'espace mental de Fauconnier [1984]. De Mulder cite ainsi Doiz-Bienzobas [De Mulder & Vettters 2002, p. 122] :

The role of the imperfect is to render accessible a space M different from the speaker's reality space R for the interpretation of the situation it designates. [Doiz-Bienzobas 2002, p. 323]

L'imparfait permettrait donc d'introduire un espace mental différent de celui du locuteur dans lequel on pourrait rendre compte de la situation décrite. Pour le passé simple, De Mulder adopte l'analyse de Cutrer [1994] pour qui « l'interprétation d'un énoncé [au passé simple] doit être construite dans un espace qui se situe dans le passé par rapport à un point de vue extérieur à cet espace » [De Mulder 2003, p. 97]. Ainsi, alors que l'imparfait impose un point de vue interne sur la situation, le passé simple implique un point de vue externe, qui est, selon De Mulder, postérieur aux événements narrés.

En résumé, la position de De Mulder est la suivante :

[...] the *imparfait* signals that the situation expressed is to be interpreted as actual, ongoing, in a mental space that is different from the base space, the space related to the speaker's here-and-now. [De Mulder 2004, p. 204]

Contrairement aux approches inactuelles évoquées précédemment (celle de Damourette et Pichon et celle de Touratier), l'analyse de De Mulder inclut l'aspect imperfectif de l'imparfait. Celle-ci découle selon lui de la valeur actuelle de « durée vécue » de l'imparfait qui induit un point de vue interne à partir duquel le procès est envisagé dans son déroulement et d'où les bornes du procès restent inaccessibles [De Mulder & Vettters 2002, p. 127]. Par opposition, le passé simple impose un point de vue externe sur la situation qui permet de la concevoir dans sa globalité. Dans la perspective inactuelle de De Mulder, l'imparfait est donc imperfectif, et le passé simple perfectif.

41. G = ground ; VF = viewing frame ; sit = situation ; VP = viewpoint.

À partir de ses valeurs, De Mulder rend compte du fonctionnement textuel de ces deux temps. Le point de vue interne de l'imparfait explique selon lui la difficulté qu'à ce temps à faire progresser un récit et son affinité avec les descriptions d'arrière-plan :

1. On one hand, situations seen from within, and thus without their boundaries, are typically events seen from nearby ; therefore, the viewer or conceptualizer is felt not to have the distance necessary to introduce a temporal ordering relation between the events; moreover, the absence of clear boundaries does not allow the construction of such an order either [...].
2. On the other hand, situations lacking clear boundaries are mass-like and tend to be seen as background elements, contrary to clearly bounded events, which are felt to be in the foreground [...]. [De Mulder 2004, p. 214-215]

Le point de vue externe du passé simple favorise, au contraire, les relations de succession et donc son emploi en avant-plan dans des textes narratifs : comme il envisage les procès globalement avec leurs limites, le passé simple s'applique de préférence à des procès dynamiques et bornés et se prête donc bien à la progression du temps dans les récits.

Enfin, pour De Mulder, le point de vue interne de l'imparfait permet de rendre compte du caractère « anaphorique » de l'imparfait :

L'imparfait présente la situation comme conçue de l'intérieur, d'un point de vue qui ne permet pas encore d'en connaître l'issue. La situation ne saurait par conséquent être localisée avant ou après telle ou telle autre situation, puisque que pour établir ces relations d'ordre, il faudrait en connaître les bornes, ce qui suppose un regard extérieur. Il s'ensuit que pour localiser la situation sur l'axe du temps, une situation accessible aux locuteurs, il faut la rattacher à un repère qui, lui, s'inscrit bien sur l'axe du temps, une situation accessible aux locuteurs. [...] Il en découle que dans ses emplois textuels, ce n'est pas l'imparfait lui-même qui situe les situations sur l'axe du temps : il situe les situations d'abord par rapport à des espaces accessibles, qui ne correspondent pas à l'espace actuel du locuteur. [De Mulder 2003, p. 98]

En bref, le caractère anaphorique (méronomique) de l'imparfait procède du fait qu'il nécessite une situation, un espace mental ou une actualité accessible co(n)textuellement, grâce auquel il pourra localiser la situation dans le temps en en donnant un point de vue interne.

3.2.3.2 Les emplois de l'imparfait

Pour De mulder, la valeur sémantique de base de l'imparfait peut se réaliser de diverses façons en discours. La plupart du temps il actualise une valeur temporelle passée, qualifiée de prototypique, qui lui permet de décrire des événements passés. Sous l'influence du contexte, cette valeur passée peut avoir des extensions⁴² et servir à exprimer autre chose, par exemple de la politesse. Enfin, à côté de ses emplois temporels, l'imparfait peut avoir des réalisations non temporelles et dénoter un souhait, une hypothèse etc.. Pour De Mulder, la valeur de l'imparfait se laisse donc décrire à l'aide d'un réseau qu'on peut représenter dans le schéma 3.11.

Voyons maintenant comment De Mulder analyse ces différents emplois de l'imparfait.

1. *L'emploi prototypique temporel*. Prototypiquement, le signifié inactuel de l'imparfait prend une valeur temporelle passée. Ainsi, l'interprétation normale de l'énoncé suivant :

(183) Paul *était* intelligent. [De Mulder 2004, p. 205]

42. Le terme est emprunté à Langacker.

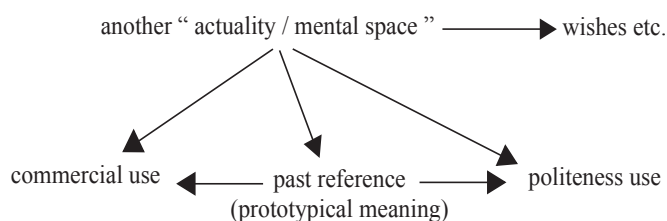


Figure 3.11: Une approche en réseau de l'imparfait d'après De Mulder [De Mulder 2004, p. 218].

est que le procès *Paul être intelligent* appartient au passé. Pour justifier pourquoi le signifié inactuel de l'imparfait prend temporellement un sens passé et jamais futur, De Mulder cite Damourette et Pichon qui évoquent la différence psychologique qui existe entre passé et futur :

[L]e passé et l'avenir, au point de vue psychologique, ne sont nullement symétriques. Le passé a eu une vie. Il a laissé des traces. On peut par le souvenir se reporter à lui et en trouver en quelque sorte la durée actuelle.

Dans l'avenir, au contraire, un pareil transport n'est possible que par l'imagination. [Damourette & Pichon 1970, p. 208]

En d'autres termes, le signifié toncal de durée actuel implique que l'événement décrit soit vécu dans son déroulement. Or seul le passé peut offrir cette représentation vécue de l'événement par le resouvenir, le futur n'étant accessible que par l'imagination. Ainsi, lorsque la valeur inactuelle se réalise temporellement, elle ne peut actualiser qu'un sens de passé.

2. *Les extensions de l'emploi temporel : l'imparfait d'atténuation et forain.* Les emplois d'atténuation et forain sont des extensions de la valeur passée de l'imparfait en discours. Le sens passé donne alors lieu à des valeurs non proprement temporelles de politesse. Prenons d'abord l'imparfait de politesse :

(184) Je *voulais / venais* vous demander d'intercéder en ma faveur. ([De Mulder 2004, p. 205] citant Veters [2001, p. 182])

Pour ce type d'emploi, De Mulder adopte la position de Berthonneau & Kleiber [1994] selon laquelle l'imparfait a bien ici une référence passée : ce temps renvoie à une intention ou à un mouvement passé(e) qui constitue les conditions préparatoires de la demande actuellement signifiée par l'énoncé. L'imparfait permet de formuler une requête de façon indirecte et donc de faire preuve de politesse. Ainsi, les faits passés décrits à l'imparfait (le désir ou la venue du locuteur dans l'exemple cité) gardent une pertinence actuelle et permettent d'énoncer une demande polie.

L'analyse de l'imparfait forain est assez similaire. Soit :

(185) Qu'est-ce qu'elle *voulait* la petite dame ? ([De Mulder 2004, p. 205] citant Berthonneau & Kleiber [1994, p. 60])

Suivant l'analyse de Berthonneau & Kleiber [1994], De Mulder pose que dans cet usage l'imparfait renvoie aussi au passé. En employant ce temps, le commerçant réfère à la situation passée où la cliente manifeste son désir d'acheter quelque chose. Ce faisant, le commerçant signale qu'il a pris en compte le désir de la cliente et se montre de ce fait poli, prévenant. Là aussi, la situation passée décrite à l'imparfait garde sa pertinence actuelle (la cliente a toujours l'intention d'acheter quelque chose) et permet en même temps d'exprimer une forme de politesse.

3. *L'imparfait en discours indirect et indirect libre*. De Mulder propose également une analyse pour les emplois en discours indirect ou indirect libre. Bien qu'il ne mentionne pas ce type d'emplois dans son approche en réseau de l'imparfait, on peut supposer que ces usages sont également des extensions de la valeur temporelle de ce temps. Soit les exemples de discours indirect (186) et discours indirect libre (187) :

(186) Vous avez dit que j'*étais* là ? (Courteline, *Coco, Coco et Toto* < [De Mulder & Vettters 2002, p. 117] citant Damourette & Pichon [1970, p. 176])

(187) Puis, en revenant vers la gare [...], il songea, il s'étonna de sa démarche. Avait-il donc résolu de tuer Roubaud, puisqu'il *disposait* déjà de sa femme et de son argent ? Non, certes, il n'avait rien décidé, il ne se *précautionnait* sans doute ainsi que dans le cas où il se déciderait. (Zola, *La bête humaine* < [De Mulder 2003, p. 100] citant Landeweerd & Vet [1996, p. 158])

Dans ce type d'énoncés, l'imparfait ne renvoie pas à des situations passés. En effet, on peut dans certains cas adjoindre l'adverbe déictique *DEMAIN* qui signale que la situation est future :

(188) Qu'est-ce qu'elle a dit qu'on *mangeait* *DEMAIN*, Jeanne ? ([De Mulder & Vettters 2002, p. 117] citant Damourette & Pichon [1970, p. 176])

Suivant Damourette et Pichon, De Mulder fait l'hypothèse suivante : l'imparfait ne marque pas que l'événement est passé, mais signale que celui-ci est envisagé à partir d'un point de vue interne situé dans une actualité autre que celle de l'énonciateur [De Mulder & Vettters 2002, p. 117]. En d'autres termes, l'imparfait n'inscrit pas dans le passé une situation, mais un point de vue sur cette situation. Dans le cas du discours indirect, le point de vue passé est celui du sujet de la proposition principale qui rapporte la situation à l'imparfait ; dans le cas du discours indirect libre, le point de vue passé est celui du personnage dont on explicite les pensées.

4. *Les emplois modaux de l'imparfait*. La valeur inactuelle de l'imparfait peut également actualiser des sens non temporels. Pour l'essentiel de ces emplois, De Mulder reprend l'analyse inactuelle de Damourette et Pichon. Ainsi, dans le tour hypocoristique :

(189) Alors, on *était* pas sage ? On *avait* faim ? ([De Mulder & Vettters 2002, p. 115] citant Arrivé, Gadet & Galmiche [1986])

l'imparfait signale que le locuteur ne prend pas en charge la proposition mais adopte un autre point de vue, celui de l'enfant à qui il s'adresse [De Mulder & Vettters 2002, p. 118]. Dans l'emploi préludique :

(190) Moi, j'*étais* le gendarme et tu avais volé une voiture. ([De Mulder & Vettters 2002, p. 115] citant *Le bon usage*)

l'imparfait indique que la situation décrite n'appartient pas à la réalité actuelle du locuteur, mais à un monde non réel. Cette analyse vaut également pour l'imparfait d'imminence contrecarrée :

(191) Un instant après le train *dérailait*. [De Mulder 2003, p. 96]

De Mulder précise que, dans certains énoncés (comme c'est le cas ici), l'imparfait est compatible avec deux lectures : soit le procès a bien eu lieu, soit il a failli avoir lieu. Selon De Mulder [2003, p. 96], l'imparfait exprime uniquement le fait que la situation décrite est envisagée à partir d'une actualité autre que celle de l'énonciateur. C'est le contexte qui décide si le monde de référence est fictif (interprétation contrefactuelle) ou réel (interprétation passée).

Dans son emploi hypothétique, l'imparfait combiné à *si* conditionnel peut porter sur un fait possible (192) ou irréel (193) :

(192) Si par hasard il *venait*, vous lui diriez ... (Simenon, *La fenêtre des Rouets* < [Touratier 1996, p. 136] cité par De Mulder & Vettters [2002, p. 115])

(193) Si vos parents *vivaient* encore, ils vous feraient de grands reproches et ils auraient raison. (Duhamel, *Cécile parmi nous* < [Touratier 1996, p. 137] cité par De Mulder & Vettters [2002, p. 115])

L'imparfait marque alors l'appartenance du fait dénoté à une actualité autre que celle du locuteur, et donc à une actualité non réelle. L'imparfait exprimant un désir ou un souhait fonctionne pareillement :

(194) Ah, si j'*avais* une fortune! (De Mulder & Vettters [2002, p. 116] citant Arrivé et al. [1986])

La situation est envisagée dans une autre actualité, irréelle.

3.2.3.3 Discussion

L'approche de De Mulder permet de donner un fondement cognitif à la notion d'inactualité. Il y aurait des points communs entre la façon dont nous concevons une situation (à travers le langage) et la façon dont nous percevons visuellement cette situation. Au conceptualiseur de la situation correspond donc un observateur (le *viewer*) qui appréhende cette situation. Ainsi, la représentation linguistique d'un procès passe par le point de vue d'un observateur. Dans ce cadre, l'imparfait signifie que la situation est envisagée à travers un point de vue qui n'est pas celui de l'énonciateur-locuteur. De Mulder explicite donc une idée déjà sous-jacente chez Damourette et Pichon avec la valeur de « durée vécue » : le procès à l'imparfait représente le procès dans son déroulement, de façon imperfective.

Cette conception cognitive de l'inactualité rejoint la vision descendante de l'imparfait que nous avons proposée à partir de la métaphore MOVING TIME. Dans les deux cas, l'imparfait implique la présence d'un sujet humain (*observateur* ou *moi*) distinct de l'énonciateur-locuteur, qui envisage le procès de l'intérieur. Les deux perspectives permettent ainsi de rendre compte de l'aspect imperfectif de l'imparfait et de la propension de ce temps à exprimer une subjectivité (notamment dans le discours indirect et indirect libre). Notons que sur le dernier point les deux approches rendent compte des propriétés dialogiques de l'imparfait : celui-ci est particulièrement apte à signifier la présence d'un énonciateur secondaire distinct de l'énonciateur-locuteur car il implique un Moi ou un observateur dissocié de l'énonciateur qui envisage de façon interne la situation. Par ailleurs, l'approche de De Mulder et la conception descendante de l'imparfait expliquent le caractère « anaphorique » de ce temps. Comme la saisie du procès se fait par l'intermédiaire d'un point de vue interne qui doit être localisable sur l'axe du temps, l'imparfait requiert un repère qui permette d'ancrer temporellement le point de vue sur la situation.

Comme toutes les approches inactuelles, la conception cognitive de De Mulder permet d'expliquer très facilement les emplois « modaux » de l'imparfait. L'imparfait marque que la situation est envisagée par un point de vue dans une actualité ou un espace mental autre que celui de l'énonciateur. L'actualité de référence peut être autre temporellement, on a alors une interprétation passée, mais elle peut aussi appartenir à un autre monde possible, l'actualité est alors irréelle ou fictionnelle. De Mulder semble suggérer, notamment dans son analyse de l'imminence contrecarrée, que c'est le contexte qui détermine la nature de l'actualité (passée ou fictionnelle) dans laquelle s'inscrit la situation à l'imparfait. Cependant l'analyse des emplois modaux reste imprécise sur certains points. D'abord, De Mulder n'explique pas pourquoi, dans les emplois « modaux », la situation à l'imparfait peut appartenir à différentes époques : passé (imminence contrecarrée, imparfait hypothétique d'irréel

du passé⁴³), présent (imparfait hypothétique d'irréel du présent, imparfait hypocoristique) ou futur (imparfait hypothétique de potentiel, imparfait exprimant un souhait ou un désir, imparfait préludique). Dire que cela dépend du contexte ne suffit pas car il semblerait que, dans le cas des imparfaits d'irréel du passé (imminence contrecarrée et hypothèse contrefactuelle), ce soit bien l'imparfait qui est responsable de l'ancrage temporel passé. Reprenons l'exemple d'imminence contrecarrée cité par De Mulder :

(195) Un instant après le train *dérailait*. [De Mulder 2003, p. 96]

Qu'il soit factuel ou contrefactuel, le procès *dérailer* est ici situé dans une époque passée. Or il est clair que, dans ce cotexte, seul l'imparfait peut marquer le passé. On peut faire la même observation pour les imparfaits hypothétiques exprimant un irréel du passé :

(196) Si Pierre *présentait* ses excuses, Marie *acceptait*.

Les actes de *présenter* et d'*accepter* appartiennent au passé, que ce soit dans le monde réel (interprétation factuelle itérative) ou dans un monde fictif (interprétation contrefactuelle). Là aussi, seul l'imparfait est en mesure de marquer le passé. Se pose alors toute une série de questions : pourquoi l'imparfait de fiction peut-il parfois marquer l'époque passée, et d'autrefois non ? pourquoi l'imparfait peut-il signifier dans certains cas une double inactualité (fictive et passée) et dans d'autres cas une seule actualité (uniquement fictive) ? Ces questions semblent cruciales si l'on s'engage dans une perspective inactuelle, mais l'explication de De Mulder ne permet pas, pour l'instant, d'y répondre. Par ailleurs, cela soulève un autre problème de taille pour une approche monosémique comme celle de De Mulder : l'imparfait aurait deux sens possibles, ou bien un sens inactuel simple : la situation est envisagée à partir d'un point de vue autre que celui de l'énonciateur, ou bien un sens inactuel double : il y aurait encore un point de vue supplémentaire situé dans le passé du premier point de vue.

Enfin, comme nous l'avons déjà dit en section 2.2.3.1, la définition du passé simple en termes de point de vue externe sur la situation est inadéquate car il est impossible d'identifier temporellement le point de vue extérieur d'où le procès serait observé.

En conclusion, l'approche cognitive de De Mulder permet de faire un parallèle très intéressant entre la représentation linguistique et la perception visuelle, parallèle que nous avons également proposé dans notre approche de la fluence de l'imparfait. Cependant la définition de l'imparfait en termes d'inactualité reste trop vague sur l'origine des différents effets de sens attachés aux emplois « modaux » et ne permet pas d'évacuer l'impression d'une polysémie de l'imparfait.

3.2.4 Conclusion

Les approches inactuelles de l'imparfait proposent une solution simple et élégante aux problèmes des emplois « modaux » de l'imparfait. En postulant comme signifié l'appartenance à une actualité autre que celle de l'énonciateur, il est possible d'expliquer les emplois temporels où l'imparfait localise le procès dans le passé et les emplois non temporels où l'imparfait situe le procès dans un monde fictionnel. Cependant cette analyse très séduisante à première vue ne semble pas si opératoire que cela si l'on approfondit l'analyse des emplois « modaux ». Les problèmes identifiés sont les suivants :

1. l'inscription dans une époque : l'approche inactuelle ne permet pas toujours d'expliquer pourquoi le procès à l'imparfait peut appartenir au passé (imparfait contrefactuel, imparfait hypothétique d'irréel du passé), au présent (imparfait

43. Il s'agit d'exemples comme : *Si Pierre présentait ses excuses, Marie acceptait*. qui peuvent s'interpréter soit contrefactuellement, soit factuellement comme une itération.

hypocoristique, imparfait hypothétique d’irréel du présent) et au futur (imparfait préludique, imparfait exprimant un souhait ou un désir, imparfait hypothétique de potentiel) ;

2. la double inactualité de l’irréel du passé : les emplois où l’imparfait réfère à un fait contrefactuel (valeur d’irréel du passé) sont problématiques pour le paradigme inactuel car ils impliquent que l’imparfait exprime une double inactualité (contrairement aux autres emplois où ce temps n’exprime qu’une seule non-actualité) ;
3. la polysémie apparente de l’imparfait : les emplois où l’imparfait semble exprimer un irréel du passé impliquent également une polysémie de ce temps incompatible avec la conception monosémique de l’inactualité : l’imparfait semble signifier ou bien une inactualité simple (temporelle OU fictionnelle), ou bien une inactualité double (temporelle ET fictionnelle).

Les difficultés rencontrées par les approches inactuelles semblent donc pour l’instant suffisamment importantes pour que nous préférerions choisir le paradigme aspectuo-temporel classique. Cela ne semble pas être un si mauvais choix dans la mesure où les approches aspectuo-temporelles ont suggéré des pistes très intéressantes pour traiter des effets de sens modaux de l’imparfait.

Passons maintenant au paradigme de l’anaphore qui s’est lui aussi développé ces dernières décennies en opposition avec le paradigme aspectuo-temporel.

3.3 Les approches anaphoriques

Comme nous l’avons vu précédemment en section 2.1.3.2, les approches anaphoriques de l’imparfait transposent la notion d’anaphore employée dans le domaine (pro)nominal au domaine verbal. Dans ce cadre, l’imparfait est conçu comme un temps anaphorique, c’est-à-dire comme un temps référentiellement non autonome qui nécessite un antécédent pour ancrer le procès dans le temps. Cette thèse est défendue par un certain nombre d’auteurs⁴⁴ qui contestent généralement l’aspect imperfectif de l’imparfait auquel ils substituent un fonctionnement anaphorique.

Nous avons déjà discuté longuement, sur le plan théorique, des différentes approches anaphoriques. Nous n’y reviendrons donc pas dans cette section. Nous nous focaliserons plutôt sur l’analyse des différents emplois de l’imparfait qui ont été conduites dans la perspective anaphorique. Or, on peut constater que, dans la littérature, les travaux sur la nature anaphorique de l’imparfait se sont généralement concentrés sur le fonctionnement textuel de ce temps dans son emploi temporel standard (dans les descriptions) ou dans son emploi narratif, mais relativement peu d’études ont été faites sur les autres emplois de l’imparfait. Par conséquent, nous choisirons ici trois analyses qui ont essayé d’étendre la thèse anaphorique à un panel un peu plus large d’usages et d’expliquer différents effets de sens que l’imparfait pouvait entraîner. Nous verrons donc les approches de Ducrot, de Molendijk et de Berthonneau et Kleiber.

3.3.1 Ducrot : l’approche thématique

3.3.1.1 Rappel théorique

L’approche anaphorique de Ducrot s’intéresse au rôle joué par l’imparfait dans la structure informationnelle de l’énoncé en faisant appel aux notions de *thème* et de *propos*. Le thème correspond à « la tranche de temps [dont] on parle ou à l’intérieur

44. [Ducrot 1979], [Kamp & Rohrer 1983], [Tasmowski-De Ryck 1985], [Vet 1985], [Vet 2005], [Molendijk 1990], [Molendijk 1993], [Molendijk 1996], [Molendijk 2001], [Molendijk 2002], [Ancombre 1992], [Berthonneau & Kleiber 1993], [Berthonneau & Kleiber 1994], [Berthonneau & Kleiber 1997], [Berthonneau & Kleiber 1998], [Berthonneau & Kleiber 1999], [Berthonneau & Kleiber 2000], [Berthonneau & Kleiber 2003], [Berthonneau & Kleiber 2007], [de Vogüé 1993], [de Vogüé 1999a], [de Vogüé 1999b], [Kleiber 2003] entre autres.

de laquelle on considère l'être dont on parle » et le propos à « l'information donnée au sujet du thème » [Ducrot 1979, p. 3], c'est-à-dire, pour un temps verbal, l'événement qu'il permet de localiser⁴⁵. Ce thème temporel peut être :

- mentionné par une indication temporelle explicite (*l'année dernière*) [Ducrot 1979, p. 3];
- non explicité (par exemple dans « J'ai écrit ma thèse. » en réponse à la question « Qu'est-ce que tu as fait l'année dernière ? ») [Ducrot 1979, p. 3];
- désigné par une indication temporelle comme un nom propre (*Napoléon*) [Ducrot 1979, p. 7];
- donné par un événement décrit dans le cotexte gauche (par exemple dans des phrases coordonnantes des passés simples et/ou des imparfaits voir *infra*) [Ducrot 1979, p. 13].

Dans ce cadre, l'imparfait a pour caractéristique définitoire de présenter, dans un énoncé, « l'état ou l'événement constituant son propos [...] comme des propriétés, comme des caractéristiques du thème » et de qualifier celui-ci « dans sa globalité » [Ducrot 1979, p. 6]. Ainsi dans l'exemple :

(197) L'ANNÉE DERNIÈRE à Paris il *faisait* chaud. [Ducrot 1979, p. 6]

l'événement *faire chaud* constituant le propos de l'énoncé apparaît comme un attribut général du thème L'ANNÉE DERNIÈRE.

Selon Ducrot, le thème du propos à l'imparfait doit se situer dans le passé, sinon l'emploi de ce temps devient impossible. C'est ce que montre, selon lui, un exemple comme :

(198) *La France *s'appela*it la Gaule. [Ducrot 1979, p. 7]

Cet exemple est incorrect pour Ducrot car le sujet *la France* ne permet pas d'identifier un thème passé. L'énoncé redevient normal si l'on ajoute un circonstant (par exemple AUTREFOIS) qui permet de limiter le thème au passé :

(199) AUTREFOIS, la France *s'appela*it la Gaule. [Ducrot 1979, p. 7]

En résumé, l'imparfait se définit chez Ducrot par deux traits : il est anaphorique et exprime le passé.

3.3.1.2 Les effets de sens liés à l'imparfait

Ducrot s'intéresse dans son article à un certain nombre d'effets en discours qui sont, selon lui, produits par la valeur qualificatrice de l'imparfait.

a. Ducrot observe un premier usage où le thème est à une période passée et où le propos correspond à un événement qui ne peut occuper qu'une petite portion du thème. Soit l'exemple :

(200) L'année dernière je *déménageais*. [Ducrot 1979, p. 8]

Cet usage de l'imparfait laisse entendre, selon lui, « que le déménagement a été, pour [le locuteur], l'affaire d'une année, et que cet événement, même s'il n'a duré que quelques jours, a cependant, vu les préparatifs qu'il a demandés, les conséquences qu'il a eues, les soucis qu'il a entraînés, marqué l'année entière » [Ducrot 1979, p. 8]. La fonction qualificatrice de l'imparfait dénote alors que l'événement décrit caractérise l'ensemble du thème (par son importance), même si temporellement il ne correspond finalement qu'à une portion de ce thème. Ducrot note que cet effet de sens paraît d'autant plus saillant que l'événement est court et considéré comme « moins important » [Ducrot 1979, p. 9]. Ducrot constate ainsi qu'un événement comme l'achat d'un

45. Pour Ducrot, les indices suivants permettent d'identifier le thème temporel : (i) la position en tête de phrase caractéristique des éléments thématiques d'une phrase et (ii) le fait que l'indication temporelle destinée à être reprise dans une réponse concerne le thème temporel de cette réponse [Ducrot 1979, p. 3-4].

appareil photo à la place du déménagement paraîtrait bizarre, car cela impliquerait que l'entier du thème soit marqué par événement pourtant trivial :

(201) ? L'année dernière j'*achetais* un appareil de photo. [Ducrot 1979, p. 9]

b. Ducrot évoque un second usage de l'imparfait où celui-ci sert à mettre en contraste des événements. Ducrot explique que, très souvent, la mise en contraste permet de sauver l'emploi d'un imparfait qui, sinon, aurait paru incorrect. Il reprend ainsi l'exemple de l'achat d'un appareil photo :

(202) Idiot que je suis ! L'année dernière j'*achetais* un appareil de photo dont je n'avais nul besoin, et, cette année, je n'ai pas de quoi me payer le cinéma. [Ducrot 1979, p. 9]

Le locuteur met en parallèle l'événement *acheter un appareil de photo* avec l'événement *ne pas avoir de quoi se payer le cinéma* : l'imparfait *achetais* semble tout à fait normal. Pour Ducrot l'explication est la suivante : la comparaison a ici pour objet deux situations financières, or, l'acte d'acheter un appareil photo est l'indice d'une situation financière qui caractérise l'ensemble du thème *l'année dernière*. Pour les besoins de la comparaison, l'usage de l'imparfait redevient donc possible.

c. L'imparfait peut également être à l'origine d'un effet *pittoresque* ou *pictural*, c'est-à-dire de l'impression que les événements à l'imparfait sont moins « racontés » que « décrits » [Ducrot 1979, p. 10]. Pour l'illustrer, Ducrot cite plusieurs extraits de *Candide* de Voltaire dont :

(203) *Candide était étendu* dans la rue ... Il *disait* à Pangloss : « Hélas ! procure-moi un peu de vin et d'huile ...
- Ce tremblement de terre n'est pas une chose nouvelle, répondit Pangloss. » (Voltaire, *Candide* < [Ducrot 1979, p. 10])

Ducrot commente que le récit ne semble commencer qu'avec le passé simple *répondit*, les procès rapportés à l'imparfait (*être étendu* et *dire*) n'apparaissant que comme des descriptions, même si, pour le dernier procès, l'acte de *dire* est un « événement unique, singulier, au même titre que la réponse qu'[il] a reçue » [Ducrot 1979, p. 10]. Pour expliquer ce phénomène Ducrot propose deux hypothèses [Ducrot 1979, p. 10-11] que nous résumons :

H1. Raconter des événements, c'est faire revivre ces événements comme s'ils se déroulaient en temps réel. Donc, pour que le but du narrateur soit atteint, il faut que le lecteur (ou l'interlocuteur) « assimile » la succession des informations qu'il reçoit et la succession des événements dont il est informé.

H2. Pour que cet effet soit obtenu, il faut que le thème temporel de la narration soit vu comme une pluralité de moments pouvant se succéder les uns aux autres. Ainsi, la succession des propos liés à la succession des thèmes permet de faire revivre la succession des événements. Si par contre, le thème de la narration est vu comme un bloc, la succession des propos donnés dans le discours ne pourra rendre compte de la succession des événements, car ils se rapporteront tous au même thème indécomposable.

Ducrot déduit de ces deux hypothèses qu'un énoncé à l'imparfait ne peut pas être vu comme un récit, car son thème n'est pas présenté comme une succession d'instantanés (qui permettrait de percevoir la succession des propos), mais « comme un bloc inanalysable » [Ducrot 1979, p. 11]. Aussi, les propos à l'imparfait n'apparaissent que comme une succession de propriétés qui caractérisent le même thème, ils sont ainsi plus « décrits » que narrés.

d. Ce caractère « non narratif » de l'imparfait explique aussi, selon Ducrot, l'effet de rupture que l'on peut parfois observer lorsqu'un imparfait sert à clore une suite d'événements rapportés au passé simple. Soit l'exemple :

(204) *Le narrateur raconte ses démêlés avec un de ses supérieurs alors qu'il était fonctionnaire en Indochine.*

Je me secouai, outré de colère contre lui, je répondis sèchement : « Je vous remercie, mais je crois que j'ai assez voyagé : il faut maintenant que je rentre en France ». Le surlendemain, je *prenais* le bateau pour Marseille. (Sartre, *La Nausée* < [Ducrot 1979, p. 11])

Comme l'imparfait qualifie le thème comme un bloc, l'événement du départ « a beau être constitué par une succession d'événements élémentaires, il est vu comme statique, puisqu'il qualifie une journée considérée comme une unité globale » [Ducrot 1979, p. 11]. En d'autres termes, l'acte de prendre le bateau est vu comme une propriété de la journée du *surlendemain* et non comme un événement ayant lieu à un moment de ce thème, il ne peut donc s'inscrire dans une succession d'événements au passé simple. L'effet de clôture procède ainsi du fait que l'imparfait offre une vue « totalisante » du *surlendemain* donnant l'impression que le temps s'est arrêté sur cette journée.

e. En fin d'article, Ducrot s'interroge sur l'effet itératif auquel l'imparfait peut donner lieu sans l'aide d'aucune marque cotextuelle :

(205) *L'année dernière, Jean allait au cinéma.* [Ducrot 1979, p. 18]

Pour Ducrot, l'itération provient du fait que l'imparfait demande de voir le procès *aller au cinéma* comme une propriété du thème *l'année dernière*. Mais comme semelfactivement un tel événement ne peut être le propre de toute une année, le procès est compris comme une habitude qui caractérise cette année-là. Ducrot explique que si l'événement est suffisamment important pour marquer tout le thème, même si temporellement il ne correspond qu'à une portion de ce thème, la lecture itérative perd toute nécessité :

(206) *L'année dernière, Jean se mariait.* [Ducrot 1979, p. 19]

Ainsi, l'événement du mariage est ici suffisamment important pour que son occurrence unique marque l'entier de l'année.

Ducrot observe par ailleurs que l'imparfait est incompatible avec un propos qui indique un nombre d'occurrences de l'événement décrit par le procès. Ainsi, l'énoncé suivant est impossible :

(207) **Le mois dernier, Jean allait CINQ FOIS au cinéma.* [Ducrot 1979, p. 20]

Par contre, si le propos arrive un nombre de fois indéterminé, l'imparfait redevient normal :

(208) *Le mois dernier, Jean allait QUELQUEFOIS / SOUVENT / (PRESQUE) TOUS LES DIMANCHES au cinéma.* [Ducrot 1979, p. 20]

Si on remplace CINQ FOIS par PLUSIEURS FOIS ou TOUS LES DIMANCHES SAUF UN, l'énoncé reste inacceptable :

(209) **Le mois dernier, Jean allait PLUSIEURS FOIS / TOUS LES DIMANCHES SAUF UN au cinéma.* [Ducrot 1979, p. 20]

Ducrot appelle les expressions itératives permettant l'imparfait les expressions 1, et celles incompatibles avec l'imparfait les expressions S. Pour expliquer ces distributions, Ducrot avance l'hypothèse suivante : les expressions S impliquent une pluralité d'occurrences à l'intérieur du thème temporel⁴⁶, elles demandent donc une forme ver-

46. Les expressions du type *plusieurs fois* font aussi partie des expressions S. En effet, Ducrot explique que, même si *plusieurs* ne spécifie pas un nombre d'occurrences précis, celui-ci a pour fonction de marquer une *quantité* [Ducrot 1979, p. 22] : un nombre supérieur à deux. *Plusieurs* s'oppose en cela à *quelques* qui bien que présupposant une pluralité, ne la pose pas. On peut vérifier que cette présupposition est annulable en discours. Ainsi, à la question :

Jean a-t-il lu *quelques* livres de Chomsky ? [Ducrot 1979, p. 22]

bale capable de décomposer le thème temporel en une succession de moments, d'où l'incompatibilité avec l'imparfait qui ne peut qualifier le thème que globalement. Par contre les expressions 1 renvoient à une habitude plutôt qu'à une succession d'événements, habitude qui peut donc constituer une propriété de l'ensemble du thème, d'où la compatibilité avec l'imparfait qui qualifie le thème globalement. Cette analyse est confirmée selon lui par le fait que l'imparfait est compatible avec une expression S si celle-ci est dans la portée d'une expression 1 :

(210) *L'année dernière, j'allais souvent quatre fois au cinéma par semaine.* [Ducrot 1979, p. 21]

Ici, l'expression S QUATRE FOIS est dans la portée de l'expression 1 SOUVENT : on a donc affaire à l'habitude d'une répétition. L'imparfait est par conséquent possible : il présente cette habitude comme une propriété du thème temporel *l'année dernière*.

3.3.1.3 Discussion

Dans son article, Ducrot a pointé quelques particularités intéressantes du fonctionnement de l'imparfait en discours. La valeur de l'imparfait définie en termes de thème et de propos semble parfaitement rendre compte des différents effets évoqués par Ducrot. L'explication nous semble particulièrement convaincante pour l'effet itératif.

Néanmoins, ces phénomènes peuvent aussi s'expliquer par l'aspect grammatical de l'imparfait, ce que Ducrot ne conteste d'ailleurs pas⁴⁷. Et en effet, nous pouvons réinterpréter la valeur « qualificatrice » de l'imparfait en termes d'aspect imperfectif. Pour transposer l'explication d'un modèle à l'autre, rappelons que, pour Ducrot, le propos temporel est constitué de l'état ou de l'événement dénoté dans l'énoncé [Ducrot 1979, p. 6], c'est-à-dire du procès. En outre, le thème temporel désigne « la tranche de temps dont on parle ou à l'intérieur de laquelle on considère l'être dont on parle » [Ducrot 1979, p. 6] et renvoie donc au moment de référence qui sert à représenter l'intervalle du procès dont il est question. Ainsi, comme le procès à l'imparfait recouvre temporellement le moment de référence, ce temps permet de présenter le propos/procès comme une caractéristique du thème temporel / moment de référence. Autrement dit, l'aspect imperfectif de l'imparfait impose que le procès soit vrai pendant le moment de référence, c'est-à-dire pendant toute la durée du thème temporel. Nous pensons que la différence avec le passé composé réside dans ce point précis⁴⁸ : l'imparfait dit que le procès est vrai toute la durée du thème temporel, tandis qu'avec le passé composé, le procès est vu comme accompli pendant la durée du thème temporel. Cela pourrait expliquer pourquoi le passé composé donne l'impression de ne qualifier que certains moments du thème. Soit :

(211) *L'année dernière, il a plu.*

Le passé composé présente le procès *pleuvoir* comme accompli (donc comme ayant eu lieu) pendant le thème *l'année dernière* : on interprète donc que le procès est arrivé à un (ou plusieurs) moment(s) donné(s) de l'année dernière. Qu'en est-il du passé simple ? Si l'on considère ce temps comme perfectif, celui-ci doit également qualifier le thème de façon globale car le passé simple implique une parfaite concomitance entre le procès et le thème temporel / moment de référence. Sur ce point, nous sommes donc en désaccord avec Ducrot. Soit l'exemple cité par Ducrot :

on pourra répondre :

Oui, en tout cas un. [Ducrot 1979, p. 22]

et non :

Non, un seul. [Ducrot 1979, p. 22]

Quelques n'impose donc pas sémantiquement la pluralité, contrairement à *plusieurs*.

47. Ducrot remarque ainsi au sujet de l'effet de rupture de l'imparfait qu'une explication en termes d'aspect (subjectif) pourrait aussi bien convenir.

48. Cette idée demanderait d'être approfondie, ce que nous ne pourrions faire ici par manque de temps.

(212) La nuit tombait. La lutte *devint* ardente et noire. [Ducrot 1979, p. 14]

Pour Ducrot, le propos au passé simple *devenir ardente et noire* n'est vrai que pour une partie du thème temporel fournit par le procès précédent à l'imparfait. Nous ne sommes pas d'accord avec cette analyse. Ici, ce n'est pas l'acte de *tomber* en lui-même qui fournit le thème temporel du passé simple, mais le moment de référence inclus dans le procès (valeur imperfective de l'imparfait). Le propos *devenir ardente et noire* n'est donc pas vrai pour la totalité du procès *tomber*, mais pour l'instant seulement du cours du procès saisi par l'imparfait (instant qui correspond au véritable thème temporel). En conséquence, le procès au passé simple est vrai pour toute la durée du thème (l'instant de *tomber* représenté par l'imparfait) ; le passé simple permet donc, comme l'imparfait, de présenter le propos comme une caractéristique du thème.

Voyons maintenant comment l'aspect imperfectif de l'imparfait est en mesure d'expliquer les phénomènes analysés par Ducrot. Les quatre premiers effets décrits par Ducrot nous semblent tous relever du tour narratif. Le premier effet concerne les cas où le propos ne correspond qu'à une petite portion du thème temporel. Ce contraste produit, selon Ducrot, l'impression que l'événement dénoté par le propos a marqué l'ensemble du thème temporel par son importance. On peut observer que les énoncés cités par Ducrot comprennent tous des procès téliques (accomplissement ou achèvement) qui contextuellement ne se produisent qu'une seule fois. Il apparaît donc que, dans ce cas, l'effet stylistique perçu par Ducrot correspond à l'effet narratif résultant de la discordance entre l'aspect lexical borné des procès et l'aspect grammatical non borné de l'imparfait. Ainsi, dans l'exemple :

(213) L'année dernière je *déménageais*. [Ducrot 1979, p. 8]

l'imparfait produit un effet dissonant au contact du procès type accomplissement *déménager*, effet dissonant que Ducrot a attribué au contraste entre un thème temporel ayant une longue durée et un propos assez bref.

Les mises en contraste ensuite décrites par Ducrot (cf. (202)) concernent également des imparfaits narratifs. La mise en contraste semble justifier alors l'usage d'un imparfait stylistique (car dissonant aspectuellement) qui puisse mettre en valeur l'un des termes de la comparaison. C'est peut-être pour cette raison que les phrases, ainsi contextualisées, paraissent plus naturelles (comparer (201) avec (202)).

Les effets pittoresque (ou pictural) et de rupture (ou de clôture) sont des effets bien connus de l'imparfait narratif⁴⁹. Pour Bres [Bres 2000b, p. 67], l'effet pittoresque de l'imparfait tient de ce que ce temps dépeint le procès dans son cours, de l'intérieur, alors que le passé simple présente le procès dans son pur accomplissement, et ne peut donc le dépeindre. Pour l'imparfait de rupture, il s'agit là, selon Bres [Bres 2005b, p. 36-49 et 196-204], d'un effet qui provient en partie du cotexte : le procès à l'imparfait est accompagné d'un circonstant frontal qui marque un saut dans le temps et induit donc une rupture voire une clôture lorsqu'il termine une séquence narrative, et en partie de l'imparfait : ce temps imperfectif interrompt le plus souvent une succession de passés simples en présentant le procès dans son cours alors qu'on attendait plutôt une saisie du procès jusqu'à son terme.

Enfin, l'explication donnée pour l'usage de l'imparfait avec l'itération peut aussi être reformulée à partir de la valeur imperfective de l'imparfait. Ainsi, Gosselin explique, nous l'avons vu, que lorsque le procès est ponctuel, le conflit aspectuel qui l'oppose à l'imparfait peut se résoudre par l'interprétation d'une itération :

(214) Paul *toussait* (depuis cinq minutes). [Gosselin 1996, p. 200]

Ainsi, comme l'imparfait ne peut représenter en son cours le procès ponctuel *tousser*, ce temps s'interprète comme portant, non pas sur une occurrence du procès, mais sur

49. Voir entre autres [Bres 2000b] [Bres 2005b] et [Labeau 2005] pour les différents effets de l'emploi narratif de l'imparfait.

une série d'occurrences du procès. C'est ce qui se passe également dans l'exemple cité par Ducrot où le procès *aller au cinéma* est ponctuel :

(215) L'année dernière, Jean *allait* au cinéma. [Ducrot 1979, p. 18]

Les distributions particulières de l'imparfait avec les expressions S spécifiant un nombre d'occurrences du procès et les expressions 1 renvoyant à un nombre indéterminé d'occurrences, et donc à un habitude, sont aussi des phénomènes aspectuels. Gosselin propose l'explication suivante : les expressions S et 1 évoquées par Ducrot « multiplient les bornes des procès et des intervalles de référence pour constituer des séries itératives qui ont elles-mêmes leurs propres bornes (notées [Bs1, Bs2]) et leur propre intervalle de référence (Is, IIs) » [Gosselin 1996, p. 32]. Dans ce cadre, les expressions S transforment le procès en une série télélique de procès : en spécifiant le nombre de fois où le procès se répète, ces expressions définissent des bornes intrinsèques à la série de procès. À l'inverse, les expressions 1 transforment le procès en une série atélique de procès : comme le nombre d'occurrences du procès reste indéfini, la série de procès n'est pas temporellement bornée. Ce fait permet d'expliquer les distributions avec l'imparfait. Les séries bornées signifiées par les expressions S s'accordent mal avec l'aspect imperfectif de ce temps qui est inapte à les représenter dans leur ensemble (une répétition de cinq procès ne devient vraie qu'au bout de la cinquième fois). Notons toutefois que l'imparfait est possible avec des expressions S, mais produit alors un effet narratif due à la discordance aspectuelle avec la série bornée :

(216) Monica Seles commençait à faire quelques fautes et à perdre de sa précision. Donnant des signes de fatigue, elle *cédait* son service DEUX FOIS pour le reprendre aussitôt. (Midi Libre < [Bres 2000b, p. 141])

Au contraire, les expressions 1 qui définissent des séries de procès non bornés s'accordent bien avec l'aspect imperfectif de l'imparfait qui ne prend pas en compte les bornes du procès qu'il représente.

En conclusion, l'approche thématique de l'anaphore développée par Ducrot rejoint finalement sur le fond les approches aspectuelles imperfectives de l'imparfait. La nécessité d'un thème temporel passé que le propos à l'imparfait qualifie globalement dérive, selon nous, de l'aspect imperfectif de ce temps : comme le procès du propos recouvre temporellement le moment de référence / thème temporel, le propos est nécessairement vrai pour la globalité du thème temporel, d'où la « valeur qualificatrice » de l'imparfait.

Examinons maintenant une conception différente de l'anaphoricité de l'imparfait : l'approche textuelle de Molendijk.

3.3.2 Molendijk : une approche textuelle

3.3.2.1 Rappel théorique

Molendijk va largement s'inspirer dans ses travaux⁵⁰ de la conception de Ducrot. Mais à la différence de ce dernier, Molendijk définit plus spécifiquement le signifié de l'imparfait en termes de relation temporelle textuelle. Comme Ducrot, Molendijk pose que l'imparfait « présente le fait (moment) avec lequel il établit un rapport de simultanéité, comme un bloc temporel inanalysable » [Molendijk 1993, p. 171-172]. Molendijk insiste néanmoins sur le fait que l'imparfait n'exprime pas l'*inclusion* mais la *simultanéité globale*. Sur ce dernier point, Molendijk s'oppose donc aux approches aspectuelles imperfectives de ce temps.

Molendijk remarque par ailleurs que les rapports temporels qui structurent un texte ne sont pas nécessairement établis entre des faits ou des moments explicites, mais

50. [Molendijk 1990], [Molendijk 1993], [Molendijk 1994], [Molendijk 1996], [Molendijk 2001], [Molendijk 2002].

peuvent relier des entités *présupposées* ou *impliquées*⁵¹ à partir du cotexte [Molendijk 1993, p. 173]. Soit l'exemple :

(217) Jean se mit en route dans sa nouvelle Mercedes. Il attrapa une contravention. Il *roulait* trop vite. [Molendijk 1993, p. 179]

Ici, pour Molendijk, le dernier événement à l'imparfait *roulait* ne se rattache pas temporellement au procès précédent *attrapa*, mais à un procès implicite *il se déplacer dans un véhicule* qui est à la fois une présupposition de *rouler trop vite* et une implication de *se mettre en route*. L'imparfait signale alors un rapport de simultanéité globale entre l'événement décrit et l'événement présupposé/impliqué.

En bref, pour Molendijk, l'imparfait signifie la simultanéité globale et se rattache temporellement à un moment/événement donné, impliqué ou présupposé par le cotexte antérieur.

3.3.2.2 Deux emplois de l'imparfait

Dans ses différents travaux, Molendijk s'est surtout intéressé au fonctionnement textuel de l'imparfait dans son emploi temporel standard. Néanmoins, ses recherches l'ont amené à s'interroger sur deux types d'usages particuliers de l'imparfait : l'imparfait pittoresque et l'imparfait itératif.

1. *L'imparfait pittoresque*. Molendijk traite de cet emploi dans son livre [Molendijk 1990]. Selon l'auteur, cet usage se distingue des autres usages car l'imparfait ne semble pas ici signifier une relation de simultanéité globale par rapport à ce qui précède, mais une relation de postériorité. Pour Molendijk, ces imparfaits obéissent donc à la formule suivante :

$$E_i(\text{IMP}) > \text{R}(\text{princ})_{i-1}$$

qui signifie que l'événement à l'imparfait est postérieur au point référentiel introduit dans l'énoncé précédent. La postériorité peut alors être marquée par une locution en position frontale dans l'énoncé à l'imparfait ou par une marque typographique (par exemple un alinéa).

Molendijk distingue deux types d'imparfaits pittoresques : les *imparfaits pittoresques préparés* et les *imparfaits pittoresques préparateurs*. Les imparfaits pittoresques préparés se caractérisent, selon l'auteur, par le fait que le procès réalise un fait qui est annoncé et attendu d'après le cotexte gauche. Soit l'exemple :

(218) [Le commandant (...) se jeta sur l'interphone] et hurla qu'il avait à parler à Mr Chisnutt. Trois minutes plus tard, Mr. Chisnutt *se présentait* chez le commandant. [Molendijk 1990, p. 203]

Ainsi, l'imparfait *se présentait* est ici un imparfait préparé en ce que le procès sur lequel il porte réalise un acte (l'arrivée de Mr. Chisnutt) qui était donné comme « probable, vraisemblable » après l'apparition de l'énoncé précédent : « [le commandant] hurla qu'il avait à parler à Mr Chisnutt » [Molendijk 1990, p. 206]. En d'autres termes ce type d'imparfait a une fonction « réalisatrice » : il réalise un procès déductible du cotexte antérieur. Pour Molendijk, ces imparfaits signifient bien la simultanéité globale, malgré les apparences. En effet, selon l'auteur, « un fait E_i qui est la réalisation d'un autre fait E_{i-j} , jusque-là possible ou probable, est conceptuellement identique à E_{i-j} et coïncide temporellement avec celui-ci » [Molendijk 1990, p. 207]. Le procès à l'imparfait est donc simultané avec le procès déductible du cotexte gauche, dont il est la réalisation. L'imparfait signifie donc bien un rapport de simultanéité globale avec un fait/moment antérieur, sauf que le fait en question est ici impliqué par le cotexte gauche.

51. Nous renvoyons à l'article de Molendijk [1993, p. 175-176] pour la différence entre présupposition et implication.

Les imparfaits pittoresques préparateurs créent quant à eux une « sorte d'attente ». Soient :

- (219) C'est ainsi que Frédéric-Guillaume III continua à gouverner en s'appuyant sur la noblesse et la bureaucratie. En 1840, son fils Frédéric-Guillaume IV *accédait* au trône de Prusse. Il fit de Berlin un centre musical international et nomma Mendelssohn directeur du conservatoire de cette ville. [Molendijk 1990, p. 216]
- (220) (...) L'année suivante, trois jeunes peintres *venaient* de Lorient à Paris. D'abord, ils n'eurent pas de succès, (mais au bout de quelques temps ...) [Molendijk 1990, p. 217]

Pour Molendijk ces imparfaits préparateurs transmettent le message suivant :

Message véhiculé par une phrase P_i à l'imparfait préparateur :

'Les répercussions de E_i sur la période dont E_i constitue le début (pour des entités appartenant à cette période (cf. (225)), ou les événements vécus dans cette période par une (la, les) entité(s) mentionnée(s) dans P_i , sont les suivant(e)s (cf. (220)) :'

[Molendijk 1990, p. 218]

Ces imparfaits ont donc une « fonction préparatrice » en ce qu'ils annoncent, en créant une attente, les événements donnés dans la suite du texte. Dans ce cas, l'imparfait signifie aussi la simultanéité car il établit la coïncidence de la période qu'il introduit avec les événements qui suivent [Molendijk 1990, p. 221]. En d'autres termes, l'imparfait signale que l'implication du procès (*Frédéric-Guillaume IV être roi et les trois peintres être à Paris*) est simultanée aux événements narrés par la suite (par exemple *faire de Berlin un centre musical* ou *ne pas avoir de succès*). L'imparfait signifie donc ici aussi un rapport de simultanéité.

2. *L'imparfait itératif*. Molendijk [2001] consacre tout un article à l'itération et aux temps verbaux du français. Il suggère d'abord de distinguer la *fréquence* et l'*itération*. Nous résumons ses propositions [Molendijk 2001, p. 72] :

La fréquence :

Les phrases fréquentatives introduisent une seule éventualité qui se rapproche par leur fonctionnement des procès de type état par le fait suivant : les deux types d'éventualités n'impliquent aucune quantification temporelle.

L'itération :

Les phrases itératives introduisent plusieurs éventualités qui se succèdent dans le temps.

En d'autres termes, un procès fréquentatif renvoie à une habitude où le nombre d'occurrences du procès n'est pas spécifié. Comme les procès de type état, les procès fréquentatifs ne sont pas délimités dans le temps et obéissent aux conditions de vérité suivantes [Molendijk 2001, p. 70] :

Truth conditions for states :

If sentence S of type state is true at an interval or a moment of time X , then S is true for each moment of time $t \in X$.

Au contraire, les procès itératifs renvoient à un nombre défini d'événements successifs et sont donc bien délimités dans le temps.

Molendijk [2001, p. 75] observe ensuite une distribution particulière des temps du passé avec la fréquence et l'itération : l'auteur remarque ainsi que l'imparfait s'emploie dans des phrases fréquentatives (221), mais généralement pas dans les phrases itératives (222) :

(221) Depuis ce jour-là, Charles *allait* SOUVENT au cinéma. [Molendijk 2001, p. 74]

(222) Charles **allait* PLUSIEURS FOIS au cinéma. [Molendijk 2001, p. 74]

Pour expliquer ce fait, Molendijk reprend en l'adaptant l'analyse de Ducrot. Comme l'imparfait signifie la simultanéité globale, il peut s'appliquer à des procès statiques ou fréquentatifs qui impliquent eux-mêmes souvent la simultanéité avec d'autres procès. Inversément, l'imparfait s'accorde mal avec les procès itératifs qui dénotent une succession d'événements car ce temps n'exprime pas la postériorité.

Molendijk évoque ensuite l'observation de Ducrot selon laquelle l'imparfait peut s'employer dans une phrase itérative pour mettre en contraste deux événements :

(223) Jean déclare qu'il est surchargé de travail, mais la semaine dernière, il *allait* PLUSIEURS FOIS au cinéma.

Ainsi, dans l'exemple ci-dessus, les énoncés mettent en contraste la déclaration de Jean « je suis surchargé de travail » et le fait que la semaine dernière il a été plusieurs fois au cinéma, et l'imparfait *allait* est compatible avec la locution itérative PLUSIEURS FOIS. Pour Molendijk, cet énoncé n'est pas un véritable énoncé itératif, mais correspond en fait à une habitude présentée comme une itération. Ainsi, pour dire que Jean va plusieurs fois par semaine au cinéma, le locuteur s'attache, pour les besoins de la mise en contraste, à prendre l'exemple d'une semaine particulière : « la semaine dernière, il allait plusieurs fois au cinéma ». Mais ce type d'exemples est au fond fréquentatif, et c'est pourquoi on peut, selon l'auteur, quand même utiliser l'imparfait.

3.3.2.3 Discussion

Molendijk reprend l'idée de Ducrot selon laquelle l'imparfait permet de qualifier globalement le thème, et l'adapte dans une analyse du fonctionnement textuel de l'imparfait : ce temps permet alors de signifier la simultanéité globale avec un fait/moment explicité, présumé ou impliqué par le cotexte. Cette définition de l'imparfait semble convenir pour les emplois standard, où, le plus souvent, le procès décrit est simultané au procès donné dans l'énoncé précédent. Mais cette conception se heurte à de nombreux autres usages, où le procès n'entretient aucun rapport de simultanéité avec un autre élément du cotexte. C'est le cas pour les imparfaits pittoresques (préparé et préparateur) qui ont pour particularité de faire progresser le temps grâce à une locution signifiant la postériorité. Molendijk essaie de sauver la thèse de la simultanéité globale en arguant que, dans ces emplois, l'imparfait signifie un rapport de simultanéité avec des faits non explicités mais impliqués par le cotexte. Dans le cas des imparfaits préparés, le procès réalise un procès attendu d'après le cotexte gauche avec qui il est forcément concomitant, tandis qu'avec les imparfaits préparateurs, le procès introduit une période de temps qui sera simultanée avec les événements narrés par la suite. Ces deux solutions ne paraissent pas satisfaisantes pour plusieurs raisons.

D'abord, comme nous l'avons déjà souligné, il semble problématique sur le plan théorique de faire appel à des événements implicites (impliqués ou présumés) pour expliquer le fonctionnement de l'imparfait. Il est en effet toujours possible de récupérer un procès implicite dans un contexte. Il s'ensuit que le principe de simultanéité globale devient infalsifiable (on trouvera toujours un événement impliqué ou présumé pour rendre compte des faits) et que les explications paraissent *ad hoc*. Ensuite si l'on perçoit toujours plus ou moins un effet préparé ou préparateur dans l'emploi « pittoresque », ces impressions relèvent plus d'effets stylistiques adjacents qu'elles n'expliquent véritablement le fonctionnement de l'imparfait dans ce contexte. D'ailleurs, les effets préparé et préparateur ne suffisent pas à retrouver la valeur de simultanéité globale postulée. Ainsi, pour l'imparfait préparé, Molendijk semble user d'un tour de passe-passe en dédoublant le procès à l'imparfait : il distingue ainsi le procès impliqué par le cotexte dont la réalisation est attendue et le procès à l'impar-

fait qui constitue la réalisation de ce procès. Mais en réalité, ces deux procès n'en font qu'un seul. Reprenons l'exemple de Molendijk :

- (224) [Le commandant (...) se jeta sur l'interphone] et hurla qu'il avait à parler à Mr Chisnutt. Trois minutes plus tard, Mr. Chisnutt *se présentait* chez le commandant. [Molendijk 1990, p. 203]

En effet, le procès à l'imparfait *Chisnutt se présenter chez le commandant* est une implication explicitée du procès qui le précède « [le commandant] hurla qu'il avait à parler à Mr Chisnutt » : le procès attendu et le procès réalisé à l'imparfait sont un même procès, ils sont donc forcément concomitants. De fait, en réalité, le procès à l'imparfait n'est pas simultanément à un procès impliqué par le cotexte, mais bien postérieur au procès de l'énoncé précédent dont il est une implication.

Pour l'imparfait préparateur, Molendijk est obligé de faire subir deux contorsions à la valeur de simultanéité globale de l'imparfait : (i) au lieu de relier le procès à l'imparfait avec un autre procès, la simultanéité relie l'implication du procès à l'imparfait aux procès qui suivent, et (ii) au lieu d'être globale, cette simultanéité est partielle, autrement dit il s'agit d'un recouvrement. Reprenons un des exemples de Molendijk :

- (225) C'est ainsi que Frédéric-Guillaume III continua à gouverner en s'appuyant sur la noblesse et la bureaucratie. En 1840, son fils Frédéric-Guillaume IV *accédait* au trône de Prusse. Il fit de Berlin un centre musical international et nomma Mendelssohn directeur du conservatoire de cette ville. [Molendijk 1990, p. 216]

Suivant Molendijk, le rapport de simultanéité s'établit entre le procès *Frédéric-Guillaume IV être roi* impliqué par l'imparfait *accédait au trône* et les procès qui suivent : *faire de Berlin un centre musical international* et *nommer Mendelssohn directeur du conservatoire*. En outre, cette simultanéité ne correspond pas à une coïncidence parfaite (comme le préconise normalement la conception globale de l'imparfait), mais à un recouvrement, on a ainsi : [*Frédéric-Guillaume IV être roi* \supset *faire de Berlin un centre musical international, nommer Mendelssohn directeur du conservatoire de cette ville*]. L'imparfait préparateur ne semble donc pas, dans les faits, exprimer un rapport de simultanéité globale.

Par ailleurs, les observations de Molendijk sur l'itération, et notamment la distinction entre fréquence et itération, nous semblent tout à fait pertinentes. Son analyse de l'imparfait fréquentatif, très proche de celle de Ducrot, paraît satisfaisante, mais gagnerait à être reformulée en termes aspectuels. Si l'imparfait s'accorde bien avec la fréquence, c'est que les procès fréquentatifs sont non bornés (le nombre d'occurrences du procès n'est pas spécifié), tout comme l'aspect grammatical de l'imparfait. En revanche, les procès itératifs sont bornés (le nombre d'occurrences est déterminé), du coup l'imparfait est impropre à les représenter car son aspect imperfectif ne lui permet pas de prendre en compte la totalité de la série. L'imparfait peut cependant s'employer avec des procès itératifs, mais l'ellipse qu'il fait d'une partie de la série crée un effet dissonant narratif. C'est ce qui se passe apparemment lors d'une mise en contraste avec un imparfait itératif : l'emploi stylistique (donc dissonant) de l'imparfait permet de mettre en avant l'un des termes de la comparaison (dans l'exemple de Molendijk, le fait que Jean aille plusieurs fois au cinéma alors qu'il se dit surchargé de travail). C'est donc pour son emploi dissonant que l'imparfait est ici choisi.

En conclusion, l'approche anaphorique textuelle de Molendijk rencontre des difficultés certaines pour expliquer les cas où l'imparfait est associé à un rapport temporel autre qu'une simultanéité (cf. les imparfaits pittoresques préparé et préparateur). Par ailleurs, l'emploi de l'imparfait dans des contextes fréquentatifs et itératifs montrent qu'une approche aspectuelle de l'imparfait est plus efficace qu'une approche en termes de relations temporelles pour traiter de certains faits comme l'itération.

3.3.3 Berthonneau et Kleiber : l'approche anaphorique méronomique

3.3.3.1 Rappel théorique

Berthonneau et Kleiber ont proposé une hypothèse originale sur le fonctionnement anaphorique de l'imparfait⁵². Au lieu de voir dans la relation anaphorique un rapport purement temporel de coréférentialité⁵³, Berthonneau et Kleiber posent l'existence d'un lien conceptuel de type méronomique entre le procès à l'imparfait et son antécédent. Berthonneau et Kleiber formulent ainsi leur proposition sur l'imparfait :

- (i) L'imparfait est un temps anaphorique, parce que son interprétation exige toujours la même prise en compte d'une situation temporelle du passé, donc d'un antécédent, explicite ou implicite.
- (ii) La relation anaphorique entre la situation antécédent du passé et la situation présentée à l'imparfait est une relation de type partie(imparfait) - tout(antécédent). [Berthonneau & Kleiber 1993, p. 68]

Autrement dit la situation dénotée à l'imparfait est un « ingrédient » d'une autre situation jouant le rôle d'antécédent [Berthonneau & Kleiber 1993, p. 68]. Cela implique, entre autres choses, que l'antécédent n'est pas seulement une entité temporelle mais plus largement une situation. Soit l'exemple :

- (226) Jean se mit en route dans sa nouvelle Mercedes. Il attrapa une contravention. Il *roulait* trop vite. [Berthonneau & Kleiber 1993, p. 64]

Berthonneau et Kleiber expliquent ici que la situation décrite à l'imparfait *il rouler trop vite* constitue une partie de la situation passée décrite précédemment *il attraper une contravention*. Si l'on remplace maintenant *trop vite* par *avec plaisir* (cf. (226')) :

- (226') Jean se mit en route dans sa nouvelle Mercedes. Il attrapa une contravention. Il ?*roulait* avec plaisir. [Berthonneau & Kleiber 1993, p. 64]

on ne voit plus, selon les auteurs, en quoi la situation *il rouler avec plaisir* constitue un ingrédient de la situation *il attraper une contravention*, ce qui expliquerait l'étrangeté de cet exemple. Cela montre, selon Berthonneau et Kleiber, la nécessité d'un lien conceptuel entre la situation à l'imparfait et la situation antécédent : si un lien temporel de coréférentialité avait suffi, l'exemple (226') aurait dû être parfaitement normal.

Enfin, Kleiber [2003] souligne que les approches aspectuelles imperfectives de l'imparfait rencontrent les mêmes difficultés que les approches anaphoriques coréférentielles : la définition uniquement temporelle (et aspectuelle) de l'imparfait est incomplète et ne suffit pas à rendre compte des emplois de ce temps. Il est nécessaire de postuler en plus un lien conceptuel avec la situation-repère qui sert à localiser temporellement le procès à l'imparfait.

En bref, chez Berthonneau et Kleiber, l'imparfait définit une relation conceptuelle de type partie/tout entre le procès auquel il s'applique et la situation passée qui lui sert d'antécédent.

52. [Berthonneau & Kleiber 1993], [Berthonneau & Kleiber 1994], [Berthonneau & Kleiber 1997], [Berthonneau & Kleiber 1998], [Berthonneau & Kleiber 1999], [Berthonneau & Kleiber 2000], [Berthonneau & Kleiber 2003], [Berthonneau & Kleiber 2007] et [Kleiber 2003].

53. Berthonneau et Kleiber entendent par coréférence le fait que la situation dénotée à l'imparfait vaut pour toute la durée de celle de l'antécédent. Les auteurs englobent donc sous la notion de coréférence temporelle les cas de simultanéité parfaite ou globale, mais aussi les cas de recouvrement.

3.3.3.2 Les emplois de l'imparfait

Berthonneau et Kleiber ont eu le mérite d'avoir confronté leur théorie à un large éventail d'emplois, dont un certain nombre d'usages qui n'ont été que peu ou pas du tout étudiés dans une perspective anaphorique (imparfaits forain, de politesse, de discours indirect, d'imminence contrecarrée). Examinons leurs différentes analyses, emploi par emploi.

1. *L'imparfait standard*. Nous commencerons par un petit commentaire que font Berthonneau et Kleiber sur l'effet de focalisation que produit l'imparfait dans ses emplois standard.

(227) Paul s'appuya contre un arbre. Le tronc *était* tout craquelé. [Berthonneau & Kleiber 1998, p. 56]

Pour les auteurs, la situation dénotée par l'imparfait : *le tronc être tout craquelé* a pour situation antécédent celle décrite dans l'énoncé précédent « Paul s'appuya contre un tronc ». Selon Berthonneau et Kleiber, l'imparfait permet ici de « mettre au premier plan des éléments qui étaient en fait à l'arrière plan de la situation précédente » [Berthonneau & Kleiber 1998, p. 56]. Ainsi, contrairement à ce qui est dit traditionnellement, l'imparfait n'est pas vraiment un temps d'arrière-plan, mais permet de se focaliser sur des éléments de l'arrière-plan en les mettant en avant : « le tout est relégué au second plan au profit de la partie et la situation à l'imparfait est perçue dans son aliénation au tout » [Berthonneau & Kleiber 1998, p. 57].

2. *L'imparfait de rupture*. Berthonneau et Kleiber traitent dans deux articles ([Berthonneau & Kleiber 1999] et [Berthonneau & Kleiber 2000]) d'un tour particulier de l'emploi narratif : l'imparfait « de rupture » ou « de clôture » que l'on trouve dans un énoncé comme :

(228) Claude Frolo avait repris précipitamment la clé, et un instant après il était sur le sommet de la tour. (Hugo, *Notre dame de Paris* < [Berthonneau & Kleiber 1999, p. 156])

Pour les auteurs, les caractéristiques de ce type d'imparfait sont les suivantes :

- la situation à l'imparfait constitue le dernier élément d'un épisode, d'un récit dont il donne le dénouement [Berthonneau & Kleiber 1999, p. 144] ;
- l'information introduite par l'imparfait doit avoir une vertu « résolutive » [Berthonneau & Kleiber 1999, p. 144] ;
- le procès est généralement télélique (l'effet résolutif étant plus marqué avec un changement d'état) et semelfactif [Berthonneau & Kleiber 1999, p. 144] ;
- l'énoncé est rattaché au reste du récit par un complément temporel qui marque la postériorité [Berthonneau & Kleiber 1999, p. 146], si on supprime cet élément (cf. (229) et (229')), l'usage de l'imparfait devient très étrange :

(229) [Le commandant (...) se jeta sur l'interphone] et hurla qu'il avait à parler à Mr Chisnutt. TROIS MINUTES PLUS TARD, Mr Chisnutt *se présentait* chez le commandant. [Berthonneau & Kleiber 1999, p. 146]

(229') *[Le commandant (...) se jeta sur l'interphone] et hurla qu'il avait à parler à Mr Chisnutt. Mr Chisnutt *se présentait* chez le commandant. [Berthonneau & Kleiber 1999, p. 146]

- le complément temporel doit marquer un saut dans le temps qui produit l'effet de rupture [Berthonneau & Kleiber 1999, p. 147], sinon l'imparfait semble bizarre ; ainsi dans le cas d'une sécutio simple, on préférera le passé simple :

(230) *Elle ouvrit la porte. PUIS / ENSUITE / APRÈS elle *ouvrait* les volets (*vs* elle *ouvrit* les volets). [Berthonneau & Kleiber 1999, p. 148]

Pour Berthonneau et Kleiber, l'imparfait conserve dans l'emploi de rupture sa valeur anaphorique méronomique de base. La situation antécédent correspond à la situation décrite dans l'énoncé qui précède (dans l'exemple (228) « Claude Frolo avait repris précipitamment la clé ») dont le procès à l'imparfait (*Frolo être sur le sommet de la tour*) est la conséquence. Le lien qui relie la situation à l'imparfait au tout antécédent est donc un lien d'ordre conséquentiel. La valeur conclusive « de rupture » procède, selon les auteurs, de la conjugaison de trois faits : (i) le lien conceptuel conséquentiel, (ii) le fait que l'imparfait intervient à la fin de la trame narrative et (iii) le fait que l'imparfait est un temps anaphorique méronomique. L'imparfait traduit dans ces cas une clôture de la trame narrative en signalant que la situation qu'il dénote doit être comprise comme le dernier élément et la conclusion d'un tout. L'effet de rupture et de clôture est donc en partie dû à la continuité discursive qu'induit l'imparfait.

3. *L'imparfait en discours indirect*. Pour Berthonneau et Kleiber, les imparfaits en discours indirect tels que :

(231) Paul a dit qu'il *était* un spécialiste de la choucroute à la bière. [Berthonneau & Kleiber 1997, p. 113]

n'ont pas de fonctionnement particulier dû à une concordance formelle⁵⁴ ou sémantique avec la proposition principale. Selon eux, l'imparfait a, dans ce type de contexte, un comportement tout à fait standard lié à sa valeur anaphorique : l'imparfait présente le procès comme une partie d'une situation antécédent saillante dans le contexte. Pour comprendre tous les phénomènes qui se jouent dans ce type de contexte, Berthonneau et Kleiber introduisent la distinction entre les prédicats *épisodiques* ou *événementiels* et prédicats *gnomiques* ou *non événementiels*. Un prédicat *épisodique* renvoie « à un événement ou état spatio-temporellement limité » tandis qu'un prédicat *gnomique* « exprime des propriétés et caractéristiques stables, non transitoires » [Berthonneau & Kleiber 1997, p. 134]. Les auteurs soulignent que les prédicats gnomiques peuvent être considérés comme des caractéristiques de l'individu dont ils sont prédiqués, mais pas les prédicats épisodiques étant donné leur caractère transitoire. Berthonneau et Kleiber distinguent ensuite quatre cas de discours indirect à l'imparfait, en fonction du caractère événementiel du prédicat et du temps employé dans le discours direct d'origine. Ainsi, à partir de l'énoncé :

(232) Paul a dit que Marie *était* sage. [Berthonneau & Kleiber 1997, p. 135]

ils obtiennent les quatre cas suivants :

- a) *Paul a dit* : « *Marie est sage* ». où *être sage* est un prédicat gnomique : l'antécédent de la situation à l'imparfait est *Marie*, saisie dans le passé. Le procès à l'imparfait décrit alors une qualité, un élément pertinent de l'individu *Marie*.
- b) *Paul a dit* : « *Marie est sage* ». où *être sage* est un prédicat épisodique : l'antécédent ne peut être *Marie* à cause du caractère transitoire du procès. Il faut donc chercher ailleurs l'antécédent, dans un contexte comme : 'Que fait *Marie* en ce moment ? - Oh rien, elle est sage, elle lit'.
- c) *Paul a dit* : « *Marie était sage* ». où *être sage* est un prédicat épisodique : L'imparfait doit pouvoir renvoyer à une situation antérieure connue du type : 'Que faisait *Marie* dans la chambre de son frère ? - Oh rien, elle était sage, elle lisait'.

54. Communément appelée concordance des temps.

- d) *Paul a dit* : « *Marie était sage* ». où *être sage* est un prédicat gnomique : l'antécédent de la situation à l'imparfait est *Marie*, pris dans un état antérieur à l'énonciation (soit *Marie* est morte, soit il s'agit d'une période antérieure de sa vie). Comme pour le premier cas, le procès à l'imparfait décrit alors une caractéristique faisant partie de l'individu *Marie*.

Pour Berthonneau et Kleiber, l'analyse traditionnelle en termes de dépendance sémantique selon laquelle « le temps du dire originel se trouve placé sous la tutelle du temps de la principale » [Berthonneau & Kleiber 1997, p. 122] ne rend compte que du cas 1. (mais pas des autres cas) : il s'agit de la seule configuration où l'interprétation ne nécessite pas d'informations supplémentaires autres que celles comprises dans la phrase. L'effet de dépendance sémantique viendrait alors « du fait que l'antécédent que réclame tout imparfait se situe dans la phrase elle-même et se trouve donc délimité par le temps du dire » [Berthonneau & Kleiber 1997, p. 122]. Par contre, les autres énoncés, qui requièrent un contexte plus large pour pouvoir être interprétés, ne peuvent être traités que dans la perspective anaphorique non concordancielle choisie par les auteurs.

4. *L'imparfait forain*. Pour Berthonneau et Kleiber, l'imparfait forain n'a rien de modal : ce temps renvoie bien dans ce cas à une situation passée :

(233) Qu'est-ce qu'elle *voulait* la petite dame ? [Berthonneau & Kleiber 1994, p. 74]

La situation dénotée par l'imparfait est ici donnée comme un ingrédient de la situation passée où la cliente attendait de se faire servir. L'usage possible de la troisième personne explicite alors le fait que, dans la situation à laquelle renvoie l'imparfait, la cliente n'était pas encore l'interlocutrice d'un commerçant.

Pour expliquer pourquoi le procès à l'imparfait reste pertinent au moment présent, même s'il renvoie à une situation passée, les auteurs rappellent que ce n'est que par défaut que l'imparfait implique que la situation n'est plus valide au moment de l'énonciation. Mais, dans le cas de l'emploi forain, le contexte induit que la situation est toujours le cas à T_0 :

Le commerçant peut évidemment tableur sur le fait que la « petite dame » a toujours l'intention d'acheter, puisque tout dans son comportement indique qu'elle « veut encore » : si elle est encore là, devant le comptoir ou le stand, c'est qu'elle n'a manifestement pas renoncé à « vouloir » acheter quelque chose. Il n'y a donc guère de risque que [...] la « petite dame » [...] se fourvoie dans une interprétation par défaut. Penser que le procès n'est plus valide à T_0 serait même ici contraire à la situation. [Berthonneau & Kleiber 1994, p. 76]

La situation à l'imparfait reste donc, dans le contexte forain, valide à T_0 .

Pour Berthonneau et Kleiber, l'effet de politesse vient du fait que l'imparfait permet au commerçant de signaler à la cliente qu'il avait remarqué son attente avant de pouvoir la servir. Il lui fait ainsi comprendre « qu'il ne pouvait pas la servir plus tôt et, par là, s'en excuse indirectement » [Berthonneau & Kleiber 1994, p. 77]. Donc, contrairement à ce qui est dit habituellement, l'effet de politesse n'est pas dû à un phénomène de « distanciation » (on ne rejette pas dans le passé une offre pour la rendre plus polie), mais à un phénomène de « cohésion » : l'imparfait permet de marquer une continuité entre une situation passée et le moment présent où celle-ci reste pertinente.

5. *L'imparfait d'atténuation*. Berthonneau et Kleiber proposent une analyse assez similaire pour les imparfaits d'atténuation comme :

(234) Je *voulais* / *venais* vous demander un petit service. [Berthonneau & Kleiber 1994, p. 60]

Ils observent d'abord que cet usage se caractérise par un acte de langage indirect matérialisé par un auxiliaire comme *venir* ou *vouloir* + *infinitif* [Berthonneau & Kleiber 1994, p. 79]. L'imparfait ne porte alors pas directement sur la requête, mais sur le désir ou la venue signifié(e) par l'acte de langage indirect. L'imparfait conserve donc sa valeur passée : il pose comme antérieur à T_0 le désir ou la venue qui précède la demande, ce qui permet de garder la pertinence de la demande au moment présent.

Dans cas, l'effet de politesse est double. La nature indirecte de la requête constitue une part de la politesse de ces énoncés (au lieu de dire *je vous demande ...* le locuteur préfère dire *je viens/veux*⁵⁵ *vous demander ...*). L'autre part de la politesse est produite par l'imparfait, et plus exactement par la conjonction de l'anaphore et de la valeur passée. Leur explication est la suivante : le locuteur renvoie, avec l'imparfait, à un tout antécédent passé où les signes de son désir sont accessibles à l'interlocuteur. Ce faisant, « le locuteur oblige l'interlocuteur à prendre acte qu'il a déjà été reconnu comme demandeur avant même de demander » [Berthonneau & Kleiber 1994, p. 82]. La politesse viendrait donc du fait que le locuteur présente sa demande comme une réponse à une interrogation implicite de l'interlocuteur sur sa venue ou sur son intention. Il se met ainsi au service de son interlocuteur.

Comme pour l'imparfait forain, la politesse du tour atténuatif ne vient pas d'une distanciation ou d'un rejet dans le passé, mais d'une continuité avec une situation passée, continuité permise par l'imparfait.

6. *L'imparfait contrefactuel*. Berthonneau et Kleiber présentent dans leur article de 2003 une analyse détaillée du tour contrefactuel introduit par un complément en *N de plus* (ou *de moins*) où l'imparfait s'applique à un événement passé qui aurait pu avoir lieu :

(235) Une minute de plus, le train *dérailait*. [Berthonneau & Kleiber 2003, p. 3]

Berthonneau et Kleiber considèrent que, dans cet emploi, ce n'est pas l'imparfait qui est seul responsable de l'effet contrefactuel, mais que c'est là le produit de tout le contexte contrefactuel. Les auteurs s'attachent donc à décrire très finement le fonctionnement de ce tour, pour montrer que l'imparfait implique ici, comme dans ses autres emplois, une relation anaphorique méronomique. Berthonneau et Kleiber caractérisent ainsi le contexte contrefactuel :

— La phrase contrefactuelle a une « structure bipartite » de type [Berthonneau & Kleiber 2003, p. 4] :

constituant adverbial + *p* (avec le procès à l'imparfait)

Le constituant adverbial ne peut être ni postposé, ni effacé, sans que l'effet contrefactuel ne disparaisse également. Le constituant adverbial est affecté d'une intonation non assertive et peut être relié au second constituant par la conjonction *et*.

- Lorsqu'il est temporel, le constituant frontal ne localise pas le procès à l'imparfait dans le temps (le train ne déraile pas à t avec $t =$ *Une minute de plus*), contrairement au circonstant frontal de l'imparfait de rupture (dans *Le lendemain, le train dérailait*, on a le train déraile à t où $t =$ *le lendemain*) [Berthonneau & Kleiber 2003, p. 8]. Il dénote plutôt une durée.
- Le circonstant frontal peut être aussi non temporel :

(236) Un pas de plus, tout *sautait*. [Berthonneau & Kleiber 2003, p. 16]

(237) Moins cher, *c'était* du fil de fer. [Berthonneau & Kleiber 2003, p. 16]

55. Berthonneau & Kleiber [1994, p. 79] notent toutefois plus loin dans l'article que l'usage du verbe *vouloir* dans un acte indirect au présent (*je veux vous demander ...*) n'a rien de poli. Il n'y aurait donc que l'acte de langage indirect avec le verbe *venir* qui exprimerait de la politesse.

Ainsi, dans les exemples ci-dessus, le constituant frontal dénote un nombre de pas (236) ou le montant d'un prix (237).

- Le constituant frontal ne porte pas sur l'imparfait mais sur une situation saillante dans le co(n)texte qui n'est plus vraie au moment présent. Le constituant frontal permet alors d'envisager une modification (un accroissement ou une diminution de quantité) forcément contrefactuelle de la situation déjà achevée. Berthonneau et Kleiber notent que la modification envisagée est obligatoirement faible :

(238) ? Beaucoup plus, je *rentrais* dans le pylône.

Dans ce contexte particulier, l'imparfait conserve sa valeur anaphorique de base : le tout antécédent correspond à la situation passée saillante nécessaire au tour contrefactuel, le procès à l'imparfait est une partie de ce tout puisque « il s'agit d'une autre fin ou clôture ou résultat que la fin réelle ou résultat factuel » [Berthonneau & Kleiber 2003, p. 21]. Les auteurs concluent que l'imparfait reste bien ici un temps du passé car il réfère à une situation antérieure à T_0 , et qu'il n'est pas modal en lui-même car « il ne devient contrefactuel que parce qu'il se trouve placé dans le champ d'un élément contrefactuel » [Berthonneau & Kleiber 2003, p. 22].

3.3.3.3 Discussion

L'approche anaphorique méronomique de Berthonneau et Kleiber se distingue des autres théories anaphoriques à de nombreux égards. D'abord, elle permet de rendre compte de façon efficace du fonctionnement de l'imparfait en discours. En effet aucun dispositif n'a besoin d'être ajouté pour traiter les divers emplois de l'imparfait, la nature anaphorique méronomique suffit pour expliquer aussi bien les emplois standard de ce temps, que ses emplois stylistiques (de rupture) ou « modaux » (forain, d'atténuation et contrefactuel). Cette économie théorique s'accompagne d'une analyse très fine des différents contextes et des effets de sens qui y sont produits. On peut ainsi saluer les descriptions minutieuses des contextes forain, d'atténuation et contrefactuel qui ont permis d'améliorer considérablement la compréhension du fonctionnement de ces emplois. Berthonneau et Kleiber ont eu en outre le mérite de confronter leur théorie aux emplois « modaux » de l'imparfait très problématiques pour une approche temporelle passée comme la leur. Ce mérite est d'autant plus grand qu'aucune autre théorie anaphorique ne s'est, à notre connaissance, risquée dans une pareille entreprise, les études sur l'anaphore ne portant le plus souvent que sur le fonctionnement textuel de l'imparfait dans son emploi standard ou narratif.

Nous pointerons néanmoins quelques faits qui peuvent fragiliser la thèse anaphorique méronomique. D'abord, il nous semble que la valeur anaphorique de l'imparfait, c'est-à-dire sa non-autonomie référentielle, est à nuancer. S'il est vrai que la plupart du temps l'imparfait nécessite un point d'ancrage temporel ou une situation pour référer à un événement, il peut arriver que ces éléments ne soient pas disponibles dans le co(n)texte. Ainsi, dans certains cas qui ne sont pas si rares, l'imparfait ne se rapporte à aucune situation, mais seulement à un repère temporel :

(239) SAMEDI DERNIER / vous le savez / l'Europe s'*élargissait* à dix nouveaux pays / la communauté comporte désormais 25 états et a dû adapter ses structures politiques et administratives (Journal télévisé, *TF1*, 8 mai 2004, B.1.2 page 596)

(240) [Début du récit] Jean, CE MATIN-LÀ, un semoir de toile bleue foncé noué sur le ventre, en *tenait* la poche ouverte de la main gauche, et de la droite, tous les trois pas, il y *prenait* une poignée de blé, que d'un geste, à la volée, il jetait. Ses gros souliers trouaient et emportaient la terre grasse, dans le balancement cadencé de son corps ; tandis que, à chaque jet, au milieu de la semence blonde toujours volante, on voyait luire les deux galons rouges d'une veste d'ordonnance, qu'il achevait d'user. Seul, en

avant, il marchait, l'air grandi; et, derrière, pour enfouir le grain, une herse roulait lentement, attelée de deux chevaux, qu'un charretier poussait à longs coups de fouet réguliers, claquant au-dessus de l'oreille.

La parcelle de terre, d'une cinquantaine d'ares à peine, au lieu-dit des Cornailles, était si peu importante, que M. Hourdequin, le maître de la Borderie, n'avait pas voulu y envoyer le semoir mécanique, occupé ailleurs. Jean, qui remontait la pièce du midi au nord, avait justement devant lui, à deux kilomètres, les bâtiments de la ferme. Arrivé au bout du sillon, il leva les yeux, regarda sans voir, en soufflant une minute. (Zola, *La terre*, A.1 page 459)

Ainsi dans ces deux exemples, l'un journalistique, l'autre littéraire, on voit que l'imparfait ne se raccroche pas à une situation antécédent, mais à un moment du temps explicité par un circonstant (SAMEDI DERNIER, CE MATIN-LÀ). Un lien conceptuel avec un tout antécédent n'est donc pas toujours nécessaire pour employer l'imparfait. De plus, on peut observer que dans certains cas (notamment dans les textes littéraires), le procès à l'imparfait ne peut se rattacher à aucun antécédent, temporel ou conceptuel, même de façon rétrospective :

- (241) [Début de chapitre] Elle *suivait* un couloir et lui parvenaient des bruits de conversation et des sonneries de téléphone. Des gens entraient, sortaient, claquaient des portes. Dans le bureau, de Bellune régnait un grand calme et, si l'on était resté quelques instants sur le seuil, on aurait pu penser que personne n'occupait le local. Pas le moindre éclat de voix. Pas même un cliquetis d'une machine à écrire.
- Bellune, debout devant la fenêtre à guillotine, fumait. Ou bien il était assis sur le bras de l'un des fauteuils de cuir, écoutant des enregistrements de chansons à l'aide d'un magnétophone. Il lui demandait son avis, mais la musique et la voix étaient si basses qu'elle n'entendait presque rien. Un après-midi, elle l'avait même surpris qui regardait pensivement tourner la bande, sans juger nécessaire de mettre le son. (Modiano, *Une jeunesse*, ?? page ??)

Ainsi, le procès *suivait* (comme le pronom personnel sujet *elle*) ne renvoie à aucun antécédent, même donné dans le cotexte droit, comme si la simple référence passée de l'imparfait suffisait. Ce dernier exemple montre, nous semble-t-il, que ce que Berthonneau et Kleiber traitent comme un fait linguistique (le signifié anaphorique de l'imparfait) relève dans une large mesure du pragmatique : l'imparfait, parce qu'il n'opère qu'une référence très vague au passé, requiert souvent, pour les besoins de la communication, qu'on situe plus exactement le moment du procès auquel il réfère. Parfois la localisation dans le temps se fait ainsi par l'intermédiaire d'une situation saillante dans le co(n)texte (cf. les exemples traités par Berthonneau et Kleiber), d'autre fois, l'antécédent est seulement un intervalle temporel fourni par un circonstant (cf. (239) et (240)). Cependant, dans certains contextes, ce type de précision n'est pas nécessaire, la simple référence à un moment passé du déroulement du procès suffit (cf. (16)). La dépendance co(n)textuelle de l'imparfait semble donc un phénomène autant sémantique que pragmatique, mais ne saurait constituer son signifié propre.

Par ailleurs, comme l'explique Bres [2007a], la position de Berthonneau et Kleiber s'avère problématique d'un point de vue systémique. Si l'on accepte le principe de Saussure selon lequel la langue est un système et le principe de Guillaume selon lequel la langue est un système de système, il faut rendre compte des relations qui relient l'imparfait au reste du système verbal de l'indicatif. Or si l'on admet que le morphème *-ait* implique une relation anaphorique méronomique avec un tout antécédent, l'on doit s'interroger sur le caractère anaphorique du plus-que-parfait et du conditionnel présent qui sont eux aussi formés à partir de ce morphème. Pourtant, Berthonneau et Kleiber semblent penser que seul l'imparfait est réellement anaphorique, ce qui revient à nier les rapports systémiques qu'il entretient avec le plus-que-parfait et le conditionnel.

Ensuite, même si les analyses des emplois de l'imparfait semblent dans l'ensemble convaincantes dans le cadre choisi, nous ferons quelques remarques ponctuelles. Concernant l'imparfait de rupture, Berthonneau et Kleiber écartent selon nous un peu

trop rapidement l'argument de la combinaison possible avec *déjà* en faveur de la thèse imperfective. Soit l'exemple :

- (242) Quelques heures plus tard le train *entraît* DÉJÀ en gare de Genève. ([Berthonneau & Kleiber 1999, p. 162] citant Sthioul [1998])

Pour les auteurs, DÉJÀ signale ici que « l'on a atteint la fin du voyage, alors qu'on s'attendait à ce qu'il y ait d'autres « parties » » [Berthonneau & Kleiber 1999, p. 162]. Cette explication nous paraît hasardeuse et ne semble pas aller contre l'aspect imperfectif de l'imparfait : ce n'est pas parce que l'événement a eu lieu plus tôt que prévu qu'il n'est pas vu dans son cours. D'autre part, les imparfaits de rupture peuvent également s'employer avec la périphrase progressive ÊTRE EN TRAIN DE + INFINITIF qui implique une vision sécante du procès :

- (243) L'instant d'après, il *était* EN TRAIN D'*exiger*, sous la menace de son arme, qu'elle lui indique où se trouvait le coffre. Elle obtempéra sans résistance. [Bres 2005*b*, p. 18]

C'est donc que l'imparfait est bien ici imperfectif.

Ensuite, la valeur résolutive de l'imparfait, sur lequel repose le lien méronomique avec la situation antécédent, n'apparaît pas toujours clairement dans cet emploi, notamment lorsque les imparfaits de rupture apparaissent en début de paragraphe ou en milieu de paragraphe (cf. l'analyse de Bres [Bres 2005*b*, p. 42-46]) :

- (244) [Début de chapitre] Une heure après, par la nuit noire, deux hommes et un enfant *se présentaient* au n° 62 de la petite rue Picpus. Le plus vieux de ces hommes levait le marteau et frappait. C'étaient Fauchelevent, Jean Valjean et Cosette. (Hugo, *Les misérables* < [Bres 2005*b*, p. 43])

- (245) Quand l'homme à la redingote jaune eut déposé l'agent, il doubla le pas [...]. À quatre heures un quart, c'est-à-dire à la nuit close, il passait devant le théâtre de la porte Saint-Martin où l'on donnait ce jour-là *Les deux forçats*. Cette affiche le frappa, il s'arrêta pour lire. Un instant après, il *était* dans le cul-de-sac de la Planchette, et il *entraît* au *Plat d'étain*, où était alors le bureau de la voiture de Lagny. Cette voiture partait à quatre heures et demi. Les chevaux étaient attelés et les voyageurs, appelés par le cocher, escaladaient en hâte le haut escalier de fer du coucou.

L'homme demanda [...] (Hugo, *Les misérables* < [Bres 2005*b*, p. 43])

Dans le premier exemple, du fait de sa place à l'initiale d'un chapitre, l'imparfait *se présentaient* ne peut avoir de valeur conclusive, mais prend plutôt une valeur introductive. Dans le second exemple, les imparfaits *était* et *entraît* n'ont aucune vertu conclusive, ils s'incrinvent dans une succession d'événements qui commence avant eux et se poursuit après eux : [*eut déposé* < *doubla* < *passait* < *s'arrêta* < *était* < *entraît* < *demanda*]. La relation méronomique et la valeur résolutive de l'imparfait de rupture ne vont donc pas de soi.

Enfin, notons que, contrairement à ce qu'affirment Berthonneau et Kleiber, l'imparfait de rupture est compatible avec l'itération lorsque le nombre d'occurrences du procès est spécifié :

- (246) Monica Seles commençait à faire quelques fautes et à perdre de sa précision. Donnant des signes de fatigue, elle *céda* son service DEUX FOIS pour le reprendre aussitôt. (*Midi Libre* < [Bres 2005*b*, p. 141])

Pour l'imparfait de discours indirect, l'explication fournie souligne selon nous une faiblesse importante de l'approche anaphorique méronomique, à savoir le caractère trop vague de la notion de méronomie. En effet, dans les discours indirects où l'imparfait porte sur un prédicat gnominique, Berthonneau et Kleiber expliquent que l'antécédent correspond au sujet du procès, *Marie* dans l'exemple suivant :

- (247) Paul a dit que Marie *était* sage. (pour le discours direct : *Paul a dit* : « *Marie et sage* ».) [Berthonneau & Kleiber 1997, p. 135]

En d'autres termes, le procès *être sage* définit une partie de Marie car il décrit une de ses qualités. Cette interprétation du lien méronomique est très différente de celle que suggèrent les auteurs dans les autres emplois. Ici le lien conceptuel ne relie pas deux situations, comme le postulent les auteurs⁵⁶, mais un prédicat (gnomique) à son argument, c'est-à-dire une partie de situation à une autre. Cette solution s'écarte donc quelque peu de la définition qu'ont donnée Berthonneau et Kleiber du lien méronomique : « la relation anaphorique entre la situation antécédent du passé et la situation présentée à l'imparfait est une relation du type partie(imparfait) - tout(antécédent) » [Berthonneau & Kleiber 1993, p. 68]. Le lien conceptuel postulé par Berthonneau et Kleiber ne se limite donc plus aux situations mais peut aussi relier d'autres entités. Ce faisant les auteurs courent le risque d'une définition trop large de la méronomie : si n'importe quel lien conceptuel (autre que temporel) fait l'affaire, la théorie ne paraît plus explicative.

Pour ce qui est des emplois forain et d'atténuation, nous pointerons quelques faits concernant l'effet de politesse produit dans ces emplois. On peut souligner, comme le font Barceló & Bres [2006], que l'imparfait forain n'a pas toujours l'effet poli escompté. Ainsi, dans l'exemple suivant :

- (248) *Un client entre dans une boulangerie suivi d'un autre client et, avant d'énoncer sa demande, regarde un instant l'étal. La boulangère, avec une légère impatience :
- monsieur, qu'est-ce qu'il vous fallait ?* [Barceló & Bres 2006, p. 59]

l'imparfait qui met *fallait* en relation avec l'entrée de la cliente dans la boulangerie sert à « court-circuit[er] l'attente que l'indécision du choix du client impose à la boulangère, et au client qui suit » [Barceló & Bres 2006, p. 59]. Ainsi pragmatiquement l'imparfait a pour effet de faire presser - poliment - la cliente dans son choix. Dans l'emploi d'atténuation, Berthonneau et Kleiber expliquent que la valeur passée et anaphorique de l'imparfait permet au locuteur de faire comme s'il répondait à une demande implicite de l'interlocuteur sur les intentions ou sur la venue qui précède sa requête. Cette interprétation ne nous paraît pas très intuitive. Selon nous, l'effet poli de l'imparfait procède plutôt du fait suivant : la valeur passée permet, en posant que l'intention ou la venue était vraie dans le passé, de suggérer que l'intention ou la venue est toujours vraie au moment présent et donc de sous-entendre (par un acte illocutoire indirect) une demande adressée à l'interlocuteur. Il y a donc une double présentation indirecte de la demande à l'origine de la politesse : (i) l'acte de langage indirect (on décrit une intention ou une venue au lieu de formuler la demande directement) et (ii) le déplacement dans le passé du fait rapporté pour suggérer son actualité dans le présent. Nous développerons cette analyse en section 6.2.1.

Pour l'imparfait contrefactuel, Berthonneau et Kleiber expliquent bien le rôle joué par chaque élément de ce tour, mais ils passent selon nous un peu trop vite sur l'interprétation « modale » de l'imparfait : comment se fait-il que ce temps qui signifie un passé factuel puisse être employé dans un contexte contrefactuel ? Il ne suffit pas de dire que l'imparfait « se trouve placé dans le champ d'un élément contrefactuel » [Berthonneau & Kleiber 2003, p. 16], il faut aussi expliquer pourquoi un temps factuel peut avoir une lecture contrefactuelle. Pour notre part, nous expliquerons ce fait à partir de la valeur imperfective de l'imparfait (section 5.1.3). Ensuite, comme le souligne [Bres 2006], Berthonneau et Kleiber n'ont pas cherché à expliquer pourquoi l'imparfait prenait dans ce cas la place d'un conditionnel passé orthonymiquement attendu :

- (249) Une minute de plus, le train *dérailait / aurait déraillé*.

Le conditionnel passé serait-il donc comme l'imparfait anaphorique ? Pourquoi, dans cet emploi, le conditionnel passé est-il *prototypique* et l'imparfait *stylistique* ? D'autre

56. Rappelons que, pour Berthonneau et Kleiber, la tâche référentielle des temps verbaux est « ancillaire » [Kleiber 1993, p. 157] : ils ne servent pas à référer à un moment du temps, mais aident à localiser la situation à laquelle réfère le prédicat. C'est pourquoi selon eux l'imparfait met en liaison deux situations, et non deux moments du temps.

part Bres remarque qu'on peut employer le présent en conservant la référence à un passé contrefactuel :

(250) tu arrives dix minutes plus tôt, tu nous *trouves* en pleine scène de ménage [Bres 2006]

Cela signifie-t-il que le présent est lui aussi anaphorique méronomique ? L'explication de Berthonneau et Kleiber ne prend pas en compte tous les faits se rapportant à cet emploi, une étude contextuelle plus approfondie paraît donc souhaitable.

Enfin, comme nous l'avons déjà souligné, le caractère anaphorique de l'imparfait se dérive aisément de sa valeur aspectuelle imperfective. Nous expliquons la faible autonomie référentielle de l'imparfait à partir de sa valeur aspectuelle imperfective et à partir de la tendance anaphorique du moment de référence⁵⁷ (cf. l'analyse de Gosselin). Comme l'imparfait ne saisit qu'une portion du procès, son moment de référence ne peut être saturé par l'intervalle du procès lui-même, du coup la recherche d'un antécédent se poursuit plus loin dans le co(n)texte. L'imparfait n'est donc pas anaphorique en lui-même, c'est à sa valeur imperfective conjuguée à la tendance anaphorique du moment de référence qui explique que ce temps est référentiellement peu autonome.

En bref, la thèse anaphorique méronomique semble bien fonctionner dans son ensemble : le dispositif théorique simple et les descriptions très pointues des différents co(n)textes d'usages permettent à Berthonneau et Kleiber d'avancer des analyses convaincantes sur un panel d'emplois assez large. Ainsi, dans ses emplois standard, stylistiques (imparfait de rupture) ou « modaux » (imparfaits forain, d'atténuation, contrefactuel), les auteurs arrivent à ramener les différents effets de sens à une valeur unique : l'imparfait établit un lien conceptuel de type partie/tout entre la situation à laquelle il s'applique et une situation antécédent saillante dans le co(n)texte.

Néanmoins, il nous semble que le sémantisme qu'ils attribuent à l'imparfait est largement déterminé par des facteurs aspectuel et pragmatique. En effet, si l'on admet qu'aspectuellement l'imparfait est imperfectif, on induit que ce temps ne permet qu'une référence très vague à un moment passé où le procès est en cours. D'un point de vue pragmatique, suivant la maxime gricéenne de quantité, il devient donc nécessaire (dans la plupart des contextes) de préciser cette référence en ayant recours à un repère temporel : le locuteur doit donner suffisamment d'informations pour que son interlocuteur sache de quel moment on lui parle. Ainsi nous préférons expliquer le manque d'autonomie référentielle de l'imparfait par des facteurs aspectuel et pragmatique, que par un signifié intrinséquement anaphorique.

3.3.4 Conclusion

Les approches anaphoriques de l'imparfait cherchent à expliquer le manque d'autonomie référentielle de l'imparfait et la dépendance co(n)textuelle qui s'ensuit. Ces approches substituent donc à la valeur aspectuelle imperfective de l'imparfait un sens anaphorique qui fait que ce temps établit une relation (coréférentielle ou méronomique) avec un élément du co(n)texte déjà connu. Ce type d'approches n'est pas dans le fond radicalement opposé aux approches classiques aspectuo-temporelles : celles-ci peuvent même, après quelques mises au point, se compléter. Ainsi, au niveau sémantique, l'approche aspectuelle nous apprend que l'imparfait est imperfectif et qu'il ne représente qu'une partie du procès sur lequel il porte ; au niveau textuel et interprétatif, l'imparfait est (presque) tout le temps anaphorique et nécessite de se raccrocher à une situation ou à un moment accessible dans le co(n)texte. Cependant il ne faut pas mélanger les différents niveaux d'analyse : le signifié de base de l'imparfait est aspectuo-temporel, mais c'est son interprétation en discours qui en fait un temps

57. Nous parlons de *tendance anaphorique* car il nous semble que cette propriété du moment de référence est plus pragmatique que sémantique : pour les besoins de la communication, il est très souvent nécessaire de repérer temporellement le moment de référence de l'imparfait (et répondre à la question *quand ?*). Mais on a vu que dans certains contextes assez rares, on pouvait se passer d'un tel repère. L'imparfait paraît alors référentiellement indépendant.

(généralement) anaphorique. La preuve en est que l'imparfait apparaît dans certains contextes comme référentiellement indépendant (cf. (16)) : c'est que son caractère anaphorique ne fait pas partie de son signifié de base (sinon il n'y aurait aucune exception) mais reflète une tendance pragmatique.

Nous avons examiné dans ce chapitre les trois principaux paradigmes actuels qui traitaient de l'imparfait.

Nous pouvons maintenant, à cette étape de notre étude, proposer une approche de l'imparfait qui se nourrit de la longue réflexion menée tout au long des chapitres précédents.

Chapitre 4

Pour une nouvelle approche de l'imparfait

Les chapitres précédents nous ont permis de brosser un état de la recherche (forcément incomplet) sur l'analyse du temps verbal en français et sur l'imparfait en particulier. Nous avons pu discuter et évaluer les outils linguistiques mis à notre disposition pour rendre compte de la valeur de l'imparfait et de son fonctionnement en discours. Nous sommes maintenant en mesure de proposer notre conception personnelle de ce temps verbal.

Nous postulons un fonctionnement monosémique de l'imparfait. Nous faisons donc l'hypothèse que cette forme verbale conserve dans chacun de ses emplois la même valeur que celle qui la définit en langue. Cette position implique de pouvoir articuler l'invariant sémantique de l'imparfait à la pluralité de ses usages et des différents effets auxquels il peut contribuer. Ce sera le fil directeur de notre dispositif théorique, que de pouvoir rendre compte de cette articulation entre l'un et le multiple.

4.1 L'un en langue : le sémantisme de l'imparfait

Nous nous inscrivons dans le paradigme aspectuo-temporel présenté précédemment mais en ajoutant toutefois la catégorie de la fluence temporelle comme catégorie sémantique à part entière. Dans cette perspective, l'imparfait donne une instruction temporelle : l'instruction [+passé]¹, deux instructions aspectuelles : l'instruction [-parfait] et l'instruction [-perfectif]², et une instruction de la fluence temporelle : l'instruction [-ascendant]³.

4.1.1 L'instruction [+passé]

En tant qu'instruction temporelle, l'instruction [+passé] établit un rapport temporel entre le locuteur et un référent, qui permet, par sa position temporelle (le moment de référence T_R), d'ancrer le procès dans le temps. Cette instruction localise donc, sur une ligne du temps imaginaire, un référent situé dans le passé du locuteur, référent qui ouvrira le champ de la monstration/perception du procès. Cette position de référent (qui correspond au point R de Reichenbach) peut être remplie par divers éléments que les instructions aspectuelles et que le contexte viennent par la suite préciser. Soit le schéma 4.1 page suivante illustrant la sémantique de l'instruction [+passé].

L'instruction temporelle [+passé] offre donc la localisation dans le passé d'un référent qui définit le champ à travers lequel le procès sera perçu/montré. Cette valeur de l'imparfait a été contestée, on l'a vu, par le paradigme de l'inactualité. Cependant

1. Elle s'oppose à l'instruction temporelle [+futur]. Pour ce qui est du présent, nous suivons ceux qui estiment que ce temps n'est pas temporel (cf. [Damourette & Pichon 1970], [Bres 1999b], [Bres 2005a], [Mellet 2000a], [Mellet 2000a], [Mellet 2001]) : le présent ne donne aucune instruction temporelle.

2. Elles s'opposent respectivement aux instructions [+parfait] et [+perfectif].

3. L'instruction [-ascendant] s'oppose à l'instruction [+ascendant].

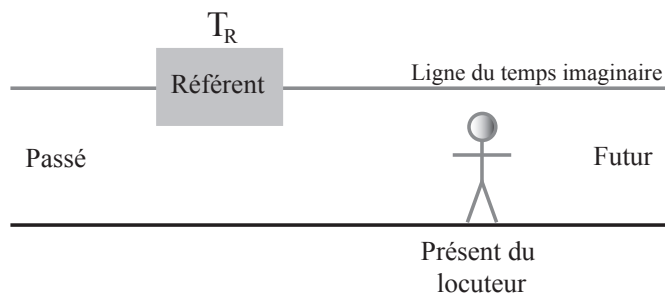


Figure 4.1: L'instruction [+passé].

nous tâcherons de montrer au cours de notre analyse que celle-ci est bien présente dans tous les emplois de l'imparfait, y compris dans ses emplois dits « modaux ».

L'offre temporelle de l'imparfait entraîne une conséquence particulière dans certains contextes : l'implicature d'un procès accompli. D'abord, comme le note Comrie [Comrie 1985, p. 41-42], la situation dans une époque passée produit le plus souvent l'implicature selon laquelle le procès est accompli. L'origine de l'implicature est la suivante. Localiser un procès dans le passé n'interdit pas que celui-ci s'étende jusque dans le présent ou même dans le futur. L'imparfait ne dit donc pas en lui-même si le procès est achevé. Mais, à ce niveau intervient la maxime conversationnelle de Grice appelée maxime de relation ou de pertinence [Grice 1979] développée également sous le nom de principe de la pertinence par Sperber & Wilson [1989]. Selon cette maxime ou ce principe, toute communication réussie repose sur la pertinence des informations données par les énoncés, autrement dit ces informations doivent être contextuellement adéquates (c'est-à-dire produire un maximum d'effets contextuels) et demander un minimum d'effort de traitement de la part de l'interlocuteur. Ainsi, dans le cas de l'imparfait, employer un temps passé pour décrire un procès encore vrai dans le présent n'est pas le plus souvent pertinent : cela demande un trop gros effort interprétatif de la part de l'interlocuteur, alors qu'il serait plus simple d'employer dans ce cas le présent de l'indicatif. Situer un procès dans le passé implique donc (le plus souvent) que ce procès n'est plus vrai au moment présent, sinon on aurait employé le présent. Il s'ensuit l'inférence ou l'implicature conversationnelle selon laquelle, avec l'instruction [+passé], le procès est révolu au moment présent. Soit l'exemple :

- (1) dans le sud de la France les célèbres gisements [d'ocre] du pays d'Apt *s'étendaient* sur environ 25 kilomètres entre Gignac et Saint Pantaléon (Journal radiophonique, *France info*, 1er août 2004, B.2.1 page 609)

L'information donnée par le procès *s'étendaient* est la suivante : les gisements ont existé à un moment du passé. Seulement, dans cet énoncé, on comprend plus que cela : le procès *s'étendre* apparaît comme achevé : les gisements dont on parle ont disparu aujourd'hui. Cela est dû à l'implicature déclenchée par l'instruction [+passé] de l'imparfait.

Il faut préciser que cette implicature n'est présente que dans un contexte par défaut où rien n'est dit sur l'accomplissement effectif du procès. Lorsque le contexte exprime, au contraire, le déroulement du procès jusqu'au moment présent, l'implicature est annulée (c'est le propre d'une implicature que de pouvoir être annulée) :

- (2) dans le sud de la France les célèbres gisements [d'ocre] du pays d'Apt *s'étendaient* et *s'étendent toujours* sur environ 25 kilomètres entre Gignac et Saint Pantaléon

Le procès *s'étendent toujours* indique que l'acte de *s'étendre* vaut toujours à l'instant présent. L'implication selon laquelle le procès est révolu est donc bien annulée par le contexte.

Par ailleurs, l'implicature provenant de l'instruction [+passé] est soumise à certaines contraintes dans le cas de l'imparfait. En effet, celle-ci interagit avec l'instruc-

tion aspectuelle [-perfectif] en produisant ce qu'on appelle le paradoxe imperfectif (voir section 4.1.2). Du coup, l'implicature demeure avec les procès atéliques qui, comme l'imparfait, ne présentent pas de borne finale. Par contre, celle-ci ne tient plus avec les procès téliques qui sont en désaccord avec l'aspect imperfectif de l'imparfait. Nous y reviendrons quand nous parlerons de l'instruction [-perfectif].

4.1.2 Les instructions [-parfait] et [-perfectif]

En tant qu'instructions aspectuelles, les instructions [-parfait] et [-perfectif] définissent une relation temporelle entre le référent et le procès. D'une part l'instruction [-parfait] indique que le référent coïncide (en partie ou complètement) avec le temps impliqué par le procès⁴. D'autre part, l'instruction [-perfectif] signale que le référent (plus exactement sa position temporelle T_R) est situé dans le cours du procès ou de son état résultant. Soit donc l'illustration 4.2 de la sémantique des instructions [-perfectif] et [-parfait] :

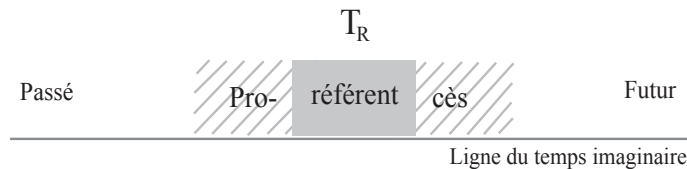


Figure 4.2: Les instructions [-parfait] et [-perfectif].

Les instructions [-perfectif] et [-parfait] signifient donc une saisie interne du procès : le référent qui définit le champ à travers lequel est perçu/montré le procès se situe dans la durée du procès (T_R est inclus dans le procès). L'instruction [-perfectif] de l'imparfait a été remise en cause principalement par les approches anaphoriques de ce temps qui lui opposent, à la place, un signifié en termes de dépendance contextuelle. Pourtant nous verrons qu'il est nécessaire de postuler un sens imperfectif pour l'imparfait, notamment pour expliquer les effets suivants que l'on peut observer en discours et qui précèdent directement de cette instruction :

1. *L'inférence d'une représentation sécante.* Le premier effet est l'inférence d'une représentation sécante du procès. En effet, en repérant le procès par rapport à un Moi situé en son cours, l'imparfait implique qu'une partie de ce procès est déjà accomplie et laisse entendre qu'une autre partie reste encore à s'accomplir. Néanmoins, nous avons déjà souligné que, contrairement à ce qu'on a coutume de dire en psychomécanique, la représentation sécante du procès ne constitue pas le signifié propre de l'imparfait (cf. [Bres 2005b, p. 57]). Il s'agit au contraire d'une inférence faite à partir de l'instruction [-perfectif] : en représentant le procès à un moment donné de son déroulement, l'imparfait suggère que celui-ci est déjà en partie accompli, et qu'il reste une partie à accomplir.
2. *L'ouverture du procès à droite.* L'instruction [-perfectif] induit également l'ouverture à droite du procès, autrement dit une incertitude concernant la fin du déroulement du procès. On peut, à l'instar de Gosselin, décrire ce fait en termes de valeur modale aspectuelle [Gosselin 2005, p. 92] : en tant que moment d'observation - rappelons que le référent ouvre un champ pour la perception/monstration du procès - le moment de référence opère une coupure modale : tout ce qui le précède est advenu et irrévocable, tout ce qui est postérieur n'a pas encore eu lieu et reste possible. Or, dans le cas de l'imparfait, le moment de référence est situé dans le cours du procès : le déroulement ultérieur de celui-ci appartient donc au champ du possible. Cet état de fait est généralement représenté par les auteurs⁵ à l'aide de ramifications qui figurent toutes les

4. Par opposition, l'instruction [+parfait] indique que le référent coïncide (en partie ou complètement) avec l'état résultant du procès.

5. On peut citer entre autres [Vet 1981], [Mellet 1988] ou encore [Vuillaume 2001].

continuations possibles du procès (les « mondes possibles » dirait Vet). Suivant ces représentations nous illustrons l'ouverture à droite du procès à l'imparfait dans le schéma 4.3.

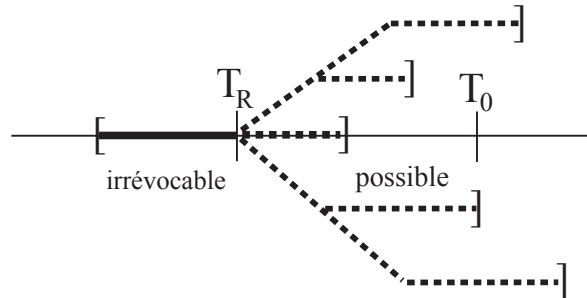


Figure 4.3: L'ouverture à droite du procès à l'imparfait.

L'ouverture à droite implique que le devenir du procès comporte tous les dénouements possibles : un procès à l'imparfait peut ainsi être interrompu au moment de référence, se prolonger pour finir à un moment du passé (3), s'étendre jusqu'au présent (4), et même jusqu'au futur (5) :

- (3) Hiers je m'*ennuyais*, ces montagnes me *pesaient* de tout leur poids, mais aujourd'hui ta lettre et un temps splendide m'ont toute réjouie. (de Guérin, *Lettres*)
- (4) Le chemin qui conduit de la Laconie dans l'Argolide *était*, dans l'antiquité, ce qu'il est encore aujourd'hui, un des plus rudes et des plus sauvages de la Grèce. (Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*)
- (5) Nous *étions* là hier, et si l'on n'avise, nous en serons encore là demain. (Clémenceau, *L'iniquité*)

Ainsi, à cause de l'ouverture à droite du procès, l'imparfait ne dit pas si celui-ci a atteint ou non son terme, s'il appartient totalement au passé où s'il se poursuit dans le présent et dans le futur.

- 3. *Le paradoxe imperfectif*. Un autre effet, que nous avons également évoqué (section 2.2.5.2), réside dans ce qu'on appelle communément depuis Dowty [1979] le paradoxe imperfectif. Comme nous l'avons vu précédemment, ce paradoxe réside dans le fait qu'une forme imperfective implique (par défaut) que le procès est achevé lorsque ce dernier n'est pas borné :

- (6) X surnommé Ali l'Irakien *vivait* ici dans cette cité délabrée depuis son arrivée d'Irak en 1983 (Journal télévisé, *France 2*, 11 mai 2004, B.1.4 page 598)
= il a vécu ici

alors qu'avec un procès borné, on ne sait pas par défaut si celui-ci s'est réalisé pleinement :

- (7) Près de Vérone, je me suis souvent arrêté pour regarder un curé qui *construisait* seul un énorme clocher (Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*)
≠ Le curé a construit seul le clocher

Ce paradoxe n'est qu'apparent et procède, nous l'avons vu, de l'interaction entre l'aspect imperfectif et la classe aspectuelle du procès. Rappelons rapidement l'explication que nous en avons donnée. Comme les procès atéliques sont vrais dès leur commencement, leur représentation même imperfective, implique qu'ils ont bien eu lieu. Inversement, les procès téliques ne deviennent vrais

qu'une fois leur borne finale atteinte. De ce fait, la représentation partielle donnée par l'aspect imperfectif ne permet pas de dire si le procès s'est déroulé jusqu'à son terme, et donc si le procès téléique a bien eu lieu.

4. *L'émergence d'un sujet de conscience.* La valeur imperfective de l'imparfait favorise également l'émergence du point de vue d'un *sujet de conscience*. En effet, en posant l'existence d'un référent passé dans le cours d'un procès, référent qui sert à ouvrir un champ d'observation du procès, l'imparfait laisse la possibilité de voir cette position de référent occupée par un sujet qui vit et voit le procès dans son déroulement même. L'imperfectivité de l'imparfait permet donc de récréer dans le passé les conditions d'un procès vécu au moment présent, d'où la possible interprétation d'un sujet de conscience situé dans le passé.

On peut compléter cette explication par une remarque de Gosselin. Pour ce dernier, le signifié de l'imparfait est le lieu d'un conflit entre valeur modale temporelle et valeur modale aspectuelle : en effet, « la fin du procès est temporellement irrévocable, mais aspectuellement possible » [Gosselin 2005, p. 93]. Suivant Gosselin, ce conflit a tendance à se résoudre par l'apparition d'un point de vue situé dans le passé pour qui l'issue du procès ne serait pas connue.

Soit l'exemple suivant qui illustre cette faculté de l'imparfait à signifier un point de vue passé :

- (8) *Brossier et Louis sont dans une chambre d'hôtel accompagnés de deux jeunes femmes.*

Brossier avait éteint l'électricité. Seule restait allumée l'une des lampes de chevet. Louis regardait par la fenêtre la pluie tomber avec plus de force que tout à l'heure.

- Et vive la quille ! Vive la quille ! Vive la quille ! chantonna Brossier.

- Vive la quille, répéta doucement l'une des brunes.

En bas, devant l'hôtel, *s'étendait* une esplanade vaste comme une piste d'aéroport. Deux rangées de lampadaires *éclairaient* d'une lumière crue. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 536)

Dans ce passage, les deux derniers procès à l'imparfait *s'étendait* et *éclairaient* semblent correspondre au point de vue particulier d'un sujet de conscience : Louis. En effet dans le contexte gauche, on apprend que Louis regarde à travers la fenêtre de la chambre, et du coup, c'est Louis, en tant que sujet observateur, qui occupe la place de référent des procès *s'étendait* et de *éclairaient*. L'imparfait permet alors, en représentant ces événements dans leur cours, de donner l'impression qu'ils sont vus et vécus par Louis dans leur déroulement.

Dans certains énoncés, le sujet de conscience prend le statut d'énonciateur (et non plus de simple observateur), l'imparfait s'interprète alors de façon dialogique. Ces emplois se distinguent des emplois précédents en ce que l'imparfait porte sur un dire, une pensée ou une croyance qui a statut d'*énoncé*, c'est-à-dire qui voit déjà s'appliquer un *modus* (une attitude particulière d'un énonciateur) à un *dictum* (ou contenu propositionnel). Le référent donnant à voir le procès dans son cours devient alors un énonciateur secondaire e_1 , distinct de l'énonciateur-locuteur E_1 , qui décrit des événements en train de se dérouler dans un énoncé e .

Cette propriété de l'imparfait fait qu'il s'emploie souvent dans les discours indirects libres où l'on rapporte les paroles où les pensées d'un personnage sans que celles-ci soient enchâssées dans une subordonnée dépendant d'un verbe de dire.

Soit l'exemple suivant :

- (9) Il consulta sa montre et décida qu'il avait suffisamment fait acte de présence. Cette fois-ci, il ne *se sentait* MÊME PAS le courage de porter son attention sur un chanteur ou un groupe de musiciens. Marcher jusqu'à l'estrade en jouant des coudes lui *semblait* un acte surhumain. NON PAS CE SOIR. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 538)

Des éléments connotatifs du cotexte (*même pas, non pas ce soir*) laissent entendre que les procès à l'imparfait *se sentait* et *semblait* sont le fait du personnage et non du narrateur. L'imparfait localise alors dans le passé un énonciateur-secondaire e_1 , distinct de l'énonciateur-locuteur E_1 auquel on peut imputer la pensée e : « Je ne me sens même pas le courage de porter mon attention sur un chanteur ou un groupe de musiciens. Marcher jusqu'à l'estrade en jouant des coudes me semble un acte surhumain ». L'imperfectivité de l'imparfait permet alors de présenter les événements décrits par les procès *se sentir* et *sembler* comme étant vécus dans leur déroulement par e_1 , c'est-à-dire par le personnage. On peut remarquer que les passés simples paraissent très bizarres à la place des imparfaits :

- (10) Il consulta sa montre et décida qu'il avait suffisamment fait acte de présence. Cette fois-ci, il ne *?se sentit* MÊME PAS le courage de porter son attention sur un chanteur ou un groupe de musiciens. Marcher jusqu'à l'estrade en jouant des coudes lui *?sembla* un acte surhumain. NON PAS CE SOIR.

En effet, le passé simple qui est perfectif ne peut pas saisir les procès dans leur cours, et ne peut donc les présenter comme étant vécus de l'intérieur par un énonciateur secondaire e_1 . Cette offre s'accorde mal avec les éléments connotatifs : *même pas* et *non pas ce soir* qui impliquent justement que ces procès représentent les pensées d'un sujet de conscience concernant des événements en cours.

Pour les mêmes raisons, l'imparfait s'emploie souvent dialogiquement au style indirect, le dialogisme est alors explicité par un verbe de dire dont dépend syntaxiquement le discours à l'imparfait. Soit :

- (11) *Après l'enlèvement de deux journalistes français en Irak*
c'était le comité des Oulémas / la plus haute autorité religieuse sunnite d'Irak qui / à Bagdad / hier / lançait un appel à la libération des otages / expliquant aux ravisseurs que cet enlèvement était une erreur / son porte-parole le Cheikh Aïdi [interview] reste que le Cheik al-Zaïdi A PRÉCISÉ QU'il n'*avait* aucun contact avec les ravisseurs et qu'il *craignait* le pire (Journal radiophonique, *France Info*, 1er août 2004, B.2.1 page 610)

Ici, le verbe a PRÉCISÉ QUE et l'enchâssement syntaxique des procès à l'imparfait *avait* et *craignait*, marquent explicitement qu'on a affaire au discours d'un autre qui a été rapporté. Les procès à l'imparfait ne sont donc pas le fait de l'énonciateur-locuteur E_1 , c'est-à-dire du journaliste, mais d'un énonciateur secondaire e_1 , le Cheik al-Zaïdi auquel on peut imputer les énoncés e : « je n'ai aucun contact avec les ravisseurs et je crains le pire ». L'instruction [-perfectif] de l'imparfait présente alors les événements décrits dans le discours rapporté comme présentement vécus par e_1 , le Cheik al-Zaïdi.

Les emplois dialogiques de l'imparfait ne se limitent pas au discours indirect (et indirect libre). Nous verrons *supra* que l'imparfait s'interprète aussi dialogiquement dans ses emplois hypocoristiques, hypothétiques, de suggestion, optatif et même préludique.

En bref, l'imparfait a la possibilité de signifier la présence dans le passé d'un sujet de conscience (qui a parfois statut d'énonciateur secondaire), car sa valeur imperfective lui permet de présenter les événements décrits par les procès comme étant vécus dans leur déroulement par ce sujet de conscience.

5. *Une faible autonomie référentielle.* L'aspect imperfectif de l'imparfait a aussi pour conséquence la faible autonomie référentielle de ce temps et la dépendance co(n)textuelle qui s'ensuit, ce que certaines approches qualifient de fonctionnement anaphorique. Avant d'expliquer cette « anaphoricité » de l'imparfait, il faut rappeler que les temps verbaux dans leur ensemble n'opèrent pas de référence précise : ceux-ci ne permettent généralement qu'une inscription vague du procès dans une époque donnée. Du coup, pragmatiquement, suivant la maxime

gricéenne de quantité, il devient nécessaire (dans la plupart des contextes) de préciser cette référence en ayant recours à un repère temporel : le locuteur doit donner suffisamment d'informations pour que son interlocuteur sache de quel moment on lui parle. Cette nécessité pragmatique se traduit discursivement par la tendance anaphorique du moment de référence⁶ : le moment de référence requiert un antécédent avec qui il coréfère et qui puisse lui offrir un ancrage circonstanciel. La recherche de cet antécédent est soumise à des contraintes de saillance relative que Gosselin a cherché à déterminer dans plusieurs de ces travaux⁷.

Pour l'imparfait, l'intervalle du procès ne peut servir d'antécédent au moment de référence car celui-ci ne coïncide pas avec lui (comme c'est le cas des formes perfectives pour qui la recherche d'antécédent s'arrête donc au procès), mais le recouvre temporellement. La recherche d'un antécédent se poursuit donc plus loin dans le co(n)texte, d'abord dans la proposition et dans la phrase, puis au-delà de la phrase dans le cotexte ou dans la situation de communication. On peut illustrer ce fait à l'aide des deux exemples suivants où la position d'antécédent est respectivement remplie par un circonstant (LE 17 AOÛT 1944), un procès précédent (AI FEUILLETÉ) ou un élément de la situation (LA VOIX DE FEMME SUR LE RÉPONDEUR) :

- (12) LE 17 AOÛT 1944 les parisiens *découvraient* un spectacle inattendu / le drapeau français flottait sur le toit du bâtiment [la préfecture de police] / Le symbole d'une police qui s'insurge contre l'occupant allemand après quatre années sombres (Journal télévisé, *France 2*, 19 août 2004, B.1.11 page 607)
- (13) dans ces années 70 80 / moi j'AI FEUILLETÉ un peu la presse à l'époque / je *voyais* que François avait des fans qui dormaient devant chez lui / qui dormaient devant la maison de disques (Talk-show télévisé, « Le fabuleux destin de... », *France 3*, 13 mai 2004, C.1.1 page 769)
- (14) *Monica soupçonne Richard de voir une autre femme. Elle décide de l'espionner en écoutant son répondeur. Elle est accompagnée de Phoebe et de Joey.*
Voix de femme sur le répondeur : Holà, c'est moi ! On s'est bien amusés, hier ! Appelle-moi pour ce week-end !
Joey : ça, c'était désinvolte.
Monica : Il voit quelqu'un ! Je n'arrive pas à y croire.
Phoebe : Tu n'en sais rien !
Monica : Alors c'ÉTAIT qui ? (Série télévisée, *Friends*, Saison 3 épisode 2)

Si, par contre, aucun antécédent n'est disponible, l'énoncé peut paraître incomplet ou bizarre. Ainsi l'énoncé suivant :

- (15) le cyclone Frances à 8 HEURES HEURE FRANÇAISE *était* à peu près à 500 kilomètres à l'est sud-est de la Floride et *se dirigeait* droit sur la Floride (Journal radiophonique, *France info*, 1er août 2004, B.2.1 page 611)

semble très étrange lorsque l'on supprime l'ancrage circonstanciel à 8 HEURES HEURE FRANÇAISE :

- (15') le cyclone Frances ? ? *était* à peu près à 500 kilomètres à l'est sud-est de la Floride et *se dirigeait* droit sur la Floride

Le peu d'autonomie référentielle de l'imparfait explique aussi un phénomène observé par des auteurs comme De Mulder et Vettters [De Mulder & Vettters 1999, p. 49-51] : textuellement, l'imparfait requiert (sans l'explicitation d'aucun

6. Gosselin parle de la dépendance contextuelle de l'intervalle de référence.

7. Voir notamment [Gosselin 1996] et [Gosselin 1999a].

lien phrastique) une certaine continuité avec le procès précédent. En l'absence d'une telle continuité, l'énoncé est incorrect. Comparons les deux exemples :

- (16) Jean *tourna* l'interrupteur. La chambre *était* entièrement noire. [De Mulder & Veters 1999, p. 49]
- (17) La température *monta* à 100 degrés. L'eau **bouillait*. [De Mulder & Veters 1999, p. 49]

Ces deux exemples actualisent le même type de relation phrastique : un résultat, le premier procès au passé simple donnant lieu au second procès à l'imparfait. (16) semble tout à fait convenir, mais (17) paraît incorrect. De Mulder et Veters expliquent que dans le premier exemple il y a une continuité entre les deux procès : *jean tourner l'interrupteur* cause immédiatement *la chambre être entièrement noire* ; au contraire dans le second exemple, il y a une « distance » qui s'installe entre les deux événements, distance qui rend l'emploi de l'imparfait incorrect. Gosselin fournit, pour ce type de phénomène, une explication similaire, mais dans des termes différents. Pour lui, l'imparfait demande que les deux procès appartiennent à la même « vue » (ou point de vue) [Gosselin 1996, p. 98-99], autrement dit qu'ils aient le même moment de référence. Et c'est exactement cela dont il s'agit. Explicitons un peu les faits : comme le moment de référence de l'imparfait doit chercher (la plupart du temps) un ancrage temporel dans le contexte, il arrive souvent, lorsqu'aucun élément ne fait l'affaire dans l'énoncé, que le moment de référence trouve comme antécédent le moment de référence de l'énoncé précédent. Dans ce cas, les deux événements décrits sont envisagés du même point de vue car ils ont le même moment de référence. C'est ce qui se passe dans (16) : l'imparfait *était entièrement noire* trouve dans le passé simple *tourna l'interrupteur* l'ancrage temporel voulu : le moment où Jean tourne l'interrupteur correspond au moment où la chambre devient entièrement noire et peut donc servir de moment antécédent au procès à l'imparfait. Par contre, en (17), le procès au passé simple ne peut fournir l'antécédent souhaité : l'eau ne peut bouillir pendant la durée qu'il faut pour que la température monte à 100 degrés, c'est seulement une fois que la température a atteint 100 degrés que l'eau bout. Autrement dit, dans cet exemple, les deux moments de référence ne coïncident pas : ils se succèdent, d'où l'impossibilité d'avoir l'imparfait.

En bref, l'imparfait apparaît peu autonome référentiellement car il nécessite très souvent un moment saillant dans le contexte pour préciser la position du moment de référence et repérer le procès dans le temps.

6. *Stagnation du temps*. L'instruction [-perfectif] est aussi responsable de l'impression que l'imparfait fait stagner le temps dans un texte. En effet, ce temps s'utilise le plus souvent dans des descriptions où il s'associe généralement à un rapport de simultanéité avec les énoncés précédents, alors qu'il s'emploie très peu dans les récits pour faire progresser le temps. Ces tendances de l'imparfait sont à mettre en rapport avec la non-prise en compte des bornes du procès qu'impose l'instruction [-perfectif]. Un certain nombre d'auteurs⁸ ont ainsi souligné le lien entre l'absence de bornage et la non-progression du temps. En effet, la non-progression du temps implique que, référentiellement, deux procès soient simultanés, c'est-à-dire qu'ils coïncident au moins en partie. Pour cela, il faut une forme capable de laisser ouvertes les bornes de l'un des deux procès pour que l'autre puisse s'insérer (au moins en partie) dans le cours du second. En représentant le procès de façon partielle, sans donner à voir ses limites, la valeur imperfective de l'imparfait répond tout à fait à cette demande. On peut l'illustrer à l'aide de l'exemple suivant :

8. Entres autres, Kozłowska [1997, 1998a,b], Gosselin [1999b, 2005], Bres [2005b, 2007a].

- (18) La chambre *était* mansardée. Il y *avait* juste le passage entre le lavabo et le lit. Fixées au mur beige, les photos d'une chanteuse noire et d'un chanteur américain. Du radiateur, dont la taille *était* disproportionnée à la dimension exigüe de la chambre, *émanait* une chaleur trop forte. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 540)

Les procès de ce passage demandent d'être représentés comme simultanés : [*être mansardée = y avoir juste un passage = être disproportionnée = émaner*], l'imparfait convient donc parfaitement dans ce cotexte.

L'imparfait a par contre moins d'affinité avec la progression temporelle. En effet, pour qu'il y ait progression référentielle entre deux procès, il faut que le premier procès ait atteint son terme avant que le second procès ne débute, autrement dit, il faut une forme capable de représenter la borne finale du premier procès et la borne initiale du second procès. L'imparfait, à cause de sa valeur imperfective, saisit le procès sans envisager ses bornes inhérentes : il a donc peu d'affinité avec la progression du temps dans un récit. Prenons l'exemple :

- (19) – J'ai... j'ai d'autres bijoux... qui me viennent... de la même succession. Vous conviendrait-il de me les acheter aussi ? Le marchand s'inclina :
– Mais certainement, Monsieur. Un des commis *sortit* pour rire à son aise ; un autre se mouchait avec force. (Maupassant, *Les Bijoux*)

On a dans ce passage une relation de succession entre l'acte de langage correspondant à « Mais certainement, Monsieur » et le procès suivant au passé simple : [(acte de langage du marchand) < *sortit*]. Si l'on remplace maintenant ce passé simple par un imparfait :

- (20) – Mais certainement, Monsieur. Un des commis *sortait* pour rire à son aise ; un autre se mouchait avec force.

la relation de succession disparaît au profit d'une relation de simultanéité⁹, et plus précisément une relation de recouvrement : [(acte de langage du marchand) \subset *sortait*], on comprend en effet que le commis est en train de sortir de la pièce lorsque le marchand répond à son client. L'emploi de l'imparfait entraîne ce changement parce que l'instruction [-perfectif] ne lui permet pas de représenter la borne initiale du procès *sortir*, l'acte de langage du marchand peut donc s'insérer dans le cours de ce dernier. Cela confirme la propension de l'imparfait pour la simultanéité et son manque d'affinité avec la progression.

4.1.3 L'instruction [-ascendant]

En tant qu'instruction de la fluence du temps, l'instruction [-ascendant] indique le sens de l'écoulement du temps (expliqué et impliqué) tel qu'il est conçu par un sujet. Celle-ci précise que le temps s'en vient du futur, passe par la « présence » d'un sujet, c'est-à-dire par un Moi pouvant être situé au moment de référence T_R (cf. l'imparfait) ou à un autre moment de référence (cf. le conditionnel), pour ensuite s'enfuir vers le passé. Soit le schéma 4.4 illustrant la sémantique de l'instruction [-ascendant].

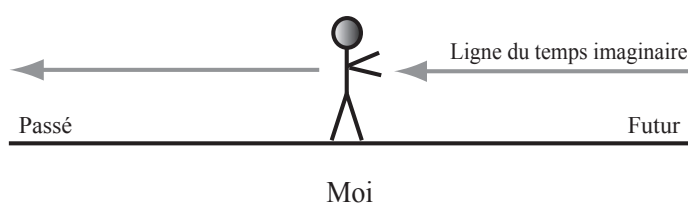


Figure 4.4: L'instruction [-ascendant].

9. Dans le sens où les deux procès ne sont pas disjoints temporellement.

L'instruction [-ascendant] suppose donc, avec l'instruction [-perfectif] (T_R est inclus dans l'intervalle du procès), que le référent ouvrant le champ de perception/monstration du procès est un Moi qui envisage le temps interne de ce dernier comme arrivant du futur pour ensuite s'éloigner vers le passé.

Rappelons que la vision descendante du temps correspond à la métaphore spatiale du MOVING TIME et que cette vision est nécessairement impliquée par l'aspect imperfectif (ce qui est le cas dans l'imparfait) (voir section 2.3.3), mais que l'inverse n'est pas vrai : un temps comme le conditionnel présente une fluence descendante sans pour autant dénoter l'aspect imperfectif (car l'intervalle du procès et T_R sont totalement disjoints).

L'instruction [-ascendant] est liée, en discours, à un certain nombre de phénomènes que nous avons déjà pointés en section 2.3.3.2 et que nous rappelons ici :

1. *L'émergence d'un sujet de conscience.* La facilité que l'imparfait a à exprimer la présence d'un sujet de conscience est d'autant plus importante que l'imparfait est descendant. En effet, cette instruction pose que le référent inclus dans le procès est un Moi, et donc que le procès est envisagé à travers les yeux d'un sujet situé dans le passé qui vit le procès dans son déroulement. Ce Moi peut rester anonyme. C'est le cas des imparfaits standard où les événements passés sont décrits comme si quelqu'un témoignait de leur durée vivante, mais sans que l'identité de ce quelqu'un ne soit connue :

- (21) [Début de chapitre] La maison de *M^e Baillehache*, notaire à Cloyes, *était* située rue Grouaise, à gauche, en allant à Châteaudun : une petite maison blanche d'un seul étage, au coin de laquelle *était* fixée la corde de l'unique réverbère qui *éclairait* cette large rue pavée, déserte en semaine, animée le samedi du flot des paysans venant au marché. De loin, on *voyait* luire les deux panonceaux, sur la ligne crayeuse des constructions basses ; et, derrière, un étroit jardin *descendait* jusqu'au Loir. (Zola, *La Terre*, A.1 page 471)

Le Moi peut aussi être identifié à un personnage : on a alors le sentiment que les événements sont vus à travers le regard d'un sujet de conscience distinct du locuteur :

- (22) C'est alors qu'il remarqua sa présence. Il ne l'avait pas vue jusque là parce qu'il lui tournait le dos. Une fille aux cheveux châtain, à la peau très pâle, les yeux clairs. Vingt ans à peine. Elle *était* assise au bar mais elle *regardait* vers le fond, hypnotisée. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 538)

Dans cet exemple, le Moi impliqué par l'instruction [-ascendance] peut être identifié au personnage masculin qui remarque la jeune fille. Les procès à l'imparfait *était assise* et *regardait* donnent ainsi l'impression d'être envisagés à travers le point de vue du personnage masculin observant la jeune fille.

Enfin, le Moi peut également avoir un statut d'énonciateur, produisant ainsi une lecture dialogique de l'imparfait. Les procès décrits représentent alors un dire, une pensée, une croyance d'un énonciateur secondaire situé dans le passé :

- (23) *Les personnages sont chez le notaire pour partager les biens fonciers des parents entre leurs trois enfants.*

Fouan, lui aussi, avait regardé ses enfants, l'un après l'autre, avec le sourd malaise de ce qu'ils feraient de son bien. La paresse de l'ivrogne l'angoissait moins encore que la convoitise jouisseuse des deux autres. Il hocha sa tête tremblante : à quoi bon se manger le sang, puisqu'il le *fallait* ! (Zola, *La terre*, A.1 page 479)

- (24) pour revenir à votre enfance que vous avez d'ailleurs euh écrite hein dans un livre qui s'appelle le fils de l'homme invisible aux éditions stock / tout le monde a pensé pendant longtemps que *c'était* un gag une plaisanterie alors que c'est

une histoire réelle qui vous est arrivée (Talk-show télévisé, « Vie privée, vie publique », *France 3*, 24 janvier 2007, C.1.4 page 773)

Dans ces deux exemples, l'un de discours indirect libre (*fallait*) et l'autre de discours indirect (*était*), le Moi est un (ou des) énonciateur(s) secondaire(s) e_1 situé dans le passé : *Fouan* dans (23) ou *tout le monde* dans (24), distinct de l'énonciateur-locuteur (le narrateur en (23) et la journaliste en (24)). L'imparfait sert alors à rapporter les pensées passées supposées de ces énonciateurs secondaires : « à quoi bon se manger le sang, puisqu'il le faut ! » et « c'est un gag ».

En bref, en posant l'existence d'un Moi qui observe le procès de l'intérieur, la descendance de l'imparfait augmente encore plus la propension de ce temps à exprimer la présence d'un sujet de conscience passé.

2. *La non-progression du temps*. Comme le souligne Bres [Bres 2005b, p. 59], la descendance de l'imparfait fait qu'il s'accorde mal avec l'avancée du temps, notamment dans les récits. Pour l'expliquer, nous faisons l'hypothèse que, dans les textes narratifs, le parallèle entre la progression dans la linéarité du texte et la progression référentielle à travers les événements narrés produit une représentation ascendante du temps¹⁰. Suivant cette représentation ascendante, les événements successifs demandent d'être saisis selon la perspective MOVING EGO, c'est-à-dire à travers le cheminement d'un Moi qui se déplace à partir de leur borne initiale jusqu'à leur borne terminale. On obtient pour une séquence de deux événements successifs la représentation donnée dans la figure 4.5.

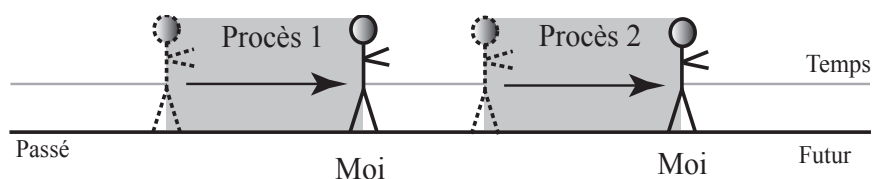


Figure 4.5: Représentation d'une séquence de deux procès vus en ascendance.

L'imparfait qui donne l'instruction [-ascendant] est par conséquent impropre à exprimer cette avancée du temps, c'est-à-dire la mise en ascendance des événements successifs. On observe ainsi que, sans soutien co(n)textuel, il ne peut impliquer de progression temporelle. Soit :

- (25) Elle le vit, se montra, sourit.
Le soir même, il *était* son amant. (Maupassant, *Le lit 29*)

L'imparfait *était son amant* est ici associé à une progression temporelle : [*vit* < *se montra* < *sourit* < *était son amant*] car l'avancée du temps est marquée par l'alinéa et par le circonstant *le soir même*. Si l'on supprime les deux événements, on se rend compte que l'imparfait ne peut, à lui seul, induire la progression :

- (25') Elle le vit, se montra, sourit. Il *était* son amant.

À la place, c'est une relation de recouvrement (explicative?) qu'on interprète : [*(vit* < *se montra* < *sourit*) \subset *était son amant*]. On peut constater qu'à l'inverse, le passé simple ascendant tend plutôt à exprimer une progression :

- (25'') Elle le vit, se montra, sourit. Il *fut* son amant.

10. Bres [1994] parle d'une mise en ascendance du temps.

On a en effet à nouveau la relation : [*vit* < *se montra* < *sourit* < *fut son amant*]. En somme, l'imparfait a peu d'affinité avec la progression du temps dans un texte narratif car il est descendant, contrairement au passé simple qui lui est ascendant.

4.1.4 En résumé : le sémantisme de l'imparfait

Nous proposons le schéma 4.6 résumant le sémantisme de l'imparfait composé des instructions [+passé], [-parfait], [-perfectif] et [-ascendant] :

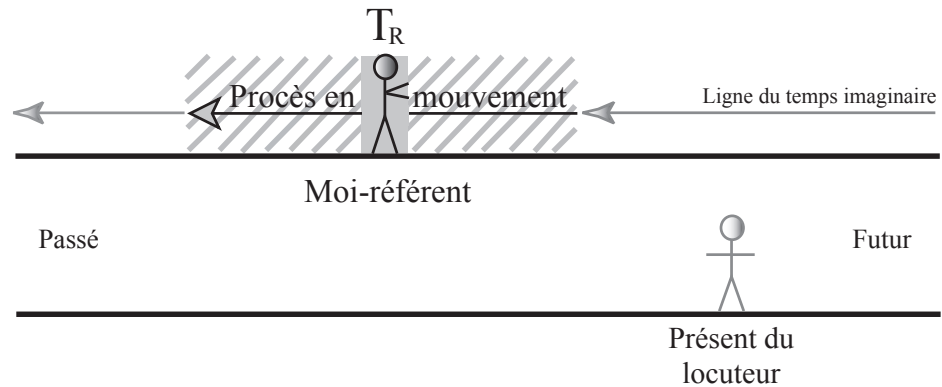


Figure 4.6: Représentation du procès offerte par l'imparfait.

Voyons maintenant comment articuler l'unité sémantique de l'imparfait en langue à la pluralité de ses emplois et des effets de sens produits en discours.

4.2 Le multiple en discours : l'interaction avec le co(n)texte

Pour rendre compte de l'articulation entre l'unité sémantique de l'imparfait en langue et les différents effets de sens qui lui sont associés en discours, il est d'abord nécessaire de préciser quelle est notre analyse de la production de sens dans un énoncé.

4.2.1 La production de sens en discours

Notre approche des morphèmes aspectuels et temporels peut être qualifiée de compositionnelle. Nous postulons ainsi que le sens aspectuo-temporel d'un énoncé résulte de la mise en commun des sens individuels des unités (grammaticales ou lexicales) qui codent l'aspect et le temps. Nous faisons d'abord les hypothèses suivantes :

- Les morphèmes *grammaticaux* sont généralement *monosémiques* : ils donnent, en tout contexte, toujours la même instruction. En effet les outils grammaticaux forment des systèmes relativement stables, peu soumis aux changements, ce qui suggère une certaine permanence sémantique. De plus leur signifié est généralement abstrait et général, laissant ainsi peu de prise à d'éventuelles variations. Nous postulons donc, pour un morphème grammatical comme l'imparfait, un sens monosémique.
- les morphèmes *lexicaux* sont généralement polysémiques : leur sens varie en fonction du contexte d'emploi. En effet, les items lexicaux forment des systèmes généralement instables qui peuvent évoluer rapidement (notamment en fonction de leur fréquence d'emploi). Leur contenu conceptuel est plus riche et donc plus spécifique que ceux des outils grammaticaux, et laisse plus de champ à la variation et aux modifications contextuelles. Ces éléments vont dans le sens d'une polysémie des unités lexicales.

La différence entre unités monosémiques et unités polysémiques sera prise en compte dans notre analyse de la production de sens en discours.

Suivant la théorie praxématique, nous concevons la production du sens en discours comme un processus dynamique. Dans ce cadre, on considère que le passage de la langue au discours – aussi appelé *actualisation* – est une opération réelle qui prend du temps et au cours de laquelle s'élabore le sens d'un énoncé (cf. [?] et [Bres 2004]). Durant ce passage, les éléments constituant l'énoncé vont entrer en interaction les uns avec les autres et produire, ce faisant, le sens final de l'énoncé. Dans la théorie praxématique, l'actualisation se compose de trois niveaux :

1. l'instance de l'*à-dire* qui correspond à la programmation du message linguistique : c'est au niveau de l'*à-dire* que les différentes unités de l'énoncé sont mises en commun et que leurs différentes instructions interagissent entre elles [Bres 2004, p. 189] ;
2. l'instance du *dire* qui correspond à la réalisation effective du message linguistique : c'est au niveau du *dire* que se manifestent les effets résultatifs produits par les interactions entre instructions [Bres 2004, p. 189] ; nous faisons de plus l'hypothèse qu'à ce niveau apparaissent les déformations produites par la résolution de conflits dans le temps de l'*à-dire* ;
3. l'instance du *dit* qui correspond à la capitalisation en mémoire syntaxique du message linguistique (pour assurer la cohésion du discours en train de se construire).

C'est donc au niveau de l'*à-dire* que s'élabore le sens de l'énoncé et au niveau du *dire* que celui-ci apparaît résultativement. La question se pose maintenant de savoir comment calculer (c'est-à-dire prédire) le sens résultatif de l'énoncé à partir du sens des unités monosémiques (grammaticales) et polysémiques (lexicales). Nous nous contenterons ici d'énoncer des principes généraux.

Notons d'abord que les interlocuteurs n'ont accès qu'au sens final de l'énoncé et que la valeur des unités monosémiques ou polysémiques n'est pas en elle-même directement perceptible : en effet, comme « le langage est fait pour fonctionner et non pour se regarder fonctionner » [Bres 2005b, p. 84], les interactions qui opèrent dans l'instance de l'*à-dire* sont versées en inconscience, ce qui a pour effet la *dissolution* des unités de puissance dans les unités d'effets décrite par Guillaume :

L'unité d'effet de la phrase ne peut s'établir qu'au préjudice de l'unité de puissance des mots. Il y a ainsi, dans la durée de la phrase, un instant optimum, où l'unité d'effet qu'elle constitue dissout en elle, par intégration réussie, l'unité de puissance des mots, laquelle, pour ce court instant, cesse et doit cesser - la phrase ne prenant sens qu'à ce prix - d'être sensible au sujet parlant et écoutant. [Guillaume 1988, p. 171]

En d'autres termes, pour que le message linguistique fasse sens pour le locuteur et son interlocuteur, le signifié des différents composants s'efface en quelque sorte au profit du sens communiqué par le tout qui constitue l'énoncé.

Ensuite, pour les unités monosémiques (comme l'imparfait), le sens en langue ne subit aucune déformation lors de l'étape de l'*à-dire* et se retrouve donc dans le *dire* et dans le *dit* identique à lui-même. Nous suivons donc les approches monosémiques développées notamment par Chevalier, Launay & Molho [1984] dans le cadre de la linguistique du signifiant et par Bres [2004, 2005b] dans le cadre de la praxématique. Ce dernier écrit justement au sujet de l'imparfait :

L'imparfait, en langue comme en discours, délivre une seule et même instruction. Le co(n)texte ne "déforme" pas, n'"enrichit pas", ne "filtre" pas ladite instruction, qui reste telle qu'en elle-même (le discours ne la change pas). Foin des « interceptions » et autres « déformations »... Un peu comme la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a, l'imparfait ne peut offrir que ce qu'il est, temporellement et aspectuellement... [Bres 2005b, p. 240]

Mais, comme nous l'avons dit précédemment, le sens de l'unité monosémique n'est pas directement accessible : seuls les effets de sens résultant des interactions (au niveau

de l'à-dire) sont manifestes dans le dire. Le but de notre analyse sera donc de restituer les interactions inconscientes qui produisent les différents effets de sens attachés à un énoncé et de montrer que la valeur en langue de l'imparfait reste la même dans tous ses emplois en discours.

Enfin, les unités polysémiques¹¹ peuvent, à la différence des unités monosémiques, subir en discours des déformations de leur valeur en langue. Ces déformations permettent de résoudre des conflits qui apparaissent dans l'instance de l'à-dire entre des instructions incompatibles. Pour les unités lexicales nous adoptons donc la solution polysémique développée entre autres par Victorri & Fuchs [1996] et par Gosselin [1996, 1999b] :

À chaque marqueur [est] associée(s) une ou plusieurs instruction(s) pour la construction d'éléments de représentation ; ces instructions sont considérées comme représentant les valeurs en langue des marqueurs [...]. Plongées dans un contexte, soit elles ne rencontrent aucun conflit et donnent alors lieu aux effets de sens typiques, soit elles entrent en conflit avec d'autres instructions ou avec des contraintes pragmatico-référentielles, et les conflits sont résolus au moyen de procédures régulières de déformation des représentations, qui donnent lieu à des effets de sens dérivés. [Gosselin 1999b, p. 28]

Mais à la différence de ces auteurs, nous ne considérerons pas toutes les unités comme polysémiques. Pour nous, seules les items lexicaux tendent à être polysémiques, les morphèmes grammaticaux sont au contraire plutôt monosémiques.

Pour illustrer cette démarche, prenons l'exemple du conflit entre l'imparfait et les procès ponctuels analysé par Gosselin [Gosselin 1996, p. 200-201]. Ce conflit très fréquent oppose la valeur imperfective de l'imparfait qui implique une saisie en cours du procès et la nature ponctuelle de certains procès qui empêche toute saisieursive. Pour dépasser la contradiction liée à cette configuration, plusieurs solutions sont possibles, qui exigent toutes une déformation du procès. Le procès peut être dilaté (avec la possibilité d'une interruption) :

- (26) *L'abbé Godard dépêche la messe qu'il est en train de célébrer à Rognes car il est attendu pour un second office dans un autre village. À la fin de la cérémonie, vient enfin le moment où il croit pouvoir partir.*

L'abbé Godard, libre enfin, *s'élançait*, lorsqu'il se trouva en face des Charles. Son visage s'épanouit d'un large sourire aimable, il lança un grand coup de tricorne. Monsieur, majestueux, salua, madame fit sa belle révérence. (Zola, *La terre*, A.1 page 506)

Le procès ponctuel *s'élançait* est ici dilaté pour pouvoir être représenté dans son cours, comme étant interrompu. Pour résoudre le conflit entre la cursivité de l'imparfait et la ponctualité du procès, on peut aussi avoir recours à un déplacement, soit vers la phase préparatoire ou résultante (non ponctuelle) du procès :

- (27) Sur ces entrefaites, Mlle Salomon de Villenoix fut annoncée. Amenée par le désir d'être utile à Birotteau, elle *arrivait* de Tours, et les nouvelles qu'elle apportait changèrent complètement la face des affaires. (Balzac, *Le curé de Tours*)

Ici le procès ponctuel *arriver de Tours* n'est pas vu dans son déroulement même, mais dans le cours de sa phase résultante, c'est-à-dire au moment où Mlle Salomon est déjà là. Le conflit peut aussi se résoudre par l'expression d'une fréquence :

- (28) Il se penchait vers lui. À voix basse :

- J'ai fait venir deux filles de Cherbourg ... Pour fêter la quille ...

Louis *clignait* les yeux à cause de la lumière trop vive. Il tentait vainement de trouver le titre de la chanson que diffusait le haut-parleur, une chanson qu'on entendait souvent (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 535)

11. Dans le cadre de notre étude, nous laissons de côté les cas de polysémie en langue pour nous focaliser sur les polysémies en discours, c'est-à-dire sur les unités qui présentent en langue un invariant sémantique susceptible de se déformer en discours lors de l'actualisation phrastique.

L'imparfait ne porte pas ici sur un procès ponctuel semelfactif *cligner les yeux* mais sur un procès fréquentatif qui correspond à une série d'occurrences de l'acte de cligner les yeux.

Précisons maintenant quelles sont les interactions co(n)textuelles qui s'effectuent dans l'instance de l'à-dire et qui sont à l'origine des effets de sens que l'on observe résultativement dans l'énoncé.

4.2.2 Interaction co(n)textuelle et effet de sens

a. Avant de présenter notre analyse de l'interaction co(n)textuelle, il est nécessaire de s'arrêter un instant sur la notion de co(n)texte. L'opposition entre *cotexte* et *contexte* permet de distinguer ce qui a trait à l'environnement textuel (ou contexte *linguistique*) de ce qui appartient à l'environnement situationnel (ou contexte *situationnel*) d'un marqueur. Cette distinction permet également de mieux appréhender les spécificités de l'un et de l'autre, notamment dans la production de sens.

Ensuite, plutôt que d'adopter une approche statique du co(n)texte qui voit dans les éléments co(n)textuels des *données* intervenant dans la production de sens, nous préférons une approche dynamique qui conçoit cotexte et contexte comme des *construits* de la production de sens qui participent en retour à ladite production.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que la notion de co(n)texte est un artefact méthodologique et qu'elle ne renvoie pas à une réalité linguistique. Ainsi, il n'existe pas un élément et son co(n)texte : chaque élément fonctionne plutôt comme le co(n)texte d'un autre. De fait, comme le souligne Bres, chaque élément interagit avec les autres éléments du co(n)texte :

[...] chaque morphème arrive sur le marché de l'énoncé avec son instruction (ce qu'il offre et ce qu'il demande) et [...] il est un élément du cotexte des autres morphèmes avec lesquels il interagit pour produire le sens de l'énoncé : il n'y a donc pas action du cotexte sur tel ou tel morphème, mais *interaction* des différents morphèmes entre eux. [Bres 2005b, p. 83]

Par conséquent, quand nous parlons d'interaction co(n)textuelle, nous ne référons pas à une action univoque du co(n)texte sur un élément particulier - en procédant ainsi on fige artificiellement les autres éléments en présence -, mais à des actions mutuelles qui opèrent entre chacun des éléments du texte et de la situation.

b. Nous avons vu que chaque élément du co(n)texte donne des instructions qui interagissent ensemble dans l'instance de l'à-dire pour produire le sens final de l'énoncé dans l'instance du dit. Il est maintenant temps de préciser quelles sont ces interactions contextuelles. Nous nous fondons à ce niveau sur les propositions de Bres (notamment [Bres 2004], [Bres 2005b, p. 61-62 ; 83-84] et [Bres 2008]) que nous reprenons en les complétant. Dans ce cadre, les interactions entre une forme et son co(n)texte peuvent être analysées en termes d'*offre* et de *demande* :

- Chaque forme *offre* une ou plusieurs instruction(s) qui constitue(nt) sa valeur en langue. L'offre de l'imparfait correspond donc aux instructions : [+passé], [-perfectif], [-parfait] et [-ascendant].
- Chaque forme *demande* également que certaines conditions soient remplies par le co(n)texte. L'imparfait demande de pouvoir ancrer temporellement et aspectuellement un procès dans le temps.

L'offre et la demande d'une forme vont interagir, dans l'instance de l'à-dire, avec les offres et les demandes des autres éléments du co(n)texte. Bres distingue trois types d'interactions possibles :

1. L'interaction est *concordante* : les offres et les demandes coïncident. Pour l'imparfait, cela signifie que son offre (les instructions [+passé], [-perfectif], [-parfait] et [-ascendant]) répond positivement à la demande du co(n)texte et que, réciproquement, le co(n)texte ne contrevient pas à la saisie passée et imperfective du procès par l'imparfait. À ce niveau, on peut remarquer deux types de contextes

concordants. On trouve d'abord des contextes qui demandent une inscription dans le passé et une représentation imperfective et non parfaite du procès :

- (29) Je suis quelqu'un de très possessif, je ne supporte pas les séparations, alors comme je n'*avais* plus de nouvelles de Thierry DEPUIS DES JOURS, que je ne mangeais plus, ne dormais plus, j'ai sonné chez lui. (*Marie-Claire*, octobre 2006, B.6 page 730)

Ainsi, dans cet exemple, le cotexte demande de situer le procès *ne plus avoir de nouvelles* dans le passé, mais réclame également, avec l'emploi de DEPUIS+DURÉE, une saisie cursive du procès : l'offre de l'imparfait répond donc aux besoins temporels et aspectuels du co(n)texte.

Dans d'autres cas, le co(n)texte ne fait aucune demande particulière concernant la représentation perfective ou imperfective du procès et n'exige que la localisation dans l'époque passée. Soit :

- (30) Je dormis mal la nuit suivante, j'*étais* agité, nerveux. (Maupassant, *La main d'écorché*)

Le cotexte gauche demande ici, avec l'emploi d'un passé simple, que le procès *être agité, nerveux* soit localisé dans le passé. Aspectuellement, le procès doit être représenté dans sa tension (instruction [-parfait]), mais le co(n)texte ne précise pas si celui-ci doit être ou non envisagé dans son cours. Le personnage pouvait être agité et nerveux pendant une période qui recouvre temporellement le moment de référence, c'est-à-dire *la nuit suivante* (représentation imperfective) ; mais sa nervosité a pu aussi très bien se limiter au moment de référence, c'est-à-dire à la durée de cette nuit : le procès peut donc aussi être saisi perfectivement. L'emploi possible d'un passé simple à la place de l'imparfait confirme cette analyse :

- (30') Je dormis mal la nuit suivante, je *fus* agité, nerveux.

On a donc dans ce cas un co(n)texte qui n'a aucune exigence particulière concernant la représentation (im)perfective du procès, seule une inscription dans l'époque passée est demandée.

2. L'interaction est *tendanciellement discordante* : les offres et les demandes ne s'accordent que partiellement. Précisons que, dans cette configuration, il ne s'agit pas de conflit direct, mais de correspondances approximatives entre une forme donnée et son co(n)texte : ladite forme n'est pas incompatible avec son contexte, mais elle ne répond pas à toutes les attentes. Notons que la forme employée apparaît alors, dans ce cas, en lieu et place de la forme orthonymiquement attendue qu'elle ne remplace qu'imparfaitement.

Pour l'imparfait, on peut observer trois formes d'interaction tendanciellement discordante. L'imparfait peut d'abord ne pas répondre à une demande co(n)textuelle en faveur d'une représentation bornée du procès. Il s'agit du tour narratif où l'imparfait prend le plus souvent la place d'un passé simple :

- (31) La plus grosse occasion *intervenait* (/intervint) à la 39e minute, quand Stiel, le gardien helvète, *sauvait* (/sauva) du bout des doigts une tête de Simunic avant de voir Olic trouver la transversale. (*Midi Libre*, 14 juin 2004, B.4.1 page 683)

Dans cet exemple narratif, le cotexte demande ainsi de saisir les procès téléiques *intervenir* et *sauver* jusqu'à leur borne finale. Aspectuellement, l'imparfait ne satisfait que partiellement cette exigence en ne représentant qu'une partie de ces procès et en faisant ainsi l'ellipse de leur achèvement. Cependant il n'interdit pas que les procès se soient bien déroulés jusqu'à leur terme : l'imparfait reste donc possible.

L'imparfait peut ensuite ne pas satisfaire une demande d'extension, c'est-à-dire de représentation du procès comme accompli. L'imparfait occupe alors la place d'un plus-que-parfait :

- (32) le poids lourd du PS [Dominique Strauss-Kahn] s'est dit pour une légalisation du mariage gay / dans la foulée / François Hollande indiquait que les socialistes déposeront en ce sens une proposition de loi avant l'automne / Noël Mamère n'est donc plus seul / lui qui *annonçait* (/avait annoncé) sa décision de marier un couple d'homosexuels dans sa mairie de Bègles le 5 juin prochain (Journal télévisé, *France 3*, 11 mai 2004, B.1.3 page 597)

Dans cet exemple, le procès *annoncer* est mis en parallèle avec deux procès précédents *s'est dit* et *indiquait* par rapport auxquels il est antérieur : on devrait donc logiquement avoir une forme capable de marquer l'antériorité par rapport à ce passé composé et à cet imparfait, c'est-à-dire un plus-que-parfait (aspectuellement [-perfectif] et [+parfait]). L'imparfait, porteur de l'instruction [-parfait], ne répond donc pas à la demande d'extension du co(n)texte. Pourtant, l'imparfait reste possible car il répond positivement à la demande d'inscription dans le passé, et car l'antériorité de *annoncer* par rapport à *se dire* et à *indiquer* est par ailleurs explicitée dans le contexte : « Noël Mamère n'est donc plus seul ». L'imparfait autorise donc ici la lecture d'un accompli dans le passé (l'acte d'annoncer est achevé au moment passé où les procès *se dire* et *indiquer* ont lieu), même s'il ne peut lui-même l'exprimer.

Enfin, l'imparfait peut ne pas obéir à une demande de contrefactualité de la part du co(n)texte. Il s'agit des emplois de l'imparfait en corrélation contrefactuelle où celui-ci occupe la place d'un conditionnel passé normalement attendu :

- (33) [...] mon sang se glace, dit Magdeleine, quand je songe qu'une minute de plus et vous n'*étiez* plus (/auriez plus été) qu'un froid cadavre. (Karr, *Sous les tilleuls*)
- (34) Si je n'*étais* pas intervenu, ça *se finissait* (/se serait fini) au couteau. (*Le canard enchaîné*, 21 septembre 2005, B.3.2 page 644)

Dans ces deux exemples, l'élément frontal *une minute de plus* et l'hypothèse *si je n'étais pas intervenu* permettent d'envisager un dénouement différent que celui qui a eu lieu dans la réalité : cet élément demande donc une forme capable d'exprimer la contrefactualité des procès *n'être plus qu'un froid cadavre* et *se finir au couteau*, c'est-à-dire le fait qu'ils n'ont pas eu lieu dans le passé. Grâce à son instruction temporelle, l'imparfait répond positivement à l'inscription dans le passé, mais ne décrit pas lui-même le procès comme irréel (ce que fait par contre le conditionnel passé¹²). Pourtant, l'imparfait reste possible, car, du fait de sa valeur imperfective qui ne permet qu'une saisie incomplète du procès dans le temps, il n'inscrit que peu le procès dans la réalité, et autorise donc une lecture irréaliste, dans le cas où le co(n)texte impose cette lecture (ce qui est le cas dans les deux exemples cités).

3. L'interaction est frontalement *discordante* : les offres et les demandes sont contradictoires et donc incompatibles. Dans ce cas, pour sortir de l'impasse, la représentation donnée par un item lexical peut être déformée afin de devenir compatible avec le reste du co(n)texte. Nous avons ainsi vu, dans la section précédente, que la représentation des procès ponctuels subissait des déformations pour être employée avec l'imparfait (cf. aussi [Gosselin 1996, p. 200-201]). Lorsqu'aucune déformation n'est envisageable, les éléments du co(n)texte sont juste incompatibles linguistiquement et ne sont donc généralement pas actualisés dans un même énoncé. Il arrive toutefois que l'on rencontre des interactions

12. Voir section 5.1.3.

frontalement discordantes dans la langue littéraire (souvent poétique) où le langage des écrivains se joue souvent des incompatibilités linguistiques à des fins expressives. Soit :

- (35) 6 juin : l'idée qu'eurent les Amerloques de nommer ce jour le jour le plus long ne correspondit pas à la réalité vu que [...] pour les Français, alors, qui apprirent le coup tard dans la matinée et dont le cœur s'arrêta net, il n'y eut jamais jour plus court. « Ils ont débarqué ! » La nuit *tomba* (/ *tombait*) DÉJÀ, ce fut le 7 ... (Bourgeade, *La Rose rose*, cité par Bres [2008])

Dans cet énoncé, l'adverbe DÉJÀ demande une saisie en cours du procès *tomber*, pourtant celui-ci est représenté globalement par un passé simple : cette incompatibilité linguistique produit, dans ce texte littéraire, un effet stylistique extrêmement marqué qui serait senti comme inacceptable dans le langage courant.

Pour l'imparfait, les interactions impossibles concernent notamment son instruction temporelle passée. Soit :

- (36) DEMAIN, il **pleuvait*.

Le circonstant DEMAIN demande ici une inscription du procès *pleuvoir* dans le futur, ce qui contredit frontalement l'instruction [+passé] de l'imparfait. Au contraire, il semblerait que les autres instructions de l'imparfait ([-parfait], [-perfectif] et [-ascendant]) lui permettent de rester possible dans de nombreux contextes, même s'il ne répond pas exactement à la demande co(n)textuelle.

c. Les interactions co(n)textuelles qui opèrent au niveau de l'à-dire produisent, au niveau du dire, deux types d'effets résultatifs [Bres 2008] :

1. Lorsque l'interaction est concordante, l'effet produit est *typique*. La forme utilisée semble parfaitement à sa place dans le co(n)texte où elle est la forme orthonymiquement attendue : elle apparaît donc non marquée. L'imparfait produit un effet typique dans la plupart de ses usages :

— dans son emploi « descriptif » (qui est aussi son emploi prototypique) :

- (37) J'ai vécu mes premières années à Phoenix (Arizona) avec Jim, un père sensationnel. Il *s'occupait* de moi pendant que ma mère *travaillait* comme prof dans une réserve indienne. [...] *J'étais* sa fille unique et je *l'adorais*. Il *était* très beau, avec des cheveux noirs brillants et des yeux bleus ; il *était* très intelligent. Il avait appris le chinois à l'université et il *militait* contre la guerre au Vietnam. Il *se faisait* de l'argent en dealant de la marijuana et *multipliait* les petits boulots. (*Marie-Claire*, octobre 2006, B.6 page 732)

— en discours indirect ou indirect libre :

- (38) oui c'est une révolution ça fait cinq ans qu'on a plus vu euh Dorasso sous le maillot bleu c'était lors d'un match obscur pour les qualifications de l'Euro 2000 / c'était contre Andorre et c'est vrai qu'on a jamais compris pour quoi Dorasso n'*avait* pas les faveurs des sélectionneurs [...] que ce soit Roger Lemaire / jusqu'en 2002 puis Jacques Santini euh ensuite / et bien aucun des sélectionneurs ne voulait de lui on disait qu'il *avait* mauvais caractère / que *c'était* un joueur un p'tit peu incontrôlable (Compte rendu sportif, *Europe 1*, 27 août 2004, B.2.2 page 613)

- (39) Et, en s'attaquant à l'autre joue, dont il grattait le cuir comme avec une râpe, il tomba sur la ferme. Ah ! ces bourgeois d'aujourd'hui, *c'était* pis encore que les seigneurs d'autrefois : oui ils avaient tout gardé, dans le partage, et ils ne *faisaient* des lois que pour eux, ils ne *vivaient* que de la misère du pauvre monde ! Les autres l'écoutaient, gênés et heureux au fond de ce qu'il osait dire, la haine séculaire, indomptable, du paysan contre les possesseurs du sol. (*Zola*, *La terre*, A.1 page 510)

— dans son emploi hypocoristique :

- (40) il *avait* envie de faire un gros pipi mon chienchien (intonation montante)
oui oui on *allait* le sortir / allez viens mon Mickey viens [Bres 2003a, p. 123]

— dans son emploi d'atténuation :

- (41) merci d'être venu et puis François Valéry on *voulait* encore vous remercier
on a passé trois jours en votre compagnie / et c'est vrai qu'on a découvert
aussi un autre aspect de votre talent et de ce que avez fait dans votre
carrière (Talk-show télévisé, « Le fabuleux destin de ... », *France 3*, 14 mai
2004, C.1.2 page 771)

— dans son emploi forain :

- (42) - qu'est-ce qu'il vous *fallait*? (interaction de commerce dans une poissonne-
rie < [Barceló & Bres 2006, p. 58])

— dans les phrases hypothétiques en [*si*+imparfait, conditionnel] :

- (43) Si Sarko *forçait* son destin, le député Domergue pourrait bénéficier des
retombées. (*Midi Libre*, 25 juin 2004, B.4.2 page 690)

— dans son emploi optatif :

- (44) Ah si j'*étais* riche! (Maupassant, *Les bijoux*)

— dans son emploi de suggestion :

- (45) Et si nous *descendions* Odile? (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 543)

— dans une comparaison irréelle :

- (46) elle est ma partenaire depuis longtemps / c'est comme cela que je l'ai tou-
jours présentée / pour moi c'est comme si nous *étions* mariées mais sans le
papier officiel (Journal télévisé, *France 2*, 17 mai 2004, B.1.8 page 602)

2. Lorsque l'interaction est tendanciellement discordante, l'effet produit est *stylistique*. La dissonance entre les offres et les demandes donne l'impression que la forme employée s'écarte de sa valeur en langue (l'imparfait dans son tour narratif donne ainsi l'impression d'être devenu perfectif). De plus, cette forme semble occuper la place d'une autre forme orthonymiquement attendue et apparaît donc comme marquée. L'imparfait produit un effet de sens stylistique dans certains de ses usages :

— dans son emploi narratif :

- (47) [Coupe du monde de football] Une passe en retrait mal ajustée de Gerrard
fit de Thierry Henry un buteur potentiel avant que David James commette
l'irréparable et le penalty (2-1, 92e). Après avoir redonné l'espoir, Zizou
offrait à la France le droit de rêver. Il y a des signes qui ne trompent pas...
(*Midi Libre*, 14 juin 2004, B.4.1 page 684)

— en corrélation contrefactuelle :

- (48) Un pas de plus et cette voiture *m'écrasait*. (Duhamel, *Chronique des Pas-
quier*)

— éventuellement dans son emploi préliminaire¹³ :

13. Nous verrons que cette analyse peut être envisagée, mais sans certitude, pour l'emploi préliminaire de l'imparfait.

- (49) *Au jeu de l'école, A (quatre ans et demi) joue le rôle de l'élève et B, sa maman, celui de la maîtresse.*
A. tu me tu *m'emmenais* à la directrice
B. ah oui tu veux que je t'emmènes à la directrice?
A. oui
B. allez viens j'avais t'emmener à la directrice (Corpus préliminaire, D.7 page 903)

Dans la deuxième partie, nous détaillerons quels sont les éléments co(n)textuels qui concordent ou non avec l'offre et la demande de l'imparfait et qui donnent lieu aux effets de sens typiques et stylistiques observés dans chacun de ses emplois.

Nous pouvons maintenant mettre en œuvre le dispositif théorique mis en place dans une analyse des différents usages de l'imparfait fondée sur une étude de corpus. Ce sera l'objet de notre deuxième partie.

Deuxième partie

Mise en œuvre de l'approche

Cette deuxième grande partie sera l'occasion de mettre en application le dispositif théorique mis au point dans la partie précédente, d'une part pour valider notre conception théorique de l'imparfait, et d'autre part pour rendre compte de certains aspects du fonctionnement de l'imparfait en discours. Les aspects choisis pour cette application sont de deux ordres. Dans les deux premiers chapitres, nous nous intéresserons d'abord aux effets de sens associés à l'imparfait dans ses emplois. Il s'agit des effets de sens généralement décrits dans les grammaires et les manuels scolaires pour qualifier les différents usages de l'imparfait. Nous ne viserons pas l'exhaustivité, ce qui représenterait un travail trop considérable pour notre thèse étant données les nombreuses nuances qui lui sont attribuées¹⁴, mais nous choisirons quelques emplois, parmi les plus connus et les plus fréquents, que nous classerons en fonction de deux critères : selon que l'effet de sens produit est essentiellement temporel ou modal, et selon que l'emploi est monologique ou dialogique. Le but essentiel de ces deux chapitres sera de montrer que, sous l'apparente diversité des usages, l'imparfait cache en vérité un fonctionnement unique : l'imparfait offre toujours, quel que soit le contexte, la même représentation passée, imperfective, non parfaite et descendante du procès.

Ensuite, nous examinerons le rôle joué par l'imparfait dans la construction des relations discursives à caractère temporel. Nous travaillerons plus précisément sur l'interaction entre imparfait et relation temporelle pour dégager des affinités, des réticences, voire même des incompatibilités, dont nous rendrons compte en nous appuyant sur le signifié de l'imparfait que nous avons défini. L'objectif est de montrer que l'imparfait n'implique pas uniquement une stagnation du temps, mais qu'il est compatible avec d'autres relations temporelles, et que le degré de compatibilité tient à l'interaction plus ou moins concordante entre l'imparfait, la relation temporelle et les co(n)textes textuel et situationnel.

Ce travail d'analyse sera fondé sur l'observation d'un corpus que nous avons voulu hétéroclite. Nous avons ainsi relevé 4403 occurrences d'imparfaits provenant de textes littéraires, journalistiques et interactionnels¹⁵, oraux et écrits. Nous présentons plus en détail dans le tableau 4.1 la composition de ce corpus. L'intégralité des textes du corpus sont présentés en annexe.

Ce corpus nous permettra d'appuyer notre analyse - essentiellement qualitative - à partir d'exemples authentiques et pointer en supplément quelques tendances quantitatives (les pourcentages seront donnés à la décimale près). Certains usages de l'imparfait relativement rares¹⁶ nécessiteront en outre une recherche ciblée d'occurrences et donc un corpus spécifique.

14. Labeau compte par exemple dix-neuf usages différents de l'imparfait recensés dans cinq grammaires [Labeau 2002].

15. Nous incluons dans cette dernière catégorie divers types d'interactions, mais qui ne relèvent pas du discours journalistique au sens strict, c'est-à-dire qui ne s'intègrent pas dans un ensemble associable au genre du journal.

16. C'est le cas des imparfaits contrefactuel, d'atténuation, forain, en phrase hypothétique [*si*+imparfait, conditionnel] et préludique qui ne comptent que quelques occurrences - voire aucune occurrence - dans le corpus général.

Tableau 4.1: Composition du corpus

<i>Textes</i>	<i>Oraux</i>	<i>Écrits</i>
Littéraires <i>1565 occurrences</i>	-	Zola, <i>La terre</i> <i>797 occurrences</i> Modiano, <i>Une jeunesse</i> <i>768 occurrences</i>
Journalistiques <i>1501 occurrences</i>	Journaux télévisés <i>268 occurrences</i> Journaux radiophoniques <i>160 occurrences</i>	Presse écrite nationale <i>280 occurrences</i> Presse écrite régionale <i>160 occurrences</i> Presse sportive <i>169 occurrences</i> Presse féminine <i>464 occurrences</i>
Interactionnels <i>1337 occurrences</i>	Talk-shows télévisés <i>245 occurrences</i> Talk-shows radiophoniques <i>258 occurrences</i> Conversations orales <i>139 occurrences</i> entretiens sociolinguistiques <i>350 occurrences</i>	Forums de discussion <i>345 occurrences</i>

Chapitre 5

Les emplois temporels

Traditionnellement, on classe les emplois de l'imparfait en deux types¹ : les emplois temporels et les emplois modaux. Telle qu'elle est présentée dans les grammaires, cette distinction repose sur l'idée, fautive selon nous, que l'imparfait est une forme polysémique qui peut, tantôt signifier la localisation dans le passé (cf. les emplois descriptif, narratif, itératif etc.), tantôt signifier une modalité, qui peut être épistémique² (cf. les emplois hypothétique, optatif, contrefactuel), ou illocutoire³ (cf. les emplois d'atténuation, forain). Nous pensons au contraire que le sémantisme de l'imparfait reste un dans tous ses emplois, et qu'il est composé des mêmes instructions [+passé], [-parfait], [-perfectif] et [-ascendant]. Si nous reprenons malgré tout la distinction entre emploi temporel et emploi modal, c'est afin de servir trois buts précis :

- montrer que l'imparfait a le même sens dans ses emplois « modaux » que dans ses emplois « temporels », autrement dit l'imparfait ne prend jamais un sens modal, il reste bel et bien temporel (au sens large) en toutes circonstances ;
- décrire les interactions co(n)textuelles qui sont responsables des effets de sens temporels et modaux qu'on attribue généralement et de façon exclusive à l'imparfait et dégager des caractéristiques propres aux deux types d'emplois à l'origine de ces effets respectifs ;
- expliquer comment un marqueur du temps, de l'aspect, et de la fluence comme l'imparfait peut aussi contribuer à signifier de la modalité.

Pour nous, le découpage entre emplois temporels et emplois modaux reste néanmoins pertinent. Mais au lieu de le fonder sur une polysémie de l'imparfait, nous le postulons à partir de la dimension illocutoire de l'énoncé à l'imparfait :

1. dans ses emplois *temporels*, la visée illocutoire de l'énoncé est essentiellement l'assertion⁴ d'un événement passé, que ce soit un procès proprement dit (emploi monologique) ou que ce soit une énonciation (emploi dialogique) ;
2. dans ses emplois *modaux*, la visée illocutoire de l'énoncé est essentiellement modale dans le sens où elle n'a pas pour but l'assertion d'un événement passé, mais dessert d'autres objectifs qui font ressortir plus fortement la subjectivité de l'énonciateur-locuteur⁵ : hypothèse, improbabilité, souhait, suggestion, atténuation, prévenance etc..

Nous nous intéresserons dans ce premier chapitre aux emplois où l'on retrouve sans difficulté la valeur de base temporelle de l'imparfait. Nous verrons dans un premier lieu

1. Voir par exemple [Wagner & Pinchon 1962], [Riegel, Pellat & Rioul 2005].

2. Nous entendons par modalité épistémique, toute modalité exprimant l'engagement de l'énonciateur par rapport à la vérité de l'énoncé.

3. Nous entendons par modalité illocutoire, toute modalité servant à indiquer dans un acte illocutoire l'implication de l'énonciateur.

4. Nous entendons *assertion* dans le sens scharlien du terme, comme la prise en charge de la vérité d'une situation.

5. Cela ne signifie pas que les emplois temporels n'ont pas de dimension modale. Au contraire, nous pensons comme Gosselin [2005, 2007] que tout énoncé est empreint de modalité, l'absence de marqueurs modaux représentant aussi en soi une forme de modalité. Si nous employons ici le qualificatif « modal » pour certains emplois de l'imparfait, c'est pour l'opposer aux emplois temporels de l'imparfait où ce temps ne contribue pas à signifier la modalité.

les emplois monologiques où le but premier de l'imparfait est la description d'un procès passé, nous verrons ensuite ses emplois dialogiques où il est question de rapporter une énonciation antérieure.

5.1 Les emplois monologiques : les imparfaits descriptif, narratif et contrefactuel

Nous proposons de distinguer trois types d'emplois monologiques de l'imparfait : l'emploi descriptif, l'emploi narratif et l'emploi contrefactuel. Les deux premiers emplois ont en commun le fait que le co(n)texte demande généralement de représenter le procès dans l'époque passée et dans sa tension, ce à quoi l'imparfait répond positivement avec ses instructions [+passé] et [-parfait]⁶. La différence entre les deux tours se situe au niveau de la représentation des bornes du procès : dans le cas de l'imparfait descriptif, le contexte est demandeur d'une saisie du procès dans son cours et en descendance (ce qu'offrent les instructions [-perfectif] et [-ascendance] de l'imparfait), alors que l'emploi narratif exige la prise en compte de la ou des borne(s) du procès (ce que l'imparfait ne peut faire)⁷. Ainsi, l'emploi descriptif correspond à une interaction concordante de l'imparfait avec un contexte favorable à une saisie imperfective (et descendante) du procès, tandis que le tour narratif se caractérise par l'interaction discordante de l'imperfectivité de l'imparfait avec un contexte monologique demandeur de perfectivité.

Nous développerons surtout ici le premier usage qui, en tant que tel, n'est guère étudié : en général, l'analyse linguistique s'intéresse plutôt aux effets de sens auxquels il peut être associé : effet d'arrière-plan, duratif, itératif, subjectif, onirique etc.. L'emploi narratif, au contraire, a déjà fait l'objet de nombreuses études⁸, c'est pourquoi nous ne l'évoquerons ici que très rapidement.

Le troisième tour, l'emploi contrefactuel, se distingue des deux autres emplois par le fait que le co(n)texte demande de voir le procès comme n'ayant pas eu lieu dans le passé (sens contrefactuel), ce à quoi l'imparfait répond négativement avec son instruction factuelle [+passé]. L'imparfait contrefactuel est donc, comme son homologue narratif, un emploi discordant, stylistique, de l'imparfait, à la différence près que la discordance ne concerne pas l'instruction [-perfectif], mais la factualité de l'instruction [+passé]. Malgré l'effet de sens contrefactuel, qui provient exclusivement du co(n)texte nous le verrons, l'imparfait demeure bien ici dans un emploi temporel : la visée première reste l'assertion d'un procès passé, même si ce passé est rendu contrefactuel par le co(n)texte. Ainsi, l'emploi contrefactuel correspond à une interaction tendanciellement discordante de la factualité passée de l'imparfait avec un contexte monologique demandeur de contrefactualité.

5.1.1 L'emploi descriptif

Dans son emploi descriptif, emploi où l'on trouve de loin le plus grand nombre d'occurrences (environ 80,0% des occurrences), l'imparfait semble égal à lui-même, les interactions co(n)textuelles, moins complexes que dans d'autres emplois, permettent de retrouver facilement la valeur de base de ce temps. Malgré cette relative « simplicité », il n'existe pas à l'heure actuelle de définition linguistique satisfaisante de l'emploi descriptif de l'imparfait. Le but premier de cette section sera donc de préciser ce qu'on entend par « imparfait descriptif », quelles sont les spécificités de cet

6. Cependant, il se peut que le contexte demande la représentation de l'état résultant du procès et soit donc plutôt favorable à une forme parfaite comme le plus-que-parfait. L'imparfait, qu'il soit descriptif ou narratif, est alors en discordance avec le co(n)texte. Nous traiterons de ces cas dans le chapitre 8 dans la section traitant de la relation temporelle de régression.

7. Cf. [Bres 1998b], [Bres 1999d], [Bres 2000b], [Bres 2000a], [Bres 2005b], [Bres 2005c].

8. Cf. entre autres [Tasmowski-De Ryck 1985], [Bres 1998b], [Bres 1999d], [Bres 2000b], [Bres 2000a], [Bres 2005b], [Bres 2005c], [Berthonneau & Kleiber 1999], [Berthonneau & Kleiber 2000], [Gosselin 1999b], [Gosselin 2005], [Kuszmider 1999], [Desclés 2000], [Caudal & Veters 2003], [Veters & Mulder 2003] [Labeau 2005].

emploi par rapport aux autres emplois de l'imparfait. Ce faisant, nous nous intéresserons également à un certain nombre d'effets de sens souvent constatés dans cet emploi : l'effet d'arrière-plan, l'effet itératif, l'effet subjectif, mais aussi un effet peu étudié : l'effet phatique.

Avant de rentrer dans le détail de l'analyse de l'emploi descriptif, faisons un rapide état de la question dans la littérature.

5.1.1.1 État de l'art

On trouve dans les grammaires un certain consensus sur ce qui caractérise l'imparfait descriptif. Un premier critère souvent donné est l'idée, développée entre autres par Weinrich [1973], que l'imparfait dépeint dans cet emploi l'*arrière-plan* de faits relatés dans un récit. Les énoncés à l'imparfait forment « le décor », « la toile de fond », « le cadre » des événements constituant la trame narrative⁹. En d'autres termes, les procès à l'imparfait apparaissent secondaires par rapports aux procès de la trame narrative qui font progresser le récit. L'imparfait s'oppose alors au passé simple qui introduit quant à lui les faits au *premier plan* du récit sur lesquels portent toute l'attention du scripteur et du lecteur :

- (1) Nous *sortîmes* du bal, nous tenant par la main. Les fleurs de la chevelure de Sylvie *se penchaient* dans ses cheveux dénoués [...]. Je lui *offris* de l'accompagner chez elle. Il *faisait* grand jour, mais le temps *était* sombre (de Nerval, *Sylvie* < [Denis & Sancier-Château 1994, p. 270])

Ainsi, les procès à l'imparfait *se penchaient*, *faisait* et *était* servent d'arrière-plan à l'avancée du récit portée par les passés simples [*sortîmes* < *offris*].

Un second trait caractérise souvent l'imparfait descriptif dans les grammaires : le fait qu'il ne fasse pas progresser le temps¹⁰. En effet, dans cet emploi, l'imparfait dépeint souvent « [l]es circonstances stables » [Leeman-Bouix 2002, p. 151] qui entourent les événements de la narration. Du coup, contrairement au passé simple qui contribue à faire avancer le temps, l'imparfait semble le faire stagner :

- (2) *C'était* une longue bâtisse de bois immortel, environnée d'épineux pieds-citrons, de glycérias et d'orchidées. Dans son carrelage d'argile *se lobaient* sans fournaise les rayons du soleil. (Chamoiseau, *Texaco* < [Leeman-Bouix 2002, p. 151])

Enfin, un dernier point est parfois mis en avant : l'imparfait serait souvent lié à une idée de durée¹¹. En effet les procès auxquels l'imparfait s'applique s'étendent généralement dans le temps et occupent une période indéfinie :

- (3) Il *était* blond, il *était* beau / Il *sentait* bond le sable chaud (Piaf, *Mon légionnaire* < [Leeman-Bouix 2002, p. 152])

Ces trois caractéristiques (arrière-plan, simultanéité, durée) sont en réalité des effets de sens qui ne sont nullement obligatoires dans l'emploi descriptif de l'imparfait. Prenons d'abord :

- (4) Invité : il est arrivé un jour je tournais à la Rochelle / tu avais lu le scénario / il avait lu le scénario sans que je le sache / et il est arrivé avec pratiquement une bande complètement faite
Animatrice : et ça ça vous a étonné de sa part ?
Invité : ah j'étais j'*étais* complètement subjugué parce que ça *correspondait* exactement à ce que je *souhaitais* ce que je *voulais* (Talk-show télévisé, « Le fabuleux destin de ... », *France 3*, 14 mai 2004, C.1.2 page 771)

9. Cf. [Wagner & Pinchon 1962, p. 363], [Denis & Sancier-Château 1994, p. 270], [Leeman-Bouix 2002, p. 151], [Riegel *et al.* 2005, p. 307].

10. Cf. [Brunot 1926, p. 478] ou [Leeman-Bouix 2002, p. 151].

11. Cf. [Leeman-Bouix 2002, p. 152] [Wilmet 2003, p. 419].

Cet exemple montre, selon nous, que l'imparfait n'a pas besoin d'être à l'arrière-plan d'un récit pour être qualifié de descriptif. En effet, pour répondre à la question de l'animatrice de télévision, la star invitée décrit une série d'états en employant l'imparfait : *étais, correspondait, souhaitais, voulais*. Ces énoncés sont bien au « premier plan » dans la mesure où toute l'attention des interlocuteurs est concentrée sur eux : ils ne servent pas de toile de fond aux procès de la narration au passé composé [*est arrivé < a étonné*], mais répondent à la question formulée. Un procès à l'imparfait peut donc être descriptif et être au premier plan (dans le sens traditionnel)¹². Cet exemple montre également que la distinction premier plan / arrière-plan ne convient pas à tous les types de textes (ici nous avons affaire à de l'oral conversationnel), et ne paraît opératoire que pour la textualité narrative : les procès au premier plan renvoient aux événements narrés dans le récit, tandis que les procès à l'arrière-plan sont ceux qui décrivent les circonstances dans lesquelles ces événements se produisent.

Par ailleurs, Molendijk montre que les notions d'arrière-plan et de premier plan sont vagues et peu maniables et qu'elles ne sont pas adéquates pour décrire la différence entre le passé simple et l'imparfait [Molendijk 1990, p. 6-11]. Molendijk avance trois principaux arguments :

1. D'abord, il note que dans un texte comme (5), les deux plans ne sont pas toujours évidents à distinguer :

(5) John Williams ACHETER la maison en 1970 (P1) et l'OCCUPER jusqu'à une nuit de décembre 1981 (P2). Cette nuit, terrifié, il SE RÉVEILLER tout à coup (P3). Il SURSAUTER dans son lit (P4), ÉCOUTER (P5). Dehors, le vent HURLER autour de la vieille maison. [Molendijk 1990, p. 7]

Pour Molendijk, il semble assez clair que les énoncés P3 à P5 appartiennent au premier plan et l'énoncé P6 à l'arrière-plan : les premiers se mettent donc au passé simple et le second à l'imparfait. Par contre, pour les énoncés P1 et P2, Molendijk estime que rien n'est sûr. On peut considérer les faits qui y sont rapportés comme moins importants : ils appartiendraient donc au second plan. Mais, en les comparant au fait décrit dans P6 par rapport auquel ils paraissent plus narratifs (ils marquent une progression temporelle), on peut soutenir qu'ils relèvent du premier plan. Les notions de premier plan et d'arrière-plan apparaissent donc ici trop floues pour s'appliquer efficacement à tous les textes.

2. Molendijk constate ensuite que les critères linguistiques qui sont généralement proposés pour distinguer premier plan et arrière-plan (sujet singulier *versus* sujet pluriel, sujet nominal *versus* sujet pronominal, proposition principale *versus* proposition subordonnée, sujet humain *versus* sujet non humain, faits dynamiques *versus* faits statiques etc.) sont loin d'être absolus. Nous ne prendrons qu'un exemple :

(6) Buteau avait eu son geste instinctif, se baissant, prenant une poignée de terre, qu'il *approchait* de son visage, comme pour la goûter. Puis, d'un froncement béat du nez, il sembla la déclarer la meilleure de toute. (Zola, *La terre*, A.1 page 492)

Ici on a d'abord une proposition relative narrative (« qu'il approchait de son visage ») qui introduit un nouveau fait dans la succession des événements et qui relève donc du premier plan. Ensuite, les deux pronoms personnels sujets *il* apparaissent au premier plan et non à l'arrière-plan. Enfin, le procès statique *sembla* montre qu'un procès non dynamique peut aussi appartenir au premier plan.

3. Enfin, Molendijk présente deux exemples où l'imparfait apparaît au premier plan et le passé simple à l'arrière-plan :

12. Nous proposons ultérieurement une autre conception de l'opposition premier plan / second plan, selon laquelle ces imparfaits sont bien des imparfaits d'arrière-plan.

- (7) J'aperçus une lueur multicolore qui, brusquement, *traversait* le ciel gris. [Molendijk 1990, p. 12]
- (8) La guerre de cent ans - qui *dura* d'ailleurs 116 ans - fut surtout amenée par la rivalité entre Philippe VI et Edouard III. [Molendijk 1990, p. 11]

Molendijk commente que le procès à l'imparfait *traversait* qui apparaît dans une relative narrative est en premier plan et que le passé simple *dura* implique une forte mise en arrière-plan.

En conséquence, les notions de premier plan et d'arrière-plan semblent insuffisamment précises et opératoires. Caractériser l'emploi descriptif de l'imparfait par son appartenance à un arrière-plan ne paraît donc pas satisfaisant.

Ensuite, les imparfaits descriptifs ne donnent pas toujours lieu à une relation de simultanéité. En effet, le procès à l'imparfait peut également impliquer une régression temporelle :

- (9) Là se trouvaient réunis tous les épicuriens, qui, naguère, à Vaux, *faisaient* les honneurs de la maison, de l'esprit et de l'argent de M. Fouquet. (Alexandre Dumas, *Le vicomte de Bragelonne*)

ou une explication fondée sur une antériorité :

- (10) [Après la mort de Yasser Arafat] cette discrétion américaine aux funérailles n'est pas une surprise / cela *faisait* deux ans que Georges Bush avait coupé tout contact avec Arafat (Journal radiophonique, *RTL*, 11 novembre 2004, B.2.5 page 616)

On peut également trouver des imparfaits descriptifs avec une progression temporelle :

- (11) J'essaie de soigner la différence de mentalité qu'il y a entre les deux familles, mais je n'y arrive pas!
C'est pour ça que ça n'arrête jamais. Une fois ça va et ensuite, c'est rebelote.
J'ai fait aller une fois tout seul mon ami et notre fils, chez elle [la belle mère].
Conclusion, je me *demandais* ce qui se passait ou ce qui se disait.
Quelle imbécile je suis. (Forum de discussion, « elle m'a pris le bébé des bras », *www.doctissimo.fr*, C.5.2 page 880)

Ainsi, dans ce dernier exemple, le procès à l'imparfait *demandais* succède au passé composé *ai fait aller* selon la relation [*ait fait aller* < *demandais*]. La relation de simultanéité n'apparaît donc pas comme un ingrédient nécessaire du tour descriptif.

Enfin, les imparfaits descriptifs ne concernent pas forcément des procès qui ont une certaine durée :

- (12) *Les personnages sont chez le notaire pour partager les biens fonciers des parents entre leurs trois enfants. La discussion porte maintenant sur la pension à verser aux parents. Le père n'est pas d'accord avec la proposition qui lui est faite.*
J'aimerais mieux pourrir déjà dans la terre ... alors il n'y a pas moyen que vous soyez gentils, vous ne voulez donner que cinq cent cinquante ?
Il *consentait*, lorsque sa femme, de nouveau, le tira par la blouse, en lui soufflant :
- non, non ! (Zola, *La terre*, A.1 page 483)

Dans cet emploi descriptif, l'imparfait s'applique à un procès ponctuel *consentir* qui est interrompu dans son cours : la durée de ce dernier est donc très brève. Ainsi, les procès à l'imparfait ne sont pas nécessairement duratifs dans le tour descriptif.

En conclusion, l'emploi descriptif de l'imparfait ne se laisse pas définir par les traits qui le caractérisent habituellement dans les grammaires, à savoir la description d'un arrière-plan, la relation de simultanéité ou la durativité du procès. Nous proposons, au lieu de cela, une définition linguistique de l'emploi descriptif, mais qui ne s'appuie sur aucun marqueur particulier : cet emploi se caractérise par une demande co(n)textuelle d'imperfectivité et de descendance.

5.1.1.2 Construction du tour descriptif

L'emploi descriptif repose sur un besoin émanant du co(n)texte d'une représentation cursive et descendante du procès. Cette demande co(n)textuelle en faveur d'une forme imperfective tensive peut prendre différentes formes qui occasionnent divers effets de sens. Nous traiterons en premier lieu les éléments qui exigent une saisie imperfective, non parfaite et descendante, puis ceux qui favorisent ce type de saisie sans pour autant l'imposer.

Les ingrédients imposant l'imparfait Nous avons relevé dans notre corpus un certain nombre d'éléments co(n)textuels imposant, dans l'époque passée, la saisie du temps interne du procès par un imparfait.

Depuis + durée ou l'expression d'un durée accomplie Le circonstant temporel DEPUIS + DURÉE qui signifie la durée accomplie d'un procès¹³, se révèle être un premier élément demandeur d'une forme comme l'imparfait. Nous en avons rencontré 26 occurrences ce qui représente près de 0,7% des imparfaits.

DEPUIS + DURÉE implique une demande forte pour une forme descendante. En effet, constater rétrospectivement, à partir d'un moment du temps, qu'un procès s'est en partie déroulé suppose, dans le cadre d'une métaphore spatiale du temps, un regard descendant sur ce qui s'est accompli. Cette posture orientée vers le passé du point d'observation est satisfaite par une forme descendante comme l'imparfait, mais est totalement incompatible avec une vision ascendante du procès orientée vers le futur (comme celle qu'offre le passé simple)¹⁴. Par ailleurs, l'implication qu'une partie du procès s'est écoulée sans précision concernant l'achèvement du procès invite à se représenter le procès dans son cours, ce qui constitue une demande d'imperfectivité. L'imparfait est donc la forme orthonymiquement attendue avec DEPUIS + DURÉE. Soit les exemples suivants trouvés dans notre corpus :

- (13) les forces spéciales russes sont intervenues alors qu'un commando *retenait* DEPUIS DEUX JOURS plusieurs personnes en otage / dont de nombreux enfants (Journal radio-phonique, *France info*, 1er août 2004, B.2.1 page 611)
- (14) [...] DEPUIS UN INSTANT, Jacqueline *se tenait* de nouveau sur la porte; et, avec un roucoulement de gorge qui lui était familier, elle lança gaîment : [...] (Zola, *La terre*, A.1 page 469)
- (15) [...] ses amis et sa famille avaient unanimement rendu hommage à la victime : travailleur, bon père de famille et bon fils, il avait le cœur sur la main et souriait toujours. Un homme heureux en dépit des difficultés financières. Mais le bonheur *semblait* DEPUIS QUELQUE TEMPS l'avoir quitté. (*Le midi libre*, 25 juin 2004, B.4.2 page 691)

13. Plus précisément, DEPUIS + DURÉE indique le commencement d'un procès calculé « rétroactivement » à partir d'un moment de référence séparé de ce moment initial par la durée dénotée [Franckel 1989, p. 189].

14. Notons que cette vision descendante n'est plus requise lorsque DEPUIS introduit un repère temporel, sous la forme d'un syntagme nominal (DEPUIS + REPÈRE TEMPOREL) ou d'un procès (DEPUIS QUE + PROCÈS). En effet, dans ce cas, DEPUIS sert à renvoyer à un intervalle de temps délimité à gauche par le repère qu'il introduit marquant le début du procès, et à droite par le référent. DEPUIS n'implique donc ici aucune fluence particulière, l'intervalle de temps signifié pouvant être conçu de façon ascendante (du repère temporel au moment de référence) ou de façon descendante (du moment de référence au repère temporel). C'est pourquoi, dans ce cas de figure, le passé simple ascendant est possible avec DEPUIS :

Ex. DEPUIS CE MOMENT, la raison de Sténio ne *fut* jamais bien saine et ses manières *devinrent* si étranges, ses habitudes si fantasques, que la solitude se fit autour de lui. (Sand, *Lélia*)

alors qu'il est incompatible avec DEPUIS dans son emploi duratif :

Ex. les forces spéciales russes sont intervenues alors qu'un commando *retint** DEPUIS DEUX JOURS plusieurs personnes en otage / dont de nombreux enfants

- (16) À cette époque-là, je vivais avec ma femme, mais ça n'*allait* pas DEPUIS DÉJÀ UN CERTAIN TEMPS. (*Marie-Claire*, octobre 2006, B.6 page 742)

Dans tous ces énoncés, le circonstant temporel *depuis + durée* (DEPUIS DEUX JOURS, DEPUIS UN INSTANT, DEPUIS QUELQUE TEMPS et DEPUIS DÉJÀ UN CERTAIN TEMPS) suppose qu'on observe rétrospectivement la portion du procès qui est déjà accomplie et qu'une partie du procès reste à s'accomplir. L'imparfait qui est descendant et imperfectif répond donc positivement à la demande co(n)textuelle.

Les adverbess aspectuels déjà, encore et toujours Dans certains de leurs emplois, les adverbess aspectuels DÉJÀ, ENCORE et TOUJOURS impliquent une vision curssive du procès, ce qui sollicite une représentation imperfective et descendante du procès. Précisons en quoi ces adverbess requièrent ce type de saisie.

Les adverbess DÉJÀ et ENCORE ont fait l'objet d'un certain nombre d'études où ceux-ci sont souvent qualifiés d'adverbess *présuppositionnels*. Gosselin analyse ainsi le fonctionnement de ces deux adverbess :

Encore indique que le procès avait déjà eu lieu avant la vue qui en est donné (présupposition) et qu'il va vraisemblablement cesser ensuite (implication); *déjà* marque qu'il y a eu au moins un moment où le procès n'avait pas lieu, avant le début de la vue (présupposition), et qu'il va vraisemblablement avoir encore lieu après la vue (implication) [Gosselin 1996, p. 237]

Analyse qu'il illustre à l'aide du schéma 5.1 :

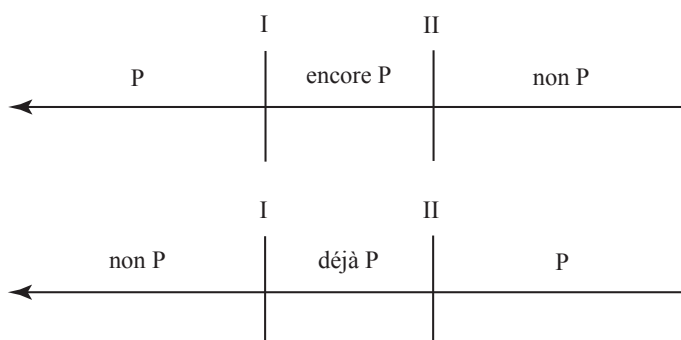


Figure 5.1: Analyse des adverbess présuppositionnels ENCORE et DÉJÀ [Gosselin 1996, p. 237].

Pour ces deux adverbess, le sens présuppositionnel de base donne lieu en discours à deux effets aspectuels possibles : un effet *duratif* selon lequel le procès est conçu comme déjà en partie accompli et un effet itératif où ENCORE est alors paraphrasable par *une fois de plus* ou *encore une fois* et DÉJÀ par *déjà une fois*^{15, 16}. C'est dans leur emploi duratif que DÉJÀ et ENCORE imposent une forme comme l'imparfait. En effet, dans ce type d'emploi, le procès est saisi en un point de son cours d'où l'on constate qu'il s'est au moins en partie déroulé. DÉJÀ et ENCORE appellent donc une saisie imperfective et descendante du procès, ce à quoi l'imparfait répond positivement. Nous avons ainsi trouvé quelques occurrences de DÉJÀ (14 occurrences soit environ 0,5% des usages descriptifs) et d'ENCORE (14 occurrences soit environ 0,4% des usages descriptifs) avec l'imparfait descriptif :

ENCORE

15. Cf. [Hoepelman & Rohrer 1980, p. 125-126, 128], [Franckel 1989, p. 215, 257], [Gosselin 1996, p. 237-238].

16. Nous ne discuterons pas ici des conditions contextuelles responsables de l'un ou de l'autre effet de sens et nous renvoyons à ce sujet à [Gosselin 1996, p. 238].

- (17) je me trouve dans l'ancien quartier général de Yasser Arafat à à Ramallah sur exactement sur la piste de décollage que Yasser Arafat utilisait pour son avion personnel lorsqu'il *pouvait* ENCORE se déplacer (Journal radiophonique, *RTL*, 11 novembre 2004, B.2.5 page 616)
- (18) Ces femmes ont besoin de retrouver des sensations propres à l'adolescence, l'âge où - souvent - elles ont pris leurs premières lignes, où elles *étaient* ENCORE célibataires et libres. (*Marie-Claire*, octobre 2006, B.6 page 748)
- (19) Il continuait à la tutoyer, la traitant en gamine, tellement elle *était* fine ENCORE pour ses quatorze ans. (Zola, *La terre*, A.1 page 463)

DÉJÀ

- (20) Ma mère *était* DÉJÀ à fond sur les produits bios, ce qui n'était pas courant à l'époque, limite baba! (*Marie Claire*, octobre 2006, B.6 page 750)
- (21) Six personnes ont été déférées devant le juge. Dont deux sont considérées comme des meneuses : deux mères célibataires, l'une de 26 ans, vivant avec trois enfants, l'autre âgée de 23 ans et ayant deux enfants à charge. Cette dernière *était* DÉJÀ dans le collimateur de la justice puisqu'elle purge actuellement une peine sous surveillance électronique. (*Le midi libre*, 25 juin 2004, B.4.2 page 693)
- (22) - Un jour, je me suis présenté ici... La première année où je vivais à Paris. L'Autriche n'*existait* DÉJÀ plus. Et pourtant, il y avait encore un consulat général d'Autriche. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 565)

L'adverbe TOUJOURS connaît quant à lui deux emplois [Franckel 1989, p. 288] : un emploi duratif où il s'apparente à *encore* et un emploi générique où il est glosable par *tout le temps*. Dans son premier emploi, TOUJOURS implique la continuité du procès constaté à un moment de référence, ce qui suppose que le procès est en partie accompli et en partie inaccompli. Cet adverbe demande donc également une représentation imperfective et descendante du procès. D'où la présence de 10 occurrences dans les emplois descriptifs de notre corpus (soit moins de 0,3%). En voici quelques exemples :

- (23) Ils s'étaient mis à marcher, ils suivaient le chemin étroit qui longeait le vallon, avant de s'enfoncer dans les terres. La dernière sonnerie de l'angélus venait de s'envoler, les corbeaux seuls *croassaient* TOUJOURS. (Zola, *La terre*, A.1 page 465)
- (24) [Au sujet du premier jumelage entre villes française et allemande] on *conservait* TOUJOURS cette cette idée / que l'Allemagne était l'ennemi traditionnel / et et et pour cause / puisqu'on venait de sortir d'un enfer (Journal télévisé, *TF1*, 18 mai 2004, B.1.9 page 604)
- (25) Je me sentais inadaptée, explique Satomi. À plus de 30 ans, j'*étais* TOUJOURS pucelle. (*Marie-Claire*, octobre 2006, B.6 page 766)

La périphrase progressive être en train de + infinitif La périphrase progressive *être en train de + infinitif* signifie qu'un processus dynamique est envisagé dans son cours. Elle présuppose ainsi une partie déjà accomplie et implique une partie non encore accomplie. La périphrase progressive exige donc une forme imperfective et descendante pour représenter le procès. Nous avons observé quelques rares occurrences (six pour être exacte) dans les emplois descriptifs de notre corpus :

- (26) j'*étais* à Toronto dans un aéroport / et j'*attendais* / et j'*étais* EN TRAIN DE LIRE un bouquin / et là j'*entends* une chanson (Talk-show télévisé, *le fabuleux destin de ...*, *France 3*, 13 mai 2004, C.1.1 page 769)
- (27) j'*étais* EN TRAIN DE REGARDER la télé, je ruminais et tout d'un coup, je me suis rué sur l'ordinateur pour vérifier les horaires des trains. (*Marie-Claire*, octobre 2006, B.6 page 728)

- (28) mais moi c'est l'aut'matin quand j'suis partie à Dijon j'me suis levée à 5 heures / elle elle [le chat de la locutrice] *était* EN TRAIN DE ROUPILLER j'étais là « oh la la ça m'démange j'ai envie de te faire chier là tu vois (rire) que tu te rendes compte de c'que ça fait » (Conversation orale, *Pause café 1*, février 2005, C.3.1 page 791)

Les périphrases aller + infinitif et venir de + infinitif a. L'observation de notre corpus a fait apparaître que la prospection (signifiée par ALLER + INFINITIF) dans le passé réclame nécessairement l'usage d'un imparfait, mais jamais l'usage d'un passé simple ou d'un passé composé. Ainsi, dans les textes de notre corpus, nous avons compté 28 occurrences de ALLER+ INFINITIF (0,8% environ des usages descriptifs) contre aucune occurrence au passé simple ou au passé composé. En voici quelques exemples :

- (29) [Compte rendu d'un match de rugby] Sans doute galvanisés par ce petit pécule qu'ils souhaitaient bonifier, les Héraultais *allaient* par contre MONTRER par la suite un tout autre visage.

La deuxième mi-temps *allait* ÊTRE totalement favorable à ces derniers qui *allaient* donc SE DÉTACHER sans problème en lâchant complètement les joueurs de Laruns, littéralement asphyxiés. (*Midi libre*, 14 juin 2004, B.4.1 page 679)

- (30) Mais voilà une institutrice quand j'suis au CM1 / qui est là qui / qui dit que que j'ai peut-être des capacités j'ai quelque chose peut-être / et elle fait venir ma mère *et caetera* elle fait des pieds et des mains pour que parce que j'*allais* l'AVOIR au CM1 au CM2 / pour qu'elle puisse me faire travailler plus que les autres pour que je puisse avoir un un niveau suffisant / et que j'*puisse* rentrer dans un collège euh privé catholique là où elle-même elle avait ses entrées (Talk-show radiophonique, « Quand j'étais petit », 15 septembre 2007, C.2.1 page 779)

Comment expliquer ce fait ? Pour Barceló & Bres [2006], la prospection dans le passé se forme à partir de l'imparfait car ce temps est « non incident », c'est-à-dire imperfectif : comme il ne « montr[e] pas la borne finale du procès, [il] permet d'ouvrir plus facilement une perspective sur l'avenir » [Barceló & Bres 2006, p. 179]. Autrement dit, la valeur aspectuelle de l'imparfait s'accorde avec l'implication modale liée à la prospection selon laquelle la réalisation effective appartient au champ du possible. Nous sommes d'accord avec cette idée, mais il ne faut pas oublier que l'imparfait porte sur la prospection (c'est-à-dire le verbe *aller* de la périphrase), et non sur le procès introduit par la périphrase prospective.

Nous reformulerons donc les choses de la manière suivante. L'emploi obligatoire de l'imparfait pour signifier la prospection dans le passé procède de ce qu'il est le seul temps du passé à avoir une « valeur aspectuelle modale » (cf. [Gosselin 2005]) compatible avec la « valeur aspectuelle modale » de la périphrase prospective. En effet, la périphrase prospective permet, grâce au verbe *aller*, de poser un moment de référence antérieur au procès à l'infinitif ; l'imparfait représente ensuite ce moment de référence comme étant inclus dans l'intervalle d'un autre procès, celui correspondant à la phase préparatoire du premier procès. L'imparfait et la périphrase progressive impliquent donc tous deux que le moment de référence, qui représente la coupure modale entre l'irrévocable et le possible, est antérieur au procès à l'infinitif. Du coup les deux formes s'accordent pour dire que le procès à l'infinitif appartient au champ du possible.

À l'inverse, les valeurs modales aspectuelles du passé simple et du passé composé contreviennent à la valeur modale aspectuelle de la périphrase prospective. En effet, dans le cas d'une prospection au passé simple, l'aspect perfectif de ce temps impliquerait que la phase préparatoire du procès (explicitée par le verbe *aller*) soit vue en accomplissement jusqu'à son terme : le procès à l'infinitif serait donc obligatoirement sur le point de s'engager, ce qui contredit l'idée (associée à la prospection) que le procès appartient encore au domaine du possible. D'où l'impossibilité d'avoir :

- (29') Sans doute galvanisés par ce petit pécule qu'ils souhaitaient bonifier, les Héraultais **allèrent* par contre MONTRER par la suite un tout autre visage.

De même, si on imagine une prospection au passé composé, ce temps supposerait que la phase préparatoire (le procès *aller*) soit déjà totalement accomplie : le procès à l'infinitif devrait donc être déjà en partie engagé, contrairement à l'implication liée à la prospection que le procès est encore possible. D'où l'emploi incorrect du passé composé :

- (29'') Sans doute galvanisés par ce petit pécule qu'ils souhaitaient bonifier, les Héraultais **sont allés* par contre MONTRER par la suite un tout autre visage.

Les correspondances entre valeurs modales aspectuelles expliquent donc pourquoi la prospection dans le passé est toujours signifiée par un imparfait, mais jamais par un passé simple ou un passé composé.

b. Comme pour la prospection, l'expression de la récence dans le passé à travers la périphrase *venir de + infinitif* semble exiger l'usage d'un imparfait : on compte ainsi 28 occurrences d'un passé récent à l'imparfait (environ 0,8% des imparfaits descriptifs) contre aucune au passé simple ou au passé composé. Soit les exemples :

- (31) Jean Rochefort a appelé à la maison parce qu'une de ses pouliches *venait* DE NAÎTRE. (*Marie-Claire*, octobre 2006, B.6 page 723)
- (32) j'ai un souvenir de vendange on était vingt dans une vigne comme ça alignés / à 2 heures t'sais il faisait chaud tu *venais* DE BOUFFER / et j'sais pas pourquoi on est parti dans ce délire / et ça a duré dix minutes mais dix minutes où t'avais tout le monde qui faisait des animaux (*Conversation orale, Pause café 1*, février 2005, C.3.1 page 791)

L'explication de ce fait ne peut être la même que pour la prospection : les trois formes exprimant le passé (imparfait, passé simple et passé composé) concordent avec la périphrase de la récence pour situer le procès avant la coupure modale, c'est-à-dire avant le moment de référence : ce n'est donc pas une question de compatibilité entre valeurs aspectuelles modales.

Nous proposons une explication systémique aux distributions observées. Dans le système verbal du français, la périphrase de la récence a pour concurrent direct l'aspect parfait des formes composées qui permet de signifier qu'un procès est accompli. Ces deux formes se distinguent essentiellement par le fait que la périphrase VENIR DE + INFINITIF présuppose que le procès vient juste de se produire, nuance que l'aspect parfait n'exprime pas. Notre hypothèse est que seul l'imparfait permet de signifier réellement la récence dans le passé, les autres formes (passé simple et passé composé) impliquant à l'inverse qu'un laps de temps s'est écoulé entre la fin du procès et le moment de référence (on n'est donc plus dans la récence).

Plus précisément, l'imparfait représente, grâce sa valeur imperfective, la phase qui résulte immédiatement du procès (explicitée par VENIR DE) dans son cours : le procès appartient donc encore au passé récent. Par contre, le passé simple, du fait de sa valeur perfective, dénote que la phase qui résulte immédiatement du procès s'accomplit jusqu'à son terme. On atteint donc déjà avec le passé simple la fin de la période pendant laquelle le procès peut être considéré comme récent : on s'éloigne donc de l'expression d'un passé récent. D'où l'emploi difficile du passé simple avec VENIR DE + INFINITIF :

- (31') Jean Rochefort a appelé à la maison parce qu'une de ses pouliches **vint* DE NAÎTRE.

De même, le passé composé signale que la phase où le procès est récent est achevée : on est donc plus dans la récence. D'où l'emploi impossible du passé composé :

(31'') Jean Rochefort a appelé à la maison parce qu'une de ses pouliches **est venue* DE NAÎTRE.

Dans ces deux cas, on préférera, à défaut d'exprimer un passé récent, une forme passée exprimant l'accompli comme le plus-que-parfait :

(31''') Jean Rochefort a appelé à la maison parce qu'une de ses pouliches *était née*.

La nécessité d'exprimer une récence (par opposition à l'aspect parfait qui signifie l'accompli) pourrait donc rendre compte de l'usage obligatoire de l'imparfait en français pour exprimer un passé récent.

Les relations temporelles de recouvrement et d'interruption Les relations temporelles de recouvrement et d'interruption se révèlent également être des éléments co(n)textuels demandeurs d'une représentation cursive du procès.

a. La relation temporelle de recouvrement¹⁷ requiert, nous allons le voir, une forme imperfective et descendante (ou une forme aspectuellement neutre) pour représenter le procès. La relation de recouvrement peut être définie comme la relation selon laquelle un procès englobe temporellement un autre procès qui surgit dans son cours. Cette relation est à rapprocher du schéma d'incidence de Pollack [1976]. Cet auteur réinterprète l'opposition aspectuelle entre l'imparfait imperfectif et le passé simple perfectif en termes de relation discursive d'incidence. Pollack écrit ainsi au sujet de l'exemple *Le général attaqua l'ennemi qui se retirait* :

l'imparfait et le passé simple sont en opposition dans la mesure où l'on présente une action en cours, en train de se dérouler (imparfait) et qu'alors une action « surgit », se manifeste totalement par son apparition, est considérée dans son intervention (« attaque contre l'ennemi »). J'appelle une telle phrase schéma d'incidence. [Pollack 1976, p. 293]

Le schéma d'incidence apparaît donc comme la réciproque de la relation de recouvrement : le procès à l'imparfait recouvre temporellement le procès au passé simple qui lui est incident.

La relation de recouvrement et sa réciproque l'incidence se révèlent être un facteur important de l'utilisation d'un imparfait en co(n)texte descriptif. En effet, dans notre corpus, presque 49,9% des procès à l'imparfait descriptif sont en relation de recouvrement avec un autre procès. L'explication est la suivante : si un procès voit le surgissement d'un autre événement en-deçà de son terme, cela signifie que le procès doit être saisi partiellement, comme en partie accompli, ce qui requiert une forme imperfective et descendante comme l'imparfait. Soit l'exemple :

(33) Ils *arrivaient* aux trois hectares de prés qu'il s'agissait de partager, quand la pluie RECOMMENÇA, d'une violence de déluge. (Zola, *La terre*, A.1 page 500)

Le procès *arrivaient* recouvre le procès RECOMMENÇA qui survient dans le déroulement de ce dernier selon la séquence¹⁸ : [*arrivaient* \supset RECOMMENÇA]. Le cotexte demande donc la saisie de l'acte d'arriver dans son cours par une forme imperfective et descendante. D'où l'emploi de l'imparfait. Remarquons que, dans cet exemple précis, le passé simple est tout à fait possible :

(33') Ils *arrivèrent* aux trois hectares de prés qu'il s'agissait de partager, quand la pluie RECOMMENÇA, d'une violence de déluge.

17. On trouve aussi dans la littérature le terme d'inclusion (cf. [Bres & Lauze 2007]), cependant ce vocable nous paraît ambigu dans la mesure où il ne précise pas si l'on parle de l'inclusion d'un procès (dans le sens de recouvrement) ou de l'inclusion *dans* un procès (dans le sens d'incidence).

18. $A \supset B$ signifie que A recouvre temporellement B (ou que B est incident à A), et $A \subset B$ signifie que A est incident à B (ou que B recouvre temporellement A).

Celui-ci impose néanmoins une relation de sécution entre *arrivèrent* et RECOMMENÇA : [*arrivèrent* < RECOMMENÇA]. Si l'on veut conserver la relation de recouvrement, l'imparfait est absolument obligatoire.

- (34) Ils tournèrent derrière l'église, filèrent le long de l'ancien presbytère ; puis, ils descendirent parmi les plants étroits, découpés en damier. Comme ils *traversaient* un terrain rocheux, couvert d'arbustes, une voix aiguë, montant d'un trou, CRIA :
- père, v'là la pluie, je sors mes oies ! C'était la Trouille, la fille à Jésus-Christ, une gamine de douze ans, maigre et nerveuse comme une branche de houx, aux cheveux blonds embroussaillés. (Zola, *La terre*, A.1 page 493)
[*traversaient* \supset CRIA]

Remarquons que, comme le prédit Pollack, le procès « incident »¹⁹ est dans de nombreux cas au passé simple (exemple (34)). Néanmoins, celui-ci peut également apparaître au passé composé :

- (35) Je SUIS ARRIVÉE au moment où le pays *commençait* à s'intéresser à l'Occident. (Marie-Claire, octobre 2006, B.6 page 735)
[SUIS ARRIVÉE \subset *commençait*]

Il peut même être à l'imparfait (narratif) :

- (36) après la fermeture de Sangatte / Charles Framezelle nous RECEVAIT d'ailleurs chez lui ALORS QU'il *hébergeait* des réfugiés (Journal télévisé, *France 2*, 19 août 2004, B.1.11 page 606)

En effet, le procès *hébergeait* voit ici la survenance en son cours d'un autre procès à l'imparfait *recevait*, qui est d'ailleurs pour cette raison narratif²⁰. Il s'agit donc ici aussi d'une relation d'incidence : [*recevait* \subset *hébergeait*], sollicitant une représentation imperfective et descendante de l'acte d'héberger. Le procès incident peut encore être au plus-que-parfait :

- (37) alors ça va être aussi Jean-Charles / l'occasion pour Dorasso de recroiser en équipe de France / d'anciens coéquipiers lyonnais
- voilà et par exemple un gardien de but avec lequel il AVAIT EU justement maille à partir lorsqu'il *était* à Lyon (Journal radiophonique, *Europe 1*, 27 août 2004, B.2.2 page 613)

Le procès au plus-que-parfait *avait eu* vient s'inscrire dans le déroulement du procès à l'imparfait *était* selon la séquence : [*avait eu* \subset *était*]. Ces exemples montrent que le schéma d'incidence de Pollack ne s'applique pas uniquement au passé simple, l'événement « incident » pouvant également être au passé composé, à l'imparfait ou au plus-que-parfait.

On peut enfin noter que, dans la très grande majorité des cas, les procès « incidents » sont téliques (cf. les exemples donnés ci-dessus), ce qui n'est guère étonnant. Cette tendance s'explique par le fait que les procès téliques possèdent des bornes intrinsèques qui les délimitent temporellement. En effet, pour être inclus dans un second procès, le procès incident doit nécessairement être circonscrit dans le temps, sinon celui-ci peut se prolonger et outrepasser les bornes du procès censé l'englober. Or c'est justement le cas des procès téliques, dont l'aspect borné permet d'être plus facilement inclus dans un autre procès, contrairement aux procès atéliques qui, sans indication de bornes extrinsèques, peuvent s'étendre à l'infini, au-delà des bornes du second procès.

Cependant, cela n'empêche pas certains procès atéliques d'être incidents au déroulement d'un autre procès, lorsque le co(n)texte leur impose un bornage plus restreint que celui du procès englobant. C'est le cas dans l'exemple suivant :

19. Dans le sens de Pollack, et non dans celui de Guillaume.

20. Voir section 5.1.2.1 les ingrédients du tour narratif.

- (38) Quand j'*étais* étudiante en droit à Assas, j'AI MILITÉ contre le Gud. (*Marie-Claire*, octobre 2006, B.6 page 751)

Le procès atélique *militer* est conçu, grâce au passé composé, comme accompli, il est donc bien délimité dans le temps. Au contraire, le procès *étais* à l'imparfait reste ouvert : on ne sait pas quand celui-ci s'achève. Le contraste entre fermeture et ouverture des bornes de ces deux procès produit alors la relation de recouvrement entre le procès à l'imparfait et le procès « incident » : [*étais* \supset AI MILITÉ].

b. La relation d'interruption, qui peut être considérée comme un cas particulier de recouvrement (ou d'incidence), est aussi demandeuse d'imperfectivité (et donc de descendance). En effet, si un procès est interrompu par un autre procès surgissant dans son cours, le premier procès doit forcément être représenté partiellement, autrement dit par une forme imperfective (et descendante). Soient les exemples suivants illustrant ce cas de figure :

- (39) les deux journalistes vous le savez ONT ÉTÉ ENLEVÉS il y a 10 jours maintenant en Irak alors qu'ils *se rendaient* à Nadjaf (Journal radiophonique, *France info*, 1er août 2004, B.2.1 page 609)
- (40) Fouan, hors de lui, maintenait son prix, *entrait* dans un éloge outré de sa terre, une si bonne terre, qui donnait du blé toute seule, lorsque Delhomme, silencieux jusque-là, DÉCLARA avec son grand accent d'honnêteté :
- ça vaut quatre vingts francs, pas un sou de plus, pas un sou de moins. (Zola, *La terre*, ?? page ??)

Dans ces exemples, les procès *se rendre à Nadjaf* et *entrer dans un éloge outré de sa terre* sont interrompus dans leur cours par les procès ONT ÉTÉ ENLEVÉ et DÉCLARA et demandent donc la représentation imperfective d'un imparfait.

Recouvrement et arrière-plan Nous voudrions maintenant engager une réflexion sur le lien qui existe entre les relations de recouvrement et de coïncidence et la notion textuelle d'arrière-plan. Mais revenons d'abord sur la distinction entre premier plan et arrière-plan.

Cette opposition qui a été développée entre autres par Weinrich [1973] est fondée sur la notion de *mise en relief* : les événements du premier plan sont ceux sur lesquels se concentre l'attention (du scripteur et du lecteur), tandis que les événements de l'arrière-plan apparaissent comme secondaires par rapport au fil de la narration. Nous pensons, au contraire, que l'opposition premier plan/arrière-plan ne repose pas sur une mise en relief de certains procès par rapport à des procès de moindre importance, mais sur les relations temporelles qui structurent un récit. Nous partons de l'hypothèse suivante que nous serons par la suite amenée à nuancer : les procès qui constituent l'« arrière-plan » ou le « décor » englobent les procès qui relatent les différentes étapes du déroulement des événements. Soit l'exemple²¹ qui ne provient pas de notre corpus :

- (41) Et une nuit, par un clair de lune, [Bouvard et Pécuchet] **prirent** le chemin du cimetière, marchant comme des voleurs, dans l'ombre des maisons. Les persiennes *étaient* closes, et les masures tranquilles [...]. Gorgu les *accompagnait*, ils **se mirent** à l'ouvrage. On n'*entendait* que le bruit des cailloux heurtés par la bêche, qui *creusait* le gazon. Le voisinage des morts leur *était* désagréable ; l'horloge de l'église *poussait* un râle continu, et la rosace de son tympan *avait* l'air d'un œil épiant les sacrilèges. Enfin, ils **emportèrent** la cuve. (Flaubert, *Bouvard et Pécuchet*)

On constate en effet que :

- les procès de la trame narrative, qui sont tous ici au passé simple, permettent de faire progresser le temps ou, en d'autres termes de poser un moment de référence, ultérieur à celui précédemment donné (cf. [Kamp & Rohrer 1983]) :

21. Les procès du premier plan sont en caractères gras, ceux de l'arrière-plan, en italique.

[**prirent** < **mirent** < **emportèrent**]

- les procès de l'« arrière-plan » (la plupart étant à l'imparfait) sont impliqués dans deux types de relations : des relations de recouvrement avec les procès du « premier plan », et des relations de simultanéité avec les autres procès de l'« arrière-plan », mais dans les deux cas, le procès ne permet pas d'introduire un nouveau moment de référence, d'où l'impression d'une stagnation du temps :

[**prirent** \subset *marchant = étaient = accompagnait* \supset **mirent** \subset *entendait (= creusait)*²² = *était = poussait = avait* \supset **emportèrent**]

Cet exemple montre, nous semble-t-il, que la distinction entre arrière-plan et premier plan pourrait être redéfinie en termes de rapport temporel. On pourrait ainsi considérer que le premier plan est constitué de procès contribuant à l'avancée du moment de référence et donc à la progression du récit, et l'arrière-plan, de procès n'introduisant pas de nouveau moment de référence et donc ne contribuant pas à cette progression. Cette proposition rejoint celles formulées par Bres sur la textualité narrative [Bres 1994]. Selon ce dernier, la textualité narrative correspond en effet à la *mise en ascendance* des événements du récit.

Examinons, pour préciser notre proposition, l'exemple ci-dessous un peu plus complexe (qui ne vient pas non plus de notre corpus) :

- (42) [...] un matin, le Dr Barbesol, **sorti** de bonne heure, **aperçut**, assis sur le seuil d'une porte, un homme vêtu de toile grise, et qui *dormait* la tête contre le mur. Il **s'approcha** et **reconnut** Isidore. **Voulant** le réveiller, il n'y **put** y parvenir. L'ex-Rosier *dormait* d'un sommeil profond, invincible, inquietant, et le médecin, surpris, **alla** requérir de l'aide afin de porter le jeune homme à la pharmacie Boncheval. Lorsqu'on le **souleva**, une bouteille vide **apparut**, cachée sous lui, et, l'**ayant flairée**, le docteur **déclara** qu'elle *avait contenu* de l'eau-de-vie. *C'était* un indice qui **servit** pour les soins à donner. Ils **réussirent**. Isidore *était* ivre, ivre et abruti par huit jours de soulerie, ivre et dégoûtant à n'être pas touché par un chiffonnier. (Maupassant, *Le rosier de Madame Husson*)

Le premier plan est donc constitué des procès marqués en gras :

[**sorti** < **aperçut** < **s'approcha** < **reconnut** < **voulant** < **put** < **alla** < **souleva** < **apparut** < **ayant flairée** < **déclara** < **servit** < **réussirent**]

Ce premier plan s'articule ainsi avec les procès de l'arrière-plan *dormait, dormait, avait contenu, était, était* :

[**sorti** < **aperçut** \subset *dormait* \supset **s'approcha** < **reconnut** < **voulant** < **put** \subset *dormait* \supset **alla** < **souleva** < **apparut** < **ayant flairée** < **déclara** (> *avait contenu*)²³ \subset *était* \supset **servit** < **réussirent** \subset *était*]

On retrouve dans cet exemple l'opposition que nous avons formulée entre le premier plan où les procès font progresser la narration et l'arrière-plan où le récit ne progresse pas. L'intérêt de ce passage est qu'il montre que les procès du premier plan ne sont pas obligatoirement au passé simple (ou au passé composé) : ici des participes (*sorti, voulant, ayant flairée*) peuvent aussi « rafraîchir » le moment de référence. Autre nouveauté : l'arrière-plan n'est pas uniquement fondé sur des relations de recouvrement ou de simultanéité : on trouve ici également la relation de régression : [**déclara** > *avait contenu*]²⁴.

Nous pouvons donc préciser la définition que nous donnions de l'opposition entre premier plan et arrière-plan :

22. Nous avons mis entre parenthèses le procès *creusait* de la subordonnée relative (« qui *creusait* le gazon ») car il se rattache ici au moment de référence du procès de la principale : *entendait*, et, de ce fait, ne se trouve textuellement lié qu'avec lui.

23. Même remarque que précédemment.

24. Nous laissons ici volontairement de côté le fait qu'il s'agit de discours indirect, cela ne changeant en rien notre analyse.

- le *premier plan* est constitué de procès ordonnés selon une succession temporelle²⁵, qui introduisent à chaque fois un nouveau moment de référence et permettent ainsi de faire progresser la narration ;
- l'*arrière-plan* est constitué de tous les autres procès qui n'introduisent pas de nouveau moment de référence et qui sont impliqués dans des relations temporelles autres que la progression : recouvrement, simultanéité, régression etc..

Ainsi, la mise en ascendance du temps dans le récit passe selon nous par la construction de relations temporelles de progression. Les procès qui ne prennent pas part dans cette mise en ascendance forment donc l'arrière-plan du récit. Cette définition de la distinction entre premier plan et arrière-plan nous paraît plus adéquate, nous semble-t-il que celle de Weinrich [1973] fondée sur la mise en relief pour deux raisons essentielles :

- La prise en compte des relations temporelles entre les procès représente un critère plus précis que le critère, psychologisant et trop vague, de l'attention portée à des événements (cf. [Molendijk 1990, p. 6-11]).
- Cette conception est compatible avec le fait que l'on puisse trouver des imparfaits de premier plan et des passés simples d'arrière-plan. Soit les exemples donnés par Molendijk pour réfuter l'opposition premier plan / arrière-plan :

(43) J'aperçus une lueur multicolore qui, brusquement, *traversait* le ciel gris.
[Molendijk 1990, p. 12]

(44) La guerre de cent ans - qui *dura* d'ailleurs 116 ans - fut surtout amenée par la rivalité entre Philippe VI et Edouard III. [Molendijk 1990, p. 11]

L'imparfait *traversait* de l'exemple (43) appartient bien, selon notre conception, au premier plan, car il permet effectivement de faire progresser le temps (il s'agit ici de ce qu'on appelle une « relative narrative ») selon la sécutio[n] : [*aperçus* < *traversait*]. Par ailleurs, le procès *dura* de l'exemple (44) peut être considéré comme un passé simple d'arrière-plan, dans la mesure où il ne fait pas progresser le récit, mais fournit un commentaire sur la dénomination « guerre de cent ans ». Dans ce dernier cas, on pourrait même parler d'un passé simple hors plan dans la mesure où le procès décrit est isolé et n'est mis en rapport avec aucun autre procès.

En bref, nous définissons l'arrière-plan comme l'ensemble des énoncés dont les procès ne permettent pas d'introduire un nouveau moment de référence et donc de faire avancer le temps. Dans ce cadre, les procès appartenant à l'arrière-plan sont le plus souvent dans une relation de recouvrement (avec un procès du premier plan) ou de simultanéité (avec un autre procès de l'arrière-plan), mais ils peuvent également être dans une relation de régression, ou bien encore ne pas être reliés temporellement aux autres procès (dans le cas d'un commentaire).

Revenons maintenant à la demande co(n)textuelle dans l'emploi descriptif. On peut observer qu'en co(n)texte descriptif, la plupart des procès en arrière-plan sont demandeurs d'imperfectivité. En effet, comme nous venons de le voir, une grande partie des procès en arrière-plan sont dans une relation de recouvrement avec un procès de premier plan (le plus souvent il s'agit du procès responsable de la dernière avancée du moment de référence). De fait ces procès sollicitent une forme imperfective et descendante²⁶ : comme ils voient l'incidence dans leur cours d'un procès du premier plan, ils requièrent d'être saisis partiellement, comme en partie accompli et en partie inaccompli. L'imparfait est donc dans ce cas la forme attendue. Reprenons sous (45) l'exemple (41) :

25. Précisons qu'un procès qui coïncide parfaitement avec procès antérieur faisant progresser le temps peut aussi être considéré comme appartenant au premier plan : il s'agit alors de rapporter deux événements qui sont concomitants et qui font tous deux partie de la narration.

26. Ou bien une forme aspectuellement neutre.

- (45) Et une nuit, par un clair de lune, [Bouvard et Pécuchet] **prirent** le chemin du cimetière, marchant comme des voleurs, dans l'ombre des maisons. Les persiennes *étaient* closes, et les masures tranquilles [...] . Gorgu les *accompagnait*, ils **se mirent** à l'ouvrage. On n'*entendait* que le bruit des cailloux heurtés par la bêche, qui *creusait* le gazon. Le voisinage des morts leur *était* désagréable ; l'horloge de l'église *poussait* un râle continu, et la rosace de son tympan *avait* l'air d'un œil épiant les sacrilèges. Enfin, ils **emportèrent** la cuve. (Flaubert, *Bouvard et Pécuchet*)

Analysons la séquence [**se mirent** \subset *entendait* = *creusait* = *était* = *poussait* = *avait*]. Tous les procès en arrière-plan cités en italique se rapportent au moment de référence donné par le procès de premier plan **se mirent** avec qui ils sont liés par une relation de recouvrement. Cotextuellement, ces procès demandent donc une représentation imperfective et descendante, d'où l'emploi de l'imparfait. Cette exigence cotextuelle est confirmée si l'on remplace l'imparfait par le passé simple :

- (45') Et une nuit, par un clair de lune, [Bouvard et Pécuchet] **prirent** le chemin du cimetière, marchant comme des voleurs, dans l'ombre des maisons. Les persiennes *étaient* closes, et les masures tranquilles [...] . Gorgu les *accompagnait*, ils **se mirent** à l'ouvrage. On n'**entendit** que le bruit des cailloux heurtés par la bêche, qui *?creusa* le gazon. Le voisinage des morts leur *fut* désagréable ; l'horloge de l'église *poussa* un râle continu, et la rosace de son tympan *eut* l'air d'un œil épiant les sacrilèges. Enfin, ils **emportèrent** la cuve. (Flaubert, *Bouvard et Pécuchet*)

Le passé simple modifie en partie la structure temporelle du récit : l'acte d'entendre qui était à l'arrière-plan passe au premier plan, du fait de l'interprétation de la succession : [**se mirent** < **entendit**]. Pour les autres procès *creusa*, *fut*, *poussa*, *eut*, qui restent à l'arrière-plan, le passé simple impose une lecture simultanée : [**entendirent** = *creusa* = *fut* = *poussa* = *eut*], qui semble beaucoup moins heureuse que la relation de recouvrement. En conclusion, la relation de recouvrement en arrière-plan est incompatible avec une représentation perfective du procès. C'est pourquoi l'emploi du passé simple change l'ordonnement temporel des procès, en impliquant des relations de progression et simultanété à la place des relations de recouvrement.

Notons enfin que lorsque le procès en arrière-plan se trouve au début du récit, il se rattache généralement au premier procès de premier plan. La demande co(n)textuelle est la même : le procès en arrière-plan englobe le procès au premier plan et requiert donc une saisie cursive :

- (46) [Début de chapitre] L'appartement *était* situé quai Louis-Blériot, dans un groupe d'immeubles auquel on pouvait accéder aussi par l'avenue de Versailles. Quand ils *arrivèrent* au troisième étage, Louis *remarqua* près de la sonnette, une petite plaque de marbre qui portait, gravées en caractère d'or, les lettres : R. de B. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 576)

Ainsi, dans cet exemple, *était situé* qui introduit le chapitre se raccroche temporellement au moment de référence donné par les procès incidents suivants *arrivèrent* et *remarqua*. On a alors la relation de recouvrement : [*venait* \supset **arrivèrent** < **remarqua**] qui nécessite une représentation cursive du procès *être situé*, et donc un imparfait. Remarquons qu'un passé simple ferait passer le procès *être situé* au premier plan (avec la relation de succession [*fut situé* < *arrivèrent* < *remarqua*]), et rendrait l'exemple incorrect :

- (47) [Début de chapitre] L'appartement **fut* situé quai Louis-Blériot, dans un groupe d'immeubles auquel on pouvait accéder aussi par l'avenue de Versailles. Quand ils *arrivèrent* au troisième étage, Louis *remarqua* près de la sonnette, une petite plaque de marbre qui portait, gravées en caractère d'or, les lettres : R. de B.

Donc, que le procès de premier plan qui sert de référence temporelle soit situé avant ou après, la demande cotextuelle procédant de la relation de recouvrement reste la même : c'est un imparfait qui est sollicité.

En résumé, on retiendra que lorsqu'un procès en arrière-plan est lié par une relation de recouvrement à un procès de premier plan, celui-ci demande d'être saisi par une forme imperfective et descendante comme l'imparfait.

Recouvrement et sujet de conscience Dans certains emplois descriptifs, la relation de recouvrement tend à signifier le point de vue d'un sujet de conscience sur les situations qu'il est en train de vivre. Ce type de co(n)texte est également demandeur d'imperfectivité²⁷.

Le roman *Une jeunesse* de Modiano fournit de nombreux exemples qui illustrent ce phénomène. Le point de vue peut être signifié par un verbe de perception visuelle, les situations ensuite décrites semblent alors être vues à travers le regard du personnage :

(48) Tout en mangeant les tartines, il ne POUVAIT détacher son regard de cette chevelure répandue sur la table. On *distingua* à peine le coude, le front et la main. Pas le moindre mouvement, le moindre signe de respiration. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 570)

(49) *Brossier et Louis sont dans une chambre d'hôtel accompagnés de deux jeunes femmes.* Brossier avait éteint l'électricité. Seule restait allumée l'une des lampes de chevet. Louis REGARDAIT par la fenêtre la pluie tomber avec plus de force que tout à l'heure.
- Et vive la quille! Vive la quille! Vive la quille! chantonna Brossier.
- Vive la quille, répéta doucement l'une des brunes.
En bas, devant l'hôtel, *s'étendait* une esplanade vaste comme une piste d'aéroport. Deux rangées de lampadaires *éclairaient* d'une lumière crue. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 536)

Ainsi, les procès *ne pouvoir détacher son regard* et *regarder par la fenêtre* suggèrent que les situations suivantes, *on distinguer à peine le coude, le front, la main* dans l'exemple (48) et *s'étendre une esplanade* et *deux rangées de lampadaires éclairer d'une lumière crue* dans l'exemple (49), sont vécues de l'intérieur par le personnage. Le point de vue peut être exprimé par d'autres éléments du contexte suggérant qu'un personnage observe une situation :

(50) C'est alors qu'il REMARQUA SA PRÉSENCE. Il ne l'avait pas vue jusque-là parce qu'il lui tournait le dos. Une fille aux cheveux châtain, à la peau très pâle, les yeux clairs. Vingt ans à peine. Elle *était* assise au bar mais elle *regardait* vers le fond, hypnotisée. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 538)

Ainsi, le procès REMARQUA SA PRÉSENCE suppose que le personnage est en train de regarder la jeune fille qui est ensuite décrite à l'aide des procès *être assise* et *regarder*. Ceux-ci semblent donc également correspondre à un point de vue, celui du personnage sur la jeune fille.

L'émergence de ces sujets de conscience est à chaque fois liée à une relation de recouvrement : le procès impliquant le point de vue est incident à la situation observée qui le recouvre temporellement. C'est en cela que ce type de co(n)texte est demandeur d'imperfectivité : il nécessite une forme capable de représenter les situations observées dans leur cours afin que le procès suggérant le point de vue puisse s'y insérer. L'imparfait répond donc parfaitement à la demande co(n)textuelle.

À l'inverse, le passé simple ne convient pas dans ces co(n)textes car il est impropre à signifier l'inclusion du point de vue dans la situation observée :

(48') Tout en mangeant les tartines, il ne POUVAIT détacher son regard de cette chevelure répandue sur la table. On **distingua* à peine le coude, le front et la main. Pas le moindre mouvement, le moindre signe de respiration.

27. Ou d'une forme aspectuellement neutre autorisant une lecture imperfective.

- (49') *Brossier et Louis sont dans une chambre d'hôtel accompagnés de deux jeunes femmes.*
 Brossier avait éteint l'électricité. Seule restait allumée l'une des lampes de chevet.
 Louis REGARDAIT par la fenêtre la pluie tomber avec plus de force que tout à l'heure.
 - Et vive la quille! Vive la quille! Vive la quille! chantonna Brossier.
 - Vive la quille, répéta doucement l'une des brunes.
 En bas, devant l'hôtel, *s'étendit une esplanade vaste comme une piste d'aéroport.
 Deux rangées de lampadaires l'*éclairèrent d'une lumière crue.
- (50') C'est alors qu'il REMARQUA SA PRÉSENCE. Il ne l'avait pas vue jusque-là parce qu'il lui tournait le dos. Une fille aux cheveux châains, à la peau très pâle, les yeux clairs. Vingt ans à peine. Elle *fut assise au bar mais elle *regarda vers le fond, hypnotisée.

Remarquons toutefois, comme certains auteurs²⁸, que le passé simple peut exprimer le point de vue d'un sujet de conscience, mais lorsque celui-ci est associé à une représentation globale du procès. Il ne peut donc plus y avoir de relation de recouvrement. Soit l'exemple :

- (51) Paul LEVA les yeux. Un monstre effroyable *se tint* devant lui. [Sthioul 2000, p. 90]

Le procès *lever les yeux* suggère un point de vue donné sur la situation subséquente *un monstre effroyable se tenir devant lui* : ce dernier procès est saisi à partir de sa borne initiale, comme si le monstre apparaissait tout d'un coup devant Paul. Cette interprétation ne peut se faire que si l'on rend compte du point de vue de Paul : Paul s'aperçoit brusquement qu'un monstre se tient devant lui. Le passé simple, en tant que temps perfectif, convient donc ici parfaitement avec l'expression du point de vue car il peut signifier l'inchoation du procès *se tenir*. Du coup, le point de vue n'est pas liée à une relation de recouvrement : l'acte de tenir n'englobe pas l'acte de lever les yeux, mais est associé à une relation de progression (impliquée par la lecture inchoative du procès) : [*lever les yeux* < *un monstre effroyable se tenir devant lui*].

Nous avons pu dégager six éléments cotextuels entraînant l'emploi descriptif de l'imparfait (par opposition à l'imparfait narratif) : (i) les circonstants de durée accomplie de type DEPUIS + DURÉE, (ii) les adverbes aspectuels DÉJÀ, ENCORE et TOUJOURS dans leur emploi duratif, (iv) la périphrase progressive, (v) les périphrases ALLER + INFINITIF et VENIR DE + INFINITIF et (vi) la relation de recouvrement (notamment en arrière-plan d'un récit et /ou associée au point de vue d'un sujet de conscience). Ces éléments ont tous en commun de requérir de façon obligatoire une saisie du procès dans son cours, c'est-à-dire imperfective et en descendance. Les facteurs co(n)textuels que nous allons maintenant analyser favorisent également l'emploi d'une forme imperfective et descendante, mais sans l'imposer. Alors, plutôt que de parler d'obligation, nous parlerons d'affinité entre l'imparfait et ces éléments.

Les ingrédients favorables à l'imparfait L'observation de notre corpus nous a permis de discerner quatre éléments co(n)textuels avantageant une représentation imperfective et descendante du procès. Parmi, ces quatre éléments, deux sont des paramètres assez généraux que l'on a pu rencontrer dans l'ensemble du corpus : la classe aspectuelle du procès et l'expression d'une fréquence. Les deux autres facteurs sont liés à des contextes particuliers : la visée phatique dans les interactions orales, et la représentation visuelle de l'événement dans le contexte.

La classe aspectuelle du procès L'atélicité du procès apparaît comme un premier élément demandeur d'imperfectivité dans un contexte descriptif. Statistiquement, la grande majorité des imparfaits descriptifs concernent des procès atéliques.

28. Voir entre autres Rabatel [1998, 2003], Sthioul [1998, 2000], Bres [2003c], Leeman [2003], Nølle & Olsen [2003].

Nous trouvons ainsi dans notre corpus 53,6% d'états (1889 occurrences²⁹) et 22,7% d'activités (798 occurrences), soit en tout près de 76,3% de procès atéliques. Par exemple :

Procès de type état :

- (52) le cyclone Frances à 8 heures heure française *était* à peu près à 500 kilomètres à l'est sud-est de la Floride (Journal radiophonique, *France info*, août 2004, B.2.1 page 611)
- (53) Animatrice : comment est-ce que vous avez travaillé ensemble [avec Jean Marais] ?
Star invitée : j'ai fait une chanson qui *s'appelait* « On oublie rien » / et euh Jean Marais *était* un être exceptionnel / *c'était* un acteur immense comme tout le monde le sait / et euh *c'était* un personnage merveilleux quoi/ [...] et je lui ai fait écouter (Talk-show télévisé, *Le fabuleux destin de ...*, France 3, 13 mai 2004, C.1.1 page 769)

Procès de type activité :

- (54) hier soir / les producteurs de choux-fleurs *bloquaient* la voie ferrée Rennes-Brest / [...] les légumiers attendent toujours des pouvoirs publics / huit millions d'euros d'aide pour mettre en place des mécanismes de soutien aux marchés (Journal télévisé, *France 2*, 11 mai 2004, B.1.4 page 600)
- (55) À midi, des enfants *jouaient* dans la cour. Il entendait leurs cris à travers un demi-sommeil. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 581)

Cette affinité des imparfaits descriptifs pour les procès atéliques s'explique aisément. Comme l'avait souligné Garey [1957], les procès atéliques n'ont pas de borne inhérente à atteindre pour se réaliser. En d'autres termes, un procès atélique devient vrai dès son commencement. Par conséquent, lorsqu'un énoncé nécessite la localisation dans le passé d'un procès atélique, l'option la plus simple est d'utiliser une forme qui représente le procès à un moment de son déroulement : cela suffit à signifier que le procès a bien eu lieu dans le passé. Par opposition, le passé simple offre, en délimitant le procès dans le temps, un surplus de sens et paraît cognitivement moins économique que l'imparfait. De plus la représentation plus précise que donne le passé simple n'est pas forcément souhaitée. Reprenons, à titre d'illustration, l'exemple (52) en remplaçant l'imparfait par un passé simple :

- (52') le cyclone Frances à 8 heures heure française *?fut* à peu près à 500 kilomètres à l'est sud-est de la Floride.

Le passé simple n'est pas ici grammaticalement incorrect, cependant son emploi paraît peu naturel. En effet, en représentant globalement le procès *être à 500 km à l'est sud-est de la Floride*, il dénote que celui-ci n'a été vrai qu'au moment de référence *8 heures heure française*, ce qui paraît être une information trop précise concernant un cyclone, d'autant plus que la locution *à peu près* admet un certain vague dans les renseignements qui sont donnés. Au contraire, l'imparfait ne prend pas en compte les bornes du procès et laisse plus de latitude : il ne précise pas si le cyclone est resté longtemps à cette position. La représentation imperfective convient donc mieux dans ce contexte.

Nous avons constaté que les procès atéliques pouvaient constituer une demande contextuelle favorable à l'imparfait. Cependant, des procès téliques sont aussi possibles. En effet, un peu plus de 1,1% des imparfaits descriptifs de notre corpus (39 occurrences) s'appliquent à des procès de type accomplissement et environ 2% à des procès de type achèvement (69 occurrences), soit un pourcentage de 3,1% de procès

29. Suite à la discussion que nous avons eue en section 5.1.1.2 au sujet des périphrases VENIR DE + INFINITIF et ALLER + INFINITIF, nous avons inclus les occurrences de ces périphrases dans la liste des états : ces périphrases dénotent en effet des états qui précèdent ou suivent immédiatement le procès à l'infinifit qu'elles introduisent.

téliques. Donnons quelques exemples :

Procès de type accomplissement :

- (56) six soldats israéliens qui *effectuaient une incursion* sont morts après l'explosion de leur blindé attaqué à l'explosif (Journal télévisé, *France 2*, 11 mai 2004, B.1.4 page 599)
- (57) Ce garçon de vingt ans a avoué quatre hold-up, commis à Perpignan et à Montpellier selon une technique similaire. Il *se procurait* d'abord *une moto*, en épluchant les petits annonces passées par des particuliers. Il demandait au vendeur d'essayer l'engin, en laissant des papiers d'identité en gage. Seul problème : les papiers étaient faux, le garçon disparaissait avec la moto et attaquait des bureaux de poste. (*Le midi libre*, 25 juin 2004, B.4.2 page 687)

Procès de type achèvement :

- (58) La maison des Fouan était la première de Rognes, au bord de la route de Cloyes à Bazoches-le-Doyen, qui traverse le village. Et, le lundi, le vieux en *sortait* dès le jour, à sept heures, pour se rendre au rendez-vous donné devant l'église ; lorsqu'il aperçut, sur la porte voisine, sa sœur, la Grande, déjà levée, malgré ses quatre-vingt un ans. (Zola, *La terre*, A.1 page 485)
- (59) tiens cette info qu'on vous *donnait* dès 18 heures / Philippe Mexes jouera bien à l'A.S. Roma cette saison c'est en tout cas son agent et son avocat qui l'affirment (Journal radiophonique, *Europe 1*, 31 août 2004, B.2.3 page 614)

La présence possible de procès téliques peut paraître à première vue paradoxale car leur télicité s'accommode mal de la représentation imparfaite de l'imparfait. En effet, le procès télique tend vers une culmination qui doit être atteinte pour que celui-ci soit considéré comme ayant eu lieu ; si le procès n'est pas parvenu jusqu'à cette borne, il ne peut être conçu comme s'étant réalisé. Or l'imparfait, du fait de son trait [-perfectif], ne peut prendre en compte les bornes d'un procès : il ne peut donc à lui seul signifier qu'un procès télique a bien eu lieu. Pour cette raison, l'imparfait ne convient pas pour représenter un procès télique qui s'est déroulé dans le passé.

Néanmoins, les procès téliques peuvent se combiner avec un imparfait en emploi descriptif, lorsque des éléments du contexte incitent à interpréter une saisie en cours. Ainsi, dans les exemples cités précédemment, on constate : une relation de recouvrement avec un procès « incident » qui surgit dans le cours du procès à l'imparfait (exemples (56) et (58)), l'expression d'une série fréquentative³⁰ (exemple (57)) ou encore une visée phatique dans une interaction orale³¹ (exemple (59)). Ainsi, si la classe aspectuelle n'est pas favorable à l'imparfait, l'usage d'une forme imparfaite et descendante se justifie par ailleurs par un autre élément du co(n)texte.

En conclusion, l'imparfait en usage descriptif peut s'appliquer à des procès téliques à la condition que le co(n)texte implique par ailleurs que celui-ci soit envisagé dans son cours, et non comme étant achevé.

L'expression de la fréquence L'imparfait est souvent associé à l'itération : les grammairiens parlent en général d'un emploi de l'imparfait qu'elles nomment « imparfait d'habitude » ou remarquent l'affinité de ce temps avec l'expression de faits habituels³². Il semblerait en effet que l'itération, ou plus précisément l'expression de la fréquence, soit un élément favorable à la représentation imparfaite et descendante que donne l'imparfait. Avant d'analyser cette affinité, revenons un instant sur les notions d'itération et de fréquence.

30. Ce qui constitue une demande d'imperfectivité et de descendance comme nous le verrons dans la section suivante.

31. Nous verrons en section 5.1.1.2 en quoi cet élément peut être demandeur d'imperfectivité.

32. Cf. [Denis & Sancier-Château 1994, p. 271], [Riegel *et al.* 2005, p. 308], [Leeman-Bouix 2002, p. 151].

a. Dans la catégorie de l'itération qui concerne la quantification du procès pour une période donnée, on distingue habituellement deux sous-catégories³³ que nous appellerons la *fréquence* et la *répétition*³⁴. Les linguistes donnent, comme différence principale entre répétition et fréquence, la détermination du nombre d'occurrences du procès :

- la *fréquence* implique un nombre d'occurrences indéterminé et renvoie donc à une série de procès non bornée intrinsèquement ; la fréquence peut être marquée par des expressions telles que : *quelquefois, toujours souvent, jamais, le lundi, chaque jour, tous les week-ends* etc. ;
- la *répétition* implique un nombre d'occurrences déterminé et renvoie donc à une série de procès bornée intrinsèquement ; la répétition peut être marquée par des expressions comme : *qu'une seule fois, à cinq reprises, à plusieurs occasions* etc..

Des linguistes ont observé une distribution particulière des temps verbaux en fonction du type d'itération. Pour les temps du passé, l'expression de la fréquence est souvent liée à l'imparfait, et parfois, mais beaucoup plus rarement, au passé simple ; la répétition est au contraire très fréquente avec le passé simple, mais beaucoup moins avec l'imparfait³⁵ (cf. [Ducrot 1979], [Gosselin 1996] [Molendijk 2001]). Nous pouvons dans un premier temps nous interroger sur la réalité de ces distributions.

b. Notre corpus confirme la grande prédilection de l'imparfait pour la fréquence : nous avons trouvé 576 occurrences d'imparfaits fréquentatifs (soit un peu moins de 13,1% de l'ensemble des imparfaits) contre trois imparfaits répétitifs seulement. Un autre chiffre est aussi révélateur : presque 15,4% des imparfaits descriptifs (544 occurrences) sont actualisés en contexte fréquentatif. Examinons quelques exemples :

- (60) dans l'Alouette 3 / PARFOIS / nous étions obligé de redescendre avec un premier vol des lieux de l'intervention avec juste le blessé et le médecin en laissant les secouristes sur les lieux (Journal télévisé, *TF1*, 8 mai 2004, B.1.2 page 596)
- (61) CHAQUE DIMANCHE, l'abbé Godard *faisait* donc à pied les trois kilomètres qui séparaient Bazoches-Le-Doyen de Rognes. (Zola, *La terre*, A.1 page 501)
- (62) le tribunal correctionnel du Havre jugeait hier une jeune femme de 33 ans une voyante accusée d'avoir abusé [...] de la crédibilité d'un homme de 50 ans habitant en Haute-Savoie / elle lui *prédissait* l'avenir par téléphone notamment en tirant les cartes / l'homme décrit par les psychologues comme un fragile insou- fragile soumis et impressionnable s'est ainsi fait escroqué euh près de 167000 euros / pour faire passer ses honoraires excessifs la voyante lui *promettait* qu'il allait bientôt gagner au loto / elle a été condamnée à 18 mois de prison avec sursis et au remboursement des sommes euh prises à ce monsieur (Journal radiophonique, *RTL*, 11 novembre 2004, B.2.4 page 615)
- (63) Visiblement crispé par tous les espoirs misés sur lui, Henman *servait* mal, *volleyait* encore plus mal et *semblait* attiré comme un papillon de nuit par le revers de son adversaire qui, campé deux mètres derrière la ligne du fond, *l'épinglait* à tout coup. (*L'équipe*, 23 juin 2004, B.5 page 699)

On observe que la fréquence peut être explicitée comme en (60) et en (61) avec respectivement l'adverbe *parfois* et le circonstant *chaque dimanche*, mais que très souvent, celle-ci reste implicite comme en (62) et en (63). Cette capacité de l'imparfait à sous-entendre la fréquence sans aucun marqueur est un autre signe parlant de son affinité avec cette catégorie. Par comparaison, Delbart [1995, p. 84] a constaté que le passé simple exclut toute interprétation itérative si aucun élément ne marque l'itération (il s'agit de fréquence implicite). L'exemple suivant l'illustre bien :

33. Cf. entre autres [Ducrot 1979], [Bybee *et al.* 1994], [Gosselin 1996], [Molendijk 2001].

34. Le terme itération est aussi souvent employé pour désigner la seule répétition (cf. [Bybee *et al.* 1994], [Molendijk 2001]).

35. Certains auteurs comme Ducrot [1979, p. 20-21] vont même jusqu'à affirmer que la répétition est impossible avec l'imparfait.

- (64) L'année dernière, Jean *alla* (/ *allait*) au cinéma. [Ducrot 1979, p. 18]

On se rend compte ici que le passé simple *alla* implique une lecture semelfactive du procès (Jean n'est allé qu'une seule fois au cinéma), tandis que l'imparfait exprime au même endroit la fréquence (Jean est allé plusieurs fois au cinéma).

Examinons maintenant les imparfaits répétitifs que nous avons pu relever :

- (65) [Compte rendu d'un match de football] La Croatie *tentait* en vain d'en profiter SUR DEUX FRAPPES NON CADRÉES DE NIKO KOVAC (64) PUIS SOKOTA (68). (*Midi Libre*, 14 juin 2004, B.4.1 page 683)
- (66) D'abord de ses gros doigts tremblants d'alcoolique, il avait coupé la feuille de papier en trois ; puis, maintenant, sur chaque morceau, il *écrivait* UN CHIFFRE, 1, 2, 3, très appuyé, énorme ; et, par-dessus ses épaules, tous suivaient la plume, le père et la mère eux-mêmes hochaient la tête, satisfaits de constater qu'il n'y avait pas de tricherie possible. (Zola, *La terre*, A.1 page 513)

La répétition est ici marquée par le syntagme prépositionnel SUR DEUX FRAPPES NON CADRÉES et par le complément d'objet UN CHIFFRE 1, 2, 3. L'imparfait répétitif est donc possible mais reste assez rare.

Notons que tous les imparfaits répétitifs cités sont narratifs. En effet, orthonymiquement, la forme attendue n'est pas l'imparfait, mais le passé simple :

- (65') La Croatie *tenta* en vain d'en profiter SUR DEUX FRAPPES NON CADRÉES DE NIKO KOVAC (64) PUIS SOKOTA (68).
- (67) D'abord de ses gros doigts tremblants d'alcoolique, il avait coupé la feuille de papier en trois ; puis, maintenant, sur chaque morceau, il *écrivit* UN CHIFFRE, 1, 2, 3, très appuyé, énorme ; et, par-dessus ses épaules, tous suivaient la plume, le père et la mère eux-mêmes hochaient la tête, satisfaits de constater qu'il n'y avait pas de tricherie possible.

Le passé simple paraît en effet plus naturel que l'imparfait qui semble au contraire discordant. Nous avons cherché à l'inverse des imparfaits répétitifs non narratifs, c'est-à-dire descriptifs, mais nous n'en avons trouvé aucun. Il semblerait donc que l'expression de la répétition entraîne l'emploi narratif de l'imparfait.

Réciproquement, on peut se demander s'il existe des imparfaits narratifs fréquentatifs, à savoir des imparfaits dont le nombre d'occurrences du procès n'est pas précisé. Il semblerait que la réponse soit oui, même si ces occurrences apparaissent peu fréquentes :

- (68) [...] à partir de ce jour, de petites maladies d'elle et de sa mère, un travail pressé, l'arrivée de parents de province, enfin TOUTES SORTES DE PRÉTERTES *l'empêchaient* de se rendre à mes rendez-vous. (Les Goncourt, *Journal : mémoires de la vie littéraire*)

La fréquence de l'acte d'empêcher est ici explicitée par le pluriel du sujet (« toutes sortes de prétextes ») qui ne signifie qu'un nombre indéterminé d'occurrence. Même si ici l'imparfait paraît peu discordant, un passé simple semble mieux convenir :

- (68') [...] à partir de ce jour, de petites maladies d'elle et de sa mère, un travail pressé, l'arrivée de parents de province, enfin TOUTES SORTES DE PRÉTERTES *l'empêchèrent* de se rendre à mes rendez-vous.

Cela s'explique par le circonstant *à partir de ce jour* qui délimite le début de la série fréquentative et impose donc une saisie perfective de celle-ci.

En résumé, on peut constater que l'imparfait fréquentatif, qui est l'emploi itératif le plus courant, semble toujours descriptif, tandis que l'imparfait répétitif, beaucoup plus rare, apparaît en co(n)texte narratif ou descriptif. De plus, l'affinité de l'imparfait

pour la fréquence se traduit également par l'importance (statistique) de cet emploi, ainsi que par l'aptitude qu'a ce temps à induire la fréquence sans marqueur explicite.

c. On peut maintenant se demander d'où procède la propension de l'imparfait pour la fréquence? Nous adoptons ici l'explication de Gosselin qui est aspectuelle. Selon lui, les adverbes itératifs (SOUVENT, PARFOIS, DEUX FOIS, À TROIS REPRISES etc.) « multiplient les bornes des procès et des intervalles de référence pour constituer des séries itératives qui ont elles-mêmes leurs propres bornes (notées [Bs1, Bs2]) et leur propre intervalle de référence (Is, IIs) » [Gosselin 1996, p. 32]. Dans ce cadre, les séries fréquentatives se caractérisent par l'absence de borne intrinsèque, et les séries répétitives par la présence de bornes intrinsèques. En d'autres termes, les séries fréquentatives sont atéliques, tandis que les séries répétitives sont téliques. Cette hypothèse est confirmée par les tests de compatibilité avec PENDANT+DURÉE et EN+DURÉE³⁶. Soient les exemples de fréquence et de répétition :

- (69) ils [les coupables présumés d'un meurtre] *étaient* SOUVENT dans la rue à traîner / ils *allaient* SOUVENT traîner sur la place de la mairie euh / ils *étaient* avec leur radiocassette et leurs packs de bière à se balader comme ça continuellement dans la rue mais bon c'est tout (Journal télévisé, *France 2*, 17 mai 2004, B.1.8 page 603)
- (70) Il y a eu du bon temps tout de même, dans ma jeunesse... moi qui vous parle, j'*ai vu* Napoléon UNE FOIS à Chartres. (Zola, *La terre*, hors corpus)

La fréquence et la répétition sont respectivement marquées par *souvent* et par *une fois*. On peut constater que la série fréquentative est possible avec *pendant+durée*, mais pas avec *en+durée*, ce qui confirme sa nature atélique :

- (69') PENDANT DEUX ANS / *EN DEUX ANS ils *étaient* souvent dans la rue à traîner / ils *allaient* SOUVENT traîner sur la place de la mairie euh / ils *étaient* avec leur radiocassette et leurs packs de bière à se balader comme ça continuellement dans la rue mais bon c'est tout

Inversément, la série répétitive est compatible avec EN+DURÉE, mais pas avec PENDANT+DURÉE, ce qui atteste de sa nature télique :

- (70') ?PENDANT DEUX ANS / EN DEUX ANS, j'*ai vu* Napoléon UNE FOIS à Chartres.

Molendijk [2001] poursuit sur cette piste en remarquant que les procès fréquentatifs se rapprochent fortement des procès de type *état*. En effet, les procès fréquentatifs semblent obéir à la caractéristique suivante des procès de type état :

Conditions de vérité pour les état :

Si une phrase *S* de type état est vraie à un intervalle ou à un moment donné *X*,

Alors *S* est vraie pour tous les moments $t \in X$ ³⁷ [Molendijk 2001, p. 70]

Ainsi dans l'exemple (69'') :

- (69'') PENDANT DEUX ANS ils *étaient* SOUVENT dans la rue à traîner / ils *allaient* SOUVENT traîner sur la place de la mairie euh / ils *étaient* avec leur radiocassette et leurs packs de bière à se balader comme ça continuellement dans la rue mais bon c'est tout

36. Selon Gosselin [Gosselin 1996, p. 58], les circonstants du type PENDANT+DURÉE assignent une durée à un procès, ce qui ne les rend compatibles qu'avec les procès bornés de façon extrinsèque (donc les procès atéliques). De même, les circonstants du type EN+DURÉE décrivent la durée intrinsèque du procès, ce qui ne les rend compatibles qu'avec les procès non ponctuels intrinsèquement bornés (donc les procès de type achèvement).

37. Truth condition for states :

If a sentence *S* of type state is true at an interval or a moment of time *X*, then *S* is true for each moment of time $t \in X$.

les procès fréquentatifs *étaient* SOUVENT, *allaient* SOUVENT et *étaient* sont vrais à chaque instant de l'intervalle dénoté par le circonstant *pendant deux ans*. Les séries fréquentatives peuvent donc être considérées comme des sortes d'états.

Au contraire, les séries répétitives n'obéissent pas aux mêmes conditions de vérité. Soit l'exemple :

(70'') EN DEUX ANS, j'*ai vu* Napoléon UNE FOIS à Chartres.

Le procès répétitif VOIR UNE FOIS n'est pas vrai à tous les instants *t* qui composent l'intervalle dénoté par EN DEUX ANS, ce qui est logique, les séries répétitives se rapprochant des procès de type achèvement.

Toutefois, les procès répétitifs se différencient des procès de type achèvement sur un point important : ils n'introduisent pas un événement, mais plusieurs événements³⁸. Molendijk avance, comme argument allant dans ce sens, qu'un procès répétitif ne peut référer au moment de l'énonciation. Soient les exemples (71) et (71') construits à partir de l'exemple (70'') :

(71) *En ce moment, je *vois* Napoléon DEUX FOIS.

(71') En ce moment, je *vois* Napoléon SOUVENT.

Le premier exemple répétitif est incompatible avec la référence présente, alors que le second exemple fréquentatif est tout à fait possible avec la même référence au présent. Molendijk [2001, p. 72-73] explique cette différence par le fait que la fréquence introduit un seul procès, qui peut se situer au moment présent, tandis que la répétition introduit un nombre défini des procès successifs qui ne peuvent donc pas tous en même temps référer au présent.

Suivant Gosselin et Molendijk, nous ferons l'hypothèse que les procès fréquentatifs sont des procès qui s'apparentent aux états, et que les procès répétitifs forment un ensemble borné de procès successifs. Cette hypothèse permet de rendre compte des distributions que nous avons observées précédemment en contexte itératif. C'est ce que nous allons montrer à présent.

d. Les séries fréquentatives sont donc des types particuliers de procès statiques. À ce titre, ces séries n'ont pas besoin d'atteindre de bornes inhérentes pour se réaliser [Garey 1957] : elles deviennent vraies dès leur commencement. Par conséquent, lorsqu'un énoncé nécessite la localisation dans le passé d'un procès fréquentatif, l'option la plus simple est d'utiliser une forme verbale capable de saisir le procès dans son cours : une telle forme suffit à signifier que le procès fréquentatif a bien eu lieu. En somme, les procès fréquentatifs demandent une forme imperfective et descendante comme l'imparfait pour être représentés dans le passé. L'affinité de l'imparfait pour la fréquence procède donc de la concordance qui existe entre l'offre aspectuelle de ce temps et la demande cotextuelle des séries fréquentatives.

Notre hypothèse permet également d'expliquer pourquoi les procès fréquentatifs n'excluent toutefois pas l'emploi d'un passé simple. En effet rien n'interdit de représenter globalement un procès fréquentatif, comme le fait le passé simple. Ainsi on peut trouver des exemples comme :

(72) Même, jusqu'au départ de la compagnie, elle *alla* SOUVENT les voir jouer, les applaudissant à propos, comme quelqu'un qui s'y connaissait. (Gautier, *Le Capitaine Fracasse*)

Cependant la combinaison fréquence + passé simple est beaucoup moins courante, car le passé simple impose une délimitation au procès fréquentatif qui par définition s'étend sur une durée indéterminée : le passé simple requiert donc que le procès fréquentatif soit par ailleurs borné : c'est le cas dans l'exemple (72) où le circonstant *jusqu'au départ de la compagnie* impose une borne finale au procès fréquentatif

38. Sauf évidemment dans les cas où la répétition n'indique qu'une seule itération du procès.

aller SOUVENT. L'emploi du passé simple avec les procès fréquentatifs est donc plus contraint qu'avec l'imparfait, d'où le fait qu'il soit plus rare.

Concernant la répétition, nous avons dit qu'elle correspondait à une série bornée de plusieurs procès successifs. En tant qu'ensemble borné, la série répétitive impose donc de s'accomplir jusqu'à son terme pour être pleinement réalisée, sinon elle ne peut être considérée comme vraie [Garey 1957]. Ainsi, lorsqu'un énoncé nécessite la représentation dans le passé d'une série répétitive, celui-ci demande une forme capable de le représenter depuis son commencement jusqu'à sa fin. Le passé simple qui donne à voir le procès globalement répond tout à fait à cette demande, et c'est pourquoi on le trouve fréquemment avec la répétition.

Par contre, l'imparfait ne saisit le procès que dans son cours, il se révèle donc incapable d'offrir la représentation perfective du procès demandée par le cotexte répétitif. Néanmoins, si un élément cotextuel vient suppléer la représentation de l'imparfait en exprimant ou en sous-entendant que le procès a bien eu lieu jusqu'à son terme, l'imparfait reste possible, malgré sa discordance. On obtient ainsi des énoncés comme dans les exemples (65) et (67). Mais ces énoncés restent peu fréquents à cause de la discordance entre l'offre de l'imparfait et la demande cotextuelle de perfectivité. Nous reviendrons sur cette discordance dans la section consacrée à l'imparfait narratif.

Ce qu'il faut ici retenir, c'est que les procès fréquentatifs, dont le fonctionnement se rapproche de celui des procès de types état, constituent une demande cotextuelle favorable à l'imparfait, mais qu'ils n'interdisent pas toutefois l'emploi du passé simple.

La visée phatique dans les interactions orales Nous avons observé que, dans le discours oral, l'imparfait peut être utilisé en lieu et place d'un passé composé pour remplir une fonction phatique, fonction que le passé composé ne peut assumer dans le même contexte. Plus précisément, l'imparfait produit une attente chez l'interlocuteur, effet qui a déjà été noté par quelques auteurs concernant certains imparfaits narratifs³⁹. Soit l'exemple :

(73) *Grosbois l'arpenteur annonce que les lots issus du partage des terres des parents Fouan vont être tirés au sort pour être distribués entre les trois enfants.*

- Nous y sommes... Je vous *disais* que l'acte est prêt. J'ai passé hier chez M. Baillehache, il me l'a fait voir. Seulement, les numéros des lots sont restés en blanc, à la suite de vos noms... Nous allons donc tirer ça, et le notaire n'aura qu'à les inscrire, pour que vous puissiez, samedi, signer l'acte chez lui. (Zola, *La terre*, A.1 page 513)

L'imparfait porte sur un dire antérieur du locuteur qui se cite donc lui-même : ici, le verbe énonciatif *dire*. En présentant son dire dans son cours, le locuteur (Grosbois) laisse entendre que le discours n'est pas fini, qu'il y a une suite. L'imparfait produit ainsi une attente chez les interlocuteurs qu'il laisse dans l'expectative et dont il incite à focaliser l'attention sur la suite du discours, en l'occurrence l'annonce du tirage au sort. Cet usage de l'imparfait permet par conséquent d'attirer l'attention des interlocuteurs sur ce que va dire le locuteur : il sert bien une visée phatique.

À la place de l'imparfait, le locuteur aurait pu utiliser un passé composé pour faire référence à son dire :

(73') - Nous y sommes... Je vous *ai dit* que l'acte est prêt. J'ai passé hier chez M. Baillehache, il me l'a fait voir. Seulement, les numéros des lots sont restés en blanc, à la suite de vos noms... Nous allons donc tirer ça, et le notaire n'aura qu'à les inscrire, pour que vous puissiez, samedi, signer l'acte chez lui.

Mais, ce faisant, le locuteur indique que son dire est achevé et ne laisse donc pas entendre que le discours va se poursuivre. De fait, contrairement à l'imparfait, le passé composé ne produit pas d'attente chez les interlocuteurs et ne remplit pas de

39. Voir entre autres Tasmowski-De Ryck [1985] et Gosselin [1999b].

fonction phatique. La visée phatique dans ce type de co(n)texte motive ainsi clairement l'emploi de l'imparfait qui apparaît d'ailleurs ici tout à fait typique et standard.

La quasi-totalité des usages de ce type (11 occurrences) a été trouvée dans le genre du journal d'information oral, deux occurrences a été trouvée ailleurs, dans un dialogue tiré du roman de Zola (cf. l'exemple cité ci-dessus) et dans le corpus de conversations. Mais on peut penser que ce type d'emploi se rencontre dans n'importe quelle interaction orale où le locuteur cherche à attirer l'attention de ses interlocuteurs.

Voyons de plus près les occurrences que nous avons relevées dans les journaux d'information oraux. Celles-ci semblent avoir des fonctions variées liées au genre du journal : elles peuvent servir à développer un sujet annoncé dans le sommaire (74), mettre en relation deux nouvelles appartenant à la même rubrique (et servir de transition) (75), compléter une information lorsque de nouveaux éléments arrivent en cours de journal (76), ou bien rappeler une nouvelle déjà évoquée dans la journée (77) :

- (74) retour aux JO avec je vous le *disais* au début de cette édition la médaille d'or du sabre par équipe / vous revoyez le podium la Marseillaise a donc résonné il y a quelques minutes dans la salle d'escrime (Journal télévisé, *France 2*, 19 août 2004, B.1.11 page 607)
- (75) économie / on *évoquait* tout à l'heure la question des intermittents / eh bien la journée a également été marquée par l'épilogue dans l'affaire des recalculés (Journal télévisé, *France 2*, 11 mai 2004, B.1.3 page 597)
- (76) je vous *parlais* de l'agence Interfax tout à l'heure / eh bien cette agence affirme à l'instant même que plus de dix des preneurs d'otages auraient été tués (Journal radiophonique, *France info*, 1er août 2004, B.2.1 page 611)
- (77) tiens cette info qu'on vous *donnait* dès 18 heures / Philippe Mexes jouera bien à l'A.S. Roma cette saison c'est en tout cas son agent et son avocat qui l'affirment (Journal radiophonique, *Europe 1*, 31 août 2004, B.2.3 page 614)

On constate que là aussi le passé composé aurait pu être utilisé pour marquer que l'énonciation a bien eu lieu. On aurait les occurrences suivantes :

- (74') retour aux JO avec je vous l'*ai dit* au début de cette édition la médaille d'or du sabre par équipe / vous revoyez le podium la Marseillaise a donc résonné il y a quelques minutes dans la salle d'escrime
- (75') économie / on *a évoqué* tout à l'heure la question des intermittents / eh bien la journée a également été marquée par l'épilogue dans l'affaire des recalculés
- (76') je vous *ai parlé* de l'agence Interfax tout à l'heure / eh bien cette agence affirme à l'instant même que plus de dix des preneurs d'otages auraient été tués
- (77') tiens cette info qu'on vous *a donnée* dès 18 heures / Philippe Mexes jouera bien à l'A.S. Roma cette saison c'est en tout cas son agent et son avocat qui l'affirment

Mais les journalistes semblent préférer l'imparfait. En effet, en représentant l'action décrite par le verbe énonciatif dans son cours sans donner à voir sa borne finale, l'imparfait ne dit pas si l'énonciation a atteint son terme (ce qui est pourtant contextuellement le cas) et laisse entendre qu'il va y avoir une suite. L'imparfait suggère de cette façon que le discours du journaliste n'est pas fini et incite donc le téléspectateur ou l'auditeur à attendre que celui-ci se poursuive. La visée phatique de certains contextes oraux constitue ainsi un élément demandeur d'imperfectivité et donc d'une forme comme l'imparfait.

La représentation visuelle de l'événement dans le contexte Nous avons également observé que la représentation visuelle du procès dans le contexte situationnel pouvait inciter le locuteur à utiliser une forme comme l'imparfait. En effet, lorsqu'on donne à voir visuellement un événement, soit à l'aide d'un cliché, soit à l'aide d'un film, on offre un point de vue interne sur le déroulement du procès, tout comme l'imparfait. Ainsi, lorsqu'un locuteur rapporte l'événement passé représenté, il va très naturellement utiliser l'imparfait qui donne à voir, comme les images, le procès de l'intérieur. La représentation visuelle du procès dans le contexte favorise donc une forme imperfective et descendante.

a. Prenons d'abord l'exemple d'une photographie (5.1.1.2) suivie d'un commentaire écrit.



Nous transcrivons le commentaire :

- (78) Mon tout premier court métrage avec de la pellicule. On *tournait* en super-huit et on *faisait* des travelling au Caddie. *C'était* de la grosse production! (Marie-Claire, octobre 2006, B.6 page 724)

La photographie représente l'équipe qui a travaillé sur le court métrage et renvoie donc à un moment du tournage, l'événement que constitue le tournage est envisagé de l'intérieur, dans son cours. Dans le commentaire, les procès *tournait*, *faisait* et *était* réfèrent également à cet événement. Ces éléments co(n)textuels favorisent donc ici une représentation linguistique de l'événement dans son cours, fidèle à la représentation iconique de la photographie. De fait, l'imparfait répond positivement à cette demande.

L'usage de l'imparfait n'est cependant pas obligatoire ici : un passé composé aurait pu aussi convenir :

- (79) Mon tout premier court métrage avec de la pellicule. On *a tourné* en super-huit et on *a fait* des travelling au Caddie. *C'a été* de la grosse production!

Néanmoins, cette forme apparaît moins naturelle. Nous proposons l'explication suivante : en représentant les procès comme accomplis, le passé composé ne fait pas correspondre la représentation iconique du cliché avec la représentation linguistique des procès. Cette non-coïncidence des points de vue sur le procès peut rendre compte de l'emploi moins naturel du passé composé dans ce contexte.

b. Le rôle de la représentation iconique du procès dans le co(n)texte apparaît également dans le journal d'information oral, lorsque le discours du journaliste est illustré à l'aide d'images vidéo. Soit la brève :

- (80) [...] un tribunal [celui de Brest] qui voit s'accumuler les comparutions des pollueurs / le capitaine du Nova Hollandia *devait* répondre cet après-midi d'une pollution de 18

kilomètres observée le 21 janvier dernier / il y a un mois c'était au tour du Nicholas M d'être jugé (Journal télévisé, *TF1*, 18 mai 2004, B.1.9 page 604)

Et les images qui l'accompagnent⁴⁰ telles que figurées 5.2 à 5.5 page ci-contre.

La séquence où l'on filme les avocats (figure 5.3)⁴¹ est censée rendre compte de l'acte de *devoir répondre* qu'elle représente visuellement. En offrant un point de vue interne sur cet événement, les images favorisent linguistiquement la saisie du procès *devoir répondre* dans son cours. L'imparfait répond parfaitement à ce besoin et permet d'adopter, comme dans le film, un point de vue interne sur le procès.

Le journaliste aurait aussi pu employer un passé composé en lieu et place de l'imparfait :

(80') [...] un tribunal [celui de Brest] qui voit s'accumuler les comparutions des pollueurs / le capitaine du Nova Hollandia a dû répondre cet après-midi d'une pollution de 18 kilomètres observée le 21 janvier dernier / il y a un mois c'était au tour du Nicholas M d'être jugé

Le passé composé répond alors à un autre besoin linguistique : le procès *devoir répondre* est télélique et demande donc d'être représenté jusqu'à sa borne finale. Cette requête est satisfaite par le passé composé qui donne à voir le procès comme accompli et peut donc attester que l'événement a bien eu lieu. Mais, en utilisant un passé composé, le journaliste ne fait pas correspondre le point de vue donné par la vidéo avec la représentation du procès offerte par le temps verbal.

Remarquons enfin, que, sans le support visuel, l'imparfait apparaît discordant et narratif : le co(n)texte demande en effet de représenter le procès *devoir répondre* jusqu'à son terme, ce que ne permet pas l'imperfectivité de l'imparfait. La demande d'imperfectivité émanant de la représentation visuelle de l'événement permet donc de rendre l'imparfait concordant et descriptif dans ce co(n)texte. C'est de fait l'influence du contexte vidéo qui prévaut ici sur la télélicité du procès.

Ainsi, parallèlement aux éléments co(n)textuels qui exigent une forme imperfective et descendante comme l'imparfait, d'autres éléments favorisent l'emploi de ce temps sans pour autant l'imposer. Nous avons pu en identifier quatre : (i) les procès atéliques de types état et activité, (ii) l'expression de la fréquence et (iii) la visée phatique (dans les interactions orales) et (iv) la représentation visuelle de l'événement dans le contexte.

5.1.1.3 Conclusion

L'emploi descriptif de l'imparfait peut se définir linguistiquement par les quatre traits suivants : il s'agit d'un emploi :

1. monologique
2. visant principalement l'assertion de situations passées (grâce à l'instruction [+passé]),
3. répondant positivement à une demande co(n)textuelle en faveur d'une représentation du procès qui soit tensive (grâce à l'instruction [-parfait]),
4. cursive et descendante (grâce aux instructions [-perfectif] et [-ascendant]) ou qui ne demande aucune représentation spécifique du temps impliqué par le procès.

Nous avons vu que la demande co(n)textuelle pouvait prendre deux formes :

1. certains éléments co(n)textuels exigent une représentation tensive, cursive et descendante : (i) les circonstants de durée accomplie de type DEPUIS + DURÉE, (ii) les adverbes aspectuels DÉJÀ, ENCORE et TOUJOURS dans leur emploi duratif, (iv) la périphrase progressive, (v) les périphrases ALLER + INFINITIF et

40. Nous avons joint à chaque séquence télévisuelle le texte qui correspondait.

41. Comme il est interdit de filmer pendant une audience, les images du procès lui-même ne peuvent pas être données.



[image des magistrats]

Figure 5.2: Un tribunal qui voit s'accumuler les comparutions des pollueurs /



[image des avocats]

Figure 5.3: le capitaine du Nova Hollandia *devait* répondre cet après-midi

[images du Nova Hollandia]

Figure 5.4: d'une pollution de 18 kilomètres observée le 21 janvier dernier /



[images du Nicholas M?]

Figure 5.5: il y a un mois c'était au tour du Nicholas M d'être jugé

VENIR DE + INFINITIF et (vi) la relation de recouvrement (notamment en arrière-plan d'un récit et /ou associé au point de vue d'un sujet de conscience);

2. d'autres éléments ne font que favoriser cette représentation : (i) les procès atéliques de types état et activité, (ii) l'expression de la fréquence et (iii) des facteurs contextuels tels que la visée captatrice propre au genre oral ou la représentation iconique du procès dans la situation d'énonciation.

La coïncidence parfaite entre ces éléments co(n)textuels et l'offre et la demande de l'imparfait produit l'effet typique lié à l'emploi descriptif. Parmi ces éléments, l'atélité des procès apparaît statistiquement comme le premier facteur d'imperfectivité (environ 76,3% des cas), suivi par la relation de recouvrement (presque 49,9% des cas) et l'expression de la fréquence (environ 15,4%). Les autres facteurs sont ensuite relativement marginaux puisqu'ils n'interviennent au total que dans 75 des emplois descriptifs de l'imparfait (soit 2,1% des cas).

L'imparfait est par ailleurs dans son usage prototypique (80,0% des occurrences d'imparfaits dans notre corpus) et donc dans son environnement le « plus naturel ». Ici, l'adéquation totale avec un co(n)texte essentiellement assertif fait apparaître sa valeur en langue telle qu'elle est : l'imparfait est un temps du passé qui donne à voir le procès dans son déroulement même.

Nous allons voir maintenant deux usages de l'imparfait où l'interaction co(n)textuelle produit une discordance : discordance avec une demande de bornage (l'emploi narratif) ou avec une demande de contrefactualité (l'emploi contrefactuel). Nous passerons plus rapidement sur ces deux emplois dans la mesure où ils ont été déjà parfaitement décrits dans des travaux antérieurs.

5.1.2 L'emploi narratif

L'emploi narratif constitue un emploi stylistique (c'est-à-dire discordant) de l'imparfait assez peu fréquent. À titre d'illustration, notre corpus comprend 277 occurrences d'emplois narratifs (soit près de 6,3% de l'ensemble des imparfaits). Cet emploi a suscité un grand intérêt auprès des linguistes qui ont été très nombreux à lui consacrer des travaux⁴². Nous ne reviendrons pas sur cette abondante littérature, mais nous nous contenterons de confirmer ou de compléter ce qui a déjà été dit.

À la suite de Bres [2005*b*], nous pouvons définir le tour narratif comme l'emploi de l'imparfait dans un contexte demandeur de perfectivité. L'imparfait (i) concorde donc avec le co(n)texte concernant la situation dans le passé (instruction [+passé]) et la représentation du procès dans sa tension (instruction [-parfait]), (ii) mais il est dissonant concernant la saisie imperfective et descendante du procès (instructions [-perfectif] et [-ascendant]). Plus précisément, on peut distinguer deux types de discordance mais qui sont en réalité intimement liés :

- une discordance au niveau du bornage du procès : le contexte demande de représenter la borne initiale et/ou la borne finale du procès, ce que ne peut pas faire l'imparfait ;
- une discordance au niveau de l'inscription du procès en ascendance : le contexte demande de voir le procès selon une perspective ascendante (MOVING EGO), ce dont l'imparfait est incapable.

Le but de cette section sera d'établir quels sont les éléments du co(n)texte qui sont à l'origine de ces discordances.

Rappelons également que la discordance de l'imparfait avec le co(n)texte narratif n'est pas un conflit ouvert entre des représentations du procès qui sont contradictoires. En effet, le tour narratif procède d'un fonctionnement elliptique de l'imparfait⁴³. En effet, l'imparfait offre une représentation incomplète par rapport à l'attente du co(n)texte d'une prise en compte des bornes du procès. L'imperfectivité de l'imparfait n'est donc pas en opposition avec le contexte, mais ne répond que partiellement à

42. On peut citer parmi d'autres [Tasmowski-De Ryck 1985], [Bres 1998*b*], [Bres 1999*d*], [Bres 2000*b*], [Bres 2000*a*], [Bres 2005*b*], [Bres 2005*c*], [Berthonneau & Kleiber 1999], [Berthonneau & Kleiber 2000], [Gosselin 1999*b*], [Gosselin 2005], [Kuszmider 1999], [Desclés 2000], [Caudal & Vettters 2003], [Vettters & Mulder 2003] [Labeau 2005].

43. Cf. [Caudal & Vettters 2003] et [Vettters & Mulder 2003].

sa demande. En outre, la demande d'ascendance des co(n)textes narratifs n'est pas une exigence absolue : en effet, la mise en ascendance du temps dans la textualité narrative favorise les formes ascendantes, mais n'interdit pas une forme descendante comme l'imparfait : celui-ci aura juste pour effet de marquer une rupture dans un contexte ascendant.

Détaillons maintenant, à partir de l'observation de notre corpus, quels peuvent être les éléments demandeurs de bornage et/ou d'ascendance à l'origine de l'interaction discordante de l'imparfait en co(n)texte narratif. Pour ce faire nous présenterons d'abord les éléments qui demandent la prise en compte de la borne initiale, puis ceux qui demandent la représentation de la borne finale et enfin les éléments demandeurs d'une représentation des deux bornes.

5.1.2.1 La représentation de la borne initiale

Trois paramètres semblent être responsables de la demande d'inscription de la borne initiale du procès : (i) la relation de progression, (ii) la relation d'incidence et (iii) les circonstants indiquant la limite initiale du procès.

La relation de progression Elle apparaît comme le premier facteur favorisant la représentation de la borne initiale du procès dans le tour narratif : on en trouve ainsi 114 occurrences, ce qui représente un peu moins de 41,2% des usages narratifs de l'imparfait. Ces chiffres confirment l'importance de la progression temporelle dans le tour narratif maintes fois soulignée dans la littérature⁴⁴. La raison de cette prédominance est simple : la succession chronologique de deux procès implique que le second procès débute après l'achèvement du premier procès. La relation de progression demande donc la représentation de la borne initiale du second procès. De plus la relation de progression contribue à la mise en ascendance du temps dans la narration (cf. [Bres 1994]) et demande donc une forme ascendante pour représenter le procès.

Dans quelque cas, la relation de progression constitue le seul élément demandeur de perfectivité. Celle-ci se révèle alors suffisante pour produire l'effet discordant narratif avec l'imparfait. Soit l'exemple :

- (81) - Elles sont très bien, vos chansons... Très bien... Évidemment il sera un peu difficile de faire un disque tout de suite...

Il avait posé sa main sur son épaule et elle ne *bougeait* pas. Des doigts fins, aux ongles certainement manucurés. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 585)

En effet, le procès à l'imparfait narratif *ne bougeait pas* est en relation de progression par rapport au dernier procès : [*avait posé* < *ne bougeait pas*]. Aucun autre élément demandeur de perfectivité ne vient appuyer la requête de la relation de progression : le procès est atélique de type activité et il n'y a aucun circonstant marquant les limites initiale et terminale du procès. En conséquence, seule la progression assume la demande de bornage du procès et produit l'effet narratif en interaction avec l'imparfait. Cela signifie que la progression peut, dans certains contextes, suffire à produire l'effet narratif : elle peut donc être un facteur suffisant.

Comme le remarque très justement Bres [2005b, p. 131-133], la demande de perfectivité liée à la progression disparaît lorsque le procès voit surgir un second procès incident dans son cours, où lorsque la progression est interprétée itérativement. Prenons l'exemple suivant d'un emploi narratif fondé sur une relation de progression :

- (82) *La famille Fouan est réunie chez le notaire pour partager les terres des parents entre les trois enfants.*

L'arpenteur, appuyé par Fouan et Delhomme, voulait partager en trois bandes parallèles au vallon de l'Aigre ; tandis que Buteau exigeait que les bandes fussent prises perpendiculairement à ce vallon, sous le prétexte que la couche arable s'amincissait

44. Voir entre autres [Tasmowski-De Ryck 1985, p. 61], [Sthioul 1998, p. 211] ou [Berthonneau & Kleiber 1999, p. 146].

de plus en plus, en allant vers la pente. De cette manière, chacun aurait sa part du mauvais bout ; au lieu que, dans l'autre cas, le troisième lot serait tout entier de qualité inférieure. Mais Fouan *se fâchait, jurait* que le fond était partout le même, *rappelait* que l'ancien partage entre lui, Mouche et la Grande, avait eu lieu dans le sens qu'il indiquait ; et la preuve c'était que les deux hectares de Mouche borderaient ce troisième lot. (Zola, *La terre*, A.1 page 491)

On observe ici une relation de progression entre le propos de Buteau rapporté au style indirect libre : « De cette manière, chacun aurait sa part du mauvais bout ; au lieu que, dans l'autre cas, le troisième lot serait tout entier de qualité inférieure » et les procès suivant à l'imparfait narratif : [propos de Buteau < *se fâchait, jurait* et *rappelait*]. Faisons maintenant intervenir un procès incident (??) ou une lecture fréquentative de la progression (82') :

(82'') Buteau exigeait que les bandes fussent prises perpendiculairement à ce vallon, sous le prétexte que la couche arable s'amincissait de plus en plus, en allant vers la pente. De cette manière, chacun aurait sa part du mauvais bout ; au lieu que, dans l'autre cas, le troisième lot serait tout entier de qualité inférieure. Mais Fouan *se fâchait, jurait* que le fond était partout le même, *rappelait* que l'ancien partage entre lui, Mouche et la Grande, avait eu lieu dans le sens qu'il indiquait lorsque le notaire MIT FIN au débat.

(82') CHAQUE JOUR, Buteau exigeait que les bandes fussent prises perpendiculairement à ce vallon, sous le prétexte que la couche arable s'amincissait de plus en plus, en allant vers la pente. De cette manière, chacun aurait sa part du mauvais bout ; au lieu que, dans l'autre cas, le troisième lot serait tout entier de qualité inférieure. Mais Fouan *se fâchait, jurait* que le fond était partout le même, *rappelait* que l'ancien partage entre lui, Mouche et la Grande, avait eu lieu dans le sens qu'il indiquait ; et la preuve c'était que les deux hectares de Mouche borderaient ce troisième lot.

La demande d'imperfectivité liée à l'incidence d'un autre procès ou à la fréquence prend alors le pas sur la demande de perfectivité entraînée par la progression : l'imparfait redevient standard dans ces usages : il ne produit plus d'effet narratif en interaction avec le co(n)texte. En conclusion, la relation de progression peut être suffisante pour produire un effet narratif avec un imparfait, mais elle ne constitue pas un facteur co(n)textuel absolu dans la mesure où elle peut être remise en cause par un autre élément du co(n)texte demandeur d'imperfectivité (l'incidence d'un autre procès ou l'expression d'une fréquence).

La relation de progression peut être explicitée dans le co(n)texte par des marqueurs ou bien suggérée par les items lexicaux et les scénarios pragmatiques qui y sont attachés. Habituellement, les auteurs observent la prédominance des circonstants frontaux marqueurs d'une progression (prototypiquement de forme *x temps plus tard*), certains considérant même cet attribut comme un trait définitoire de l'imparfait « pittoresque » (cf. [Martin 1971]) ou « de rupture » (cf. entre autres [Berthonneau & Kleiber 1999] et [Berthonneau & Kleiber 2000]). Néanmoins notre corpus fournit des données légèrement divergentes : il apparaît en effet que, dans 62,3% des cas (71 occurrences), la progression n'est explicitée par aucun marqueur. Soit les exemples suivants de progression implicite :

(83) [compte rendu d'un match de football] Mais comme en première mi-temps, le sens du match s'inversait soudain. Gravesen, à l'inactivité inlassable, *plaçait* une frappe mal repoussée par la défense suédoise. Seul en embuscade à la limite de la surface, Tomasson *ne ratait* pas une si belle occasion. Il inscrivait son deuxième but de la soirée. (*L'équipe*, 23 juin 2004, B.5 page 701)
[*plaçait* < *ne ratait pas*]

(84) Buteau avait eu son geste instinctif, se baissant, prenant une poignée de terre, qu'il *approchait* de son visage. (Zola, *La terre*, A.1 page 492)
[*se baissant* < *prenant une poignée de terre* < *approchait*]

- (85) Il avait lâché l'album. Il la saisit à la nuque. Elle *se débattait* mais il la serrait de plus en plus fort. Il la *plaquait*, de son épaule droite, contre le dossier de la banquette, *tendait* le bras gauche en arrière, *ouvrait* la boîte à gants. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 560)
 [saisit < se débattait < plaquait < tendait le bras gauche en arrière < ouvrait la boîte à gants]

Le grand nombre de relations de progression non marquées s'explique en partie par la composition de notre corpus qui inclut une partie du roman de Modiano *Une jeunesse*. L'écriture de cet écrivain se caractérise en effet par l'emploi massif d'imparfaits narratifs qui s'enchaînent sans liaison explicite. Néanmoins, nous avons aussi trouvé un certain nombre de progressions implicites dans d'autres textes : notamment dans les comptes rendus sportifs et dans le texte de Zola. Cela suggère que la relation de progression, si elle est souvent marquée par un circonstant frontal, peut aussi apparaître sans aucune marque explicite.

Les circonstants frontaux impliquant une progression sont assez fréquents : nous en avons compté 30 occurrences (presque 26,3% des relations de progression) (cf. MOINS D'UN AN PLUS TARD, AU 17E TOUR et BIENTÔT dans les exemples ci-dessous) :

- (86) En 2004, grande première, on était même allé jusqu'à nommer à [l]a tête [de l'Institut catholique de Paris] un laïc et politologue d'origine libanaise, Joseph Maïla. MOINS D'UN AN PLUS TARD, à la mi-mai 2005, celui-ci *était sommé* de démissionner après un entretien avec Vingt-Trois expédié en dix-sept minutes. (*Le canard enchaîné*, 21 septembre 2005, B.3.2 page 656)
- (87) [compte rendu d'une course automobile] Le bal des arrêts commençait, avec Button et Montoya, qui, comme prévu, stoppaient au 13e tour, bientôt suivis par Ralf Schumacher (15e).
 Alonso se trouvait dès lors en tête sous la pression des deux ferraris. Mais, AU 17E TOUR, l'Espagnol *observait* à son tour un passage au stand. (*Midi libre*, 14 juin 2004, B.4.1 page 680)
- (88) *Le personnage est en train de rêver.*
 Des papillons affolés voletaient un instant autour de ces lumières avant de tomber dans le creux. Ils formaient peu à peu une couche épaisse dans laquelle Louis marchait en s'enfonçant jusqu'aux genoux. Et BIENTÔT, papillon lui-même, il *était aspiré* par un siphon avec les autres. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 580)

Toutefois, on trouve aussi assez souvent ce type de circonstants à la suite du verbe (cf. À LA 39E MINUTE dans l'exemple ci-dessous) :

- (89) [Compte rendu d'un match de football] Le match débutait de manière brouillonne et heurtée, les Croates ayant la possession du ballon tandis que leurs adversaires jouaient le contre.
 La plus grosse occasion *intervenait* À LA 39E MINUTE, quand Stiel, le gardien helvète, sauvait du bout des doigts une tête de Simunic avant de voir Olic trouver la transversale. (*Midi libre*, 14 juin 2004, B.4.1 page 683)

La progression est aussi marquée, mais plus rarement, par des conjonctions de coordination (cf. PUIS et ET dans les exemples suivants) :

- (90) [Compte rendu d'un match de football] Et il fallait alors beaucoup de réussite aux partenaires d'Henriksen pour garder leur avantage à la mi-temps. C'est d'abord Sørensen qui exécutait une double parade décisive devant Larsson et Ibrahimovic (36e), PUIS le gardien danois *était sauvé* par son poteau sur un coup de tête de Jakobson (38e). (*L'équipe*, 23 juin 2004, B.5 page 701)
- (91) *Françoise part pour rentrer chez elle, laissant Jean seul à son champ.*
 Jean, le semoir noué sur le ventre, s'était mis à descendre la pièce de labour, avec le geste continu, l'envolée du grain ; ET il *levait* les yeux, il regardait Françoise décroître parmi les cultures, toute petite derrière sa vache indolente, qui balançait son grand corps. (Zola, *La terre*, A.1 page 470)

ou par un zeugme reliant une forme verbale bornée (plus-que-parfait) à un imparfait :

- (92) Elle sonna plusieurs fois de suite. Personne. Comme elle avait une clé de l'appartement, elle ouvrit elle-même.
Elle *appela* mais il ne *répondait* pas. L'appartement était silencieux. Bellune avait dû s'attarder au bureau. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 566)
- (93) Elle AVAIT PRIS le souple ET le *posait* sur un tourne-disque. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 584)

Ici la demande de perfectivité provenant des relations de progression : [*appela* < *ne répondait pas*] et [*avait pris* et *posait*] est appuyée par un zeugme mettant sur le même niveau⁴⁵ une forme bornée (passé simple ou plus-que-parfait) et un imparfait. le zeugme vient ainsi confirmer, pour le second procès, la demande de bornage de la relation de progression.

En conclusion, nos données confirment dans l'ensemble les observations qui ont été faites dans le passé - l'importance de la relation de progression dans le tour narratif et la fonction du circonstant frontal. La relation de progression apparaît par défaut comme un facteur suffisant pour produire un effet narratif.

Toutefois, nos observations amènent à nuancer certaines idées, allant ainsi dans le sens d'études comme celles de Gosselin [1999b] ou de Bres [2005b]. Ainsi, il semble que, ni la relation de progression, ni le circonstant frontal, ne sont des ingrédients obligatoires du tour narratif : la progression demeure le cas le plus fréquent certes, mais il reste de nombreux autres cas (58,8% des imparfaits narratifs de notre corpus) où le tour narratif n'implique pas de progression. De plus, la présence d'un circonstant frontal marquant la progression est loin d'être une généralité (seulement 10,8% des imparfaits narratifs de notre corpus).

Nous allons maintenant nous intéresser à une autre relation temporelle qui concourt également à la demande de représentation de la borne initiale d'un procès : la relation d'incidence.

La relation d'incidence Nous rappelons que la relation d'incidence correspond au surgissement d'un procès dans le cours d'un autre procès (cf. [Pollack 1976]). Cette relation implique forcément la représentation de la borne initiale du procès incident, dans la mesure où c'est elle qui marque le point d'incidence, c'est-à-dire la survenue du second procès dans le cours du premier.

Cette relation est beaucoup moins fréquente que la relation de progression, mais se rencontre tout de même. Nous avons ainsi compté 28 occurrences soit presque 10,1% des imparfaits narratifs de notre corpus. Soient les exemples :

- (94) Un haut parleur DIFFUSAIT une musique douce. Personne dans la salle à manger de l'hôtel. Sauf Brossier et lui, à une table du fond. Brossier *entamait* une bouteille de bourgogne au moment où le serveur lui *présentait* le plateau de fromage. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 534)
- (95) après la fermeture de Sangatte / Charles Frazzetta nous *recevait* d'ailleurs chez lui alors qu'il HÉBERGEAIT des réfugiés (Journal télévisé, *France 2*, 19 août 2004, sangatte)

On constate en effet que les imparfaits narratifs *entamait* et *présentait* (94) et *recevait* (95) sont en relation d'incidence avec des procès du cotexte : [DIFFUSAIT \supset *entamait* = *présentait*] et [*recevait* \subset HÉBERGEAIT]. En surgissant dans le cours d'autres procès, *entamer*, *présenter* et *recevoir* demandent donc une forme saisissant leur borne initiale, ce qui produit ici la discordance avec l'imparfait.

45. En effet, selon Tesnière [1959/1982, p. 316], la coordination permet de *joncter* des éléments de même rang, et uniquement ceux-là.

Remarquons que la demande de perfectivité liée à la relation d'incidence peut être annulée par des éléments demandeurs d'imperfectivité. Reprenons le dernier exemple en faisant intervenir un procès incident :

- (95') après la fermeture de Sangatte / Charles Framézelle nous RECEVAIT d'ailleurs chez lui alors qu'il *hébergeait* des réfugiés, lorsqu'il FUT ARRÊTÉ par la police.

Ici, l'incidence du procès FUT ARRÊTÉ dans le déroulement de l'acte de recevoir indique que ce dernier est envisagé dans son cours. Le co(n)texte n'est donc plus demandeur de perfectivité, mais d'imperfectivité : l'effet narratif disparaît au profit de l'effet typique descriptif.

Ainsi, tout comme la relation de progression, la relation d'incidence peut voir sa demande de perfectivité annulée par un autre élément du co(n)texte. Elle ne constitue donc pas un ingrédient absolu du tour narratif.

Un dernier élément peut contribuer à la demande co(n)textuelle pour une représentation de la borne initiale du procès : les circonstants indiquant le début du procès.

Les circonstants indiquant la limite initiale du procès Ces circonstants impliquent par leur signifié même la représentation de la borne initiale du procès. Ils sont formés généralement sur des prépositions comme *depuis* ou *dès* qui introduisent un repère indiquant le début de l'action ou de l'état décrit par le verbe. Nous avons compté 5 occurrences d'imparfaits narratifs accompagnés de ce type de circonstant dont :

- (96) [Compte rendu de course automobile] Si Ralph, en tête, semblait contenir Button, son frère Michael était quant à lui sous la menace directe de son ennemi intime, Montoya ... Jusqu'au deuxième arrêt du Colombien (30e tour), le Britannique ravitaillant un tour plus tard, et Ralf trois (33e).

Les deux ferraris *se trouvaient* DÉSORMAIS en tête, Michael Schumacher suivi comme son ombre par Barichello. (*Midi libre*, 14 juin 2004, B.4.1 page 680)

- (97) des pratiques relevant de l'euthanasie auraient accéléré la mort de 14 patients hospitalisés ici au CHU de Besançon / entre 1998 et 2000 / ce sont les conclusions d'une expertise médicale consécutive à une première enquête / DÈS 2001 le personnel infirmier du service de réanimation chirurgicale *dénonçait* des thérapies de fin de vie choquantes. (Journal télévisé, *France 2*, 11 mai 2004, B.1.4 page 598)

Les circonstants DÉSORMAIS et DÈS 2001, et la subordonnée circonstancielle introduite par DEPUIS QUE fournissent le repère qui marque le début des procès *se trouvaient* et *dénonçait* et demandent donc la représentation du *terminus a quo* de ces derniers.

La demande de perfectivité de ces circonstants peut disparaître au profit d'une demande d'imperfectivité émanant d'un autre élément du co(n)texte. On retrouve ainsi souvent l'implication co(n)textuelle selon laquelle le procès n'a pas atteint sa borne finale. De fait, même si le début du procès est représenté, sa fin ne l'est pas, ce qui demande une forme saisissant le procès de façon cursive :

- (98) DEPUIS LA MORT DE SON HOMME, elle [la Grande] *dirigeait* en personne la culture de ses terres, avait trois vaches, un cochon et un valet, qu'elle nourrissait à l'auge commune, obéie par tous dans un aplatissement de terreur. (Zola, *La terre*, A.1 page 487)

Ici, le procès *menait* est borné à gauche comme l'indique le circonstant depuis la mort de son homme qui introduit la limite initiale du procès. Mais, co(n)textuellement, on sait que ce procès n'est pas achevé : à ce moment du roman, la Grande dirige toujours la culture de ses terres. Du coup, l'acte de diriger doit être vu de façon cursive et requiert donc une saisie imperfective. Le contexte n'est donc plus discordant avec l'imparfait, malgré la représentation de la borne initiale du procès par le circonstant

DEPUIS LA MORT DE SON HOMME. Cela signifie que les circonstants marquant la limite initiale du procès ne constituent pas un facteur absolu du tour narratif, leur requête pour une forme perfective pouvant à tout moment être annulée par un élément demandeur d'imperfectivité.

En conclusion, nous avons pu identifier trois ingrédients pouvant demander la représentation de la borne initiale du procès dans le tour narratif : la relation de progression qui est de loin le facteur plus important (114 occurrences), puis la relation d'incidence (28 occurrences) et enfin les circonstants indiquant le début du procès (5 occurrences). Voyons maintenant les éléments demandeurs d'une représentation de la borne finale du procès.

5.1.2.2 La représentation de la borne finale

Cette demande co(n)textuelle semble procéder d'un élément principal : la classe aspectuelle du procès. Les circonstants indiquant la limite terminale du procès peuvent également jouer un rôle mais ils sont beaucoup plus rares.

La classe aspectuelle des procès Dans notre corpus, la classe aspectuelle du procès apparaît comme un facteur majeur de la demande co(n)textuelle du tour narratif : on constate en effet que 205 des imparfaits narratifs (soit 74,0% de la totalité des emplois narratifs) portent sur des procès téléliques. Cela confirme la corrélation forte souvent constatée dans la littérature⁴⁶ entre l'emploi narratif de l'imparfait et la nature aspectuelle du procès.

Explicitons le lien entre la télélicité et demande de perfectivité. Nous l'avons vu à plusieurs reprises, les procès téléliques comportent une borne qu'ils doivent atteindre pour se réaliser (cf. [Garey 1957]). Ainsi, lorsqu'on veut signifier qu'un procès télélique a eu lieu dans le passé, la classe aspectuelle du procès demande de prendre en compte la borne finale, et donc demande une forme perfective. De fait, l'imparfait est discordant avec ce type de co(n)texte en opposition duquel il produit un effet stylistique narratif.

En outre, l'observation de notre corpus fait apparaître un élément nouveau : dans 114 des emplois narratifs (soit 41,2%) la demande co(n)textuelle de perfectivité ne repose que sur la présence d'un procès télélique. Soit l'exemple :

- (99) Jusqu'à 9 heures du soir, hélicoptères et limousines ont déversé les invités au château Yquem. Les jeunes époux *émergeaient* d'une Rolls jaune et noir de 1937. Sous une voûte étoilée tendue dans la cour, le père de la mariée a fait goûter ses meilleurs dom-pérignon, château-yquem et cheval-blanc. (*Le canard enchaîné*, 21 septembre 2005, B.3.2 page 645)

Le verbe *émerger* décrit ici un procès télélique (de type achèvement) qui demande la représentation de la borne dont il est constitué et produit donc, au contact de l'imparfait, un effet narratif. Dans cet exemple aucun autre élément n'intervient dans la production de cet effet : on observe aucune relation de progression ou d'incidence (la relation temporelle reste indéterminée par rapport au procès précédent) et aucun circonstant marquant les limites du procès. Si l'on remplace le procès télélique par un procès atélique de type état, l'effet narratif disparaît et l'imparfait devient parfaitement descriptif :

- (100) Jusqu'à 9 heures du soir, hélicoptères et limousines ont déversé les invités au château Yquem. Les jeunes époux *roulaient* dans une Rolls jaune et noir de 1937. Sous une voûte étoilée tendue dans la cour, le père de la mariée a fait goûter ses meilleurs dom-pérignon, château-yquem et cheval-blanc.

Prenons pour nous en convaincre un autre exemple :

46. Entre autres [Guillaume 1991, p. 216], [Martin 1971, p. 32], [Confais 1995, p. 32] ou encore [Berthonneau & Kleiber 1999, p. 144].

- (101) [compte rendu d'une course automobile] Malheureusement pour Renault, un problème contraignait Trulli à renoncer après quelques hectomètres seulement, le premier abandon de l'Italien cette saison. Tandis que, devant, Ralf Schumacher *partait* en tête devant Button, Alonso, Montoya et Michael Schumacher. Et que, derrière, David Coulthard (McLaren-Mercedes) *était pris* dans un accrochage. (*Midi libre*, 14 juin 2004, B.4.1 page 680)

Ici, les procès ponctuels *partir* et *être pris* demandent une représentation bornée par une forme perfective et donnent donc lieu, en interaction avec l'imparfait, à un effet narratif. Aucun autre élément ne vient, dans le contexte, appuyer cette demande de perfectivité. On ne trouve ni de relation de progression, ni de relation d'incidence : on a ici une relation de simultanéité signifiée par *tandis que* : [*contraignait* = *partait* = *était pris*]. De même, il n'y a aucun circonstant marquant le début ou la fin du procès. Si l'on substitue à ces procès des procès atéliques de type activité, l'imparfait ne produit plus d'effet discordant et redevient descriptif :

- (102) [compte rendu d'une course automobile] Malheureusement pour Renault, un problème contraignait Trulli à renoncer après quelques hectomètres seulement, le premier abandon de l'Italien cette saison. Tandis que, devant, Ralf Schumacher *continuait* en tête devant Button, Alonso, Montoya et Michael Schumacher. Et que, derrière, David Coulthard (McLaren-Mercedes) *restait à la traîne*.

Bres avait conclu dans un de ses chapitres que l'effet narratif n'était pas « cruciallement lié à tel aspect lexical » du procès [Bres 2005b, p. 104], laissant ainsi entendre que la classe aspectuelle est un facteur, ni nécessaire, ni suffisant, dans la construction du tour narratif. Nos observations amènent à nuancer ces propos : la nature télique du procès n'est certes pas un élément obligatoire du tour narratif, mais elle est par défaut suffisante pour donner lieu à un effet narratif. Ce n'est que lorsqu'un autre élément impose une saisie cursive du procès, que la télité du procès cesse de produire un effet narratif.

Détaillons maintenant les différentes classes aspectuelles qui nous avons rencontrées dans le tour narratif. Nous avons principalement observé des procès de type achèvement (168 occurrences soit presque 65% des imparfaits narratifs) :

- (103) Elle a fini par fuguer à Kaboul, où elle a été recueillie par une femme généreuse. Quelques mois plus tard, elle *épousait* un jeune cousin de sa bienfaitrice dont elle était tombée amoureuse. (*Marie-Claire*, octobre 2006, B.6 page 716)
- (104) Une passe en retrait et mal ajustée de Gerrard fit de Thierry Henry un buteur potentiel avant que David James commette l'irréparable et le penalty (2-1, 92e). Après avoir redonné l'espoir, Zizou *offrait* à la France le droit de rêver. (*Midi libre*, 14 juin 2004, B.4.1 page 684)

Ces procès sont les plus fréquents car, du fait de leur nature ponctuelle, ils atteignent immédiatement leur terme et ne sont, pour ainsi dire, constitués que d'une borne terminale. Pour cette raison, les achèvements demandent impérativement une forme verbale pouvant représenter les bornes des procès. C'est donc avec les achèvements que l'effet narratif, c'est-à-dire la discordance entre l'imparfait et la demande co(n)textuelle, est la plus forte.

Nous avons inclus, parmi les procès de type achèvement, les procès exprimés par des verbes d'énonciation qui servent à introduire le dire, la pensée ou la croyance d'un autre. En effet, énoncer une parole comporte forcément une fin, on peut donc considérer toute énonciation comme un procès télique. De plus, une énonciation est souvent conçue comme un processus rapide, quasi-ponctuel. Les procès énonciatifs apparaissent donc comme des achèvements. À titre d'illustration :

- (105) Dans la moiteur de l'après-midi, à l'heure de la sieste, Mejgon, 16 ans, s'est endormie en serrant dans ses bras le bébé de l'une de ses compagnes d'infortune. Elle qui, une heure plus tôt, *avouait* en pleurant : « Je ne sais pas ce que signifie "être aimée". Je ne l'ai jamais été... ». (*Marie-Claire*, octobre 2006, B.6 page 717)

- (106) Mais, il y eut une protestation générale. Jésus-Christ et Fanny serraient leurs billets, comme si l'on tentait de leur arracher. Delhomme *déclarait* que le tirage avait eu lieu honnêtement, et Grosbois, très blessé, *parlait* de s'en aller, si l'on suspectait sa bonne foi. (Zola, *La terre*, A.1 page 515)

On trouve aussi un certain nombre de procès de type accomplissement (27 occurrences soit presque 10,5% des procès du tour narratif) :

- (107) La veille de la cérémonie, avec la bénédiction de la paroisse, des vigiles interdisaient l'accès à la cathédrale en plein lifting. L'intérieur de l'édifice, nettoyé de fond en comble, *était décoré* pour l'occasion de gerbes de roses disposées le long de piliers, avec arrosage incorporé pour garder aux fleurs leur éclat et leur fraîcheur. Et un coup de peinture dorée *redonnait* une nouvelle jeunesse aux lustres fatigués. (*Le canard enchaîné*, 21 septembre 2005, B.3.2 page 645)

- (108) *Françoise, une jeune paysanne, conduit sa vache dans une ferme voisine. En chemin, l'animal énervé s'enfuit dans les champs. La corde par laquelle Françoise tenait la vache se noue autour de son poignet l'emportant ainsi dans la folle course de l'animal. Jean, un paysan, assiste à la scène.*

- Lâche-la donc, nom de Dieu! continuait à crier Jean. Lâche-la donc!

Et il criait cela machinalement par terre; car il courait lui aussi, en comprenant enfin : la corde devait s'être nouée autour du poignet, serrée davantage à chaque nouvel effort. Heureusement, il coupa au travers d'un labour, arriva d'un tel galop devant la vache, que celle-ci, effrayée, stupide, s'arrêta net. Déjà, il *dénouait la corde*, il asseyait la fille dans l'herbe. (Zola, *La terre*, A.1 page 463)

Ces types de procès sont moins fréquents dans le tour narratif que les achèvements, pour deux raisons au moins. D'abord, généralement, les accomplissements sont peu nombreux par rapport aux autres classes aspectuelles. Ensuite, comme le souligne Bres, l'effet narratif est moins saillant avec les accomplissements qui sont duratifs qu'avec les achèvements qui sont ponctuels : « l'imparfait s'accorde parfaitement avec la séparation des bornes de ce type de procès, ce qui bémolise légèrement la discordance tendancielle entre la demande d'incidence [de perfectivité] du cotexte et la réponse déceptive qu'apporte l'imparfait du fait de son instruction [-incidence]. » [Bres 2005b, p. 96].

Les procès téliques comptent quelques rares procès répétitifs dont le nombre d'occurrences est spécifié (3 occurrences seulement dans notre corpus) :

- (109) [Compte rendu d'un match de football] La Croatie *tentait* en vain d'en profiter SUR DEUX FRAPPES NON CADRÉES DE NIKO KOVAC (64) PUIS SOKOTA (68). (*Midi Libre*, 14 juin 2004, B.4.1 page 683)

- (110) D'abord de ses gros doigts tremblants d'alcoolique, il avait coupé la feuille de papier en trois; puis, maintenant, sur chaque morceau, il *écrivait* UN CHIFFRE, 1, 2, 3, très appuyé, énorme; et, par-dessus ses épaules, tous suivaient la plume, le père et la mère eux-mêmes hochaient la tête, satisfaits de constater qu'il n'y avait pas de tricherie possible. (Zola, *La terre*, A.1 page 513)

Les procès répétitifs constituent une demande forte pour la représentation de la borne finale du procès. En effet, comme nous l'avons vu dans la section 5.1.1.2, ces procès ne deviennent vrais qu'après la réalisation de la dernière occurrence : les procès répétitifs possèdent donc une borne finale qui doit être atteinte pour que ceux-ci s'accomplissent complètement. Ainsi, en (109), le procès *tenter d'en profiter sur deux frappes* ne s'accomplit complètement qu'à la seconde frappe. De même, en (110), l'acte d'écrire les trois chiffres ne devient vrai qu'une fois le chiffre trois écrit.

Si les procès téliques représentent la majorité des procès en co(n)texte narratif, on trouve également un certain nombre de procès atéliques : 28 états (soit environ 10,1% des imparfaits narratifs) et 31 activités (soit environ 11,2% des imparfaits narratifs). Cela indique que, malgré la prédominance des procès téliques dans le tour narratif,

la télécité des procès n'est pas une condition *sine qua non* de cet emploi. L'imparfait peut aussi apparaître narratif avec des procès atéliques. Soit les exemples d'états :

- (111) En 2002, Jérôme, 32 ans, fait tomber une clé à coupe, un outil qui sert à vérifier les vissages. Cassé. Un témoin affirme qu'il l'a fait exprès. « On m'a convoqué. UN QUART D'HEURE APRÈS, le taxi *était* là. » Quelques mois plus tôt, il avait été victime d'un accident du travail avec arrêt, un poignet foulé. Comme Sofiane, il attaque aux prud'hommes. (*Libération*, 27 juillet 2004, B.3.1 page 630)
- (112) les deux assassins ont commis cet acte ignoble de lâcheté sans cagoule / DEUX JOURS APRÈS / le nom des prévenus *était connu* / ils n'ont été interpellés que 40 jours après (Journal télévisé, *France 3*, 11 mai 2004, B.1.3 page 598)

et d'activités :

- (113) *Françoise, une jeune paysanne, conduit sa vache dans une ferme voisine. En chemin, l'animal énervé s'enfuit dans les champs. La corde par laquelle Françoise tenait la vache se noue autour de son poignet l'emportant ainsi dans la folle course de l'animal.* Jusque-là, courant et sautant de toute la longueur de ses petites jambes, elle avait pu la suivre. Mais elle buta, tomba une première fois, se releva pour retomber plus loin ; et dès lors, la bête s'affolant, elle fut traînée. MAINTENANT elle *hurlait*. Son corps, dans la luzerne laissait un sillage. (Zola, *La terre*, A.1 page 463)
- (114) - Vous êtes là parce que vous vous intéressez à la musique ? demanda encore Bellune. Sa voix douce et sa gravité inspiraient toujours confiance. Elle fit un signe affirmatif de la tête.
- Ça tombe bien, dit Bellune. Je travaille pour une maison de disques. Je peux vous aider, si vous voulez...
Elle le *considérait*, l'air interloqué. Jusque-là les gens que Bellune choisissait au hasard pour une audition étaient au moins montés sur l'estrade, ils avaient fait du bruit avec des batteries et des guitares et leurs visages étaient apparus en pleine lumière. Mais ce soir, Bellune avait choisi quelqu'un qui ne disait rien [...]. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 539)
- (115) Jean-Marie Lepen quant à lui était en meeting à Nice devant près de 3000 personnes il *enfourchait* son thème de prédilection sur l'immigration il a lancé une nouvelle idée / proposer un prêt personnel pour aider les immigrés à rentrer chez eux (Journal télévisé, *TF1*, 11 mai 1997, B.1.1 page 595)

Les procès atéliques demeurent néanmoins moins nombreux que les procès téliques pour au moins deux raisons. D'abord, les procès atéliques « bémolisent » [Bres 2005b] l'effet narratif : la demande de bornage apparaît moins forte car les procès atéliques ne possèdent pas de borne inhérente. Ensuite, l'absence de limite intrinsèque fait que ces procès ne participent pas à la demande de perfectivité. C'est donc un autre élément du co(n)texte qui requiert la représentation perfective du procès et qui produit l'effet discordant narratif avec l'imparfait. Ainsi, dans les exemples cités, on observe que ce rôle est dévolu à un circonstant frontal impliquant progression en (111), (112) et (113) (cf. UN QUART D'HEURE APRÈS, DEUX JOURS APRÈS et MAINTENANT), à une relation de progression suggérée par les items lexicaux en (114) (on a la relation [énonciation de Bellune < *considérait*]) ou à une relation d'incidence (115) (on a la relation [*était en meeting* \supset *enfourchait*]). La demande de représentation de la borne finale ne pouvant procéder de la classe aspectuelle le procès, c'est bien un autre élément du co(n)texte qui prend le relais pour produire l'effet narratif.

La demande co(n)textuelle de perfectivité peut aussi venir de circonstants indiquant la limite terminale du procès. C'est ce que nous allons voir dans le paragraphe suivant.

Les circonstants indiquant la limite terminale du procès Ces circonstants demandent par leur signifié même que le temps verbal prenne en compte la borne finale du procès. Les circonstants de ce type que nous avons trouvés dans notre corpus sont formés sur la préposition *jusque* qui signifie temporellement et spatialement la limite terminale de la situation décrite par le procès : ils impliquent donc naturellement la représentation de son *terminus ad quem*. Voici l'un des deux exemples que nous avons trouvés :

(116) *Brossier accompagne Louis chez son futur employeur.*

Brossier sonna. Un homme brun, de haute taille, la quarantaine ouvrit.

- Roland, je te présente Louis Memling ... Roland de Bejardy...

- Enchanté.

Il les *guidait* JUSQU'AU SALON, une pièce vaste dont les fenêtres donnaient sur la Seine. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 577)

Le circonstant JUSQU'AU SALON signifie que le procès *guider* a une limite terminale inhérente et entre donc en interaction rugueuse avec l'imparfait qui ne peut prendre en compte cette borne finale.

Ces types d'occurrences sont généralement considérés comme incorrects. Vettres [1996, p. 113] accole une astérisque à l'imparfait suivant :

(117) Le 5 juin 1989, Jules **attendait* jusqu'à cinq heures.

Pourtant, les exemples que nous avons trouvés montrent que, dans les faits, l'imparfait peut se combiner avec un circonstant de type JUSQUE + REPÈRE TEMPOREL OU SPATIAL indiquant la limite terminale du procès. L'imparfait est donc ici fortement discordant, mais pas impossible.

Notons enfin que la demande de perfectivité issue des circonstants marquant la borne finale du procès peut être remise en cause par le co(n)texte. Soit l'énoncé suivant :

(116') CHAQUE MATIN, il les *guidait* JUSQU'AU SALON, une pièce vaste dont les fenêtres donnaient sur la Seine.

Ici, le circonstant JUSQU'AU SALON est dans la portée d'une fréquence explicitée par CHAQUE MATIN. Le procès télique *guider* devient donc un procès atélique fréquentatif qui ne demande plus d'être représenté perfectivement. Le co(n)texte cesse donc d'être narratif et l'imparfait redevient parfaitement standard et descriptif. On peut conclure que les circonstants indiquant la limite finale d'un procès ne sont pas des facteurs absolus du co(n)texte narratif : ils peuvent être annulés par un élément demandeur d'imperfectivité (comme l'expression d'une fréquence).

En conclusion, nos observations confirment le rôle majeur joué par les procès téliques dans l'emploi narratif de l'imparfait : en effet environ 78,7% des imparfaits narratifs portent sur des procès téliques (cela rejoint la proportion importante de procès téliques dans le tour narratif (87%) trouvés dans le corpus de Bres [2005b]). De plus, la prédominance de cet élément est confirmée par un autre chiffre : la classe aspectuelle des procès apparaît comme un paramètre déterminant dans 41,2% des cas. Cependant, ce facteur n'est pas une condition *sine qua non* du tour narratif puisque presque 21,3% des imparfaits dans cet emploi s'appliquent à des procès atéliques. Nous avons par ailleurs observé l'existence d'un second facteur plus marginal : les circonstants indiquant la limite terminale du procès.

Examinons enfin les facteurs co(n)textuels qui demandent une représentation globale du procès.

5.1.2.3 Représentation globale du procès

Nous n'avons rencontré que deux occurrences où le procès à l'imparfait est délimité co(n)textuellement dès son début jusqu'à sa fin, induisant ainsi une représentation globale du procès. Nous avons ainsi relevé un circonstant de durée impliquant la représentation des deux bornes du procès :

- (118) *Le reportage porte sur les récifs artificiels mis en place dans le Golfe du Lyon pour préserver certaines espèces.*

on a vu dans dans d'autres coins du Golfe du Lyon euh des le volume le volume du récif qui *était multiplié* par trois EN DEUX ANS (Journal télévisé, 19 août 2004, *France 2*, B.1.11 page 607)

Ainsi, le circonstant EN DEUX ANS en spécifiant la durée du procès induit une représentation des deux bornes du procès et demande donc une forme verbale perfective. L'emploi de l'imparfait produit donc un effet discordant narratif très saillant.

Dans la littérature, ce type d'exemples est généralement considéré comme mal formé. Lebaud fait ainsi le commentaire suivant :

Que l'imparfait ne détermine ni premier point ni dernier point [...] le rend incompatible avec toute expression qui correspond à une fermeture temporelle : *Pendant tout le voyage, Sophie parlait.* [...] *Pendant tout le voyage* [...] définit une classe fermée d'instantanés localisateurs de parler interdisant ainsi l'emploi de l'imparfait. [Lebaud 1993, p. 172]

Cependant, notre exemple montre à l'instar d'énoncés cités par Bres [2005b, p. 126] que la combinaison de l'imparfait avec un circonstant de durée reste possible dans le tour narratif, malgré la forte discordance qu'elle produit.

Nous avons également trouvé un procès délimité par deux circonstants spatiaux, l'un indiquant la limite initiale, l'autre marquant la limite terminale du procès :

- (119) [début de chapitre] À LA SORTIE DU MÉTRO DE IÉNA, elle *descendait* l'avenue JUSQU'À LA SEINE et longeaient les jardins du Trocadéro. Bellune habitait un peu plus loin, dans l'une des rues perpendiculaires au quai de Passy.

L'appartement, au dernier étage de l'immeuble était surmonté d'une terrasse d'où l'on voyait les toits du quartier. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 548)

Les circonstants À LA SORTIE DU MÉTRO DE IÉNA et JUSQU'À LA SEINE signale que le procès *descendre l'avenue* est vue de façon globale, d'où l'emploi narratif de l'imparfait qui est inapte à représenter les deux bornes du procès.

Notons enfin que la demande perfective de globalité peut être remise en cause par un élément co(n)textuel demandeur d'imperfectivité. Soit l'exemple suivant obtenu à partir de (118) :

- (118') on a vu RÉGULIÈREMENT le volume du récif qui *était multiplié* par trois EN DEUX ANS.

En (118'), le procès *être multiplié*, borné par le circonstant EN DEUX ANS, est sous la coupe d'une expression itérative *régulièrement* qui fait de ce procès un procès fréquentatif. Du coup, l'acte d'*être multiplié* n'est plus délimité dans le temps et ne demande plus d'être saisi par une forme perfective. L'imparfait redevient donc parfaitement standard dans ce co(n)texte qui n'est plus narratif.

De même :

- (119') TOUS LES JOURS, à la sortie du métro de Iéna, elle *descendait* l'avenue jusqu'à la Seine et longeaient les jardins du Trocadéro. Bellune habitait un peu plus loin, dans l'une des rues perpendiculaires au quai de Passy.

Ici, l'expression fréquentative TOUS LES JOURS, dont le procès global *descendre l'avenue* est dans la portée, demande une représentation imperfective de celui-ci. L'imparfait devient donc complètement concordant avec le co(n)texte : il s'emploie ici descriptivement.

Ces deux exemples montrent que, à l'instar des autres facteurs demandeurs de perfectivité dans le tour narratif, les circonstants demandeurs de globalité n'imposent pas de façon absolue une demande de bornage du procès.

5.1.2.4 Conclusion

En conclusion, nous définissons l'emploi narratif de l'imparfait comme un emploi :

- monologique ;
- visant l'assertion de situations passées (grâce à l'instruction [+passé]) ;
- répondant positivement à une demande co(n)textuelle en faveur d'une représentation du procès dans sa tension (grâce à l'instruction [-parfait]) ;
- mais ne satisfaisant pas une demande co(n)textuelle pour une représentation perfective (et ascendante) du procès (à cause de ses instructions [-perfectif] et [-ascendant]).

La demande qui émerge du co(n)texte narratif en faveur d'une forme perfective peut prendre trois formes :

1. le co(n)texte demande l'inscription de la borne initiale du procès : (i) la relation de progression, (ii) la relation d'incidence et (iii) les circonstants indiquant la limite initiale du procès ;
2. le co(n)texte demande l'inscription de la borne finale du procès : (i) la télicité du procès, (ii) les circonstants indiquant la limite terminale du procès ;
3. le co(n)texte demande l'inscription des bornes initiale et finale du procès : les circonstants de durée.

L'offre et la demande de perfectivité de ces ingrédients produisent, en interaction avec l'imparfait, un effet de sens discordant narratif. Parmi ces facteurs, la télicité du procès apparaît comme le paramètre quantitativement le plus important (78,7% des cas), suivi de la relation de progression (41,2% des cas) et de la relation d'incidence (un peu plus de 10,1% des cas). Les autres éléments demandeurs de perfectivité sont beaucoup moins fréquents : ils n'interviennent que dans 2,8% des emplois narratifs de notre corpus.

Nous avons enfin pu vérifier qu'aucun de ces facteurs n'était absolu : ils peuvent tous être annulés par un élément du co(n)texte demandeur d'imperfectivité (comme l'incidence d'un second procès ou l'expression d'une fréquence). Dans ce cas, le co(n)texte exige à nouveau une forme imperfective et l'imparfait redevient typique et descriptif.

Nous allons maintenant nous intéresser à un second emploi discordant de l'imparfait : l'imparfait contrefactuel.

5.1.3 L'emploi contrefactuel

Le tour contrefactuel⁴⁷ est un emploi peu fréquent (seulement trois occurrences dans notre corpus) et peu étudié⁴⁸. Il est pourtant au cœur du débat sur la valeur temporelle de l'imparfait puisque, dans ce tour, ce tiroir semble troquer sa valeur passée contre un sens modal d'irréel. Nous proposerons ici quelques pistes pour rendre compte de cet emploi en nous appuyant sur les travaux qui ont traité de ce tour, et sur les quelques exemples que nous avons recueillis dans notre corpus et dans la base de

47. On trouve également dans la littérature les appellations d'imparfait d'imminence contrecarrée ou contrariée, ou d'imparfait de réalisation antidatée.

48. À notre connaissance, seuls trois articles ont consacré une étude complète à cet emploi : Berthonneau & Kleiber 2003, Berthonneau & Kleiber 2007 et Bres 2006. Nous renvoyons aux sections 3.1.1.2 et 3.3.3 pour une discussion de ces articles.

données textuelles FRANTEXT. Le but sera avant tout d'expliquer cet usage du point de vue des interactions co(n)textuelles et de la production du sens, et de montrer que l'imparfait a ici comme ailleurs un sens temporel passé.

Nous proposons de définir l'emploi contrefactuel de l'imparfait comme un usage stylistique de ce temps où son offre temporelle (factuelle et passée) entre en interaction discordante avec un co(n)texte demandeur de contrefactualité : l'imparfait offre l'inscription du procès dans un passé réel alors que le co(n)texte requiert une inscription dans un passé qui n'a pas eu lieu. L'imparfait prend alors la place d'un conditionnel passé qui est ici la forme verbale prototypiquement attendue.

Pour notre part, nous regroupons sous l'appellation d'imparfait contrefactuel, les emplois typiques cités dans les grammaires comme :

- (120) Une minute de plus, le train *dérailait* (/ *aurait déraillé*). [Berthonneau & Kleiber 2003, p. 3]

ainsi que les corrélations hypothétiques en *si* où l'imparfait est associé à un effet d'irréel du passé :

- (121) [Au sujet d'un meurtre maquillé en incendie] Tout est programmé ajusté. Parce qu'il gênait, il n'avait plus le droit de vivre. Manque de chance pour eux, ils ne savaient pas qu'on décèlerait le traumatisme crânien. Si la combustion avait été plus longue, le crime *était* (/ *aurait été*) presque parfait. (*Midi libre*, 25 juin 2004, B.4.2 page 691)

Pour analyser cet emploi de l'imparfait, nous proposons d'examiner, d'une part, les ingrédients de la demande contrefactuelle et, d'autre part, les offres respectives du conditionnel passé et de l'imparfait.

5.1.3.1 La demande co(n)textuelle de contrefactualité

Les ingrédients qui interviennent dans la demande co(n)textuelle de contrefactualité sont au nombre de deux : (i) la structure corrélatrice [protase, apodose] et (ii) le rapport entre la protase et le co(n)texte antérieur.

La structure corrélatrice [protase, apodose] Bres [2006] a montré que l'emploi contrefactuel de l'imparfait se caractérise par une structure corrélatrice [protase, apodose]. Ce type de syntaxe « permet de mettre en relation deux éléments pour constituer une seule et même unité phrastique, selon une structure intonative en accent circonflexe : montée sur le premier membre (protase), descente sur le second (apodose) » [Bres 2006]. Soient les deux exemples :

- (122) Un pas de plus et cette voiture *m'écrasait*. (Duhamel, *Chronique des Pasquier*)

- (123) Si je n'étais pas intervenu, ça *se finissait* au couteau. (*Le canard enchaîné*, 21 septembre 2005, B.3.2 page 644)

On retrouve dans ces énoncés la structure corrélatrice avec un premier élément, la protase : (i) *un pas de plus* et (ii) *si je n'étais pas intervenu*, suivie de l'apodose à l'imparfait contrefactuel : (i) *cette voiture m'écrasait* et (ii) *ça se finissait au couteau*. On constate que dans le tour corrélatif sans *si*, la protase peut être reliée à l'apodose par le coordonnant *et* (cf. [Berthonneau & Kleiber 2003, p. 4]).

En appui sur Vairel [1982] qui traite des phrases hypothétiques en [*si*+protase, apodose], on peut ajouter que le lien sémantique entre la protase et l'apodose est un lien conditionnel : la protase est donnée comme l'antécédent de l'apodose qui est son conséquent. Ainsi, en (122), le pas de plus entraîne l'acte d'écraser, et en (123), la combustion plus longue est la condition du crime presque parfait.

Précisons que, lorsque la protase est introduite par *si*, le lien conditionnel relie deux énonciations : la supposition de la protase (signifiée par *si*) est donnée comme l'antécédent de l'énonciation de l'apodose qui en est son conséquent. Ainsi, dans (123),

la supposition de « je n'étais pas intervenu » entraîne l'énonciation de : « ça se finissait au couteau ». On pourrait gloser par : *admettons que je ne sois pas intervenu, on peut alors penser que ça se finissait au couteau.*

Dans ce type de contexte, la protase joue un rôle clé dans la production de l'effet contrefactuel. C'est ce que nous allons voir maintenant.

Le rapport entre la protase et le co(n)texte antérieur Bres, d'une part, et Berthonneau et Kleiber, d'autre part, ont montré dans leurs articles respectifs que la protase présente une grande diversité de forme syntaxique, et qu'elle ne se limite pas sémantiquement à l'expression du temps, mais peut recouvrir de nombreuses autres nuances. Nous renvoyons sur ce point aux observations des uns et des autres. Nous nous focaliserons ici sur le dénominateur commun que partagent tous les éléments occupant la position de protase.

Berthonneau & Kleiber [2003] et Bres [2006] s'accordent pour dire que le constituant frontal correspondant à la protase introduit une « modification » par rapport à un événement passé et achevé saillant dans le co(n)texte gauche. La protase permet ainsi de renvoyer anaphoriquement à cet événement passé en envisageant un autre dénouement possible. Soit l'exemple :

- (124) [...] mon sang se glace, dit Magdeleine, quand je songe qu'UNE MINUTE DE PLUS et vous n'étiez plus qu'un froid cadavre. (Karr, *Sous les tilleuls*)

Le co(n)texte implique ici que l'interlocuteur de Magdeleine n'est pas mort, puisqu'elle lui parle. La protase de la corrélation : UNE MINUTE DE PLUS permet donc d'envisager un dénouement alternatif par rapport à ce qui s'est produit, dénouement concrétisé par la mort de l'interlocuteur. De même :

- (125) [Au sujet d'un meurtre maquillé en incendie] Tout est programmé ajusté. Parce qu'il gênait, il n'avait plus le droit de vivre. Manque de chance pour eux, ils ne savaient pas qu'on décèlerait le traumatisme crânien. SI LA COMBUSTION AVAIT ÉTÉ PLUS LONGUE, le crime *était* presque parfait. (*Midi libre*, 25 juin 2004, B.4.2 page 691)

Le cotexte gauche nous apprend que l'épouse et son amant ont été arrêtés pour le meurtre du mari : le crime n'était donc pas parfait. La protase introduit une modification : SI LA COMBUSTION AVAIT ÉTÉ PLUS LONGUE qui permet d'envisager un autre dénouement : les traces du crime auraient été effacées et celui-ci aurait été parfait.

Le sens contrefactuel procède donc de la comparaison entre le fait passé factuel accessible dans le co(n)texte et la modification introduite dans la protase : la protase permet d'envisager des faits qui ne se sont pas produits dans la réalité, d'où le sens contrefactuel. Si on ne peut opposer la situation présentée dans la protase à un événement passé du co(n)texte, le sens contrefactuel disparaît. Soit l'exemple de De Mulder :

- (126) UN INSTANT APRÈS le train *dérailait*. [De Mulder 2003, p. 96]

L'auteur commente avec raison que deux lectures sont possibles : (i) l'une factuelle : le déraillement a bien lieu, (ii) l'autre contrefactuelle : le déraillement n'a pas eu lieu. Si l'on explicite ainsi le cotexte gauche :

- (127) Les freins ayant lâché, le train prit de la vitesse. UN INSTANT APRÈS il *dérailait*.

l'élément introduit par la protase UN INSTANT APRÈS ne s'oppose plus à la réalité, mais décrit ce qui s'est véritablement produit. Par conséquent, dans ce co(n)texte, la protase s'interprète factuellement.

On peut conclure comme Bres que la protase n'est pas en elle-même contrefactuelle, mais que la contrefactualité est « engendrée par l'interaction de la protase avec

le co(n)texte antérieur » [Bres 2006]. Ainsi, pour produire l'effet contrefactuel, la protase doit nécessairement introduire une modification qui s'oppose à la description d'un fait passé donné dans le co(n)texte antérieur.

En conclusion, le co(n)texte contrefactuel se caractérise par les deux traits suivants :

- une structure corrélatrice [protase, apodose] où la protase fonctionne comme la condition de l'apodose qui en est son conséquent ;
- l'introduction, dans la protase, d'une modification par rapport à un fait passé accessible dans le co(n)texte gauche, modification qui permet d'envisager un dénouement alternatif et donc contrefactuel.

Ces deux éléments combinés demandent l'emploi d'une forme verbale contrefactuelle pour le procès de l'apodose : comme la modification envisagée par la protase appartient à un passé irréel, l'événement conséquent dans l'apodose doit aussi avoir lieu dans un passé irréel. Pour les corrélations en *si*, la demande est quasiment la même : comme on suppose une modification passée irréelle, l'énonciation conséquente doit également concerner un événement passé irréel. Voyons comment le conditionnel passé et l'imparfait répondent à cette demande.

5.1.3.2 L'offre des formes verbales

La comparaison entre l'offre du conditionnel passé et l'offre de l'imparfait va nous permettre de mieux comprendre pourquoi cette dernière forme est discordante dans le co(n)texte contrefactuel.

L'offre concordante du conditionnel passé Le conditionnel passé est la forme orthonymiquement attendue dans ce co(n)texte :

- (128) Mais tout à coup [le cheval], se rejeta en arrière par un vigoureux coup de reins, et le cavalier, un peu ébranlé de la secousse, vit, à la lueur d'un grand éclair, qu'il était sur l'extrême versant d'un précipice à pic, et qu'UN PAS DE PLUS l'*aurait* infailliblement entraîné au fond de la Creuse. (Sand, *Le Pêché de Monsieur Antoine*)
- (129) La destinée de ce... disons Podomiecki... est sortie de là. Le village, bien entendu, l'a regardé comme son sauveur. UNE HEURE PLUS TARD, le feu, suivant les broussailles, *aurait atteint* les barils. Toute la montagne *aurait sauté* et *serait retombée* en morceau sur le village. (Romain Rolland, *Quand le navire*)
- (130) SI CETTE LETTRE ÉTAIT VENUE UN JOUR PLUS TÔT, ce malheur ne *serait pas arrivé*... (Balzac, *Le nègre*)

En effet, on constate que, dans ces énoncés contrefactuels, le conditionnel passé semble tout à fait typique.

En quoi l'offre du conditionnel passé satisfait-elle la demande de contrefactualité ? Rappelons que ce temps offre deux instructions temporelles : [+passé] et [+ultérieur] et une instruction aspectuelle : [+parfait]. Il signifie donc un ultérieur du passé accompli. C'est ce sens qui permet de produire l'effet contrefactuel.

D'abord, le sens d'ultérieur du passé implique que le procès est envisagé par la médiation d'un point (de vue) passé. De plus, si l'on fait l'hypothèse que le morphème *-ait* à partir duquel il est formé implique une vision du temps dans une perspective MOVING TIME, le conditionnel passé pose alors l'existence d'un Moi situé dans le passé qui envisage le procès comme ultérieur à lui-même. Ces éléments indiquent que le conditionnel passé est un temps dialogique pour les mêmes raisons que son homologue simple, le conditionnel présent⁴⁹ : il impose le point de vue d'un énonciateur secondaire passé distinct de l'énonciateur principal. L'énonciateur-locuteur délègue

49. Un certain nombre d'auteurs défendent comme nous une conception dialogique du conditionnel. On peut citer parmi d'autres Abouda [1997], Donaire [1998], Vuillaume [2001] ou encore Haillet [2002].

ainsi l'assertion du procès à cet énonciateur secondaire : au lieu d'envisager le procès directement depuis son présent (le présent de l'énonciation), il laisse à un énonciateur passé le soin d'en rendre compte. Cette propriété des formes conditionnelles peut produire en discours divers effets de sens : mise en doute, supposition, moindre probabilité. Dans le contexte contrefactuel, l'attitude du locuteur qui se défausse sur un énonciateur secondaire sera interprétée comme de la contrefactualité : si le locuteur ne prend pas en charge l'assertion du procès, c'est que ce dernier n'appartient pas à la réalité. En somme, c'est le dialogisme du conditionnel passé qui répond favorablement à la demande contrefactuelle du co(n)texte.

Ensuite, reste à inscrire le procès dans le passé. Le conditionnel passé ne peut pas situer le procès dans le passé de l'énonciateur-locuteur car celui-ci est envisagé par l'intermédiaire d'un autre énonciateur. En d'autres termes, le rapport entre le procès et T_0 n'étant pas direct, le procès au conditionnel passé est situé dans une époque indéterminée et ne peut donc être localisé dans le passé de l'énonciation. Néanmoins, le conditionnel passé offre l'instruction [+parfait] qui peut remplir cette fonction (à l'instar du passé composé). Ainsi, en présentant le procès comme accompli, le conditionnel passé laisse entendre que le procès sur lequel il porte se situe dans l'époque passée.

En résumé, le conditionnel passé répond favorablement à la demande co(n)textuelle du tour contrefactuel car :

- il suggère par sa valeur dialogique d'ultérieur du passé que le procès n'a pas eu lieu dans le monde réel ;
- il suggère par sa valeur d'accompli que le procès s'inscrit dans l'époque passée.

Le conditionnel passé peut ainsi signifier que le procès appartient à un passé irréel.

L'offre discordante de l'imparfait L'imparfait n'est pas la forme attendue orthonymiquement dans le tour contrefactuel. Ainsi, dans les énoncés suivants, il apparaît en lieu et place d'un conditionnel passé et produit, du coup, un effet stylistique :

(131) [...] comme je m'attardais près des devantures, en me demandant ce que j'allais rapporter à mes amies et hésitant entre les émaux de lacloche et les troussees de voyage de finnigan, - qui devais-je rencontrer sinon Gaëtan de Putouarey ?

« hello, old chap! UN PEU PLUS et je *passais* sans te voir [...] » (Larbaud, *A.O. Barnabooth, ses oeuvres complètes : le Pauvre chemisier*)

(132) Marius regarda le cabriolet s'éloigner d'un air égaré. Pour vingt-quatre sous qui lui manquaient, il perdait sa joie, son bonheur, son amour ! il retombait dans la nuit ! il avait vu et il redevenait aveugle ! Il songea amèrement et, il faut bien le dire, avec un regret profond, aux cinq francs qu'il avait donnés le matin même à cette misérable fille. S'IL AVAIT EU CES CINQ FRANCS, il *était sauvé* (/ *aurait été sauvé*), il *renaissait* (/ *serait rené*), il *sortait* (/ *serait sorti*) des limbes et des ténèbres, il *sortait* (/ *serait sorti*) de l'isolement, du spleen, du veuvage [...] (Hugo, *Les misérables*)

L'imparfait ne répond donc qu'imparfaitement à la demande co(n)textuelle du tour contrefactuel. Voyons d'où procède la discordance.

Pour ce qui est de la localisation dans le passé, l'imparfait est tout à fait concordant : son instruction [+passé] lui permet de situer le procès dans le passé du locuteur.

Néanmoins, concernant l'inscription dans un monde irréel, la même instruction [+passé] se révèle discordante : elle situe le procès dans un passé factuel au lieu de l'inscrire dans un passé contrefactuel. Pourtant l'imparfait reste possible. Suivant Bres [2006], nous faisons l'hypothèse que l'imparfait demeure compatible avec le co(n)texte contrefactuel à cause de ses instructions aspectuelles [-parfait] et [-perfectif]. Du fait de sa valeur imperfective, l'imparfait ne prend en compte qu'un moment du procès situé au-delà de sa borne finale et en-deçà de sa borne finale et ne précise donc pas si le procès s'est bien accompli jusqu'à son terme. De fait, l'imparfait n'inscrit que peu le procès en réalité. C'est cette faible inscription dans la réalité qui permet, dans un co(n)texte contrefactuel, de l'interpréter comme un passé irréel. Mais qu'on

ne s'y trompe pas : l'imparfait ne signifie pas dans ce tour un passé irréel, c'est le co(n)texte, avec le rôle crucial de la protase, qui est responsable de l'effet contrefactuel. L'imparfait n'exprime donc pas ici un passé irréel, mais il permet son interprétation.

Le rôle de l'aspect imperfectif de l'imparfait est confirmé par le comportement, dans le même contexte, des autres temps pouvant exprimer le passé, à savoir le passé composé et le passé simple. Ces deux temps répondent aussi positivement à la demande de localisation dans une époque passée, seulement, aspectuellement ils inscrivent complètement le procès dans la réalité : le passé simple perfectif induit que le procès s'est déroulé depuis son *terminus a quo* jusqu'à son *terminus ad quem*, et le passé composé présente le procès comme accompli. De fait, en posant que le procès s'est complètement réalisé, ces deux temps se révèlent incompatibles avec le tour contrefactuel, comme l'attestent les exemples suivants :

(131') « hello, old chap! un peu plus et je **passai* / **suis passé* sans te voir [...] »

(132') Marius regarda le cabriolet s'éloigner d'un air égaré. Pour vingt-quatre sous qui lui manquaient, il perdait sa joie, son bonheur, son amour! il retomba dans la nuit! il avait vu et il redevenait aveugle! Il songea amèrement et, il faut bien le dire, avec un regret profond, aux cinq francs qu'il avait donnés le matin même à cette misérable fille. S'IL AVAIT EU CES CINQ FRANCS, il **fut sauvé* / **a été sauvé*, il **renaquit* / **est rené*, il **sortit* / **est sorti* des limbes et des ténèbres, il **sortit* / **est sorti* de l'isolement, du spleen, du veuvage [...]

Ainsi, si l'imparfait est possible en co(n)texte contrefactuel, mais pas le passé simple ou le passé composé, c'est parce que l'imparfait n'inclut que partiellement le procès dans la réalité, alors que les deux autres temps l'y intègrent complètement.

En résumé, l'imparfait répond partiellement à la demande co(n)textuelle du tour contrefactuel car :

- il répond positivement à l'inscription dans le passé grâce à son instruction temporelle [+passé] ;
- mais il ne répond qu'approximativement à la demande contrefactuelle : son instruction temporelle inscrit le procès dans la factualité, mais ses instructions aspectuelles [-parfait] et [-perfectif] précisent que cette inscription n'est que très incomplète, ce qui autorise une lecture contrefactuelle.

En clair, l'imparfait est un peu trop factuel pour ce type de co(n)texte, mais il reste possible. La factualité de l'imparfait permet de produire le frisson d'une réalisation vivante ainsi que le formule Bres : « *Je sais bien* que cela ne s'est pas passé mais *quand même* je le dis comme si, à un moment du passé, cela se passait effectivement... » [Bres 2006].

5.1.3.3 Conclusion

L'emploi contrefactuel de l'imparfait peut se définir linguistiquement comme étant un emploi :

- monologique ;
- visant l'assertion de situations passées ;
- répondant positivement à une demande co(n)textuelle en faveur de la localisation du procès dans l'époque passée (grâce à l'instruction temporelle [+passé]) ;
- mais répondant partiellement à une demande co(n)textuelle pour une inscription du procès dans un monde irréel : la demande co(n)textuelle est déçue par l'instruction [+passé] qui inscrit dans un passé factuel, mais elle est rattrapée par les instructions aspectuelles [-parfait] et [-perfectif] qui impliquent une faible inscription en réalité et autorisent une interprétation contrefactuelle du procès.

La demande co(n)textuelle contrefactuelle provient de deux éléments :

- la structure corrélatrice [protase, apodose] qui implique un lien conditionnel entre l'élément frontal et l'apodose à l'imparfait ;

- la modification introduite dans la protase qui permet d'envisager un dénouement alternatif à un événement passé donné dans le co(n)texte antérieur.

L'offre et la demande de contrefactualité émanant du co(n)texte produisent alors en interaction avec l'offre factuelle de l'imparfait un effet stylistique selon lequel l'imparfait donne à voir un procès qui n'a pas eu lieu, comme s'il se réalisait effectivement.

Maintenant que nous avons traité des emplois temporels de l'imparfait qui sont monologiques, voyons les emplois dialogiques.

5.2 Les emplois dialogiques : l'autre en discours

Nous proposons de distinguer deux emplois dialogiques de l'imparfait : l'emploi en discours indirect et l'emploi hypocoristique. Par manque de temps, nous ne traiterons ici que de l'emploi en discours indirect, pour l'imparfait hypocoristique nous renvoyons à l'article de [Bres 2003a] qui offre une description tout à fait satisfaisante de ce tour.

Le but de cette partie sera de préciser le fonctionnement dialogique de l'imparfait en emploi temporel et de rendre compte des interactions co(n)textuelles à l'origine de l'effet de sens dialogique. Mais avant d'examiner l'emploi en discours indirect, revenons un instant sur la notion de dialogisme.

5.2.1 La notion de dialogisme

La notion de dialogisme introduite par Bakhtine⁵⁰ a donné lieu depuis plusieurs dizaines d'années à de nombreux développements. Nous adoptons ici l'approche dialogique que Bres propose dans le cadre de la praxématique [Bres 1999a,e, 2001b; Bres & Vérine 2002] et qu'il applique à l'imparfait dans deux de ses emplois [Bres 2003a, 2005c]. En appui sur les travaux de Bakhtine, Bres définit le dialogisme comme « dialogue interne » à l'énoncé, par opposition au dialogue externe des tours de parole. Le dialogisme renvoie ainsi à la « capacité de l'énoncé à faire entendre, outre la voix de l'énonciateur, une (ou plusieurs) autre(s) voix qui le feuillettent énonciativement » [Bres 2001b, p. 83]. Nous présenterons rapidement son cadre théorique.

Bres [2003a, p. 113] distingue les deux notions de *locuteur* et d'*énonciateur* de la façon suivante :

- le *locuteur* est responsable de l'énoncé dans sa dimension locutoire : il produit l'énoncé dans sa matérialité sonore ou graphique ;
- l'*énonciateur* est responsable de l'énoncé dans sa dimension énonciative et modale : il instancie déictiquement et modalise un contenu propositionnel.

En reprenant à Bally l'analyse de l'actualisation phrastique comme application d'un *modus* (ou modalité) à un *dictum* (ou contenu propositionnel), Bres [2001b, p. 85] qualifie de *monologique* un énoncé dans lequel l'acte de modalisation porte sur un *dictum*. Ainsi dans l'exemple :

(133) Les trois otages occidentaux des Khmers rouges ont été assassinés. [Bres 2001b, p. 85]

l'énonciateur appose au *dictum* [assassiner+les trois otages] la modalité assertive donnant ainsi lieu à l'énoncé ci-dessus. Cet énoncé est donc monologique.

Par opposition, Bres qualifie de *dialogiques* les énoncés où la modalisation ne s'applique pas à un *dictum*, mais à une unité ayant déjà statut d'énoncé, c'est-à-dire ayant déjà fait l'objet d'une modalisation. Soit l'exemple :

(134) Les trois otages occidentaux des Khmers rouges ont bien été assassinés. [Bres 2001b, p. 85]

50. À la suite des travaux de Ducrot, on peut aussi parler de *polyphonie*.

Selon Bres, la modalisation de l'énonciateur revient ici à confirmer par l'adverbe *bien*, non pas un *dictum*, mais un énoncé antérieur correspondant à l'exemple (133).

Bres propose également d'analyser le dialogisme comme un dédoublement énonciatif. Tout énoncé dialogique suppose alors deux énoncés hiérarchisés :

- l'énoncé enchâssant (E) imputé à l'énonciateur principal (E1) ;
- l'énoncé enchâssé (e) imputé à un énonciateur secondaire (e1) [Bres 2005c, p. 23].

Ainsi, dans un énoncé dialogique, l'énonciateur principal E1 coréfère avec le locuteur et diffère le plus souvent de l'énonciateur secondaire e1⁵¹. Soit l'énoncé :

(135) *oui*, la quête d'Aurore Brossard est légitime [Bres 1999e, p. 72]

Le *oui* laisse entendre, outre la voix de l'énonciateur principal E1 responsable de l'énoncé E donné ci-dessus, la voix d'un énonciateur secondaire e1 à qui l'on peut attribuer l'énoncé e : « la quête d'Aurore Brossard est légitime ». Cet énoncé est donc dialogique car il présuppose un énoncé antérieur dont il est la confirmation.

Pour compléter ce dispositif théorique, nous précisons que l'énoncé secondaire impliqué dans tout énoncé dialogique ne correspond pas forcément à un dire effectif : il peut s'agir d'un dire présupposé par l'énoncé principal, mais aussi d'une croyance ou d'une pensée imputée à un énonciateur secondaire. Notre conception de l'énonciation est donc large et ne se limite pas aux actes locutoires, mais comprend tout ce qui peut correspondre à la modalisation d'un contenu propositionnel.

Passons maintenant à l'analyse des emplois temporels dialogiques de l'imparfait.

5.2.2 L'imparfait en discours indirect

De nombreux travaux ont été consacrés à l'emploi des temps verbaux dans le discours indirect. Nous renvoyons, à titre indicatif, à quelques études récentes traitant de l'imparfait en discours indirect et indirect libre⁵². On constate que cet emploi de l'imparfait est assez courant : dans notre corpus, 438 occurrences d'imparfaits apparaissent en discours indirect et 118 en discours indirect libre (soit en tout presque 12,6% de l'ensemble des usages).

On peut définir cet usage de l'imparfait comme un emploi temporel, dialogique et concordant : l'imparfait répond positivement à la demande du co(n)texte en offrant la possibilité de marquer la présence d'un énonciateur passé.

Nous analyserons plus précisément cette interaction co(n)textuelle en distinguant ce que demande les discours indirect et indirect libre, de ce que l'imparfait offre de par ses instructions.

5.2.2.1 La demande co(n)textuelle pour une énonciation passée

Nous nous intéresserons ici uniquement aux formes canoniques des discours indirect et indirect libre où l'on rapporte un discours énoncé au présent dans un texte écrit au passé. Nous laisserons donc de côté les cas où le « discours d'origine » est déjà à l'imparfait et où il est rapporté tel quel.

Les styles indirect et indirect libre impliquent que l'énoncé (e) dans lequel apparaît l'imparfait est le fait d'un énonciateur e1 distinct de l'énonciateur-locuteur E1. Dans le discours indirect, cette implication est marquée syntaxiquement par l'enchâssement de l'énoncé e dans une subordonnée complétive dépendant d'un verbe énonciatif (qui peut exprimer un dire, une pensée, une croyance etc.) qui réfère à une énonciation passée. Soit :

51. Parfois, e1 peut également renvoyer à la personne qui joue le rôle de E1. Bres [1999a, p. 196] parle alors d'autodialogisme : l'énonciateur E1 réfère à un dire présupposé qu'il a pu énoncer dans le passé en tant que e1.

52. On peut citer parmi d'autres Vettters 1994, Gosselin 1996, Berthonneau & Kleiber 1997, Mellet 2000a, Vuillaume 2000, Bres & Véline 2002, Rosier & Wilmet 2003 et Rosier 2005.

- (136) [...] les voyages formant l'âge mûr, Bush a également DÉCOUVERT, par la grâce de la « catastrophe », QUE La Nouvelle-Orléans n'*abritait* pas que des rupins [...] (*Le canard enchaîné*, 21 septembre 2005, B.3.2 page 670)
- (137) *Les terres des Fouans ont été partagées entre les trois enfants. Ces derniers ont tirés au sort les lots dont ils hériteraient, mais Buteau n'est pas satisfait de sa part et se met en colère.*
- Si vous croyez que j'accepte, ah ! non !... Le troisième lot, n'est-ce pas ? le mauvais ! Je vous l'AI assez DIT, QUE je *voulais* partager autrement. Non ! non ! vous vous foutriez de moi !... (Zola, *La terre*, A.1 page 514)
- (138) *Deux amis de l'invité arrivent sur le plateau de l'émission.*
je SENTAIS François QUE vous *aviez* envie d'être bien entouré bien encadré par ces deux personnes. (Talk-show télévisé, « Le fabuleux destin de ... », *France 3*, 14 mai 2004, C.1.2 page 770)

Les verbes énonciatifs *a découvert*, *ai dit* et *sentais* permettent ainsi d'introduire dans la subordonnée objet un énoncé antérieur e que l'on peut reconstituer : « la Nouvelle-Orléans n'*abrite* pas que des gens riches », « je *veux* partager autrement » et « François *a envie* d'être entouré par ses amis ». Ces énoncés e sont imputables à des énonciateurs secondaires e1 correspondant respectivement à *Bush*, à *Buteau* et à la journaliste - dans les deux derniers cas, on a affaire à de l'autodialogisme : le locuteur renvoie à sa propre énonciation.

Le discours indirect libre se différencie du discours indirect par l'absence d'enchaînement syntaxique [Vetters 1994, p. 180]. Mis à part ce trait, le discours indirect libre ne possède aucune marque spécifique, mais suggère, par différents éléments⁵³, que l'énoncé en question n'est pas le fait de l'énonciateur-locuteur (le plus souvent le narrateur), mais correspond à un énoncé e imputable à un énonciateur secondaire e1. Soit⁵⁴ :

- (139) Il [Chris Killip] aime aussi la fin de la brève carrière photographique d'Eudora Welty : « Elle a pris des images quotidiennement pendant dix-huit mois. Puis un jour, elle est descendue d'un train et s'est rendue compte qu'elle avait oublié son appareil. Elle n'est pas remontée le chercher, sachant ce que cela voulait dire : la photographie était terminée pour elle. » (*Libération*, 27 juillet 2004, B.3.1 page 618)
- (140) *Un mari espionne sa femme car il la soupçonne d'avoir un amant. Il se rend à la gare où elle est censée prendre un train.*
Je n'ai pas vu ma femme au départ de 20h18, ni à celui de 21h07, ni à celui de 22h35. J'en ai donc conclu qu'elle était avec son amant. J'étais très calme, enragant intérieurement, et content de ne pas m'être déplacé pour rien. Elle allait voir ce qu'elle allait voir... Le lendemain, coup de fil de Dunkerque. Je lui coupe la parole : « Tu n'as pas pris ton train hier soir, j'y étais, inutile de mentir ». (*Marie-Claire*, octobre 2006, B.6 page 728)

Dans ces deux exemples, différents éléments du co(n)texte indiquent que les phrases soulignées relèvent du style indirect libre et correspondent à des énoncés e imputables à des énonciateurs secondaires. Ainsi, en (139), le verbe énonciatif *voulait dire* et les deux points signalent que l'énoncé qui suit n'est pas le fait de l'énonciateur-locuteur (ici le photographe Chris Killip dont on rapporte les propos au style direct), mais renvoie à une pensée de la photographe Eudora Welty que l'on peut restituer : « la photographie, *c'est* terminé pour moi ». En (140), deux éléments nous renseignent : (i) le cotexte gauche : le locuteur raconte comment il s'est cru trompé par sa femme, et (ii) la locution figée : *X va voir ce que X va voir* qui implique une forme d'émotion (ici la colère). Ces deux éléments indiquent que la phrase soulignée constitue une réaction du mari au moment où il apprend qu'il est peut-être cocu. Il s'agit donc d'un

53. Les indices permettant d'identifier le discours indirect libre sont notamment étudiés dans [Vetters 1994] et [Vuillaume 2000].

54. Nous soulignons les énoncés relevant du discours indirect libre

énoncé passé e imputable au mari que l'on peut formuler : « elle *va* voir ce qu'elle *va* voir ».

En somme, les styles indirect et indirect libre impliquent l'insertion, dans le discours de l'énonciateur-locuteur E1, d'un énoncé antérieur produit par un énonciateur secondaire : ce sont donc des co(n)textes éminemment dialogiques. Les énoncés e ont tous comme caractéristique d'être énoncés au présent, ce qui suppose que les procès y décrivent des événements contemporains de leur énonciation. Il est utile de rappeler à ce niveau le principe que Gosselin appelle « contrainte aspectuelle sur la simultanéité » :

[...] un sujet ne peut embrasser du regard un procès qui est simultanément à sa perception. De façon plus technique, cela revient à dire que les bornes du procès ne sont pas accessibles à partir de l'intervalle de référence lorsque celui-ci coïncide avec l'intervalle de l'énonciation [...]. La raison de ce principe [...] tient à ce que l'énonciation constitue une simulation de la perception du temps (qui s'écoule) : puisque toute situation perceptive implique une distance entre le sujet et l'objet et que cette distance détermine la taille du champ de vision du sujet, les procès présents sont « trop près » du regard du sujet-locuteur pour que leur figure soit accessible. Le langage simule la distance entre le sujet et les changements qui affectent l'objet au moyen de relations aspectuelles, par une restriction relative de la taille de l'intervalle de référence : la simultanéité exclut l'aoristique. [Gosselin 1996, p. 86]

Autrement dit, comme les procès décrivent des événements contemporains à leur énonciation, ceux-ci doivent nécessairement être vus dans leur cours (de façon imperfective) et ne peuvent être envisagés globalement (de façon perfective).

Eu égard à ces éléments, le co(n)texte va demander une forme verbale particulière qui devra remplir les conditions suivantes :

- le temps utilisé doit pouvoir renvoyer au moment passé où l'énonciation de l'énoncé e par un énonciateur e1 a eu lieu ;
- le temps utilisé doit instaurer une relation de recouvrement entre le procès décrit dans e et l'énonciation de e (selon le principe de la contrainte aspectuelle sur la simultanéité).

Cette demande peut être reformulée autrement : le co(n)texte demande une forme absolue-relative capable de signifier un double rapport temporel : (i) la localisation du procès dans le passé de l'énonciateur-locuteur E1 et (ii) dans le présent de l'énonciateur secondaire e1. La forme employée devra donc être « bi-vocale »⁵⁵ et pouvoir opérer un double ancrage énonciatif.

Il se trouve que l'imparfait répond parfaitement à cette demande.

5.2.2.2 L'offre de l'imparfait

Les valeurs temporelle et aspectuelles font de l'imparfait un candidat parfait pour les énoncés au style direct ou indirect libre. Celles-ci lui permettent en effet de signifier le double rapport temporel demandé et d'impliquer la présence d'un énonciateur secondaire passé :

- l'instruction [+passé] situe dans le passé un moment de référence qui peut être assimilé à la position d'un énonciateur secondaire passé e1 ;
- les instructions [-parfait] et [-perfectif] permettent d'établir une relation de recouvrement entre le procès et le moment de référence : l'imparfait peut donc signifier que le procès appartient au présent de e1.
- l'instruction [-ascendant] indique que le procès est envisagé à travers le regard d'un Moi, ce qui favorise l'assimilation du moment de référence à la position temporelle d'un énonciateur secondaire e1.

55. Terme utilisé par Autier et repris par Mellet [2000a].

L'imparfait se révèle ainsi particulièrement apte à signifier la présence d'un énonciateur passé, et s'interprète donc dialogiquement dans les discours indirect et indirect libre. Reprenons quelques exemples :

- (141) [Interview de Zidane après un match victorieux] « Il y a ce but surprise à la fin qui nous permet de gagner un match qui n'était pas en notre faveur. On s'EST DIT simplement QU'il *fallait* faire notre match. On SAVAIT QUE ça *allait* être difficile. La victoire, c'est le point positif de la soirée. Avant le match, on s'EST DIT QU'on *avait* une équipe pour faire quelque chose, mais c'est vrai qu'on a souffert ce soir. » (*Midi libre*, 14 juin 2004, B.4.1 page 683)

Les imparfait *fallait*, *allait* et *avait* apparaissent dans des discours indirects. Ils permettent de poser la présence d'un énonciateur secondaire e1 situé dans le passé : l'équipe de France désignée par le pronom personnel inclusif *on*. Ces imparfaits précisent également que les événements rapportés sont contemporains de l'énonciation par e1 des énoncés e où ils sont décrits (« il *faut* faire notre match », « ça *va* être difficile » et « on *a* une équipe pour faire quelque chose »). De même :

- (142) *Chez le notaire, la famille Fouan s'est mise d'accord sur le partage des terres entre les trois enfants et sur la pension à verser aux parents.*

[Le notaire] avait quitté son fauteuil, pour les congédier. Mais ils ne bougèrent pas encore, hésitant, réfléchissant. Est-ce que c'était bien tout ? n'oubliaient-ils rien ? n'avaient-ils pas fait une mauvaise affaire, sur laquelle il était peut-être temps de revenir ?

Trois heures sonnèrent, il y avait près de deux heures qu'ils étaient là. (Zola, *La terre*, A.1 page 484)

Les procès à l'imparfait *était*, *oubliaient* et *était* relèvent du style indirect libre. En effet, les procès précédents *hésitant*, *réfléchissant* permettent d'amorcer un changement de point de vue en dénotant l'activité mentale des Fouans. Ensuite, la modalité interrogative des phrases qui suivent peut difficilement, dans ce co(n)texte, être attribuée au narrateur. On aura plutôt tendance à interpréter ces phrases comme des énoncés explicitant les interrogations des Fouans. L'imparfait permet donc ici de situer dans le passé un énonciateur secondaire e1 (les Fouans), et de situer les événements dénotés par les procès à l'imparfait dans le présent de l'énonciation des énoncés e formulés par e1 : « Est-ce que *c'est* tout ? », « n'*oublions*-nous rien ? » et « n'*avons*-nous pas fait une mauvaise affaire, sur laquelle il *est* peut-être temps de revenir ? ».

Avant de conclure, nous ferons une dernière remarque. Parfois, avec les procès téléiques, les procès à l'imparfait ne semblent pas appartenir au présent de e1 (ils ne sont pas en relation de recouvrement avec l'énonciation secondaire), mais paraissent ultérieurs à celui-ci. Dans notre corpus, nous avons constaté ce phénomène dans cinq emplois de l'imparfait en discours indirect. Soit l'exemple :

- (143) Véronique, 35 ans, directrice commerciale, mère de famille, se souvient : « Il était 11 heures du soir, Bernard m'A DIT qu'il *partait* acheter un paquet de clopes. 23 heures ? Porte de Saint-Cloud ? Je ne l'ai pas cru. » (*Marie-Claire*, octobre 2006, B.6 page 729)

Dans l'exemple (143), le procès à l'imparfait est postérieur à son énonciation par l'énonciateur secondaire e1 ([*a dit* < *partait*]), alors que l'imparfait implique normalement l'inclusion de cette énonciation (en tant que moment de référence) dans l'intervalle du procès. En réalité, la relation de succession qui est interprétée procède de la résolution d'un conflit entre la ponctualité du procès (*partir* est un achèvement) et la valeur imperfective de l'imparfait (cf. [Gosselin 1996, p. 200]). En effet, un procès ponctuel ne peut être vu dans son cours car cela suppose une certaine durativité. Cette incompatibilité est résolue par une déformation du procès, plus précisément par un déplacement vers l'état préparatoire non ponctuel du procès. Du coup, l'imparfait continue de signifier une relation de recouvrement, mais cette fois entre la

phase préparatoire du procès *partir* et l'énonciation de e1 : [phase préparatoire de *partir* \supset a dit]. Cet exemple ne constitue donc pas une exception au fonctionnement de l'imparfait en discours indirect.

Prenons maintenant l'exemple :

- (144) *Françoise, Jacqueline et Jean sont dans la cour de la ferme des Fouans. Ils attendent le résultat du tirage au sort qui décidera du partage des terres entre les trois enfants Fouan.*

Mais Jean leur donna bon espoir : le partage devait être terminé, on arrangerait le reste. Puis, lorsqu'il leur APPRIT QU'il *mangeait* chez les vieux, Françoise dit encore : -Ah bien ! nous vous reverrons tout à l'heure, nous irons à la veillée. (Zola, *La terre*, A.1 page 516)

Dans cet exemple, on interprète une relation de succession entre l'énonciation de e par e1 et le procès à l'imparfait : [*apprit qu' < mangeait chez les vieux*]. Ici nous avons affaire à un procès de type accomplissement (glosable par à *prendre un repas chez les vieux*) qui n'est *a priori* pas incompatible avec la valeur imperfective de l'imparfait. La relation de sécutio n provient donc pas d'une déformation du procès. Nous proposons l'explication suivante : l'imparfait implique bien une relation de recouvrement entre le procès *manger chez les vieux* et l'énonciation de e marquée par *apprit que*, mais pragmatiquement les interlocuteurs sont amenés à interpréter une relation de succession entre les deux événements. En effet, les différents protagonistes : Françoise, Jacqueline et Jean, attendent dans la cour de la ferme des Fouans. Pour les interlocutrices de Jean, il est donc évident que celui-ci n'est pas en train de dîner chez les Fouans. Par conséquent, celles-ci sont amenées à comprendre que Jean va, dans un proche avenir, *manger chez les vieux*. L'imparfait permet alors d'envisager cet événement comme s'il était en cours, pour attester de sa réalisation prochaine et/ou souligner sa proximité temporelle. Cet emploi ne constitue donc pas non plus un contre-exemple.

5.2.2.3 Conclusion

L'emploi de l'imparfait en discours indirect (et indirect libre) peut se définir linguistiquement comme un emploi :

1. dialogique : le moment de référence coïncide avec la position d'un énonciateur secondaire e1 ;
2. visant l'assertion d'une énonciation passée (grâce à l'instruction [+passé]) ;
3. répondant positivement à une demande co(n)textuelle pour une représentation du procès qui soit tensive, imperfective et descendante (grâce à ses instructions [-parfait], [-perfectif] et [-ascendant]).

La demande co(n)textuelle du style indirect (et indirect libre) consiste en une double exigence :

- localiser dans le passé de l'énonciateur-locuteur E1 l'énonciation d'un énoncé e par un énonciateur secondaire e1 ;
- situer l'événement décrit par le procès de l'énoncé e dans le présent de l'énonciateur secondaire e1.

L'offre de l'imparfait est en parfaite adéquation avec cette demande du discours indirect (et indirect libre) et produit, en conséquence, en interaction avec le co(n)texte, un effet de sens typique. En somme, l'imparfait semble ici parfaitement à sa place.

5.3 Conclusion sur les emplois temporels de l'imparfait

Les emplois temporels de l'imparfait se caractérisent par le fait suivant : ce temps y dessert une visée illocutoire assertive. S'il est employé, c'est essentiellement pour poser l'existence d'une situation ou d'une énonciation passée. Cette définition correspond à la conception traditionnelle des emplois de l'imparfait descriptifs, narratifs et

en discours indirect, mais semble contrevenir à l'idée qu'on se fait généralement du tour contrefactuel que l'on range plus volontiers dans les emplois modaux de l'imparfait. Nous aimerions ici argumenter notre position. Nous soutenons que l'emploi contrefactuel de l'imparfait est un emploi temporel, car le rôle de l'imparfait est ici uniquement d'asserter une situation passée. Il ne participe à la production d'aucun effet de sens modal, l'effet contrefactuel qu'on lui attribue traditionnellement procédant en fait exclusivement du co(n)texte (voir section 5.1.3.1). L'imparfait est d'ailleurs discordant dans cet emploi, justement parce qu'il n'est pas contrefactuel, mais bien factuel. Pour cette raison, l'emploi contrefactuel s'oppose aux emplois modaux de l'imparfait où l'usage de ce temps est motivé d'un point de vue modal, pour signifier une attitude de l'énonciateur vis-à-vis de la réalité de son énoncé (modalité épistémique) et/ou vis-à-vis de l'acte illocutoire (modalité illocutoire). Autrement dit, dans les emplois modaux, la valeur aspectuo-temporelle de l'imparfait est sollicitée pour participer activement à la production d'un sens modal, ce qui n'est pas le cas de l'imparfait en co(n)texte contrefactuel : dans ce cas l'imparfait ne fait que permettre l'interprétation modale impliquée co(n)textuellement.

Notre étude nous a également permis d'identifier deux oppositions traversant les emplois temporels de l'imparfait :

1. les emplois monologiques - les imparfaits descriptif, narratif et contrefactuel - s'opposent aux emplois dialogiques : les imparfaits en discours indirect (ou indirect libre) et hypocoristique ;
2. les emplois concordants - les imparfaits descriptif, en discours indirect (et indirect libre) et hypocoristique - s'opposent aux emplois discordants - les imparfaits narratif et contrefactuel.

Nous proposons en guise de conclusion de dresser une typologie des emplois temporels fondés sur ces critères : nous la représentons dans le tableau 5.1 :

Tableau 5.1: Les emplois temporels de l'imparfait

		Emploi monologique	Emploi dialogique
Emploi concordant	[+passé]	imparfait descriptif	imparfait de discours indirect et indirect libre imparfait hypocoristique
	[-parfait]		
	[-perfectif]		
	[-ascendant]		
Emploi discordant	[+passé]	imparfait contrefactuel	
	[-parfait]		
	[-perfectif]	imparfait narratif	
	[-ascendant]		

Chapitre 6

Les emplois modaux

Contrairement aux emplois temporels, les emplois modaux de l'imparfait n'ont pas qu'une simple visée illocutoire informative : leur but n'est pas uniquement d'asserter l'existence d'un événement passé (procès ou énonciation). Les emplois modaux ont une visée illocutoire supplémentaire que nous qualifierons de modale dans la mesure où elle implique fortement la subjectivité de l'énonciateur-locuteur. En effet, l'imparfait peut servir à signifier une modalité illocutoire qui exprime l'implication de l'énonciateur dans un acte illocutoire (cf. les emplois d'atténuation et forain) ou une modalité épistémique qui exprime l'engagement de l'énonciateur par rapport à la vérité de l'énoncé (cf. les emplois hypothétique, optatif et de suggestion). Ces deux types de modalité sont directement liés à l'interprétation monologique ou dialogique de l'imparfait :

- en co(n)texte monologique, la description d'un fait passé permettra de signifier, en interaction avec le contexte, une implication plus ou moins forte de l'énonciateur-locuteur dans l'acte illocutoire, produisant ainsi un effet poli ;
- en co(n)texte dialogique, la référence à une énonciation antérieure sera un moyen pour l'énonciateur-locuteur de se désengager par rapport à la vérité de l'énoncé en se défaussant sur un énonciateur situé dans le passé, ce qui co(n)textuellement pourra s'interpréter comme une moindre probabilité du procès (emploi hypothétique), comme une invitation (imparfait de suggestion) ou comme un souhait (imparfait optatif).

Nous verrons d'abord les emplois monologiques (d'atténuation et forain) où l'imparfait contribue à exprimer une modalité illocutoire, puis ceux dialogiques (les emplois hypothétique, optatif, de suggestion) où l'imparfait sert à signifier une modalité épistémique. Nous nous interrogerons finalement sur la nature de l'emploi préliminaire de l'imparfait : s'agit-il d'un emploi monologique ou dialogique ? Exprime-t-il une modalité illocutoire ou épistémique ?

Avant de commencer l'analyse des emplois modaux de l'imparfait nous aimerions revenir rapidement sur les liens qu'entretiennent la temporalité et la modalité dans le langage.

6.1 Aspectualité, temporalité et modalité

À l'instar de Gosselin [2005], nous rejetons la dichotomie traditionnelle qui oppose sémantiquement et morphologiquement la temporalité à la modalité : suivant cette idée, l'inscription dans une époque (passé, présent, futur) s'oppose à l'inscription dans un monde irréel incertain etc. ou, en d'autres termes, « ce qui est temporel ne saurait être modal, et réciproquement » [Gosselin 2005, p. 73]. Concernant l'imparfait, cela signifie que nous récusons le traitement que les grammaires font habituellement de ce temps en distinguant deux types d'imparfaits : (i) un imparfait temporel signifiant le passé et (ii) un imparfait modal signifiant l'irréel, la contrefactualité etc..

Notre conception du rapport entre temporalité et modalité se caractérise par les idées suivantes :

1. Nous pensons que tout énoncé, en tant que *modus* (ou modalité) appliqué à un *dictum* (ou contenu propositionnel), est empreint de modalité. Selon ce point de vue, les énoncés assertifs rapportant des faits réels, que l'on caractérise parfois par une absence de modalité, sont aussi modaux : ils impliquent un engagement total de l'énonciateur locuteur dans le contenu propositionnel qui est asserté. De la sorte, les énoncés où l'imparfait est dit « temporel » ne sont pas dénués de modalité. Au contraire, ils sont bien modaux puisque le locuteur y décide d'inscrire le procès dans une réalité passée.
2. Nous considérons qu'il n'y a pas forcément de relation univoque entre les marqueurs de temps, d'aspect et de modalité et le sens temporel, aspectuel ou modal pouvant être produit en discours. Nous estimons que les interactions co(n)textuelles qui opèrent dans l'instance de l'à-dire permettent aux différents types de marqueurs de donner lieu, dans l'instance du dire, à des nuances aspectuelles, temporelles ou modales. On constate ainsi que la différence aspectuelle entre l'imparfait (imperfectif) et le passé simple (perfectif) peut servir à exprimer une différence de modalité :

(1) Un pas de plus et elle *tombait*. (irréel)

(1') Un pas de plus et elle *tomba*. (réel)

De même, comme le constate Kronning [1994], l'auxiliaire modal *devoir* peut servir d'« auxiliaire du futur », comme dans l'exemple suivant :

(2) D'après les prévisions météo, le temps *doit* s'améliorer demain.

Ces exemples montrent que des marqueurs aspectuo-temporels peuvent signifier de la modalité et *vice versa* que des marqueurs modaux peuvent exprimer de la temporalité. Ce rapport entre les marqueurs de l'aspect, du temps et de la modalité et le sens produit en discours est figuré par Gosselin dans le schéma 6.1.

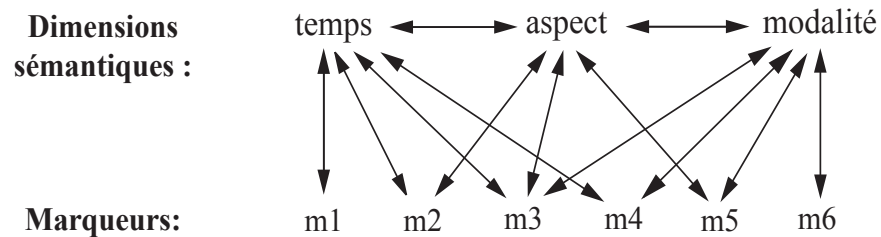


Figure 6.1: Marqueurs et expression du temps, de l'aspect et de la modalité selon Gosselin [2005, p. 78].

Nous défendrons cette position concernant l'imparfait en tentant de montrer que ce temps possède une valeur aspectuo-temporelle dans tous ses emplois, même « modaux » ; mais que celle-ci peut servir à signifier, à la faveur de certaines interactions co(n)textuelles, un sens modal. Nous verrons plus précisément que l'imparfait peut produire, en plus de l'assertion d'un événement passé, deux types de modalité : une modalité illocutoire due à une lecture monologique de l'imparfait et une modalité épistémique causée par une interprétation dialogique de ce temps. Suivant Vettters [2001, p. 178], on peut alors dire que l'imparfait exprime des « modalités aspectuo-temporelles », c'est-à-dire des modalités liées à sa valeur aspectuo-temporelle.

3. La distinction entre emploi temporel et emploi modal n'implique pas pour nous une opposition exclusive entre temporalité et modalité. Nous utilisons cette

distinction pour discriminer deux types d'interactions co(n)textuelles où l'imparfait peut être impliqué :

(i) les emplois visant l'assertion d'un événement passé : l'imparfait est principalement utilisé pour inscrire un procès ou une énonciation dans une époque passée ; on peut dire que le sens résultatif qui ressort de l'usage de ce temps est plutôt temporel : l'accent est mis sur la localisation passée ;

(ii) les emplois modaux visant l'expression d'une attitude de l'énonciateur-locuteur : l'imparfait est principalement employé pour décrire une attitude particulière de l'énonciateur-locuteur vis-à-vis de l'acte illocutoire (modalité illocutoire) et/ou vis-à-vis du contenu de l'énoncé (modalité épistémique) ; le sens produit résultativement est plutôt modal : l'accent est mis sur l'attitude de l'énonciateur-locuteur, plutôt que sur une localisation passée.

Cette mise au point étant faite, nous pouvons passer à l'analyse des emplois modaux de l'imparfait.

6.2 Monologisme et modalité illocutoire

Comme nous l'avons dit précédemment, l'imparfait compte deux emplois modaux monologiques : l'emploi atténuatif et l'emploi forain. Ces deux emplois ont en commun de signifier une implication plus ou moins forte de l'énonciateur-locuteur dans l'acte illocutoire qui est à l'origine d'une forme de politesse : ils illustrent en effet les deux versants, positif et négatif, de la politesse qui consistent « à ménager ou à valoriser les faces d'autrui » [Kerbrat-Orecchioni 1992, p. 185].

6.2.1 L'emploi d'atténuation

L'imparfait d'atténuation est un emploi peu fréquent de l'imparfait : nous n'avons relevé que quatre occurrences dans notre corpus. Cela nous a incitée à faire une recherche ciblée d'imparfaits d'atténuation sur la base de données textuelles FRANTEXT et sur le moteur de recherche *Google*. Nous avons également relevé des occurrences glanées à partir de notre pratique langagière quotidienne.

Pour analyser cet emploi, nous proposons d'abord de revenir sur le phénomène de l'atténuation tel qu'il est produit dans les temps verbaux, puis nous nous intéresserons au fonctionnement de l'imparfait atténuatif proprement dit, en distinguant la demande co(n)textuelle d'atténuation et l'offre de l'imparfait.

Introduction : l'atténuation dans les temps verbaux De nombreux articles ont traité récemment de l'atténuation dans les temps verbaux du français¹, dont un certain nombre sur l'imparfait². Ces analyses dérivent généralement³ l'effet modal d'atténuation du sens temporel de la forme étudiée. Selon eux, le temps verbal établit une distance par rapport au *nunc* du locuteur, ce qui permet de « désactualiser » [Haillet 2002, p. 88] l'énoncé du locuteur et donc d'en atténuer le sens.

Nous préciserons cette analyse en donnant la définition suivante de l'atténuation dans les temps verbaux :

L'atténuation est le processus par lequel un temps non présent remplaçant une forme présente⁴ atténue le sens d'un énoncé en déplaçant le procès contemporain dans une actualité autre que celle du locuteur.

1. Cf. Nølke & Korzen 2001, Vet & Kampers-Manhe 2001, Vettters 2001, Haillet 2002, Haillet 2004.

2. Berthonneau & Kleiber 1994, Abouda 2004, Anscombe 2004, de Saussure & Sthioul 2005.

3. Ce n'est cependant pas le cas de de Saussure & Sthioul [2005]. Suivant ces études, un imparfait atténuatif comme dans :

Ex. *Je voulais* vous demander un service. [de Saussure & Sthioul 2005, p. 109]

permet de référer à une pensée passée du type : « je veux lui demander un service ». C'est parce qu'il renvoie à une pensée, et non à un fait, que l'imparfait est pour eux atténuatif. Cette explication ressemble fortement à une analyse dialogique de l'imparfait d'atténuation. Nous verrons cependant que l'imparfait n'a rien de dialogique dans ce contexte.

4. Il peut donc aussi s'agir du passé composé qui constitue la forme parfaite du présent.

Cette définition permet de tester linguistiquement si une forme verbale est employée de façon atténuative, en remplaçant cette dernière par un présent. Si la substitution est possible et si elle annule l'effet atténuatif, c'est que le temps utilisé était bien employé de façon atténuative. Ce test permet d'inclure dans les emplois atténuatifs des temps verbaux du français des occurrences telles que :

- (3) Il n'entend pas frapper à la porte, mais au bruit de la porte qui s'ouvre, lève la tête : c'est son fils Charles : - je *venais* (/ *viens*) te dire bonsoir. (André Gide, *Les faux-monnayeurs*)
- (4) J'irai plus loin, j'avouerais (/ *avoue*) que j'aime Garibaldi (George Sand, *Mademoiselle la Quintinie*)
- (5) Je n'ai perçu jusqu'à aujourd'hui que l'aspect caricatural [...] de ce multiculturalisme. Je *serais* (/ *suis*) enclin à ne pas lui trouver d'avenir. [Haillet 2002, p. 16]

Le test de la substitution par un présent exclut par contre une occurrence comme :

- (6) [...] vous allez me trouver indiscrete, Odette, mais j'*aimerais* (**aime*) savoir comment vous jugez le chapeau qu'avait Mme Trombert. (Marcel Proust, *À l'ombre des jeunes filles en fleurs*)

En (6), la requête formulée à l'aide du verbe *aimer* au conditionnel constitue une expression figée qui exclut toute alternance avec une autre forme verbale, y compris le présent. Il ne peut donc s'agir ici d'un emploi du conditionnel atténuant un énoncé au présent.

Notons par ailleurs que la définition proposée de l'atténuation suppose que le procès soit contemporain de l'énonciation. Cette condition n'est pas remplie dans une occurrence comme :

- (7) Vous *serez bien aimable* (/ *êtes bien aimable*) de ne pas venir vous pavaner auprès de ceux qui ne partagent pas votre opinion. Merci. (Forum de discussion, hors corpus)

En effet, le procès *être aimable* a ici une référence future (et non présente) et renvoie à l'avenir où l'allocutaire est prié de ne pas revenir se pavaner sur le forum. Cet emploi du futur n'est donc pas atténuatif. On pourrait pourtant arguer que le test de la substitution par un présent fonctionne :

- (7') Vous *êtes bien aimable* de ne pas venir vous pavaner auprès de ceux qui ne partagent pas votre opinion. Merci.

Toutefois, cela ne montre pas qu'il s'agit d'un emploi atténuatif. En effet, dans ce cas, on a un déplacement de l'époque future (la référence temporelle réelle du procès) jusqu'à l'époque présente pour rendre la demande plus péremptoire. Le caractère autoritaire du présent, par rapport au futur, procède de ce que le locuteur présente l'objet de sa requête (le fait que l'allocutaire ne vienne plus les importuner) comme déjà effectif, obligeant ainsi l'allocutaire à s'y conformer immédiatement. Par conséquent, comme le changement se fait ici de l'époque future à l'époque présente (et non le contraire), nous ne considérerons pas ce type d'emploi comme un usage atténuatif du futur.

En résumé, l'énoncé atténuatif est une version atténuée d'un énoncé équivalent au présent, ce qui implique que le procès décrit doit être vrai à T_0 . Cette exigence co(n)textuelle de l'atténuation, qui s'avère cruciale dans le choix du temps verbal, peut être formulée ainsi sous forme de contrainte :

Contrainte A

Le procès décrit dans un énoncé atténuatif doit être vrai à T_0 .

Maintenant que le processus d'atténuation dans les temps verbaux est défini, on peut se demander sur quoi porte l'atténuation. Il semblerait que ce que les temps verbaux atténuent, dans ce type d'emploi, c'est un acte illocutoire, c'est-à-dire un acte de langage qui a pour fonction première et immédiate d'affecter la situation des interlocuteurs [Austin 1976]. Ainsi, accomplir un acte illocutoire donne lieu à diverses transformations dans les relations entre interlocuteurs telles que le fait de dire bonsoir (exemple (3)), d'avouer quelque chose (exemple (4)), de donner son opinion (exemple (5)). L'atténuation porte donc sur cette catégorie d'acte de langage.

L'atténuation d'un acte illocutoire produit de la politesse. Pour le montrer, nous nous appuyons sur le modèle de la politesse de Brown & Levinson [1987] réaménagé par Kerbrat-Orecchioni [1992]. L'atténuation d'un acte illocutoire relève ainsi, dans ce cadre, de la *politesse négative* qui consiste à ménager les faces⁵ d'autrui. Nous pensons ainsi que les actes illocutoires exécutés par le locuteur peuvent être conçus comme des *FTA* (Face Threatening Acts), c'est-à-dire des actes menaçant les faces de l'allocutaire, que les formes verbales autres que le présent permettent d'atténuer en les désactualisant. L'atténuation dans les temps verbaux se présente donc comme un « adoucisseur de FTA ».

En résumé, nous parlerons d'atténuation lorsqu'un temps verbal non présent désactualise l'acte illocutoire accompli par un énoncé au présent. Ce faisant, le temps verbal en question permet de diminuer l'implication du locuteur dans l'acte illocutoire qui pourrait heurter la face de l'allocutaire.

L'imparfait offrant l'instruction temporelle [+passé], il désactualise ainsi l'acte illocutoire en situant le procès dans le passé. Voyons maintenant dans le détail comment l'imparfait produit l'atténuation responsable de l'effet de politesse.

L'emploi atténuatif de l'imparfait Nous présenterons dans un premier temps les contextes où l'imparfait sert à atténuer un acte illocutoire, en tâchant de montrer comment ces contextes sont demandeurs d'une forme verbale comme l'imparfait. Nous verrons dans une seconde partie comment l'imparfait répond positivement à cette demande, et comment ce temps produit atténuation et politesse.

Demande des contextes atténuatifs L'analyse de ces occurrences nous a amenée à distinguer deux types de contextes où l'imparfait sert à signifier l'atténuation d'un acte de langage. Ces contextes diffèrent selon la nature de l'acte illocutoire qui peut être (i) dérivé ou (ii) non dérivé et non performatif⁶.

a. Les actes de langage dérivés (ou indirects)⁷ se caractérisent par le fait qu'ils s'exécutent par l'intermédiaire d'un acte de langage primitif qui ne s'accomplit pas durant l'énonciation.

La plupart du temps, l'acte de langage est explicité par un verbe⁸ qui est lui-même introduit par un autre verbe dénotant un état ou une activité du locuteur. De fait, ce n'est pas l'acte illocutoire descriptif qui est accompli, mais l'acte dérivé visé qu'il introduit. Soit l'exemple :

5. Le terme de *face* est ici employé dans le sens de Goffman [1967/1974] comme la valeur sociale positive qu'une personne revendique dans une interaction.

6. Dans un article consacré à l'atténuation dans les temps simples du français [Patard accepté], nous avons pu distinguer trois types de contextes atténuatifs en fonction de la nature des actes illocutoires (actes dérivés *versus* actes non dérivés, actes performatifs *versus* actes non-performatifs) :

- les actes de langages dérivés (cf. *je venais te dire bonsoir*)
- les actes de langage non dérivés mais performatifs (cf. *j'avouerais que j'aime Garibaldi*)
- les actes de langage non dérivés et non performatifs (cf. *je serais enclin à ne pas lui trouver d'avenir.*)

L'imparfait apparaît dans le premier et dans le troisième type de contexte, mais pas dans le deuxième. Nous donnerons les raisons de ce fait dans le paragraphe suivant.

7. Cf. Searle 1975, Anscombe 2004.

8. Dans le cas d'une requête, le locuteur ne présente souvent que l'objet de sa demande sans que l'acte de langage ne soit lui-même explicité (cf. les exemples (11), (12), (15), (17) et (18)).

- (8) Salut, Ça va ? C'était bien la fête de la musique hier ? Je *passais* pour FAIRE UN PETIT COUCOU, prendre des nouvelles. Bon aprem !!! (blog, hors corpus)

Cet énoncé produit une assertion primitive au sujet du passage du scripteur. Cependant cet acte n'est pas reconnu comme l'acte exécuté par l'énonciation, mais sert à déclencher un acte dérivé qui s'accomplit avec l'énonciation, en l'occurrence une salutation exprimée par *faire un petit coucou*.

Le procès de l'acte primitif décrit alors :

1. soit une activité physique - prototypiquement représentée par le procès *venir* - (cf. *venir, passer, téléphoner, appeler, écrire* dans les exemples ci-dessous) :

- (9) - Mon père, il me semble que jusqu'à présent je vous ai causé peu de chagrin...
- Et très peu payé de loyers, répondit le vigneron.
- Je *venais* vous DEMANDER, outre votre consentement à mon mariage, de me faire élever le second étage de votre maison et de construire un logement au-dessus de l'appentis. (Balzac, *Les Illusions perdues*)

- (10) Je *passais* pour DIRE que le lien pour la vidéo au format ipod de one day you'll... n'est pas le bon ; on tombe sur une vidéo de Jens Lekman. (forum de discussion, hors corpus)

- (11) - Femme : Bonjour monsieur, c'est Ginette de Informatique1-2-3-4, ça va bien ?
- Moi : Oui, merci
- Femme : Je *téléphonais* pour SAVOIR si vous aviez reçu l'invitation pour le party de Noël des employés ? (forum de discussion, hors corpus)

- (12) C'était la journée idéale pour passer les moults coups de fils de retard...
« bonjour, je suis la tutrice de machin qui fait un stage chez vous depuis 2 semaines, j'*appelais* pour FAIRE UN BILAN de mi parcours » (blog, hors corpus)

- (13) Bonjour à votre groupe je vous *écrivais* pour vous DIRE que je trouvais votre spectacle super. voici une nouvelle façon de montrer, au jeunes qui ne s'intéressent pas à la croyance, l'évangile. (internet, livre d'or, hors corpus)

2. soit un état psychologique - prototypiquement représenté par le procès *vouloir* - correspondant à une volition (*vouloir, désirer, tenir à*), un besoin / une nécessité (*avoir besoin de, falloir*⁹) - qui peut parfois s'exprimer indirectement par une interrogation que le locuteur s'adresse à lui-même (*se demander si*)¹⁰ - :

- (14) Bonjour ? tout le monde, je suis nouvelle venue...je *voulais* tout d'abord F ?LICITER les instigateurs de ce site [...] (forum de discussion, hors corpus)

- (15) - alors, put continuer Lise, je *désirais* donc SAVOIR ce que Buteau compte faire, par rapport à moi et à son enfant... je ne l' ai guère tourmenté, il est temps que ça se décide. (Zola, *La terre*, hors corpus)

- (16) [vidéo enregistrée] bonsoir François / désolée / je ne peux pas être avec toi ce soir pour ton fabuleux destin / euh je suis sur les routes mais je *tenais* à te FAIRE un euh / UN PETIT COUCOU (Talk-show télévisé, « Le fabuleux destin de ... », France 3, 13 mai 2004, C.1.1 page 770)

- (17) -c'est à ce propos, poursuivit Venture, que j'ai voulu causer un peu avec vous.
-ah ! Dit l'invalidé, toujours étonné.
-j'*avais besoin* de CETTE LETTRE et je suis venu la chercher.
« la voilà ! Ajouta Venture, qui prit la lettre dans sa poche et la montra. [...] » (Ponson du Terrail, *Rocambole, les drames de Paris*)

9. Nous n'avons pas relevé d'exemples authentiques avec *falloir*, cependant on trouve, dans les articles sur l'imparfait atténuatif, des exemples fabriqués qui semblent fonctionner :

Ex. Il me *fallait* un rendez-vous pour demain. [Anscombe 2004, p. 77]

10. Pour une liste plus complète, nous renvoyons aux articles d'Abouda [2004] et d'Anscombe [2004].

- (18) J'ai reçu un mail de Françoise Blanc concernant un des stages que j'ai demandés, le deuxième stage de Fabre qui a lieu en mai. Pas de chance – apparemment nous avons été si peu nombreux à nous inscrire qu'elle propose de faire le stage à Perpignan (ce qui m'arrange moyennement) [...]

Voilà, je *me demandais* si certains d'entre vous seraient éventuellement intéressés par cette formation (FABRE 3 : Formation à l'entretien d'embauche, à des situations de demande d'emploi liées à la vie de l'entreprise), pour qu'on puisse essayer de la faire à Montpellier (courriel)

Dans les deux cas (i) et (ii), que le procès soit de type *venir* (verbe d'activité physique) ou de type *vouloir* (verbe d'état psychologique), l'acte illocutoire est présenté comme le but vers lequel tend le procès. Notons encore qu'avec les actes dérivés, l'effet de politesse peut procéder de deux éléments : (i) la dérivation de l'acte illocutoire consistant à décrire une action ou un état du locuteur au lieu de présenter directement l'acte de langage lui-même¹¹, (ii) la dissociation du *nunc* de l'énonciateur pour la localisation du procès actuel dans le passé.

Le contexte atténuatif que nous venons de présenter aura des exigences temporelles et aspectuelles différentes selon que le procès est téléique ou atélique. En effet, l'(a)télicité du procès interagit avec la contrainte co(n)textuelle A énoncée ci-dessus selon laquelle le procès doit être vrai à T_0 . Rappelons auparavant que les procès téléiques tendent vers une culmination qui doit être atteinte pour que la situation décrite puisse être considérée comme vraie. À l'opposé, les procès atéliques n'ont pas besoin d'attendre de culmination pour que la situation dénotée soit réalisée : le procès devient vrai dès son commencement. Autrement dit, les procès téléiques possèdent une borne finale inhérente, mais pas les procès atéliques.

Du coup, lorsque le procès est téléique comme dans « je venais te dire bonsoir », celui-ci doit être vrai à T_0 , c'est-à-dire qu'il doit avoir atteint sa borne finale au moment de l'énonciation. Or, comme le but du procès est l'énonciation qui produit l'acte illocutoire, cela signifie que le procès téléique doit aboutir *au moment* où l'énonciation commence : pour être vrai à T_0 , il doit donc s'achever à T_0 . On obtient ici une contrainte co(n)textuelle d'antériorité immédiate :

Contrainte B

Lors de l'atténuation d'un acte de langage dérivé décrivant un procès téléique, ce dernier doit être immédiatement antérieur à T_0 .

À l'opposé, lorsque le procès est atélique comme dans « je voulais vous féliciter », celui-ci doit être vrai à T_0 : son déroulement doit avoir commencé au moment de l'énonciation. Or, comme le procès a pour but ultime l'acte illocutoire, ce dernier doit rester vrai *tout au long* de l'énonciation (sinon le locuteur n'a subitement plus de raison d'exécuter l'acte illocutoire, ce qui annule l'acte lui-même). Donc, pour être vrai au moment de l'énonciation, le procès atélique doit englober T_0 . On obtient cette fois une contrainte co(n)textuelle de recouvrement :

Contrainte C

Lors de l'atténuation d'un acte de langage dérivé décrivant un procès atélique, ce dernier doit englober T_0 .

Les deux contraintes co(n)textuelles que nous avons mises au jour peuvent être illustrées dans les schémas 6.2 page suivante.

Passons maintenant au second type de contexte atténuatif fondé sur des actes de langage non dérivés et non performatifs.

b. Contrairement aux actes de langages dérivés, les actes de langage non dérivés ne sont pas exécutés par l'intermédiaire d'un acte primitif : l'énoncé accompli ici directement un acte illocutoire. Ensuite, les énoncés non performatifs s'opposent aux

11. Remarquons toutefois suivant Berthonneau & Kleiber [1994, p. 79] que l'usage du verbe *vouloir* dans un acte indirect au présent (*je veux vous demander ...*) n'a rien de poli puisqu'il met en avant la volition du locuteur.

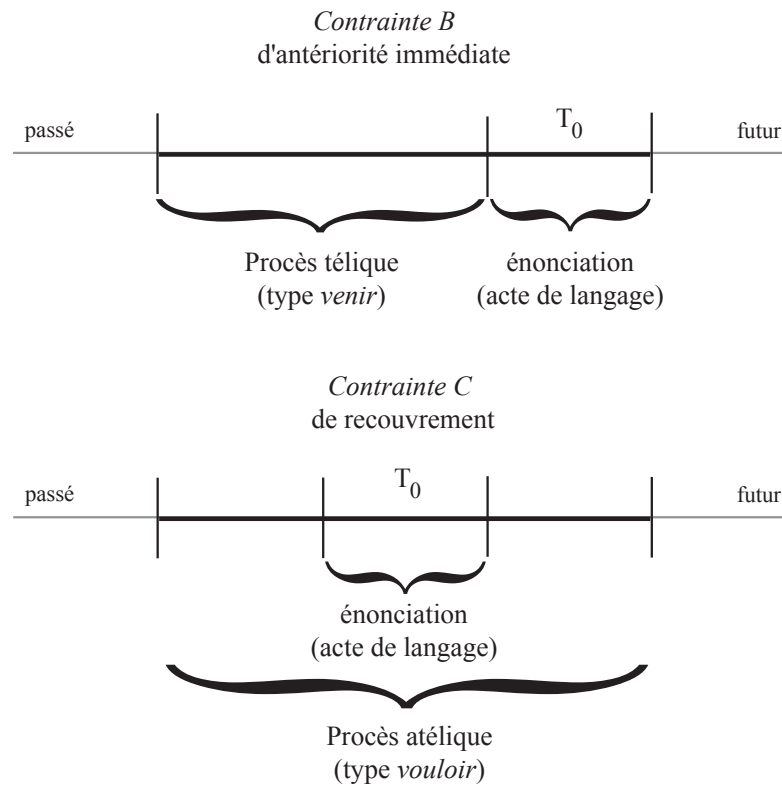


Figure 6.2: Les contraintes B et C d'antériorité immédiate et de recouvrement dans l'emploi atténuatif de l'imparfait.

énoncés performatifs [Austin 1976] qui réfèrent à l'acte illocutoire qu'ils sont en réalité en train d'accomplir. Ces énoncés performatifs s'appuient le plus souvent sur des verbes eux-mêmes qualifiés de performatifs qui décrivent un acte de langage (comme *dire*, *avouer*, *promettre*, *déclarer* etc.). Les énoncés non performatifs sont donc, par contraste, tous les autres énoncés qui ne renvoient pas en eux-mêmes à l'acte illocutoire exécuté par l'énonciation.

Cette catégorie d'énoncés atténuatifs non dérivés et non performatifs se révèlent assez hétérogène (cf. [Patard accepté]). Cependant, l'imparfait ne semble pas apparaître dans n'importe quel contexte. On le trouve uniquement dans des phrases affirmatives, alors que des temps comme le conditionnel présent peuvent également s'employer dans des interrogations. Nous en verrons les raisons dans la section suivante. Ces affirmations permettent principalement d'asserter (i) une opinion ou (ii) une intention. Soient les exemples d'opinion :

- (19) A : - Je pense que nous assistons aux derniers temps de l'Eglise Catholique Romaine. C'est dans la suite logique de l'effondrement du mur de Berlin.

B : - J'y *voyais* plutôt une conséquence de la comète de la Tougounska [...] (forum de discussion, hors corpus)

- (20) Bonjour Edine,

Comme pour Marie je te ferai une proposition la semaine prochaine. Je pense que je garderais tes meubles actuels ou tout du moins une grande partie pour réduire au max les dépenses. Quant à la couleur, attention, tu devrais privilégier des couleurs claires et rajouter des touches de couleurs que tu aimes, par les accessoires (coussins, lampes...).

Bye et à bientôt

PS : pour les pans japonais tu peux en trouver chez Ikea ou chez Leroy Merlin. Mais pour toi je *pensais* plutôt à un rideau de fils (forum de discussion, hors corpus)

Ainsi, dans ces exemples, les imparfaits *voyais* et *pensais* permettent d'atténuer l'assertion d'une opinion sur les causes du déclin de l'Église Catholique Romaine (19) ou sur la décoration d'une chambre à coucher (20). Nous pouvons constater que la plupart du temps, le point de vue du locuteur s'oppose au point de vue de l'allocutaire qui a été précédemment donné.

Soient maintenant les exemples décrivant une intention :

- (21) Salut les gens, je *voulais* un renseignement en ce qui concerne la reunion de pre rentrée, elle se tient quand ? (forum de discussion, hors corpus)
- (22) Fouan, en la voyant sur sa porte, s'était approché, par égard. Elle était son aînée de dix ans, il avait pour sa dureté, son avarice, son entêtement à posséder et à vivre la déférence et l'admiration du village tout entier.
- Justement, la Grande, j'*voulais* t'annoncer la chose, dit-il. Je me suis décidé, je vais là-haut pour le partage. (Zola, *La terre*, A.1 page 487)

Les imparfaits *voulais* et *avais* servent à atténuer l'assertion d'intentions concernant en (21) une demande d'information et en (22) une déclaration. Notons qu'en général, les intentions décrites demandent l'assentiment de l'allocutaire, et c'est pourquoi leur assertion est souvent atténuée pour ne pas heurter la face de celui-ci.

Du fait qu'ils ne décrivent que des opinions ou des intentions, ce type d'énoncé atténuatif ne comprend que des procès atéliques. Co(n)textuellement, il demande donc, comme les actes de langage dérivés avec des procès atéliques, que le procès englobe le moment de l'énonciation. Ainsi, les actes de langage non dérivés non performatifs impliquent aussi une contrainte de recouvrement (cf. schéma 6.2) :

Contrainte D

Lors de l'atténuation d'un acte de langage non dérivé non performatif décrivant un procès atélique, ce dernier doit englober T_0 .

En résumé, les contextes atténuatifs présentent des exigences particulières qui découlent toutes de la contrainte A selon laquelle le procès décrit doit être vrai à T_0 :

- les actes de langages dérivés introduisant un procès télique exigent que celui-ci soit immédiatement antérieur à T_0 (contrainte B) ;
- les actes de langages dérivés introduisant un procès atélique et les assertions non dérivées et non performatives demandent que le procès soit en relation de recouvrement avec T_0 (contraintes C et D).

Voyons maintenant pourquoi l'imparfait répond ici parfaitement aux attentes du co(n)texte.

Demande et offre de l'imparfait Nous verrons d'abord comment la demande de l'imparfait est satisfaite dans les co(n)textes décrits précédemment, puis en quoi l'offre de l'imparfait est en adéquation avec les exigences du co(n)texte.

a. L'imparfait, rappelons-le, implique certaines exigences en tant qu'élément du cotexte : il demande que soit disponible un moment passé où le procès dénoté est vrai. Certains contextes répondent positivement à cette exigence, et c'est le cas des contextes que nous avons décrits dans la section précédente, mais d'autres ne remplissent pas la condition. Ces contextes atténuatifs réfractaires sont au nombre de trois : (i) les actes de langage dérivés sans verbe introducteur (ii) les énoncés performatifs et (iii) les énoncés décrivant des *demandes*¹².

Les contextes atténuatifs caractérisés par des actes dérivés sans verbe introducteur (type *venir* ou *vouloir*) se trouvent souvent au futur, mais jamais à l'imparfait :

- (23) Le docteur Brain tendit l'ordonnance à madame Serbin et lui annonça, comme à son habitude, la phrase mettant fin à sa consultation :
— Cela *fera* (/ *faisait**) 250 francs. (Nouvelle, Internet)

12. Au sens de Anscombe [2004].

Nous n'avons trouvé ce type d'occurrences que dans les échanges très ritualisés au moment où le commerçant/médecin annonce le prix à payer au client/patient. Ce type de contexte s'avère donc réticent à l'usage de l'imparfait car il n'y est faite aucune référence à un moment passé. L'exigence qui procède de l'instruction [+passé] n'étant pas satisfaite, l'imparfait n'est par conséquent pas possible.

Ensuite, les énoncés performatifs, qui réfèrent à l'acte illocutoire qu'ils sont en train d'accomplir, n'acceptent pas non plus l'imparfait :

- (24) Veuillez trouver ci-joint un dossier de demande de subvention à la région ; je vous *demanderais* (/ *demandais**) d'informer Jacques et moi-même si cela vous intéresse. (Courriel)

Dans ce type d'énoncés, le procès (ici *demander*) n'est vrai qu'au moment de l'énonciation : en (24), la demande s'exécute lorsqu'elle est énoncée à T_0 . Par conséquent, le procès ne peut être vrai à un moment du passé, comme l'exige l'imparfait. C'est pourquoi ce temps n'apparaît pas non plus dans ce type de contexte atténuatif.

Enfin, les énoncés qui décrivent des *demandes*, c'est-à-dire des requêtes supposées bénéficier au locuteur [Anscombe 2004, p. 90]¹³, n'admettent pas non plus l'imparfait. On constate en effet que, dans ces co(n)textes, aucune référence à un moment passé n'est en général disponible. Soit :

- (25) Est-ce que ce *serait* possible de consulter internet ? (oral conversationnel, hors corpus)

Ainsi, dans cet exemple où le locuteur demande l'autorisation de se connecter sur internet, il n'y a aucun moment passé saillant auquel on puisse raccrocher le procès *être possible*. On peut tenter de donner une explication pragmatique à ce fait : ce type de question heurtant la face de l'allocutaire, il n'est pas dans l'intérêt du locuteur de faire comme si l'allocutaire anticipait son propre besoin - ce qui signifierait l'utilisation d'un temps passé (voir l'emploi forain de l'imparfait section 6.2.2) - car cela augmenterait encore le FTA que représente sa demande. L'imparfait ne semble donc pas non plus possible dans ce dernier type de contexte.

b. L'imparfait offre les instructions [-parfait], [-perfectif] et [-ascendance]. Dans l'emploi d'atténuation, aucune demande particulière ne touche à la fluence temporelle du procès, c'est donc les instructions imperfective et tensive de l'imparfait qui s'avèrent ici cruciales.

L'imparfait répond positivement aux exigences temporelles (contrainte B d'antériorité immédiate et contraintes C et D de recouvrement) des contextes atténuatifs caractérisés (i) par des actes de langage dérivés et (ii) par des actes non dérivés avec des énoncés non performatifs. Soit l'exemple suivant du type (i) imposant la contrainte B d'antériorité immédiate :

- (26) Coucou sabine!!!
Je *venais* pour te souhaiter un bon dimanche et te faire d'énormes bizous!!
A bientôt. Céline (blog, hors corpus)

Le verbe téléique *venir* demande de voir son déroulement s'achever au moment où l'énonciation commence. Comme l'imparfait représente le procès dans son cours à un moment passé, il ne dit rien sur la fin du procès. Du coup, il autorise l'inférence selon laquelle le procès aboutit bien au moment de l'énonciation. Cette interprétation est par ailleurs favorisée par le contexte où la présence de la scriptrice sur le blog indique que l'acte de *venir* a fini de s'accomplir à T_0 . L'imparfait est donc ici possible car il satisfait la contrainte B d'antériorité immédiate.

Soit maintenant la contrainte de recouvrement impliquée par les contextes (i) et (ii) qui ne possèdent que des procès atéliques :

13. Par opposition aux *offres* qui sont censées bénéficier à l'allocutaire [Anscombe 2004, p. 90].

- (27) merci d'être venu et puis François Valéry on *voulait* encore vous remercier on a passé trois jours en votre compagnie / et c'est vrai qu'on a découvert aussi un autre aspect de votre talent et de ce que avez fait dans votre carrière (Talk-show télévisé, « Le fabuleux destin de ... », *France 3*, 14 mai 2004, C.1.2 page 771)
- (28) [l'allocutaire a proposé dans un courriel précédent de faire passer des oraux pour un examen de rattrapage]
Salut !
Je me suis aussi posé la question de l'examen de rattrapage. Je *pensais* plutôt faire un écrit. Un sujet du genre : [...] (courriel)

Les verbes atéliques *vouloir* et *penser* (ce dernier étant employé dans le sens de *envisager*) demandent que le procès soit vrai tout au long de l'énonciation, et donc qu'il englobe T_0 . L'imparfait, en ne disant rien sur l'aboutissement du procès, permet d'inférer que celui-ci s'étend jusqu'à T_0 et se prolonge tout au long de l'énonciation. Cette lecture est d'ailleurs favorisée par le reste du co(n)texte. En (27) la locutrice formule un premier remerciement : « merci d'être venu », puis remercie à nouveau son invité avec l'énoncé à l'imparfait, ce que marque l'adverbe *encore*. La volition qui motive la locutrice et qui est marquée au passé par *voulait* est donc toujours actuelle. En (28), la scriptrice propose un sujet d'examen écrit, c'est donc que son intention de faire passer ce type d'examen (explicitée par l'imparfait *pensais*) est toujours actuelle. En clair, l'imparfait est compatible avec ces deux types de contexte car il satisfait la contrainte de recouvrement.

Pour résumer, l'imparfait est concordant avec les actes de langages dérivés avec verbes introducteurs et avec les assertions non dérivées et non performatives pour deux raisons :

- l'imparfait peut référer, avec son instruction [+passé], à un moment passé où le procès décrit est déjà engagé (cette condition d'emploi de l'imparfait n'est par contre pas remplie par les actes de langages dérivés sans verbe introducteur, les actes de langages performatifs et par les interrogations directes) ;
- l'imparfait autorise, grâce à sa valeur tensive et imperfective, de considérer le procès comme encore valide au moment présent, que celui-ci s'achève à T_0 (contrainte B) ou qu'il englobe T_0 (contrainte C et D).

L'effet atténuatif produit par l'imparfait Nous finissons cette section sur l'imparfait atténuatif en nous interrogeant sur la production d'un effet poli. Conformément à la définition que nous avons donnée de l'atténuation, l'imparfait permet d'atténuer un acte de langage en le soustrayant de l'actualité du locuteur pour le situer dans le passé. Un certain nombre de linguistes comme Fleischman s'arrêtent à cette analyse :

By removing [the] speech acts from « actuality », the PAST tense¹⁴ serves a pragmatic function of distancing the speaker from what are perceived to be assertive speech acts (requests, questions, invitations) or acts of assertive behavior (an unannounced visit). [Fleischman 1989, p. 9]

Cette description générale est cependant insuffisante car, comme le remarquent Berthonneau & Kleiber [1994] et Anscombe [2004], elle n'explique pas pourquoi le déplacement dans le passé du locuteur produit de la politesse. Nous irons donc plus loin.

Nous partons du principe formulé précédemment que les actes illocutoires qui font l'objet d'une atténuation sont des FTA, c'est-à-dire des actes menaçant la face de l'allocutaire. Plus précisément, c'est la formulation directe de ces actes de langage qui peut potentiellement heurter la face de l'allocutaire. La politesse consistera donc ici à atténuer les actes de langage en les présentant de façon indirecte. Deux stratégies peuvent alors être mises en œuvre selon le type de contexte. D'abord, dans les cas

14. Fleischman vise dans cette remarque les langues comme l'anglais, le français ou l'espagnol qui utilisent les temps du passé pour atténuer des actes de langage.

d'actes de langage dérivés, l'acte illocutoire est déjà énoncé de façon indirecte par la description d'une activité physique ou d'un état psychologique¹⁵ qui vise l'acte en question. Rappelons l'exemple (3) avec le verbe *venir* sous (29) :

- (29) Il n'entend pas frapper à la porte, mais au bruit de la porte qui s'ouvre, lève la tête :
c'est son fils Charles : - je *venais* te dire bonsoir. (André Gide, *Les faux-monnayeurs*)

L'imparfait (*venais*) participe alors directement à la production du sens atténuatif en augmentant le caractère indirect de l'acte : au lieu de présenter l'activité physique ou l'état psychologique qui est décrit(e) comme actuel, l'imparfait le ou la présente comme étant déjà engagé(e) dans le passé. En outre, grâce à sa valeur tensive et imperfective, l'imparfait peut suggérer que l'activité physique ou l'état psychologique est toujours valide à T_0 : en ne disant rien sur l'aboutissement du procès, il permet au mouvement physique ou à l'état psychologique de se prolonger jusqu'à T_0 , et donc de garder leur pertinence au moment de l'énonciation. L'allocutaire peut ensuite inférer l'acte illocutoire selon une loi pragmatique qui découle du principe de pertinence (cf. [Grice 1979] et [Sperber & Wilson 1989]) et que l'on peut formuler ainsi :

Loi pragmatique (i)

Asserter une activité physique ou un état psychologique visant un acte de langage, c'est exécuter cet acte de langage.

Ainsi, selon cette loi, dire que l'on *vient* pour demander quelque chose revient à demander cette chose, dire que l'on *veut* remercier autrui, c'est remercier autrui etc.. En somme, même si l'activité physique ou l'état psychologique visant l'acte de langage est présenté(e) comme étant déjà le cas dans le passé, l'allocutaire peut inférer que l'acte de langage visé est encore effectif à T_0 .

L'inférence permise par l'imparfait, que le procès est toujours vrai à T_0 , a lieu dans un co(n)texte par défaut, lorsqu'aucun autre élément ne vient la contredire. Toutefois, en tant qu'inférence, elle peut être annulée. Ainsi, comme le remarquent Berthonneau & Kleiber [1994, p. 80], l'inférence peut être bloquée dans un contexte où l'inscription du procès dans le passé (et non dans le présent) est confirmée :

- (30) C'est toujours très intéressant chez ma tante. À la dernière soirée où je vous ai justement rencontrée, je *voulais* vous demander si ce vieux monsieur qui a passé près de nous n'était pas François Coppée. Vous devez savoir tous les noms, me dit-elle avec une envie sincère pour mes relations poétiques et aussi par amabilité à mon égard, pour poser davantage aux yeux de ses invités un jeune homme aussi versé dans la littérature. J'assurai à la duchesse que je n'avais vu aucune figure célèbre à la soirée de Mme de Villeparisis. « comment ! Me dit étourdiment Mme de Guermantes, avouant par là que son respect pour les gens de lettres et son dédain du monde étaient plus superficiels qu'elle ne disait [...] » (Proust, *À la recherche du temps perdu*)

Dans ce type d'exemple, l'imparfait décrit un événement passé qui n'a plus (forcément) sa pertinence au moment de l'énonciation : celui-ci est donc plutôt conçu comme achevé. Ainsi, en (30), l'intention de demander le nom du vieux monsieur appartient clairement à un moment du passé inclus dans l'intervalle dénoté par le circonstant *à la dernière soirée*. Du coup, l'atténuation et la politesse disparaissent car la contrainte A de la validité du procès à T_0 n'est plus respectée : la demande de renseignement n'est plus d'actualité. L'imparfait n'a plus ici de visée modale (il ne traduit pas une moindre implication du locuteur dans l'acte de langage), celle-ci est redevenue temporelle (l'imparfait sert à décrire un procès passé).

En somme, dans ce premier type de contexte, l'imparfait contribue à adoucir le FTA que constitue l'acte illocutoire, en permettant d'augmenter encore le caractère indirect de cet acte.

15. Le caractère indirect de la demande s'efface cependant, rappelons-le, avec le verbe *vouloir* qui met au premier plan la volition du locuteur. Ce faisant, la demande du locuteur conserve son caractère de FTA car celui-ci confronte l'allocutaire directement avec sa volonté, comme si ce dernier devait s'y soumettre.

Pour le second type de contexte, des actes de langage non dérivés accomplis par des énoncés non performatifs permettent d’asserter une opinion ou une intention actuelle du locuteur. Reprenons l’exemple (22) sous (31) :

- (31) Fouan, en la voyant sur sa porte, s’était approché, par égard. Elle était son aînée de dix ans, il avait pour sa dureté, son avarice, son entêtement à posséder et à vivre la déférence et l’admiration du village tout entier.
- Justement, la Grande, j’*voulais* t’annoncer la chose, dit-il. Je me suis décidé, je vais là-haut pour le partage. (Zola, *La terre*, A.1 page 487)

L’imparfait est alors seul responsable de l’effet atténuatif : en assertant la réalité de son opinion/intention à un moment du passé, le locuteur évite le caractère péremptoire du présent. L’allocutaire doit ensuite inférer que l’opinion/intention vaut malgré tout pour le présent de l’énonciation, suivant une loi pragmatique dérivée du principe de pertinence :

Loi pragmatique (ii)

Asserter une opinion ou une intention passée, c’est également l’asserter pour le moment présent.

Ainsi, dire à un moment du passé que l’on avait telle opinion, c’est (par défaut) dire qu’on le pense toujours ainsi ; dire qu’à un moment du passé on avait l’intention de faire telle chose, c’est (par défaut) dire que l’on a toujours l’intention de la faire etc.. De plus, grâce à l’imperfectivité et à la tension de l’imparfait, cette inférence reste possible car ce temps autorise de voir le procès se prolonger jusqu’au moment de l’énonciation. L’opinion ou l’intention garde alors toute sa pertinence actuelle.

Là aussi, l’inférence permise par l’imparfait peut être annulée par le co(n)texte, si celui-ci confirme la référence passée non actuelle de l’opinion ou de l’intention. Soit l’exemple :

- (32) A. : En droit français il y a une exception au droit d’auteur, qui est le droit de citation, et qui autorise ce genre de chose. Plutôt que de faire une mauvaise paraphrase (ou une citation courte), je vous laisse avec les explications de Wikipedia : LIEN
B. : Ok, c’est un droit je *pensais* plus à une tolérance. (forum de discussion, hors corpus)

Ici, l’imparfait *pensais* sert à décrire la croyance passée du locuteur selon laquelle la citation d’un auteur était une pratique tolérée. Cette croyance n’est plus actuelle puisqu’elle a été entretemps démentie par une nouvelle information : citer un auteur n’est pas seulement une pratique tolérée, c’est un droit. La croyance exprimée n’est donc plus vraie au moment de l’énonciation. De fait, l’atténuation et la politesse disparaissent : la contrainte A de la validité du procès à T_0 n’est pas respectée, le locuteur ne fait que décrire un événement passé achevé. L’imparfait n’a donc plus ici une visée modale mais temporelle.

En bref, l’atténuation de l’acte de langage passe ici par l’assertion de l’existence passée d’une opinion/intention encore actuelle. L’imparfait joue alors à lui tout seul le rôle d’adoucisseur de FTA.

En résumé, l’atténuation par le déplacement du procès dans une actualité passée produit de la politesse car cela permet de présenter indirectement un acte illocutoire menaçant la face de l’allocutaire. L’imparfait joue donc le rôle d’adoucisseur de FTA [Kerbrat-Orecchioni 1992] et permet ainsi de ménager la face d’autrui. Dans ces actes de langage dérivés, l’acte illocutoire est déjà en lui-même indirect, l’imparfait ne fait qu’amplifier le détour opéré par la dérivation illocutoire. Dans les énoncés non dérivés non performatifs, l’imparfait permet à lui seul d’éviter l’approche frontale d’une formulation au présent en référant aux origines passées d’une opinion/intention actuelle.

Conclusion L'emploi atténuatif de l'imparfait peut se définir comme un emploi :

1. monologique ;
2. visant principalement à décrire une modalité illocutoire, plus précisément une implication moindre de l'énonciateur-locuteur dans son acte illocutoire (grâce à son instruction [+passé]) ;
3. répondant positivement à une demande co(n)textuelle pour une représentation du procès qui soit tensive et imperfective (grâce à ses instructions [-parfait] et [-perfectif]).

La demande co(n)textuelle peut prendre plusieurs formes :

- pour les actes de langage dérivés avec un verbe introducteur télique, le procès doit s'achever à T_0 (contrainte B d'antériorité immédiate) ;
- pour les actes de langage dérivés avec un verbe introducteur atélique et pour les assertions non dérivées et non performatives, le procès doit englober T_0 (contrainte C et D de recouvrement).

Ces contextes doivent en retour autoriser que le procès soit vrai à un moment du passé (exigence commandée par l'instruction [+passé]).

L'interaction co(n)textuelle est ici totalement concordante, l'emploi de l'imparfait produit donc un effet de sens typique.

Examinons maintenant l'autre versant de l'usage poli de l'imparfait qui consiste à valoriser la face d'autrui : l'emploi forain.

6.2.2 L'emploi forain

L'emploi forain n'a été que très marginalement travaillé. Seul l'article de Berthonneau & Kleiber [1994] consacre une étude approfondie à ce tour. Cela vient sans doute du fait que cet emploi est extrêmement rare (aucune occurrence dans notre corpus) et apparaît dans des co(n)textes extrêmement contraints. Pour mener notre étude, nous avons cherché de façon ciblée des occurrences dans la base de données FRANTEXT et avec le moteur de recherche *Google* et nous n'en avons trouvé qu'une. Par défaut, nous nous appuyerons donc essentiellement sur des exemples cités dans la littérature.

Suivant le modèle de la politesse de Brown & Levinson [1987] retravaillé par Kerbrat-Orecchioni [1992], l'imparfait forain relève de la *politesse positive* qui consiste à valoriser la face d'autrui. Nous allons voir que l'acte de langage qui est formulé dans le contexte forain peut être conçu comme un *FFA* (Face Flattering Act), c'est-à-dire un acte flattant la face de l'allocutaire, et que l'imparfait agit ici comme un renforteur de FFA en impliquant un plus grand engagement du locuteur dans son acte illocutoire. Pour préciser cette analyse, nous proposons de caractériser le co(n)texte forain, puis de voir comment l'imparfait s'intègre dans ce co(n)texte.

6.2.2.1 La demande du co(n)texte forain

On peut constater, à l'instar de Barceló & Bres [2006], que le co(n)texte forain est très spécifique à plusieurs égards. D'abord, du point de vue situationnel, on a affaire à des pratiques extrêmement ritualisées : « il s'agit d'un tour de parole initiatif, adressé le plus souvent par un commerçant à un client, qui peut [...] être seul dans le commerce ; ou plus fréquemment avoir attendu son tour, dans une file plus ou moins longue » [Barceló & Bres 2006, p. 58]. Linguistiquement, ce tour se caractérise par les traits suivants :

- il s'agit d'une interrogation le plus souvent partielle ;
- l'imparfait porte sur un verbe exprimant une nécessité (*falloir*) ou un désir (*vouloir*, *désirer*) ;
- parfois l'allocutaire est désignée par un pronom à la troisième personne du singulier.

La phrase suivante est souvent citée comme exemple prototypique de ce tour :

- (33) Qu'est-ce qu'il lui *falla*t ce matin à la petite dame? (Valin [1964] cité par Wilmet [2003, p. 416])

Dans cet emploi, l'imparfait est employé à la place d'un présent, produisant ainsi un effet de politesse :

- (34) Qu'est-ce qu'il lui *faut* ce matin à la petite dame? (Valin [1964] cité par Wilmet [2003, p. 416])

L'imparfait porte donc sur un procès qui est actuel au moment de l'énonciation. Par conséquent, comme pour l'emploi atténuatif, le co(n)texte requiert une forme verbale qui respecte la contrainte contextuelle suivante :

Contrainte A

Le procès décrit dans un énoncé forain doit être vrai à T_0 .

Or, dans le tour forain, les procès décrivent une nécessité ou un désir, il s'agit donc toujours de procès atéliques qui ont pour caractéristique de devenir vrai dès leur commencement (cf. Garey 1957). Par conséquent, pour que ces procès soient valides à T_0 , il faut qu'ils aient débuté avant le moment de l'énonciation et qu'ils soient en train de se dérouler au moment où l'énonciation a lieu. En d'autres termes, les procès comme *falloir*, *vouloir* et *désirer* demandent, dans le co(n)texte forain, d'être en relation de recouvrement avec T_0 . On peut figurer cette contrainte co(n)textuelle de recouvrement dans le schéma 6.3.

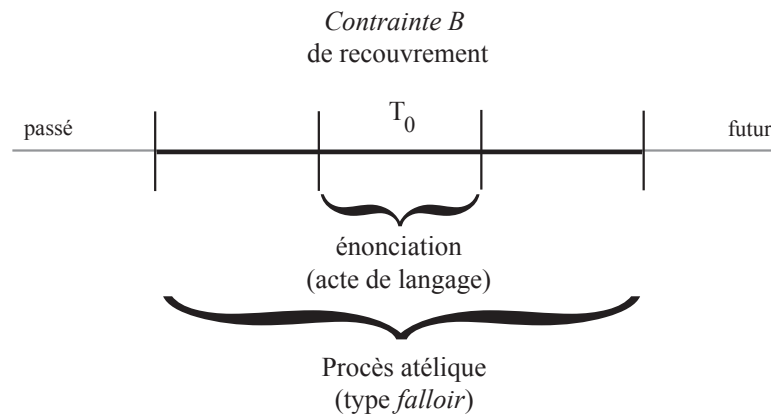


Figure 6.3: La contrainte B de recouvrement dans l'emploi forain de l'imparfait.

Ainsi, le co(n)texte forain demande que le procès sur lequel porte l'imparfait soit valide au moment de l'énonciation.

6.2.2.2 L'offre et la demande de l'imparfait

a. Du fait de son instruction [+passé], l'imparfait demande que soit accessible dans le co(n)texte un moment du passé qui serve à ancrer le procès dans le temps. Dans le co(n)texte forain, il semble qu'on puisse distinguer au moins deux cas de figure. D'abord, prototypiquement, le client a dû faire la queue avant d'être servi par le commerçant. Dans cette situation, le moment saillant dans le passé correspond à celui où le client patientait dans la file d'attente. Pour Berthonneau et Kleiber, cela est confirmé par l'emploi possible de l'iloïement qui « concrétise le fait que, dans la situation passée que le commerçant enregistre en employant l'imparfait, [le client] n'était pas encore son interlocut[eur] » [Berthonneau & Kleiber 1994, p. 74].

Dans un autre type de situation, le client est seul dans le commerce. Selon Bres, le moment saillant dans le passé correspond alors au moment immédiatement antérieur à la prise de parole du commerçant où le client entre dans le commerce. Ainsi, dans l'exemple :

(35) qu'est qu'il vous *fallait*? (un poissonnier à un client < Barceló & Bres [2006, p. 58])

l'imparfait se rattache au moment où « le client est entré dans la boutique parce qu'il lui « fallait » du poisson » [Barceló & Bres 2006, p. 58]. Dans les deux cas, la demande de l'imparfait est donc satisfaite : il peut se raccrocher à un moment du passé où la situation décrite est vraie.

b. Concernant l'offre de l'imparfait, on observe qu'elle est en adéquation avec la demande co(n)textuelle de recouvrement (contrainte B). En effet, du fait de ses instructions [-parfait] et [-perfectif], l'imparfait ne dit rien sur la façon dont se déroule la fin du procès. Il laisse ainsi ouverte la possibilité d'un prolongement du procès dans présent. Cette interprétation est par ailleurs favorisée par le contexte où le client se trouve encore dans le commerce, signe qu'il a bien toujours quelque chose à demander au commerçant. L'imparfait est donc concordant dans ce co(n)texte car il respecte la contrainte B de recouvrement et contribue à signifier que le procès est toujours valide à T_0 .

Voyons maintenant en quoi l'imparfait produit ici de la politesse.

6.2.2.3 La production d'un effet poli

Nous faisons l'hypothèse que l'imparfait forain relève de la politesse positive qui valorise la face d'autrui et qu'il fonctionne, dans ce tour, comme un « renforçateur » de FFA (cf. [Kerbrat-Orecchioni 1992]). En effet, l'interrogation formulée par le commerçant constitue une offre au sens donné par Anscombe [2004, p. 90] : il s'agit d'une requête censée bénéficier à l'allocutaire : le commerçant s'interroge sur les besoins ou les désirs de son client. De fait, l'offre du commerçant correspond à une FFA : un acte flattant la face de l'allocutaire.

L'imparfait permet ici de renvoyer à un moment du passé où le procès (*falloir*, *vouloir* ou *désirer*) était déjà le cas. En employant ce temps, le commerçant signifie par conséquent « qu'il a pris en compte le client et son désir d'achat avant même qu'il ne le formule » [Barceló & Bres 2006, p. 75]. L'imparfait permet ainsi de faire preuve de prévenance en montrant au client qu'il a anticipé ses désirs. Le sens temporel de l'imparfait produit donc ici une modalité illocutoire : il traduit une implication plus forte du commerçant dans l'acte illocutoire que constitue son offre. Ce faisant, l'imparfait donne lieu à un effet poli qui renforce le caractère de FFA de l'offre du commerçant.

Cependant, Bres remarque que l'emploi forain de l'imparfait n'entraîne pas toujours un effet poli. Ainsi, dans l'exemple suivant qu'il cite :

(36) *Un client entre dans une boulangerie suivi d'un autre client et, avant d'énoncer sa demande, regarde un instant l'étal. La boulangère, avec une légère impatience :*
- monsieur, qu'est-ce qu'il vous *fallait*? [Barceló & Bres 2006, p. 75]

l'auteur commente que « *fallait* met en relation avec l'entrée dans le commerce, en court-circuit de l'attente que l'indécision du choix du client impose à la boulangère et à l'autre client » ce qui a pour effet de « hâter - certes poliment - ledit choix et de mettre terme au délai » [Barceló & Bres 2006, p. 75]. Nous pouvons préciser l'analyse. Dans ce contexte particulier, la requête du commerçant ne fonctionne plus comme une offre, c'est-à-dire comme un FFA : en effet, le client n'ayant pas encore choisi ce qu'il allait prendre, la boulangère ne peut anticiper un désir qui n'existe ostensiblement pas. De fait l'imparfait ne peut pas jouer le rôle de renforçateur de FFA (puisque'il n'y a pas de FFA) et produire un effet poli de prévenance. Néanmoins, une forme de politesse se dégage tout de même de cet emploi : en utilisant l'imparfait, la boulangère, tout en pressant le client de choisir, fait comme si elle devançait le désir de son client. La « politesse » procède donc ici d'une apparente prévenance.

En bref, en signifiant un plus grand engagement du locuteur dans son offre, l'imparfait forain produit un effet modal illocutoire et fonctionne comme un renforçateur de FFA.

6.2.2.4 Conclusion

L'emploi forain de l'imparfait peut se définir ainsi comme un emploi :

1. monologique ;
2. visant principalement à décrire une modalité illocutoire, plus précisément une implication plus forte de l'énonciateur-locuteur dans son acte illocutoire (grâce à son instruction [+passé]) ;
3. répondant positivement à une demande co(n)textuelle pour une représentation du procès qui soit tensive et imperfective (grâce à ses instructions [-parfait] et [-perfectif]).

La demande co(n)textuelle consiste dans la contrainte suivante : le procès sur lequel porte l'imparfait doit être en relation de recouvrement avec le moment de l'énonciation. Le co(n)texte forain doit en retour fournir un moment passé saillant co(n)textuellement où le procès est vrai (exigence commandée par l'instruction [+passé]). Ces différents éléments interagissent de façon concordante, c'est pourquoi l'imparfait apparaît tout à fait typique dans le co(n)texte forain.

Nous avons vu, dans cette première partie que l'imparfait pouvait produire, grâce à sa valeur temporelle passée, un sens modal illocutoire (en signifiant une implication plus ou moins forte du locuteur dans son acte de langage). Nous allons voir maintenant qu'il peut aussi être à l'origine d'un sens modal épistémique.

6.3 Dialogisme et modalité épistémique

Comme nous l'avons dit précédemment, l'imparfait compte au moins trois types d'emplois modaux dialogiques : l'emploi dans les phrases hypothétiques [*si*+imparfait, conditionnel], l'emploi optatif et l'emploi de suggestion. Ces trois emplois ont en commun de signifier une forme de modalité épistémique : ils décrivent une certaine implication de l'énonciateur par rapport à la vérité de l'énoncé, qui est en l'occurrence faible, l'imparfait servant ici à signifier un désengagement de l'énonciateur-locuteur dans l'assertion du procès.

Nous ne traiterons ici que de l'emploi en phrases hypothétiques [*si*+imparfait, conditionnel]. L'enjeu sera de montrer que l'imparfait conserve ici comme ailleurs sa valeur temporelle passée, mais que cette valeur passée est sollicitée pour produire un effet de sens modal épistémique. La clé de notre explication résidera dans la notion de dialogisme (voir section 5.2.1) qui permet de rendre compte à la fois de la temporalité passée de l'imparfait et de la modalité épistémique auquel ce temps donne lieu.

6.3.1 Introduction sur l'imparfait en phrase hypothétique [*si*+imparfait, conditionnel]

L'emploi de l'imparfait dans les phrases hypothétiques [*si*+imparfait, conditionnel] est un emploi spécifique (nous n'en avons relevé que 128 occurrences, ce qui représente un peu plus de 2,9% de l'ensemble des emplois) et extrêmement complexe. Les interactions co(n)textuelles mises en jeu échappent généralement aux intuitions du locuteur naïf et résistent encore le plus souvent à l'analyse linguistique. De nombreux auteurs ont tenté de rendre compte de l'emploi de l'imparfait ce tour¹⁶ avec plus ou moins de succès. On a, d'un côté, les approches inactuelles qui se contentent la plupart du temps de renvoyer à une interprétation fictionnelle de la non-actualité de l'imparfait¹⁷. D'un autre côté, les analyses faites dans le cadre d'une valeur aspectuo-

16. On peut citer entre autres Vet [1981], Chevalier, Launay & Molho [1982], Cappello [1986], Martin [1987, 1991], Adam [1991], Gosselin [1999c, 2005], Vettters [2001], Wilmet [2003] et Bres [2005c].

17. Citons entre autres Cappello 1986, Adam 1991. Remarquons que Vettters [2001] fournit une analyse plus étoffée de l'emploi de l'imparfait dans le tour hypothétique et sur les effets de sens résultativement produits.

temporelle de l'imparfait ne font intervenir, pour la plupart, que l'une des deux composantes sémantiques, temporelle (sens passé)¹⁸ ou aspectuelle (sens imperfectif)¹⁹ pour expliquer ce tour²⁰.

Nous apporterons notre contribution à l'analyse linguistique en proposant une explication qui se fonde, à l'instar de celles de Gosselin [1999*c*, 2005] et de Bres [2005*c*], sur les deux sens temporel et aspectuel de l'imparfait, en y intégrant en plus la dimension de la fluence. Nous essaierons alors de montrer que la valeur temporelle de l'imparfait que nous avons définie sert ici à produire une modalité épistémique particulière : un effet de moindre probabilité, liée à une lecture dialogique de ce temps. Nous chercherons également à rendre compte des effets de sens *irrealis* et *potentialis* produits par la phrase hypothétique [*si*+imparfait, conditionnel] et nous suggérons, contrairement à ce qui est dit dans les grammaires, que ceux-ci procèdent exclusivement du co(n)texte, et non de l'imparfait.

Précisons que nous avons complété notre corpus en cherchant des exemples supplémentaires dans la base de données textuelles FRANTEXT et sur internet (avec le moteur de recherche *Google*). Notre analyse s'organisera de la façon suivante : nous décrirons dans un premier temps les différents éléments qui interviennent dans les phrases hypothétiques [*si*+imparfait, conditionnel], nous verrons ensuite comment l'imparfait s'intègre à ce co(n)texte, puis nous rendrons compte des effets de sens résultativement produits.

6.3.2 Construction du tour [*si*+imparfait, conditionnel]

Deux éléments jouent un rôle dans la demande co(n)textuelle des phrases hypothétiques [*si*+imparfait, conditionnel] : (i) la structure corrélatrice [*si*+protase, apodose] et (ii) le conditionnel.

6.3.2.1 La corrélation [*si*+protase, apodose]

Nous suivons ici la conception de *si* développée dans [Vairel 1982]. Selon l'auteur, dans le tour [*si* A, B], *si* a une double valeur. D'une part, *si* a une valeur hypothétique : il permet de supposer la réalité de A, d'autre part, *si* a une valeur conditionnelle : la supposition de A est donnée comme la condition de l'énonciation de B [Vairel 1982, p. 6]. Cette analyse vaut, selon Vairel, pour tous les tours du type *si* A, B, que le sens résultatif soit hypothétique ou concessif, et quels que soient les temps employés dans la protase et l'apodose. Vairel donne ainsi l'exemple suivant d'une phrase conditionnelle concessive :

(37) *S'il est peu sociable, il a un cœur d'or.* [Vairel 1982, p. 8]

Si permet à l'énonciateur principal de supposer la réalité de « il est peu sociable » (admettons que ...), puis de poser cette supposition comme la condition de l'énonciation de « il a un cœur d'or ». On pourrait faire la paraphrase suivante : *Admettons qu'il soit peu sociable, il faut alors ajouter qu'il a un cœur d'or.* Cette analyse fonctionne aussi avec les phrases hypothétiques. Soit :

(38) [...] vous voyez, jeune homme, nous allons prendre les zakouskis ici... Quel panorama merveilleux ! On domine tout d'ici... *si* l'ennemi vient, ajouta-t-il, avec un gros rire singulier, on ne manquera pas de le découvrir ! (Leroux, *Rouletabille chez le Tsar*)

L'énonciateur principal suppose la réalité de « l'ennemi vient », qu'il pose ensuite comme la condition de l'énonciation « on ne manquera pas de le découvrir » : *Supposons que l'ennemi vienne, alors on peut dire qu'on ne manquera pas de le découvrir.* La même analyse peut s'appliquer à la phrase hypothétique au passé simple [*si*+passé simple] :

18. Par exemple, Chevalier *et al.* [1982, p. 14].

19. Comme par exemple Vet [1981, p. 117], Martin [1991, p. 90-91] ou Wilmet [2003, p. 375].

20. Nous renvoyons, pour une discussion de ses différentes approches, à notre article [Patard 2006].

- (39) Nous ne savons pas si Cunégonde accepta la demande en mariage que lui adressa Constantin. Mais *si* elle acquiesça à sa demande, ils furent (à coup sûr) les plus heureux des humains, tant ils étaient faits pour s'entendre. (Voltaire, *Candide* < Leeman [2001, p. 223])

Dans (39), *si* permet à l'énonciateur de supposer la réalité de la situation passée « elle acquiesça à sa demande », supposition qui entraîne l'énonciation de la situation passée « ils furent (à coup sûr) les plus heureux des humains » : *À supposer que Cunégonde acquiesça, on peut penser qu'ils furent (à coup sûr) les plus heureux des humains.* Enfin, l'analyse de Vairel s'applique également aux phrases hypothétiques [*si*+imparfait, conditionnel]. Soit :

- (40) « *Si* la totalité des terres cultivables était dédiée aux biocarburants, seule la moitié des besoins serait couverte », affirme Yann Wehring, patron des Verts. (*Le canard enchaîné*, 21 septembre 2005, B.3.2 page 653)

Ici, en faisant pour le moment abstraction du rôle du conditionnel, on voit que la supposition de « la totalité des terres cultivables est dédiée aux biocarburants » donne lieu à l'énonciation « seule la moitié des besoins est couverte ». On pourrait paraphraser cette phrase par : *admettons que la totalité des terres cultivables soit dédiée aux biocarburants, il faut alors ajouter que seule la moitié des besoins est couverte.*

Ainsi, dans les phrases hypothétiques [*si*+imparfait, conditionnel], la supposition du procès à l'imparfait a pour conséquence l'énonciation du procès au conditionnel.

6.3.2.2 Le rôle du conditionnel

À l'instar d'un certain nombre d'auteurs²¹, nous faisons l'hypothèse que le conditionnel est un temps intrinsèquement dialogique. En effet, sa valeur d'ultérieur du passé - le conditionnel présent donne les instructions [+passé] et [+ultérieur] suppose que le procès est envisagé par la médiation d'un point (de vue) passé. De plus, le morphème du conditionnel *-erait* est composé du morphème *-ait* qui implique une vision descendante du temps dans une perspective MOVING TIME, le conditionnel pose donc l'existence d'un Moi situé dans le passé qui envisage le procès comme ultérieur à lui-même. Ces deux éléments concourent selon nous au sens dialogique du conditionnel : ce temps impose le point de vue d'un énonciateur secondaire e1 distinct de l'énonciateur principal E1 (i) qui est situé dans le passé (instruction [+passé]) et (ii) qui envisage le procès comme ultérieur à lui-même (instruction [+ultérieur]). L'énonciateur-locuteur E1 délègue ainsi l'assertion du procès à cet énonciateur secondaire : au lieu d'envisager le procès directement depuis son présent (le présent de l'énonciation), il laisse à un énonciateur passé le soin d'en rendre compte. Nous avons proposé avec Vermeulen [Vermeulen & Patard 2007] une représentation du sens dialogique du conditionnel que nous simplifions dans la figure 6.4²².

Ce schéma permet de rendre compte des éléments respectivement pris en charge par E1 et e1 :

- avec l'instruction [+passé] du conditionnel, E1 situe dans le passé un moment de référence T_R qui correspond à la position temporelle d'un énonciateur secondaire e1 et donc d'une seconde énonciation T_0' ;
- avec l'instruction [+ultérieur] du conditionnel, e1 envisage le procès à partir d'un second moment de référence T_R' postérieur à lui-même²³.

21. Citons parmi d'autres Abouda [1997], Donaire [1998], Vuillaume [2001] ou encore Haillet [2002].

22. Nous rappelons que T_0 correspond au moment de l'énonciation et T_R au moment de référence. Nous avons scindé en deux l'axe temporel du procès pour distinguer l'événement pris en charge par l'énonciateur principal E1 de celui asserté par l'énonciateur secondaire e1. Comme la localisation du procès (et de son moment de référence T_R') par rapport à T_0 n'est pas connue, nous avons figuré des flèches à l'endroit de T_R' pour montrer que la position de celui-ci demeure indéterminée.

23. Rappelons que le conditionnel présent ne donne aucune instruction aspectuelle et laisse donc au contexte le soin de préciser le rapport entre le moment de référence et le temps impliqué par le procès.

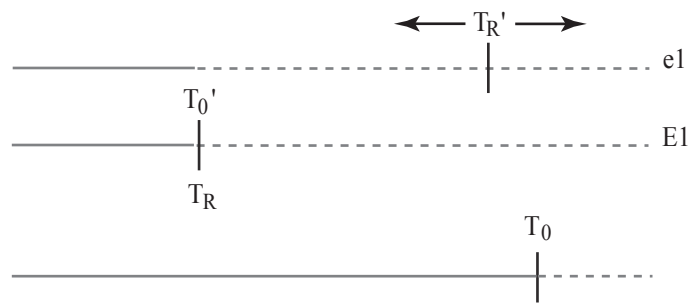


Figure 6.4: Le sens dialogique du conditionnel présent.

Illustrons ce fonctionnement à partir de l'exemple :

- (41) Charles nous a dit qu'il *serait* absent. (Sand, *Correspondances*)

Ici, le conditionnel présent est dans un emploi dit « temporel » relativement transparent. L'énonciateur E1 délègue l'assertion du procès *il être absent* à un énonciateur secondaire e1, ici représenté par Charles, qui envisage celui-ci comme postérieur à lui-même selon la relation [*a dit* < *serait absent*]. On a ainsi, en plus de l'énonciation de l'énoncé E, l'énonciation d'un énoncé e : « je serai absent ». La même analyse vaut pour les phrases hypothétiques [*si+imparfait, conditionnel*], nous allons y revenir.

Cette propriété du conditionnel peut produire en discours divers effets de sens : mise en doute, supposition, contrefactualité etc.. Dans le co(n)texte d'une phrase hypothétique [*si+imparfait, conditionnel*], l'effet produit est un effet de moindre probabilité. En effet, l'énonciation du procès au conditionnel est donné comme le conséquent de la supposition de la protase : la réalité du procès au conditionnel est donc elle-même en quelque sorte supposée. Dans ce cadre hypothétique, la non-prise en charge du procès au conditionnel présent par l'énonciateur-locuteur est interprétée comme une moindre probabilité du procès : si E1 se défait de l'assertion du procès sur un énonciateur secondaire e1, c'est qu'il est peu probable que le procès soit le cas. Soit :

- (42) Si Sarko forçait son destin, le député Domergue *pourrait* bénéficier des retombées ... (Midi libre, 25 juin 2004, B.4.2 page 690)

Ainsi, dans cet exemple, l'énonciateur-locuteur E1 délègue l'assertion du procès *le député Domergue pouvoir bénéficier des retombées* à un e1. C'est ensuite à e1 de prendre en charge l'assertion de l'énoncé e : « le député Domergue pourra bénéficier des retombées ». De cette façon, E1 signifie que ce procès est peu probable.

L'effet de moindre probabilité lié au dialogisme du conditionnel apparaît clairement si l'on compare avec l'emploi d'un futur dans les phrases hypothétiques [*si+présent, futur*]. Soit l'exemple (42') formé sur (42) :

- (42') Si Sarko force son destin, le député Domergue *pourra* bénéficier des retombées ...

On constate qu'avec l'emploi d'un futur simple (et d'un présent), le procès de l'apodose semble plus probable. En effet, le futur n'est pas dialogique : l'énonciateur-locuteur assume donc pleinement l'énonciation du procès *pouvoir bénéficier*.

Le sens dialogique du conditionnel présent est donc en mesure d'expliquer la différence soulignée par Martin [1991, p. 90] entre l'emploi du conditionnel (et de l'imparfait) associé à une potentialité fragile et l'emploi du futur (et du présent) attaché au contraire à une potentialité forte.

La combinaison de la corrélation [*si+protase, apodose*] avec l'emploi d'un conditionnel présent dans l'apodose demande co(n)textuellement qu'on emploie dans la

protase une forme verbale particulière. Plus précisément ces deux éléments demandent que le dialogisme de l'apodose (due au conditionnel) se répercute dans la protase. En effet, nous avons vu que *si* pose la supposition du procès de la protase comme la condition de l'énonciation du procès de l'apodose. Donc, si le procès de l'apodose est le fait d'un énonciateur *e1* passé, la supposition au conditionnel doit aussi nécessairement relever d'un énonciateur *e1* situé dans le passé : une supposition présente ne peut conditionner une énonciation passée, seule une supposition passée peut avoir pour conséquence une énonciation passée. Dit plus simplement : la relation conditionnelle entre la protase et l'apodose implique que, si l'apodose est dialogique, la protase l'est aussi.

De plus, la valeur hypothétique de *si* combiné à la demande du conditionnel encourage l'usage d'un forme dialogique : en effet, si *si* suppose la réalité du procès, cela renforce l'idée que le procès n'est pas pris en charge par l'énonciateur-locuteur *E1*, mais par un énonciateur secondaire *e1* : *si* favorise donc également l'emploi d'une forme pouvant s'interpréter dialogiquement.

Notons enfin qu'en reconduisant le dialogisme de l'apodose dans la protase, l'effet de moindre probabilité qui y est lié (l'énonciateur principal n'assume pas la responsabilité de l'énoncé qu'il délègue à un énonciateur passé) se reporte également dans la protase.

En conclusion, les phrases hypothétiques avec un conditionnel dans l'apodose exigent l'emploi d'une forme permettant une interprétation dialogique du procès à travers la médiation passée d'un énonciateur *e1* et produisant ainsi un effet de moindre probabilité.

6.3.3 L'offre concordante de l'imparfait

a. L'offre de l'imparfait répond adéquatement à la demande des phrases hypothétiques avec un conditionnel dans l'apodose. En effet, ses instructions permettent de marquer la présence d'un énonciateur secondaire situé dans le passé, et de signifier par là la moindre probabilité du procès :

- l'instruction [+passé] situe dans le passé un moment de référence qui peut être assimilé à la position d'un énonciateur secondaire passé *e1* ;
- les instructions [-parfait] et [-perfectif] permettent de recréer dans le passé les conditions modales et aspectuelles d'une énonciation au présent : le moment de référence (qui correspond à la coupure modale) est situé entre les bornes du procès, du coup le procès est envisagé dans son cours sans que son aboutissement ne soit connu, comme si un énonciateur rendait compte d'un événement en train de se dérouler ; en d'autres termes l'imparfait obéit ici à la contrainte aspectuelle sur la simultanéité [Gosselin 1996] selon laquelle un procès contemporain à son énonciation est nécessairement en relation de recouvrement avec l'acte énonciatif ;
- l'instruction [-ascendant] indique que le procès est envisagé à travers le regard d'un *Moi*, ce qui favorise l'assimilation du moment de référence à la position temporelle d'un énonciateur secondaire *e1*.

L'imparfait se révèle ainsi particulièrement apte à signifier la présence d'un énonciateur passé, et s'interprète donc dialogiquement dans les phrases hypothétiques [*si*+imparfait, conditionnel].

On peut illustrer l'interprétation dialogique de l'imparfait dans le schéma 6.5²⁴.

Ce schéma montre, dans l'interprétation dialogique de l'imparfait, quels sont les éléments respectivement pris en charge par *E1* et *e1* :

24. T_0 correspond au moment de l'énonciation, T_R au moment de référence et $[B_1, B_2]$ aux bornes initiale et finale du procès. L'axe temporel du procès est scindé en deux pour distinguer ce qui est pris en charge par l'énonciateur principal *E1* de ce que prend en charge l'énonciateur secondaire *e1*. Comme la position exacte de la borne finale B_2 par rapport à T_0 n'est pas connu, nous avons figuré des flèches à l'endroit de B_2 pour montrer que celle-ci reste flottante.

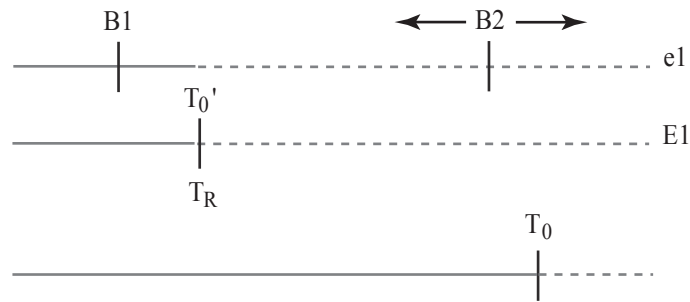


Figure 6.5: L'interprétation dialogique de l'imparfait.

- E1 situe dans le passé un moment de référence T_R qui correspond à la position temporelle d'un énonciateur secondaire e1 et donc d'une seconde énonciation T_0' ;
- e1 envisage le procès dans son déroulement : T_0' (ou T_R) est inclus dans l'intervalle du procès.

On peut alors caractériser l'interprétation dialogique dans les phrases hypothétiques de la manière suivante :

- l'imparfait produit dans la phrase hypothétique un effet de moindre probabilité : le procès de la protase semble avoir peu de chance de se produire ;
- l'imparfait porte sur l'énonciation (qu'il situe dans le passé) et non sur le procès lui-même, le procès n'apparaît donc pas comme appartenant directement à l'époque passée (ce dernier effet de sens sera discuté plus longuement dans la section suivante). Prenons l'exemple :

- (43) Même *si*, sur blessure, elle *devait* déclarer forfait pour l'heptathlon aux Championnats de France, Barber *resterait* sélectionnable pour Athènes. (*L'équipe*, 23 juin 2004, B.5 page 708)

Ici, sous l'action conjuguée du *si* et du conditionnel *resterait*, l'imparfait *devait* s'interprète dialogiquement. Le procès *devoir déclarer forfait* n'est donc pas le fait de l'énonciateur principal E1, mais est énoncé par un énonciateur e1 à qui on peut imputer : « elle doit déclarer forfait pour l'heptathlon ». L'interprétation dialogique de l'imparfait se ressent à deux niveaux : le procès *devoir déclarer forfait* semble peu probable et n'appartient pas à l'époque passé (ici il s'agit plutôt de l'époque future).

Notre hypothèse rejoint donc l'analyse de Bres [2005c] selon laquelle l'imparfait s'interprète dialogiquement dans la phrase hypothétique [*si*+imparfait, conditionnel]. Seulement, contrairement à Bres, nous postulons que cette lecture dialogique ne procède pas de *si* comme il l'avait suggéré [Bres 2005c, p. 17]. En effet, la combinaison *si*+imparfait n'est pas toujours associée à une interprétation dialogique. Ainsi, les énoncés suivants :

- (44) Christophe, lui, a démissionné en 2001. « On peut pas faire une machine avec un homme. Le corps chauffait. C'était plus de la transpiration c'était autre chose. Je sentais l'animal. À la maison, je ne supportais plus mes enfants ». Il a payé pour partir. Un clause (aujourd'hui disparue) l'*obligeait* à déboursier la somme maximale de 10000 francs (1500 euros) *s'il partait* avant deux ans, pour la formation qu'il a suivie. Toyota a divisé la somme par trois. Il l'a payée. (*Libération*, 27 juillet 2004, B.3.1 page 630)
- (45) Certains (à FO et à la CFTC) regrettent le temps où les Japonais étaient plus nombreux sur l'usine : « Ils étaient plus collectifs. Si tu *avais* un problème sur ta ligne, le cadre japonais *venait* t'aider ». (*Libération*, 27 juillet 2004, B.3.1 page 631)

En effet dans ces deux exemples, l'imparfait est combiné à *si* mais n'a pas de lecture dialogique. En (44), le procès *partait* appartient à une réalité passée : il n'est donc

pas improbable, comme cela aurait été le cas avec une lecture dialogique. De même, en (45), le verbe *avais un problème* décrit un procès fréquentatif qui a bien eu lieu dans le passé et qui est donc certain. *Si* n'est donc pas responsable du dialogisme de l'imparfait dans les phrases hypothétiques [*si*+imparfait, conditionnel].

Comme nous l'avons dit plus haut, c'est le conditionnel présent dans l'apodose qui induit, selon nous, l'interprétation dialogique de l'imparfait. C'est pour cette raison que, dans les énoncés (44) et (45), l'imparfait n'est pas dialogique : il n'y a pas de conditionnel dans l'apodose demandeur de dialogisme, mais seulement un imparfait (cf. *obligeait* et *venait*). L'imparfait n'étant pas dialogique en lui-même (il n'impose pas de lecture dialogique), l'interprétation reste ici monologique.

b. La demande de dialogisme de la part du conditionnel et l'interprétation dialogique subséquente de l'imparfait sont confirmées par cinq éléments.

(i) D'abord, la diachronie semble aller dans le sens d'une contrainte exercée par le conditionnel sur l'emploi de l'imparfait dans la protase. En effet, Cappello [1986, p. 38] cite dans son article une étude de Sechehaye où ce dernier explique [Sechehaye 1906, p. 349] que d'un point de vue historique « l'imparfait a suivi le conditionnel dans la principale et en est émané » ; selon lui, l'imparfait « a été choisi d'une part en vertu de l'attraction du conditionnel, d'autre part conformément à l'analogie du temps présent après *si* » dans les hypothétiques factuelles [*si*+imparfait, imparfait]. Diachroniquement, c'est donc l'emploi du conditionnel dans l'apodose qui a entraîné l'usage de l'imparfait dans la protase.

(ii) De plus, l'interprétation dialogique de l'imparfait est corrélée avec l'impossibilité d'avoir à la même place un passé simple. Soient les exemples :

(46) en tant que mère - plutot de nature "casse cou" à une certaine époque, je serais pas très rassuree aussi si mes enfants *faisaient* une telle activité [de l'U.L.M.] (forum de discussion, « autorité parentale partagée ... », *www.parent-solo.fr*, C.5.1 page 826)

(46') en tant que mère - plutot de nature "casse cou" à une certaine époque, je serais pas très rassuree aussi si mes enfants **firent* une telle activité [de l'U.L.M.]

On observe ici l'usage incorrect du passé simple *firent* à la place de l'imparfait. Selon notre hypothèse, l'explication est simple. Nous avons vu que précédemment (section 2.3.3.2) que du fait de ses instructions [+perfectif] et [+ascendant], le passé simple ne pouvait jamais être dialogique : parce qu'il saisit le procès dans sa globalité, directement par l'énonciateur-locuteur, ce temps est inapte à signifier la présence d'un énonciateur secondaire. Du coup, il répond de façon négative à la demande co(n)textuelle pour une forme dialogique et ne peut être employé dans une phrase hypothétique avec un conditionnel dans l'apodose.

(iii) Ensuite, on observe dans le français du Québec (cf. Blondeau 2007) et dans le français hyponormé l'emploi du conditionnel dans la protase :

(47) si Jospin *inscrirait* la pétanque aux jeux olympiques, il voterait pour lui (oral > Bres [2005c, p. 17])

(48) [Reportage dans une banlieue d'Evreux un an après des émeutes] on fait des conn'ries pourquoi on fait des conn'ries / si on *aurait* du travail / si on *aurait* quelque chose à faire / on s'rait pas là à faire des conn'ries (Journal télévisé, *France 2*, 24 octobre 2006, hors corpus)

(49) Si zhom [le mari de la scriptrice] *serait* comme ça, il aurait vite eut une veste de ma part ! (forum de discussion, « elle m'a pris le bébé des bras », *www.doctissimo.fr*, C.5.2 page 882)

Dans ces exemples, ce sont des conditionnels présents (*inscrirait*, *aurait* et *serait*) et non des imparfaits qui sont employés dans la protase. Donc, contrairement à ce

qu'on pourrait penser (cf. Leeman 2001 et Veters 2001), le conditionnel présent est possible dans la protase. La raison est la suivante : le conditionnel est un temps dialogique qui permet de situer dans le passé un énonciateur secondaire e1, son emploi dans la protase répond donc adéquatement à la demande de dialogisme émanant du conditionnel dans l'apodose. Ce phénomène confirme le fait que la protase requiert un temps pouvant signifier la présence d'un énonciateur secondaire passé.

Il reste à expliquer pourquoi cet usage du conditionnel est toujours senti comme moins correct que celui de l'imparfait. Notre explication est qu'on a, dans ce cas, le pléonaste d'une double non-inscription dans la réalité. D'une part, *si* suppose, mais sans la poser, la réalité de la situation et, d'autre part, le conditionnel nous dit que l'énonciateur principal ne se prononce pas non plus sur la réalité de la situation. C'est donc cet effet pléonastique qui est condamné par la norme, même si la convergence au niveau du sens de *si* et du conditionnel fait que ce dernier peut être utilisé dans la protase.

Un fait atteste d'ailleurs que *si* et le conditionnel jouent un rôle redondant dans la protase : on peut avoir des phrases hypothétiques sans *si* avec deux conditionnels : [conditionnel, conditionnel]. Ainsi la phrase hypothétique [*si*+imparfait, conditionnel] :

(50) *Si Pierre venait la voir, Marie serait heureuse.*

a pour équivalent la phrase de type [conditionnel, conditionnel] :

(50') *Pierre viendrait la voir, Marie serait heureuse.*

On a donc une forme de correspondance sémantique entre *si*+imparfait et le conditionnel. C'est que le conditionnel, tout comme *si*, permet de ne pas inscrire le procès dans la réalité (grâce à son dialogisme inhérent) : il peut donc aussi jouer le rôle de supposition en soustrayant le procès de la réalité. À l'opposé, l'imparfait n'a pas la capacité dialogique du conditionnel : il ne peut donc à lui seul, sans l'aide de *si*, supposer la réalité du procès de la protase. C'est pourquoi son emploi sans *si* dans la protase est impossible :

(50'') *Pierre *venait la voir, Marie serait heureuse.*

(iv) En outre, l'influence du conditionnel dans la phrase hypothétique devient claire si on le remplace par un imparfait. On observe alors que l'interprétation dialogique se perd. Soit l'exemple fabriqué :

(51) *S'il était riche, il serait pingre.*

Cet exemple semble parfaitement dialogique : les procès *était* et *serait* apparaissent peu probable (on suppose en effet que « il » n'est pas riche), ce qui est le signe d'une interprétation dialogique. Soit maintenant :

(51') *S'il était riche, il était pingre.*

Nous avons remplacé le conditionnel *serait* de l'apodose par l'imparfait *était* et l'on se rend compte que l'interprétation dialogique a disparu. Les faits décrits semblent non seulement probables, mais ils apparaissent comme ayant eu lieu dans le passé : la corrélation hypothétique contribue ici à signifier une concession qui oppose les procès *était riche* et *était pingre*. L'imparfait trouve donc ici un emploi temporel prototypique comme nous l'avons décrit en section 5.1.1, c'est-à-dire un emploi descriptif. En conclusion, sans le conditionnel dans l'apodose, l'imparfait de la protase ne peut avoir de lecture dialogique.

(v) Enfin, l'interprétation dialogique de l'imparfait apparaît de façon explicite lorsqu'on pratique le test de C'EST VRAI QUE proposé par Gosselin [1996, p. 36]²⁵. Soit l'exemple :

- (52) Si tout le monde *vivait* comme un français, il faudrait deux planètes de plus pour subvenir aux besoins de l'humanité. (*Marie-Claire*, octobre 2006, B.6 page 727)

Si l'on utilise C'EST VRAI QUE dans la protase, on obtient la phrase suivante²⁶ :

- (52') Si *C'était* VRAI QUE tout le monde vit comme un français, il faudrait deux planètes de plus pour subvenir aux besoins de l'humanité.

On se rend compte que l'imparfait porte sur C'EST VRAI QUE et non sur le procès *vivre* lui-même. Nous interprétons ce phénomène comme suit : ce que l'imparfait situe dans le passé, ce n'est pas le procès lui-même, mais sa modalisation (autrement dit son énonciation) ici matérialisée par C'EST VRAI QUE. Autrement dit, C'EST VRAI QUE explicite la modalisation du contenu propositionnel de la protase : *tout le monde vit comme un français* : cette expression permet d'asserter la réalité de cette proposition. Du coup, en employant un imparfait dialogique, la modalisation du contenu propositionnel est située dans le passé car l'énonciation par e1 de e : « tout le monde vit comme un français » appartient au passé. C'est aussi pourquoi le procès n'est pas interprété comme passé, ce n'est pas lui qui est antérieur à T_0 , mais sa modalisation et donc son énonciation. Nous reviendrons sur ce phénomène dans la section suivante traitant des effets de sens résultatifs.

Gosselin [1996, p. 38] remarque par ailleurs qu'avec un passé composé, le comportement de C'EST VRAI QUE est différent. Soit :

- (53) Si elle m'a vu par la fenêtre, je suis sûr qu'elle m'a fui. (*Camus, Le chevalier d'Olmedo*)

On constate qu'avec C'EST VRAI QUE, le passé composé porte sur le procès lui-même (ici *voir*) :

- (53') Si C'EST VRAI QU'elle m'a vu par la fenêtre, je suis sûr qu'elle m'a fui.

Nous proposons l'explication suivante. Le passé composé en tant qu'accompli ne permet pas de lecture dialogique et ne peut donc signifier la présence d'un énonciateur e1 situé dans le passé. Pour cette raison, il porte directement sur le procès et non sur la modalisation du procès matérialisée par IL EST VRAI QUE.

En conclusion, l'imparfait est concordant dans les phrases hypothétiques [*si*+imparfait, conditionnel], car il peut signifier la présence d'un énonciateur secondaire responsable de l'énonciation du procès de la protase, tout comme le conditionnel présent dénote la présence d'un énonciateur e1 responsable de l'énonciation de l'apodose. Voyons maintenant quels sont les effets de sens produits résultativement dans ce tour.

6.3.4 Les effets de sens liés aux phrases hypothétiques [*si*+imparfait, conditionnel]

On peut distinguer trois types d'effets modaux produits dans les phrases hypothétiques [*si*+imparfait, conditionnel].

1. *Si* dénote un sens modal *hypothétique* : *si* suppose la réalité du procès de la protase.

25. Nous avons vu en section 3.1.1.3 que Gosselin utilisait ce test afin de prouver l'existence d'une modalité de l'ordre de *possibilité prospective* [Gosselin 1996, p. 38] sur laquelle porterait l'imparfait. Selon nous, ce qu'explicite ce test, ce n'est pas exactement la présence d'un méta-procès modal, mais plutôt celle d'une énonciation : l'imparfait ne porte pas ici sur le procès, mais sur la modalisation du procès (et donc sur son énonciation).

26. La phrase : **S'il est vrai que tout le monde vivait comme un français, il faudrait deux planètes de plus pour subvenir aux besoins de l'humanité* est par contre impossible.

2. L'imparfait signifie, sous l'action du conditionnel qui impose son interprétation dialogique, la *moindre probabilité* du procès de la protase. Ce temps produit donc grâce ses instructions ([+passé], [-parfait], [-perfectif] et [-ascendant]) une modalité épistémique : sa lecture dialogique implique un désengagement de l'énonciateur-locuteur dans l'assertion du procès, ce qui se traduit dans la phrase hypothétique [*si*+imparfait, conditionnel] par l'effet de moindre probabilité. Cette analyse rejoint l'idée exprimée par des auteurs comme Cappello [1986], Adam [1991] ou Veters [2001] selon laquelle le français distingue sur le plan formel deux modes hypothétiques. On peut réinterpréter cette distinction formelle de la façon suivante :
- le mode *réel* avec [*si*+présent, futur] : les temps verbaux de la phrase hypothétique ont une lecture monologique ;
 - le mode *fictionnel* avec [*si*+imparfait, conditionnel présent] ou [*si*+plus-que-parfait, conditionnel passé] : les temps verbaux de la phrase hypothétique ont une lecture dialogique (à cause du conditionnel présent ou passé).
- C'est donc la présence ou non d'une forme conditionnelle dialogique dans l'apodose qui détermine si le procès appartient au champ du réel ou du fictionnel, ou en d'autres termes si celui-ci est conçu comme probable ou peu probable (voire pas du tout probable).
3. Des facteurs co(n)textuels hétérogènes sont responsables des effets de sens *potentialis* et *irrealis* qui ne possèdent donc pas en français de marques formelles explicites. Suivant les analyses de Martin [1991] et Gosselin [1999c], on peut distinguer, dans les phrases hypothétiques [*si*+imparfait, conditionnel], trois effets différents :
- l'effet d'*irréel du présent* : il s'agit de l'interprétation par défaut produit conjointement, (i) par l'effet de moindre probabilité de l'interprétation dialogique du conditionnel présent et de l'imparfait, et (ii) par la localisation dans l'époque présente impliquée par le conditionnel présent (nous expliquons ce dernier fait *infra*) ; ainsi dans les exemples suivants les procès *étiez* et *étaient* appartiennent à un monde irréel présent :
 - (54) ah mais moi j'ai / à Dijon on avait fait un une formation on avait passé deux entretiens et moi j'avais eu droit comme comme question "si vous *étiez* un aliment vous seriez quoi?" (Conversation orale, *pause café 1*, février 2005, C.3.1 page 791)
 - (55) Actuellement en France, les soins médicaux et les indemnités journalières en cas d'arrêt de maladie sont pris en charge par l'assurance maladie. Si les entreprises *étaient* financièrement pénalisées, je suis certaine qu'elles réfléchiraient à une meilleure organisation du travail. (*Marie-Claire*, octobre 2006, B.6 page 758)
 - l'effet de *potentiel du présent* : le procès est conçu comme pouvant avoir lieu à l'époque présente ; cette interprétation procède d'un *contexte d'ignorance* qui peut être linguistiquement marquée (par JAMAIS en (56)) ou pragmatiquement inféré (57) :
 - (56) [Avant un match] Si JAMAIS il *devait* persister encore un doute quant à la capacité de cette formation [l'équipe de France de football] à produire du beau jeu et à gagner, les Bleus seraient avisés de remettre quelques pendules à l'heure. (internet, hors corpus)
 - (57) - Comme il peinait, ce pauvre homme ! Il me fait pitié. Le voir balbutier. S'arrêter tout le temps pour, visiblement, chercher dans sa tête. Faire des gestes désespérés. C'est comme s'il était malade !
 - Il l'est.
 - Là tu exagères, tu n'en sais rien ... Et puis, s'il *était* malade, ce serait quoi sa maladie ?
 - Ça s'appelle l'« aphasie » : absence de parole. (site internet, hors corpus)

- l'effet de *potentiel du futur* : le procès est conçu comme pouvant avoir lieu dans le futur ; cette interprétation peut être obtenue à partir d'un procès télélique (cf. *écrivais un truc* et *arrivait* en (58) et en (59)), ou d'un circonstanciel à valeur de futur (cf. JEUDI en (60)) :

- (58) [vidéo enregistrée de Michèle Torr] bonsoir François / désolée / je ne peux pas être avec toi ce soir pour ton fabuleux destin / euh je suis sur les routes mais je tenais à te faire un euh / un petit coucou [...] tu me ferais un plaisir immense si tu m'*écrivais* un truc très euh / comment dire / dynamique tu vois / qui ferais un petit peu / dans ce dans cet esprit là [chanson] (Talk-show télévisé, « Le fabuleux destin de... », *France 3*, 13 mai 2004, C.1.1 page 770)
- (59) Si cela *arrivait* [des disputes et des messages mal orthographiés] nous serions contraints de supprimer vos messages ainsi que de vous bannir ultérieurement si une telle action se remanifestait une autre fois. (règlement d'un forum de discussion sur internet, hors corpus)
- (60) Comment vas-tu ? Si par hasard (ceci est un reproche) tu te *décidais* à venir JEUDI il faudrait remettre cette faveur extraordinaire au jeudi suivant. (Sand, *Correspondances*)

En somme, en fonction du co(n)texte, la phrase hypothétique [*si*+imparfait, conditionnel] aura tantôt un sens de *potentialis*, tantôt un sens d'*irrealis* : (i) lorsque le contexte implique que l'événement supposé appartient à l'époque future ou induit un contexte d'ignorance, le fait décrit dans la protase est vu comme potentiel, (ii) dans tous les autres cas, on affaire à un irréel (du présent).

En conclusion, parmi tous les sens modaux produits résultativement dans la phrase hypothétique [*si*+imparfait, conditionnel] : sens hypothétique, effet de moindre probabilité, sens irréel (du présent) ou potentiel (du présent ou du futur), l'imparfait n'intervient directement que dans la production d'un seul effet modal : une moindre probabilité du procès. Cet effet de sens lié à la lecture dialogique de l'imparfait traduit une modalité épistémique : ce temps implique en effet un désengagement de l'énonciateur-locuteur dans l'assertion du procès.

Ce n'est que dans un second temps que l'effet de moindre probabilité peut contribuer à signifier co(n)textuellement un irréel du présent ou un potentiel (du présent ou du futur). L'effet hypothétique n'a par contre rien à voir avec l'imparfait : il procède exclusivement du sémantisme de *si*.

Il nous reste un dernier point à éclaircir : pourquoi le procès à l'imparfait n'appartient-il pas au passé, mais au présent (irréel ou potentiel du présent) ou au futur (potentiel du futur) ? Pour tenter de répondre à cette interrogation nous présentons dans un schéma récapitulatif (figure 6.6 page suivante) le fonctionnement dialogique de l'imparfait et du conditionnel présent dans la phrase hypothétique [*si*+imparfait, conditionnel].

Nous avons déjà évoqué quelques éléments de réponse. D'abord, comme la figure 6.6 l'illustre, l'imparfait ne porte pas ici sur le procès directement, mais sur l'énonciation du procès. C'est donc avant tout l'énonciateur e1 (T_R ou T_0') qui est situé dans le passé. Ensuite, comme la borne finale B2 du procès n'est pas localisée par rapport à T_0 (voir le schéma), rien n'empêche le procès à l'imparfait d'être le cas dans le présent ou dans le futur, et donc d'être interprété comme présent ou futur. Reste le « problème » de la borne initiale B1 qui est située dans le passé de T_0 , mais aussi de T_0' (cf. schéma 6.6) : comme l'énonciation du procès est incluse dans l'intervalle du procès, cela induit que le procès soit au moins en partie réalisé au moment de T_0' (et donc de T_0).

Sans proposer de solution définitive, nous pensons ici que l'imparfait permet tout de même une interprétation présente ou future car, d'une part, celle-ci est imposée

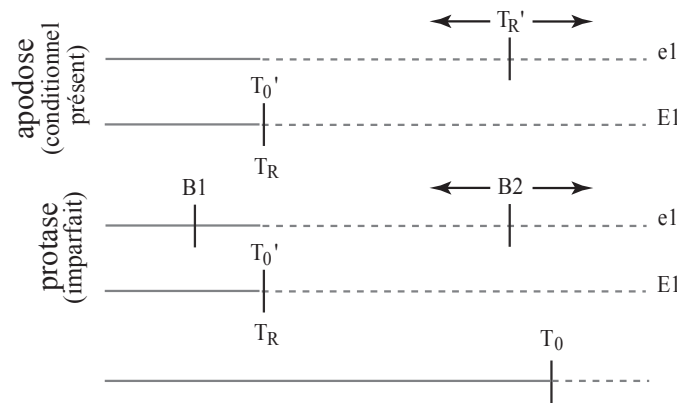


Figure 6.6: L'interprétation dialogique de l'imparfait et du conditionnel présent dans la phrase hypothétique [si+imparfait, conditionnel].

par le co(n)texte (nous allons le voir) et, d'autre part, du fait de son instruction [-perfectif], ce temps n'inscrit que peu le procès en réalité et se soumet donc docilement aux exigences du co(n)texte. Ainsi, comme il tolère une interprétation d'irréel dans le tour contrefactuel alors qu'il est en lui-même factuel (voir section 5.1.3), l'imparfait permet ici une interprétation présente ou future du procès, même si la borne B1 se situe nécessairement dans le passé.

Reste enfin la question de savoir d'où provient l'interprétation par défaut d'un présent (plus précisément d'un irréel du présent). Nous faisons l'hypothèse qu'elle provient du temps employé dans la principale, c'est-à-dire du conditionnel présent. Plusieurs éléments nous poussent vers cette idée. D'abord, remarquons que le conditionnel présent situe par défaut le procès dans le présent :

- (61) [...] d'après les on-dit, lady Fakland *courrait* le risque d'un divorce par lequel son fils lui serait arraché. (Farrère, *L'homme qui assassina*)

Le risque encouru s'interprète ici comme appartenant au présent. Cela s'explique par la valeur d'ultérieur du passé du conditionnel : le procès n'est pas directement en relation avec T_0 (voir dans le schéma la situation de T_R' par rapport à T_0), il est donc placé, en l'absence de localisateur passé ou futur, dans l'époque présente.

Ensuite, lorsqu'on remplace le conditionnel présent dans une apodose par un imparfait, on observe un passage de l'époque présente à l'époque passée. On peut ainsi rappeler les exemples :

- (62) S'il *était* riche, il *serait* pingre.
(époque présente)
- (62') S'il *était* riche, il *était* pingre.
(époque passée)

L'interprétation d'une époque présente semble donc liée au conditionnel.

Notons enfin un fait remarquable : le conditionnel ne tolère en aucun cas de localisation passée (par exemple L'ANNÉE DERNIÈRE) dans les phrases hypothétiques [si+imparfait, conditionnel]. Comparons ainsi :

- (63) Si, *l'année dernière, Pierre *venait* la voir, Marie *serait* heureuse.
- (63') Si, l'année dernière, Pierre *venait* la voir, Marie *était* heureuse.

Alors que (63) est incorrect avec le conditionnel, (63') devient tout à fait possible avec l'imparfait. Le conditionnel semble donc interdire dans ce tour toute interprétation passée des procès. Devant cette exigence, l'imparfait ne peut donc que suivre.

Enfin, l'interprétation possible d'un futur est à rattacher aux éléments du co(n)texte évoqués ci-dessus : l'emploi d'un procès télique ou d'un circonstant impliquant le futur entraîne ensuite la localisation du procès dans l'avenir, produisant ainsi un effet de sens de potentiel du futur.

En conclusion, les effets modaux liés à la phrase hypothétique [*si*+imparfait, conditionnel] sont au nombre de quatre : l'effet hypothétique, l'effet de moindre probabilité et l'effet d'irréel du présent ou de potentiel du présent ou du futur. Parmi ces sens modaux, seul l'effet de moindre probabilité est directement engendré par l'imparfait : sous l'action du conditionnel, ce temps s'interprète de façon dialogique et signifie résultativement une modalité épistémique particulière : le désengagement de l'énonciateur-locuteur dans l'assertion du procès.

6.3.5 Conclusion

L'emploi de l'imparfait dans la phrase hypothétique [*si*+imparfait, conditionnel] peut se définir comme un emploi :

1. dialogique : l'imparfait *y* signifie la présence d'un énonciateur passé *e1* ;
2. visant principalement à décrire une modalité épistémique, plus précisément un désengagement de l'énonciateur-locuteur vis-à-vis du contenu de l'énoncé, c'est-à-dire vis-à-vis de la réalité du procès (grâce à son instruction [+passé]) ;
3. répondant positivement à une demande co(n)textuelle pour une représentation du procès qui soit tensive et imperfective (grâce à ses instructions [-parfait] et [-perfectif]).

La demande co(n)textuelle émerge à la fois du sens hypothétique et conditionnel de *si*, et de l'interprétation dialogique imposée par le conditionnel présent. Ces deux éléments exigent une forme capable de signifier la présence d'un énonciateur *e1* situé dans le passé qui serait responsable de l'assertion du procès, et par là une forme apte à signifier la moindre probabilité du procès dans l'époque présente ou future.

Les instructions qu'offre l'imparfait concordent tout à fait avec la demande co(n)textuelle. L'emploi dans les phrases hypothétiques [*si*+imparfait, conditionnel] produit donc un effet typique : l'imparfait semble ici parfaitement dans son élément.

Nous allons maintenant nous intéresser à un dernier usage modal de l'imparfait : l'emploi préludique.

6.4 Modalité illocutoire ou modalité épistémique ? : le préludique

6.4.1 Introduction

L'imparfait préludique est un usage particulier que l'on rencontre parfois dans le discours d'enfants en situation de jeu. Il apparaît dans des phrases telles que (64) :

- (64) On va jouer au papa et à la maman, hein! Moi j'*étais* le papa, et, toi, tu *étais* la maman. [Warnant 1966, p. 343]

Cet usage fait partie des emplois atypiques de l'imparfait (aucune occurrence dans notre corpus) qui ne sont en général traités que très sommairement dans les travaux généralistes. Seul Warnant [1966], à qui il doit son nom, lui consacre un plein article de 23 pages. La difficulté qu'il représente à l'analyse (en particulier pour les approches aspectuo-temporelles du temps verbal) peut en partie expliquer la désaffection des études pour cet emploi très marginal. Voici les principaux faits qui font problème dans ce tour :

- les procès réfèrent à des événements relevant du futur ou du futur immédiat (cf. Henry [1954, p. 13] ; Warnant [1966, p. 346] ; Goosse [1993/2004, p. 1251]) ; ainsi dans l'exemple (64), les deux procès *être le papa* et *être la maman* visent des faits qui seront le cas dans le futur proche lorsque le jeu aura commencé ;

- les faits décrits n'appartiennent pas, la plupart du temps, au monde réel; ainsi dans la phrase (1), les deux procès *être le papa* et *être la maman* sont imaginaires; c'est pourquoi certains linguistes (Henry [1954, p. 13]; Goosse [1993/2004, p. 1251]; Adam [1991, p. 78] parmi d'autres) attribuent à l'imparfait dans cet emploi une valeur modale fictionnelle.

L'imparfait semble ainsi avoir dans son emploi pré ludique un sens totalement différent – futur et fictionnel – de celui qu'il présente habituellement en discours, à savoir un sens temporel passé et modal factuel. Cela suggère une polysémie de l'imparfait, avec selon le contexte, soit un sens passé et factuel; soit un sens présent ou futur et fictionnel. De sorte, postuler un signifié passé et sécant, comme le font habituellement les approches aspectuo-temporelles, paraît difficilement soutenable pour expliquer cet emploi.

Nous avons décidé de relever le défi et de vérifier, à l'aide d'un corpus d'occurrences authentiques, ce qu'il en était. Pour ce faire, nous sommes partie des deux pistes habituellement évoquées dans la littérature étrangère sur les formes pré ludiques dans le jeu symbolique des enfants (ou *game-pretend*)²⁷. Suivant ces deux pistes, la forme pré ludique (passée ou conditionnelle) signifierait :

- le passage d'une réalité à une autre – *reality-switching* [Lodge 1978, p. 366] - : le temps en usage pré ludique s'oppose alors au présent pour marquer la différence entre le jeu lui-même et la mise en scène du jeu négociée entre les enfants. Ces temps permettraient alors de marquer l'irréalité des faits imaginés par l'enfant.
- l'effacement de soi – *self-effacement* [Lodge 1978, p. 368] - dans la négociation sur les conditions de jeu. Les formes pré ludiques permettraient d'éviter le caractère trop direct du présent dans les propositions concernant les futures situations de jeu.

En d'autres termes, les formes pré ludiques serviraient à exprimer deux types de modalité :

1. une *modalité épistémique* : la forme pré ludique signifie que les procès envisagés dans le jeu sont imaginaires par opposition aux faits réels du présent, marquant ainsi le passage du monde réel au monde imaginaire du jeu (*reality-switching*);
2. une *modalité illocutoire* : la forme pré ludique signifie une moindre implication du locuteur dans son acte illocutoire, elles permettent alors d'atténuer les actes de langage correspondant aux propositions de jeu (*self-effacement*).

Nous avons vu que l'imparfait était capable de produire les deux types de sens modaux (épistémique et illocutoire). Nous nous interrogerons donc, dans cette partie, sur le rôle de l'imparfait dans le co(n)texte pré ludique.

Mais avant de passer à l'analyse du co(n)texte, nous proposons de discuter d'abord de la seule étude approfondie qui porte sur l'usage pré ludique de l'imparfait français : celle de Warnant [1966].

6.4.2 Une première explication : la solution psychomécanique de Warnant

6.4.2.1 Cadre et analyse

Une approche aspectuo-temporelle de l'imparfait Warnant s'appuie sur une étude guillaumienne de l'imparfait menée par Valin [1964]. Dans cette perspective, l'auteur considère qu'il y a, pour une forme grammaticale donnée, une valeur unique en langue à laquelle correspondent divers effets de sens en discours. Ces effets sont conditionnés par la valeur en langue mais ne sont pas nécessairement identiques à celle-ci [Warnant 1966, p. 355-356]. Dans ce cadre, Warnant définit l'imparfait en langue par deux traits : sa composition qui correspond à sa valeur aspectuelle et sa

²⁷ Nous avons pu avoir accès aux articles suivants : Lodge 1978, Musatti & Orsolini 1993 et Kauppinen 1996.

position qui correspond à sa valeur temporelle. D'une part, l'imparfait est composé de deux « portions de durée » : (i) une portion de durée accomplie dénommée x , et (ii) une portion de durée non révolue ou de perspective d'accomplissement dénommée y [Warnant 1966, p. 357]. Un procès à l'imparfait est donc vu comme étant en partie accompli et en partie inaccompli. En accord avec l'approche guillaumienne, la part d'accompli x est conçue inversement proportionnelle à la part de non révolu y . La part d'accompli peut être importante et la part de non révolu très faible voire inexistante comme dans l'exemple (65) :

(65) Au moment de son abdication Edouard VII *régnait* depuis [...] [Warnant 1966, p. 357]

Warnant explique ainsi que, dans cet énoncé, la « perspective d'accomplissement » (y) atteint zéro. Inversement, la part d'accompli peut être très faible et la part de non révolu importante (exemple (66)) :

(66) Le lendemain, je *recevais* une lettre de mon frère. [Warnant 1966, p. 357]

Warnant considère ici que l'accompli (x) atteint zéro et donc que l'imparfait n'est plus que perspective d'accomplissement (y).

D'autre part, Warnant [1966, p. 360] pose que l'imparfait situe, par sa position, l'événement dont il est question par rapport au présent, dans l'époque passée. La distance qui sépare l'événement du présent (appelée z) est elle aussi variable : elle peut être importante (exemple (67)) :

(67) Quand j'entrai, il *lisait*. [Warnant 1966, p. 360]

ou tendre vers zéro (exemple (68)) :

(68) Je *venais* dire à Madame que [...] [Warnant 1966, p. 360]

Cette distance z peut aussi, selon lui, être négative et faire par conséquent basculer le procès dans le futur. La fonction de l'imparfait n'est alors plus d'évoquer un passé « d'époque » mais d'évoquer, soit un passé d'un autre type²⁸, soit un présent hypothétique²⁹. Warnant pense que l'imparfait préludique entre dans cette dernière catégorie. Nous reviendrons plus tard sur cette affirmation.

À partir de cette valeur en langue définie par composition (une portion d'accompli associée à une portion de non révolu) et par position (la distance qui sépare l'événement du présent), Warnant rend compte des effets de sens liés à l'imparfait préludique.

L'analyse de l'imparfait préludique Warnant considère que l'imparfait préludique est composé d'accomplissement purement perspectif, c'est-à-dire d'une part maximale de y . Il estime en effet que l'événement est « nécessairement perspectif dans sa totalité » dans la mesure où il appartient au futur. La part nulle d'accompli (x) entraîne alors, selon lui, la saisie du procès à sa limite extérieure initiale³⁰. Cette saisie « hâtive » du procès indiquerait que l'événement imaginé doit être conçu comme

28. Warnant donne deux exemples d'imparfaits dont la distance z négative implique l'expression d'un passé autre que d'« époque » : les imparfaits « disant l'attache dans le passé d'un événement pensé comme futur » dans les subordinées dépendant d'un verbe au passé :

Ex. J'étais sous l'impression que vous *veniez* demain. [Warnant 1966, p. 361]

et les imparfaits exprimant, en système hypothétique, l'antériorité conceptuelle de la condition par rapport à sa conséquence :

Ex. S'il arrivait demain, que feriez-vous ? [Warnant 1966, p. 361]

29. Warnant donne l'exemple suivant d'irréel du présent :

Ex. S'il était resté, il était demain professeur à la Sorbonne. [Warnant 1966, p. 361]

30. Warnant explique sans plus de précision que cette saisie externe à la limite initiale est la part d'accompli qu'il reste de la valeur en langue de l'imparfait [Warnant 1966, p. 359].

déjà actuel au moment où il est énoncé : « psychologiquement locuteur et auditeur se trouvent déjà dans l'actualité de l'événement imaginé » [Warnant 1966, p. 359]. Ainsi, dans l'exemple (64), la petite fille qui énonce « moi j'étais le papa » considérerait, du fait de la saisie hâtive de l'événement, qu'elle est déjà le papa imaginé sans avoir commencé à jouer ce rôle. Mais, comme l'événement est entièrement perspectif, le fait imaginé *être le papa* peut se prolonger ultérieurement dans le jeu [Warnant 1966, p. 362].

Pour ce qui est de la position de l'imparfait préjudicatif, Warnant estime que la distance z qui sépare l'événement du présent est négative, ce qui situe l'événement décrit dans le domaine de l'irréel [Warnant 1966, p. 362]. Pour lui, le psychomécanisme à l'œuvre est le même que celui évoqué pour expliquer l'imparfait irréel du présent. L'imparfait permet de « remonter mentalement jusqu'à l'origine du fait en cause pour prendre position en un moment du temps où la réalisation de l'événement ne s'est pas encore amorcée » et donc de s'inscrire dans un univers imaginaire [Warnant 1966, p. 362]. En d'autres termes, pour une phrase telle que l'exemple (64), l'enfant remonterait par l'esprit jusqu'au moment réel où « je ne suis pas le papa », pour ainsi éprouver l'irréalité de « je suis le papa ».

Warnant a eu le mérite de s'attaquer à cet emploi difficile. Cependant, l'analyse guillaumienne qu'il propose se révèle problématique à plusieurs niveaux. Deux points essentiels méritent d'être discutés : l'articulation langue/discours et les composantes x , y et z attribuées à l'imparfait préjudicatif.

6.4.2.2 De la difficulté d'articuler langue et discours

En adoptant le dispositif théorique de la psychomécanique, Warnant choisit une conception monosémiste de l'imparfait : « il y a [...], pour une forme grammaticale, des effets de sens dépendant d'une valeur en langue, et cette valeur est unique » [Warnant 1966, p. 355]. Dans ce cadre, la valeur en langue de l'imparfait définie par sa position et sa composition donne lieu à des « effets de sens en discours ». La position défendue ici est donc celle d'une monosémie en langue et d'une polysémie en discours. La question qui se pose alors est celle de l'articulation de l'unité en langue de l'imparfait avec les multiples effets en discours auquel il donne lieu.

La réponse de la psychomécanique réside dans une valeur en langue sous-déterminée. Le sémantisme de l'imparfait est en effet définie par des variables – les composantes x , y et z – pouvant aller d'une quantité significative à zéro – la variable z pouvant même fluctuer d'un infini positif à du négatif. Ces variables permettent astucieusement d'intégrer, dans un schéma de fonctionnement unique, tout un panel de valeurs. Seulement ce schéma est peu précis et admet, pour l'imparfait, des valeurs très différentes voire contradictoires en discours. Celui-ci est ainsi posé comme un temps du passé grâce à la variable z , mais il peut aussi exprimer en discours le présent (68) ou le futur (64) ; il est de même défini comme comprenant une part de révolu et une part de non révolu, pourtant il peut en discours être entièrement révolu (65) ou entièrement perspectif (66). De tels écarts entre les différentes valeurs possibles de l'imparfait en discours ne paraissent pas, d'un point de vue théorique, souhaitables. Ensuite, ces variations semblent contredites par les faits. Nous pointerons un seul cas. Pour les imparfaits entièrement perspectifs (66), il paraît faux de dire que x égale zéro, et que y soit maximal. En effet, Bres souligne avec raison que l'exemple suivant d'imparfait perspectif :

- (69) L'instant d'après, il *était* EN TRAIN D'EXIGER, sous la menace d'une arme, qu'elle lui indique où se trouvait le coffre. Elle obtempéra sans résistance. (Le Midi Libre < [Bres 2005a, p. 26])

va à l'encontre de cette affirmation, ÊTRE EN TRAIN DE explicitant une représentation sécante du procès à l'imparfait. La solution des variables pour définir la valeur de l'imparfait ne semble donc pas correspondre à la réalité.

Un autre élément fait problème dans cette approche, c'est le rôle que joue le co(n)texte dans le processus d'actualisation et qui n'est pas encore bien défini. En

effet, l'approche de Warnant n'explique pas comment on passe de la valeur en langue de l'imparfait aux effets de sens en discours, et donc comment on obtient, à partir d'une valeur de base, certains effets de sens dans un co(n)texte donné. Pourtant, on ne peut se passer du co(n)texte pour rendre compte de ces effets en discours, sinon d'où procèderaient-ils ? Dans ce cadre, la variation des composantes x , y et z apparaît surtout comme une solution *ad hoc* pour rendre compte des différents effets de sens.

Poursuivons maintenant notre lecture critique avec les composantes x , y et z de l'imparfait préludique.

6.4.2.3 Les composantes x , y et z dans le tour préludique

La valeur perspective que Warnant attribue à l'imparfait préludique découle entièrement du constat que le procès se situe dans le futur. Si on suit le raisonnement de Warnant, la composante x doit donc être égale à zéro – le procès ne saurait en effet être vu comme accompli ne serait-ce que partiellement –, la composante y doit être maximale et la composante z doit être négative – implication nécessaire si le procès est futur. Pourtant, il semblerait que ce type d'imparfait ne soit pas que perspectif. Soit l'exemple :

(70) Moi j'*étais* la princesse, et j'*étais* EN TRAIN DE DORMIR et toi t'*étais* le prince charmant.

Dans cet exemple, certes fabriqué, on voit que l'imparfait préludique est possible avec la périphrase EN TRAIN DE+INFINITIF qui marque pourtant que le procès est vu de façon sécante. La composante x ne se réduit donc pas dans cet emploi à une quantité nulle et la composante y n'est pas maximale. Ce type d'imparfait ne peut donc pas être entièrement perspectif.

Pour ce qui est de la variable z , son fondement théorique est contestable. Il paraît inadéquat de postuler que la composante z , qui définit la valeur temporelle de l'imparfait, puisse être nulle ou négative. Cela signifierait que l'imparfait puisse être non seulement un temps du passé mais aussi du présent et du futur. Est-ce à dire que l'imparfait n'est pas temporellement déterminé ? Comment alors le distinguer, en termes de valeur temporelle, des morphèmes du présent et du futur ? Ensuite, la valeur négative de z associée à l'imparfait préludique et l'interprétation subséquente d'un irréel ne semblent pas justes. En effet, dans l'exemple (64), la petite fille qui propose la distribution des rôles n'a pas besoin de remonter au moment passé où la situation proposée n'est pas le cas – « je ne suis pas le papa » – pour éprouver son irréel. Elle peut tout à fait faire ce constat au moment présent. Le psychomécanisme de rétrospection n'est donc pas pertinent pour rendre compte de l'irréel du procès.

L'imparfait préludique résiste donc encore à l'analyse guillaumienne de Warnant. Nous tentons, en nous fondant sur une analyse précise du co(n)texte préludique de proposer un explication de ce tour.

6.4.3 Construction du tour préludique

6.4.3.1 Présentation du corpus

Les données du corpus proviennent d'enregistrements sonores et audiovisuels d'une petite fille française (4;08 ans). Appelons-la A. Des situations de jeu spontanées ont été observées alors que A jouait avec sa maman (appelée B). Si l'intrusion de l'observateur a pu perturber le comportement de A au début des enregistrements, celle-ci a rapidement oublié qu'on l'observait. Nous avons ainsi pu recueillir un ensemble de 261 énoncés conjugués³¹ formulés par la petite fille en situation de jeu symbolique³² : elle et sa maman « font semblant » de jouer des personnages.

En nous inspirant des travaux de Lodge [1978] sur le simple past préludique en anglais, Musatti & Orsolini [1993] sur l'imparfait préludique en italien et Kauppinen

31. Les verbes conjugués au subjonctif et les occurrences du verbe *être* dans les structures clivées (*c'est... qui/que*) n'ont pas été pris en compte.

32. Ces énoncés sont présentés en annexe.

[1996] sur le conditionnel pré-ludique en finnois, nous proposons de différencier cinq types de séquences textuelles correspondant à cinq types d'activité ponctuant le jeu symbolique des enfants³³. Cette distinction nous permettra de décrire plus finement le co(n)texte pré-ludique. Voici les cinq séquences de jeu que nous avons identifiées :

1. Les séquences où les conditions extérieures du jeu (lieu, accessoire ...) sont négociées. Notons ces types de séquences, les séquences A. Soient les exemples :

- (71) *Pour jouer au jeu de l'école avec sa maman, A cherche un lieu adéquat.*
 A. j'vais dans la chambre de Victor
 B. ah non c'est ici là
 A. non c'est ici / dans la chambre de Victor y a un bureau / on peut
 B. bon j'arrive moi // <le jeu symbolique commence> bonjour maîtresse (D.2 page 899)
- (72) *Au jeu de l'école, A joue le rôle de la maîtresse et sa maman celui de l'élève. A interrompt le jeu pour chercher un crayon.*
 A. j' vais prendre un crayon
 B. ouais
 A. donne-moi un crayon (D.4 page 901)

2. Les séquences où la situation imaginaire du jeu est planifiée (rôles, lieu, situation etc.). Ce type de séquences précède généralement le jeu symbolique lui-même (cf. (73)), mais on les retrouve également lorsqu'il s'agit d'amorcer un changement majeur dans le cours du jeu (cf. (74)) : de nouvelles conditions sont négociées (changement de lieu, de situation etc.) jusqu'à ce que le jeu reprenne. Nous appelons ces séquences les séquences B. Soient les exemples :

- (73) *Après avoir choisi de jouer à l'« école des grands » et d'avoir discuté longuement de la distribution de rôles (A est la maîtresse et B la grande sœur), A récapitule à la demande de sa mère.*
 B. bon ba bien
 A. et ben // y a pas de parent c'est pas vrai // alors // ben on va jouer à l'école des grands
 B. oui
 A. c'est moi le m- / le comment ça s'appelle / le maître
 B. oui
 A. / et puis voilà d'accord mais / à l'école i faut y aller tout seul / d'accord ? (D.2 page 898)
- (74) *Au jeu de l'école, A qui joue une élève a été blessée gravement par une camarade de classe. B va soigner A (à l'hôpital).*
 A. je saigne j'ai du sang j'ai des bobos
 B. oh mon Dieu mais ça c'est très sérieux ça / oh oh la la qu'est-ce qu'on va faire il va falloir endormir et opérer hein
 A. [hochement de tête]
 B. on va opérer / vous êtes d'accord pour l'opération ?
 A. [hochement de tête] oui
 B. bon ba je fais une piqûre <fin du jeu symbolique et début de la séquence B>
 A. [en se dirigeant vers la chambre] on disait que là j'vais m'allonger en fait (D.10 page 905)

33. Nous avons repris les deux grandes séquences qui sont distinguées dans les trois articles, à savoir les séquences d'*emplotment* et d'*enactment* qui correspondent respectivement à la phase préparatoire du jeu et au jeu lui-même. Suivant Kauppinen [1996], nous avons repris la séquence qu'elle appelle *undescoring* et où l'enfant décrit les actes qu'il accomplit dans le jeu (nous l'appelons séquence E). Nous avons ajouté deux nouveaux types de séquences qui nous semblent pertinents pour analyser les productions de A : les séquences A où les conditions extérieures du jeu sont décidées (lieu réel, accessoire etc.) et les séquences D où la petite fille donne des directions à son allocataire pour mieux jouer son rôle.

3. Les séquences concernant le jeu symbolique lui-même : les conditions sont arrêtées (pour un temps) et les protagonistes jouent le rôle qui leur est attribué : les paroles qu'on entend sont donc celles des personnages imaginés dans le jeu. Appelons ces séquences, les séquences C. Voici un exemple :

(75) *Au jeu de l'école, A joue le rôle de la maîtresse et B celui de l'élève. A dicte une histoire à B, une histoire avec des moustiques.*

A. ba moi moi j'veais t'expliquer c'qu'il faut écrire

B. tu m'expliques alors tu tu t-

A. mais i faut écrire i faut pas regarder

B. bon ba-

A. en fait i avait des moustiques qui venaient / ils arrêtaient pas d'nous embêter / et en plus ils piquaient (D.4 page 901)

4. Les séquences où l'un des protagonistes donne des directions à son partenaire. À la différence des séquences B, ces séquences que nous nommons D n'entraînent pas de changements majeurs dans le jeu, mais ne concernent que des détails mineurs de la scène en cours. Soit l'exemple :

(76) *Au jeu de l'école, A joue le rôle de l'élève et A. celui de la maîtresse. B fait la dictée à A. Mais A n'est pas satisfaite de l'imitation de la maîtresse et montre à B comment parler comme la maîtresse.*

B. c'est quoi ?

A. la cicé de l'espace

B. la cité de l'espace oui à Toulouse // c'était bien ? // hein ?

A. <début de la séquence D> mais faut pas que elle elle parle pas comme ça la maîtresse

B. [baillement] et comment elle fait ?

A. elleu parleu commeu ça / nan elle parle pas comme ça

B. mais il faut qu'tu me : montres comment elle parle

A. (en articulant) elle parleu comme je parleu (D.7 page 903)

5. Les séquences où l'un des protagoniste décrit ce qu'il est en train de faire dans le jeu. Ce type de séquences apparaîtraient redondantes en situation réelle, mais ici elles font en quelque sorte office de didascalies. Nommons ces séquences, les séquences E. Soit l'exemple :

(77) *B fait la dictée à A en regardant un livre d'images.*

B. oui on voulait se baigner

A. oui

B. mais on s'est pas baigné et qu'est-ce qu'y avait en Grèce ?

A. euh ba là XXX <séquence E> je l'écris [en faisant semblant d'écrire]

B. oui

A. je l'ai déjà écrit ou quoi ?

B. et là ?

A. l'étoile

B. l'étoile

A. <séquence E> j'écris (D.6 page 903)

À partir de cette distinction, nous avons relevé les temps employés dans les différentes séquences. Les résultats sont représentés dans le tableau 6.1 page suivante.

Nos résultats rejoignent dans l'ensemble ce qui avait déjà été observé dans les autres langues (anglais, italien, finnois). D'abord, le présent apparaît comme la forme la plus employée (presque 53,5% des cas)³⁴. Arrive ensuite l'imparfait avec un peu plus

34. Pour l'italien, Musatti & Orsolini [1993, p. 626] avaient 45,5% de présent, et, pour le Finnois, Kauppinen [1996, p. 121-122] avait pour trois groupes différents 42,9%, 40,9% et 53,9% de formes présentes.

Tableau 6.1: Temps verbaux employés dans le jeu symbolique des enfants en fonction du type de séquences. Les pourcentages sont calculés par rapport au nombre total de formes verbales ($n=261$).

	Séquence A		Séquence B		Séquence C		Séquence D		Séquence E		Totaux	
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%
Présent	13	3,6	44	12,2	53	20,3	23	8,8	6	2,3	139	53,3
Présent prospectif	4	1,5	7	2,7	5	1,9	3	1,1	0	0	19	7,3
Impératif présent	3	1,1	0	0	7	2,7	3	1,1	0	0	13	5
Imparfait	0	0	28	10,7	22	8,4	0	0	0	0	50	19,2
Passé composé	1	0,4	7	2,7	22	8,4	0	0	0	0	0	0
Futur simple	0	0	3	1,1	1	0,4	0	0	0	0	4	1,5
Conditionnel présent	0	0	1	0,4	1	0,4	0	0	0	0	2	0,8
Plus-que-parfait	0	0	1	0,4	1	0,4	0	0	0	0	2	0,8
Passé simple	0	0	0	0	1	0,4	0	0	0	0	1	0,4
	21	8	91	34,9	114	43,7	29	11,1	6	2,3	261	100

de 19% des cas³⁵. Contrairement aux données de Kauppinen [1996], nous n'avons pas d'emploi massif du conditionnel (seulement 0,8% du total). L'explication qu'on peut avancer dès maintenant est que A emploie exclusivement l'imparfait dans les énoncés préliminaires, alors que les enfants observés par Kauppinen [1996] ont plutôt tendance à employer le conditionnel dans le même co(n)texte. Cependant, cela ne veut pas dire que l'imparfait est, en français, la forme préliminaire par excellence : certains auteurs ont noté l'emploi préliminaire fréquent du conditionnel chez des enfants francophones³⁶. Seulement, pour la petite fille observée, l'imparfait constitue la seule forme préliminaire (en plus du présent).

Les autres formes sont les suivantes : le passé composé (presque 11,5% des cas), suivi du présent prospectif (presque 7,5%) et de l'impératif présent (5%). Les autres formes (conditionnel, plus-que-parfait, futur et passé simple) n'ont que des usages très ponctuels.

Comment se répartissent ces temps, dans les cinq séquences : le présent est massivement employé dans toutes les séquences : il apparaît donc comme la forme prototypique du jeu. L'imparfait n'apparaît que dans les séquences B et D (où il représente respectivement 31% et 19,5% des cas) correspondant aux négociations qui précèdent le jeu et au jeu lui-même. Nous avons ici une divergence notable avec l'étude de Musatti & Orsolini [1993, p. 627] où l'imparfait apparaît très majoritairement dans la phase de négociation (96,3% des *imperfetto*)³⁷. Néanmoins, cette différence s'explique aisément. En effet, tous les imparfaits rencontrés dans les séquences du jeu symbolique (séquences C) interviennent dans un récit que A dicte à sa maman. Ces imparfaits décrivent alors l'arrière-plan des faits rapportés au premier plan de l'histoire (la plupart du temps au passé composé). Le passage suivant illustre cet emploi :

(78) *Au jeu de l'école, A joue le rôle de la maîtresse et B celui de l'élève. A dicte une histoire à B, une histoire de monstres et de robots.*

A. et maintenant le monstre il est mort / quelqu'un l'a tué

B. ah bon et tu sais qui ?

35. Musatti & Orsolini [1993, p. 626] trouvent pour leur part 24,5% d'*imperfetto* et Kauppinen [1996, p. 121-122] a dans un seul groupe l'imparfait (qui est alors la forme préliminaire la plus employée) comme seconde forme (15,6%), dans les deux autres groupes, c'est le conditionnel (alors forme préliminaire majoritaire) qui arrive en second : 28,3% et 19,9%.

36. Cf. entre autres Wilmet [2003, p. 416]. Voici un exemple littéraire de conditionnel préliminaire :

[Eponine et Azelma Thénardier s'amusant à emmailloter un chaton] *Ce serait* ma petite fille. *Je serais* une dame. *Je viendrais* te voir et tu la *regarderais*. Peu à peu tu *verrais* ses moustaches et cela *t'étonnerait*. Et puis tu *verrais* ses oreilles, et puis tu *verrais* sa queue [...]. (Hugo, *Les Misérables*)

37. Dans l'étude de Kauppinen [1996, p. 122], l'enfant utilisant massivement l'imparfait le fait majoritairement dans les séquences de type E. Ce type de séquences reste assez rare chez A, nous ne pouvons donc établir de comparaison.

- A. c'est / celui qui a bu dans un verre
 B. celui qui a bu dans un verre / un verre de whisky ? un verre de de coca ?
 A. un verre de coca
 B. un verre de coca bien
 A. et on a tué un monstre dans un verre de coca
 B. [marmonnements]
 A. et puis ces robots ils *arrêtaient* pas de rigoler
 B. hum hum // comment ils *rigolaient* ?
 A. ben je sais pas ils *rigolaient* normal quoi
 B. normal / d'accord (D.3 page 900)

Ici, les imparfaits *arrêtaient* et *rigolaient* servent de fond de décor aux procès précédents au passé composé : *est mort, a tué, a bu et a tué*. Les imparfaits que l'on trouve dans le jeu symbolique sont donc des imparfaits descriptifs.

Par contre les 28 imparfaits que l'on trouve dans la phase de négociation ne servent pas d'arrière-plan et s'avèrent être des formes préludiques. Nous avons donc finalement 100% des imparfaits préludiques qui sont employées lors de la phase où les conditions de jeu sont mises au point (séquence B). Ces résultats rejoignent donc finalement les observations de Musatti et Orsolini.

Le passé composé s'utilise majoritairement pendant le jeu symbolique quand A dicte une histoire à sa maman (12 occurrences) et pour renvoyer à des actions accomplies dans le cadre du jeu. Le présent prospectif s'utilise, comme le présent, dans presque toutes les séquences. Par contre, l'impératif n'apparaît pas du tout dans la phase de négociation : cela rejoint les observations de Musatti & Orsolini [1993, p. 627] et de Kauppinen [1996, p. 121-122] qui ne trouvent que peu de formes impératives dans les séquences B par rapport aux séquences C où ils sont majoritairement utilisés. L'impératif est donc peu employé dans les séquences B.

Intéressons-nous plus précisément aux imparfaits apparaissant dans les phases de négociations sur la situation de jeu (séquence B). Ces usages de l'imparfait ne correspondent à aucun des emplois que nous avons pu étudier jusqu'à présent, mais ils fonctionnent tous de façon similaire à l'exemple (64) donné au début de cette section : il s'agit donc d'imparfaits préludiques. Remarquons que le terme de « préludique » choisi par Warnant convient parfaitement à la réalité des faits : l'imparfait préludique s'emploie bien dans la phase qui précède le jeu lui-même et où les éléments de la situation imaginée sont négociés.

Nous pouvons maintenant caractériser plus finement le co(n)texte préludique.

6.4.3.2 La demande du co(n)texte préludique

L'imparfait peut apparaître à deux endroits différents : (i) dans les séquences qui précèdent le jeu et où sont discutées les situations à réaliser (79) et (ii) dans les séquences du jeu lui-même, lorsqu'il s'agit d'envisager des changements dans la situation imaginaire (80).

- (79) *Après avoir choisi de jouer à l'« école des grands » (A est la maîtresse et B l'élève), A explique la situation de jeu à B.*
 A. mais tu prends pas le bébé parce que t- t- en fait i i faut i faut pas que ta maman vienne en fait et puis et puis ton papa ni et be et be i faut y aller tout seul d'accord ?
 B. mais j'comprends plus rien moi hein !
 A. ba au début tu *savais* pas //
 B. au début je savais pas qu'est-ce que je savais pas au début ?
 A. au début tu *savais* que / queum qu'en fait que moi j'*étais* // euh // le fait que moi je suis la maîtresse et toi tu es la grande sœur / mais tu apportes pas le bébé et puis moi je // d'accord mais tu apportes rien (D.2 page 899)
- (80) *Au jeu de l'école, A joue le rôle de l'élève et B celui de la directrice. A a été punie et doit copier des lignes.*

- A. mais que mais j'arrive que à écrire comme ça [A commence à écrire] // parce que que comme ça
 B. alors il faut écrire // tu tu tu fais la lettre A ? //
- A. nan
 B. la lettre A
- A. n non/ trop fatiguée moi je voudra faire une l'histoire (avec un changement de ton) et là tu *disais* je veux on y va dehors les enfants
 B. (rire) et là je disais ba allez on va dehors les enfants

On observe que l'imparfait porte le plus souvent (24 occurrences sur les 28 imparfaits préludiques) sur le procès décrivant la situation à réaliser : en (79) le procès *savait pas* : B ne doit pas savoir que A est la maîtresse et en (80) B doit dire : « on va dehors les enfants ».

La situation envisagée peut concerner l'allocutaire et A s'adresse alors à B à la seconde personne. Ces énoncés fonctionnent comme une demande : le locuteur demande à l'allocutaire de jouer le rôle proposé. Cette dimension illocutoire de l'énoncé préludique est confirmée dans le passage suivant où B reformule dans un langage « adulte » la demande de A.

- (81) *Au jeu de l'école, A joue le rôle de l'élève et B celui de la maîtresse.*
 A. tu me tu *m'emmenais* à la directrice
 B. ah oui tu veux que je t'emmènes à la directrice ?
 A. oui
 B. allez viens j'veis t'emmener à la directrice (D.7 page 903)

B demande confirmation du souhait de A en demandant si elle veut être emmenée « à la directrice ».

Dans d'autres cas, plus rares, les énoncés préludiques sont à la première personne : la situation à réaliser concerne A elle-même. Soit l'exemple :

- (82) *Au jeu de l'école, A joue le rôle de l'élève et B celui de la maîtresse. C'est l'heure de la récréation.*
 B. et tu as vu ce qu'il y avait à la cantine à à manger ?
 A. < début séquence B > bon mon papa il a dit bon / qu'est-ce qu'y a ? / bon je sais pas hein bon on va rentrer dans l'école / t'as m- m- et voilà on va y aller / et puis voilà
 B. mm
 A. pasque moi je *voulais* pas y aller tout seule parce que je *voulais* pas me perdre
 B. te perdre où ?
 A. euh me perdre euh / dans la route pasqu'y *avait* une route (D.5 page 902)

A semble alors demander à B son consentement sur la situation à réaliser : ici le fait que A ne veut pas, dans le jeu, aller « toute seule ». Ces observations recourent celles de Musatti & Orsolini [1993] qui avaient constaté que l'imperfetto préludique était en majorité dans des énoncés à la seconde personne plutôt que dans des énoncés à la première personne.

Notons enfin que l'imparfait s'applique parfois au verbe *dire* employé dans le sens de *décider* et accompagné du pronom personnel *on* :

- (83) *Au jeu de l'école, une camarade de classe imaginaire a fait du mal à A qui a ensuite subi pour cette raison une opération chirurgicale pratiquée par B jouant le rôle de la maîtresse.*
 A. il faut m'opérer encore
 B. il faut ?
 A. m'opérer encore
 B. t'opérer encore
 A. / parce qu'elle m'a fait plein de mal
 B. elle t'a fait plein de mal oh

A. elle m'a fait au

B. m m

A. et aux yeux /// < début de la séquence B > (changement de ton) et on *disait* que j'étais plus malade (D.11 page 905)

On peut penser que, dans le cadre coopératif du jeu, le *on* est ici inclusif et renvoie aux deux partenaires. Littéralement, l'usage du *on* permet d'intégrer l'interlocuteur dans la prise de décision. Cependant, l'interlocuteur n'a pas, en réalité, pris part dans le choix opéré. Par conséquent, celui-ci doit pragmatiquement comprendre cet énoncé comme une requête : il doit accepter les nouvelles conditions choisies par le locuteur dans le cadre du jeu (ici le fait que A ne soit plus « malade »). La formulation « on disait que » apparaît donc comme une demande de consentement sur les changements envisagés pour la situation de jeu.

À partir de ces observations, nous pouvons maintenant tenter de définir la demande du co(n)texte prélocutionnaire.

On constate que les énoncés prélocutionnaires sont tous, sur le plan illocutoire, des demandes au sens de Anscombe [2004, p. 90], c'est-à-dire des requêtes supposées bénéficier au locuteur. Le locuteur demande à son partenaire de jeu d'accepter ou d'agir de façon à réaliser la situation de jeu qu'il propose. En tant que demande, les faits envisagés ne sont pas réalisés et appartiennent donc au futur. On a là une première contrainte émanant du co(n)texte. Pour les énoncés prélocutionnaires où la situation de jeu n'est pas introduite par « on disait que », la contrainte peut se formuler comme suit :

Contrainte A

Les procès des énoncés prélocutionnaires doivent être vrais dans l'avenir.

Avec « on disait que », la situation est légèrement différente, le procès *dire* renvoie à une prise de décision qui a lieu au moment présent : celui-ci doit donc être vrai à T_0 . D'où la contrainte :

Contrainte B

Le procès *dire* dans les énoncés prélocutionnaires débutant par « on disait que » doit être vrai à T_0 .

La demande co(n)textuelle des énoncés prélocutionnaires est donc la suivante : les procès envisagés doivent être vrais dans l'époque présente et future.

6.4.3.3 L'offre de l'imparfait

L'offre de l'imparfait semble parfaitement répondre à la demande co(n)textuelle prélocutionnaire. En effet, grâce à ses instructions [-parfait] et [-perfectif], l'imparfait ne précise pas comment se termine le procès : il lui laisse donc la possibilité de s'étendre jusqu'au présent et jusqu'au futur. Il remplit donc les conditions du tour prélocutionnaire définies par les contraintes A et B. Ainsi, dans un co(n)texte de négociation des conditions de jeu à réaliser, les procès à l'imparfait peuvent être interprétés comme appartenant au présent ou au futur.

Cette analyse est confirmée par le fait suivant : les formes qui apparaissent au même endroit sur le plan paradigmatique obéissent aussi aux contraintes A et B. Pour les énoncés sans « on disait que », on trouve le présent :

(84) *Au jeu de l'école, A décide de la distribution des rôles.*

A. tu sais quoi

B. non

A. ba je *suis* le maître / tu *dis* pas je *suis* la maîtresse mais en fait t'*arrives* mais en fait i *faut* pas prendre / faut prendre comme XXX

B. bon

A. rien

B. ba ba je sais plus du tout ce qu'il fallait faire hein

A. bon en fait moi je *suis* le maître toi t'es toi t'es mais en fait t'es la grande soeur
(D.2 page 898)

le futur simple :

(85) *A et B décident de jouer aux vaisseaux spatiaux avec des legos.*

A. donkeu / j'*pourrai* t'attaquer et toi tu *seras* un gentil

B. non mais c'est : m : moi qui qui voulait faire le méchant

A. ah bon c'est nous deux l'méchant hein ?

B. d'accord (D.1 page 898)

le présent périphrastique :

(86) *A et B décident de jouer aux vaisseaux spatiaux avec des legos.*

B. mais si on euh on fait la guerre ?

A. nan on *va pas faire* la guerre // ouais on *va faire* la guerre.

B. maint'nant i faut pas qu'on s'tue ? (D.1 page 898)

Rappelons que le conditionnel peut aussi être employé à la place de l'imparfait pré-ludique :

(87) [...] alors on *serait* des Peaux-rouges, et alors, moi, je *serais* le Grand Chef des Aucas.
(Chabrol, *Rebelles*)

Avec « on disait que », nous avons également trouvé une variante au conditionnel.

(88) *A est en train de dicter une histoire à B.*

A. y y là les feuilles

B. mm

A. on *dirait* ça c'est une nana

B. oui (D.4 page 901)

Par contre le passé composé paraît impossible dans les mêmes co(n)textes :

(84') ba je **ai été* le maître / tu **as pas dit* j'**ai été* la maîtresse

(85') j'**ai pu* t'attaquer et toi tu **a été* un gentil

(86') nan on **est pas allé faire* la guerre // ouais on **est allé faire* la guerre.

(87') [...] alors on **a été* des Peaux-rouges, et alors, moi, je **a été* le Grand Chef des Aucas.
(Chabrol, *Rebelles*)

(88') on *?a dit* ça c'est une nana

Lorsqu'il est employé dans les séquences B, il renvoie à un fait qui est censé être achevé dans la situation de jeu :

(89) *Au jeu de l'école, c'est l'heure de la récréation.*

B. mais tu voulais pas y aller toute seule à l'école ou à la cantine ?

A. mais toi t'*as traversé*

B. oui

A. moi j'*ai* même pas *traversé* attendu ma mère euh dans mon téléphone / et puis voilà

B. et qu'est-ce qu'elle a dit ta mère ?

A. bon elle *a dit* euh tu fais quoi (D.5 page 902)

Ainsi les procès *as traversé*, *ai même pas traversé* et *a dit* sont censés être accomplis dans le présent du jeu.

Si le présent, le présent périphrastique, le futur simple et le conditionnel peuvent remplacer l'imparfait, mais pas le passé composé, c'est parce que ces temps obéissent aux contraintes A et B du co(n)texte pré ludique : ils permettent tous d'inscrire le procès dans le présent ou dans le futur. Le présent, en tant que forme atemporelle ou pré-temporelle³⁸ n'a aucune difficulté à renvoyer au futur. Le présent périphrastique et le futur simple réfèrent en eux-mêmes au futur. Enfin, le conditionnel, en tant qu'ultérieur du futur, ne signifie aucun rapport temporel direct entre le procès et T_0 : le procès peut donc se trouver dans l'époque présente (dans « on dirait que ») ou dans l'époque future (cf. (87)).

À l'opposé, le passé composé dénote que le procès est accompli à T_0 et ne peut par conséquent laisser entendre que celui-ci est toujours vrai dans le présent ou dans le futur. Les contraintes A et B semblent donc bien s'exercer dans les énoncés pré ludiques.

En conclusion, l'imparfait est concordant avec le co(n)texte pré ludique grâce à ses instructions [-parfait] et [-perfectif] qui permettent de voir le cours du procès se prolonger dans le présent et dans l'avenir, autorisant ainsi la réalisation future de la situation de jeu.

Il reste un problème de taille à résoudre : pourquoi l'imparfait est-il employé dans les énoncés pré ludiques ? Quel(s) effet(s) de sens produit-il dans ce co(n)texte ? C'est à cette question que nous allons essayer de répondre dans le dernier paragraphe.

6.4.3.4 Les effets de sens résultatifs : *reality-switching* et/ou *self-effacement* ?

Pour répondre adéquatement à la question des effets de sens produits par l'imparfait dans les énoncés pré ludiques, il faudrait sans doute faire des études de cas et observer comment se développe chez un enfant le système des temps verbaux, et comment celui-ci en vient à employer l'imparfait dans le co(n)texte pré ludique. Nous ne pourrions bien évidemment pas mener une telle étude dans le cadre de notre thèse, mais nous essaierons, tout de même, avec les moyens théoriques et les données que nous avons, d'avancer une hypothèse explicative.

Précédemment, nous avons évoqué les deux pistes qui ont été envisagées dans la littérature étrangère et que nous pouvons appliquer au français. Suivant ces deux pistes, l'imparfait permettrait à la fois de marquer le passage du monde réel au monde imaginaire du jeu (*reality-switching*) et d'atténuer les propositions sur les conditions de jeu émises par le locuteur (*self-effacement*). Voyons les arguments qui vont dans l'un ou l'autre sens (ou les deux).

a. Notre étude montre, à l'instar de Lodge 1978, Musatti & Orsolini 1993 et de Kauppinen 1996, que les formes pré ludiques se trouvent presque³⁹ exclusivement dans les séquences de type B, où les enfants négocient les conditions du jeu. Cela va dans le sens d'un rôle atténuatif de l'imparfait : cette forme serait donc utilisée pour atténuer l'acte illocutoire accompli par l'énoncé pré ludique. Cette hypothèse est confirmée par la dimension illocutoire de ces énoncés : ils correspondent à des demandes supposées bénéficier au locuteur. Les énoncés pré ludiques peuvent donc être considérés comme des FTA [Kerbrat-Orecchioni 1992], c'est-à-dire des actes menaçant la face de l'interlocuteur, à savoir le partenaire de jeu : l'enfant demande à son partenaire de jeu de se conformer à la situation qu'il a imaginée, ce qui peut heurter le partenaire de jeu lorsque la demande est présentée comme actuelle, au présent. L'imparfait permettrait alors d'adoucir ce FTA en atténuant la demande signifiée illocutoirement.

38. Voir entre autres Damourette & Pichon 1970, Bres 1999b, Bres 2005a, Mellet 2000a, Mellet 2000a, Mellet 2001.

39. Hormis un des enfants observé par Kauppinen [1996, p. 122] qui fait un usage important de l'imparfait pré ludique dans les séquences de type E.

On peut contester l'interprétation atténuative de l'imparfait préludique en pointant que celui-ci n'est pas utilisé dans les séquences de type A où sont décidées des conditions extérieures au jeu. Si l'imparfait préludique permettait de faire des demandes polies, l'enfant, en choisissant quels seront les lieux où les accessoires nécessaires au jeu, pourrait également utiliser un imparfait préludique pour atténuer ces propositions. Or ce n'est pas le cas : B. n'emploie aucun imparfait dans ce type de séquence, ce sont plutôt le présent (simple et prospectif) et l'impératif qui sont alors employés. C'est donc que l'imparfait n'a pas la fonction d'atténuation envisagée.

Pourtant cet argument n'est pas dirimant. En effet, l'enjeu semble moins important pour les conditions de jeu extérieures (séquences A) que pour les conditions « internes » du jeu (séquences B) sur lesquelles l'accord des deux partenaires détermine directement la faisabilité du jeu. Ainsi, le choix du lieu (dans la chambre ou dans le jardin) ou de l'accessoire (un stylo ou une feuille ou des legos) met moins en péril le jeu lui-même qu'un désaccord sur la situation imaginaire. Il semblerait donc que les propositions effectuées dans le cadre des séquences B requièrent une plus forte collaboration que dans celle formulées dans les séquences A. C'est pour cette raison que, dans les séquences A, on trouve des formes directes : le présent et l'impératif alors que, dans les séquences B, afin de s'assurer la collaboration du partenaire, l'enfant préfère des formes moins péremptoires comme l'imparfait préludique. Au final cet argument confirme donc l'usage modal atténuatif de l'imparfait préludique comme adoucisseur de FTA.

Linguistiquement, on peut maintenant se demander comment l'imparfait préludique peut signifier l'atténuation d'un acte de langage. En effet, si l'on compare cet emploi à l'imparfait d'atténuation, il manque quelque chose dans le co(n)texte préludique pour en faire un usage atténuatif comme les autres : il manque un moment saillant dans le passé où la situation imaginaire envisagée est déjà vraie (contrainte imposée par l'instruction [+passé]). Or, dans les énoncés préludiques, une telle référence, même sous-entendue, est impossible : l'enfant fait des propositions sur le vif et ne renvoie donc à aucun moment passé, même implicite. À ce stade, nous n'avons pas de solution véritable à proposer. Nous avons néanmoins songé à une hypothèse que nous suggérons sans certitude. Comme les énoncés préludiques sont formulés par des sujets assez jeunes qui n'ont pas acquis de système verbal « adulte », on peut penser que l'imparfait n'a pas encore pleinement sa valeur temporelle et qu'il est encore associé parfois, comme c'est le cas ici, à des valeurs non temporelles. Dans le co(n)texte préludique, l'imparfait serait donc un marqueur d'atténuation, de collaboration avec le partenaire dans le cadre du jeu. Ainsi, au regard du système adulte, l'imparfait préludique serait un imparfait fautif car il n'obéit pas à la contrainte première liée à ce temps : une référence à un moment passé. Pour vérifier cette hypothèse, il faudrait suivre l'acquisition de la temporalité verbale chez un jeune enfant : une telle étude permettrait peut-être de répondre à cette question.

Examinons maintenant la seconde piste que nous avons évoquée : la piste du reality-switching.

b. Dans les trois articles de Lodge [1978], de Musatti & Orsolini [1993] et de Kauppinen [1996], il est dit que la forme préludique sert à marquer un changement de cadre de référence : l'imparfait marquerait le passage du monde réel à l'univers du jeu. Les auteurs cités justifient cette hypothèse par la présence de ces imparfaits dans les séquences de type B qui serviraient en quelque sorte de transition entre le monde réel et le monde imaginé. Cette explication n'emporte pas complètement notre adhésion. Si on poursuit le raisonnement jusqu'au bout d'un changement de réalité, on devrait trouver des formes préludiques dans les séquences C où les enfants font vraiment semblant. En d'autres termes, si l'imparfait devait marquer l'appartenance à un cadre imaginaire (et donc une forme d'inactualité), on devrait le trouver plutôt dans le jeu même que dans sa phase préparatoire. En effet, comme le souligne elle-même Kauppinen [1996], les séquences B qu'elle appelle *emplotment* à la suite de Lodge, sont en dehors du cadre du jeu (*out-of-frame*) : on n'est pas encore dans l'univers imaginaire du jeu, c'est encore la réalité où l'on décide des conditions du jeu

futur. Si donc l'imparfait pouvait marquer l'appartenance à un monde imaginaire, il devrait s'utiliser dans les phases du jeu proprement dit (séquence C), plutôt que dans les phases de négociations précédant le jeu (séquence B). Or ce n'est pas le cas. L'imparfait ne signifie donc pas ici l'irréalité des faits imaginés pour la future situation de jeu.

Pourtant la notion de passage ne nous semble pas complètement inadéquate. En effet, nous avons pu observer dans notre corpus que l'imparfait préludique souligne parfois un changement entre différentes phases du jeu, notamment lorsqu'il est utilisé au milieu du jeu pour en infléchir le cours :

- (90) *A joue le rôle de la maîtresse et dicte une histoire de monstres et de robots à B.*
 A. et on a tué un monstre dans un verre de coca
 B. [marmonnements]
 A. et puis ces robots ils arrêtaient pas de rigoler
 B. // comment ils rigolaient ?
 A. ben je sais pas : ils rigolaient normal quoi
 B. normal / d'accord
 A. en fait
 B. oui //
 A. < fin de séquence C et début de séquence B > après on *faisait* les devoirs hein mais on écrit pas dehors hein (D.3 page 900)

On constate dans cet exemple que l'imparfait préludique souligne un changement de séquence : on passe d'une séquence C du jeu avec un récit au passé composé et à l'imparfait descriptif (*a tué, arrêtaient, rigolaient*) et avec une remarque au présent (« je ne sais pas ») à une séquence B où A propose un changement dans le cours du jeu : de « faire les devoirs ». L'imparfait s'accompagne ici d'un changement marqué de hauteur de voix : l'enfant passe d'une voix aigüe propre à la phase du jeu symbolique à une voix plus grave que l'on retrouve dans les conversations habituelles. L'imparfait signale donc ici le passage d'un monde imaginaire ou monde réel. Cela confirme que l'imparfait préludique ne peut pas être un marqueur d'irréalité.

Dans un autre exemple l'imparfait marque le passage d'une séquence D, où A donne des instructions à B sur comment jouer son rôle de maîtresse, à une séquence B où une nouvelle situation de jeu est envisagée :

- (91) *Au jeu de l'école, A joue le rôle de l'élève et B celui de la maîtresse. B fait la dictée à A. Mais A n'est pas satisfaite de l'imitation de la maîtresse et montre à B comment parler comme la maîtresse.*
 A. mais faut pas que elle elle parle pas comme ça la maîtresse
 B. [baillement] et comment elle fait ?
 A. elleu parleu commeu ça / nan elle parle pas comme ça
 B. mais il faut qu'tu me : montres comment elle parle
 A. [en articulant] elle parleu comme je parleu
 B. ah d'accord
 A. < fin séquence D et début séquence B > m- mais moi si si je *faisais* pas des tit folies tu me tu m'*emmenais* à la directrice
 B. ah oui tu veux que je t'*emmènes* à la directrice
 A. oui (D.7 page 903)

L'imparfait témoigne ici du retour à une séquence B où A propose de poursuivre le jeu de l'école dans le bureau de la directrice. Ici on passe donc d'une séquence où B donne des directions à A dans le jeu qui est en cours (séquence D) à une phase où B propose à A une nouvelle situation de jeu à réaliser (séquence B).

Nous émettons donc l'hypothèse que l'imparfait préludique fonctionne comme un marqueur propre aux séquences B : il permet entre autres de signaler que les interlocuteurs sont dans une phase de négociation où l'on discute des conditions d'une future situation de jeu. L'imparfait pourrait, donc, dans certains cas, signifier un passage, non pas entre deux réalités, mais entre deux phases de jeu. En somme,

l'imparfait préludique ne sert pas à plonger les interlocuteurs dans l'univers imaginé du jeu, mais il inscrit dans la phase de préparation qui précède la réalisation du jeu symbolique.

En conclusion, le sens produit par l'imparfait dans le co(n)texte préludique est avant tout un sens modal illocutoire. Ce temps ne signifie donc pas, dans cet emploi, une modalité épistémique de l'ordre de l'irréalité comme on pourrait l'affirmer dans une perspective inactuelle de ce temps, mais exprime plutôt une sorte d'atténuation. Il sert ici à atténuer les propositions faites par le locuteur concernant la situation de jeu à réaliser, fonctionnant ainsi comme un adoucisseur de FTA. Du fait de son emploi dans la phase de préparation du jeu, l'imparfait peut également souligner la fin d'une séquence (de jeu symbolique ou autres) et le début d'une nouvelle phase de négociation : il signale alors, non pas le passage d'un monde réel à un monde imaginaire, mais la transition d'une phase de jeu à une autre.

6.4.4 Conclusion

L'emploi préludique de l'imparfait peut se définir comme un emploi :

1. monologique ;
2. visant principalement à décrire une modalité illocutoire, plus précisément une implication moindre de l'énonciateur-locuteur dans un acte illocutoire de demande ;
3. répondant positivement à une demande co(n)textuelle pour une représentation du procès qui soit tensive et imperfective (grâce à ses instructions [-parfait] et [-perfectif]) ;
4. mais où la demande de l'imparfait pour une demande passée n'est pas satisfaite.

Linguistiquement, le co(n)texte préludique demande une forme permettant la réalisation future de la situation de jeu ou l'inscription dans le présent d'une prise de décision (pour les énoncés du type « on disait que »). Ces conditions sont parfaitement remplies par la valeur aspectuelle de l'imparfait.

Néanmoins, au regard du système temporel adulte, l'emploi préludique apparaît comme une forme discordante : la demande d'inscription dans le passé de la part de l'imparfait n'est pas satisfaite par le co(n)texte préludique. On peut donc, d'une certaine façon, considérer l'emploi préludique comme un emploi stylistique.

6.5 Conclusion sur les emplois modaux de l'imparfait

Les emplois modaux de l'imparfait se caractérisent par le fait suivant : ce temps y dessert une visée illocutoire modale. S'il est employé, c'est essentiellement pour décrire une attitude particulière de l'énonciateur vis-à-vis du contenu de son énoncé (modalité épistémique) ou vis-à-vis de l'acte illocutoire qu'il est en train d'accomplir (modalité illocutoire). Dans ses emplois modaux, l'imparfait n'en exprime pas moins de la temporalité : il donne, tout comme dans ses emplois temporels, les instructions [+passé], [-parfait], [-perfectif] et [-ascendant]. Seulement, ces instructions participent activement à l'élaboration d'un effet de sens modal, qui, sans la présence de l'imparfait, ne pourrait être produit. Dans les emplois modaux, ce n'est donc pas seulement le co(n)texte qui est modal, mais aussi les effets de sens résultatifs que la valeur (temporelle) de l'imparfait permet d'engendrer.

Nous avons également essayé de montrer que l'imparfait pouvait donner lieu à deux types d'effets modaux selon qu'il s'interprète monologiquement ou dialogiquement :

1. l'imparfait donne lieu à une *modalité illocutoire* dans les co(n)textes monologiques : il signifie alors une implication moindre (imparfait d'atténuation ou imparfait préludique) ou plus forte (imparfait forain) de l'énonciateur dans l'acte illocutoire qu'il accomplit ; ce faisant l'imparfait fonctionne comme une marque de politesse, positive ou négative ;

2. l'imparfait donne lieu à une *modalité épistémique* dans les co(n)textes dialogiques : en marquant la médiation d'un énonciateur passé, il signifie un désengagement de l'énonciateur vis-à-vis du contenu de son énoncé. Ce désengagement peut s'interpréter comme une moindre probabilité du procès (dans les phrases hypothétiques [*si*+imparfait, conditionnel], mais il peut également signifier une invitation (imparfait de suggestion) ou un souhait (imparfait optatif).

Nous avons enfin cherché à rendre compte du rôle de l'imparfait dans les énoncés préliminaires. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'imparfait préliminaire ne matérialise pas l'entrée dans le monde imaginaire du jeu, mais a plutôt une fonction d'atténuation. Il permet en effet d'inscrire les interlocuteurs dans une phase de préparation du jeu où sont négociées les situations imaginaires à réaliser. Pour cette raison, nous avons choisi de classer cet emploi parmi ceux qui engendrent une modalité illocutoire. Nous avons aussi pointé que cet usage de l'imparfait propre aux enfants, pouvait être considéré, du point de vue de l'interaction co(n)textuelle, comme un emploi discordant.

Nous proposons en guise de conclusion de dresser une typologie des emplois modaux en fonction de l'interaction co(n)textuelle et du type de modalité produit résultativement. Celle-ci est représentée dans le tableau 6.2 :

Tableau 6.2: Les emplois modaux de l'imparfait

		Modalité illocutoire (emploi monologique)	Modalité épistémique (emploi dialogique)
Emploi concordant	[+passé]	imparfait d'atténuation	imparfait dans
	[-parfait]	imparfait forain	[<i>si</i> +imparfait, conditionnel]
	[-perfectif]		imparfait de suggestion
	[-ascendant]		imparfait optatif
Emploi discordant	[+passé]	imparfait préliminaire	
	[-parfait]		
	[-perfectif]		
	[-ascendant]		

Chapitre 7

Imparfait et relations temporelles

Depuis l'article fondateur de Kamp & Rohrer [1983], un certain nombre de travaux inscrits dans une approche plutôt anaphorique du temps verbal ont vu une forte connection, parfois même une interdépendance, entre temps et relations temporelles¹. Dans cette perspective, les temps verbaux donneraient des instructions sur l'ordre temporel, c'est-à-dire sur l'interprétation des relations référentielles entre les procès dénotés dans un texte. Les temps verbaux auraient donc avant tout un sens procédural² permettant de situer le procès sur lequel il porte par rapport à un procès précédent donné dans le co(n)texte.

Ainsi, pour deux procès consécutifs P_1 et P_2 , un temps comme le passé simple exprimerait la progression ($[P_1 < P_2]$)³, le plus-que-parfait, la régression ($[P_1 > P_2]$)⁴, et l'imparfait, qui nous intéresse ici, signifierait quant à lui la simultanéité ($[P_1 = P_2]$)⁵. Néanmoins, les auteurs nuancent ces affirmations face à certaines occurrences où les temps ne sont pas associés aux relations temporelles attendues :

- (1) Marie *chanta* (P_1) et Pierre *l'accompagna* (P_2) au piano. [Kamp & Rohrer 1983, p. 260]
- (2) Paul *entra* (P_1) brusquement. Marie *s'était levée* (P_2) pâle comme morte. [de Saussure 2003, p. 248]
- (3) Pierre *alluma* (P_1) la lampe. La lumière *donnait* (P_2) à la pièce un air de tristesse désolée. [de Saussure 2003, p. 240]

1. Entre autres [Molendijk 1990], [Molendijk 1993], [Molendijk 1996], [Molendijk & de Swart 1999], [de Saussure 1997], [de Saussure 2000b], [de Saussure 2003], [Moeschler 1998c], [Moeschler 1998b], [Moeschler 2000b], [Moeschler 2000a].

2. La distinction entre contenu procédural et contenu conceptuel est notamment utilisée dans la théorie pragmatique de l'école de Genève pour différencier deux types d'informations linguistiques qui se distinguent au moins sur deux plans (voir par exemple [Moeschler 1998d,a, 2000b,a]) :

- (i) au niveau linguistique : les catégories lexicales encodent un contenu conceptuel tandis que les catégories grammaticales ont un contenu procédural ;
- (ii) au niveau cognitif : les informations conceptuelles permettent de construire des représentations mentales (individus ou situations) tandis que les informations conceptuelles permettent de traiter de ces représentations mentales.

3. Pour Kamp & Rohrer [1983, p. 252], le passé simple permet d'introduire un nouvel événement succédant au dernier événement introduit. Moeschler [1998b,c, 2000b,a] parle quant à lui de *trait directionnel en avant*. Pour de Saussure, le passé simple signifie l'ordre temporel positif grâce à son instruction : $R := R+1$ (notamment [de Saussure 2003]).

4. Pour Kamp & Rohrer [1983, p. 256], le plus-que-parfait introduit un événement situé dans le passé de l'événement (ou l'état) qui marque le dernier point de référence. Pour Moeschler [1998b,c, 2000b,a], le plus-que-parfait offre le *trait directionnel en arrière*.

5. Pour Kamp & Rohrer [1983, p. 253], l'imparfait permet d'introduire un état passé qui englobe le dernier événement (le plus souvent donné par un passé simple). Pour Molendijk [1990, 1993, 1996]; Molendijk & de Swart [1999], l'imparfait signifie la *simultanéité globale*. De Saussure estime qu'en usage descriptif, l'imparfait donne les instructions 1. $R := E0$ et 2. $R \subset E$, selon lesquelles l'événement recouvre le point R donné par le dernier événement : il implique donc selon lui une directionnalité nulle [de Saussure 2003, p. 242].

Ainsi, en (1) le passé simple *accompagna* n'est pas associé à une relation de progression, mais à une simultanéité : [*chanta* = *accompagna*], en (2) on interprète plutôt le plus-que-parfait *s'était levée* comme progressif que comme régressif : [*entra* < *s'était levée*], et en (3) l'imparfait *donnait* ne fait pas stagner le temps, mais au contraire permet de le faire progresser : [*alluma* < *donnait*]. Ce type d'exemples a donné lieu à plusieurs réaménagements possibles de la thèse de l'interconnection entre temps verbal et relation temporelle.

En premier lieu, l'abandon du traitement en termes de relations temporelles : de Saussure renonce ainsi pour le plus-que-parfait à l'instruction de l'ordre temporel négatif : il conclut que le plus-que-parfait ne donne pas d'instruction sur l'ordre temporel, ce temps admettant tous les types de relations temporelles [de Saussure 2003, p. 246-247].

En second lieu, la valeur par défaut : ce serait par défaut, c'est-à-dire si rien dans le contexte ne contrevient à l'instruction sur l'ordre temporel, que le temps dénoterait la relation temporelle prévue. C'est l'attitude adoptée implicitement par Kamp & Rohrer [1983] qui, sans renoncer à leur analyse, admettent que, dans certaines conditions, le passé simple ne permet pas de faire avancer le temps (notamment dans un exemple comme (1))⁶. C'est aussi l'attitude de de Saussure concernant le passé simple et l'imparfait. Pour ce dernier, le passé simple implique l'ordre temporel positif, sauf dans certaines conditions qui empêchent cette instruction de s'appliquer : (i) lorsqu'aucun point *R* n'est disponible dans l'environnement cognitif du destinataire (par exemple dans les emplois dits *autonomes* : *Victor Hugo écrit les Misérables dans la misère*), (ii) dans le cas de relations conceptuelles et notamment dans le cas d'une encapsulation⁷ (par exemple : *Socrate mourut empoisonné. Il but la ciguë.*) [de Saussure 2003, p. 222-228]. Quant à l'imparfait, il donne par défaut l'instruction directionnelle nulle en *usage descriptif* (l'imparfait décrit des états de faits), mais il permet un ordre temporel positif ou négatif dans certains *usages interprétatifs* (l'imparfait construit un sujet de conscience qui « observe la scène » de l'intérieur) [de Saussure 2003, p. 240-243]. C'est le cas notamment de l'imparfait narratif qui implique le plus souvent une progression temporelle [de Saussure & Sthioul 1999].

En troisième lieu, le trait *faible* : les temps verbaux se caractérisent par des traits faibles sur l'ordre temporel qui peuvent être annulés par des éléments cotextuels porteurs de traits plus forts. Cette approche est développée par Moeschler. Selon lui, les traits directionnels des temps verbaux (notamment du passé simple et du plus-que-parfait) ne peuvent déclencher des inférences directionnelles que s'ils sont validés par un trait directionnel fort, donné par un connecteur et/ou par une hypothèse contextuelle provenant d'informations conceptuelles ([Moeschler 1998c, p. 174], [Moeschler 1998b, p. 312-313], [Moeschler 2000b, p. 7-8], [Moeschler 2000a, p. 70]).

Ainsi, l'hypothèse anaphorique d'un signifié en termes de relation temporelle, loin d'être abandonnée, s'est développée et affinée à partir des contre-exemples qu'on

6. Kamp & Rohrer [1983] citent également le cas d'énoncés au passé simple en rapport d'élaboration. Nous notons [$P_1 \ni P_2$] la relation d'élaboration entre P_1 et P_2 , et [P_1 , P_2] la relation d'intertermination temporelle entre P_1 et P_2 :

Ex. L'année dernière Jean *escalada* le Cervin. Le premier jour il *monta* jusqu'à la cabane H. Il y *passa* la nuit. Ensuite il *attaqua* la face nord. Douze heures plus tard il *arriva* au sommet. [Kamp & Rohrer 1983, p. 260]

[*escalada* \ni (*monta* < *passa* < *attaqua* < *arriva*)]

Ex. L'été de cette année-là *vit* plusieurs changements dans la vie de nos héros. François *épousa* Adèle, Jean-Louis *partit* pour le Brésil et Paul *s'acheta* une maison à la campagne. [Kamp & Rohrer 1983, p. 261]

[*vit* \ni (*épousa* , *partit* , *acheta*)]

7. Pour de Saussure, l'encapsulation est une relation conceptuelle particulière proche de l'inclusion ou de l'élaboration selon laquelle des procès inclus dans un premier procès contribuent à l'enrichissement de la représentation de ce premier procès [de Saussure 1998a, p. 245]. Ainsi, dans l'exemple suivant :

Ex. Socrate *mourut* P_1 empoisonné. Il *but* P_2 la ciguë. [de Saussure 2003, p. 226]

le procès *but* est encapsulé dans le procès *mourut* dont il enrichit la dénotation.

pouvait lui opposer. Nous admettons comme ces approches que les temps verbaux, et en l'occurrence l'imparfait, contraignent d'une certaine façon l'interprétation des relations temporelles entre procès. Seulement, à la différence de ces approches, nous ne pensons pas que ces contraintes constituent le signifié même des temps verbaux. Nous soutenons au contraire que la valeur des temps verbaux se définit en termes de temps, d'aspect et de fluence (et non en termes de rapport temporel) et que c'est cette valeur qui peut avoir une influence sur l'interprétation de l'ordre temporel. Pour revenir à l'imparfait, nous récusons donc l'idée qu'il encode la directionnalité nulle (ou la simultanéité globale). Notre souci sera de montrer que la valeur aspectuo-temporelle de l'imparfait, telle que nous l'avons définie, permet à la fois de rendre compte des relations avec lesquelles ce temps est souvent associé (recouvrement, simultanéité, élaboration, explication), mais aussi des relations avec lesquelles il se combine moins fréquemment et parfois avec un certaine discordance (progression, régression, incidence).

Avant de développer notre hypothèse explicative et de l'appuyer par une analyse de corpus, nous donnerons quelques éléments théoriques concernant les relations temporelles.

7.1 Éléments théoriques

7.1.1 Les relations temporelles

Les relations temporelles sont des relations qui s'établissent au niveau référentiel entre des procès s'enchaînant sur l'axe syntagmatique. Pour en rendre compte, l'analyse linguistique a tantôt mis l'accent sur les facteurs proprement linguistiques. Des auteurs comme Kamp & Rohrer [1983] déduisent ainsi les relations temporelles du signifié des temps verbaux. On peut également citer Dowty [1986] qui dérive l'ordre temporel des classes aspectuelles du procès - les états et les activités font stagner le temps, tandis que les accomplissements et les achèvements le font progresser -, en encore Hinrichs [1986] pour qui l'ordre temporel est motivé par les classes aspectuelles, les morphèmes temporels (notamment la forme progressive), les conjonctions et les adverbes de temps.

Ensuite les nombreux contre-exemples ont obligé à prendre également en compte les facteurs pragmatico-référentiels. Cette reconnaissance s'est effectuée notamment dans le cadre de la SDRT⁸ et de la théorie de la pertinence⁹. Pour la SDRT, l'interprétation temporelle d'un texte dépend de relations discursives (ou relations rhétoriques) que le destinataire doit reconstruire à partir de connaissances linguistiques (L(inguistic) K(nowledge)) et de connaissances du monde (W(orld) K(nowledge)) grâce à des inférences obéissant à une logique non monotone^{10, 11}. La théorie de la pertinence considère quant à elle que le sens d'un énoncé (ou d'un texte) est linguistiquement sous-déterminé : il s'ensuit que les relations temporelles discursives dépendent aussi dans une large mesure du contexte (non linguistique) ; le destinataire doit alors, à partir de données contextuelles et linguistiques, interpréter la chronologie d'un texte suivant des principes pragmatiques de pertinence. Il existe donc aujourd'hui un consensus sur la double détermination linguistique et pragmatico-référentielle de ces relations. Cette situation est parfaitement illustrée par Gosselin dans la figure 7.1 page suivante.

8. Entre autres [Lascarides & Asher 1993], [Lascarides & Oberlander 1993], [Asher, Aunargue, Bras & Sablayrolles 1995].

9. Entre autres [Wilson & Sperber 1993b], [Moeschler 1998a], [Moeschler 2000b], [Moeschler 2000a], [Moeschler 2003], [Moeschler 2005], [de Saussure 1997], [de Saussure 2000b], [de Saussure 2003].

10. Les logiques non monotones se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des résultats défaisables. Ainsi, les inférences qu'elles produisent peuvent être à tout moment annulées par des données supplémentaires.

11. La logique non monotone utilisée par la SDRT est celle du *commonsense entailment* que l'on peut traduire par *implication selon le sens commun*.

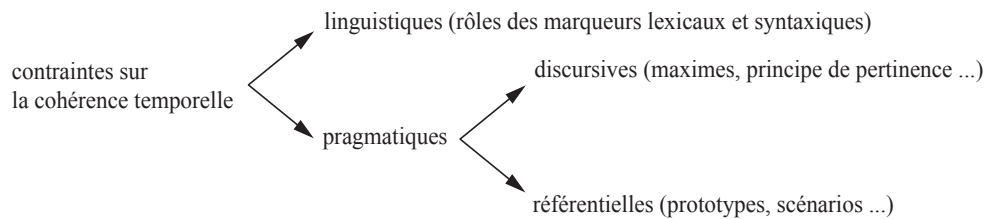


Figure 7.1: La double détermination linguistique et pragmatico-référentielle de la cohérence temporelle [Gosselin 1999b, p. 13].

On reconnaît généralement les relations rhétoriques temporelles suivantes (par commodité nous présentons la conception largement diffusée de Lascarides & Asher [1993, p. 440-441]¹²) :

*Narration*¹³ (α, β ¹⁴) : L'événement décrit en β est une conséquence (mais qui n'est pas causé dans le sens strict) par l'événement décrit en α .

Ex. Max *s'est levé*. John *l'a salué*. (Max *stood up*. John *greeted* him.)

Explication (α, β) : L'événement décrit en β explique pourquoi l'événement de α a eu lieu, (peut-être en le causant).

Ex. Max *est tombé*. John *l'a poussé*. (Max *fell*. John *pushed* him.)

Résultat (α, β) : L'événement décrit en α cause l'événement ou l'état décrit en β .

Ex. Max *a éteint* la lumière. La pièce *était* complètement obscure. (Max *switched off* the light. The room *was* pitch dark.)

Arrière-plan (α, β) : L'état décrit en β constitue la « toile de fond » ou les circonstances dans lesquelles l'événement en α a lieu (pas de relation causale mais l'événement et l'état se chevauchent temporellement)

Ex. Max *a ouvert* la porte. La pièce *était* complètement sombre. (Max *opened* the door. The room *was* pitch dark)

Élaboration (α, β)¹⁵ : L'événement de β est une partie de l'événement de α (peut-être en étant dans sa phase préparatoire).

Ex. Le conseil *a construit* le pont. L'architecte *a dessiné* les plans. (The council *built* the bridge. The architect *drew* up the plans.)

Nous nous appuyerons sur cette typologie mais, pour les besoins de notre analyse, nous proposons quelques adaptations. D'abord, nous ne ferons pas, contrairement à Lascarides & Asher [1993], le distinguo entre états et événements (par exemple la relation *narration* impliquent, selon eux, uniquement des événements, c'est-à-dire des procès non statiques) : nous envisagerons toutes les relations discursives temporelles sans présupposer de la classe aspectuelle des procès reliés.

12. C'est nous qui traduisons.

13. On parle aussi de progression ou d'ordre temporel.

14. α et β correspondent à deux propositions se suivant sur l'axe syntagmatique.

15. On trouve aussi dans la littérature les termes de *méronomie*, *relation partie/tout*, *encapsulation* ou *inclusion*.

Ensuite, l'observation de notre corpus montre que la typologie citée est insuffisante pour rendre compte de l'ordre temporel inverse que l'on peut trouver dans les textes. En effet, l'ordre inverse ne repose pas forcément sur une relation d'explication¹⁶ ou d'élaboration avec phase préparatoire¹⁷ : on peut également trouver l'ordre inverse avec un lien strictement temporel, le plus souvent dans le cas de subordinées (notamment relatives) :

- (4) Là *se trouvaient* (P_1) réunis tous les épicuriens, QUI, naguère, à Vaux, *faisaient* (P_2) les honneurs de la maison, de l'esprit et de l'argent de M. Fouquet. (Alexandre Dumas, *Le vicomte de Bragelonne*)
[*se trouvaient* > *faisaient*]

L'ordre temporel est aussi possible (mais plus rarement) avec des propositions principales ou indépendantes :

- (5) Du Bruel *fut nommé* (P_1) député mais auparavant, pour n'être pas soumis à la réélection, il *se fit* (P_2) nommer conseiller d'état et directeur. (Balzac, *Un prince de la Bohème*)
[*fut nommé* > *se fit*]

ou, également, lorsqu'on veut établir un contraste ou un parallèle avec un procès précédent :

- (6) [compte rendu d'un match de boxe lors de jeux olympiques] Maroine *battu* (P_1) au premier tour en moins de 48 kilos / il y a quatre ans à Sydney son frère aîné *était* (P_2) champion olympique (Journal télévisé, *France 2*, 19 août 2004, B.1.10 page 606)
[*battu* > *était*]
- (7) hier soir / les producteurs de choux-fleurs *bloquaient* (P_1) la voie ferrée Rennes-Brest / il y a une semaine / *c'était* (P_2) la voie express près de Saint Egonnec / puis l'aéroport de Brest (Journal télévisé, *France 2*, 11 mai 2004, B.1.4 page 600)
[*bloquaient* > *était*]

Nous incluerons ces relations dans notre typologie en posant l'existence de la relation de *régression* (qui constitue la symétrique de la relation *narration*¹⁸), et de la relation de *comparaison rétrospective* (parallèle ou contraste). Par ailleurs, la notion d'arrière-plan dans sa conception weinrichienne (la « toile de fond ») nous paraît trop vague et peu opératoire (voir la discussion en section 5.1.1.1). Nous proposons donc de la remplacer par les notions temporelles plus précises de recouvrement et de coïncidence (voir *infra*). Par ailleurs, nous ajoutons à la liste des relations temporelles la réciproque de la relation de recouvrement : la relation d'incidence qui implique le surgissement d'un procès au cours d'un autre procès (cf. section 5.1.1.2). D'un point de vue terminologique, nous préférons appeler la relation *narration progression* pour éviter toute confusion avec la textualité narrative (la relation de *progression* n'apparaît pas que dans les narrations). Nous ajouterons également dans notre typologie la relation d'indétermination temporelle, selon laquelle le rapport temporel entre deux événements reste inconnu.

Enfin et surtout, nous ne nous intéresserons pas uniquement aux relations rhétoriques (ou logiques) de nature temporelle, mais également aux relations temporelles qui n'existent que sur le plan référentiel. Ainsi, à l'instar de Molendijk ([Molendijk 1996] et [Molendijk & de Swart 1999]) et de Jayez [1998]¹⁹, nous différencions les relations proprement temporelles qui relient référentiellement les situations décrites

16. Lascarides et Oberlander postulent que l'ordre inverse n'est possible qu'avec une relation causale [Lascarides & Oberlander 1993, p. 5].

17. L'analyse de Lascarides & Asher [1993] permet également de rendre compte de l'ordre inverse en termes d'élaboration avec phase préparatoire.

18. Nous nous opposons donc en cela aux approches précédentes pour qui une telle relation n'existe pas.

19. [Jayez 1998, p. 129] reprend la distinction de Hobbs [1985] entre les *relations de contenu* qui concernent les liens entre événements et/ou états et les relations rhétoriques.

par des procès (progression, régression, coïncidence, recouvrement, incidence, indétermination temporelle) des relations logiques qui peuvent être établies discursivement entre ces mêmes situations (élaboration, explication, résultat, comparaison rétrospective). Les relations temporelles logiques sont en général compatibles avec plusieurs relations temporelles référentielles possibles (la relation d'explication peut impliquer une relation de recouvrement ou de régression.). Voici les principales compatibilités que l'on peut retenir :

Explication : régression, recouvrement

Résultat : progression, incidence

Élaboration : régression (dans le cas d'une élaboration avec phase préparatoire), recouvrement, coïncidence

Comparaison rétrospective : régression

Nous verrons que les affinités de l'imparfait avec les relations temporelles (en général) se jouent sur les deux niveaux - référentiel et logique - en même temps.

Nous obtenons donc au total dix relations discursives temporelles possibles entre deux procès. Parmi elles, nous comptons six relations temporelles référentielles et quatre relations temporelles logiques :

LES RELATIONS TEMPORELLES RÉFÉRENTIELLES :

La PROGRESSION : le procès P_2 suit référentiellement le procès P_1 ($[P_1 < P_2]$).

Ex. Marie *a pénétré* (P_1) dans la pièce et *s'est assise* (P_2) sur le sofa.

La RÉGRESSION : le procès P_2 précède référentiellement le procès P_1 ($[P_1 > P_2]$)

Ex. Pierre *a finalement pris* (P_1) une décision, mais auparavant il *a demandé* (P_2) l'avis de ses conseillers.

La COÏNCIDENCE : Le procès P_1 et le procès P_2 se déroulent référentiellement (quasiment) dans le même temps ($[P_1 = P_2]$).

Ex. Marie *chantait* (P_1) et Pierre *l'accompagnait* au piano (P_2).

Le RECOUVREMENT : Le procès P_2 englobe référentiellement le procès P_1 ($[P_1 \subset (P_2)]$).

Ex. Quand Pierre *téléphona* (P_1), Marie *chantait* (P_2).

L'INCIDENCE : Le procès P_2 surgit référentiellement dans le cours du procès P_1 ($[P_1 \supset P_2]$).

Ex. Marie *chantait* (P_1) quand Pierre *téléphona* (P_2).

L'INDÉTERMINATION : La relation temporelle entre les procès P_1 et P_2 n'est pas connue ($[P_1 , P_2]$).

Ex. Marie *a acheté* P_1 une nouvelle voiture et Pierre *a fait* P_2 agrandir sa maison.

LES RELATIONS TEMPORELLES LOGIQUES :

L'EXPLICATION : le procès P_2 permet d'expliquer le procès P_1 (peut-être en le causant) ($[P_1 \leftarrow P_2]$).

Ex. Marie *est* (P_1) malade, elle *a mangé* (P_2) trop de chocolat.

Le RÉSULTAT : Le procès P_1 cause le procès P_2 ($[P_1 \rightarrow P_2]$).

Ex. Marie *a mangé* (P_1) trop de chocolat, maintenant elle *est* (P_2) malade.

L'ÉLABORATION : Le procès P_2 est une partie du procès P_1 (peut-être en étant dans sa phase préparatoire) ($[P_1 \ni P_2]$).

Ex. Marie *organisa* (P_1) une fête antillaise. Elle *invita* (P_2) tous ses amis, leur *prépara* (P_3) des ti-punchs et un succulent colombo de poulet, et leur *fit* goûter du vieux rhum (P_4).

La COMPARAISON RÉTROSPECTIVE : le procès P_1 est comparé avec le procès P_2 qui lui est référentiellement antérieur (pour faire un parallèle ou établir un contraste) ($[P_1 \parallel P_2]$)

Ex. Pierre *est* (P_1) aujourd'hui chef d'entreprise. Deux ans plus tôt, il *était* (P_2) encore salarié.

Quelques remarques s'imposent encore avant de proposer une hypothèse. D'abord, les relations temporelles référentielles s'excluent mutuellement : on interprète une seule interprétation temporelle à la fois (la régression exclut la progression et le recouvrement, l'incidence exclut la coïncidence etc.). Par contre, certaines relations logiques peuvent se cumuler. On trouve ainsi fréquemment l'élaboration couplée à l'explication : le procès élaborant est alors donné comme l'explication du procès élaboré.

Ensuite, les relations discursives temporelles forment un réseau textuel plutôt qu'une chaîne de rapports temporels qui se succèdent les uns aux autres : les relations discursives attachées à un énoncé peuvent donc être multiples. Soit l'exemple :

- (8) Le jeune comte *fut consolé* (P_1) promptement. Son valet de chambre lui *remit* (P_2) deux lettres. D'abord une lettre de Chesnel [...], il la *respecta* (P_3), la garda pour le soir. Puis une seconde lettre qu'il *lut* (P_4) avec un plaisir infini. (Balzac, *Le Cabinet des Antiques*)

Nous trouvons d'abord une relation d'élaboration : les procès *remit*, *respecta* et *lut* élabore le procès *fut consolé* : $[fut\ consolé \ni (remit, respecta, lut)]$. Avec l'élaboration se conjugue une relation d'explication : $[fut\ consolé \leftarrow (remit, respecta, lut)]$. On observe également une relation de régression : $[fut\ consolé > remit]$. Mais ce n'est pas tout : au sein même de l'élaboration, on distingue deux relations de progression selon la séquence $[remit < respecta < lut]$. Les relations entre les procès ne sont donc pas uniquement linéaires, elles forment des entrelacs qui contribuent à la cohérence temporelle d'un texte.

Nous pouvons maintenant proposer quelques éléments d'explication concernant l'interprétation de relations temporelles et le rôle que peut jouer l'imparfait dans cette interprétation.

7.1.2 L'interprétation des relations temporelles : quelques éléments d'explication

Nous nous intéresserons à deux facteurs qui nous paraissent primordiaux pour notre analyse : la présence d'un scénario pragmatique et les configurations aspectuelles dans les deux énoncés reliés temporellement. Nous verrons que ces deux paramètres (il en existe d'autres²⁰) sont essentiels pour expliquer l'interaction entre l'imparfait et les relations temporelles qui peuvent être interprétées dans un texte.

20. Certains auteurs comme de Saussure [2000b, 2003] ou comme Moeschler [2003], ont par exemple pointé le rôle des relations thématiques ou actanciennes dans l'établissement de relations temporelles.

7.1.2.1 Relations temporelles et scénario pragmatique

Le rôle des facteurs pragmatiques dans l'interprétation des relations temporelles est largement reconnu. Un premier facteur pragmatique est le rôle joué par les maximales conversationnelles [Grice 1979] et surtout par le principe de la pertinence [Sperber & Wilson 1989]²¹ : dans la mesure où ces principes guident l'interprétation des énoncés pour que la communication soit réussie, ils ont une influence certaine sur l'interprétation des relations temporelles.

Un second facteur pragmatique apparaît central : nos connaissances du monde. Suivant Amiot [1997] et Mellet [2003], nous parlerons plus précisément de *scénario pragmatique*²². Pour Mellet [2003, p. 92], un scénario pragmatique correspond à un « topos » qui associe à nos connaissances encyclopédiques certaines relations particulières (entre autres temporelles) entre des éventualités du monde. Ainsi, lorsque les items lexicaux présents dans deux énoncés renvoient à un scénario pragmatique particulier, c'est la relation temporelle associée à ce scénario qui aura tendance (si aucun élément du co(n)texte ne suppose le contraire) à être interprétée.

Les relations temporelles logiques dépendent fortement de la présence d'un tel scénario, surtout lorsqu'aucun marqueur n'explique ladite relation. Soit l'exemple :

- (9) *Des mineurs transportent, dans un camion, du charbon qu'ils ont l'intention de déposer devant le Conseil de Région en signe de protestation. En chemin, ils rencontrent un barrage de gendarmes.*

alors au premier barrage bon : / cette histoire enfin / deux gendarmes au milieu de la route tout / “+ + Où vous allez?” “Levez-vous du milieu autrement on vous écrase” / bon / on a foncé le camion : le chauffeur tout ça / j'y dis “Fonce / marche / t'occupe pas / passe la première fonce avec le camion” / on a foncé / -fin / bon is *ont* rien *pu* faire (P_1) is *étaient* (P_2) deux gendarmes / alors de suite (Entretien sociolinguistique, Philippe Abribat, C.4 page 801)

On interprète ici une relation d'explication entre le procès *ne rien pouvoir faire* et le procès *être deux gendarmes* : [*ont rien pu faire* ← *étaient deux gendarmes*] : l'incapacité des gendarmes à empêcher le camion de passer s'explique par le fait que ceux-ci n'étaient que deux. Ici, en l'absence de marqueur causal, c'est clairement le scénario pragmatique qui permet d'inférer la relation d'explication. C'est parce que nous pouvons trouver dans nos connaissances du monde un scénario, selon lequel deux personnes ne peuvent seules arrêter un camion, que la relation d'explication entre P_1 et P_2 est inférée.

L'interprétation des relations temporelles référentielles peuvent aussi dépendre d'un scénario pragmatique. Soit l'exemple :

- (10) De nouveau le téléphone sonna. Cette fois-ci, elle alla décrocher.

- Allô! ...

- Qui est à l'appareil?

C'était une voix d'homme nerveuse.

- Une... amie de Bellune.

- Attendez... ne quittez pas, je vous en prie...

L'homme parlait avec quelqu'un. Elle entendait un murmure de voix.

- Allô!... Je suis bien au domicile de M. Georges Bellune?

Une voix plus feutrée que la première. Elle *raccrocha* (P_1). Elle *longeait* (P_2) les jardins du Trocadéro. Chaque soir, elle suivait le même chemin, et cela depuis deux mois. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 567)

Ici, en l'absence de tout connecteur, c'est un scénario pragmatique qui force l'interprétation d'une relation de progression, plutôt qu'un recouvrement, entre le procès

21. L'importance de ces facteurs discursifs est par exemple soulignée par des auteurs comme Moeschler [1998c] ou comme de Saussure [2003].

22. On trouve aussi dans la littérature les dénominations suivantes : *schème cognitif* [?], *world knowledge* ([Lascarides & Asher 1993], [Moeschler 1998b, 2003, 2005]), *script* [Molendijk & de Swart 1999], *règles conceptuelles* [de Saussure 2000a, 2003], *contexte* ([Hobbs 2005] et [Oversteegen 2005]).

raccrocher et le procès *longer* : [*raccrocha* < *longeait*]. En effet, selon nos connaissances du monde, il est impossible d'être à deux endroits à la fois : au « domicile de Georges Bellune » et dehors longeant « les jardins du Trocadéro ». Pragmatiquement, on interprète donc plutôt une disjonction temporelle des deux procès : le personnage raccroche le téléphone, sort du domicile de Georges Bellune et longe les jardins du Trocadéro.

En conclusion, les scénarios pragmatiques associés à nos connaissances du monde semblent jouer un rôle important dans l'interprétation des relations temporelles.

7.1.2.2 Relations temporelles et aspect

Notre hypothèse sur l'imparfait et les relations temporelles s'inscrit dans la lignée des explications que l'on pourrait qualifier d'aspectuelles²³ : nous pensons que, sémantiquement, les relations temporelles sont en partie déterminées par les représentations aspectuelles. Deux types de configurations aspectuelles interviennent dans l'interprétation des relations temporelles : la classe aspectuelle des procès et l'aspect grammatical des formes temporelles employées.

Les classes aspectuelles Suivant Dowty [1986] et Hinrichs [1986], nous considérons que les classes aspectuelles sont des ingrédients qui participent à la construction des relations temporelles dans un texte. En effet, on observe que les procès atéliques de type état ou activité tendent à ne pas faire progresser le temps. Soit l'exemple :

- (11) nous avons chargé un camion un camion : un camion Berliet / un GLC là un camion que : que c'est la section communiste : de : d'Alès / qui nous l'avait offert un camion Berliet / chargé de sept ou huit tonnes de : charbon / que nous voulions emmener devant le Conseil Régional pour leur faire voir / et pardi les mineurs *escortaient* (P_1) ce camion / ce camion *était mené* (P_2) par Morin / par le Mathieu Morin (Entretien sociolinguistique, Denis Reynal, C.4 page 816)

On a ici deux procès atéliques (de type activité) qui se suivent. La relation temporelle qui est inférée est une relation de coïncidence : [*escortaient* = *était mené*].

Parallèlement, les procès téliques de type accomplissement ou achèvement tendent à faire progresser le temps. Soit l'exemple :

- (12) oh *c'était* un homme d'affaire / ça s'était passé dans la grande dépression aux États-Unis 1919 1920 quand il y a eu l'effondrement quand il y a eu tout le tout tout ça / et puis ba comme tout le monde il essayait de se débrouiller / puis il s'est fait pincé voilà bon / alors on l'a mis en prison puis comme c'était comme c'était un homme qui se débrouillait bien il *est devenu* (P_1) l'intendant de la prison / et il *a escroqué* (P_2) la prison ils *s'en sont rendu compte* (P_3) à sa sortie [rire de B] donc il y *est retourné* (P_4). (Talk-show radiophonique, « La tête dans les étoiles », RTL, 03 octobre 2007, C.2.2 page 787)

Ainsi, nous avons plusieurs procès téliques (*escroquer*, *se rendre compte* et *retourner*) qui établissent des relations de progression successives : [*est devenu* < *a escroqué* < *s'en sont rendu compte* < *est retourné*]

Ce fait s'explique aisément. La progression du temps suppose en effet qu'un procès s'achève avant qu'un autre ne commence. Pour cette raison, les procès atéliques qui ne comportent pas de borne inhérente s'accordent mal avec l'ordre temporel positif : ils n'offrent pas de borne sur laquelle peut s'appuyer l'avancée du temps. Au contraire, les procès téliques possèdent une borne inhérente qui permet cette avancée en démarquant temporellement l'étendue de ces procès.

Néanmoins, ces facteurs ne sont pas absolus : il est en effet possible d'avoir le temps qui progresse avec un procès atélique et *vice versa* des procès téliques qui font stagner le temps. Soient les exemples :

23. Voir notamment [Dowty 1986], [Hinrichs 1986] et plus récemment [Kozłowska 1997], [Kozłowska 1998a], [Kozłowska 1998b], [Gosselin 1999b] et [Gosselin 2005].

- (13) En 2002, Jérôme, 32 ans, fait tomber une clé à coupe, un outil qui sert à vérifier les visages. Cassé. Un témoin affirme qu'il l'a fait exprès. « On m'a convoqué (P_1). Un quart d'heure après, le taxi *était* (P_2) là. » (*Libération*, 27 juillet 2004, B.3.1 page 630)
- (14) Ernest-Antoine Seillière le patron des patrons n'a pas épargné ce matin la politique du gouvernement taxant même le premier ministre d'immobilisme vis-à-vis des entreprises / la question des 35 heures évidemment *a été abordée* (P_1) l'assouplissement de la loi sur la réduction du temps de travail est une question de survie pas de chantage *s'est insurgé* Ernest-Antoine Seillière (P_2) (*Journal radiophonique, France Info*, 1er août 2004, B.2.1 page 610)

En (13), l'état *être là* est ainsi associé à une progression : [*a convoqué* < *était*], tandis qu'en (14), le procès de type achèvement *s'insurger* est dans une relation d'élaboration avec le procès précédent dans lequel il est inclus : [*a été abordée* \ni *s'est insurgé*]. La raison de ce fait est que les classes aspectuelles des procès interagissent avec d'autres facteurs et notamment, sur le plan sémantique, avec l'aspect grammatical des formes employées.

L'aspect grammatical Concernant l'aspect grammatical, nous reprenons l'idée très puissante de Gosselin selon laquelle, sur le plan linguistique, les relations temporelles dépendent partiellement des propriétés de l'intervalle de référence conçu comme anaphorique [Gosselin 2005, p. 139-153]. Rappelons en quelques mots ladite hypothèse.

Pour Gosselin, l'intervalle de référence nécessite, du fait de sa nature anaphorique, un antécédent temporel qui puisse le situer dans le temps. Cela implique selon lui deux choses [Gosselin 2005, p. 142-143] :

- l'intervalle de référence doit parfaitement coïncider avec l'intervalle de l'antécédent temporel;
- l'intervalle antécédent doit bénéficier d'un ancrage circonstanciel (on doit pouvoir répondre à la question : *quand?*).

La procédure de recherche de l'antécédent se fait donc suivant ces deux critères, mais également en fonction de la « saillance relative » des intervalles candidats au statut d'antécédent²⁴.

Puis, pour rendre compte des relations temporelles, Gosselin établit une corrélation globale entre aspect et relation chronologique [Gosselin 2005, p.139] :

aspect	↔	relation chronologique
aoristique	↔	succession
inaccompli	↔	simultanéité

Ainsi, selon lui, l'aspect « aoristique » entraîne nécessairement la succession des événements :

- (15) Le capitaine Épivent (...) passa le lendemain en grande tenue, et plusieurs fois de suite sous les fenêtres de la belle.
Elle le *vit* (P_1), *se montra* (P_2), *sourit* (P_3).
Le soir même, il était son amant. (Maupassant, *Le lit 29* < [Gosselin 2005, p.141])
[*vit* < *se montra* < *sourit*]

Ainsi, les procès *vit*, *se montra* et *sourit* seraient dans une relation de succession à cause de l'aspect aoristique du passé simple. De même, l'imparfait marquerait la succession lorsqu'il devient aoristique dans le tour narratif, comme dans l'exemple suivant :

24. Voir [Gosselin 2005, p. 143] pour le degré de saillance des différents intervalles qui peuvent prétendre à la fonction d'antécédent.

- (16) Quand nous avons débouché sur la terrasse à pergola du Saint-Rose, quelques applaudissements mous ont salué Yvonne. Ils provenaient d'une table de dix personnes environ, parmi lesquelles trônait Hendrickx. Celui-ci nous faisait signe. Un photographe s'est levé et nous a éblouis de son flash. Le gérant, le dénommé Pulli, avançait (P_1) trois chaises pour nous puis revenait (P_2) et tendait (P_3) avec beaucoup d'empressement une orchidée à Yvonne. Elle le remerciait (P_4). (Modiano, *Villa triste* < [Gosselin 2005, p.138])
 [avançait < revenait < tendait < remerciait]

En bref, tous les temps qui actualisent en discours l'aspect aoristique signifient la progression temporelle. Cette interprétation découle, selon Gosselin, de la saillance de la borne initiale du procès qu'implique l'aspect aoristique :

À l'aspect aoristique, comme c'est la borne initiale du procès qui entre la première dans la fenêtre [ouverte par l'intervalle de référence], c'est elle qui acquiert la saillance la plus forte, et c'est à partir d'elle - et d'elle seulement - que se crée l'effet de succession. Linguistiquement, la succession marquée par l'aspect aoristique ne concerne donc que les bornes initiales des procès [...] [Gosselin 2005, p.141]

Par ailleurs, l'aspect inaccompli produit, selon Gosselin, une relation de coïncidence. Ainsi, l'imparfait marquerait-il la simultanéité dans son emploi standard. Gosselin reprend, pour illustrer ce fait, l'exemple (16) que nous reportons sous (17) :

- (17) Quand nous avons débouché sur la terrasse à pergola du Saint-Rose, quelques applaudissements mous ont salué Yvonne. Ils provenaient (P_1) d'une table de dix personnes environ, parmi lesquelles trônait (P_2) Hendrickx. Celui-ci nous faisait (P_3) signe. Un photographe s'est levé et nous a éblouis de son flash. Le gérant, le dénommé Pulli, avançait trois chaises pour nous puis revenait et tendait avec beaucoup d'empressement une orchidée à Yvonne. Elle le remerciait. (Modiano, *Villa triste* < [Gosselin 2005, p.138])
 [provenaient = trônait = faisait]

Ainsi, les imparfaits *provenaient*, *trônait* et *faisait* signifieraient la simultanéité (ici une coïncidence) à cause de leur aspect inaccompli.

De même, pour Gosselin, les autres temps dénotent également la simultanéité lorsqu'ils sont associés à l'aspect inaccompli. Cette corrélation entre aspect inaccompli et simultanéité découle de la non-prise en compte des bornes par l'aspect inaccompli. Celles-ci restent « hors du champ de la monstration » opérée par l'intervalle de référence, la borne initiale nécessaire à la relation de succession fait donc défaut [Gosselin 2005, p.141].

Cette hypothèse sur la corrélation globale entre aspect et relation chronologique nous semble trop forte. S'il est vrai que, tendanciellement, les aspects perfectif (aoristique) et imperfectif (inaccompli) sont associés respectivement à la succession et à la simultanéité, cela n'est pas toujours le cas. L'aspect perfectif n'est pas forcément synonyme de succession, comme l'atteste l'exemple suivant d'une coïncidence :

- (18) Le poète irrité raconta (P_1) ses angoisses, en versant dans ces cœurs amis les flots de pensée qui l'assaillaient. Eve et David écoutèrent (P_2) Lucien en silence. (Balzac, *Les illusions perdues* < [Bres 2003b, p.107])
 [raconta = écoutèrent]

De même, l'aspect imperfectif n'entraîne pas uniquement la simultanéité. D'autres relations temporelles sont possibles, comme la progression dans l'exemple suivant :

- (19) Avant un concert, les musiciens du locuteur (*William Sheller*) se sont vus confisquer leurs instruments de musique par la douane.
 et là avec la production on a dit « qu'est-ce qu'on fait ? » / prendre des musiciens qui n'avaient jamais joué avec moi et qui ne connaissaient pas les morceaux c'est pas possible j'ai dit « écoutez mettez un bon piano et j'vais vous l'faire au piano » / j'avais une trouille une trouille / j'ai commencé à arrive l'moment où il a fallu que je joue

/ j'ai commencé à jouer fort comme d'habitude (Talk-show radiophonique, « La tête dans les étoiles », *RTL*, 03 octobre 2007, C.2.2 page 786)

Ici, l'imparfait en emploi descriptif *avais une trouille* est dans relation de progression par rapport aux procès précédents : [*a dit < ai dit < avait une trouille*]. Aussi, nous allons tenter de donner une vision plus nuancée du rapport entre aspect et relation temporelle, tout en gardant à l'esprit le rôle central du moment de référence.

Nous distinguerons deux cas de figure selon que l'aspect est imperfectif ou perfectif/parfait, c'est-à-dire selon que le procès a atteint son terme ou pas²⁵. Précisons que nous nous situons au niveau de la prédication pour prendre en compte toutes les informations aspectuelles données dans une phrase. La recherche d'un antécédent pour le moment de référence suppose d'abord deux grands scénarios possibles :

1. L'aspect de la prédication est IMPERFECTIF : le moment de référence est situé au-delà de la borne initiale et en-deçà de la borne finale du procès. De fait, le procès ne peut constituer l'antécédent (car il ne coïncide pas avec le procès) qui devra être cherché ailleurs. Plusieurs cas se présentent.

a. D'abord, la recherche d'un moment de référence commence au niveau de la phrase. Divers éléments peuvent alors remplir cette fonction. On peut ainsi avoir²⁶ (la liste n'est pas exhaustive) un complément circonstanciel :

- (20) DANS LES ANNÉES 80, Brunois *dirigeait* à Reims un petit groupe de radios qui diffusait des flashes d'infos conçus par Chic FM, le réseau radio de Hersant. (*Libération*, 27 juillet 2004, B.3.1 page 621)

un connecteur :

- (21) C'est d'abord Sørensen qui exécutait une double parade décisive devant Larsson et Ibrahimovic (36e), PUIS le gardien danois *était sauvé* par son poteau sur un coup de tête de Jakobson (38e). (*L'équipe*, 23 juin 2004, B.5 page 701)

une subordonnée conjonctive circonstancielle de temps :

- (22) QUAND J'ÉTAIS PETIT / *j'étais fasciné* par toutes les couleurs irisées que pouvaient avoir les papillons exotiques (Journal télévisé, *France 3*, 13 mai 2004, B.1.5 page 600)

un subordonnant temporel (pour le procès d'une subordonnée conjonctive circonstancielle de temps)²⁷ :

- (23) Pour Renault, ambitieux au départ, l'espoir s'envolait définitivement QUAND Alonso *était* victime d'un ennui mécanique. (*Midi libre*, 14 juin 2004, B.4.1 page 680)

le procès de la principale (lorsqu'il s'agit du procès d'une subordonnée relative adjective) :

- (24) tout à l'heure Jacques Chirac qui *était* à Sotchi en Russie aux côtés de Vladimir Poutine et de Gerard Schröder / A LANCÉ une nouvel appel solennel à la libération des journalistes (Journal radiophonique, *Europe 1*, 27 août 2004, B.2.2 page 612)

25. Nous intégrons, dans ces deux cas de figures, les phrases à l'aspect prospectif. En effet, nous pensons que, dans ces phrases, le procès décrivant l'état résultant (aspect perfectif) ou l'état préparatoire (aspect prospectif) peut lui-même être vu d'une façon imperfective ou perfective/parfaite.

26. L'antécédent qui fournit le moment de référence au procès représenté imperfectivement est donné en petites capitales.

27. Selon Gosselin [1996, p.251], une conjonction comme *quand* est dans une relation de coïncidence approximative avec l'intervalle de référence de la subordonnée et permet donc d'identifier cet intervalle.

un syntagme nominal :

- (25) FRANCIS BACON / l'un des peintres les plus chers de la planète / *était* aussi un grand provocateur / lui qui n'avait jamais appris le dessin / lui qui était un athée presque militant / a choisi d'emblée dans les années cinquante de s'attaquer à la peinture religieuse en représentant le Christ sur sa croix comme un morceau de chair (Journal télévisé, *TF1*, 8 mai 2004, B.1.2 page 597)

Dans ces cas, la relation discursive temporelle dépend du rapport temporel qui existe entre l'antécédent et le moment de référence du dernier procès, rapport qui est construit en fonction du sémantisme de cet antécédent, de nos connaissances encyclopédiques ou de principes pragmatiques. Les relations temporelles obtenues peuvent alors être diverses et ne pas se limiter à la seule directionnalité nulle (régression, explication, résultat, progression etc.), comme l'atteste la relation de progression dans l'exemple (21).

b. Lorsqu'aucun élément de la proposition ne peut fournir d'antécédent, c'est l'intervalle du dernier procès qui s'en charge. L'ancien point de référence est donc conservé, le temps n'avance pas. De fait, si les connaissances du monde n'indiquent pas le contraire (relation de progression, de résultat etc.), le procès saisi imperfectivement établit une relation de recouvrement ou de coïncidence avec le procès précédent. Notons que, lorsque ce dernier est perfectif, c'est généralement une relation de recouvrement qui est construite :

- (26) *Odile vient d'être arrêtée par des policiers. Elle est emmenée dans une fourgonnette.*

La portière claqua, le chauffeur fit demi-tour et *prit* (P_1) le boulevard Berthier. Elle *était coïncée* (P_2) entre les deux agents en uniforme. Le gros blond en civil, assis sur la banquette en face d'elle, la regardait en agitant mollement le passeport. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 551)

[*prit* \subset *était coïncée*]

En effet, l'aspect imperfectif suppose que le référent est inclus dans le procès, contrairement à l'aspect perfectif où le procès est le référent lui-même. Comme, dans ce cas P_2 reprend le référent de P_1 , cela signifie que P_2 (ici *était coïncée*) englobe P_1 (*prit*).

Lorsque le procès précédent est présenté sous l'aspect parfait (forme composée), c'est aussi souvent une relation de recouvrement qui est interprétée :

- (27) A 00h30 je reçois un coup de fil : mon ex en panique qui me dit c'est fini avec sa copine, qu'il me ramène les gosses, qu'il peut plus rester vivre chez elle et que je n'entendrai plus parler d'elle.

Du coup, comme il habitait à côté d'une copine on est tous allés chez elle et j'ai récupérée mes gosses à 1h00 du matin et j'*ai dû dormir* (P_1) chez ma copine pour ne pas les réveiller, heureusement qu'elle *avait* (P_2) de la place! (Forum de discussion, « En colère contre mon ex », *www.parent-solo.fr*, C.5.1 page 843)

Ici, le procès P_2 (*avait*) reprend le moment de référence où le procès (*ai dû dormir*) est saisi comme accompli, c'est-à-dire au niveau de sa borne finale (signifié du participe passé). Ainsi, contrairement au procès P_2 qui est saisi imperfectivement, le procès P_1 est délimité dans le temps. On en déduit du coup une relation de recouvrement entre le procès P_2 (*avait*) et le procès P_1 (*ai dû dormir*).

Parfois, le co(n)texte peut impliquer une relation de coïncidence entre le procès présenté perfectivement et le procès précédent à l'aspect perfectif/parfait :

- (28) *Lors d'une manifestation de mineurs, les gendarmes arrêtent un camion chargé de charbon que les mineurs voulaient déverser devant la préfecture. Les gendarmes et les mineurs trouvent un compromis : les mineurs peuvent se rendre*

à la préfecture, mais sans le camion que les gendarmes s'engagent à surveiller jusqu'à leur retour.

il a dit à la police d'ailleurs euh / le machin il a dit « Je vous avertis / vous êtes responsable du camion » / -fin / et d'ailleurs même de retour tout ça que / les gendarmes toute la journée / is *ont fait* (P_1) le planton avec le fusil et tout / la ronde autour du camion *c'était* (P_2) pire que l'armée / jamais on a vu ça hein (Entretien sociolinguistique, Philippe Abrisbat, C.4 page 803)

Ainsi, dans cet exemple, les procès P_1 (*ont fait le planton*) et P_2 (*était pire que l'armée*) renvoient au même événement : au fait que les gendarmes ont monté la garde devant le camion. Ici, P_1 et P_2 coïncident donc : [*ont fait le planton = était pire que l'armée*].

Lorsque le procès précédent est imperfectif, les deux procès coïncident généralement :

- (29) [Checkpoint Charlie] *était* (P_1) une frontière exclusivement destinée aux Alliés. Aucun Berlinoise et aucun allemand n'*avait* (P_2) le droit d'aller de l'autre côté en passant par là. Seuls les soldats américains, anglais et français *pouvaient* (P_3) le faire, mais ils *obtenaient* (P_4) uniquement l'autorisation de circuler dans Berlin-Est, pas dans le reste de la RDA. (Libération, 27 juillet 2004, B.3.1 page 620)

[*était = avait = pouvaient = obtenaient*]

En effet, les procès possèdent le même moment de référence (approximativement le moment impliqué par le syntagme nominal *Checkpoint Charlie*) qu'ils englobent pareillement du fait de leur saisie imperfective, d'où la relation de coïncidence.

Ainsi, dans ce type de cas, si nos connaissances du monde n'indiquent pas le contraire, c'est une relation de coïncidence ou de recouvrement qui est inférée avec le procès précédent.

c. Lorsque qu'aucun moment de référence n'est accessible dans le cotexte gauche, un élément saillant dans le contexte situationnel peut fournir l'antécédent temporel :

- (30) [Titre d'article] **La tramontane *était* trop forte.**

[chapeau de l'article faisant suite] 40 nœuds de vent HIER à Port-Leucate. Les 34 solitaires sont restés à quai. (*Midi libre*, 14 juin 2004, B.4.1 page 681)

Ainsi, le procès à l'imparfait (*était*) contenu dans le titre de l'article trouve son moment de référence dans le chapeau de l'article avec le localisateur temporel *hier*.

Soit maintenant l'énoncé suivant qui apparaît dans le dessin caricatural de François Bayrou en figure 7.2 page ci-contre.

- (31) *J'étais* un précurseur. (*Le canard enchaîné*, 21 septembre 2005, B.3.2 page 652)

Le moment de référence est ici donné par l'indication présente sur le bus en arrière-plan (2002 Bayrou) qui renvoie à la campagne électorale de François Bayrou pour les élections présidentielles de 2002. Dans ce type de cas, le procès n'est en général en rapport avec aucun autre procès : on ne peut donc parler de relation temporelle.

d. Dans certains contextes, la position du moment de référence n'est pas vraiment précisée : l'imparfait ne signifie alors qu'une vague référence à un certain passé :



Figure 7.2: J'étais un précurseur (*Le canard enchaîné*, 21 septembre 2005).

- (32) [Début de chapitre] Dans l'escalier, les vibrations des batteries et des guitares électriques *accablaient* toujours Georges Bellune. Il s'assit sur la banquette de cuir du premier étage, le buste raide, cherchant à rassembler ses forces avant de franchir le seuil du Palladium. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 537)

Ici, rien n'indique à quoi correspond le moment de référence du procès *accablaient* : le lecteur interprète donc une simple référence à un moment passé. Dans ce cas, le procès en question est souvent isolé ou à l'initiale d'un texte (c'est le cas ici), et n'établit donc aucune relation temporelle avec un procès précédent.

2. L'aspect de la prédication est PERFECTIF et/ou PARFAIT : le moment de référence coïncide soit avec la durée du procès (aspect perfectif), soit avec la borne finale du procès (aspect parfait)²⁸. De fait, la recherche d'un antécédent s'arrête au procès lui-même. Cependant, le procès antécédent requiert un ancrage circonstanciel, mais sans exiger toutefois la coïncidence avec l'intervalle ou le moment qui sert d'ancrage circonstanciel (contrairement au moment de référence qui nécessite la coïncidence avec son antécédent). Il existe alors plusieurs possibilités.

- a. D'abord, l'ancrage circonstanciel peut être fourni par un élément de la phrase. On peut ainsi avoir²⁹ (la liste n'est pas exhaustive) un complément circonstanciel :

- (33) Il y a comme ça des films de matchs qu'il ne faut surtout pas quitter des yeux avant la fin. Celui qui *anima* l'écran du Stadio Da Luz HIER SOIR à Lisbonne entre France et Angleterre fut de ceux-là. (*Midi libre*, 14 juin 2004, B.4.1 page 684)

un connecteur :

- (34) [Jésus-Christ] écrasa le bout de son cigare, pour l'éteindre, PUIS *fourra* le fume-ron empesté dans une poche de sa blouse. (Zola, *La terre*, A.1 page 474)

28. Nous nous préoccupons ici uniquement des formes parfaites à effet de passé (en majorité des passés composés). Dans ce cas, c'est d'abord le moment de référence du procès lui-même qui est situé (sa borne finale donc), l'état résultant du procès est ensuite donné comme postérieur.

Dans le cas inverse de formes parfaites avec un effet d'antériorité, c'est l'état résultant qui est situé en premier. C'est par rapport à ce dernier que le procès lui-même est ensuite repéré comme étant antérieur (voir section 2.2.3.1).

29. L'élément qui fournit l'ancrage circonstanciel au procès représenté par une forme perfective/parfaite est donné en petites capitales.

une subordonnée conjonctive circonstancielle de temps :

- (35) je suis étonnée de voir que le PS le prend aujourd'hui [le mariage homosexuel] comme cheval de bataille alors que LORSQU'IL ÉTAIT AU POUVOIR / il n'a pas été au bout de cette logique-là (Journal télévisé, *France 3*, 11 mai 2004, B.1.3 page 597)

un subordonnant temporel (lorsqu'il s'agit du procès d'une subordonnée conjonctive circonstancielle de temps)³⁰ :

- (36) L'alerte a été donnée vers 15h par des témoins : la victime se trouvait dans la rivière LORSQU'elle a été prise d'un malaise pour une raison inconnue. (Midi libre, 14 juin 2004, B.4.1 page 685)

le verbe de la principale (lorsqu'il s'agit du procès d'une subordonnée relative adjective)

- (37) César MONTA sur la Coliche, d'un saut brusque, avec une lourdeur puissante qui ébranla le sol. (Zola, *La terre*, hors corpus)

un syntagme nominal :

- (38) CHECKPOINT CHARLIE a marqué l'histoire mondiale parce qu'il était le point le plus significatif de la guerre froide. (*Libération*, 27 juillet 2004, B.3.1 page 620)

Dans ce cas, comme pour l'imparfait, la relation temporelle avec le procès précédent est définie par le rapport temporel qui existe entre ce procès et l'antécédent. Les relations discursives peuvent alors être diverses et ne pas se limiter à la seule relation de progression, comme l'atteste par exemple la relation de coïncidence de la phrase (35).

b. Lorsqu'aucun ancrage circonstanciel n'est disponible dans la phrase, la recherche s'étend en dehors de celle-ci. Très souvent, c'est le procès précédent qui fournit dans ce cas l'ancrage circonstanciel. Si nos connaissances encyclopédiques n'indiquent pas le contraire (une régression, une explication etc.), deux types de relations sont habituellement interprétés. Si le procès précédent est présenté sous l'aspect imperfectif, le procès perfectif/parfait établit une relation d'incidence avec ce dernier en surgissant dans son cours :

- (39) et un jour que j'étais chez elle et que je lui *chantais* (P_1) [le locuteur chante un extrait] et là elle a *fait* (P_2) un claquement de poudrier et elle m'a dit « tu devrais chanter » (Talk-show radiophonique, « La tête dans les étoiles », *RTL*, 03 octobre 2007, C.2.2 page 788)
[*chantais* \supset *a fait*]

En revanche, si le procès précédent est également présenté sous l'aspect perfectif/parfait, il y a progression entre les deux procès³¹ :

- (40) j'ai appris la vérité parce qu'un soir il devait passer chez moi / il était pas passé et donc j'ai *téléphoné* (P_1) / sur son portable et euh je *suis tombée* (P_2) sur une dame [...] (Talk-show télévisé, « *Ça se discute* », *France 2*, 17 mai 2004, C.1.3 page 772)

30. Selon Gosselin [1996, p.251], une conjonction comme *lorsque* est dans une relation de coïncidence approximative avec l'intervalle de référence de la subordonnée et permet donc d'identifier cet intervalle.

31. Sauf en l'absence de lien topical ou thématique entre les deux procès. Dans ce cas, la relation temporelle reste indéterminée :

Ex. J'ai marché, réveillant les haleines vives et tièdes, et les pierreries *regardèrent* (P_1), et les ailes *se levèrent* (P_2) sans bruit (Rimbaud, *Aube* < [Bres 2003b, p. 107])

Il n'existe, selon nos connaissances du monde, aucun lien particulier entre les actes *regarder* et *se lever*, d'où la relation d'indétermination [*regardèrent*, *se levèrent*].

[*ai téléphoné < suis tombée*]

Il y a plusieurs raisons à cela. D'abord un procès perfectif/parfait ne peut voir surgir dans son cours un autre procès : en effet, dans les deux cas, le procès atteint / a atteint son terme et se trouve donc en quelque sorte clos sur lui-même. Du coup, le procès suivant ne peut s'inclure dans son cours. Comme ce dernier procès suit sur le plan syntagmatique le second procès, c'est la lecture d'une progression qui est favorisée en l'absence de tout lien supplémentaire suggéré par nos connaissances du monde.

Ensuite nous avons vu que, si les deux procès sont saisis perfectivement, la fluence temporelle ascendante associée au trait [+perfectif] oblige à avoir les deux procès comme se succédant référentiellement. En effet, selon une vision ascendante du temps, le moi se déplace à travers un procès depuis son début jusqu'à son terme (section 2.3.3). Les procès sont envisagés successivement depuis leur borne initiale jusqu'à leur borne finale. Les deux procès s'enchaînent donc nécessairement dans la perspective ascendante imposée par leur saisie perfective (voir figure 2.27 page 167). Cette analyse permet d'expliquer la différence d'interprétation qui peut exister entre les deux exemples :

(41) Max *tomba* (P_1). John le *poussa* (P_2).

(42) Max *est tombé* (P_1). John l'*a poussé* (P_2).

La séquence au passé simple s'interprète plutôt comme une progression : [*tomba < poussa*], tandis qu'au passé composé, cette même séquence se lit plutôt comme une explication : [*est tombé ← poussa*] : Max est tombé parce que John l'a poussé. La raison est que l'ascendance de l'aspect perfectif est plus forte en 41 que la relation causale entre l'acte de pousser et celui de tomber implicite par nos connaissances du monde³². À l'inverse, l'aspect parfait du passé composé ne donne pas de représentation ascendante du procès (2.2.3.1 page 125). Du coup, aucune relation de progression ne vient contrevenir à la relation d'explication impliquée par notre expérience du monde, d'où la lecture possible d'un lien causal entre *pousser* et *tomber*.

c. Lorsqu'aucun élément du cotexte ne fournit l'ancrage circonstanciel nécessaire au moment de référence, la recherche se poursuit dans le contexte situationnel. Enfin, le procès peut ne pas trouver d'ancrage circonstanciel dans le co(n)texte. Le procès est alors juste localisé dans une époque donnée :

(43) [début de chapitre] Au café du balcon, la fumée et le brouhaha des conversations l'*étourdirent*. L'heure des apéritifs. Il repéra vite Brossier, à cause de son chapeau tyrolien. D'une démarche un peu gênée, il se dirigea vers lui, posa sa valise et s'assit. (Modiano, *Une jeunesse*, A.2 page 531)

Dans ce dernier exemple, le procès au passé simple *étourdirent* ne possède aucun ancrage circonstanciel particulier : on sait juste, avec le passé simple, que ce procès a eu lieu dans le passé.

Dans ces deux derniers cas, le procès en question est souvent isolé où à l'initiale d'un texte : il n'est donc pas relié temporellement avec un autre procès précédent.

En résumé, les représentations aspectuelles ont une certaine influence sur la chronologie dans un texte, suivant que le moment de référence trouve un ancrage circonstanciel dans la phrase, dans le texte ou dans le contexte :

32. Lascarides & Asher [1993] parlent aussi de *loi causale* pour le script *pousser* cause *tomber* inclus dans nos connaissances du monde.

- lorsque cet ancrage existe au sein de la phrase, la relation temporelle dépend du rapport qui existe entre cet ancrage et le procès précédent : diverses relations temporelles sont alors possibles en fonction du sémantisme de cet antécédent ;
- lorsque cet ancrage est fourni par le procès précédent, l'aspect peut exercer certaines contraintes sur les relations temporelles :
 - (i) l'aspect imperfectif construit en général des relations de recouvrement - lorsque le procès précédent est saisi perfectivement/parfaitement - ou de coïncidence - lorsque le procès est saisi imperfectivement - ;
 - (ii) l'aspect perfectif/parfait tend à établir des relations d'incidence - lorsque le procès précédent est saisi imperfectivement - ou de progression - lorsque le procès est saisi perfectivement/parfaitement - ;
- lorsque cet ancrage est opéré par un élément du contexte situationnel : l'aspect n'intervient plus véritablement, ce sont alors les autres éléments du co(n)texte qui viennent éventuellement définir la relation temporelle avec un procès précédent.

Cette analyse vaut quand aucun lien autre que temporel ne relie les deux procès. Lorsqu'un lien conceptuel supplémentaire existe (élaboration, causalité), cela fait intervenir des savoirs encyclopédiques et des principes pragmatiques qui peuvent interférer avec les données linguistiques aspectuelles.

En un mot, l'aspect grammatical ne semble jouer un rôle prépondérant sur l'interprétation des relations temporelles que dans un cas : lorsque le moment de référence (ou l'ancrage circonstanciel du moment de référence) du procès est donné par un procès précédent. Mais là encore, l'aspect n'est pas le seul élément à prendre en compte : il interagit avec nos connaissances du monde.

Nous avons donc identifié deux facteurs majeurs intervenant dans l'interprétation des relations temporelles dans un texte : la présence d'un scénario pragmatique et les représentations aspectuelles attachées aux deux procès reliés temporellement. Voyons maintenant comment ces paramètres interagissent ensemble dans le cas de l'imparfait et comment ils peuvent expliquer les compatibilités de ce temps avec les différentes relations temporelles. Nous prendrons l'exemple de la relation d'explication et de la relation de régression.

7.2 Imparfait, relation temporelle et interaction co(n)textuelle

Nous ne pourrions pas traiter, faute de temps, de toutes les relations temporelles. Aussi, pour appliquer notre hypothèse explicative, nous proposons de nous focaliser sur deux relations : la relation logique d'explication et la relation référentielle de régression.

Les relations d'explication et de régression étant assez peu nombreuses dans notre corpus, nous avons eu recours à des occurrences supplémentaires provenant de la base de données textuelles FRANTEXT.

7.2.1 La relation logique d'explication

Pour rendre compte de l'interaction entre la relation d'explication et l'imparfait, nous présenterons d'abord la demande co(n)textuelle liée à l'explication puis nous verrons comment l'offre de l'imparfait répond à ces exigences.

7.2.1.1 Demande de la relation d'explication

Rappelons que la relation d'explication se définit comme suit :

L'EXPLICATION : le procès P_2 permet d'expliquer le procès P_1 (peut-être en le causant) ($P_1 \leftarrow P_2$).

Ex. Marie *est* (P_1) malade, elle *a mangé* (P_2) trop de chocolat.

En tant que relation logique, la relation d'explication repose généralement sur un scénario pragmatique³³ qui implique un lien de cause à effet entre les deux procès. Nous allons voir que lien causal qui est ainsi inféré (ou explicité) exige, d'un point de vue aspectuel, l'emploi d'une forme verbale particulière.

Selon Amsili & Rossari [1998], on peut distinguer, sur le plan aspectuel, deux types de relations causales : la *causalité accomplie* (« accomplished causality ») et la *causalité non accomplie* (« non-accomplished causality ») qui contraignent l'emploi des temps verbaux pour le procès exprimant la cause. Les auteurs définissent ainsi ces deux notions (e1 et e2 correspondent respectivement aux éventualités décrivant la cause et la conséquence) [Amsili & Rossari 1998, p.50] :

Accomplished causality : e1 has to be completed to be the cause of e2.

Non-accomplished causality : it is not necessary for e1 to be completed to be the cause of e2.

Autrement dit, la causalité accomplie implique que le procès P_2 qui constitue la cause ait atteint son terme pour pouvoir expliquer le procès P_1 . Soit l'exemple :

- (44) et puis l'image du week-end comme chaque lundi *c'est* l'euphorie d'Arsenal (P_1) / déjà champion d'Angleterre le club londonien *établit* (P_2) un record depuis 115 ans / 38 matchs d'affilée sans défaite (Journal télévisé, France 2, 17 mai 2004, B.1.8 page 603) [*c'est l'euphorie ← établit un record*]

Le procès *établir un record* nécessite d'avoir atteint sa borne finale pour expliquer P_1 l'euphorie d'Arsenal. On peut donc ici parler de causalité accomplie.

Parallèlement, la causalité non-accomplie ne requiert pas que le procès P_2 constituant la cause ait atteint son terme pour pouvoir expliquer le procès P_1 , il suffit seulement que son déroulement ait commencé. Soit l'exemple :

- (45) *A a été pendant un temps la maîtresse d'un homme marié. Elle raconte son expérience à l'animateur de télévision B.*
 A. il m'avait menti c'est parce qu'après j'ai découvert qu'il était marié donc de là il m'a dit oui c'est vrai je t'ai menti mais euh...
 B. mais vous *saviez* (P_1) qu'il était marié puisqu'il *avait* (P_2) une alliance mais qu'il devait divorcer
 A. oui oui mais euh...
 B. mais il se disait séparé de corps
 A. oui voilà il me disait qu'ils vivaient séparés qu'ils attendaient le divorce oui (Talk-show télévisé, « Ça se discute », France 2, 17 mai 2004, C.1.3 page 773) [*saviez ← avait une alliance*]

Ici, le procès *avoir une alliance* n'a pas besoin d'atteindre son terme pour expliquer le procès *savoir qu'il était marié*, on peut donc parler de causalité non accomplie.

On peut remarquer que la distinction entre causalité accomplie et causalité non accomplie dépend en fait de la classe aspectuelle du procès P_2 qui fournit l'explication. On peut distinguer trois cas de figure :

1. Si le procès P_2 est atélique, il devient vrai dès son commencement (cf. [Garey 1957]). De fait, celui-ci n'a pas besoin, pour être la cause du procès P_1 , d'être saisi jusqu'à son terme, mais demande juste d'être représenté au-delà de sa borne initiale. Ce type de procès favorise une représentation cursive dans la mesure où c'est le déroulement même du procès P_2 qui est posé comme l'explication du procès P_1 . C'est le cas de l'exemple (45) où P_2 est un état.
2. Si le procès P_2 est un accomplissement, Moens & Steedman [1988] pointent qu'il y a deux façons de considérer que celui-ci a eu lieu : (i) soit le procès a commencé de se dérouler mais n'a pas atteint sa borne finale, (ii) soit le procès s'est déroulé jusqu'à sa borne finale. Ainsi, certains co(n)textes peuvent demander que le procès ait juste débuté pour être la cause du procès P_1 , dans ce

33. Ou, à défaut, sur un marqueur causal comme *parce que, car, puisque* etc..

cas, on a affaire à une causalité non accomplie. D'autre fois, le co(n)texte peut exiger que le procès ait lieu jusqu'à son terme pour être la cause du procès P_1 , dans ce cas il s'agit d'une causalité accomplie. D'après nos données, il semblerait que le premier cas soit extrêmement rare³⁴ et que le second cas soit presque toujours la règle.

3. Si le procès P_2 est un achèvement, il ne devient vrai qu'une fois atteinte la borne finale qui le constitue tout entier. Du coup, pour être la cause du procès P_1 , celui-ci doit être représenté jusqu'à son terme, nous sommes alors dans le cas d'une causalité accomplie. C'est le cas de l'exemple (44).

En simplifiant, la demande co(n)textuelle émanant de la relation d'explication est la suivante :

- lorsque le procès P_2 est un procès atélique (causalité non accomplie), le co(n)texte demande une forme capable de représenter celui-ci au-delà de sa borne initiale et en-deçà de sa borne finale ;
 - lorsque le procès P_2 est un procès télique (causalité accomplie), le co(n)texte demande une forme capable de représenter celui-ci jusqu'à sa borne terminale.
- Voyons comment l'imparfait répond à cette demande.

7.2.1.2 Offre de l'imparfait : entre concordance et discordance

Pour Amsili & Rossari [1998], l'imparfait ne peut s'employer que dans le cas d'une causalité non accomplie, c'est-à-dire avec un procès P_2 atélique. En effet, on constate que les instructions [-parfait] et [-perfectif] satisfont complètement la demande de ce type de co(n)texte : en représentant le procès P_2 dans son cours, l'imparfait saisit bien le procès entre ses bornes et permet de présenter le déroulement de P_2 comme l'explication du procès P_1 . Soit l'exemple :

- (46) *Le locuteur témoigne de sa condition d'homosexuel au début des années 1980.*
 on rasait les murs il y a 25 ans / au point qu'on avait une facture EDF à un nom / une facture des eaux à un autre nom / même quand Dominique me téléphonait au bureau / il *se faisait* (P_1) passer pour un copain / il *était* (P_2) pas question qu'il dise « c'est son conjoint » / il est hors de question (Journal télévisé, *France 3*, 13 mai 2004, B.1.5 page 600)

On a ici une relation d'explication entre le procès *se faire passer pour un copain* et *ne pas être question* : [*se faisait passer pour un copain* ← *il était pas question*]. Le procès P_2 *ne pas être question* est un état, l'imparfait est donc ici tout à fait concordant. Il permet de poser le déroulement du procès P_2 comme l'explication du procès P_1 : c'est parce qu'il n'était pas question de dire la vérité (P_1) que le conjoint du locuteur se faisait passer pour un copain (P_2).

Remarquons que, dans le cas d'une causalité non accomplie, la relation référentielle qui relie P_1 et P_2 est une relation de simultanéité (recouvrement ou coïncidence). En effet, le déroulement du procès P_2 est donné comme la cause du procès P_1 . Du coup, les procès P_1 et P_2 se déroulent le plus souvent dans le même temps, la cause étant généralement contiguë de son effet. Selon la forme employée pour le procès P_1 , on peut donc avoir une coïncidence ou un recouvrement. La relation de coïncidence est en principe établie lorsque les deux procès sont à l'imparfait et donc non délimités dans le temps. C'est le cas de l'exemple (46) où l'on interprète la relation référentielle : [*se faisait* = *était*]. La relation de recouvrement est induite quant à elle lorsque le procès P_1 est borné (aspect perfectif ou parfait) : P_1 s'inclut alors dans le cours de P_2 . C'est le cas de l'exemple suivant :

34. Nous n'avons trouvé aucune occurrence authentique, mais des occurrences fabriquées trouvées dans la littérature semblent fonctionner. Par exemple :

Ex. Jean *se salit* (P_1), il *réparait* sa voiture (P_2). [Amsili & Rossari 1998, p.50]

Ici, l'accomplissement *réparer sa voiture* n'a pas besoin d'atteindre son terme pour expliquer le procès *se salir*.

- (47) vous vous souvenez peut-être de ce salarié de la piscine municipale de Villemonble en Seine-Saint-Denis / il *n'avait pas été titularisé* (P_1) parce qu'il *refusait* (P_2) de tailler sa barbe en invoquant sa religion l'Islam (Journal télévisé, *France 3*, 17 mai 2004, B.1.7 page 602)

Ici, le procès *refusait* (qu'on interprète plutôt comme un procès fréquentatif) donne l'explication du procès au plus-que-parfait *n'avait pas été titularisé* : [*n'avait pas été titularisé* ← *refusait*]. Comme *ne pas être titularisé* est présenté comme borné (aspect parfait), c'est une relation de recouvrement qui est induite : [*n'avait pas été titularisé* \subset *refusait*].

Contrairement à ce qu'affirment Amsili et Rossari, l'imparfait est aussi possible dans les cas de causalité accomplie. Toutefois, comme il ne satisfait pas complètement la demande co(n)textuelle d'une représentation du procès P_2 jusqu'à son terme, l'imparfait se révèle discordant dans ce type de co(n)texte. Il peut donc être qualifié de narratif. L'imparfait ne représente alors P_2 que dans son cours et laisse le soin au co(n)texte, plus précisément à la relation d'explication, de suggérer que P_2 a bien eu lieu jusqu'à son terme et qu'il est la cause du procès P_1 . Soit l'exemple :

- (48) « [...] Je ramassais les ordures, je vidais les siphons des pissotières. Des chefs faisaient des réflexions : "Sofiane, le roi du balai". J'ai fait une dépression. Et puis on m'a formé. À la fin du premier jour, j'*ai été renvoyé* (P_1). Deux témoins *m'accusaient* (P_2) d'avoir saboté la ligne. » (*Libération*, 27 juillet 2004, B.3.1 page 630)

Ici on infère une relation d'explication entre *avoir été renvoyé* et *accuser* : [*ai été renvoyé* ← *accusaient*]. Or, le procès P_2 est clairement télique (on peut l'interpréter comme un procès de type achèvement ou de type répétitif) : il faut que les deux accusations aient bien été portées (jusqu'au bout) pour fournir un motif de renvoi. Nous sommes donc dans le cas d'une causalité accomplie demandant la représentation de P_2 jusqu'à son terme. Pourtant, c'est un imparfait qui est ici employé. Celui-ci ne répondant que partiellement à la demande du co(n)texte, il s'avère discordant et narratif : il ne saisit le procès *accuser* que dans son cours, laissant la charge au co(n)texte de suggérer (par la relation d'explication) que ce dernier s'est bien déroulé jusqu'à son *terminus ad quem*.

On peut noter que, dans ce cas, c'est une relation de régression qui est interprétée. En effet, comme P_2 doit avoir atteint son terme pour provoquer P_1 , les deux procès sont nécessairement disjoints temporellement, P_2 est donc nécessairement antérieur à P_1 . C'est pourquoi nous avons en (48), la relation référentielle de régression : [*ai été renvoyé* $>$ *accusaient*].

En conclusion, l'imparfait est concordant avec la relation d'explication lorsqu'il s'agit d'une causalité non accomplie (l'imparfait peut alors être associé à une relation de coïncidence ou de recouvrement), mais s'avère discordant lorsque la causalité est accomplie (l'imparfait est alors associé à la régression).

7.2.2 La relation référentielle de régression

Pour rendre compte de l'interaction entre la relation de régression et l'imparfait, nous commencerons par présenter la demande co(n)textuelle liée à la régression puis nous verrons comment l'offre de l'imparfait répond à cette demande.

Étant donné le peu d'occurrences d'imparfaits associées à la relation de régression, nous avons eu recours à des exemples qui ne figurent pas dans notre corpus.

7.2.2.1 La demande de la relation de régression

Rappelons la définition de la relation de régression :

La RÉGRESSION : le procès P_2 précède référentiellement le procès P_1 ($[P_1 > P_2]$)

Ex. Pierre *a finalement pris* (P_1) une décision, mais auparavant il *a demandé* (P_2) l'avis de ses conseillers.

La relation de régression suppose donc que le procès P_1 est simultané avec l'état résultant du procès P_2 . Dans un co(n)texte passé (au passé simple, à l'imparfait ou au passé composé), c'est donc le plus-que-parfait qui apparaît comme la forme orthonymiquement attendue pour signifier cette antériorité : son instruction [+parfait] permet de signifier aspectuellement l'antériorité de P_2 par rapport à l'usage d'un passé simple ou d'un imparfait (formes non parfaites) pour P_1 , et son instruction [+passé] permet de signifier temporellement l'antériorité de P_2 par rapport à un procès P_1 au passé composé (forme non passée). Soient :

(49) *Les Fouan se réunissent chez le notaire pour décider du partage des terres entre les trois enfants.*

Mais cinq minutes à peine se passèrent. Les Fouan *arrivèrent* (P_1) enfin, deux vieux aux mouvements ralentis et prudents. Le père, jadis très robuste, âgé de soixante-dix ans aujourd'hui, *s'était desséché* (P_2) et *rapetissé* (P_3) dans un travail si dur, dans une passion de la terre si âpre, que son corps se courbait, comme pour retourner à cette terre, violemment désirée et possédée. (Zola, *La terre*, A.1 page 474)

(50) Fos-sur-Mer / à quai / le Nando qui n'avait aucune escale prévue ici / ce pétrolier battant pavillon italien *a été dérouté* (P_1) hier par la marine nationale / il *avait également été surpris* (P_2) en plein dégazage au large du Cap Ferrat (Journal télévisé, 13 mai 2004, 19h30, *France 3*, B.1.6 page 601)

Dans ces deux exemples, on interprète une relation de régression : [*arrivèrent* > *s'était desséché* = *rapetissé*] et [*a été dérouté* > *avait été surpris*]. C'est le plus-que-parfait qui est utilisé à chaque fois, pour marquer l'antériorité par rapport à un passé simple en (49) et par rapport à un passé composé en (50). Le plus-que-parfait est tout à fait concordant dans ce co(n)texte, il apparaît donc comme la forme typiquement attendue dans le cas d'une régression.

En conclusion, la relation de régression dans un co(n)texte passé demande l'emploi d'une forme offrant les instructions [+passé] et [+parfait] comme le plus-que-parfait.

7.2.2.2 L'offre de l'imparfait : concordance et discordance

À première vue, l'offre de l'imparfait se révèle discordante avec la demande du co(n)texte régressif passé : si ce temps donne bien l'instruction [+passé], il ne possède pas de sens parfait et ne peut donc exprimer l'antériorité par rapport à une forme passée non parfaite.

Cependant, l'observation de notre corpus montre que l'imparfait peut être associé à une relation de régression sans pour autant produire d'effet discordant. Il serait donc concordant dans certains co(n)textes régressifs. Nous distinguerons ainsi deux types d'interaction entre l'imparfait et la régression :

- l'interaction concordante ;
- l'interaction frontalement discordante.

L'interaction est concordante Nous avons pu identifier quatre types de co(n)textes où l'emploi de l'imparfait semble concordant avec la relation de régression. Voici les quatre co(n)textes en question :

- le co(n)texte est demandeur d'imperfectivité ;
- le procès à l'imparfait est dans une subordonnée relative ;
- la relation de régression est associée à une relation temporelle logique ;
- la relation de régression est explicitée par un circonstant.

Analysons plus précisément la demande de ces différents co(n)textes.

Le co(n)texte est demandeur d'imperfectivité Nous avons observé que certains co(n)textes régressifs étaient par ailleurs demandeurs d'imperfectivité (cf. voir en section 5.1.1.2 les facteurs demandant obligatoirement une représentation imperfective du procès). Dans ce cas, l'imparfait apparaît totalement concordant avec le co(n)texte. Soient les exemples :

- (51) *Cabuche est interrogé au sujet du meurtre d'une jeune femme qu'il n'a pas commis mais dont il est accusé.*

[...] harcelé d'interrogatoires, pris et repris dans l'écheveau savant des questions, insoucieux des pièges qui lui étaient tendus, Cabuche *s'obstinait* (P_1) à sa version première. Il *passait* (P_2) sur la route, il *respirait* (P_3) l'air frais de la nuit, lorsqu'un individu l'avait frôlé en galopant [...]. Alors, saisi d'inquiétude, ayant jeté un coup d'œil sur la maison, il s'était aperçu que la porte en était restée grande ouverte (Zola, *La Bête humaine*, hors corpus)

- (51') [...] harcelé d'interrogatoires, pris et repris dans l'écheveau savant des questions, insoucieux des pièges qui lui étaient tendus, Cabuche *s'obstinait* (P_1) à sa version première. Il **était passé* (P_2) sur la route, il **avait respiré* (P_3) l'air frais de la nuit, lorsqu'un individu l'avait frôlé en galopant [...]. Alors, saisi d'inquiétude, ayant jeté un coup d'œil sur la maison, il s'était aperçu que la porte en était restée grande ouverte

On interprète dans ces exemples une relation de régression entre le procès P_1 (*s'obstiner*) et les procès P_2 et P_3 (*passer* et *respirer*) : en effet les deux derniers procès renvoient à la nuit du meurtre et sont donc antérieurs à l'obstination de Cabuche lors de l'interrogatoire. L'imparfait semble ici parfaitement standard (51) alors que le plus-que-parfait s'avère incorrect (51').

La raison de ce fait réside dans une relation d'incidence qui relie les procès *passer* et *respirer* au procès suivant *frôler* : [*passait* = *respirait* \supset *avait frôlé*]. Cette relation implique que les procès *passer* et *respirer* soient vus dans leur cours, puisqu'ils sont interrompus par un troisième procès incident. De fait, le co(n)texte est également demandeur d'imperfectivité et de tension. L'imparfait répond positivement à cette demande en saisissant, grâce à ses instructions [-parfait] et [-perfectif], les procès *passer* et *respirer* au-delà de leur borne initiale et en-deçà de leur borne finale. Par contre, le plus-que-parfait se révèle frontalement discordant : à cause de son instruction [+parfait], il ne peut saisir les procès *passer* et *respirer* en-deçà de leur borne finale mais seulement au-delà.

Soit maintenant l'exemple suivant :

- (52) Jean se mit en route dans sa nouvelle Mercedes. Il *attrapa* (P_1) une contravention. Il *roulait* (P_2) trop vite. [Molendijk 1993, p. 179]

Ici, le procès *rouler trop vite* établit une relation de régression par rapport au procès précédent *attraper une contravention* : [*attrapa une contravention* $>$ *roulait trop vite*]. En même temps l'acte de rouler trop vite fournit une explication au fait d'attraper une contravention : [*attrapa une contravention* \leftarrow *roulait trop vite*]. L'imparfait ne produit ici aucune dissonance avec le co(n)texte : il paraît donc parfaitement standard.

Comparons avec l'emploi du plus-que-parfait :

- (52') Jean se mit en route dans sa nouvelle Mercedes. Il *attrapa* (P_1) une contravention. Il *?avait roulé* (P_2) trop vite.

L'énoncé paraît nettement moins bon. La raison est la suivante : la relation d'explication correspond à une causalité non accomplie (le procès P_2 est une activité). Le co(n)texte demande donc plutôt une saisie cursive du procès : c'est le déroulement en cours du procès *rouler trop vite* qui explique la contravention. Les instructions [-parfait] et [-perfectif] de l'imparfait permet de répondre positivement à cette demande. Par contre, le plus-que-parfait s'avère inapte, du fait de son instruction [+parfait], à représenter le procès en-deçà de son cours. L'imparfait est donc concordant et le plus-que-parfait discordant.

En conclusion, lorsque le co(n)texte régressif est par ailleurs demandeur d'imperfectivité et de tension, c'est l'imparfait qui est la forme orthonymiquement attendue, et non le plus-que-parfait.

Dans le cas d'une proposition subordonnée relative Nous pouvons constater que lorsque la relation de régression est établie avec un procès dans une subordonnée relative, l'imparfait peut aussi être concordant avec le co(n)texte. Soit l'exemple³⁵ :

- (53) « Vous avez donc connu particulièrement Schopenhauer ! » dis-je à l'Allemand.
 Il sourit tristement.
 « Jusqu'à sa mort, monsieur. »
 Il me parla de lui, il me *raconta* (P_1) l'impression presque surnaturelle QUE *faisait* (P_2) cet être étrange à tous ceux QUI l'*approchaient* (P_3). (Maupassant, *Auprès d'un mort*, hors corpus)

Nous interprétons ici une relation de régression entre le verbe de la principale *raconter* et les verbes *faire* et *approcher* qui apparaissent dans des subordonnées relatives : [*raconta* > *faisait* = *approchaient*] : en effet, l'Allemand raconte des faits antérieurs concernant Schopenhauer qu'il a connu avant sa mort. C'est alors un imparfait qui est employé pour ces deux procès régressifs et ce temps semble dans ce cas standard.

On peut par ailleurs observer que le plus-que-parfait est aussi possible et qu'il est aussi tout à fait concordant :

- (53') « Vous avez donc connu particulièrement Schopenhauer ! » dis-je à l'Allemand.
 Il sourit tristement.
 « Jusqu'à sa mort, monsieur. »
 Il me parla de lui, il me *raconta* (P_1) l'impression presque surnaturelle QU'*avait fait* (P_2) cet être étrange à tous ceux QUI l'*avaient approché* (P_3).

Comment expliquer que le plus-que-parfait donnant l'instruction [+parfait] et que l'imparfait donnant l'instruction [-parfait] soient tous les deux concordants dans ce co(n)texte ? Nous proposons l'explication suivante. Les subordonnées dans lesquelles apparaissent les procès régressifs sont des relatives adjectives : syntaxiquement ces procès ne sont donc pas sur le même plan que le procès de la principale *raconta*. Pour cette raison, on peut penser qu'il n'est pas nécessaire de marquer morphologiquement le lien temporel d'antériorité qui relie référentiellement ces procès, dans la mesure où, syntaxiquement, *raconter* n'est pas connecté aux procès *faire* et *approcher*, comme il le serait avec des procès de propositions principales ou indépendantes. L'imparfait est donc concordant dans ce cas car le co(n)texte ne nécessite pas de marquer l'antériorité référentielle des procès *faire* et *approcher* par rapport au procès *raconter*. Le plus-que-parfait est aussi possible car il permet d'explicitier la relation de régression qui existe référentiellement entre le procès *raconter* et les procès *faire* et *approcher*.

Dans le cas d'une relation temporelle logique Lorsque la relation de régression découle d'une relation logique inférée co(n)textuellement ou explicitée linguistiquement, l'imparfait semble aussi concordant. Soit un premier exemple d'explication :

- (54) [La locutrice est interrogée au sujet du film qu'elle vient de réaliser] L'univers de la couture *m'intéressait* (P_1) comme mode de transmission féminine. Ma grand-mère et ma mère *effectuaient* (P_2) ces petites tâches pour passer le temps, et en fait, il *se passait* (P_3) beaucoup de choses entre elles. C'est cette atmosphère qui m'intéressait. (*Le Monde*, 21 mai 2004, hors corpus)

Ici, on observe une relation de régression entre, d'une part, le procès *m'intéresser* et d'autre part les procès *effectuer* et *se passer* : [*m'intéressait* > *effectuaient* = *se passait*]. Cette relation de régression est appuyée par une relation d'explication

35. Nous indiquons en petites capitales le pronom relatif introduisant la subordonnée.

suggérée par le co(n)texte : la locutrice explique son intérêt pour la couture comme mode de transmission entre générations par le fait que sa mère et sa grand-mère cousaient ensemble et qu'elles avaient beaucoup d'échanges pendant ces moments-là. On a donc également la relation logique suivante : [*m'intéressait* ← *effectuaient* = *se passait*]. L'imparfait se révèle ici tout à fait concordant.

Soit maintenant l'exemple suivant d'une élaboration :

- (55) Journaliste : ce matin / Dominique de Villepin a ouvert les célébrations du soixantième anniversaire de la libération [de Paris] / une cérémonie *s'est déroulée* (P_1) à la préfecture de police / le 17 août 1944 les parisiens *découvraient* (P_2) un spectacle inattendu / le drapeau français *flottait* (P_3) sur le toit du bâtiment / le symbole d'une police qui s'insurge contre l'occupant allemand après quatre années sombres (Journal télévisé, 19 août 2004, *France 2*, B.1.11 page 607)

Nous avons une relation de régression entre P_1 (se dérouler) et P_2 et P_3 (*découvrir* et *flotter*) : [*s'est déroulée* > *découvraient* = *flottait*]. Celle-ci est couplée à une relation d'élaboration avec phase préparatoire : l'insurrection de la police parisienne en 1944 constitue la phase préparatoire nécessaire à la cérémonie de célébration. La relation de régression s'appuie donc sur la relation logique : [*s'est déroulée* \ni (*découvraient* \subset *flottait*)]. L'imparfait *découvraient* semble ici dissonant, par contre l'imparfait *flottait* paraît concordant. En réalité, la dissonance de l'imparfait portant sur le procès *découvrir* ne procède pas de la régression, mais de la classe aspectuelle du procès qui est téléique et qui demande, dans ce co(n)texte, d'être représenté jusqu'à son terme, ce que l'imparfait ne permet pas. Pour s'en rendre compte remplaçons ce procès par un procès atélique comme *assister* à qui est un procès de type activité :

- (56) ce matin / Dominique de Villepin a ouvert les célébrations du soixantième anniversaire de la libération [de Paris] / une cérémonie *s'est déroulée* (P_1) à la préfecture de police / le 17 août 1944 les parisiens *assistaient* à (P_2) un spectacle inattendu / le drapeau français *flottait* (P_3) sur le toit du bâtiment / le symbole d'une police qui s'insurge contre l'occupant allemand après quatre années sombres

L'imparfait portant sur (P_2) paraît cette fois parfaitement concordant. La dissonance avec le co(n)texte provenait donc bien de la téléicité du procès *découvrir*. En conclusion, la relation d'élaboration avec phase préparatoire semble autoriser l'emploi de l'imparfait sans que celui-ci ne produise d'effet dissonant avec la relation de régression.

Examinons un dernier cas de comparaison rétrospective :

- (57) le capitaine du Nova Hollendia *devait* (P_1) répondre cet après-midi d'une pollution de 18 kilomètres observée le 21 janvier dernier / il y a un mois *c'était* (P_2) au tour du Nicholas M d'être jugé (Journal télévisé, 17 mai 2004, *France 2*, B.1.9 page 604)

La relation de régression entre *devoir* et *être* ([*devait* > *était*]) se combine à une comparaison rétrospective : on met ici en parallèle les procès du Nova Hollandia et du Nicholas M, ce dernier ayant eu lieu un mois plus tôt. La régression se fonde donc ici sur la relation logique : [*devait* || *était*]. Là aussi, l'imparfait paraît totalement concordant avec le co(n)texte.

Remarquons enfin que le plus-que-parfait est aussi possible dans ces trois cas de figures :

- (54') L'univers de la couture *m'intéressait* (P_1) comme mode de transmission féminine. Ma grand-mère et ma mère *avaient effectué* (P_2) ces petites tâches pour passer le temps, et en fait, il *s'était passé* (P_3) beaucoup de choses entre elles. C'est cette atmosphère qui m'intéressait.

- (55') Journaliste : ce matin / Dominique de Villepin a ouvert les célébrations du soixantième anniversaire de la libération [de Paris] / une cérémonie *s'est déroulée* (P_1) à la préfecture de police / le 17 août 1944 les parisiens *avaient découvert* (P_2) un spectacle inattendu / le drapeau français *flottait* (P_3) sur le toit du bâtiment / le symbole d'une police qui s'insurge contre l'occupant allemand après quatre années sombres

- (58) le capitaine du Nova Hollendia *devait* (P_1) répondre cet après-midi d'une pollution de 18 kilomètres observée le 21 janvier dernier / il y a un mois cela *avait été* (P_2) au tour du Nicholas M d'être jugé (Journal télévisé, 17 mai 2004, *France 2*, B.1.9 page 604)

Pourquoi peut-on employer dans le même co(n)texte l'imparfait qui est tensif et le plus-que-parfait qui est extensif? Les relations logiques d'explication, d'élaboration et de comparaison rétrospective fournissent en fait ici des conditions favorables à l'emploi d'un imparfait à la place du plus-que-parfait, ce que Lascarides et Asher avaient vu dans leur article de 1993 au sujet du *simple past* et du *pluperfect* anglais. Nous proposons l'explication suivante : le marquage de l'antériorité par un plus-que-parfait n'est pas obligatoire dans ces deux contextes pour deux raisons : (i) au niveau discursif, c'est la relation logique qui prime sur la relation temporelle d'antériorité, et (ii) la régression temporelle reste accessible même sans l'emploi du plus-que-parfait. Dans ces trois cas, l'imparfait est donc concordant malgré la relation de régression.

La relation de régression est explicitée par un circonstant Nous avons enfin observé un fait relativement nouveau : lorsque la relation de régression est explicitée par un circonstant, l'imparfait peut paraître concordant en co(n)texte régressif. Soit l'exemple suivant :

- (59) Ils pressèrent le pas, car le vent avait faibli, un gros nuage noir venait de lâcher une première averse. Les quelques vignes de Rognes *se trouvaient* (P_1) au-delà de l'église, sur le coteau qui descendait jusqu'à l'Aigre. JADIS, le château *se dressait* (P_2) à cette place, avec son parc ; et il n'y avait guère plus d'un demi-siècle que les paysans, encouragés par le succès des vignobles de Montigny, près de Cloyes, s'étaient avisés de planter en vignes ce coteau, que son exposition au midi et sa pente raide désignaient. (Zola, *La terre*, A.1 page 493)

Le circonstant JADIS explicite la relation de régression qui s'établit entre le procès *se trouver* et le procès *se dresser* : [*se trouvaient* > *se dressait*]. Or, c'est un imparfait qui s'applique ici au procès régressif, imparfait qui paraît parfaitement standard. Remarquons que le plus-que-parfait est aussi tout à fait concordant :

- (59') Ils pressèrent le pas, car le vent avait faibli, un gros nuage noir venait de lâcher une première averse. Les quelques vignes de Rognes *se trouvaient* (P_1) au-delà de l'église, sur le coteau qui descendait jusqu'à l'Aigre. JADIS, le château *s'était dressé* (P_2) à cette place, avec son parc ; et il n'y avait guère plus d'un demi-siècle que les paysans, encouragés par le succès des vignobles de Montigny, près de Cloyes, s'étaient avisés de planter en vignes ce coteau, que son exposition au midi et sa pente raide désignaient.

Pourquoi peut-on ici utiliser à la fois l'imparfait et le plus-que-parfait? Nous faisons l'hypothèse suivante : comme la relation de régression est prise en charge par un circonstant (ici JADIS), il n'est pas utile de marquer morphologiquement l'antériorité de P_2 par rapport à P_1 en employant une forme parfaite. L'imparfait est donc ici tout à fait concordant. Il est d'autant plus concordant que le procès *se dresser* est un procès atélique de type état dont on ne perçoit pas ici les limites extrinsèques. Le plus-que-parfait reste néanmoins possible car il exprime, à l'aide de son instruction [+parfait], que cet état est révolu au moment du récit.

Pour conclure, l'imparfait peut être concordant avec une relation de régression dans de nombreux co(n)textes :

- lorsque le plus-que-parfait est impossible pour des raisons aspectuelles (demande co(n)textuelle de cursivité) ;
- lorsque l'expression d'une antériorité avec le procès précédent n'est pas obligatoire pour des raisons syntaxiques (subordonnée relative).

Et, dans tous les cas, il semble que la relation de régression doit rester aisément accessible, quelle soit dénotée linguistiquement (par un circonstant) ou inférée à partir d'un scénario pragmatique (relation temporelle logique).

Examinons maintenant le cas où l'imparfait est frontalement discordant avec la relation de régression.

L'interaction est frontalement discordante L'imparfait apparaît frontalement discordant avec la relation de régression dans les co(n)textes dépourvus de circonstant ou de scénario pragmatique impliquant de façon univoque l'antériorité de P_2 par rapport à P_1 . Soient les exemples (60) et (61) formés à partir de (55) et de (59) :

- (60) ce matin / Dominique de Villepin a ouvert les célébrations du soixantième anniversaire de la libération [de Paris] / une cérémonie *s'est déroulée* (P_1) à la préfecture de police / les parisiens *découvraient* (P_2) un spectacle inattendu / le drapeau français *flottait* (P_3) sur le toit du bâtiment / le symbole d'une police qui s'insurge contre l'occupant allemand après quatre années sombres
- (61) Ils pressèrent le pas, car le vent avait faibli, un gros nuage noir venait de lâcher une première averse. Les quelques vignes de Rognes *se trouvaient* (P_1) au-delà de l'église, sur le coteau qui descendait jusqu'à l'Aigre. Le château *se dressait* (P_2) à cette place, avec son parc ; et il n'y avait guère plus d'un demi-siècle que les paysans, encouragés par le succès des vignobles de Montigny, près de Cloyes, s'étaient avisés de planter en vignes ce coteau, que son exposition au midi et sa pente raide désignaient.

Dans ces deux exemples, nous avons supprimé les éléments qui permettaient d'interpréter une relation de régression : le circonstant *le 17 août 1944* sur lequel reposait en (55) la relation d'élaboration avec phase préparatoire et le circonstant JADIS qui explicitait en (59) la relation de régression. On constate alors que la régression cède la place, avec l'imparfait, à d'autres relations temporelles. En (60), les imparfaits *découvrait* et *flottait* sont bien dans une relation d'élaboration avec le procès *se dérouler* : [*s'est déroulée* \exists (*découvraient* \subset *flottait*)], seulement l'élaboration n'implique plus de phase préparatoire (et donc de régression), mais une relation d'incidence : les actes de découvrir et de flotter sont inclus dans le déroulement de la cérémonie ([*s'est déroulée* \supset (*découvraient* \subset *flottait*)]). De même, en (61), on interprète désormais une relation de coïncidence entre le procès *se trouvaient* et le procès *se dressaient* : le château se dresse à sa place au moment du récit ([*se trouvaient* = *se dressait*]). L'imparfait ne permet donc pas de conserver la relation de régression.

À l'inverse, l'usage de plus-que-parfaits permet de sauvegarder l'interprétation d'une régression :

- (60') ce matin / Dominique de Villepin a ouvert les célébrations du soixantième anniversaire de la libération [de Paris] / une cérémonie *s'est déroulée* (P_1) à la préfecture de police / les parisiens *avaient découvert* (P_2) un spectacle inattendu / le drapeau français *flotté* (P_3) sur le toit du bâtiment / le symbole d'une police qui s'insurge contre l'occupant allemand après quatre années sombres
- (61') Ils pressèrent le pas, car le vent avait faibli, un gros nuage noir venait de lâcher une première averse. Les quelques vignes de Rognes *se trouvaient* (P_1) au-delà de l'église, sur le coteau qui descendait jusqu'à l'Aigre. Le château *s'était dressé* (P_2) à cette place, avec son parc ; et il n'y avait guère plus d'un demi-siècle que les paysans, encouragés par le succès des vignobles de Montigny, près de Cloyes, s'étaient avisés de planter en vignes ce coteau, que son exposition au midi et sa pente raide désignaient.

En effet, on observe dans ces exemples que les relations de régression sont toujours accessibles. En (60'), *avaient découvert* permet d'exprimer l'antériorité des actes de découvrir et de flotter par rapport à *se dérouler*. Remarquons que l'imparfait convient mieux au procès *flotter* que le plus-que-parfait car celui-ci est en relation de recouvrement avec *découvrir*. Au final, nous avons donc en (60') la relation : [*s'est déroulée* $>$ *avaient découvert* \subset *flottait*]. Parallèlement, en (61'), le plus-que-parfait marque l'antériorité de *se dresser* par rapport à *se trouver* : [*se trouvaient* $>$ *se dressait*].

Cette différence de comportement entre l'imparfait et le plus-que-parfait procède de l'opposition aspectuelle qui différencie ces deux formes. L'imparfait, du fait de

ses instructions [-parfait] et [-perfectif], ne peut exprimer à lui seul l'antériorité d'un procès par rapport à un autre. Du coup, pour qu'une relation de régression puisse être associée à un imparfait, celle-ci doit être par ailleurs clairement signifiée (explicitée ou inférée à partir d'un scénario pragmatique) par le co(n)texte, sinon l'imparfait induit d'autres types de relations comme le recouvrement ou la coïncidence. Au contraire, le plus-que-parfait possède l'instruction [+parfait] grâce à laquelle il peut signifier un état résultant. Ce temps permet donc de mettre en relation le procès précédent avec l'état résultant du procès sur lequel il porte. De plus, à cause de son instruction [-perfectif], cette relation correspond le plus souvent à un recouvrement ou à une coïncidence, lorsque le procès précédent est à un temps simple. Par conséquent, le plus-que-parfait suppose dans ce cas que l'état résultant du procès sur lequel il porte est simultané (c'est-à-dire non disjoint temporellement) au procès précédent, impliquant ainsi une relation de régression entre les deux procès. Ainsi, ce tiroir peut signifier à lui tout seul l'antériorité d'un procès par rapport à un autre et ne requiert donc pas de soutien co(n)textuel pour signifier une régression.

En conclusion, l'imparfait n'est pas en lui-même discordant avec la relation de régression, mais il ne peut lui être associé que lorsque le co(n)texte induit de façon univoque qu'il y a bien une régression, que ce soit à l'aide d'un marqueur (un circonstant) ou d'un scénario pragmatique. L'imparfait peut même être la forme orthonymiquement attendue avec ce type de relation, lorsque le co(n)texte demande par ailleurs une saisieursive du procès (à cause, par exemple, d'une relation de recouvrement ou d'une causalité non accomplie).

7.3 Conclusion

Les interactions co(n)textuelles entre l'imparfait et les relations temporelles dépendent de nombreux facteurs linguistiques et pragmatiques. Nous avons pu dégager deux paramètres particulièrement importants qui interviennent dans le cas de relation temporelle implicite : (i) les scénarios pragmatiques impliquant des relations temporelles spécifiques entre les procès et (ii) les représentations aspectuelles associées à ces procès.

Le scénario pragmatique est interprété à partir des connaissances encyclopédiques liées aux items lexicaux. Il permet d'inférer des relations temporelles (le plus souvent logiques mais aussi référentielles) entre les procès. Il semblerait qu'en présence d'un scénario pragmatique clairement établi, l'imparfait soit concordant avec des relations temporelles auxquelles il ne donne pourtant pas lieu de façon typique (cf. l'imparfait et la relation de régression). Ainsi, on peut faire l'hypothèse que la présence d'un scénario pragmatique fort est un élément co(n)textuel favorisant l'emploi de l'imparfait, quelle que soit la relation temporelle. Cette affirmation, qui a été vérifiée pour la relation de régression, doit être confirmée pour d'autres relations peu fréquentes avec l'imparfait comme la relation de progression ou la relation d'incidence.

Les représentations aspectuelles se révèlent aussi être des facteurs importants sur le plan linguistique. Nous pouvons dire, à l'instar de Kozłowska [1997, 1998*a,b*], que c'est le bornage des procès qui détermine aspectuellement les relations temporelles, le bornage constituant une condition nécessaire à la relation de progression. Ce bornage dépend en partie des classes aspectuelles des procès, mais il est surtout déterminé par l'aspect grammatical du temps employé : c'est en effet l'aspect grammatical qui détermine si la représentation du procès est bornée ou non, les procès atéliques ont ensuite plus d'affinités avec l'aspect imperfectif (non borné) et les procès téliques avec l'aspect perfectif (borné) (voir section 2.2.5). Du fait de ses instructions [-parfait] et [-perfectif], l'imparfait offre donc une représentation non bornée du procès qui ne satisfait pas la condition aspectuelle de la progression temporelle. Si le co(n)texte (circonstant, scénario pragmatique) n'indique pas le contraire, l'imparfait va donc être associé à la non-progression du temps (cf. [Gosselin 2005]), c'est-à-dire aux relations de recouvrement ou de coïncidence. C'est pour cette raison qu'avec la relation d'explication,

l'imparfait apparaît fréquemment avec une causalité non accomplie impliquant le plus souvent une simultanéité (coïncidence ou recouvrement), et beaucoup moins avec une causalité accomplie où le co(n)texte demande une représentation bornée du procès (en plus d'une régression).

En conclusion, il n'est pas nécessaire de postuler que l'imparfait encode la directionnalité nulle, pour rendre compte de son rapport avec les relations temporelles. Les affinités de l'imparfait avec les différentes relations logiques et référentielles sont principalement déterminées (i), sur le plan pragmatique, par la présence d'un scénario dans nos connaissances associant les deux situations reliées temporellement, et (ii), sur le plan linguistique, par les explicitations des relations temporelles (notamment par des circonstants), et par la représentation aspectuelle du procès à l'imparfait (non borné) et du procès précédent (borné ou non borné). L'interprétation des relations temporelles dans les textes reposent donc sur des interactions co(n)textuelles complexes, dans lesquelles les temps verbaux ne constituent qu'un ingrédient parmi d'autres.

Conclusion

L'objectif affiché de ce travail de thèse était d'articuler l'unité morphologique de l'imparfait à la multiplicité de ces emplois et effets de sens en discours. Nous avons ainsi cherché à caractériser la valeur de l'imparfait en langue et à rendre compte, à partir de cette valeur, des effets associés à ce temps en discours.

Avant de nous atteler à cette tâche, nous nous sommes interrogée, dans une partie introductive, sur la représentation du temps dans le langage, l'imparfait offrant lui-même une forme de représentation linguistique du temps. Nous avons ainsi suggéré un rapport possible entre langage et réel dans le cadre de la théorie praxématique. Selon cette théorie, il n'est pas de représentation linguistique du monde concevable hors des informations que l'homme tire de ses praxis. Suivant cette perspective théorique, la représentation du temps dans le langage est donc déterminée en partie par nos expériences temporelles. Nous avons commencé à explorer cette voie en parcourant les différentes praxis (sensori-motrice, psychologique et culturelle) que l'homme pouvait avoir du temps et les représentations auxquelles elles ont pu donner lieu dans les langues du monde. Un élément tout particulier a retenu notre attention tout au long de cette réflexion : la spatialisation du temps omniprésente dans le langage qui semble trouver ses origines dans notre expérience sensori-motrice de l'espace et du temps : le temps serait alors conçu et représenté comme un mouvement dans l'espace. Nous avons pu voir par la suite que l'imparfait pourrait posséder, dans son sémantisme, des traces de cette métaphore spatiale du temps.

Après ce premier chapitre de mise en perspective, nous avons entrepris, dans un second chapitre, une longue réflexion théorique sur le dispositif à mettre en place pour articuler l'unité de l'imparfait à la pluralité de ses usages. Nous avons d'abord passé en revue les outils théoriques dont dispose l'analyse linguistique pour appréhender le signifié de l'imparfait. Dans un premier temps, nous nous sommes intéressée au paradigme de la localisation dans le temps. L'idée d'une répartition en époques (passé - présent - futur) peut se révéler pertinente pour le système verbal français mais elle rencontre deux difficultés majeures : la tripartition du temps ne permet pas d'expliquer les emplois non temporels (dits « modaux ») des temps verbaux et paraît insuffisante pour rendre compte de certaines oppositions sémantiques (entre le passé simple et l'imparfait ou entre le passé antérieur et le plus-que-parfait). Ce paradigme demande donc d'être complété. Nous avons ensuite évoqué les systèmes fondés sur des relations entre coordonnées temporelles à l'image du système de Reichenbach. En postulant l'existence d'un (ou de plusieurs) point(s) de référence, ces approches ont permis de grandement améliorer notre compréhension de la sémantique des temps verbaux et notamment des différences de complexité qui pouvaient exister entre les différents tiroirs. Néanmoins, ces approches relativement formelles allouent aux temps verbaux un sens trop abstrait pour refléter adéquatement la réalité des faits. Une réflexion sur le fondement cognitif de ces coordonnées abstraites (notamment le point *R*) nous est donc apparu nécessaire. Nous avons ensuite examiné deux types de classification des temps verbaux proposés dans la littérature : l'opposition entre *temps relatifs* et *temps absolus*, puis l'opposition entre *temps déictiques* et *temps anaphoriques*. La première opposition apporte des éléments de descriptions intéressants, notamment pour rendre compte des fonctionnements particuliers des

temps verbaux en discours indirect. La seconde opposition a pour origine la comparaison de la référence (pro)nominal avec la référence verbale. Des auteurs ont ainsi tenté d'appliquer la dichotomie deixis/anaphore décrivant le fonctionnement référentiel des pronoms aux temps verbaux. Dans cette perspective, de nombreux auteurs ont considéré que l'imparfait avait un sens anaphorique. Ce type d'approche a permis de pointer la faible autonomie référentielle propre à ce temps, mais l'application du modèle pronominal de l'anaphore aux temps verbaux ne semble pas complètement concluante. Certains auteurs ont essayé d'améliorer le modèle en postulant un sens anaphorique méronomique de l'imparfait ou en rapprochant le fonctionnement référentiel des temps verbaux de celui des déterminants. Mais là encore, des questions restent posées (sur la définition d'un lien conceptuel méronomique ou sur le rôle du point *R*). Ces approches contribuent toutefois largement au débat en posant notamment des questions sur la dépendance co(n)textuelle de l'imparfait.

Après le paradigme de la localisation dans le temps, nous nous sommes penchée sur les théories de l'aspect. Celles-ci offrent des outils très précieux pour rendre compte du fonctionnement des temps verbaux. Elles permettent d'abord de décrire la différence entre l'imparfait et le passé simple en termes d'opposition entre *aspect grammatical imperfectif* et *aspect grammatical perfectif*. Nous avons vu qu'une telle opposition rendait compte de la saisie partielle et du point de vue interne que l'imparfait offre sur le procès. Les théories de l'aspect permettent aussi de différencier quatre classes aspectuelles de procès en fonction de leur caractère dynamique/non dynamique, ponctuel/duratif et borné/non borné. Ces classes aspectuelles interagissent fortement avec les aspect grammaticaux imperfectif et perfectif. On constate, en effet, que les classes non bornées apparaissent tendanciellement avec l'imparfait et les classes bornées avec le passé simple. Ensuite, l'interaction entre aspect grammatical produit des effets de sens divers : elle est ainsi à l'origine du « paradoxe imperfectif » décrit par Dowty [1979] et de certains effets de sens dissonants (par exemple l'effet narratif avec l'imparfait ou l'effet inchoatif avec le passé simple). L'aspect se révèle donc un élément important pour décrire le sens de l'imparfait et rendre compte de ses usages en discours.

Nous avons enfin envisagé un dernier paradigme plus marginal dans l'étude des temps verbaux : la fluence temporelle. Cet outil a, selon nous, toute sa pertinence dans la description de l'imparfait, car il permet de prendre en compte la métaphore cognitive de la spatialisation du temps dans le signifié de ce tiroir. Nous avons ainsi discuté les quelques théories qui avaient recours à l'idée d'un temps spatialisé pour rendre compte du sémantisme des temps verbaux. Ensuite, après avoir suggéré des arguments supplémentaires dans le sens d'une fluence temporelle dans les temps verbaux, nous avons proposé une nouvelle approche de la fluence fondée sur les travaux en grammaire cognitive. Dans ce cadre, l'imparfait donne à voir le temps impliqué par le procès selon la métaphore spatiale du MOVING TIME : il suppose que le temps s'écoule du futur, passe par la position temporelle d'un sujet humain statique, pour ensuite s'enfuir vers le passé. Cette hypothèse permet de rendre compte de certains phénomènes associés aux temps verbaux : en autres l'aptitude de l'imparfait au dialogisme (c'est-à-dire la capacité à signifier la présence d'un énonciateur secondaire distinct de l'énonciateur-locuteur) et donc son emploi en discours indirect (contrairement au passé simple), mais aussi l'interprétation des relations temporelles implicites avec certains temps verbaux (l'imparfait, le passé composé et le passé simple).

Après avoir évalué ces différents outils théoriques, nous avons présenté et discuté, dans un troisième chapitre, les trois principales approches qui tentent de rendre compte actuellement du signifié de l'imparfait. Nous avons commencé par le paradigme le plus ancien : l'approche aspectuo-temporelle de l'imparfait. Suivant cette approche, l'imparfait est défini (i) temporellement par une inscription dans l'époque passée, et (ii) aspectuellement par une représentation imperfective du procès. Nous avons examiné, dans ce cadre, quatre approches proposées par Guillaume, Wilmet, Bres et Gosselin. L'approche de Guillaume, fondatrice, a jeté les bases d'une analyse moderne de l'imparfait, monosémiste et aspectuo-temporelle, et a proposé une

première articulation possible entre valeur en langue et usages en discours. Wilmet et Bres, qui s'inspirent tous les deux de l'approche guillaumienne de l'imparfait, ont ensuite contribué à améliorer le dispositif. Wilmet a ainsi pointé les convergences entre le fonctionnement de l'imparfait et celui du présent, les deux étant pour lui associés à l'actualité d'un sujet humain. Wilmet a aussi souligné le fait que l'emploi de l'imparfait pouvait être motivé par des demandes co(n)textuelles différentes et que l'aspect imperfectif de l'imparfait pouvait parfois relever « de la conséquence non recherchée mais utilisable » [Wilmet 2003, p. 418]. Bres propose quant à lui un dispositif qui permet d'articuler efficacement langue et discours en décrivant les interactions co(n)textuelles en termes d'*offre* et de *demande*. Ce dispositif lui permet de rendre compte avec une grande précision des effets de sens attachés à l'imparfait dans un certain nombre d'emplois (notamment les tours narratif, hypocoristique et contrefactuel). Enfin, l'introduction de la notion de dialogisme dans l'étude des temps verbaux ouvre des perspectives prometteuses, notamment pour traiter des emplois « modaux » de l'imparfait. Le dernier auteur que nous avons évoqué, Gosselin, ne s'inscrit pas dans un cadre guillaumien mais propose une approche originale et puissante dans le cadre aspectuo-temporel. Parmi ses nombreuses propositions nous retiendrons sa conception de l'intervalle de référence, à la fois sur le plan cognitif, comme intervalle de perception/monstration du procès, et sur le plan textuel, comme intervalle anaphorique nécessitant l'inscription temporelle d'un antécédent et un ancrage circonstanciel. Cette proposition s'avère très utile notamment pour traiter des relations temporelles entre procès. D'autres hypothèses ont attiré notre attention : sa conception de l'articulation entre temporalité et modalité éclaire de nombreux phénomènes en discours (par exemple l'interprétation subjective de l'imparfait) et l'idée d'une déformation des représentations associées au procès lors de conflit entre marqueurs rend compte de nombreux effets de sens (par exemple l'interprétation itérative de l'imparfait ou les déplacements vers la phase préparatoire ou résultante). En revanche, nous sommes en désaccord sur la conception polysémique de l'imparfait développée par Gosselin et mise en œuvre dans son analyse de l'emploi narratif de ce temps.

Nous nous sommes ensuite intéressée aux approches inactuelles de l'imparfait qui s'opposent au paradigme aspectuo-temporel au niveau de la valeur temporelle passée. Selon elles, l'imparfait n'aurait pas une valeur temporelle, mais signifierait l'inscription du procès dans une actualité autre que celle de l'énonciateur. Cette actualité peut être comprise comme passée (lorsque l'interprétation est temporelle) ou comme fictionnelle (lorsque l'interprétation est modale). Ce type d'approche présente *a priori* un avantage par rapport au paradigme aspectuo-temporel, dans la mesure où il rend compte aisément de l'apparente polysémie de l'imparfait qui aurait en discours soit un sens temporel soit un sens modal. Néanmoins, en discutant trois approches inactuelles (celle de Damourette et Pichon, celle de Touratier et celle de De Mulder), nous avons montré que celles-ci laissaient de nombreuses questions sans réponse et ne se révélaient, finalement, pas aussi satisfaisantes qu'il y paraît. En effet, les approches inactuelles ne permettent pas toujours d'expliquer pourquoi le procès à l'imparfait peut, dans les emplois modaux, appartenir au passé (imparfait contrefactuel), au présent (imparfait hypocoristique, imparfait hypothétique de potentiel ou d'irréel du présent) ou au futur (imparfait hypothétique de potentiel du futur, imparfait préliminaire, imparfait optatif ou de suggestion). De plus, ces approches sont confrontées au problème de la double inactualité de l'imparfait dans son emploi contrefactuel, double inactualité qui suggère une polysémie de l'imparfait (exprimant soit le passé OU la fictionnalité, soit le passé ET la fictionnalité).

Nous avons enfin examiné le paradigme de l'anaphore. Dans ce type d'approche, ce n'est cette fois pas la valeur temporelle de l'imparfait qui est remise en cause, mais sa valeur aspectuelle. Les approches anaphoriques de l'imparfait postulent en effet que l'imparfait est un temps référentiellement non autonome et qu'il nécessite un antécédent pour inscrire le procès dans le temps. L'imparfait ne serait donc plus imperfectif mais nécessiterait l'ancrage temporel d'un antécédent. Nous avons alors discuté les propositions de Ducrot, de Molendijk et de Berthonneau et Kleiber et il nous est apparu, que, dans le fond, celles-ci n'étaient pas incompatibles avec le paradigme

aspectuo-temporel, à condition de distinguer deux niveaux d'analyse. L'anaphoricité de l'imparfait, c'est-à-dire son manque d'autonomie référentielle est réelle, mais relève selon nous de son fonctionnement discursif, sa sémantique de base restant aspectuelle et temporelle. La preuve en est, que, dans certains co(n)texes (certes rares), l'imparfait se révèle référentiellement indépendant et donc non anaphorique. L'imparfait est donc bien en langue imperfectif, plutôt qu'anaphorique.

Après ce long cheminement théorique, nous avons pu proposer dans un quatrième chapitre, une approche de l'imparfait se nourrissant de toute ces réflexions préalables. Nous avons alors défini l'imparfait, dans un cadre aspectuo-temporel, comme un temps donnant les instructions suivantes :

- (i) [+passé] : le locuteur situe dans le passé un moment de référence T_R ;
- (ii) [-parfait] : le moment de référence coïncide (en partie ou totalement) avec le temps impliqué par le procès ;
- (iii) [-perfectif] : le moment de référence est situé dans le cours du procès ou de son état résultant ;
- (iv) [-ascendant] : le moment de référence correspond à la position temporelle d'un Moi qui observe le temps impliqué par le procès comme s'écoulant du futur vers le passé.

Pour rendre compte des différents usages de l'imparfait en discours et des effets de sens auxquels il peut être lié, nous nous sommes également dotée d'un dispositif permettant de traiter de la production de sens en discours. Nous avons d'abord postulé que les mots grammaticaux exprimant le temps et l'aspect étaient monosémiques et que les items lexicaux étaient plutôt polysémiques.

Nous avons ensuite repris la théorie de l'actualisation telle qu'elle est développée en théorie praxématique en distinguant trois niveaux du passage de la langue au discours : l'instance de l'à-dire, l'instance du dire et l'instance du dit. Les deux premiers niveaux nous intéressent tout particulièrement : dans l'instance de l'à-dire, les différents éléments d'un énoncé (et son co(n)texte) entrent en interaction les uns avec les autres pour produire, dans l'instance du dire, le sens résultatif de l'énoncé.

Pour rendre compte des interactions co(n)textuelles qui se déroulent dans l'instance de l'à-dire, nous nous sommes essentiellement appuyée sur les propositions de Bres [2004, 2005b]. Nous admettons ainsi que chaque forme (i) offre une ou plusieurs instructions qui constitue(n) son sens en langue et (ii) demande, du fait de sa valeur en langue, que certaines conditions soient remplies par le co(n)texte. Les offres et les demandes de chaque marqueur vont interagir ensemble dans l'instance de l'à-dire suivant trois modalités possibles :

- l'interaction est concordante : les offres et les demandes se répondent adéquatement ;
- l'interaction est partiellement discordante : les offres et les demandes ne correspondent pas entièrement, mais restent compatibles ;
- l'interaction est frontalement discordante : les offres et les demandes sont incompatibles ; ces conflits peuvent éventuellement se résoudre par la déformation des représentations associés aux items lexicaux (par exemple des procès), l'interaction redevient alors concordante.

Chaque type d'interaction donne lieu, dans l'instance du dire, à des effets de sens différents :

- lorsque l'interaction est concordante : l'effet produit est typique ;
- lorsque l'interaction est partiellement discordante : l'effet produit est stylistique.

Notre dispositif étant mis en place, nous avons voulu le confronter, dans une seconde grande partie analytique, aux usages de l'imparfait en discours. Ainsi, en nous appuyant sur un corpus de 4403 occurrences provenant de textes littéraires, journalistiques et interactionnels (oraux et écrits), nous nous sommes intéressée aux emplois temporels et modaux de l'imparfait, puis aux relations temporelles interprétées avec l'imparfait.

Nous avons repris la dichotomie traditionnelle entre emplois temporels et emplois modaux pour trois raisons. D'abord, nous avons voulu montrer que l'imparfait n'a pas, soit un sens temporel, soit un sens modal, mais donne toujours les instructions [+passé], [-parfait], [-perfectif] et [-ascendant] dans tous ses emplois, qu'ils soient « temporels » ou « modaux ». Ensuite, nous avons voulu préciser quelles sont les interactions co(n)textuelles qui donnent lieu aux effets de sens temporels et modaux attachés à l'imparfait en discours. Enfin, nous avons voulu illustrer le fait que l'imparfait, en tant que marqueur du temps, de l'aspect et de la fluence, peut contribuer à signifier de la modalité. Pour poursuivre ce dernier objectif, nous avons fondé l'opposition entre emplois temporels et emplois modaux, non pas sur une polysémie de l'imparfait qui signifierait soit le passé soit la fiction, mais sur la dimension illocutoire de l'énoncé à l'imparfait :

- dans ses emplois temporels, la visée de l'énoncé à l'imparfait est essentiellement l'assertion (au sens searlien du terme) d'un événement passé (un procès ou une énonciation) ;
- dans ses emplois modaux, la visée de l'énoncé à l'imparfait est essentiellement modale dans le sens où elle n'a pas pour but l'assertion d'un événement passé, mais tend à exprimer une certaine attitude du locuteur (vis-à-vis de son énoncé, ou vis-à-vis de son acte illocutoire).

Dans un premier chapitre, nous avons observé en nous appuyant sur notre corpus, les emplois temporels de l'imparfait. Il est apparu que ceux-ci étaient traversés par une opposition entre (i) les emplois monologiques où l'imparfait sert à poser l'existence d'une situation passée (celle décrit par le procès) et (ii) les emplois dialogiques où l'imparfait pose l'existence d'une énonciation passée (celle du procès). Les emplois temporels monologiques comprennent l'emploi descriptif, l'emploi narratif et l'emploi contrefactuel. L'emploi descriptif se caractérise par une complète adéquation entre les offres et les demandes du co(n)texte et de l'imparfait. En étudiant plus précisément le co(n)texte descriptif, nous nous sommes rendu compte que certains éléments demandaient obligatoirement une saisie non parfaite et imperfective du procès : majoritairement des relations de recouvrement, mais aussi les circonstants de durée du type *depuis+durée*, les adverbes aspectuels *déjà*, *encore* et *toujours*, la périphrase progressive *être en train de+infinitif* et les périphrases *aller+infinitif* et *venir+infinitif*. Par ailleurs, certains éléments favorisent une représentation cursive du procès, mais sans l'imposer : l'atélicité du procès, l'expression de la fréquence, la visée phatique dans les interactions orales et la représentation visuelle du procès dans le co(n)texte. L'imparfait étant parfaitement concordant avec tous ces éléments, il produit un effet de sens typique descriptif. L'emploi narratif et l'emploi contrefactuel de l'imparfait reposent quant à eux sur une discordance avec le co(n)texte. Le tour narratif se caractérise par une discordance de l'imparfait avec une demande co(n)textuelle de perfectivité. Cette demande peut prendre trois formes : le co(n)texte peut demander l'inscription de la borne initiale du procès (relation de progression, relation d'incidence ou circonstant indiquant la limite initiale du procès), l'inscription de la borne finale du procès (télicité du procès ou circonstant indiquant la limite terminale du procès) ou encore la représentation globale du procès (par les circonstants de durée). L'emploi contrefactuel de l'imparfait provient quant à lui d'une discordance entre la factualité de ce temps impliquée par l'instruction [+passé] et un co(n)texte contrefactuel. La demande de contrefactualité procède à la fois de la structure corrélatrice [protase, apodose] de l'énoncé contrefactuel (l'apodose étant à l'imparfait) et d'une modification contrefactuelle apportée par la protase. Dans ces deux emplois discordants, narratif et contrefactuel, l'imparfait apparaît en lieu et place d'un autre temps (respectivement un passé simple et un conditionnel passé) et produit alors des effets de sens stylistiques.

Les emplois dialogiques temporels de l'imparfait comprennent les emplois de ce temps en discours indirect et indirect libre, mais aussi l'emploi hypocoristique. Nous nous sommes ici focalisée sur les deux premiers emplois. Co(n)textuellement, les styles direct et indirect libre ont une double exigence : ils demandent (i) de localiser dans le passé un énonciateur secondaire e1 distinct de l'énonciateur locuteur E1, (ii) de situer

l'événement décrit par le procès (qui correspond au discours rapporté) dans le présent de l'énonciateur e1. L'imparfait, grâce à ses instructions, répond favorablement à cette demande et produit, dans ce type de co(n)texte, un effet de sens typique.

Dans un second chapitre, nous avons examiné les emplois modaux de l'imparfait où celui-ci sert à décrire une attitude particulière du locuteur. Ce type d'emplois est aussi traversé par l'opposition monologisme/dialogisme et nous nous sommes aperçue que, selon l'interprétation monologique ou dialogique de l'imparfait, la modalité produite par l'imparfait n'était pas la même. Dans ses emplois monologiques (imparfaits d'atténuation et forain), l'imparfait est à l'origine d'une modalité illocutoire : il permet d'exprimer une implication plus ou moins forte du locuteur dans son acte illocutoire. Ces deux emplois monologiques de l'imparfait illustrent alors les deux faces, positive et négative, de la politesse qui « consistent à ménager ou à valoriser les faces d'autrui » [Kerbrat-Orecchioni 1992, p. 185]. Ainsi, dans l'emploi d'atténuation, l'imparfait permet, en déplaçant le procès dans le passé, de présenter indirectement un acte illocutoire menaçant la face de l'allocutaire, et donc de diminuer l'implication du locuteur dans cet acte potentiellement offensant. L'imparfait fonctionne alors comme un adoucisseur de FTA (Face Threatening Act) (cf. [Brown & Levinson 1987] et [Kerbrat-Orecchioni 1992]) en ménageant la face d'autrui. Comme, dans ce cas, il répond parfaitement à la demande co(n)textuelle selon laquelle le procès doit rester vrai à T_0 , l'imparfait produit ici un effet de sens typique. Parallèlement, dans son emploi forain, l'imparfait marque une implication plus forte du locuteur dans un acte illocutoire valorisant la face de l'allocutaire. En effet, il permet au locuteur de signifier, en situant le procès d'une offre dans le passé, qu'il a anticipé les désirs de l'allocutaire. L'imparfait fonctionne alors comme un renforçateur de FFA (Face Flattering Act). Dans ce co(n)texte l'imparfait répond à la demande co(n)textuelle (le procès doit rester vrai à T_0), il produit donc un effet typique.

À côté de ces emplois monologiques, les emplois dialogiques modaux donnent lieu à de la modalité épistémique : l'imparfait sert à signifier un désengagement du locuteur dans l'assertion du procès. Ces emplois modaux épistémiques correspondent aux usages en phrase hypothétique [*si*+imparfait, conditionnel], optatif et de suggestion. Nous n'avons ici analysé que le premier emploi. L'interaction co(n)textuelle est, dans ce tour, particulièrement complexe. Le conditionnel présent (dialogique par nature) dans l'apodose et le sens hypothétique et conditionnel de *si* demandent, conjointement, l'emploi d'une forme dialogique dans la protase : plus précisément le co(n)texte demande de signifier la présence d'un énonciateur passé. L'imparfait satisfait totalement cette exigence et produit donc ici un effet de sens typique. L'interprétation dialogique de l'imparfait induit, dans le co(n)texte de la phrase hypothétique [*si*+imparfait, conditionnel] que le locuteur délègue l'assertion du procès à un énonciateur passé, impliquant ainsi une moindre probabilité du procès. L'imparfait sert donc ici à produire un effet épistémique de moindre probabilité.

Enfin, nous nous sommes interrogée sur le fonctionnement du tour préludique de l'imparfait. La question était de savoir quel type de modalité était produite dans cet emploi : un effet modal illocutoire ou un effet modal épistémique. Les quelques analyses sur l'imparfait préludique semblent pencher pour la seconde solution : l'imparfait marquerait la fictionnalité de la situation de jeu. Mais la littérature étrangère sur les formes préludiques envisage les deux cas à la fois parlant respectivement de *self-effacement* et de *reality-switching*. En nous fondant sur un corpus d'occurrences authentiques recueillies par nous-mêmes, nous avons proposé une analyse légèrement divergente. Il est apparu que toutes les occurrences d'imparfaits préludiques apparaissent dans la phase précédant le jeu durant laquelle sont négociées les conditions de la situation à réaliser. Il s'ensuit que l'imparfait marque moins ici la fictionnalité du jeu ou le passage du monde réel au monde imaginaire, qu'une attitude illocutoire du locuteur vis-à-vis des propositions qu'il soumet à son partenaire de jeu. L'imparfait préludique exprime donc une modalité illocutoire, plutôt qu'une modalité épistémique (effet de fiction ou d'irréel) comme il est dit traditionnellement.

Dans un troisième chapitre, nous avons voulu contribuer à la réflexion qui est menée par de nombreux auteurs sur les rapports entre temps verbaux et relations

temporelles. Nous avons défendu l'idée que le signifié de l'imparfait ne se limitait pas à une procédure selon laquelle le temps n'avance pas avec ce tiroir, et que la valeur de l'imparfait telle que nous l'avons définie pouvait rendre compte du comportement de ce temps à l'égard des relations temporelles. Pour ce faire, nous avons proposé de distinguer les relations temporelles logiques établies discursivement des relations temporelles référentielles qui relient effectivement deux éventualités du monde. De plus, nous avons suggéré que deux facteurs étaient particulièrement importants pour comprendre les interactions co(n)textuelles entre l'imparfait et les relations temporelles en l'absence de marqueur explicite : (i) pragmatiquement, l'interprétation d'un scénario associant les deux procès reliés dans nos connaissances du monde semble un facteur majeur, (ii) linguistiquement, l'aspect grammatical des formes portant sur les deux procès déterminent également le type de relations temporelles interprétées.

Pour illustrer nos propos, nous avons analysé deux relations temporelles pouvant apparaître avec l'imparfait : la relation logique d'explication et la relation référentielle de régression. Pour la relation d'explication, nous avons observé que l'imparfait était concordant dans le cas d'une *causalité non accomplie*, mais qu'il était discordant dans celui d'une *causalité accomplie* [Amsili & Rossari 1998]. Dans le premier cas, l'imparfait est le plus souvent associé à une relation temporelle de coïncidence ou de recouvrement tandis que, dans le second cas, il s'agit d'une relation de régression. Pour la relation de régression, nous nous sommes aperçue que l'imparfait pouvait être concordant dans de nombreux cas, à partir du moment où la régression était clairement explicitée par le contexte ou inférable à partir d'un scénario pragmatique. Par contre, si la relation de régression n'est pas facilement accessible à partir du co(n)texte, l'usage d'un imparfait provoque une interprétation différente en faveur d'un recouvrement ou d'une coïncidence, alors que, dans le même temps, le plus-que-parfait permet de préserver la relation de régression. Les emplois de l'imparfait sont donc loin de se limiter à la relation de simultanéité, mais peuvent s'étendre à d'autres relations temporelles.

En conclusion, la valeur de l'imparfait définie en section 4.1 et le dispositif de la production de sens en discours proposée en section 4.2 permettent de rendre compte, à partir d'un signifié unique associant temps, aspect et fluence, des multiples effets observés en discours : effets temporels, modaux et relations temporelles. La clé de l'articulation de l'un et du multiple réside donc dans l'interaction co(n)textuelle dans le processus d'actualisation : l'exemple de l'imparfait en a fourni, nous l'espérons, la démonstration probante.

En guise de perspective, on peut s'interroger sur les temps verbaux qui entretiennent des rapports particuliers vis-à-vis de l'imparfait dans le système verbal du français. D'abord, le passé simple qui ne se différencie de l'imparfait que par sa valeur aspectuelle perfective. Cette seule différence a pourtant des répercussions extrêmement importantes sur le fonctionnement des deux temps. Le passé simple n'a pas d'emplois dialogiques, n'a pas d'emplois modaux (dans le sens défini au-dessus), n'a pas d'emplois discordants. Il serait intéressant de voir plus précisément en quoi le trait [+perfectif] du passé simple lui interdit tout ces usages. Cela confirmerait, en retour, le rôle de l'imperfectivité de l'imparfait dans la production des multiples effets de sens en discours et expliquerait, en somme, le caractère presque passe-partout de l'imparfait.

Le plus-que-parfait ensuite. On peut se demander si ce temps, qui constitue la version parfaite de l'imparfait, possède les mêmes aptitudes (dialogiques, modales etc.) que l'imparfait. La réponse pourrait être oui dans certains cas. Le plus-que-parfait possède en effet des emplois modaux : hypothétique (irréel du passé), préludique (une occurrence dans notre corpus), d'atténuation, contrefactuel, narratif. Néanmoins, ce serait plutôt non pour d'autres faits : il n'existe pas de plus-que-parfait forain ni de plus-que-parfait de prospection. On peut se demander jusqu'à quel point l'instruction [+parfait] du plus-que-parfait influe sur le comportement de ce temps par rapport à son homologue simple, quels sont les effets qu'elle autorise ou ceux qu'elle interdit.

Enfin, le conditionnel présent dont le morphème se compose également du *-ait* de l'imparfait. Ce temps possède aussi de nombreux emplois communs avec l'imparfait : emploi hypothétique, emploi d'atténuation, emploi préludique, emploi en discours indirect. Les deux temps peuvent ainsi exprimer modalité et dialogisme. Cependant, le morphème *-r-* du futur qui compose également le signifiant du conditionnel limite également les usages du conditionnel par rapport à l'imparfait : il lui interdit les usages monologiques et contraint fortement les emplois temporels de ce temps (presque uniquement en discours indirect). Il serait donc également intéressant de voir jusqu'à quel point l'ultériorité du conditionnel restreint les emplois de ce temps par rapport à l'imparfait.

Ce serait donc l'ensemble des instructions de l'imparfait ([+passé], [-parfait], [-perfectif] et [-ascendant]), et pas seulement l'une ou l'autre de ses instructions, qui feraient de ce tiroir un temps caméléon pouvant se fondre des paysages co(n)textuels divers.

Bibliographie

- ABOUDA, Lofti, 1997, *Recherches sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français moderne*, thèse de doctorat, Université Paris VII.
- , 2004, «Deux types d'imparfait atténuatif», dans *Langue française*, vol. 142, p. 58–74.
- ADAM, Jean-Michel, 1991, «Si hypothétique et l'imparfait : une approche linguistique de la fictionalité», dans *Langue et Littérature* Paris : Hachette.
- AGRELL, Sigurd, 1908, *Aspektänderung und Aktionsartbildung beim polnischen Zeitworte*, Lund : H. Ohlsson.
- ALVERSON, Hoyt, 1994, *Universals Metaphors of Time in English, Mandarin, Hindi, and Sesotho*, Baltimore and Londres : The Johns Hopkins University Press.
- AMIOT, Dany, 1997, *L'antériorité temporelle dans la préfixation en français*, Ville-neuve d'Ascq : Presses du Septentrion.
- AMSILI, Pascal & ROSSARI, Corinne, 1998, «Tense and Connective constraints on the Expression of Causality», dans *Proceedings of the 17th international conference on Computational linguistics* Montréal, p. 48–54.
- ANSCOMBRE, Jean-Claude, 1992, «Imparfait et passé composé : des forts en thème/propos», dans *L'information grammaticale*, vol. 55, p. 43–53.
- , 2004, «L'imparfait d'atténuation : quand parler à l'imparfait, c'est faire», dans *Langue française*, vol. 142, p. 75–99.
- ARNAULD, Antoine & LANCELOT, Claude, 1660, *Grammaire générale et raisonnée*, Paris : Republications Paulet.
- ARRIVÉ, Michel, GADET, Françoise & GALMICHE, Michel, 1986, *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris : Flammarion.
- ASHER, Nicholas, AUNARGUE, Michel, BRAS, Myriam & SABLAYROLLES, Pierre, 1995, «De l'espace-temps dans l'analyse du discours», dans *Sémiotiques*, vol. 9, p. 11–62, numéro spécial Théories sémantiques et modélisation.
- AUSTIN, John Langshaw, 1976, *How to Do Things With Words*, Oxford : Oxford university press.
- AYER, Cyprien, 1851, *Grammaire comparée de la langue française*, Paris : Fischbacher.
- BAKHTINE, Mikhaïl, 1984, *Esthétique de la création verbale*, ch. Les genres du discours, Paris : Gallimard, p. 265–308.
- BALLY, Charles, 1909/1951, *Traité de stylistique française*, Paris : Klincksieck.
- , 1912, «Le style indirect libre en français moderne», dans *Germanisch-romanische Monatschrift*, vol. 4, p. 597–606.

- , 1932/1965, *Linguistique française et linguistique française*, Paris : Francke.
- BARBÉRIS, Jeanne-Marie, 1995, *Ville et espace. Les chemins de la parole*, thèse de doctorat, Université Paul-Valéry - Montpellier III.
- , 1997a, «Le sujet et sa praxis dans l'expression de l'espace : les énoncés de mouvement fictif», dans *Langages*, vol. 127, p. 56–76.
- , 1997b, «« Rue X » : la grammémisation à l'oeuvre dans la parole», dans *Faits de langue*, vol. 9, p. 165–174.
- BARBÉRIS, Jeanne-Marie, BRES, Jacques & SIBLOT, Paul (éds), 1998, *De l'actualisation*, Paris : CNRS-Editions.
- BARCELÓ, Gérard Joan & BRES, Jacques, 2006, *Les temps de l'indicatif en français*, Paris : Ophrys.
- BEAUZÉE, Nicolas, 1767/1974, *Grammaire générale*, Barbou.
- , 1782/1986, «Temps», dans *Grammaire et théorie du langage au dix-huitième siècle : « mot », « temps », « mode » dans l'Encyclopédie méthodique* (Pierre SWIGERS, éd.), Lille : Presses universitaires de Lille.
- BENNETT, Michael & PARTEE, Barbara, 1978, *Toward the Logic of Tense and Aspect in English*, Bloomington : Indiana University Linguistics Club.
- BENVENISTE, Emile, 1966, «Les relations de temps dans le verbe français», dans *Problèmes de linguistique générale* vol. 1, Paris : Gallimard, p. 237–250.
- , 1974, *Problèmes de linguistique générale*, vol. 2, Paris : Gallimard.
- BERTHONNEAU, Anne-Marie & KLEIBER, Georges, 1993, «Pour une nouvelle approche de l'imparfait : l'imparfait un temps anaphorique méronomique», dans *Langages*, vol. 112, p. 55–73.
- , 1994, «Imparfait de politesse : rupture ou cohésion?», dans *Travaux de linguistique*, vol. 29, p. 59–92.
- , 1997, «Subordination et temps grammaticaux : l'imparfait en discours indirect», dans *Le français moderne*, vol. 65, p. 113–141.
- , 1998, «Imparfait, anaphore et inférences», dans *Cahiers chronos*, vol. 3, p. 35–65.
- , 1999, «Pour une réanalyse de l'imparfait de rupture dans le cadre de l'hypothèse anaphorique méronomique», dans *Cahiers de praxématique*, vol. 32, p. 119–166.
- , 2000, «L'imparfait de narration dans tous ses états», dans *Recherche en linguistique et psychologie cognitive*, vol. 15, p. 73–109.
- , 2003, «Un imparfait de plus ... et le train déraillait», dans *Cahiers chronos*, vol. 11, p. 1–24.
- , 2007, «L'imparfait sur les chemins du contrefactuel», dans *Travaux de linguistique*, p. à paraître.
- BERTINETTO, Pier Marco, 1986, «Intrinsic and extrinsic temporal references. On restricting the notion of « reference time »», dans *Temporal structure in sentence and discourse* (Vincenzo Lo Cascio & Christian Rohrer, éds), Dordrecht : Foris.
- BINNICK, Robert I., 1991, *Time and the Verb*, New York : Oxford university press.
- BLOCK, Richard A. (éd.), 1990, *Cognitive models of psychological time*, Hillsdale (New Jersey) : Lawrence Erlbaum.

- BLONDEAU, Hélène, 2007, «Et si l'on expliquait l'usage du conditionnel dans la protase des hypothétiques en si dans le français de Montréal entre 1971 et 1995», dans *Symposium AFLS* Boulogne-sur-Mer : Université du Littoral Côte d'Opale.
- BONNOTTE, Isabelle, FAYOLLE, Michel & GOMBERT, Jean-Emile, 1991, «La représentation cognitive des verbes. Approche descriptive et développementale», dans *Les typologies de procès* (Catherine FUCHS, éd.), Paris : Klincksieck, p. 209–225.
- BOONE, Annie & JOLY, André, 1996, *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, Paris et Montréal : L'Harmattan.
- BORILLO, Andrée, 1991, «De la nature compositionnelle de l'aspect», dans *Les typologies de procès* (Catherine FUCHS, éd.), Paris : Klincksieck, p. 97–102.
- BOTH-DIEZ, Anne-Marie & MOLENDIJK, Arie, 1980, *L'imparfait et le passé simple : regard sur deux frères ennemis*, Université de Groningue, Faculté des Lettres.
- BRES, Jacques, 1990, *A la recherche de la narrativité. Fonctionnements narratifs en discours oral. Enquête sociolinguistique par interviews dans une entreprise industrielle*, thèse de doctorat, Université Paul-Valéry - Montpellier III.
- , 1994, *La narrativité*, Louvain-la-Neuve : Duculot.
- , 1997a, «Ascendance/descendance ; incidence/décadence : affaires de couples...», dans *Cahiers de praxématique*, vol. 29, p. 157–183.
- , 1997b, «Habiter le temps : le couple imparfait/passé simple en français», dans *Langages*, vol. 127, p. 77–95.
- , 1998a, «Fluence du temps impliqué et orientation : l'imparfait et le passé simple revisités», dans *Temps et discours* (Svetlana VOGELEER, Andrée BORILLO, Carl VETTERS & Marcel VUILLAUME, éd.), Louvain-le-Neuve : Peeters, p. 157–170.
- , 1998b, «L'imparfait narratif est un imparfait comme les autres», dans *Du percevoir au dire. Mélanges offerts à A. Joly* (Danielle LEMAN & Annie BOONE, éd.), Paris : L'Harmattan, p. 261–276.
- , 1998c, «Temps, praxis et sujet : de l'imparfait et du passé simple», dans *L'information grammaticale*, vol. 77, p. 33–37.
- , 1998d, «De l'alternance temporelle passé composé/présent en récit oral espace conversationnel», dans *Cahiers chronos*, vol. 3, p. 125–136.
- , 1999a, «Entendre des voix : de quelques marqueurs dialogiques en français», dans *L'autre en discours* (J. BRES, R. LEGRAND, F. MADRAY & P. SIBLOT, éd.), Montpellier : Praxiling - Montpellier III, p. 191–212.
- , 1999b, «Le français parlé : variétés et discours», dans *Textualité narrative orale, genres du discours et temps verbal* (Jeanne-Marie BARBÉRIS, éd.), Montpellier : Service des publications de l'université Paul Valéry, p. 107–133.
- BRES, Jacques (éd.), 1999c, *L'imparfait dit narratif*, Montpellier : Service des publications de l'université Paul-Valéry.
- BRES, Jacques, 1999d, «L'imparfait dit narratif tel qu'en lui-même (le cotexte ne le change pas)», dans *Cahiers de praxématique*, vol. 32, p. 87–117.
- , 1999e, «Vous les entendez ? Analyse du discours et dialogisme», dans *Modèles linguistiques*, vol. XX (2), p. 71–96.
- , 2000a, «L'imparfait dit narratif en cotexte itératif ... ou comment faire la sieste narrativement plusieurs fois sans perdre l'incidence», dans *Scolia*, vol. 12, p. 89–110.

- , 2000*b*, «Un emploi discursif qui ne manque pas de style : l'imparfait en cotexte narratif», dans *Cahiers chronos*, vol. 6, p. 59–77.
- , 2001*a*, «Chronogénèse», dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours* (Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT & Bertrand VÉRINE, eds), Paris : Champion, p. 53–54.
- , 2001*b*, «Dialogisme», dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours* (Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT & Bertrand VÉRINE, eds), Paris : Champion, p. 83–86.
- , 2001*c*, «Décadence», dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours* (Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT & Bertrand VÉRINE, eds), Paris : Champion, p. 71.
- , 2003*a*, «Mais oui, il était un joli temps du passé comme les autres, le petit imparfait hypocoristique», dans *Langue française*, vol. 138, p. 111–124.
- , 2003*b*, «Non, le passé simple ne contient pas l'instruction [+progression]», dans *Cahiers chronos*, vol. 11, p. 99–112.
- , 2003*c*, «Temps verbal, aspect et point de vue», dans *Cahiers de praxématique*, vol. 41, p. 55–84.
- , 2004, «Des unités de puissance à l'unité d'effet : un aspect de l'actualisation phrastique», dans *Modèles linguistiques*, vol. XXV (1 et 2), p. 179–192.
- , 2005*a*, «Le présent de l'indicatif en français : de quelques problèmes, et peut-être de quelques solutions», dans *Du présent de l'indicatif* (Claire DESPIERRES & Mustapha KRAZEM, eds), Dijon : Université de Bourgogne, p. 27–52.
- , 2005*b*, *L'imparfait narratif*, CNRS-éditions.
- , 2005*c*, «L'imparfait : l'un et/ou le multiple ? A propos des imparfaits narratif et d'hypothèse», dans *Cahiers chronos*, vol. 14, p. 1–32.
- , 2006, «« Encore un peu, et l'imparfait était un mode... » L'imparfait et la valeur modale de contrefactualité», dans *Cahiers de praxématique*, vol. 47, p. à paraître.
- , 2007*a*, «De l'interaction avant toute chose ... Temps verbal et relation de progression», dans *Symposium AFLS* Boulogne-sur-Mer : Université du Littoral Côte d'Opale.
- , 2007*b*, «Et plus si affinités... Des liaisons entre les instructions du plus-que-parfait et les relations d'ordre temporel», dans *Cahiers chronos*.
- , 2007*c*, «Sémantique de l'imparfait : dépasser l'aporie de la poule aspectuelle et de l'oeuf anaphorique ? Éléments pour avancer», dans *Cahiers chronos*, vol. 16, p. 23–46.
- , 2008, «Les plus désaccordés sont les temps les plus beaux... De l'interaction entre demande contextuelle et offre aspectuo-temporelle des temps verbaux dans la production des différents effets de sens en discours», dans *Cahiers chronos*, p. à paraître.
- BRES, Jacques & LAUZE, Audrey, 2007, «Linguistique de la langue et linguistique textuelle. Le plus-que-parfait et la relation d'inclusion : un petit oiseau, un petit poisson...», dans *Actes du XIème colloque de Psychomécanique du langage* à paraître.
- BRES, Jacques & PATARD, Adeline, 2006, «« Lève-toi que je m'y mette », dit l'imparfait au passé simple ; ou, un peu de cuisine grammaticale ...», dans *Aux carrefours du sens. Hommages offerts à Georges Kleiber pour son 60e anniversaire* (M. RIEGEL, C. SCHNEDECKER, P. SWIGGERS & I. TAMBA, eds), Louvain : Peeters.

- BRES, Jacques & VÉRINE, Bertrand, 2002, «Le bruissement des voix dans le discours : dialogisme et discours rapporté», dans *Faits de langues*, vol. 19, p. 159–169.
- BROWN, Penelope & LEVINSON, Stephen C., 1987, *Politeness : some universals in language usage*, Cambridge : Cambridge university press.
- BRUGMANN, Karl & DELBRÜCK, Berthold, 1886-1900, *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*, Strasbourg : Trübner.
- BRUNOT, Ferdinand, 1926, *La pensée et la langue : méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, Paris : Masson.
- BYBEE, Joan, PERKINS, Revere & PAGLIUCA, William, 1994, *The Evolution of Grammar. Tense, Aspect and Modality in the Languages of the World*, Chicago - Londres : University of Chicago Press.
- CAPPELLO, Sergio, 1986, «L'imparfait de fiction», dans *Points de vue sur l'imparfait* (P. LE GOFFIC, éd.), Caen : Centre d'études linguistiques de l'université de Caen, p. 31–41.
- CASSIRER, Ernst, 1972, *La philosophie des formes symboliques*, vol. Volume 1. Le langage, Paris : Minuit, traduit de l'allemand par Ole Hansen-Love et Jean Lacoste.
- CAUDAL, Patrick & VETTERS, Carl, 2003, «Un point de vue elliptique sur l'imparfait narratif», dans *Temps et Point de vue* (Jacqueline GUÉRON & Liliane TASMOWSKI, eds), Paris : Université Paris X, p. 103–132.
- , 2005, «Un traitement conjoint du conditionnel, du futur et de l'imparfait : les temps comme des fonctions d'acte de langage», dans *Cahiers chronos*, vol. 12, p. 109–124.
- CAUDAL, Patrick, VETTERS, Carl & ROUSSARIE, Laurent, 2003, «L'imparfait, un temps inconséquent», dans *Langue française*, vol. 138, p. 61–74.
- CHARAUDEAU, Patrick, 1997, *Le discours d'information médiatique, la construction du miroir social*, Paris : INA/Nathan.
- CHEVALIER, Jean-Claude, 1999, «"L'imparfait narratif " : à quel prix?», dans *Cahiers de praxématique*, vol. 32, p. 189–210.
- CHEVALIER, Jean-Claude & DELPART, Marie-France, 1995, *L'Horlogerie de Saint-Jérôme*, Paris : L'Harmattan.
- CHEVALIER, Jean-Claude, LAUNAY, M. & MOLHO, M., 1984, «La raison du signifiant», dans *Modèles linguistiques*, vol. VI (2), p. 27–41.
- CHEVALIER, Jean-Claude, LAUNAY, Michel & MOLHO, Maurice, 1982, «De l'hypothèse en espagnol», dans *L'information grammaticale*, vol. 13, p. 12–16.
- CHUNG, Sandra & TIMBERLAKE, Alan, 1985, *Language typology and syntactic description. Grammatical categories and the lexicon*, vol. III, ch. Tense, aspect and mood, Cambridge university press, p. 202–258.
- COMRIE, Bernard, 1981, «On Reichenbach's approach to tense», dans *CLS*, vol. 17, p. 24–30.
- , 1985, *Tense*, Cambridge university press.
- , 1989a, *Aspect. An introduction to the study of verbal aspect and related problems*, New York : Cambridge University Press.
- , 1989b, «Perfectif et téléétique», dans *Travaux de linguistique*, vol. 19, p. 57–66.

- CONFAIS, Jean-Paul, 1995, *Temps mode aspect*, Toulouse : Presses universitaires du Mirail.
- COSERIU, Eugenio, 1980, «Aspect verbal ou aspects verbaux», dans *La notion d'aspect*.
- CRÉPAULT, Jacques, 1989, *Temps et raisonnement : développement cognitif de l'enfant à l'adulte*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires de Lille.
- , 1998, «Notion de temps et raisonnement temporel», dans *Cours de psychologie* (Rodolphe GHIGLIONE & Jean-François RICHARD, édés), vol. Tome 3, Paris : Dunod, p. ??
- CULIOLI, Antoine, 1999a, *Pour une linguistique de l'énonciation*, vol. 2. Formalisation et opérations de repérage, ch. Les modalités d'expression de la temporalité sont-elles révélatrices de spécificités culturelles?, Paris : Ophrys, p. 159–178.
- , 1999b, *Pour une linguistique de l'énonciation*, vol. Formalisation et opération de repérage, ch. Quelques considérations sur la formalisation de la notion d'aspect, Ophrys, p. 145–158.
- CURAT, Hervé, 1991, *Morphologie verbale et référence temporelle en français moderne*, Genève : Droz.
- CUTRER, Michelle, 1994, *Time and tense in narrative and everyday language*, thèse de doctorat, University of California, San Diego.
- DAHL, Osten, 1985, *Tense and Aspect systems*, Blackwell.
- DAHL, Oyvind, 1995, «When the future comes from behind : Malagasy and other time concepts and some consequences for communication», dans *International Journal of Intercultural Relations*, vol. 19, p. 197–209.
- DAMOURETTE, Jacques & PICHON, Édouard, 1970, *Des mots à la pensée*, vol. 5, D'Artrey.
- DAVIDSEN-NIELSEN, Niels, 1988, «Has English a future?», dans *Acta Linguistica Hafniensia*, vol. 21, p. 5–20.
- DE MULDER, Walter, 2003, *Temps et point de vue*, ch. Imparfait et "point de vue" : A la recherche d'une théorie "cognitive", Université Paris X - Nanterre, p. 81–102.
- , 2004, «Can there be a non temporel definition of the French Imparfait? A "network" approach», dans *Language and revolution / Language and time* (Frank BRISARD, éd.), Antwerpen : Universiteit Antwerpen, p. 195–222.
- DE MULDER, Walter & BRISARD, Franck, 2007, «L'imparfait marqueur de réalité virtuelle», dans *Cahiers de praxématique*, vol. 47, p. à paraître.
- DE MULDER, Walter & VETTERS, Carl, 1999, «Temps verbaux, anaphores (pro)nominales et relations discursives», dans *Travaux de linguistique*, vol. 39, p. 37–58.
- , 2002, «The French imparfait, determiners and grounding», dans *Cognitive Linguistics Research*, vol. 21, p. 113–149.
- DE SAUSSURE, Louis, 1997, «Passé simple et encapsulation d'événements», dans *Cahiers de linguistique française*, vol. 19, p. 323–344.
- , 1998a, *Le temps des événements. Pragmatique de la référence temporelle*, ch. L'approche référentielle : de Beauzée à Reichenbach, Kimé, p. 19–44.
- , 1998b, «L'encapsulations d'événements. L'exemple du passé simple», dans *Le temps des événements* Paris : Kimé, p. 245–269.

- , 2000a, «Les « règles conceptuelles » en question», dans *Cahiers de linguistique française*, vol. 22, p. 145–164.
- , 2000b, «Quand le temps ne progresse pas avec le passé simple», dans *Cahiers chronos*, vol. 6, p. 37–48.
- , 2003, *Temps et pertinence. Éléments de pragmatique cognitive du temps*, Bruxelles : Duculot.
- DE SAUSSURE, Louis & STHIOUL, Bertrand, 1999, «L'imparfait narratif : point de vue (et images du monde)», dans *Cahiers de praxématique*, vol. 32, p. 167–188.
- , 2005, «Imparfait et enrichissement pragmatique», dans *Cahiers chronos*, vol. 14, p. 103–120.
- DE SWART, Henriette, 1995, «Contraintes aspectuelles et réinterprétation contextuelle», dans *Sémiotiques*, vol. 9, p. 89–115.
- , 1998, «Aspect Shift and Coercion», dans *Natural Language & Linguistic Theory*, vol. 16/2, p. 347–385.
- DE SWART, Henriette & VERKUYL, Henk, 1999, *Tense and Aspect in Sentence and Discourse*, Publication électronique : <http://www.let.uu.nl/essli/Courses/swart-verkuy.html>.
- DE TRACY, Antoine-Louis-Claude Destutt, 1803, *Éléments d'idéologie*, Courcier.
- DE VOGÜÉ, Sarah, 1993, «Des temps et des modes», dans *Le gré des langues*, vol. 5, p. 65–91.
- , 1999a, «L'imparfait aoristique, ni mutant ni commutant», dans *cahiers de praxématique*, vol. 32, p. 43–69.
- , 1999b, «Ni temps ni mode : le système flexionnel du verbe français», dans *Cahiers chronos*, vol. 4, p. 93–113.
- DECLERCK, Renaat, 1986, «From Reichenbach (1947) to Comrie (1985) and beyond. Toward a theory of tense», dans *Lingua*, vol. 70, p. 305–364.
- DELBART, Anne-Rosine, 1995, «D'où vient l'interprétation itérative du présent et de l'imparfait ?», dans *Scolia*, vol. 3, p. 73–86.
- DELORME, André & FLÜCKIGER, Michelangelo (éds), 2003, *Perception et réalité. Une introduction à la psychologie des perceptions*, Boucherville : Gaëtan Morin éditeur.
- DENIS, Delphine & SANCIER-CHÂTEAU, Anne, 1994, *Grammaire du français*, Paris : Librairie générale française.
- DESCLÉS, Jean-Pierre, 1991, «Archétypes cognitifs et types de procès», dans *Les typologies de procès* (Catherine FUCHS, éd.), Paris : Klincksieck, p. 171–195.
- , 2000, «Imparfait narratif et imparfait de nouvel état en français», dans *colloque de Cracovie*.
- DO-HURINVILLE, Danh Tahn, 2004, *Temps et aspect en vietnamien. Etude comparative avec le français*, thèse de doctorat, Université de Paris VII, Jussieu.
- DOIZ-BIENZOBAS, Aintzane, 1995, *The preterit and imperfect in Spanish : Past situation vs. past viewpoint*, thèse de doctorat, University of California, San Diego.
- , 2002, «The preterit and the imperfect as grounding predications», dans *Grounding : the Epistemic Footing of Deixis and Reference* (Frank BRISARD, éd.), Berlin : Mouton de Gruyter, p. 299–347.

- DONAIRE, María Luisa, 1998, «La mise en scène du conditionnel ou quand le locuteur reste en coulisses », dans *Le français moderne*, vol. 66, p. 204–227.
- , 2006, «Imparfait anaphorique, imparfait polyphonique?», dans *Aux carrefours du sens. Hommages offerts à Georges Kleiber pour son 60e anniversaire* (Martin RIEGEL, Catherine SCHNEDECKER, Pierre SWIGGERS & Irène TAMBA, éd.), Louvain-la-Neuve : Peeters, p. 353–356.
- DOUAY, Catherine & ROULLAND, Daniel, 1990, *Les mots de Gustave Guillaume*, Rennes : Presses universitaires de Rennes 2 and Laboratoire du CERLICO.
- DOWTY, David, 1979, *Word meaning and Montague grammar*, Reidel.
- DOWTY, Deirde, 1986, «The effects of aspectual class on the temporal structure of discourse : semantics or pragmatics?», dans *Linguistics and philosophy*, vol. 9, p. 37–61.
- DUCROT, Oswald, 1979, «L'imparfait en français», dans *Linguistische Berichte*, vol. 69, p. 1–23.
- DÉTRIE, Catherine, 2001, «Représentation», dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours* (Catherine DÉTRIE, Paul SIBLOT & Bertrand VÉRINE, éd.), Paris : Champion, p. 298–300.
- DÉTRIE, Catherine, SIBLOT, Paul & VÉRINE, Bertrand (éd.), 2001, *Termes et concepts pour l'analyse du discours*, Paris : Champion.
- ENÇ, Mürvet, 1981, *Tense without scope : an analysis of nouns as indexicals*, thèse de doctorat, University of Wisconsin.
- EVANS, Vyvyan, , «Evaluating Metaphors for Time : Moving Time, Moving Ego and Primary», Manuscript.
- , 2004, *The structure of Time*, Amsterdam : John Benjamins.
- FAUCONNIER, Gilles, 1984, *Espaces mentaux*, Éditions de Minuit.
- FLEISCHMAN, Suzanne, 1989, «Temporal distance», dans *Studies in Language*, vol. 13-1, p. 1–50.
- , 1991, «Verb tense and point of view», dans *Discourse pragmatics and the verb* (Suzanne FLEISCHMAN & Linda WAUGH, éd.), Londres : Routledge, p. 26–54.
- FRAISSE, Paul, 1967, *Psychologie du temps*, Paris : PUF.
- FRAISSE, Paul (éd.), 1979, *Du temps biologique au temps psychologique*, Paris : PUF.
- FRANCKEL, Jean-Jacques, 1989, *Etude de quelques marqueurs aspectuels du français*, Librairie Droz.
- FRANCKEL, Jean-Jacques & PAILLARD, Denis, 1991, «Discret-dense-compact : vers une typologie opératoire», dans *Les typologies de procès* (Catherine FUCHS, éd.), Paris : Klincksieck, p. 103–106.
- FRANÇOIS, Jacques & VERSTIGGEL, Jean-Claude, 1991, «Sur la validité opératoire d'une typologie combinatoire des prédications de procès», dans *Les typologie de procès* (Catherine FUCHS, éd.), Paris : Klincksieck, p. 197–207.
- FUCHS, Catherine (éd.), 1991a, *Les typologies de procès*, Paris : Klincksieck.
- FUCHS, Catherine, 1991b, «Les typologies de procès : un carrefour théorique interdisciplinaire», dans *Les typologies de procès* (Catherine FUCHS, éd.), Paris : Klincksieck, p. 9–17.

- FUCHS, Catherine & LÉONARD, Anne-Marie, 1979, *Vers une théorie des aspects*, Mouton.
- GAREY, Howard B., 1957, «Verbal aspect in French», dans *Language*, vol. 33, p. 91–110.
- GENETTE, Gérard, 1972, *Figures III*, Seuil.
- , 1983, *Nouveau discours du récit*, Seuil.
- GIRARD, Abbé, 1747, *Vrais principes de la langue française*.
- GIVON, Talmy, 1973, «The Time-axis phenomenon», dans *Language*, vol. 49, p. 890–925.
- GOFFMAN, Erving, 1967/1974, *Les rites d'interaction*, Paris : Éditions de Minuit.
- GOOSSE, André, 1993/2004, *Le bon usage*, Bruxelles : Duculot.
- GOSSELIN, Laurent, 1990, «Les circonstanciels : de la phrase au texte», dans *Langue française*, vol. 86, p. 37–45.
- , 1996, *Sémantique de la temporalité en français : un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*, Louvain-la-Neuve : Duculot.
- , 1999a, «La cohérence temporelle : contraintes linguistiques et pragmatico-référentielles», dans *Travaux de linguistique*, vol. 39, p. 11–36.
- , 1999b, «Le sinistre Fantômas et l'imparfait narratif», dans *Cahiers de pragmatique*, vol. 32, p. 19–42.
- , 1999c, «Les valeurs de l'imparfait et du conditionnel dans les systèmes hypothétiques», dans *Cahiers chronos*, vol. 4, p. 29–51.
- , 2000, «Présentation et représentation : les rôles du présent historiques», dans *Travaux de linguistique*, vol. 40, p. 55–72.
- , 2001, «Relations temporelles et modales dans le « conditionnel journalistique »», dans *Le conditionnel en français* (Patrick DENDALE & Liliane TASMOWSKI, éd.), Metz : Université de Metz, p. 45–66.
- , 2005, *Temporalité et modalité*, Bruxelles : Duculot.
- , 2007, «De la nécessité de distinguer et d'articuler la dimension temporelle de la modalité et la dimension modale de la temporalité», dans *Cahiers de pragmatique*, vol. 47, p. à paraître.
- GOSSELIN, Laurent & FRANÇOIS, Jacques, 1991, «Les typologies de procès : des verbes aux prédications», dans *Les typologies de procès* (Catherine FUCHS, éd.), Klincksieck.
- GRADY, Joseph, 1997, *Foundations of meaning : Primary metaphors and primary scenes*, thèse de doctorat, Department of Linguistics, U.C. Berkeley.
- , To appear, *Foundations of meaning*, Washington DC : Georgetown University Press.
- GRICE, Henry Paul, 1979, «Logique et conversation», dans *Communications*, vol. 30, p. 57–72.
- GROSS, Maurice, 1980, «Deux remarques sur l'aspect», dans *La notion d'aspect*.
- GRÉVISSE, Maurice, 1980, *Le bon usage*, Duculot, 9^e édition.

- GUENTHNER, Frantz, HOEPELMAN, Jaap & ROHRER, Christian, 1978, «A note on the passé simple», dans *Papers on tense, aspect and verb classification* (Christian ROHRER, éd.), Narr.
- GUILLAUME, Gustave, 1969a, «Immanence et transcendance dans la catégorie du verbe», dans *Langage et science du langage* Paris et Québec : Nizet et Presses de l'université Laval, p. 46–58.
- , 1969b, *Langage et science du langage*, Paris et Québec : Nizet et Presses de l'université de Laval.
- , 1970, *Temps et verbe*, Paris : Champion.
- , 1971, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1948-1949, A*, vol. 1, Québec and Paris : Presses de l'Université Laval et Klincksieck.
- , 1988, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1947-1948, C*, vol. 8, Québec et Lille : Presses de l'Université de Laval et presses universitaires de Lille.
- , 1990, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1943-1944 A*, vol. 10, Québec et Lille : Presses de l'université Laval et Presses universitaire de Lille.
- , 1991, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1943-1944, A*, vol. 10, Québec et Lille : Presses de l'Université de Laval et Presses universitaires de Lille.
- , 1992, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1938-1939*, Québec et Lille : Presses de l'Université de Laval et presses universitaires de Lille.
- HAILLET, Pierre Patrick, 2002, *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*, Gap : Ophrys.
- , 2004, «Nature et fonction des représentations discursives : le cas de la stratégie de la version bémolisée», dans *Langue française*, vol. 142, p. 7–16.
- HAMANN, C., 1987, *Essays on tensing in English. Time, Text and Modality*, vol. 1, ch. The awesome seed of reference time, Niemeyer, p. 7–69.
- HAMBURGER, Käte, 1957/1986, *Logique des genres littéraires*, Seuil.
- HENRY, Albert, 1954, «L'imparfait est-il un temps?», dans *Mélanges de linguistique française offerts à M. Charles Bruneau*. Genève : Librairie Droz.
- HEWSON, John, 1997, *The Cognitive System of the French Verb*, John Benjamins.
- HEWSON, John & BUBENIK, Vit, 1997, *Tense and Aspect in Indo-European Languages. Theory, Typology, Diachrony*, Amsterdam and Philadelphia : John Benjamins.
- HINRICHS, Erhard, 1986, «Temporal anaphora in discourses of English», dans *Linguistics and Philosophy*, vol. 9, p. 63–82.
- HOBBS, Jerry R., 1985, *On the coherence and structure of discourse (Report n° CSLI-85-37)*, Université de Stanford : Center for Study of Language and Information.
- , 2005, «Toward a useful notion of causality for lexical semantics», dans *Journal of semantics*, vol. 22, p. 181–209.
- HOEPELMAN, Jakob & ROHRER, Christian, 1980, «« Déjà » et « encore » et les temps du passé en français», dans *La notion d'aspect* Paris : Klincksieck, p. 119–143.
- HOUWELING, Frans, 1986, *Temporal Structure in Sentence and Discourse*, ch. Deitic and Anaphoric Tense Morphemes, Foris, p. 161–191.

- HUTCHINSON, Chris, 1985, «The where of the when : some arguments for a non-temporal interpretation of tense», dans *UEA Papers of Linguistics*, vol. 21/22-1-1995, p. 1–35.
- IMBS, Paul, 1960, *Les emplois des temps verbaux en français moderne. Essai de grammaire descriptive*, Paris : Klincksieck.
- IRANDOUST, Hengameh, 1998, «Épisodes, cadres de référence et interprétation temporelle», dans *Cahiers chronos*, vol. 3, p. 67–89.
- JACKENDOFF, Ray, 1983, *Semantics and Cognition*, Cambridge : MIT Press.
- JANSSEN, Theo A. J. M., 1996, «Deictic and anaphoric referencing of tenses», dans *Cahiers chronos*, vol. 1, p. 79–107.
- JAYEZ, Jacques, 1998, «D.R.T. et imparfait. Un exemple de traitement formel du temps», dans *Le temps des événements* (Jacques MOESCHLER, éd.), Paris : Kimé, p. 123–154.
- JOLY, André, 1995, «De quelques constantes dans la représentation cognitive et linguistique du temps», dans *Modèles linguistiques*, vol. XVI (1), p. 27–52.
- , 1996, «Les variations d'un « invariant » : approche morphogénétique de l'imparfait français», dans *Modèles linguistiques*, vol. XVII (1), p. 187–202.
- JONG, F. De & VERKYUL, H., 1981, «Opacity and tense», dans *Scandinavian Conference of Linguistics Papers*, vol. 6, p. 177–190.
- KAEMPFER, Wolfgang, 1998, *Le double jeu du temps à la lumière de l'expérience humaine*, Paris et Montréal : l'Harmattan.
- KAMP, Hans, 1981, «Événements, représentations discursives et référence temporelle», dans *Langages*, vol. 64, p. 39–64.
- KAMP, Hans & ROHRER, Christian, 1983, *Meaning, Use and Interpretation of Language*, ch. Tense in Texts, de Gruyter, p. 250–269.
- KAUPPINEN, Anneli, 1996, «The italian indicativo imperfetto compared to the Finnish conditional verb form - evidence from child language», dans *Journal of Pragmatics*, vol. 26, p. 109–136.
- KENNY, Anthony, 1963, *Action, emotion and will*, Routledge & Kegan Paul.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 1992, *Les interactions verbales*, vol. II, Paris : Armand Colin.
- KIPARSKY, P., 1968, «Tense and Mood in Indo-European syntax», dans *Foundations of language*, vol. 4, p. 30–57.
- KLEIBER, George, 1993, *Le temps de la phrase au texte*, ch. Lorsque l'anaphore se lie aux temps grammaticaux, Presses universitaires de Lille, p. 117–166.
- KLEIBER, Georges, 2003, «Entre les deux mon coeur balance, ou l'imparfait entre aspect et anaphore», dans *Langue française*, vol. 128, p. 8–19.
- KLEIBER, Georges & MARIE BERTHONNEAU, Anne, 2002, «L'imparfait contrefactuel : d'une explication l'autre», dans *Le signe et la lettre, Hommage à Michel Arrivé* (Jacques ANIS, André ESKÉNAZI & Jean-François JEANDILLOU, éd.), Paris : L'harmattan, p. 321–336.
- KLEIN, Walter, 1994, *Time and Language*, Londres : Routledge.
- KLEIN, Étienne, 2004, *Les tactiques de chronos*, Paris : Flammarion.

- KLUM, Arne, 1961, *Verbe et adverbe*, Stockholm : Almqvist & Wiksell.
- KOSCHMIEDER, Erwin, 1996, *Les rapports temporels fondamentaux et leur expression linguistique*, Paris : Presses universitaires du Septentrion.
- KOZLOWSKA, Monika, 1997, «Bornage et ordre temporel», dans *Cahiers de linguistique française*, vol. 19, p. 345–368.
- , 1998a, «Aspect, modes d'action et classes aspectuelles», dans *Le temps des événements* Paris : Kimé, p. 101–121.
- , 1998b, «Bornage, télicité et ordre temporel», dans *Le temps des événements* Paris : Kimé, p. 221–244.
- KRONNING, Hans, 1994, «Modalité et temps : devoir + infinitif périphrase du futur», dans *Actes du XIIème Congrès des Romanistes Scandinaves* Aalborg : Aalborg University Press, p. 283–295.
- KUSZMIDER, Barbara, 1999, «La neutralisation aspectuelle : les cas de l'imperfectif passé polonais à valeur perfective et de l'imparfait narratif français», dans *Cahiers de praxématique*, vol. 32, p. 71–86.
- LABEAU, Emmanuelle, 2002, «L'unité de l'imparfait, vus théoriques et perspectives pour les apprenants du français langue étrangère», dans *Travaux de linguistique*, vol. 45, p. 157–184.
- , 2005, «Mon nom est narratif : imparfait narratif», dans *Cahiers Chronos*, vol. 14, p. 79–102.
- LABEAU, Emmanuelle & LARRIVÉE, Pierre (éds), 2005, *Nouveaux développements de l'imparfait.*, Amsterdam - New York : Rodopi.
- LABELLE, Françoise, 2002, «Point de vue et aspect en français et en anglais», dans *Cahiers chronos*, vol. 9, p. 71–89.
- LABOV, William, 1972, *Le parler ordinaire*, vol. I, ch. La transformation du vécu à travers la syntaxe narrative, Paris : Minuit, p. 289–355.
- LAFONT, Robert, 1978, *Le travail et la langue*, Paris : Flammarion.
- , 1985, «Le langage et le temps, le temps du langage», dans *Cahiers de praxématique*, vol. 4, p. 3–24.
- LAKOFF, George, 1993, *Metaphor and Thought*, ch. The contemporary theory of metaphor, Cambridge : Cambridge University Press, seconde édition édition, p. 202–251.
- LAKOFF, George & JOHNSON, Mark, 1985, *Les métaphores de la vie quotidienne*, Paris : Editions de Minuit, (traduit de l'américain par Michel Defornel avec la collaboration de Jean-Jacques Lecercle).
- , 1999, *Philosophy in the flesh : The embodied mind and its challenge to western thought*, New York : Basic Books.
- LANDEWEERD, Rita & VET, Co, 1996, «Tense in (Free) Indirect Discourse in French», dans *Reported Speech : forms and Functions of the Verb* (T. JANSSEN & W. VAN DER WURFF, éds), Amsterdam - Philadelphia : John Benjamins, p. 141–162.
- LANGACKER, Ronald W., 1999, *Grammar and Conceptualization*, Berlin : Mouton de Gruyter.
- , 2002, «Deixis and subjectivity», dans *Grounding : the Epistemic Footing of Deixis and Reference* (Frank BRISARD, éd.), Berlin : Mouton de Gruyter, p. 1–28.

- LASCARIDES, Alex & ASHER, Nicholas, 1993, «Temporal Interpretation, Discourse Relations and Commonsense Entailment», dans *Linguistics and Philosophy*, vol. 16, p. 437–493.
- LASCARIDES, Alex & OBERLANDER, Jon, 1993, «Temporal coherence and defeasible knowledge», dans *Theoretical linguistics*, vol. 19, p. 1–37.
- LATERRASSE, Colette & LESCARRET, Odette, 1990, «La construction de l'horizon temporel chez l'enfant», dans *Temporalistes*, vol. 14, p. 13–20.
- LAURENDEAU, Paul, 1995, «Exploitation du cadre de la théorie des repérages énonciatifs en linguistique descriptive : le cas du tiroir de l'imparfait», dans *Langues et langage. Problèmes de raisonnement en linguistique - Mélanges offerts à Antoine Culioli* (Janine BOUSCAREN, Jean-Jacques FRANKEL & Stéphane ROBERT, eds), Paris : PUF, p. 331–343.
- LAUZE, Audrey, 2007, *De la langue au discours : l'un et le multiple dans les outils grammaticaux*, ch. Quand le plus-que-parfait concurrence le passé simple : problèmes de tension et d'incidence, Université Paul-Valéry Montpellier III, p. ??
- LE GOFFIC, Pierre, , «De quelques ressemblances et différences entre le présent et l'imparfait français», Deuxième colloque Chronos Bruxelles 9-11 janvier 1997.
- LE GOFFIC, Pierre (éd.), 1986a, *Points de vue sur l'imparfait*, Caen : Centre de publications de l'université de Caen.
- LE GOFFIC, Pierre, 1986b, *Points de vue sur l'imparfait*, ch. Que l'imparfait n'est pas un temps du passé, Centre de publications de l'université de Caen, p. 55–70.
- , 1995, «La double incomplétude de l'imparfait», dans *Modèles linguistiques*, vol. 16, p. 133–148.
- LE NY, Jean-François, 2002, «Représentation», dans *Dictionnaire des sciences cognitives* (Guy TIBERGHEN, éd.), Paris : Armand Colin, p. 252–255.
- LEBAUD, Daniel, 1993, «L'imparfait : indétermination aspectuo-temporelle et changement de repère», dans *Le gré des langues*, vol. 5, p. 160–176.
- LEEMAN, Danielle, 2001, «Pourquoi ne peut-on combiner si et le conditionnel?», dans *Le conditionnel en français* (Patrick DENDALE & Liliane TASMOWSKI, eds), Paris : Klincksieck, p. 211–230.
- , 2003, «Le passé simple et son co-texte : examen de quelques distributions», dans *Langue française*, vol. 138, p. 20–34.
- LEEMAN-BOUX, Danielle, 2002, *Grammaire du verbe français*, Paris : Nathan.
- LEROY, Sarah, 2001, «Catégorisation», dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours* (C. DÉTRIE, P. SIBLOT & B. VÉRINE, eds), Paris : Champion, p. 48–49.
- LESTIENNE, Rémy, 2003, *Les fils du temps : Causalité, entropie, devenir*, Paris : CNRS éditions.
- LO CASCIO, Vincenzo, 1986, *Temporal structure in sentence and discourse*, ch. Temporal deixis and anaphor in sentence and text : finding a reference time, Foris, p. 191–228.
- LODGE, Ken R., 1978, «The use of past tense in games of pretend», dans *Journal of Child Language*, vol. 6, p. 365–369.
- LUSCHER, J.-M. & STHIOUL, B., 1996, «Emplois et interprétation du passé composé», dans *Cahiers de Linguistique Française*, vol. 18, p. 187–217.

- LYONS, J., 1977, *Semantics*, Cambridge : Cambridge University Press.
- MAILLARD, Michel, 1995, «Chronos ou le "temps" hors du temps», Résumé de la communication présentée au Premier Colloque Chronos à l'université du littoral à Dunkerque.
- MAIRE-REPPERT, Danièle, 1996, «Représentation et calcul des valeurs sémantiques de l'imparfait de l'indicatif en vue d'un traitement automatique», dans *Modèles linguistiques*, vol. 33 (tome XVII, fascicule 1), p. 51–68.
- MALRIEU, Philippe, 1953, *Les origines de la conscience du temps : Les attitudes temporelles de l'enfant*, Paris : PUF.
- MARTIN, Robert, 1971, *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*, Klincksieck.
- , 1980, «« Déjà » et « encore » : de la présupposition à l'aspect», dans *La notion d'aspect*.
- , 1987, *Langage et croyance. Les « univers de croyance » dans la théorie sémantique*, Mardaga.
- , 1988a, «Le paradoxe de la fiction narrative. Essai de traitement sémantico-logique», dans *Le français moderne*, vol. 56, p. 161–173.
- , 1988b, «Temporalité et "classes de verbes"», dans *L'information grammaticale*, vol. 39, p. 3–8.
- , 1991, «Types de procès et systèmes hypothétiques. De l'aspect de re à l'aspect de dicto», dans *Les typologies de procès* (Catherine FUCHS, éd.), Paris : Klincksieck, p. 87–95.
- MCCAWLEY, J.-D., 1971, *Temporal structure in sentence and discourse*, ch. Tense and Time Reference in English, Holt, Rinehart & Winston, p. 96–113.
- MELLETT, Sylvie, 1988, *L'imparfait de l'indicatif en latin classique : temps, aspect, modalité*, Paris - Louvain : B.I.G - Peeters.
- , 2000a, «Chronique de linguistique française et de linguistique générale : le présent», dans *Travaux de linguistique*, vol. 40, p. 97–111.
- , 2000b, «A propos de deux marqueurs de bivocalité. Le style indirect libre et ses contextes», dans *Cahiers chronos*, vol. 5, p. 91–106.
- , 2001, «Valeur aspectuelle du présent : un problème de frontière», dans *Cahiers chronos*, vol. 7, p. 27–39.
- , 2003, «Imparfais en contexte : les conditions de la causalité inférée», dans *Langue française*, vol. 138, p. 86–96.
- MICHON, John A., 1979, «Le traitement de l'information temporelle», dans *Du temps biologique au temps psychologique : Symposium de l'Association de psychologie scientifique de langue française (Poitiers, 1977)* (Paul FRAISSE, éd.), Paris : PUF, p. 255–287.
- MILLER, George A. & JOHNSON-LAIRD, Philip N., 1976, *Language and perception*, Cambridge (Mass.) : Belknap Press.
- MOENS, Marc & STEEDMAN, Mark, 1988, «Temporal Ontology and Temporal Reference», dans *Computational linguistics*, vol. 14.2, p. 15–27.
- MOESCHLER, Jacques, 1993, «Aspects pragmatiques de la référence temporelle : indétermination, ordre temporel et inférence», dans *Langages*, vol. 112, p. 39–54.

- MOESCHLER, Jacques (éd.), 1998a, *Le temps des événements*, Paris : Kimé.
- MOESCHLER, Jacques, 1998b, «Les relations entre événements et l'interprétation des énoncés», dans *Le temps des événements* (Jacques MOESCHLER, éd.), Paris : Kimé, p. 293–321.
- , 1998c, «Pragmatique de la référence temporelle», dans *Le temps des événements* (Jacques MOESCHLER, éd.), Paris : Kimé, p. 157–180.
- , 1998d, «Temps référence et pragmatique», dans *Le temps des événements* (Jacques MOESCHLER, éd.), Paris : Kimé, p. 3–15.
- , 2000a, «Le modèle des inférences directionnelles», dans *Cahiers de linguistique française*, vol. 22, p. 57–100.
- , 2000b, «L'ordre temporel dans le discours : le modèle des inférences directionnelles», dans *Cahiers chronos*, vol. 6, p. 1–11.
- , 2003, «L'expression de la causalité en français», dans *Cahiers de linguistique française*, vol. 25, p. 11–42.
- , 2005, «How to Infer Temporal Relations in Discourse», dans *Symposium sur l'étude du Sens : Exploration et Modélisation (SEM-05)* Biarritz, téléchargeable à www.univ-tlse2.fr/erss/sem05/proceedings-final-Moeschler.pdf.
- MOIGNET, Gérard, 1980, «La théorie psy-chosystématique de l'aspect verbal», dans *La notion d'aspect* (Jean DAVID & Robert MARTIN, eds), Paris : Klincksieck, p. 41–50.
- MOLENDIJK, Arie, 1990, *Le passé simple et l'imparfait : une approche reichenbachienne*, Rodopi.
- , 1993, *Le temps : de la phrase au texte*, ch. Présuppositions, implications, structure temporelle, Presses universitaires de Lille, p. 167–190.
- , 1994, *Tense and aspect in discourse*, ch. Tense use and temporal orientation : the 'passé simple' and 'imparfait' of French, Mouton-De Gruyter, p. 21–47.
- , 1996, «Anaphore et imparfait : la référence globale à des situations présupposées ou impliquées», dans *Cahiers chronos*, vol. 1, p. 109–123.
- , 2001, «Frequency, iteration and tense use in French.», dans *Adverbial modification. Selected papers from the Fifth Colloquium on Romance Linguistics* (Reineke BOK-BENNEMA, Bob DE JONGE, Brigitte KAMPERS-MANHE & Arie MOLENDIJK, eds), Groningue, 10-12 septembre 1998, Amsterdam/Atlanta : Rodopi, p. 67–78.
- , 2002, «La structuration logico-temporelle du texte : le passé simple et l'imparfait du français», dans *Cahiers chronos*, vol. 9, p. 91–104.
- , 2005, «The imparfait in French and the past progressive in English», dans *Cahiers chronos*, vol. 13, p. 119–129.
- MOLENDIJK, Arie & DE SWART, Henriette, 1999, «L'ordre discursif inverse en français», dans *Travaux de linguistique*, vol. 39, p. 77–96.
- MONVILLE-BURSTON, Monique & BURSTON, Jack, 2005, «Retour à "Remise de peine" : L'imparfait, un toncal à faible marquage», dans *Cahiers chronos*, vol. 14, p. 135–156.
- MOURELATOS, Alexander, 1978, «Events, processes and states», dans *Linguistics and Philosophy*, vol. 2, p. 415–434.

- MUSATTI, Tullia & ORSOLINI, Margherita, 1993, «Uses of past forms in the social pretend play of Italian children», dans *Journal of Child Language*, vol. 20, p. 619–639.
- NUTTIN, Joseph, 1979, «La perspective temporelle dans le comportement humain», dans *Du temps biologique au temps psychologique* (Paul FRAISSE, éd.), Paris : PUF, p. 305–363.
- NØLKE, Henning & KORZEN, Hanne, 2001, «Le conditionnel : niveaux de modalisation», dans *Le conditionnel en français* (Patrick DENDALE & Liliane TASMOWSKI, édés), Metz : Université de Metz, p. 125–146.
- NØLKE, Henning & OLSEN, Michel, 2003, «Le passé simple subjectivisé», dans *Langue française*, vol. 138, p. 75–85.
- NÚÑEZ, Rafael E., MOTZ, Benjamin A. & TEUSCHER, Ursina, 2006, «Time after time : The psychological reality of the Ego- and Time-Reference-Point distinction in metaphorical construals of time.», dans *Metaphor and symbol*, vol. 21, p. 133–146, Lawrence Erlbaum.
- NÚÑEZ, Rafael E. & SWEETSER, Eve, 2006, «With the Future Behind Them : Convergent Evidence From Aymara Language and Gesture in the Crosslinguistic Comparison of Spatial Construals of Time.», dans *Cognitive Science*, vol. 30(3), p. 401–450.
- O'KELLY, Dairine, 1997, «L'Aspect en question(s) ? : Relecture de Temps et verbe de G. Guillaume», dans *Cahiers de praxématique*, vol. 29, p. 33–58.
- OVERSTEEGEN, Leonoor, 1986, «On tense and aktionsart. The two track of theory of time», dans *Lingua*, vol. 69, p. 197–218.
- , 2005, «Causality and tense : two temporal structure builders», dans *Journal of semantics*, vol. 22, p. 307–337.
- PARTEE, Barbara Hall, 1973, «Some Structural Analogies between Tenses and Pronouns in English», dans *The Journal of Philosophy*, vol. 70, p. 601–609.
- , 1984, «Nominal and temporal anaphora», dans *Linguistics and Philosophy*, vol. 7, p. 243–286.
- PATARD, Adeline, , «Temporal Regression and Tense : the case of the French Imparfait and Passé simple», En préparation.
- , 2003, *L'imparfait en co(n)texte. L'un et le multiple.*, mémoire, Université Paul-Valéry - Montpellier III.
- , 2006, «L'imparfait dans les phrases hypothétiques [si IMP, COND] : pour une approche aspectuo-temporelle», dans *Cahiers de praxématique*, vol. 47, p. à paraître.
- , 2007a, «La modalité dans les temps verbaux comme mise à l'épreuve de l'approche monosémiste : le cas de l'imparfait préludique», dans *De la langue au discours : l'un et le multiple dans les outils grammaticaux* (Joan Gérard BARCELÓ, Audrey LAUZE & Adeline PATARD, édés), Montpellier : Praxiling - Université Paul-Valéry.
- , 2007b, «L'imparfait au service du journal d'information oral : Analyse de quelques emplois marqués», dans *Le français parlé des médias* (M. BROTH, M. FORSGREN, C. NORÉN & F. SULLET-NYLANDER, édés), Stockholm : Acta universitatis stockholmiensis.
- , accepté, «Mitigation in French simple tenses», dans *Cahiers chronos*.

- PERRIN, Loïc-Michel, 2005, *Des représentations du temps en Wolof*, thèse de doctorat, Université Paris VII - Denis Diderot, Paris.
- PERSON, Cédric, 2004, *Traitement automatique de la temporalité du récit : implémentation du modèle linguistique Sdt*, thèse de doctorat, Université de Caen.
- PIAGET, Jean, 1977, *La construction du réel chez l'enfant*, Neuchâtel et Paris : Delachaux & Niestlé.
- , 1981, *Le développement de la notion de temps chez l'enfant*, Paris : PUF.
- PIAGET, Jean & INHELDER, Bärbel, 1966, *La psychologie de l'enfant*, Paris : PUF.
- POLLACK, W., 1976, «Un modèle explicatif de l'opposition aspectuelle : le schéma d'incidence», dans *Le français moderne*, vol. 44, p. 289–311.
- PUTNAM, Hilary, 1984, *Raison, vérité et histoire*, Paris : Minuit, traduit par A. Gershenfeld.
- RABATEL, Alain, 1998, *La construction textuelle du point de vue*, Delachaux et Niestlé.
- , 2003, «Une lecture énonciative des valeurs aspectuo-temporelles et commentatives de l'imparfait dans les suites PS + Imp : point de vue du locuteur ou de l'énonciateur», dans *Journal of French Language studies*, vol. 13, p. 1–17.
- RADDEN, Günter, 2003, «The Metaphor TIME AS SPACE accross Languages», dans *Zeitschrift für Interkulturellen Fremdsprachenunterricht*, vol. 8(2/3), p. 226–239.
- REICHENBACH, Hans, 1947, *Elements of Symbolic Logic*, Free Press.
- RICOEUR, Paul (éd.), 1978, *Les cultures et le temps*, Paris : Les presses de l'UNESCO.
- RIDEOUT, Douglas L., 2002, «L'opposition perfectif/imperfectif dans le passé français», dans *Cahiers chronos*, vol. 9, p. 15–29.
- RIEGEL, Martin, PELLAT, Jean-Christophe & RIOUL, René, 2005, *Grammaire méthodique du français*, Paris : Presses universitaires de France.
- ROBERT, Martin, 1971, *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français.*, Klincksieck.
- ROHRER, Christian, 1986, *Temporal structure in sentence and discourse*, ch. Indirect discourse and Consecutio Temporum, Foris, p. 79–98.
- ROSIER, Laurence, 2005, «L'imparfait ventriloque?», dans *Cahiers chronos*, vol. 14, p. 121–133.
- ROSIER, Laurence & WILMET, Marc, 2003, «La « concordance des temps » revisitée ou de la « concordance » à la « convergence »», dans *Langue française*, vol. 138, p. 97–110.
- RÉMI-GIRAUD, Sylviane & M. LE GUERN, M., 1986, *Sur le verbe*, Lyon : Presses universitaires de Lyon.
- SALKIE, Raf, 2000, «Does French have a relative past tense?», dans *Journal of French Language Studies*, vol. 10/2, p. 245–271.
- SCHOPF, Alfred (éd.), 1987, *Essays on tensing in English. Time, Text and Modality*, vol. 1, Niemeyer.
- SEARLE, John Rogers, 1975, «Indirect speech Acts», dans *Syntax and Semantics* (Peter COLE & Jerry MORGAN, éd.), vol. III, New York : Academic Press, p. 59–82.

- SECHEHAYE, Albert, 1906, «L'imparfait du subjonctif et ses concurrents dans les hypothétiques normales en français», dans *Romanische Forschungen*, vol. XIX (2), p. 321–406.
- SERBAT, G., 1988, «Le prétendu "présent" de l'indicatif : une forme non-déictique du verbe», dans *L'information grammaticale*, vol. 38, p. 32–35.
- SIBLOT, Paul, 1997, «Nomination et production de sens : le praxème», dans *Langages*, vol. 127, p. 38–55.
- , 2001a, «Praxis», dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours* (C. DÉTRIE, P. SIBLOT & B. VÉRINE, eds), Paris : Champion, p. 265–269.
- , 2001b, «Praxème», dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours* (C. DÉTRIE, P. SIBLOT & B. VÉRINE, eds), Paris : Champion, p. 263–264.
- , 2001c, «Praxématique», dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours* (C. DÉTRIE, P. SIBLOT & B. VÉRINE, eds), Paris : Champion, p. 261–263.
- SMITH, Carlotta S., 1978, «The syntax and interpretation of temporal expressions in English», dans *Linguistics and Philosophy*, vol. 2, p. 43–98.
- , 1991, *The Parameter of Aspect*, Dordrecht : Kluwer.
- SMITH, Carlotta S. & ERBAUGH, Mary S., 2001, «Temporal information in sentences of Mandarin», dans *New Views in Chinese Syntactic Research - Internatinal Symposium on Chinese Grammar for the New Millenium* (K.K. LUKE, Shao JINGMIN, Shan ZHOURAO & Xu LIEJIONG, eds), Hangzhou.
- SPERBER, Dan & WILSON, Deirdre, 1989, *La pertinence : communication et cognition*, Paris : Editions de Minuit.
- STEEDMAN, Mark, 1977, «Verbs, times and modality», dans *Cognitive science*, vol. 1, p. 216–234.
- STEN, Holger, 1952, *Les temps du verbe fini (indicatif) en français moderne*, Kobenhavn : Ejnar Munksgaard.
- STHIOUL, Bertrand, 1998, *Le temps des événements*, ch. Temps verbaux et points de vue, Kimé, p. 197–220.
- , 2000, «Passé simple, imparfait et sujet de conscience», dans *Cahiers chronos*, vol. 6, p. 79–93.
- STROUD, John M., 1955, «The fine structure of psychological time», dans *Information theory in psychology* (H. QUASTLER, éd.), Glencoe : Free press, p. 174–207.
- SWIATKOWSKA, Marcela, 1988, «Temps verbal : catégorie déictique ou relationnelle», dans *Modèles linguistiques*, vol. 38, p. 36–39.
- SØRENSEN, Kathrine & JØRGENSEN, Ravn, 2002, «Les verbes de perception, de pensée et de parole, le DIL embryonnaire et le DIL», dans *Romansk Forum*, vol. 16, p. 529–542.
- TAHARA, Izumi, 2000, «Le passé simple et la subjectivité», dans *Cahiers de linguistique française*, vol. 22, p. 189–218.
- TALMY, Leonard, 1978, «Figure and Ground in Complex sentences», dans *Universals of Human Language* (Edith A. Moravcsik JOSEPH G. GREENBERG, Charles A. Ferguson, éd.), vol. 4. Syntax, Stanford : Stanford University Press, p. 625–649.
- TASMOWSKI-DE RYCK, Liliane, 1985, «L'imparfait avec et sans rupture», dans *Langue française*, vol. 67, p. 59–77.

- TASMOWSKI-DE RYCK, Liliane & VETTERS, Carl, 1996, «Morphèmes de temps et déterminants», dans *Cahiers chronos*, vol. 1, p. 125–146.
- TASMOWSKI-DE RYCK, Liliane & DE MULDER, Walter, 1998, «L'imparfait est-il un temps méronymique?», dans *Temps et discours* (Svetlana VOGELEER, éd.), Louvain-la-Neuve : Peeters, p. 171–198.
- TE WINKEL, L. A., 1866, «Over de wijzen en tijden der werkwoorden», dans *De Taalgids*, vol. 8, p. 66–75.
- TESNIÈRE, L., 1959/1982, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris : Klincksieck.
- TOURATIER, C., 1998, «L'imparfait, temps du passé non marqué», dans *Cahiers chronos 2*, vol. 2, p. 21–28.
- TOURATIER, Christian, 1996, *Le système verbal français*, Armand Colin.
- TRAUGOTT, Elizabeth Closs, 1978, «On the Expression of Spatio-Temporal Relations in Language», dans *Universals of Human Language* (Edith A. Moravcsik JOSEPH G. GREENBERG, Charles A. Ferguson, éd.), vol. 3. Word structure, Stanford : Stanford University Press, p. 369–400.
- VAIREL, Hélène, 1982, «Les phrases conditionnelles /hypothétiques en français : la valeur de si A, B», dans *L'information grammaticale*, vol. 14, p. 5–10.
- VALIN, Roch, 1964, *La méthode comparative en linguistique historique et en psychomécanique du langage*, Québec : Presses de l'Université de Laval.
- VATER, Heinz, 1975, *Aspekte der Modalität*, ch. Werden als modaladverb, p. 71–145.
- VENDLER, Zeno, 1967, *Linguistics in Philosophy*, ch. Verbs and Times, Ithaca, p. 97–121.
- VERKUYL, Henk, 1972, *On the Compositionnal Nature of Aspects*, Dordrecht : Reidel.
- , 1989, «Aspectual classes and aspectual composition», dans *Linguistics and Philosophy*, vol. 12, p. 39–94.
- , 2005, «How (in)sensitive is tense to aspectual information?», dans *Cahiers chronos*, vol. 13, p. 145–169.
- VERKUYL, Henk & LOUX-SCHURINGA, J. A. Le, 1985, «Once upon a tense», dans *Linguistics and Philosophy*, vol. 8, p. 237–261.
- VERMEULEN, Céline & PATARD, Adeline, 2007, «Essai de représentation de la phrase hypothétique [Si P (IMP), Q(COND)]», dans *Symposium AFLSBoulogne-sur-Mer* : Université du Littoral Côte d'Opale.
- VET, Co, 1980, *Temps, aspects et adverbess de temps en français contemporain*, Droz.
- , 1981, «La notion de « monde possible » et le système temporel et aspectuel du français», dans *Langages*, vol. 64, p. 109–124.
- , 1985, «Univers de discours et univers d'énonciation : les temps du passé et du futur», dans *Langue française*, vol. 67, p. 38–58.
- , 1986, «A pragmatic approach to tense in functional grammar», dans *Working Papers in Functional Grammar*, vol. 16.
- , 2005, «L'imparfait : emplois anaphoriques et emplois non anaphoriques», dans *Cahiers chronos*, vol. 14, p. 33–44.
- VET, Co & KAMPERS-MANHE, Brigitte, 2001, «Futur simple et futur du passé : leurs emplois temporels et modaux», dans *Le conditionnel en français* (Patrick DENDALE & Liliane TASMOWSKI, édés), Metz : Université de Metz, p. 89–104.

- VETTERS, Carl, 1992, *L'opposition passé simple-imparfait : une question d'aspect ou de structuration textuelle*, thèse de doctorat, Universiteit Antwerpen.
- , 1993, *Le temps de la phrase au texte*, ch. Temps et deixis, Presses universitaires de Lille, p. 85–115.
- , 1994, «Free indirect speech in French», dans *Tense and Aspect in Discourse* (Co VET & Carl VETTERS, éd.), Berlin - New York : Mouton de Gruyter, p. 179–225.
- , 1996, *Temps, aspect et narration*, Rodopi.
- , 1998, *Temps et discours*, ch. Les "temps " du verbe. Réflexions sur leur temporalité et comparaison avec la référence pronominale, Peeters, p. 11–43.
- , 2001, «Le conditionnel : ultérieur du non-actuel», dans *Le conditionnel en français* Metz : Université de Metz, p. 167–207.
- , 2002, «Remarques sur l'analyse reichenbachienne des temps verbaux», dans *Romanica Wratislaviensia*, vol. 49, p. 93–132.
- VETTERS, Carl & MULDER, Walter De, 2000, «Passé simple et imparfait : Contenus conceptuel et procédural», dans *Cahiers chronos*, vol. 6, p. 13–36.
- , 2003, «Sur la narrativité de l'imparfait», dans *Mémoire en temps advenir. Hommage à Theo Venckeleer* (Alex VANNESTE, Peter De WILDE, Saskia KINDT & Joeri VLEMINGS, éd.), Leuven - Paris - Dudley : Peeters, p. 687–702.
- VETTERS, Carl & SKIBINSKA, Elzbieta, 1998, «Le futur : une question de temps ou de mode? Remarques générales et analyse du "présent-futur" perfectif polonais», dans *Cahiers chronos*, vol. 2, p. 247–266.
- VEYRENC, Charles, 1988, «Note sur l'imparfait du non passé en français moderne», dans *Le français moderne*, vol. 3/4, p. 243–246.
- VICTORRI, Bernard & FUCHS, Catherine, 1996, *La polysémie. Construction dynamique du sens*, Paris : Hermès.
- VIKNER, Sten, 1985a, «L'aspect comme modificateur du mode d'action : à propos de la construction être + participe passé», dans *Langue française*, vol. 67, p. 95–113.
- , 1985b, «Reichenbach revisited : one, two, or three temporal relations?», dans *Acta Linguistica Hafniensia*, vol. 19.2, p. 81–98.
- VUILLAUME, Marcel, 1993, «Le repérage temporel dans les textes narratifs», dans *Langages*, vol. 112, p. 106–126.
- , 2000, «La signalisation du style indirect libre», dans *Cahiers chronos*, vol. 5, p. 107–130.
- , 2001, «L'expression du futur dans le passé en français et en allemand», dans *Le conditionnel en français* (Patrick DENDALE & Liliane TASMOWSKI, éd.), Metz : Université de Metz, p. 105–124.
- WAGNER, Robert-Léon, 1939, *Les Phrases hypothétiques commençant par « si » (dans la langue française, des origines à la fin du XVe siècle)*, Paris : Droz.
- WAGNER, Robert Léon & PINCHON, Jacqueline, 1962, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris : Hachette.
- WARNANT, Léon, 1966, «"Moi, j'étais le papa ..." : L'imparfait préliminaire et quelques remarques relatives à la recherche grammaticale», dans *Mélanges de grammaire offerts à M. Maurice Grévisse pour le trentième anniversaire du Bon usage* Gembloux : Duculot, p. 343–366.

- WEBBER, Bonnie Lynn, 1988, «Tense as discourse anaphor», dans *Computational Linguistics*, vol. 14 (2), p. 61–73.
- WEIL-BARAIS, Annick (éd.), 2005, *L'homme cognitif*, Paris : PUF.
- WEINRICH, Harald, 1973, *Le temps. Le récit et le commentaire*, Paris : Seuil.
- WIERZBICKA, Anna, 1992, *Semantics, Culture, and Cognition : Universal Human Concepts in Culture-Specific Configurations*, New York : Oxford University Press.
- WILMET, Marc, 1987, «L'éternel imparfait», dans *Modèles linguistiques*, vol. 9, p. 169–177.
- , 1988, «Le temps linguistique», dans *L'information grammaticale*, vol. 38, p. 6–10.
- , 1991, «L'aspect en français. Essai de synthèse», dans *French language studies*, vol. 1, p. 209–222.
- , 1995, «L'articulation mode-temps-aspect dans le système du verbe français», dans *Modèles linguistiques*, vol. XVI (1), p. 91–110.
- , 1996, «L'imparfait : le temps des anaphores ?», dans *Cahiers chronos 1*, vol. 1, p. 199–215.
- , 2003, *Grammaire critique du français*, Duculot.
- WILSON, Deirdre & SPERBER, Dan, 1993a, «Pragmatics and Time», dans *UCL Working Papers in Linguistics*, vol. 5, p. 277–300.
- , 1993b, «Pragmatique et temps», dans *Langage*, vol. 112, p. 8–25.
- YU, Ning, 1998, *The contemporary theory of metaphor : A perspective from Chinese*, Philadelphia : John Benjamins.
- YVON, Henri, 1951, «Convient-il de distinguer dans le verbe français des temps relatifs et des temps absolus ?», dans *Le français moderne*, vol. 19, p. 265–276.

Index

- actualisation, 170, 186, 189, 269
anaphore, 70, 76–80, 82, 84–86, 89, 94,
95, 99, 101, 102, 134, 235–256
anaphore méronomique, 95, 246–255
arrière-plan, 293–297
ascendance, 148–153, 161–164, 166, 167
aspect, 103–147
aspect grammatical, 106–136, 144, 145
aspect imperfectif, 107, 111–125, 136,
154, 155, 159, 161, 163, 164
aspect non parfait, 125–127
aspect non prospectif, 127
aspect parfait, 107, 125–127
aspect perfectif, 107, 111–125, 136,
154, 155, 159, 160, 163, 164
aspect prospectif, 127
- classes aspectuelles, 106–108, 110, 137–
145
concordance co(n)textuelle, 271–272
contexte, 271
cotexte, 271
catégorisation, 4
- déformation, 203, 206, 270
dépraxémisation, 4
descendance, 148–153, 161–164, 166,
265–267
dialogisme, 166, 193, 328–329
discordance co(n)textuelle frontale, 273–
274
discordance co(n)textuelle partielle, 272–
273
discours indirect, 164–166, 173, 180,
181, 195–196, 200–201, 215,
221, 232, 253, 329–333
discours indirect , 248–249
discours indirect libre, 195–196, 217,
232, 329–333
- effet stylistique, 275
effet typique, 274
emploi modal, 281, 335, 378
emploi temporel, 281, 333
époque, 31–43
explication, 167, 398–401
- fluence, 147–168
- grammaire cognitive, 15–16, 228–229
- imparfait, 171–172, 179, 187–190, 205,
214, 219–220, 228–230, 235–
236, 241–242, 246, 257–268
imparfait atténuatif, 173, 176, 180, 196–
197, 225, 227, 231, 249, 254,
337–348
imparfait contrefactuel, 173, 176, 182,
194–195, 199, 217, 224, 226–
227, 232, 250–251, 254, 322–
328
imparfait de suggestion, 351
imparfait descriptif, 216, 221, 230, 237,
247, 282–310
imparfait forain, 196, 225, 231, 249,
254, 348–351
imparfait hypocoristique, 174, 181, 192–
193, 218, 225, 232
imparfait hypothétique, 174, 177, 193–
194, 199, 208–209, 212, 217,
224, 233, 351–363
imparfait itératif, 172, 223, 238–241,
243–245, 300–305
imparfait narratif, 127–130, 146, 172,
175, 180, 190–192, 208, 211,
222, 237, 240, 242–245, 247–
248, 252–253, 310–322
imparfait optatif, 224, 351
imparfait préludique, 181, 363–378
imperfectif, 259–265
inactualité, 34–37, 213–235
inactuel, 35–37
incidence, 291, 314–315
interaction co(n)textuelle, 271–276
irrealis, 360
- localisation dans le temps, 31–102
- métaphore, 14–15
modalité, 204–205, 281, 335–337
modalité épistémique, 351, 379
modalité illocutoire, 337, 378
moindre probabilité, 360
monosémie, 268–270

- non parfait, 259–265
- paradoxe imperfectif, 145–146, 260
- passé, 257–259
- point de vue, 118
- politesse, 337, 345–348, 350
- polysémie, 268, 270–271
- potentialis, 361
- praxématique, 3, 4, 186, 269, 328
- praxème, 4
- praxis, 3–5, 9, 12
- progression, 167, 311–314
- psychomécanique, 148–153, 169–174

- recouvrement, 291–298
- régression, 385, 401–408
- relation temporelle, 167–168, 264, 381–409
- relation temporelle logique, 386
- relation temporelle référentielle, 385, 386
- représentation, 4

- scénario pragmatique, 388
- spatialisation du temps, 14–24, 26, 147–149, 153, 155, 156, 158–164, 170, 189, 265, 266
- sujet de conscience, 261, 297–298
- système de Reichenbach, 47–59

- temps absolu, 69–76, 165
- temps absolu-relatif, 74, 75, 165
- temps et aspect, 169–213
- temps relatif, 69–76
- thème, 82–86, 235–239
- toncalité, 214–218

Table des matières

TOME PREMIER

Remerciements	v
Sommaire	vii
Table des figures	xi
Liste des tableaux	xiii
1 Introduction. Temps, praxis et langage	3
1.1 Du réel au langage : essai d'une généalogie des catégories grammaticales	3
1.1.1 Praxis, représentation et catégorisation	3
1.1.2 Du lexique à la grammaire : la dépraxémisation	4
1.2 Les praxis du temps	5
1.2.1 Quelques éléments sur le temps physique	5
1.2.2 La perception du temps	6
1.2.3 Du temps perçu au temps conçu : la construction de la notion de temps	7
1.2.4 Les praxis culturelles du temps	9
1.2.4.1 Le temps comme devenir	9
1.2.4.2 Le temps cyclique	10
1.2.4.3 Le temps linéaire	11
1.3 Le temps linguistique	12
1.3.1 Convergences des représentations linguistiques du temps	12
1.3.1.1 Des primitives temporelles	12
1.3.1.2 La spatialisation du temps	14
1.3.2 Quelques divergences notables	21
1.3.2.1 Structuration des catégories temporelles	22
1.3.2.2 Le temps des événements	24
1.4 Réflexions conclusives	26
I Quelle approche pour l'imparfait ?	27
2 La sémantique des temps verbaux	31
2.1 La localisation dans le temps	31
2.1.1 La division en époques : <i>passé - présent - futur</i>	31
2.1.2 Les systèmes de coordonnées temporelles	43
2.1.2.1 Les précurseurs	43
2.1.2.2 Le système de Reichenbach	47
2.1.2.3 Les alternatives	59
2.1.2.4 Conclusion	68
2.1.3 Les classifications des temps verbaux	68

	2.1.3.1	<i>Temps absolus et temps relatifs</i>	69
	2.1.3.2	<i>Temps déictiques et temps anaphoriques</i>	76
2.2		L'aspect	103
	2.2.1	Introduction	103
	2.2.2	À la recherche d'une théorie de l'aspect	104
	2.2.2.1	Les premières études sur l'aspect : la slavistique	104
	2.2.2.2	Les théories actuelles : des convergences	104
	2.2.2.3	Les théories actuelles : des divergences	108
	2.2.2.4	Principes théoriques	109
	2.2.3	L'aspect grammatical	110
	2.2.3.1	Les oppositions aspectuelles	111
	2.2.3.2	Objections contre l'opposition aspectuelle passé simple/ imparfait	127
	2.2.4	Les classes aspectuelles	137
	2.2.4.1	Fondements des classes aspectuelles	137
	2.2.4.2	Pour une typologie des classes aspectuelles	140
	2.2.5	Interactions entre l'aspect grammatical et les classes aspectuelles	144
	2.2.5.1	Le couple temps verbal / classe aspectuelle : affinités et réticences	144
	2.2.5.2	Temps, classes aspectuelles et effets de sens	145
2.3		La fluence du temps	147
	2.3.1	Les paradigmes de la fluence temporelle	148
	2.3.1.1	Les guillaumiens : ascendance et descendance	148
	2.3.1.2	Koschmieder et le rapport temporel de direction	153
	2.3.1.3	Gosselin et la monstration du procès	155
	2.3.1.4	Résumé et conclusion	158
	2.3.2	De la pertinence de la fluence temporelle	159
	2.3.3	Pour une approche cognitive de la fluence temporelle	161
	2.3.3.1	Essai de théorisation	161
	2.3.3.2	Applications	164
	2.3.4	La fluence temporelle : remarques conclusives	168
3		Les principales approches de l'imparfait	169
	3.1	Les approches aspectuo-temporelles	169
	3.1.1	Les approches guillaumiennes	169
	3.1.1.1	La psychomécanique de Guillaume	169
	3.1.1.2	Les néoguillaumiens	178
	3.1.1.3	Le modèle calculatoire et cognitif de Gosselin	201
	3.1.2	Conclusion	213
	3.2	Les approches inactuelles	213
	3.2.1	Damourette et Pichon : la toncalité	214
	3.2.1.1	Cadre général	214
	3.2.1.2	Les emplois du toncal pur	215
	3.2.1.3	Discussion	218
	3.2.2	Touratier : le « non-actuel »	219
	3.2.2.1	Cadre théorique	219
	3.2.2.2	Les emplois de l'imparfait	220
	3.2.2.3	Discussion	226
	3.2.3	De Mulder : l'approche cognitive	227
	3.2.3.1	Cadre théorique	228
	3.2.3.2	Les emplois de l'imparfait	230
	3.2.3.3	Discussion	233
	3.2.4	Conclusion	234
	3.3	Les approches anaphoriques	235
	3.3.1	Ducrot : l'approche thématique	235
	3.3.1.1	Rappel théorique	235
	3.3.1.2	Les effets de sens liés à l'imparfait	236

3.3.1.3	Discussion	239
3.3.2	Molendijk : une approche textuelle	241
3.3.2.1	Rappel théorique	241
3.3.2.2	Deux emplois de l'imparfait	242
3.3.2.3	Discussion	244
3.3.3	Berthonneau et Kleiber : l'approche anaphorique méronomique	246
3.3.3.1	Rappel théorique	246
3.3.3.2	Les emplois de l'imparfait	247
3.3.3.3	Discussion	251
3.3.4	Conclusion	255
4	Pour une nouvelle approche de l'imparfait	257
4.1	L'un en langue : le sémantisme de l'imparfait	257
4.1.1	L'instruction [+passé]	257
4.1.2	Les instructions [-parfait] et [-perfectif]	259
4.1.3	L'instruction [-ascendant]	265
4.1.4	En résumé : le sémantisme de l'imparfait	268
4.2	Le multiple en discours : l'interaction avec le co(n)texte	268
4.2.1	La production de sens en discours	268
4.2.2	Interaction co(n)textuelle et effet de sens	271
II	Mise en œuvre de l'approche	277
5	Les emplois temporels	281
5.1	Les emplois monologiques : les imparfaits descriptif, narratif et contre- factuel	282
5.1.1	L'emploi descriptif	282
5.1.1.1	État de l'art	283
5.1.1.2	Construction du tour descriptif	286
5.1.1.3	Conclusion	308
5.1.2	L'emploi narratif	310
5.1.2.1	La représentation de la borne initiale	311
5.1.2.2	La représentation de la borne finale	316
5.1.2.3	Représentation globale du procès	321
5.1.2.4	Conclusion	322
5.1.3	L'emploi contrefactuel	322
5.1.3.1	La demande co(n)textuelle de contrefactualité	323
5.1.3.2	L'offre des formes verbales	325
5.1.3.3	Conclusion	327
5.2	Les emplois dialogiques : l'autre en discours	328
5.2.1	La notion de dialogisme	328
5.2.2	L'imparfait en discours indirect	329
5.2.2.1	La demande co(n)textuelle pour une énonciation passée	329
5.2.2.2	L'offre de l'imparfait	331
5.2.2.3	Conclusion	333
5.3	Conclusion sur les emplois temporels de l'imparfait	333
6	Les emplois modaux	335
6.1	Aspectualité, temporalité et modalité	335
6.2	Monologisme et modalité illocutoire	337
6.2.1	L'emploi d'atténuation	337
6.2.2	L'emploi forain	348
6.2.2.1	La demande du co(n)texte forain	348
6.2.2.2	L'offre et la demande de l'imparfait	349
6.2.2.3	La production d'un effet poli	350
6.2.2.4	Conclusion	351

6.3	Dialogisme et modalité épistémique	351
6.3.1	Introduction sur l'imparfait en phrase hypothétique [<i>si</i> +imparfait, conditionnel]	351
6.3.2	Construction du tour [<i>si</i> +imparfait, conditionnel]	352
6.3.2.1	La corrélation [<i>si</i> +protase, apodose]	352
6.3.2.2	Le rôle du conditionnel	353
6.3.3	L'offre concordante de l'imparfait	355
6.3.4	Les effets de sens liés aux phrases hypothétiques [<i>si</i> +imparfait, conditionnel]	359
6.3.5	Conclusion	363
6.4	Modalité illocutoire ou modalité épistémique ? : le préjudique	363
6.4.1	Introduction	363
6.4.2	Une première explication : la solution psychomécanique de War- nant	364
6.4.2.1	Cadre et analyse	364
6.4.2.2	De la difficulté d'articuler langue et discours	366
6.4.2.3	Les composantes x, y et z dans le tour préjudique	367
6.4.3	Construction du tour préjudique	367
6.4.3.1	Présentation du corpus	367
6.4.3.2	La demande du co(n)texte préjudique	371
6.4.3.3	L'offre de l'imparfait	373
6.4.3.4	Les effets de sens résultatifs : <i>reality-switching</i> et/ou <i>self-effacement</i> ?	375
6.4.4	Conclusion	378
6.5	Conclusion sur les emplois modaux de l'imparfait	378
7	Imparfait et relations temporelles	381
7.1	Éléments théoriques	383
7.1.1	Les relations temporelles	383
7.1.2	L'interprétation des relations temporelles : quelques éléments d'explication	387
7.1.2.1	Relations temporelles et scénario pragmatique	388
7.1.2.2	Relations temporelles et aspect	389
7.2	Imparfait, relation temporelle et interaction co(n)textuelle	398
7.2.1	La relation logique d'explication	398
7.2.1.1	Demande de la relation d'explication	398
7.2.1.2	Offre de l'imparfait : entre concordance et discordance	400
7.2.2	La relation référentielle de régression	401
7.2.2.1	La demande de la relation de régression	401
7.2.2.2	L'offre de l'imparfait : concordance et discordance	402
7.3	Conclusion	408
	Bibliographie	419
	Index	441
	Table des matières	443
TOME SECOND · CORPUS (annexes)		
	Sommaire	453
A	Textes littéraires	459
A.1	Zola, <i>La terre</i> , Livre de poche, 1984	459
A.2	Modiano, <i>Une jeunesse</i> , Folio, 1981	517

B	Textes journalistiques	595
B.1	Journaux télévisés	595
B.1.1	Journal 11 mai 1997, <i>TF1</i>	595
B.1.2	Journal du 8 mai 2004, 20h, <i>TF1</i>	595
B.1.3	Journal du 11 mai 2004, 19h30, <i>France 3</i>	597
B.1.4	Journal du 11 mai 2004, 20h, <i>France 2</i>	598
B.1.5	Journal du 13 mai 2004, 19h, <i>France 3</i>	600
B.1.6	Journal du 13 mai 2004, 19h30, <i>France 3</i>	600
B.1.7	Journal du 17 mai 2004, 19h30, <i>France 3</i>	601
B.1.8	Journal du 17 mai 2004, 20h, <i>France 2</i>	602
B.1.9	Journal du 18 mai 2004, 20h, <i>TF1</i>	603
B.1.10	Journal du 19 août 2004, 13h, <i>France 2</i>	605
B.1.11	Journal du 19 août 2004, 20h, <i>France 2</i>	606
B.1.12	Journal du 20 août 2004, 20h, <i>TF1</i>	608
B.2	Journaux radiophoniques	609
B.2.1	Journal du 1er août 2004, <i>France Info</i>	609
B.2.2	Journal du 27 août 2004, <i>Europe 1</i>	612
B.2.3	Journal du 31 août 2004, <i>Europe 1</i>	614
B.2.4	Journal du 11 novembre 2004 (14h), <i>RTL</i>	615
B.2.5	Journal du 11 novembre 2004 (18h), <i>RTL</i>	615
B.2.6	Journal du 1er juin 2005, <i>RTL</i>	617
B.2.7	Journal du 1er juin 2005, <i>France Inter</i>	618
B.3	Presse écrite nationale	618
B.3.1	<i>Libération</i> , 27 juillet 2004	618
B.3.2	<i>Le Canard enchaîné</i> , 21 septembre 2005	634
B.4	Presse écrite régionale	674
B.4.1	<i>Midi libre</i> , 14 juin 2004	674
B.4.2	<i>Midi libre</i> , 25 juin 2004	687
B.5	Presse sportive : <i>L'équipe</i> , 23 juin 2004	696
B.6	Presse féminine : <i>Marie-Claire</i> , octobre 2006	712
C	Textes interactionnels	769
C.1	Talk-shows télévisés	769
C.1.1	« Le fabuleux destin de ... », <i>France 3</i> , 13 mai 2004	769
C.1.2	« Le fabuleux destin de ... », <i>France 3</i> , 14 mai 2004	770
C.1.3	« Ça se discute », <i>France 3</i> , 14 mai 2004	771
C.1.4	« Vie privée, vie publique », <i>France 3</i> , 24 janvier 2007	773
C.2	Talk-shows radiophoniques	778
C.2.1	« Quand j'étais petit », <i>Europe 1</i> , 15 septembre 2007)	778
C.2.2	« La tête dans les étoiles », <i>RTL</i> , 03 octobre 2007)	782
C.2.3	« La tête dans les étoiles », <i>RTL</i> , 05 octobre 2007)	788
C.3	Conversations orales	790
C.3.1	<i>Pause café 1</i> , février 2005	790
C.3.2	<i>Pause café 2</i> , février 2005	793
C.3.3	<i>Manifestation 1</i> , mars 2005	794
C.3.4	<i>Manifestation 2</i> , mars 2005	795
C.3.5	<i>Manifestation 3</i> , mars 2005	796
C.3.6	<i>Pause café 3</i> , 9 octobre 2007	796
C.4	Entretiens sociolinguistiques	799
C.5	Forums de discussion	826
C.5.1	<i>www.parent-solo.fr</i>	826
C.5.2	<i>www.doctissimo.fr</i>	854

D Observation indirecte d'une petite fille et sa mère en situation de jeu symbolique	897
D.1 Enregistrement 1	897
D.2 Enregistrement 2	898
D.3 Enregistrement 3	899
D.4 Enregistrement 4	901
D.5 Enregistrement 5	902
D.6 Enregistrement 6	902
D.7 Enregistrement 7	903
D.8 Enregistrement 8	904
D.9 Enregistrement 9	904
D.10 Enregistrement 10	904
D.11 Enregistrement 11	905
D.12 Enregistrement 12	906
D.13 Enregistrement 13	906
D.14 Enregistrement 14	906
Table des matières	907